This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 476733

Digitized by Google

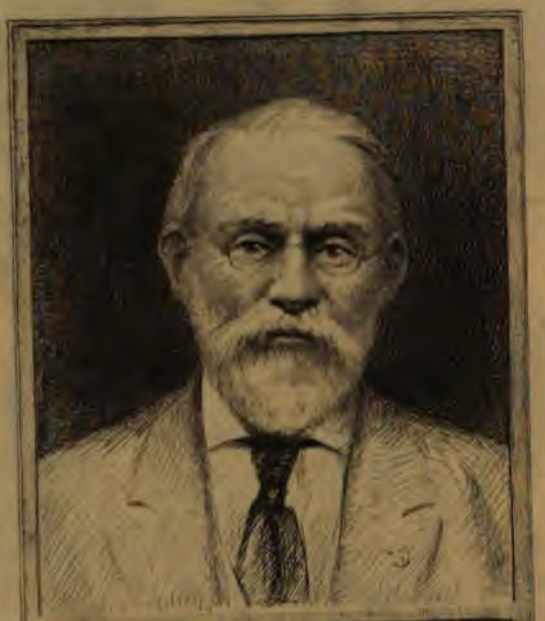

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE D'AUVERGNE

1889

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

D'AUVERGNE

PUBLIÉE

PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

TOME VI

1889

CLERMONT-FERRAND
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE G. MONT-LOUIS
Rue Barbançon, 2
1889

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
1-29-28
14947

LE PEINTRE RIOMOIS A. AUDIEN DE CLERMONT

En lisant, dans les *Artistes français à l'étranger* de L. Dussieux, la courte notice consacrée au peintre Clermont (1), intuitivement je pensai que cet artiste était né en Auvergne. Je ne me trompais pas ; Clermont était bien un auvergnat. En effet, quelque temps après, j'eus la bonne fortune de découvrir dans le *Journal de Paris*, 4 février 1783, l'article nécrologique suivant, qui semble avoir échappé aux écrivains spéciaux :

Aux Auteurs du *Journal*.

« Paris, ce 15 janvier 1783.

» Messieurs,

» L'article nécrologie dans votre journal est un de ceux qui intéressent le plus toutes les personnes qui aspirent à la réputation et les amis qui chérissent la mémoire des hommes qui ont mérité d'en obtenir. Rien ne doit

(1) « Clermont. — Clermont, François, resta plusieurs années en Angleterre ; il peignit des grotesques avec des feuillages, des oiseaux et des singes, et exécuta plusieurs plafonds et beaucoup d'ornements de bâtiments, dans des jardins particulièrement.

» Une galerie pour Frédéric, prince de Galles, à Kew. — Deux temples dans l'île des Singes, près Windsor, pour le duc de Malborough. — Le plafond de la galerie de lord Radnor. — Le plafond de la bibliothèque gothique d'H. Walpole, à Twickenham. — Les côtés de la salle à manger de lord Strafford, dans Saint-James square, d'après les loges de Raphaël. — Un plafond pour lord Northumberland, à Sion. — Clermont revint en France en 1754. »

L. Dussieux. — *Les Artistes français à l'étranger*. 3e édition. — Paris, Lecoffre, 1876, page 280.

Siret, *Dict. des peintures*, 2e édition, 1866, est encore plus bref : « Audien de Clermont. Ecole française, XVIIIe siècle, fleurs et fruits. Mort à Paris, d'après quelques-uns, en 1783. »

Digitized by Google

donc vous paroître plus naturel que le désir que j'ai d'y voir placer un artiste distingué, un père estimable, dont j'étois le gendre, et dont la perte fait verser des larmes à tous ceux qui l'ont connu personnellement. J'espère que vous ne me refuserez pas la douce consolation de révéler ses vertus sociales et de rendre à ses talents le tribut qui leur est dû.

» Antoine Audien de Clermont, né à Riom, au commencement de ce siècle, d'une famille honnête et nombreuse, fut envoyé à Paris dans sa jeunesse pour y choisir un état. Son goût pour la peinture dans le genre des fleurs ne tarda pas à se développer. Le célèbre Baptiste (1), apercevant dans ce jeune homme les dispositions les plus marquées, le logea chez lui et se plut à lui donner de fréquentes leçons. Appelé en Angleterre, Baptiste y emmena son élève qui, sur les traces d'un tel maître, fit de rapides progrès. Enfin le jeune Clermont s'appliqua tant à saisir la manière, le beau coloris, la riche composition de cet habile artiste, qu'il parvint à devenir son rival. Aussi à la mort de ce dernier fut-il généralement reconnu comme un successeur digne de lui. Sa réputation étoit établie dans ce pays, où l'on sait apprécier les talents; il s'y fixa pendant près de quarante années. Durant ce long intervalle, bien loin de s'affaiblir, le sentiment patriotique resta si bien gravé dans son âme que sa maison était le refuge de tous les Français malheureux et honnêtes qui arrivaient à Londres. Son amabilité, son esprit naturel, la facilité qu'il avoit à s'énoncer dans les deux langues l'avoit fait rechercher par les personnes de la plus haute qualité et par les hommes célèbres de son temps, tels que Pope, Moivre, Hændel, Garrick, etc. Mais l'attachement inviolable qu'il conservoit pour le pays qui l'avoit vu naître le ramena en France à l'époque de la guerre de 1755.

(1) Antoine Monnoyer dit le jeune Baptiste, fils de J.-B. Monnoyer, dit Baptiste.

Digitized by Google

» Il ne put voir de sang-froid la haine que les Anglais firent éclater contre nos compatriotes. On eut beau lui représenter qu'il pouvoit se regarder comme naturalisé à Londres : quoiqu'il fût marié, rien ne l'arrêta. Il abandonna sa fortune et revint en France avec sa famille. A son arrivée, il fut accueilli par Carle Vanloo, Boucher, de La Tour, Roquet, Brunetti père et fils. Tous se firent un plaisir de l'employer dans son genre. On peut voir de ses fleurs à Paris dans les cabinets de plusieurs amateurs. Il lui a manqué le titre d'académicien, mais son insouciance pour les honneurs lui fit négliger les moyens pour y parvenir. Il vient de terminer une pénible carrière au milieu d'une famille qui l'adoroit et dont ses vieux ans faisoient tout le bonheur. Père vertueux, patriote zélé, ami fidèle, homme aimable, artiste distingué, tel était Audien de Clermont ; en lui s'éteint l'école des Baptistes ; il en étoit le dernier élève.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» DEMÉREAUX. »

François de Murat, dans sa volumineuse biographie manuscrite d'Auvergne, dont je dois la connaissance à la bienveillance de son petit-fils, M. Henri Doniol, directeur de l'Imprimerie nationale, n'a pas oublié le peintre riomois. « Audien de Clermont, dit-il, peintre renommé pour le genre des fleurs, passa 40 ans de sa vie en Angleterre. Ne voulant pas rester parmi les ennemis de sa patrie, Audien quitta Londres au commencement de la guerre de 1755 et revint à Paris où, après avoir travaillé encore longtemps, il termina sa carrière à la fin de 1783, âgé de près de 100 ans. »

Malgré sa brièveté, cette notice est précieuse. Elle nous apprend que Clermont mourut âgé de près de 100 ans ; mais ce n'est pas à la fin, mais bien au commencement de l'année 1783, qu'arriva la mort de notre peintre. J'en ai retrouvé la date exacte dans les *Affiches, Annonces et Avis divers ou Journal général de France*, n° 13, lundi 13 janvier

Digitized by Google

1783. Ce recueil enregistre, au 11 janvier, le décès d'Antoine Audrien (*sic*) de Clermont, bourgeois de Paris, rue du Faubourg-du-Temple, inhumé à Saint-Laurent.

L'année d'après, le *Journal de Paris*, 7 janvier 1784, mentionne la mort de sa femme : Marie Foubert, veuve de M. Antoine Audien de Clermont, bourgeois de Paris, rue de Caresme prenant, faubourg du Temple.

Si Clermont dans ces actes est qualifié de bourgeois, c'est qu'à raison de son grand âge il avait depuis longtemps renoncé à la peinture. Il importerait maintenant de connaître la date de sa naissance. Je n'ai pu y parvenir dans un voyage que je fis à cet effet à Riom ; mais il est vrai que je ne pus y consacrer que quelques heures (1). Cette recherche, je n'en doute pas, tentera un riomois, ami des gloires de notre pays. Notre Auvergne n'est pas assez riche en illustrations artistiques pour négliger ce qui concerne un peintre du talent de Clermont.

PAUL LE BLANC.

---

(1) Les registres du baptistaire de Saint-Jean fourniraient bien des documents précieux sur les artistes de notre pays. C'est ainsi que j'ai relevé, au 4 juillet 1702, le mariage de Paul Paquin, maître-sculpteur, et, au 1er décembre 1703, celui de Jean Villat, graveur de la Monnaie de Riom, fils de feu Jacob Villat, en son vivant ingénieur du Roi. Il serait également bien intéressant de dresser, à l'aide des mêmes registres, la généalogie du peintre La Mothe, qui avait laissé des *Mémoires* cités par Chabrol, *Coutumes d'Auvergne*, t. IV, pag. 445 et 447.

Digitized by Google

SUR UNE VARIÉTÉ NOUVELLE

DU *SATYRUS JANIRA*. L. (VAR. *LACTEA*)

Je possède un exemplaire du *Satyrus Janira* capturé en août 1886, à la Bourboule, dans le bois qui conduit à la cascade du Plat-à-Barbe, et qui présente des caractères tellement particuliers, qu'il constitue une variété intéressante.

J'ai revu l'année dernière cette localité, mais c'était en septembre, après une série de jours froids et brumeux, et j'ai dû renoncer à retrouver cette forme.

L'exemplaire est un mâle de forte taille.

Satyrus Janira Lin. Var. lactea.
(A gauche, dessous). (A droite, dessus).

Les ailes supérieures ont le disque foncé et velu comme le type et un œil apical à iris fauve. Les inférieures sont dentées et limitées par une large frange blanche. Sur le milieu de chaque aile, le fond brun passe à une grande tache laiteuse, blanchâtre. Sur l'aile supérieure, cette tache ne s'arrête qu'à la nervure costale et se porte vers le bord

Digitized by Google

marginal, laissant entre elle et ce bord une bande brune qui se perd en bas dans la tache foncée du disque. C'est sur ce fond laiteux que se détache l'œil apical. Sur l'aile inférieure, la tache blanche laisse une bordure brunâtre à l'ensemble de l'aile et les nervures estompées de brun la traversent en divergeant.

Le dessous des ailes est aussi caractéristique. Une tache blanchâtre surmonte l'œil apical, et une bande blanchâtre s'étendant du bord marginal jusqu'au milieu de l'aile, contient sur chaque aile deux petits points noirs cerclés de jaune.

Par sa taille plus grande, la forme plus arrondie des ailes, la largeur de la frange, l'exemplaire se rapproche de la variété *Hispulla*, Hb., qui remonte jusqu'aux environs de Paris, mais par ses taches laiteuses qui la rendent si caractérisée, cette variété ne peut être rapportée à aucune des formes décrites dont j'ai connaissance. Et ce sont précisément ces modifications dans l'allure générale et dans la forme qui m'éloignent de l'idée d'un simple cas d'albinisme.

Guillemot (1) qui a recueilli une si remarquable collection des Lépidoptères d'Auvergne, se borne dans son catalogue à l'indication suivante se rapportant à ce satyre et à ses variétés :

« *Satyrus Janira*, Osch, prairies, juin. C'est le plus » commun des satyres; il varie peu. J'ai pris des indi- » vidus plus grands qu'à l'ordinaire, mais n'atteignant » cependant jamais la taille de la variété méridionale » *Hispulla*. »

Je ne trouve qu'une seule indication d'une variété de *Janira*, rapportée d'abord à *Hyperanthus* (catalogue à part, p. 140), et que signale Bruand (2) parmi les Lépidop-

(1) Guillemot, Catalogue des Lépidoptères du Puy-de-Dôme, in-Annales scientifiques, littéraires et industriels de l'Auvergne. T. XXVII, 1854.

(2) Soc. Emulation du Doubs. — Addendum au Catalogue, p. 59. — Tome III, 1849.

Digitized by Google

tères du Doubs. Cette variété n'est pas décrite, mais il lui donne l'épithète de *Semi-Alba*, sans indication de localité. Cette épithète qui s'applique fort bien à mon exemplaire, permet de supposer que si la forme qu'il avait en vue n'est pas exactement celle qui fait l'objet de cette note, elle s'en rapproche par une tache blanche envahissant la moitié des ailes. Ce rapprochement est intéressant, car il montre sur des points fort distants des formes de *Janira* probablement fort voisines caractérisées par l'envahissement des ailes par des taches laiteuses.

Cette variété est-elle une variété de montagne? Jusqu'à nouvelles captures je ne puis rien décider sur ce point, et je regrette le silence de Bruand sur la localité où il l'a prise lui-même, car son renseignement serait précieux à plus d'un titre. Le seul exemplaire recueilli appartient à la zone élevée et montagneuse du Plateau-Central.

N'ayant pas en mains, vu l'absence d'une description de Bruand, les moyens de vérifier les caractères mêmes de sa variété, je caractériserai la variété auvergnate, dont je viens de donner la description précise, par l'épithète *Lactea*, qui répond à la disposition si intéressante de ses taches blanchâtres.

Dr Paul Girod

Digitized by Google

LE LAC PAVIN EST-IL UN CRATÈRE-LAC?

M. Alphonse Julien, le savant professeur de la Faculté des Sciences de Clermont, dans son Mémoire sur les phénomènes glaciaires du plateau central de la France (1), a avancé que le lac Pavin n'était point un cratère volcanique rempli d'eau, mais tout simplement le résultat du barrage d'une vallée par le volcan voisin de Montchalme. Nous ignorons s'il professe encore cette opinion, mais nous la retrouvons reproduite explicitement dans l'intéressant travail sur les lacs d'Auvergne de M. le docteur Morin, dont la première partie a paru récemment dans la *Revue d'Auvergne* (2). Voyant réitérer une telle opinion, si contraire à toutes les apparences, nous croyons devoir la combattre dans l'intérêt de la vérité. Certes, si nous pouvions mettre nos lecteurs en présence de Pavin, nous n'aurions pas besoin d'en dire davantage et notre tâche serait terminée. L'aspect seul des lieux est, en effet, la plus éclatante réfutation de l'opinion adoptée par MM. Julien et Morin. On verrait là, encore une fois, et de la façon la plus palpable, à quel point un système préconçu empêche de voir la réalité. Mais nous ne pouvons envoyer tout le monde sur les lieux. Force nous est donc de poursuivre une démonstration en règle.

M. Julien, page 85 du Mémoire cité, dit ceci : « Si les illustres géologues Léopold de Buch, Poulett-Scrope et autres avaient connu la nature du sol qui les entoure (les lacs Pavin, de Bourdouze et de Montcineyre), ils n'auraient

(1) Des phénomènes glaciaires dans le plateau central de la France, en particulier dans le Puy-de-Dôme et le Cantal, par Alphonse Julien. *Paris, Baillière,* 1869.

(2) Voyez *Revue d'Auvergne*, année 1888, p. 230.

Digitized by Google

pas eu besoin, pour expliquer leur formation, d'imaginer une théorie qui est ici tout à fait inutile. Ce sont, en réalité, des lacs produits par le barrage de volcans modernes qui a empêché l'écoulement régulier des eaux. Ils ne diffèrent pas, sous ce point de vue, des lacs de Chambon et d'Aydat, dont la formation est due au barrage du Tartaret et à la coulée de lave émise par le puy de la Vache. Ainsi, Montchalme a déterminé Pavin... »

« Leur profondeur cst tout juste égale à celle du terrain erratique dans lequel ils sont creusés; ainsi Pavin, qui d'après les mesures récentes, a 90 mètres de profondeur. Si l'on supprimait par la pensée ce vaste manteau erratique, ces lacs disparaîtraient avec lui. »

« Il serait intéressant d'explorer le fond du lac Pavin, car les sondages ont démontré que ce fond était parfaitement uni. Il ne peut avoir été dressé de cette façon qu'à l'époque où le puissant glacier, qui couvrait le plateau, exerçait leur action sur leur sous-sol. »

« La nature de ce dépôt erratique est facile à démontrer au lac Pavin même. Le trop plein des eaux s'échappe par une échancrure d'une dizaine de mètres de hauteur et va se jeter à 80 mètres plus bas dans la Couze de Besse en suivant un ravin constamment creusé dans le terrain erratique. »

Tel est le passage du travail de M. Julien où il est question du lac Pavin, et nous avons tenu à le citer en entier, afin qu'on ne nous soupçonne point de tronquer les pièces du procès et pour qu'on puisse juger en parfait état de cause. C'est tout, et il n'y a pas d'autre passage concernant notre lac.

On remarquera que le savant professeur de la Faculté de Clermont n'émet ici que de simples affirmations qu'il n'appuie sur rien. La profondeur du lac est, dit-il, tout juste égale à celle du terrain erratique dans lequel il est creusé. Sur quoi se base-t-il pour affirmer ce fait? Il est tout à fait muet à cet égard.

Digitized by Google

Autour du lac Pavin, la roche la plus inférieure visible est un tuf ponceux (1). Ce tuf repose sur le gneiss qui, s'il n'est pas apparent au voisinage immédiat, caché qu'il est par les roches sus-jacentes, se montre néanmoins à une petite distance, à 1,240 mètres au-dessous du domaine de Bertheyre, sur un point où la rivière de la Couze forme une sorte de cascade. De cet endroit on le suit sans interruption jusqu'à Besse et au-delà. Or, à Bertheyre, l'affleurement de la roche cristalline atteint à la hauteur absolue de 1,164 mètres, c'est-à-dire à 33 mètres seulement au-dessus de la surface de Pavin qui est à la cote de 1,197 mètres au-dessus du niveau de la mer. Il en résulte que, si le gneiss atteint seulement le même niveau sur l'emplacement du lac, celui-ci ayant 94 mètres de profondeur (2), soit 1,103 mètres de hauteur absolue pour le fond du lit, il en faut conclure qu'il est creusé à travers 33 mètres seulement de terrain volcanique et qu'il pénètre de 61 mètres dans le gneiss. Et cela ne peut faire de doute, car si nous suivons cette dernière roche depuis Besse, nous la voyons s'élever constamment partant d'environ 1,030 mètres à la sortie de Besse pour atteindre 1,164 à Bertheyre où elle disparaît sous le tuf ponceux et la lave venue du puy de Montchalme (3). Cherchons le gneiss dans

(1) Ce que nous désignons ici sous le nom de tuf ponceux est ce que M. Julien qualifie de terrain erratique, en lui attribuant une origine glaciaire. Nous ne pouvons admettre cette manière de voir, et nous nous proposons de publier avant peu un mémoire étendu sur les traces qu'ont laissées les anciens glaciers du massif du Mont-Dore, et où nous nous efforcerons de les distinguer d'autres formations auxquelles on a attribué à tort, pensons-nous, une origine glaciaire. Nous nous bornerons à faire remarquer qu'il n'y a aucune analogie entre les terrains incontestables de transport glaciaire, qui commencent précisément à se montrer à peu de distance, et le tuf de Pavin, et que nous avons constaté dans celui-ci des indices peu marqués, mais bien réels cependant, de stratification. Nous en avons parlé dans la notice que nous avons publiée sur Pavin en 1874 dans l'Annuaire du Club alpin. Or, c'est là un fait qui exclut toute attribution glaciaire.

(2) Ce chiffre de 94 mètres nous est donné par les sondages exécutés par les Ponts et Chaussées, et dont nous devons la communication à M. l'ingénieur Gautier.

(3) On remarquera que, dans les dernières lignes du passage que nous citons, M. Julien dit que la Couze suit un ravin *constamment creusé dans le terrain erratique*, ce qui est parfaitement inexact.

Digitized by Google

la direction opposée, vers l'ouest; nous le voyons apparaître à la cascade de la Barthe, à la distance de 5 kilomètres et à la cote de 1,165 mètres. Sur un troisième point distant de 7 kilomètres, il atteint 1,158 mètres, au nord de Saint-Anastaise. De tout cela, il faut conclure à un horizon de gneiss de 1,160 mètres en moyenne et en chiffre rond, ce qui est parfaitement d'accord avec notre évaluation. Donc, contrairement à l'opinion de M. Julien, il est clair que l'entonnoir de Pavin entame fortement le terrain sous-jacent ou trass ponceux qui constitue ses bords.

M. le docteur Morin, adoptant l'opinion émise par M. Julien, s'exprime ainsi : « Il est à présumer que le lac s'est formé à la suite de l'éruption de la lave de Montchalme et de la formation du cône volcanique. La lave a barré une tête de vallée creusée dans les tufs (1)... » Il est vrai qu'il dit quelques lignes plus haut « qu'on peut considérer le lac tout entier comme évidé dans le tuf. » Ce sont les derniers mots du paragraphe qui précède notre citation. S'il en est ainsi, où est donc le barrage de lave? Oui, le cirque de Pavin est bien creusé, évidé dans le tuf; mais les rives du lac ne présentent point de lave récente pouvant former une retenue pour les eaux. On y remarque seulement, intercalées dans le tuf, deux nappes de basalte ancien, et qui se rattachent si peu au cône moderne de Montchalme qu'elles plongent précisément dans la direction de cette montagne. Il est facile de s'assurer que la nappe supérieure n'est que la continuation du basalte qui couvre le plateau dans la direction du puy de Percussat. En tous cas, ni l'une ni l'autre ne concourrait efficacement à retenir l'eau, puisque l'inférieure plonge et disparaît au-dessous de la surface du lac, tandis que l'autre repose à plus de 20 mètres au-dessus. A l'est, une masse de roche basaltique forme un escarpement dont la base baigne dans

(1) Voyez *Revue d'Auvergne*, année 1888, page 230.

Digitized by Google

l'eau. Mais c'est un large filon vertical qui n'a jamais pu constituer une digue.

M. le docteur Morin pour expliquer comment il conçoit la formation de Pavin use d'une comparaison. « Si, dit-il (1), on supposait que le cirque terminal de la vallée de Chaudefour soit barré par une coulée volcanique qui eût fermé la vallée au sud, n'aurait-on pas là un nouveau lac Pavin, avec une ceinture de tufs alternant avec les trachytes ou les coulées de roches andésitiques qu'on voit de tout côté sur les flancs de cette vallée? Seule la paroi de l'est, constituant le barrage, eût été de nature lavique *comme elle l'est effectivement au lac Pavin.* » Mais, répétons-le, où peut-on voir le moindre barrage de lave à Pavin!

La comparaison pèche, du reste, dans une autre de ces parties essentielles. Admettons la supposition qu'une coulée de lave barre le cirque de Chaudefour; qu'arrivera-t-il? L'eau des torrents qui s'y réunissent s'accumulera jusqu'à ce qu'elle atteigne la hauteur de la digue volcanique et alors s'échappera par le point le plus bas de cette digue, c'est-à-dire que les eaux des sources venues d'*amont* s'échapperont en *aval.* Mais je vous ferai remarquer que d'après votre théorie, ce serait précisément le contraire à Pavin où les sources arriveraient de la digue de lave, *c'est-à-dire en aval;* tandis que l'émissaire, le trop plein s'échapperait sur le côté diamétralement opposé, *c'est-à-dire en amont* (2). C'est pourtant à une telle énormité que

(1) Le volcan de Montchalme a bien fourni trois coulées de lave, mais aucune n'est en contact avec le lac. D'ailleurs, l'une d'elles s'est épanchée sur le plateau dont le niveau est supérieur de plus de 100 mètres; la seconde a coulé sur tout son parcours sur un sol plus élevé que la surface de l'eau; la troisième, enfin, à plus de 20 mètres au-dessous. La carte géologique de Lecoq indique inexactement le point d'origine de celle-ci, qui commence à un kilomètre plus en amont et vers l'ouest.

(2) C'est bien cela que dit M. Morin, car voici ses termes textuels: « La lave a barré une vallée creusée dans les tufs, et les sources d'eau rassemblées par le cône volcanique venant s'ouvrir sous la coulée qui traverse les *stéraillas* (ravines) ont suffi pour remplir ce vaste entonnoir » (p. 230, *loco cit.*). — L'émissaire de Pavin est entièrement creusé dans le tuf, ne l'oublions pas.

Digitized by Google

vous aboutissez et M. Julien avec vous; un réservoir dont les eaux arrivent par l'aval et partent par l'amont!

Mais ensuite que faites-vous de la configuration si nettement infundibuliforme, si réellement circulaire du lac Pavin. Ne dites-vous pas (1) : « Du puy de la Perdrix, on découvre le lac Pavin dans son trou noir, qu'on dirait découpé à l'emporte-pièce sur le flanc nord du cône volcanique de Montchalme. » Vous revenez plus loin (2) sur cet aspect tout particulier. N'est-ce pas un peu vous condamner vous-même?

M. Julien met le lac Pavin à côté des lacs d'Aydat, de Bourdouze, de Montcineyre. Mais le lac d'Aydat est triangulaire, ses bords sont en pente douce, les inflexions de ses rives sont visiblement déterminées par les mouvements de terrain du voisinage; Bourdouze est une grande mare irrégulière; Montcineyre, dû réellement, celui-là, au barrage d'un vallon par un cône volcanique, est une sorte de triangle à base concave, avec un côté rectiligne et l'autre convexe qui se marie parfaitement au relief de ses rivages. Et nous venons de voir de quelle façon Pavin est creusé brusquement, comme à l'emporte-pièce, les pentes escarpées de l'abîme au fond duquel il gît se creusant brusquement, sans le moindre rapport avec le relief du voisinage (3).

Pourquoi s'insurger contre de telles apparences, un facies si particulièrement caractéristique? M. Morin accepte bien les cratères-lacs, il admet bien comme tel le lac de

(1) *Loco cit.*, p. 222.

(2) *Loco cit.*, p. 229.

(3) On nous permettra de citer à cette occasion le passage d'une notice que nous avons publiée sur le lac Pavin, en 1874. — Que si vous considérez Pavin du haut de la crête qui termine l'escarpement ardu et presque partout impraticable de son rivage, l'aspect est plus impressionnant encore. On a la sensation d'un abîme. Assombries par le reflet de leurs rives, les eaux paraissent remplir, immobiles, un gouffre immense. A cette hauteur, les petites vagues, les rides de sa surface sont invisibles. Au crépuscule, le lac prend l'apparence d'un bain de plomb fondu et les parois du cirque semblent presque noires. — (Annuaire du Club alpin français, 1874, p. 339.)

Digitized by Google

Tazanat qui termine du côté du nord la chaîne des volcans modernes du Puy-de-Dôme, et celui de la Godivelle qui l'arrête au sud.

M. Julien ne souffle mot de son opinion à cet égard; mais je ne crois pas qu'il puisse prouver que les deux lacs que nous venons de citer, ainsi que le lac Chauvet, le lac de Servières, puissent être autre chose que des cratères remplis d'eau. Tazanat est entièrement creusé dans les roches cristallines, à peine si une partie de ses pentes est légèrement aspergée de pouzzolanes et de menues scories, en témoignage de son origine volcanique. Le lac de la Godivelle, lui, s'est entouré d'un bourrelet circulaire de scories qui est comme le rudiment d'un cône. Partout, dans les contrées volcanisées, on rencontre des *cratères-lacs:* Issarlès, Saint-Front, le Bouchet, dans la Haute-Loire; les lacs d'Albano, de Nemi, dans les monts Albains, aux environs de Rome; les lacs Averne et d'Agnano, dans les Champs Phlégréens de Pouzzoles; et les *Maares* de l'Eiffel; ceux enfin du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, etc., etc.

Conclusion : Oui, le lac Pavin n'est et ne peut être qu'un cratère-lac.

ED. VIMONT.

Digitized by Google

LA BARONNIE DE LA TOUR-D'AUVERGNE

DEUXIÈME PARTIE

Histoire des barons de La Tour

(2e période)

CHAPITRE X

LES BARONS SOUS LES VALOIS.

Sommaire. — Bertrand IV succède à son père Bernard VIII, marié à Isabeau de Lévis de Mirepoix. — Importance de la famille des Lévis dans le Midi. — Elle descendait du fameux Guy, créé après la croisade contre les Albigeois, maréchal du Roy et seigneur de Mirepoix. — Commencement de la vie publique de Bertrand IV en 1328. — La branche aînée des Capétiens s'éteint en la personne de Charles-le-Bel, à défaut d'héritier mâle. — Application de la loi salique. — Compétition de Philippe-de-Valois, régent du royaume et d'Édouard III, roi d'Angleterre. — Échec d'Édouard, ses causes, irritation du vaincu. Actes irréfléchis du vainqueur. — Inimitié capitale entre les deux monarques. Guerre de cent ans. Bertrand IV avait été le partisan du prince français. Sentiment patriotique de la masse de la nation en faveur de ce dernier. — Guerre de Flandre, le sire de La Tour s'y rend avec son contingent. — Bataille de Cassel, victoire de Philippe. — Elle nous valut une terrible revanche. — Entrevue d'Amiens. — Philippe tient à honneur d'avoir autour de lui toute la noblesse de France. — Édouard y vient avec un grand nombre de chevaliers et déploie une pompe royale. — Parallèle fait bien souvent entre les deux rois. — Édouard se prépare sérieusement et habilement à la guerre. — Philippe passe au contraire son temps à rêver de croisades et d'aventures. — Voyages fastueux. — Trésor vide. — Altération des monnaies. — Averti du dessein d'Edouard, Philippe fait un appel pressant à la nation, la guerre éclate. — Bertrand IV est près du roi en Thiérache et en Vermandois. — Affreuses dévastations. — Lettre d'Édouard à l'archevêque de Cantorbéry. — Ravages du Hainaut par l'armée de Jean, duc de Normandie. — Le sire de La Tour s'attache au jeune prince. — Siège

Digitized by Google

de Thun-l'Évêque. Les Flamands conduits par Jacques Artevelle au secours de la place. — Bataille navale de l'Écluse. — Anéantissement de la flotte française. — Siège de Tournay par Édouard. — Coup de main tenté sur Saint-Omer par les Flamands. — Bertrand IV était dans la ville, défaite des Flamands. — Guerre de la succession de Bretagne. — Le sire de La Tour y suit le duc de Normandie, il le suit aussi en Guienne. — Sièges d'Angoulême et d'Aiguillon. — La place se défendait toujours lorsqu'arriva la nouvelle du désastre de Crécy. — Responsabilité de Philippe. — Les conséquences terribles de cette défaite. — Les maux de la France. — Peste noire de 1348. — Invasion des soudoyers anglais et français. — N'ayant plus de solde, ils pillent. — Pas de résistance à leur opposer. — Le métier de ces pillards fort lucratif. — Leur manière d'opérer. — Les deux brigands Bacon et Crokars. Mort de Philippe-de-Valois.

Nous allons traverser une longue et douloureuse période de notre histoire nationale. « La France, dit avec raison » le président Hénault (1), n'a guère eu de temps plus » malheureux que celui où régna la branche des Valois. »

Mais pendant sa durée, nous pouvons l'affirmer avec orgueil pour la maison de La Tour, elle ne dévia pas un seul jour de la ligne de ses devoirs. Au contraire, les pires événements ne mirent que plus en plus en relief ses qualités et ses services. A nos yeux, son plus grand honneur a été de rester, au milieu des plus terribles calamités, inébranlablement fidèle à ses traditions séculaires. Bien des défaillances ont pu trouver une excuse dans la mauvaise politique des Valois. Les désastres de la guerre étrangère, les horreurs de la guerre civile ébranlèrent plus d'un courage et amenèrent plus d'une chute. Les barons de La Tour ne faillirent pas; la royauté les trouva toujours à côté d'elle. Elle commit de grandes fautes. Ils la défendirent contre elle-même. Dans ses revers, dans ses malheurs, elle n'eut pas de soutiens plus dévoués. La preuve en sortira des faits qui vont suivre.

Bertrand IV succéda à son père Bernard VIII. Lorsqu'il prit sa place, il était âgé de 22 ans et déjà marié depuis

(1) P. 202 de son *Abrégé* déjà cité.

Digitized by Google

quelque temps. Sa femme, Isabeau de Lévis de Mirepoix, descendait du fameux Guy de Lévis qui, en récompense de ses services dans la croisade contre les Albigeois, reçut le titre de *maréchal du Roy* et la grande terre de Mirepoix qui venait du malheureux comte de Toulouse (1). Les Lévis étaient fort anciens dans le Midi. C'était une famille riche et puissante. Le beau-père de Bertrand IV put donner à sa fille une dot de 20,000 livres. Cette dot était pour le temps si considérable que beaucoup de petits rois de l'époque n'auraient pas pu en faire autant.

La vie publique de Bertrand IV ne commença sérieusement qu'en 1328. A cette date, le haut baronage de France dont il faisait partie comme sire des fleurs de lys, fut appelé à choisir un successeur à Charles-le-Bel. Deux fois déjà la loi salique avait fait passer le trône de France à des collatéraux (2). On sait que Philippe-le-Long remplaça son frère Louis-le-Hutin et fut remplacé lui-même par son autre frère Charles-le-Bel, parce qu'ils n'avaient laissé, les uns et les autres, que des filles. Il fallut donc remplacer la branche aînée des Capétiens qui s'éteignit à défaut d'héritier mâle. Charles-le-Bel laissait pourtant en mourant sa troisième femme enceinte, et en attendant l'accouchement, Philippe-de-Valois fut régent du royaume. Mais deux mois après la mort de son mari, la reine mit au monde une autre fille, et la loi salique dut recevoir une nouvelle application. Chose remarquable! aucun des prétendants n'en contesta la force obligatoire; il n'y eut de difficulté que sur la question du degré de parenté. La lutte s'engagea entre le régent et Édouard III, roi d'Angleterre.

(1) Le titre de maréchal du Roy fut remplacé plus tard par celui de maréchal de la foi pris par un des descendants de Guy.

(2) La loi salique excluait du trône les femmes.

Sit procul a sceptro Francorum femina princeps, telle était la maxime; d'où venait-elle? D'une loi des Francs saliens. Ceux qui voudront la connaître n'auront qu'à lire l'*Histoire de la Civilisation* de M. Guizot et la 6e *Lettre* de M. Augustin Thierry sur l'histoire de France.

Digitized by Google

Philippe-de-Valois était par son père le petit-fils de Philippe-le-Hardi, c'est-à-dire le cousin germain de Charles-le-Bel (1). Édouard était le neveu de ce dernier par sa mère Isabelle, fille de Philippe-le-Bel et par conséquent sœur du roi défunt. Il lui tenait donc de plus près que Philippe; mais il n'y tenait que par les femmes. Or les femmes exclues par la loi salique de tout droit à la couronne ne pouvaient transmettre un droit qu'elles n'avaient jamais eu. Les douze pairs et les hauts barons du royaume se décidèrent en apparence par cette raison juridique en faveur de Philippe. En réalité, deux autres motifs dictèrent leur choix. D'abord aucun d'eux ne voulut faire passer la couronne à une dynastie étrangère, faire de la France une province de l'Angleterre et détruire ainsi l'unité nationale; ensuite Philippe dut naturellement avoir leurs sympathies. Il appartenait à la plus haute aristocratie féodale, avait vécu au milieu d'elle et partageait toutes ses idées. C'était un brillant chevalier aimant la guerre, le faste et les belles fêtes. La noblesse avait donc quelque raison de croire que sous son règne elle pourrait reprendre le terrain perdu par elle.

Quoi qu'il en soit, la compétition avait été très vive. Bien qu'il fût très jeune alors, Édouard avait beaucoup compté sur l'habileté des hommes choisis par lui et envoyés en France pour soutenir ses droits; il les avait d'ailleurs fait accompagner par les mulets de Philippe de Macédoine. Les moyens de corruption ont toujours été un puissant auxiliaire dans les élections.

Il conserva un ressentiment profond de son échec (2). Le caractère hautain, les actes irréfléchis de son vainqueur achevèrent d'irriter sa blessure. Une inimitié capi-

(1) La parenté s'établit ainsi par les hommes: Philippe-le-Hardi eut deux fils, Philippe-le-Bel, roi de France et Charles, comte de Valois. Philippe-le-Bel eut trois fils, Louis-le-Hutin, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel. Le comte de Valois eut pour fils Philippe-de-Valois devenu roi sous le nom de Philippe VI.

(2) Æternum servans sub pectore vulnus.

Digitized by Google

tale entre les deux monarques amena entre les deux pays cette effroyable guerre de Cent ans qui nous précipita dans un abîme de calamités (1).

Le baron de La Tour contribua donc à l'avènement des Valois, et il faut reconnaître que le sentiment patriotique qui dirigea son vote était partagé par la masse de la nation. On raconte en effet qu'un riche bourgeois de Compiègne fut assommé par le peuple pour s'être montré favorable à la nomination d'Édouard (2).

Mais le premier des Valois inaugura mal sa dynastie. A peine assis sur son trône, il se jeta étourdiment dans une guerre injuste et contre l'avis de son conseil. Louis de Nevers, comte de Flandre, s'était rendu odieux à ses peuples par sa violence et ses exactions. Obligé de fuir, il vint demander du secours à son suzerain le roi de France qui sans hésiter accueillit sa demande. C'était une grande faute. Le trésor était vide, et les Flamands, riches et amoureux de leur indépendance, se sentaient soutenus par l'Angleterre. Ils répondirent par des railleries aux menaces de Philippe.

Convoqué comme toute la noblesse du royaume, Bertrand IV se rendit à l'appel du roi avec son contingent d'hommes d'armes seulement, car l'ost royale se composa exclusivement d'hommes d'armes et de chevaliers. On ne demanda que des subsides aux communes. Plus de 200 bannières se trouvèrent au lieu de réunion. Les deux armées se rencontrèrent à Cassel. Celle des Flamands n'avait que de l'infanterie; un marchand de poissons de Bruges la commandait (3). Elle se battit vaillamment, mais fut écrasée (4). Philippe s'était signalé dans le combat par sa

(1) Quidquid delirant reges plectuntur Achivi.

(2) Le président Hénault, p. 202.

(3) Il se nommait Nicolas Zanekin.

(4) Il n'en recula aucun, dit Froissart, t. 2, p. 86 et 87 « que tout ne fuissent mort » et tuet en trois monchiaux (monceaux) l'un sur l'autre, sans issir de la place où la » bataille commença. »

Digitized by Google

bravoure; il revint en France enivré de son triomphe et le célébra avec une extrême magnificence (1).

Cette victoire devait un jour lui coûter cher. Les Flamands n'en étaient devenus que plus hostiles à la France et se réservaient une terrible revanche contre elle. Le brasseur de Gand en effet succéda au marchand de poissons de Bruges; et Cassel nous valut le désastre de L'Écluse.

Le seigneur de La Tour, à son retour de Flandre, rentra dans ses domaines et n'en sortit que pour aller faire cortège au roi à la cérémonie d'Amiens (2). Il en revint convaincu que la soumission d'Édouard n'était qu'une humiliation imposée et renfermait un nouveau germe d'antipathie entre les deux souverains.

Si Philippe effectivement eût su lire au fond de l'âme du monarque anglais, il aurait immédiatement compris qu'il devait se préparer à la guerre; mais il n'était pas dans sa nature de se préoccuper de l'avenir. Le parallèle entre lui et son adversaire a été fait bien souvent, notre monographie nous défend d'y revenir. Disons seulement qu'il résulte de l'ensemble des faits de ces deux règnes qu'Édouard dut tous ses succès à lui-même, tandis que Philippe fut l'auteur de presque tous ses revers. Cependant, il s'est trouvé un historien qui a dit le contraire : « Philippe, a-» t-il écrit, fut toujours malheureux et presque toujours » sans qu'il y eût de sa faute (3). » Cette justification reçoit, il nous semble, de l'étude que nous allons faire, un éclatant démenti.

(1) « N'i avait oncques mès en France, dit encore Froissart, roi qui eût tenu l'estat pareil au roi Philippe. »

(2) On sait qu'après avoir différé sous différents prétextes l'hommage qu'il devait à Philippe pour le duché d'Aquitaine et le comté de Ponthieu, Édouard III consentit enfin à se rendre à Amiens pour l'accomplissement de ce devoir. Philippe tint à honneur d'être entouré dans cette solennité de toute la noblesse de France, et de son côté le roi d'Angleterre y parut moins dans l'attitude d'un vassal que dans tout l'éclat des pompes de la royauté. L'entrevue d'Amiens est du 6 juin 1329.

(3) *Histoire de France* — Villaret continuateur de Velly, t. 7. Paris, Desaint, 1775.

Digitized by Google

De 1329 aux premières hostilités de la guerre de Cent ans, il s'écoula plusieurs années pendant lesquelles le roi d'Angleterre fit tous ses efforts pour arriver à son but; il saisit habilement toutes les occasions qui pouvaient lui venir en aide. Les nouveaux excès du comte de Flandre restauré par les armes de France avaient exaspéré les Flamands. Édouard en fit ses alliés. Les princes des provinces voisines de nos frontières se tenaient en garde contre nous. Il excita leurs défiances et leur offrit son secours. Quelques seigneurs français étaient mécontents, surtout Robert d'Artois, le faussaire (1). Il s'entendit avec eux et donna un asile au dernier. Enfin, il parvint à se créer de solides alliances et put s'appuyer sur elles.

Le chevaleresque Philippe, au contraire, passa son temps à rêver de croisade et d'aventures. Au lieu de restreindre ses dépenses et de restaurer ses finances, il se procura l'argent qui lui manquait par l'altération des monnaies et il abusa de ce moyen odieux et criminel à trois reprises différentes dans le cours de la seule année 1330. Deux fois il fit à grands frais le voyage d'Avignon; il voulut dans le second se faire accompagner par sa noblesse et la manda près de lui. Bernard IV fit partie du dernier cortège. Il y eut à Clermont de grandes fêtes; elles furent encore plus belles dans le Midi où le roi passa tout le carême.

Mais lorsque Édouard ne dissimula plus son dessein, il fallut à la hâte organiser la défense; Philippe n'avait ni armée ni subsides. Heureusement pour lui, quelques obstacles intérieurs retinrent Édouard en Angleterre. Le roi

(1) L'histoire de ce Robert d'Artois est bien connue. Il croyait avoir droit à la succession de cette province; deux fois ses prétentions furent écartées. A l'arrivée de Philippe au trône, il favorisa de toutes ses forces l'élection de ce prince qu'il croyait dévoué à ses intérêts. Pour mieux assurer le succès de ses démarches, il prétendit avoir découvert des titres décisifs; il les avait fait fabriquer par une intrigante, la demoiselle Divon. Le faux fut découvert et le coupable condamné par le Parlement. Ses biens furent confisqués. Après avoir erré quelque temps en Europe, Robert d'Artois passa en Angleterre, se fit le confident d'Édouard et ne cessa de le pousser à la guerre contre la France. Edouard le chargea à diverses reprises de commandements importants.

Digitized by Google

de France eut le temps d'adresser à ses peuples un pressant appel. La nation y répondit avec un élan admirable, et, à la fin de 1335, le roi put envoyer en Guienne des milices et de la gendarmerie. Le seigneur de La Tour était près de lui lorsque le monarque anglais envahit la Thiérache et le Vermandois. Cette fois la guerre était réellement commencée; elle débuta par d'affreuses dévastations. Telles étaient alors les habitudes guerrières qu'Édouard annonçait à un membre de son conseil resté à Londres (1) » que ses gens *détruisaient communément* » *par jour douze à quatorze lieues de pays et vidaient* » *nettement la con . [illegible] de blé, de bétail et d'autres biens.* » Philippe accourut [illegible] ses troupes; Édouard le défia. Les deux armées ennemies n'étaient presque plus séparées l'une de l'autre et cependant le signal du combat ne fut donné par personne (2); on ne se battit pas.

Mais il n'en était pas de même sur les frontières. Irrité du mal fait à son pays, le comte de Hainaut, l'allié et l'ami d'Édouard, mais le vassal de Philippe, s'était soulevé contre son suzerain. Philippe envoya dans le Hainaut une armée de 6,000 hommes d'armes et de 8,000 fantassins sous le commandement de son fils aîné, Jean, duc de Normandie. Le baron de La Tour en faisait partie. Il s'attacha au jeune duc et nous le trouverons plus d'une fois près de lui. Le Hainaut fut saccagé, le Cambrésis envahi et la forte place de Thun-l'Évêque assiégée; elle fut secourue par le comte de Hainaut appuyé par 60,000 Flamands conduits par le fameux Jacques Artevelle.

L'Escaut seul séparait les deux armées. Philippe avait rejoint son fils. Il semblait qu'une bataille allait s'engager;

(1) L'archevêque de Cantorbéry.

(2) C'était aux environs de Buironfosse, petite ville aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Aisne. « Chacun, dit Froissart, se retira en son logis sans avoir » combattu, et le roi d'Angleterre fit trousser et charger tout son barnais sur le minuit, » et, comme un renard fuyant à son terrier, il se réfugia sur les terres de l'empire. » L'empereur était son allié.

Digitized by Google

il n'en fut rien. On se défia et personne n'osa commencer l'attaque.

Mais un affreux malheur allait fondre sur nous. Pour se mettre à l'abri d'un débarquement sur nos côtes de l'armée anglaise, Philippe avait fait un puissant effort et s'était créé une flotte de 120 voiles (1). Après avoir insulté et pillé plusieurs ports du littoral anglais, notamment Southampton, elle vint s'embosser à l'Écluse dans les Pays-Bas. Elle s'y laissa surprendre le 23 juin 1340 par Édouard dans un emplacement si resserré qu'elle ne put s'y mouvoir. Néanmoins elle se défendit vaillamment. Mais à l'arrivée des grosses nefs flamandes qui vinrent se joindre aux Anglais, un soudoyer génois, à la solde de Philippe, gagné par Édouard ou jugeant une plus longue résistance impossible, déserta la bataille et s'enfuit avec 40 galères qui lui appartenaient. La flotte française fut anéantie. Le désastre était irréparable. Nous n'avions plus de forces de mer et désormais nos côtes étaient ouvertes à l'invasion (2).

Ce grand succès augmenta l'audace d'Édouard. Il envoya défier Philippe à un combat singulier ou à une action générale en bataille rangée. Philippe répondit dédaigneusement que la provocation d'un vassal ne pouvait émouvoir le suzerain.

La guerre en devint plus acharnée. Pendant que le roi d'Angleterre assiégeait Tournay, 40,000 Flamands, commandés par le traître Robert d'Artois, défendaient les entrées de leur pays. Un jour, un corps se détacha du gros de l'armée et tenta une aventure sur Saint-Omer. Cette ville était défendue par plusieurs chevaliers d'Auvergne et

(1) Quelques auteurs disent 140 *gros navires* sans compter ceux de petite dimension.

(2) Ce désastre fut le résultat d'une faute de Philippe. Il avait partagé le commandement entre trois amiraux. Un d'eux, Nicolas Bahuchet ou Béhuchet, était un ancien élève des finances; le second, Kyriel ou Quiérel, était un breton entêté et jaloux; le troisième, le génois Barbavara, était un marin expérimenté, mais un soudoyer. Il ne fut pas d'ailleurs écouté et se désintéressa du salut de la flotte.

Digitized by Google

du Limousin. « Là étaient, dit Froissart, li comte Dauphin d'Auvergne, li seigneur de La Tour et plusieurs autres barons qu'il nomme. Ils infligèrent une sanglante défaite aux Flamands et en tuèrent, dit le chroniqueur, bien 4,800 (1). »

Édouard en fut frappé; il leva le siège de Tournay (2) et consentit à une trêve d'un an plusieurs fois prorogée.

Mais Bertrand IV ne profita pas du licenciement de l'armée de Philippe. La guerre de la succession de Bretagne mettait de nouveau en présence la France et l'Angleterre. Philippe soutenait Charles de Blois et le roi d'Angleterre l'héroïque comtesse de Montfort (3). Le duc de Normandie fut envoyé en Bretagne par son père avec une armée dont fit partie le baron de La Tour. Ainsi, après le Hainaut, la Bretagne, et puis, malgré la trêve, une campagne en Guienne où le comte de Derby s'était répandu dans plusieurs de nos provinces du sud-ouest, et, comme le dit Froissart, « les avait durement *foulé et apovri.* Le roi de » France en fut *moult aprement* courroucé et il fit un » *très grand et espécial mandement pour que tout noble* » *et non noble* dont on se *pourroit aidier en bataille fuis-* » *sent à Paris* (4). » On se rendit de toutes parts à la convocation. Le roi mit encore son fils aîné à la tête de cette expédition. Le duc de Normandie partit avec *grost gent* pour Toulouse et traversa l'Orléanais, le Berry et l'Au-

(1) « A une vesprée, dit Froissart, plusieurs milliers d'entr'eux (les Flamands) se dé- » partirent de l'ost sans point parler à leurs chapitaines et vinrent sus un ajounement « ès faubourg de Saint-Omer et les ardirent (brûlèrent). Chil (ceux) qui estoient dedans » Saint-Omer s'estourmirent et là se tenait bonne chevalerie d'Auvergne et de Limou- » sin, li comte Dauphin d'Auvergne, li seigneur de La Tour, etc. »

Froissart, t. 2, p. 253. — Variante du Manuscrit de Rome.

Savaron a pris à Froissart le récit de cet événement.

(2) Un chroniqueur italien, Villani, assez peu véridique, dit que le siège de Tournay inquiéta le duc de Brabant, l'allié d'Edouard, lequel quitta l'armée assiégeante. Cette ville était trop près de ses états et Edouard était un voisin dangereux.

(3) On sait que cette guerre fut terminée en 1365 par le traité de Guérande et au profit de la maison de Montfort.

(4) Le mandement est de la Toussaint de 1345.

Digitized by Google

vergne; une grande partie de la noblesse de ces provinces se joignit à lui, et, lorsqu'il fut à Toulouse, il avait une armée de plus de 6,000 hommes d'armes et de « *40,000 d'autres homes as lances et as pavais lesquels* » *on nommait pour le temps présent gros varlès* (1). »

Bertrand IV était décidément le compagnon inséparable du duc de Normandie. Il était avec lui au siège d'Angoulême et à celui d'Aiguillon (2). Pendant le premier siège, il suivit le duc de Bourbon avec lequel il était lié et le sénéchal de Beaucaire dans leurs courses nocturnes pour se procurer les approvisionnements qui commençaient à faire défaut. « *Devant le fort chastel d'Aiguillon* » eut le plus biel host et le plus biau siège qu'on ewist, » grand temps avoit, veu audit royaume de France, ne » ailleurs (3); il y avoit bien cent mil homes armés à cheval » et à pié. » Les assiégés firent la plus vive résistance. Pour en venir à bout, le duc de Normandie divisa son armée en quatre corps afin de ne laisser aucun repos aux Anglais. Le premier assaut de la journée fut donné *dou matin* jusqu'à *prime*, le second de *midi jusqu'à vespres*, le troisième de *vespres jusqu'à la nuit;* ce dernier était soutenu par les troupes du Velay, du Gévaudan, de l'Auvergne, du Limousin, de la Saintonge et du Poitou; le quatrième assaut durait toute la nuit.

Rien n'était décidé lorsqu'arriva la nouvelle de l'effroyable désastre de Crécy (4). Qui n'en connaît les détails? Pourquoi en parler d'ailleurs dans notre monographie puisque Bertrand IV n'était pas à Crécy?

(1) Froissart, t. 3, p. 329. — Variante du manuscrit de Rome.

On donnait le nom de gros varlès à de jeunes gentilshommes qui se préparaient à la guerre sous les auspices et par les exemples d'un grand seigneur auquel ils étaient attachés. Le pavais était une espèce de bouclier.

(2) Aiguillon est une petite ville de Lot-et-Garonne, arrondissement d'Agen.

(3) Froissart, t. 3, p. 120.

(4) La bataille de Crécy est du 26 août 1346.

Le duc de Normandie fut rappelé par son père; il fallut abandonner le siège d'Aiguillon.

Digitized by Google

Nous demandons toutefois la permission de faire deux observations sur ce cruel événement.

La première est relative à la responsabilité encourue par Philippe. Il n'avait pas plus les qualités d'un chef d'armée que celles d'un chef de gouvernement. C'est à lui qu'il faut surtout attribuer cette épouvantable défaite. Sans doute, il fut brave, héroïque, si l'on veut, sur le champ de bataille; il se battit en gentilhomme et fit de *grandes apertises d'armes*, comme on disait alors. Mais ce ne fut pas ainsi que se conduisit Édouard; il comprit autrement les devoirs du commandement suprême. Forcé d'accepter la bataille, il s'établit de son mieux dans un camp retranché, il attendit l'attaque au lieu de la précipiter, il prit les dispositions les mieux ordonnées et les plus sages pour y résister. Lorsqu'elle fut engagée, il voulut tout voir, tout diriger et ne se laissa aller à aucune émotion, pas même aux cris d'alarme de son jeune enfant, le prince de Galles, qui lui faisait demander du secours. « Est-il blessé? demanda-» t-il au messager. — Non. — Eh! bien, qu'il se défende; » il faut que l'enfant gagne ses éperons et que la journée » soit sienne! » Et l'armée anglaise sortit par une victoire éclatante d'un péril où elle devait périr. Toutes les chances de succès eussent été pour Philippe s'il eût été digne de son rôle de général en chef. Son armée était plus nombreuse et plus forte que l'armée ennemie, il avait acculé son adversaire dans une position où il pouvait aisément l'affamer; il ne devait pas, dans tous les cas, commencer la bataille avec des troupes harassées des fatigues d'une marche forcée et ne pouvant se battre qu'avec des armes rendues par la pluie d'un emploi lent et difficile. Enfin, lorsque le combat fut commencé, quelques troupes de pied se battant mal ou refusant de se battre, il les fit charger par sa cavalerie et répandit ainsi le désordre et la confusion dans ses troupes.

Mais notre seconde observation l'accuse peut-être plus encore que la première. Après la défaite, au lieu de cher-

Digitized by Google

cher un asile pendant la nuit et d'aller le demander au nom de la fortune de la France à un seigneur voisin, il devait penser à ces milices communales qui suivaient son armée et qui, dans la conviction que Philippe était vainqueur, se laissèrent surprendre par l'armée anglaise et furent exterminées par elle ; le plus simple avertissement les eût sauvées.

Édouard ne se laissa pas éblouir par son triomphe ; l'homme d'État remplaça immédiatement chez lui l'homme de guerre. Calais était un port fortifié, près de la côte anglaise ; il voulut l'avoir et marcha de suite vers ce poste si important pour lui.

Nous n'avons pas à parler de l'admirable courage des Calaisiens. Pendant plus de onze mois, ils se défendirent avec une suprême énergie, donnant ainsi au roi de France le temps de les secourir. Philippe se montra bien avec une grande armée ; mais, tout se borna à une démonstration stérile. Édouard avait rendu ses campements inabordables. Calais succomba (1) et resta plus de 200 ans au pouvoir des Anglais (2).

Deux terribles défaites, l'Écluse et Crécy, la perte de Calais, les conquêtes de Derby en Gascogne, la prédominance de l'Angleterre et l'ineptie gouvernementale de Philippe, jetèrent notre malheureux pays dans un état d'épuisement dont nous allons avoir à constater les terribles conséquences.

Édouard licencia ses troupes et alla prendre quelque repos en Angleterre. La suspension de la guerre anglaise permit au baron de La Tour de se retirer dans ses terres ; mais elle ne fit pas cesser les maux de la France.

(1) Qui peut avoir oublié le sublime dévouement d'Eustache de Saint-Pierre et de ses cinq compagnons ? Qui peut aussi refuser son tribut d'admiration à la femme d'Edouard, Philippe-de-Hainaut, qui se servit de l'ascendant que lui donnait sur l'esprit de son mari la victoire qu'elle venait de remporter elle-même et en l'absence d'Edouard sur les Ecossais ?

(2) La reddition de Calais est du 3 août 1347.

Digitized by Google

Et d'abord, en 1348, l'Auvergne fut comme nos autres provinces décimée par la peste noire qui fit tant de victimes en Europe.

Ensuite, les soudoyers des armées anglaises et françaises, n'ayant plus de solde puisqu'ils n'avaient plus d'engagement, se mirent à piller les campagnes, les villes et les châteaux. Comment leur résister? Beaucoup de grands seigneurs avaient été tués ou faits prisonniers à Crécy. Leurs demeures étaient désertes ou habitées par des personnes incapables de les défendre. Les villes closes n'étaient pas assez fortes derrière leurs murailles pour échapper à un coup de main. Celles qui étaient ouvertes élevaient à la hâte quelques fortifications autour de leurs églises où les vieillards, les femmes et les enfants se réfugiaient en tremblant. Quant au surplus du plat pays, il cherchait son salut dans la fuite. Le pouvoir central seul aurait pu organiser la défense et rendre aux habitants un peu de sécurité.

Mais il était sans ressources suffisantes pour y parvenir et il ménageait d'ailleurs ces bandes aguerries et dans les rangs desquelles se trouvaient souvent des hommes de la haute aristocratie. Ce métier de bandit était fort lucratif, il avait ses illustrations et ses gloires. Après tout, pour ces brigands c'était la guerre. Froissart fait connaître ainsi la manière d'opérer de ces aventuriers : « Tout dis gagnoient » *porre* brigant à desrober et grillier les villes et les chas- » tiaux et y conquéroient si grant avoir que c'étoit mer- » veille ; ils espioient tele fois estoit et bien souvent une » bonne ville ou un beau chastiel une journée ou deux loing. » Et puis si s'assembloient vingt brigant ou trente et en » aloient par voies couvertes tant de nuit que de jour, qu'ils » entroient en cette ville ou le chastiel qui espiiet avoient » droit sur le poinct dou jour et en boutoient le feu en » une maison. Et cil de la ville cuidoient que ce fussent » mil armures de fer qui volsissent ardoir (brûler) leur » ville ; si en finoient que mieulz mieulz, et li brigant

Digitized by Google

» brisoient maisons, coffres et écrins et prendoient quan » qu'il trouvoient et puis en aloient leur chemin tout » cargiet de pillage (1). » Souvent ils s'emparaient des châteaux et les revendaient. Froissart en cite deux exemples curieux, l'un en Limousin, l'autre en Bretagne. Voici le récit du premier : Un jour, un brigand nommé *Bacon* s'empara du fort château de Comborn, *il occit toutes les mesnies de laïens* (2), c'est-à-dire tous ceux qui étaient dedans, et mit le châtelain dans les prisons de sa propre demeure. Il ne le rendit à la liberté qu'au prix d'une rançon de 24.000 écus tous *appareillés*, c'est-à-dire comptant; mais il garda le château, le *garni bien et esguerria le païs.*

Mais ce qui est bien plus étrange, c'est que Bacon s'était tant illustré par ses *proèces* (prouesses), que le roi Philippe voulut se l'attacher et lui acheta le château de Comborn 20,000 écus; bien plus, il fit du brigand son huissier d'armes et le tint à sa cour en *grant honneur.*

Il fut moins heureux pour le héros qui s'était acquis un grand renom en Bretagne. C'était un soudoyer de l'armée anglaise, il s'appelait *Crokars* (3). A force de prises de châteaux, de pillages et de rançons, il s'était fait une fortune de plus de 60,000 écus. Philippe lui fit proposer de le marier *ricement*, d'en faire un chevalier et de lui payer une rente annuelle de 2,000 livres s'il voulait se mettre à son service; le bandit refusa dédaigneusement les offres royales.

Bertrand IV ne put supporter l'abaissement de Philippe. Les fautes du monarque enlevaient à la royauté son

(1) Froissart, t. 4, p. 67 à 70.

(2) Ducange donne l'explication du mot mesnies — on appelait ainsi la suite, la clientèle d'un seigneur (V. Maguerius).

(3) Ce Crokars eut le prix de la valeur du côté des Anglais dans le célèbre combat des Trente en Bretagne. Il y fut fait prisonnier. De basse extraction, il s'était élevé par son courage au grade de capitaine. Il mourut d'une chute de cheval en franchissant un fossé.

On sait que le combat des Trente eut lieu le 10 mars 1350 entre Ploërmel et Josselin. Beaumanoir était le chef français, et Bembro le chef anglais.

Digitized by Google

prestige. Le seigneur de La Tour sortit de France et se rendit en 1350 à Rome pour le grand jubilé (1). Il y fut reçu avec une grande distinction. Le pape ordonna aux chanoines de Saint-Pierre de lui montrer, dit Baluze, le tableau de la Véronique (2).

Il était encore à Rome lorsqu'il y apprit la mort de Philippe VI (3). Ses longs rapports avec le nouveau roi lui donnèrent l'espérance d'un règne réparateur. Il lui sembla ensuite que la guerre anglaise serait aisément apaisée par la disparition de l'ennemi personnel d'Édouard. Ses illusions ne durèrent pas longtemps.

CHAPITRE XI.

Sommaire. — Avènement du roi Jean. — Bertrand IV espère beaucoup du nouveau règne. — Ses illusions durent peu. — Mort du connétable d'Eu et son remplacement par le baron Charles de La Cerda. — États généraux de la langue d'oïl du 2 décembre 1355. — Le sire de La Tour y assiste comme membre de la noblesse d'Auvergne. — La session dure trois semaines. — Ordonnance du 28 décembre de la même année. — Étienne Marcel. — Vote de la gabelle et de la taxe de 8 deniers sur tous objets vendus. — Insurrections contre ces deux impôts. — Attentat du roi Jean à la liberté de son gendre Charles-le-Mauvais et à la vie de plusieurs des compagnons de ce dernier. — Les troupes du Navarrais et celles des d'Harcourt se joignent aux Anglais. La Normandie saccagée. — Expédition du prince de Galles en 1356, en Auvergne, ses dévastations, ses brigandages. — Le roi Jean à cette nouvelle convoque le ban et l'arrière-ban du royaume. — Bertrand IV s'empresse d'accourir, il est à la bataille de Poitiers avec plusieurs autres seigneurs d'Auvergne. — A Poitiers, le roi Jean aggrave les fautes de son père à Crécy.

(1) Avant Clément VI le grand jubilé n'avait lieu que tous les cent ans; ce pape décida que désormais il serait célébré tous les 50 ans.

(2) Baluze, t, 1. p. (?)

Il nous semble que Baluze se trompe en parlant d'un tableau de la Véronique. La seule relique de la Véronique conservé à Rome, est le linge sur lequel s'imprima la face du Sauveur, lorsqu'une sainte femme dont on ignore le nom essuya le visage de N. S. J.-C. inondé de sueur et de sang, lorsqu'il traînait sa croix au Calvaire. Véronique est un mot grec qui signifie image vraie. Nous croyons qu'il n'y a pas de *tableau* de la Véronique à Saint-Pierre.

(3) Philippe VI mourut le 22 août 1350.

Digitized by Google

— L'armée française presqu'entièrement détruite et le roi fait prisonnier. — Son fils aîné fait appel à la nation. — États généraux de la langue d'oil du 15 octobre 1356, le tiers état y domine. — Étienne Marcel. — Robert Lecoq. — Les états sur cette double impulsion mettent à l'octroi des subsides demandés des conditions inacceptables. — Le régent parvient à faire partir l'Assemblée. — Il s'adresse d'abord aux États généraux de la langue d'oc, puis aux états spéciaux des provinces. — Rôle de Bertrand IV dans ceux d'Auvergne. — Le régent prévient de l'arrivée dans notre province des grandes compagnies. — Ses ordres aux baillis. — Invasion de l'Auvergne par les routiers. — États provinciaux d'Auvergne de janvier 1358. — Résistances partielles peu importantes. — Expédition de Robert Knolles. — Sa fuite en Limousin. — Rassuré sur sa province, Bertrand IV vole au secours du régent. — Obligé de sortir furtivement de Paris, ce prince convoque les États généraux à Compiègne. — Événements du 22 février 1357. — Mise en liberté du Navarrais. — Marcel s'apprête à résister au régent par les armes. — Fortifications de Paris. — Appel par lui des principales villes du royaume. — Jacquerie. — La noblesse s'arme de toutes parts. — Les jacques sont exterminés. — Siège de Paris par le régent. — La famine à Paris. Murmures des habitants. — Marcel fait appel au Navarrais. — La conduite de ces troupes navarraises irrite les Parisiens. — Ils soupçonnent le roi de Navarre. On crie à la trahison. — Le Navarrais effrayé sort de Paris, emmène ses troupes et s'établit à Saint-Denis. — Marcel fait appel aux Anglais. Sa mort. — Rentrée du régent à Paris. — Départ de Robert Lecoq. — Le roi de Navarre continue la guerre civile. — Ses soldats s'unissent aux routiers. — Paix de Pontoise. — La France n'en reçoit aucun repos. — Le roi Jean traite à Londres pour sa liberté. — Les États généraux rejettent ce traité. — Irritation d'Edouard et même de Jean. — Edouard débarque à Calais et ravage plusieurs de nos provinces. — Traité de Brétigny, 8 juillet 1360. — Le roi Jean rendu à la liberté. — Otages emmenés en Angleterre. — Les routiers. — Seguin de Badefol. — Henri de Transtamare. — Bertrand IV envoyé comme otage en Angleterre, n'y reste pas longtemps. — Il est commis avec d'autres grands personnages pour faire sortir de France les grandes compagnies. — Bataille de Brignais. — Bertrand IV fait chevalier de l'Écu d'Or par le bon duc Louis III de Bourbon. — Il part pour la croisade de l'ordre teutonique en Prusse contre les Lithuaniens. — On ne sait ni le lieu, ni la date de son décès. — Mort de sa femme enterrée à Clermont, aux Cordeliers. — Leurs enfants.

Le second Valois fit encore plus de mal à la France que le premier. Le roi Jean aggrava les fautes de son père au lieu de les effacer. Nous n'avons à relever dans les premiers actes de son règne rien de spécial au baron de La

Digitized by Google

Tour. Nous devons dire toutefois que Bertrand IV ressentit plus vivement peut-être que les autres membres de la noblesse la douloureuse impression produite dans tout le royaume par l'ordre royal qui sans jugement fit périr si cruellement le connétable d'Eu et par le remplacement de ce dernier dans ses hautes fonctions par un jeune favori, Charles de Lacerda, sans le moindre titre à son élévation. Ces débuts si peu conformes à l'attente du seigneur de La Tour furent suivis de décisions gouvernementales qui renversèrent toutes ses idées. Il avait aimé le duc de Normandie, il ne pouvait approuver le roi de France (1). La guerre anglaise allait recommencer, il fallait des subsides. Les impôts ordinaires ne pouvaient suffire aux dépenses royales, à plus forte raison fallait-il se procurer des ressources extraordinaires pour soutenir la lutte contre l'Angleterre.

Le roi Jean fut contraint de les demander à ses peuples. Il convoqua les États généraux de la langue d'oil. L'Assemblée se réunit à Paris dans la grande chambre du Parlement, le 2 décembre 1355. Le baron de La Tour y assista comme membre de la noblesse d'Auvergne, la session dura trois semaines. Ses résultats sont consignés dans la célèbre ordonnance du 28 décembre de la même année 1355. Nous n'avons pas à les rappeler. Mais Bernard IV dut en être profondément attristé. La royauté n'obtint l'aide qui lui était nécessaire qu'à des conditions qu'elle

(1) On sait que le roi Jean dépassa son père en prodigalités fastueuses, et ne recula devant aucun moyen pour se procurer de l'argent; pactisation avec les juifs et les lombards, concessions moyennant finances aux provinces et aux bonnes villes, mais surtout altération des monnaies poussée jusqu'à la démence, ainsi qu'on l'a dit, tels furent ses expédients pour en avoir. Sur cette altération il suffit de dire qu'en 1352 le marc d'argent tomba d'abord de 11 liv. à 4 liv. puis se releva à 13, redescendit ensuite plusieurs fois à 4 et enfin remonta à 16 et 18 liv.

Ces variations du poids et de la valeur des monnaies n'étaient-elles pas insensées? Un auteur moderne l'a fait remarquer avec raison : ces altérations ruineuses pour le public puisqu'elles arrêtaient le commerce et l'industrie, étaient en même temps nuisibles au roi lui-même, car le Trésor perdait autant à les recevoir dans les levées d'impôt qu'il avait gagné aux premières émissions. (Henri Martin, t. 6, p. 181.)

Digitized by Google

fut obligée d'accepter. Les états la mettaient en tutelle. Le roi Jean faisait l'abandon de plusieurs prétendus *droits* dont il avait abusé. Ainsi il renonçait à l'altération des monnaies qu'il appelait son droit de *mutation*, et s'engageait expressément à faire à l'avenir *monnaie forte et durable*. Il faisait également le sacrifice de son *droit* de prise (1), et s'obligeait à payer tout ce qu'il prendrait pour son service en temps de guerre. Enfin il se soumettait avec les siens à supporter l'une des contributions votées par les états. En outre, les subsides accordés devaient être exclusivement affectés *au fait de la guerre*, et pour empêcher un détournement, une commission de neuf membres pris par tiers dans chacun des trois ordres, devait en surveiller l'emploi et en assurer l'exécution, même *à l'aide de la force*, si elle devenait nécessaire. Les subsides n'étaient concédés que pour un an. A l'expiration de ce délai, les états devaient se réunir de nouveau pour recevoir les comptes de la commission.

Les États généraux de 1355 faisaient pressentir ceux du 15 octobre 1356. Le fameux Étienne Marcel était dans les deux sessions à la tête du tiers état; mais en 1355, il disait comme les chefs des ordres du clergé et de la noblesse (2) que son ordre était prêt comme les deux autres *à mettre corps et biens au service du roi qui était alors sur le trône*, tandis qu'en 1356 Jean était *vaincu et prisonnier des Anglais*. Marcel avait de l'audace, de l'initiative et une certaine habileté à saisir les côtés vulnérables de la royauté. Il ne nous paraît pas téméraire de croire qu'il fut l'auteur des résolutions de l'Assemblée de 1355. Des subsides extraordinaires furent votés par elle ;

(1) Ce droit de prise était souverainement impopulaire. Il autorisait en temps de guerre les gens du roi à saisir en son nom, les provisions, les vivres, les chevaux, les charrettes des manants, sans rien payer.

(2) En 1355 le chef du clergé était Jean de Craon, archevêque de Reims, et celui de la noblesse, le duc d'Athènes, Gaulthier de Brienne, de cette illustre famille qui joua un si grand rôle en Orient.

Digitized by Google

ils consistaient dans la gabelle et une taxe de 8 deniers par livre sur toutes choses vendues dans les provinces de la langue d'oil.

La levée de la gabelle amena des insurrections et des résistances à main armée. Le roi de Navarre, Charles si justement appelé *le mauvais*, se fit remarquer parmi les opposants les plus décidés. L'impôt de 8 deniers fut aussi très impopulaire. Quelque déplaisir qu'en eût le roi, il dut céder à l'irritation publique.

Les états de mars 1356 remplacèrent les deux subsides par une espèce d'impôt sur le revenu. Mais ce nouveau tribut n'était pas de nature à calmer les esprits. Les plus pauvres contribuables en effet étaient les plus malheureux. S'ils avaient 100 sols de revenu, ils en payaient 5, tandis que 100 liv. de rente n'en payaient que 4 et que l'impôt n'était plus que de 2 liv. par chaque 100 liv. de rente qu'on avait en plus. La taxe portait sur les revenus de toute espèce en terres, en bénéfices, en offices, même sur les gages. Il n'y eut d'exception que pour les veuves et les religieuses.

Le roi Jean était donc sorti diminué de la session des États généraux de 1355, et Bernard IV le voyait avec chagrin également privé des sympathies de ses peuples. Un acte de violence et de déloyauté porta dans l'esprit de l'aristocratie une nouvelle atteinte à la majesté royale, nous voulons parler de l'attentat commis par le roi Jean à la liberté de son gendre Charles-le-Mauvais et à la vie des compagnons du roi de Navarre, à Rouen (1). La noblesse en fut indignée et la guerre anglaise immédiatement com-

(1) Le roi de Navarre, on s'en souvient, avait été convié à un dîner de famille à Rouen, par son beau-frère le duc de Normandie, fils aîné du roi Jean, qui devait être un jour le roi Charles V. Le Navarrais y était allé accompagné de plusieurs de ses amis, notamment des d'Harcourt. Sans en prévenir personne, le roi Jean en ayant été informé, survint traîtreusement au milieu du repas, et malgré les supplications de son fils dont l'honneur pouvait être compromis par un soupçon de complicité, il arrêta de sa main Charles-le-Mauvais en le prenant à la gorge, et fit mettre à mort immédiatement, dans un champ voisin, plusieurs de ses compagnons.

Digitized by Google

mencée. Les troupes du Navarrais, celles des d'Harcourt et des autres seigneurs menacés se joignirent aux Anglais. La Normandie fut saccagée, Jean courut la défendre. Mais tandis qu'il s'apprêtait à combattre, il apprit que le prince de Galles, parti de Bordeaux avec un corps de 2,000 hommes d'armes et de 6,000 archers, venait de ravager le Rouergue et l'Auvergne; il se hâta de revenir à Paris et convoqua le ban et l'arrière-ban du royaume avec ordre de venir sans délai le rejoindre en Touraine. Il établit son quartier général à Chartres.

L'invasion de l'Auvergne par le prince noir en 1356, a été décrite par Froissart, qui en fait connaître ainsi toutes les horreurs :

« Le prince de Galles et sa route, dit le chroniqueur, » trouvoient le pays d'Auvergne où jà ils estoient entré » et avalé si gras et si rempli de tous biens que merveille » seroit à considérer. Mais com plantivaux (plantureux) » que il le trouvoissent, ils ne voloient mies entendre ne » arrester à çou; ancois (mais) voloient guerreier et » grever leurs ennemis. Si ardoient et essilloient le païs » tout devant yaux (eux) et environ. Et quand ils estoient » entré en une ville et ils la trouvoient remplie et pourveue » largement de tous vivres et s'i estoient repesci deux » jours ou trois et ils s'en partoient, ils essilloient le de- » morant (le reste) et effondroient les tonniaux plains de » vins et ardoient bleds et avainnes afin que leur ennemi » n'en euissent aise; et puis si chevauçoient avant et tout- » dis (toujours) trouvoient il bon pays et plantivaux (1). »

Nous avons cité ce passage de Froissart pour donner une idée de la guerre au 14e siècle. Le brigandage, la dévastation, l'incendie, la destruction, la plus impitoyable barbarie ne répugnaient à personne. Les princes en donnaient l'exemple. Nous avons vu qu'Édouard IV s'en vantait à l'archevêque de Cantorbéry, et son fils qui était

(1) Froissart, t. 5, p. 2 et 3.

Digitized by Google

pourtant humain et éclairé suivait ses traces en Auvergne. Il ne faudra pas s'étonner si notre malheureuse province est plus tard livrée par les routiers aux plus affreuses calamités; ces routiers feront comme le prince noir dont ils ont été les soldats; ils ont été accoutumés à ce pillage pendant qu'ils servaient sous ses ordres; lorsqu'ils seront licenciés ils continueront de demander leur solde à ces abominables habitudes. Les provinces de la France seront aussi malheureuses pendant les trêves que pendant la guerre. Les Anglais, les Navarrais, les Gascons, les brigands de tous les pays s'y établiront comme dans un pays à conquérir. Ils s'y enrichiront par la prise des châteaux et des bonnes villes, et par la rançon des gens riches qu'ils auront faits prisonniers.

L'Auvergne, à cause de sa richesse et de la fertilité de son sol, sera longtemps pour eux, comme le disait l'un de leurs chefs, *une bonne chambre*. Elle ne parviendra à s'en délivrer qu'en s'imposant de grands sacrifices d'argent et après de longues et cruelles souffrances.

Lorsque le prince de Galles les conduisit dans cette terre promise, Bertrand IV dut avoir un profond regret d'avoir salué avec tant de joie l'avènement du roi Jean. Il n'était pourtant qu'au commencement des malheurs de sa terre natale.

Il est inutile de dire qu'il s'empressa de répondre à l'appel du roi. Il était manifestement du nombre « de ces » *pluiseurs* qui avaient grand désir pour yaus contre- » vengier des despit et des destourbiers que li englès » leur poient avoir fait et d'yaus combattre, » ainsi que le dit Froissart.

Parmi les seigneurs d'Auvergne, on cite ceux de La Tour, de Mercœur, de Rochefort, de Montaigut et d'Apchon. Nous allons les retrouver à Poitiers (1).

(1) Personne n'ignore que la bataille eut lieu le 13 septembre 1356, à deux lieues de Poitiers, à Maupertuis. On est pourtant convenu de l'appeler bataille de Poitiers, et nous lui conservons ce nom.

Digitized by Google

Jean, à la tête d'une armée de plus de 80,000 hommes parvint à atteindre le prince noir en Poitou. Ce dernier s'était établi à la hâte sur un coteau couvert de vignes et entouré de haies. Un seul chemin étroit et profond donnait accès à son camp. L'armée anglaise était dépourvue de vivres. Sa situation était presque désespérée. Le prince noir et son lieutenant le brave Chandos offrirent à Jean de restituer tous les prisonniers en leur pouvoir, tous les châteaux, toutes les villes dont ils s'étaient emparés. Ils promirent de s'engager sur l'honneur à ne plus prendre les armes contre la France durant sept ans.

Cette capitulation si avantageuse pour notre pays et si honorable pour le roi fut pourtant refusée par lui. Il voulait que le prince anglais devînt son prisonnier avec cent de ses chevaliers. Le prince de Galles s'en indigna et se confia au sort des batailles.

Si Jean eût été un chef de guerre éclairé, il se serait borné à bloquer son ennemi, il l'aurait obligé à se rendre par famine ou à tenter une sortie dans laquelle le prince de Galles eût été infailliblement écrasé par le nombre.

Mais il était le fils de son père, et malgré l'avis de l'un de ses meilleurs chevaliers, qui lui fit connaître après une étude sérieuse, la force du camp de l'ennemi, les dispositions de l'armée anglaise et les difficultés de l'attaque, Jean cédant à l'amour des belles prouesses, fit commencer la bataille.

Nous n'avons pas à parler du désastre de Poitiers ; qui n'en connaît les conséquences ? L'armée française presque détruite, le roi Jean fait prisonnier, tels en furent les principaux résultats. Ainsi deux fois dans dix ans, l'incapacité, les fautes impardonnables des deux premiers Valois, mirent la France dans l'état le plus périlleux, tandis que deux fois les Plantagenets jetèrent le plus vif éclat sur les armes de l'Angleterre par leur bravoure, la profondeur et la sagesse de leurs combinaisons sur les champs de bataille !

Digitized by Google

Mais la défaite de Poitiers fut pour nous plus calamiteuse encore que celle de Crécy. La captivite du roi, la destruction de l'armée, le désordre des finances, l'absence de tout gouvernement devaient amener les troubles qui se produisent toujours à la suite de semblables catastrophes. Au lieu de s'unir pour le salut de la patrie, il sort de toutes parts dans ces terribles moments des ambitieux, des novateurs, des mécontents qui irritent la blessure et agitent les masses. Nul ne songe à guérir le mal. On récrimine avec passion, on est écouté quand on accuse, et les factieux dominent jusqu'au moment où ils expient le mal qu'ils ont fait.

Il en fut ainsi après le désastre de Poitiers. Le fils aîné du roi était sans autorité pour tenir la place de son père. Il était jeune, inexpérimenté. On lui reprochait d'avoir manqué de courage à Poitiers. Pourtant il fit appel immédiatement à la nation. Sur sa convocation les États généraux de la langue d'oil se réunirent à Paris le 15 octobre 1356. Le clergé presqu'au complet y siégea en chape épiscopale. La noblesse, peu nombreuse, en manteau rouge, et le tiers état en robe brune. Il y était en grand nombre.

Nous ne pouvons pas dire si Bertrand IV y assista. Mais il n'était pas mort à Poitiers comme l'a cru Froissart et comme l'ont répété, sur son affirmation, tous ceux qui lui ont emprunté son récit (1). S'il fit partie de l'assemblée, il dut être indigné des reproches injustes que quelques députés du tiers se permirent d'adresser à la noblesse (2); elle se battit avec son courage habituel à Poitiers. Le connétable de France, le duc de Bourbon (3),

(1) Froissart, t. 5, p. 48.

(2) Henri Martin a rendu un éclatant hommage à la vaillance de la noblesse française à Poitiers. « La chevalerie française, dit-il, resta ferme sur le champ de bataille; aucun chevalier ne lâcha pied. » T. 6, p. 371.

(3) A la mort de ce duc de Bourbon, père de Louis III, se rattache un fait qu'il faut faire connaître. Le duc Pierre était décédé chargé de dettes. Suivant l'usage du temps,

Digitized by Google

les sires de Beaujeu, de Nesle et de Ribaumont, le compatriote et l'ami de Bertrand IV, le sire de Montaigu, restèrent sur le champ de bataille et plusieurs autres grands seigneurs furent faits prisonniers autour du roi Jean. Ce n'était donc qu'une accusation calomnieuse. Le tiers état ne manqua pas, cette fois avec justice, de relever les fautes du roi prisonnier et de lui imputer les malheurs du pays. Il prit la direction de l'assemblée et voulut se constituer en conseil de gouvernement, sous l'impulsion de son président, Étienne Marcel, et par les intrigues d'un médiocre avocat que Philippe VI avait eu le tort d'élever à l'épiscopat et à une présidence au Parlement, Robert Lecoq, le séide de Charles-le-Mauvais. L'un et l'autre dans des vues différentes voulaient renverser la dynastie. Le représentant du roi Jean, dont la prudence et l'habileté furent admirables, comprit qu'il n'avait rien à attendre des états de la langue d'oil. On mettait à l'octroi des subsides qu'il demandait des conditions inacceptables. Tous ces efforts tendirent alors à éloigner l'assemblée. Elle partit mais en s'ajournant à une réunion prochaine.

Le duc de Normandie qui prenait simplement le titre de lieutenant du roi, s'adressa aux états de la langue d'oc qui lui accordèrent l'aide qu'il demandait, en émettant toutefois quelques-unes des prétentions des états de la langue d'oil.

Les amis du Dauphin lui conseillèrent de s'adresser désormais aux États provinciaux où il trouverait plus de dévouement et de fidélité. Tous se rendirent dans leur province pour y assurer le succès des demandes de secours indispensables au maintien de la couronne dans la famille royale. Le seigneur de La Tour sentit se réveiller sa vieille

ses créanciers l'avaient fait excommunier. On refusa de prier pour lui tant que l'excommunication tiendrait. Elle ne fut levée par le pape Innocent VI (le limousin Etienne d'Albret), que sur l'engagement pris par le fils du défunt de payer les dettes de ce dernier.

Digitized by Google

foi monarchique. Son rang l'appelait à siéger aux États provinciaux d'Auvergne. Il y vint bien convaincu que la royauté n'y rencontrerait que des partisans et y obtiendrait sans peine ce qu'elle leur demanderait. Sans doute l'Auvergne souffrait encore des ravages de l'invasion du prince de Galles, mais quelques années de paix et de tranquillité lui auraient bientôt rendu sa richesse. Et d'où pouvaient lui venir de nouveaux malheurs? L'agitation de la bourgeoisie parisienne restait concentrée dans la grande ville. Les menées du Navarrais s'exerçaient loin de notre province, et il était permis d'espérer que le pays revenu à lui-même se débarrasserait promptement de ses deux grands ennemis de l'intérieur, la faction d'Étienne Marcel, et les agents d'un prince universellement méprisé et redouté. Telle était la pensée de Bertrand de La Tour.

Il ne prévoyait pas que d'autres barbares allaient envahir l'Auvergne. En 1357, le duc de Normandie qui était alors régent du royaume, lui adressa des lettres closes par lesquelles il le priait de se trouver en sa qualité de membre de la noblesse le 19 juin suivant à Clermont, pour pourvoir à la *tuition* et *défense du pays d'Auvergne*. Le 19 juillet de la même année, une ordonnance du régent annonçait l'arrivée de plusieurs gens des grandes compagnies et enjoignait aux baillis de la province de visiter toutes les forteresses de leurs bailliages, de les réparer, de les fortifier et de les munir de vivres et d'artillerie, *même aux dépens* des propriétaires.

La tempête annoncée sévit en effet avec une extrême violence. Des bandes de routiers anglais et gascons, commandés par des chefs renommés, envahirent la haute et la basse Auvergne. Rien ne fut respecté. Deux villes furent mises *à sac* (1), un grand nombre de châteaux pris, et le plat pays pillé et dévasté. On sera bien étonné de trouver l'illustre Jean Chandos, qui avait tant contribué aux deux

(1) Brioude et Murat.

Digitized by Google

victoires de Crécy et de Poitiers parmi les commandants de ces malfaiteurs. Il y avait aussi comme chefs des bandits le bâtard de Mauléon, Mandonnet de Badafol, Arnaudon et Aimerigot Marchez, dont nous parlerons bientôt avec quelques détails. Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer de nouveau que les exploits de ces pillards, considérés comme faits de guerre, n'entachaient pas alors l'honneur des routiers, et que même on célébrait quelquefois leurs *belles apertises d'armes*. Aussi trouvons-nous maintenant et trouverons-nous encore plus tard dans leurs rangs des hommes de guerre en renom et des membres de plusieurs grandes familles de leurs pays.

En janvier 1358 les États provinciaux d'Auvergne se réunirent à Clermont pour obvier, dit Savaron (1), « aux courses des Anglais qui, maîtres de plusieurs villages et forts, faisaient dans le pays d'irréparables dommages. » L'assemblée savait bien que le régent ne pouvait lui venir en aide. Il n'avait ni troupes, ni argent, ni une véritable autorité de gouvernement. Les États généraux convoqués par lui à diverses reprises et de moins en moins nombreux, soit parce que les routes manquaient de sécurité, soit parce que les députés n'avaient pas l'argent nécessaire pour leur voyage et leur séjour quoiqu'ils reçussent une petite indemnité, obéissaient de plus en plus à l'influence d'Etienne Marcel et de Robert Lecoq. Leur esprit devint plus agressif et leurs idées de réforme prirent chaque jour un caractère séditieux.

Bertrand IV n'avait point quitté l'Auvergne. Il se consacra à la défense de ses domaines et donna son adhésion et son concours à l'exécution des mesures prises par les États provinciaux pour l'expulsion des roturiers. Mais que fut cette exécution? Elle fut d'abord de peu d'importance, il n'y eut que des résistances partielles. Les noms des seigneurs qui défendirent leurs châteaux et leurs terres ne nous ont pas été conservés.

(1) Savaron, p. 257.

Digitized by Google

Mais en 1359, un fameux capitaine anglais, Robert Knolles (1) fut envoyé par Edouard III dans les provinces du centre de la France, pour y semer, dit le chroniqueur, le pillage et la dévastation. A l'annonce de son arrivée, l'Auvergne se leva tout entière. Knolles était d'autant plus redoutable qu'il était à la tête d'une armée de 3,000 hommes bien disciplinés.

Les habitants de l'Auvergne lui opposèrent une armée plus nombreuse que la sienne. Elle se trouva bientôt en présence de celle de Knolles entre Clermont, Montferrand et Riom. Les Anglais s'étaient postés sur le penchant d'une colline, les seigneurs d'Auvergne en occupaient une autre. Bertrand IV avait conduit son contingent. La journée se passa de part et d'autre en observation. Le soir, les seigneurs auvergnats prirent le parti d'attaquer à minuit. Ils devaient tourner l'ennemi en faisant un détour de deux lieues. Knolles en fut informé par un des siens qui avait été fait prisonnier et qui parvint à s'évader. Il se déroba par la fuite et se dirigea vers Limoges. Il ne reparut plus en Auvergne.

Mais les premiers envahisseurs de la province y étaient encore; il allait les en déloger. Le 31 juillet 1359 les États provinciaux se réunirent de nouveau à Clermont. Ils décidèrent de faire appel à la noblesse du Midi. Elle vint; mais l'Auvergne ne fut pas complètement délivrée. Toutefois, on enleva aux routiers quelques places fortes, on releva les fortifications abattues, on en construisit de nouvelles. Bien qu'elles fussent insuffisantes, ces mesures donnèrent un peu de repos au pays.

(1) Knolles s'était acquis un grand renom d'homme de guerre dans les guerres de Bretagne et de Normandie. Il était l'un des champions anglais dans le célèbre combat des Trente, et y déploya une grande bravoure.

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

Bertrand IV, un peu moins inquiet pour ses terres et sa province, courut alors au secours du régent.

Ce prince avait un extrême besoin de ses fidèles serviteurs. Obligé de quitter Paris pour échapper aux dangers qui menaçaient sa vie, il était parvenu à en sortir furtivement. La capitale était alors sous la domination absolue d'Étienne Marcel; il en avait fait une commune de vengeance et de sang (1).

D'un autre côté, le roi de Navarre, délivré par l'un de ses affidés (2) de sa prison d'Arleux, sous prétexte qu'il avait des droits à la couronne de France qu'on avait méconnus, méditait la déchéance des Valois. La dynastie capétienne courait donc un double danger.

Pour le conjurer, le régent venait de convoquer les États généraux à Compiègne. Peu de membres du clergé et du tiers état s'y rendirent. La noblesse au contraire y fut très nombreuse et se mit à la disposition du prince. Il était temps. Les événements se précipitaient de plus en plus chaque jour. Paris était en pleine ébullition. Il était prêt à résister au régent par les armes. Marcel avait fait entourer la ville de fortifications imposantes. Après avoir vainement tenté de s'assurer l'appui des principales villes du royaume, il eut la criminelle idée de soulever contre

(1) On sait comment, à la tête d'une bande de sicaires, il fit massacrer dans la chambre du régent et sous les yeux du prince, Robert de Clermont, maréchal de Normandie et Jean de Conflans, maréchal de Champagne. On dit même que le sang des victimes rejaillit sur les vêtements du régent sur la tête duquel Marcel osa mettre son chaperon. Déjà, avant de pénétrer dans le palais, les assassins avaient mis à mort l'avocat général Regnaud d'Acy rencontré par eux dans les rues de Paris et tué dans une boutique où, pour échapper à leurs coups, il s'était réfugié. Ces lugubres événements eurent lieu le 22 février 1357.

(2) Jean de Péquigny ou de Picquigny, gentilhomme picard, déjà flétri par la justice répressive; en 1359, il fut étranglé dans son lit par son valet de chambre.

Digitized by Google

la noblesse qui soutenait le régent les paysans des environs de Paris. Ses émissaires se répandirent dans une partie de l'Ile-de-France et de la Picardie où une formidable insurrection de paysans devenus furieux les rendit maîtres de plusieurs châteaux; ils y commirent les plus horribles atrocités.

Ce ne fut plus seulement dans Paris que régna la terreur; elle fut encore plus effroyable hors de ses murs (1).

C'en était fait de la monarchie et peut-être de la France, alors inondée d'Anglais, si les plans de Marcel avaient réussi. Heureusement l'excès du mal le fit promptement cesser. La noblesse s'arma de toutes parts; il lui vint même du secours des pays du Nord. Les jacques furent bientôt exterminés. Deux seigneurs aquitains, de passage à Paris, le captal de Buch et le comte de Foix, informés du péril qui menaçait l'honneur et la vie de très grandes dames de France, notamment la femme du régent, enfermées dans la citadelle de Meaux, leur vinrent en aide et firent périr plus de 7,000 jacques. De son côté, le régent et son entourage en tuèrent un grand nombre et le Navarrais lui-même qui, pourtant, avait accordé un sauf-conduit à leur chef, *Guillaume Charlot*, le fit décapiter et détruisit en même temps 3,000 de ces bandits.

Le régent était parvenu à s'organiser une armée; il vint avec elle assiéger Paris. Son camp, établi entre Saint-Maur et Charenton, lui permettait d'arrêter tous les approvisionnements qui venaient dans la ville assiégée par la Seine et la Marne. La famine se fit bientôt sentir aux Parisiens; ils commencèrent à récriminer contre Marcel. Le grand agitateur, sentant s'affaiblir son autorité, ne craignit pas de faire appel au Navarrais dont il se défiait pourtant autant que le Navarrais se défiait de lui. Charles-le-Mauvais entra donc dans Paris; mais ses troupes insolentes et pillardes s'y firent détester. De plus,

(1) Seditione, dolis, scelere libidine et irâ iliacos intra muros peccatur et extrâ. Horace, liv. I, épître 11, v. 15 et 16.

Digitized by Google

des sorties malheureuses excitèrent les soupçons. Ce fut bien pis lorsqu'on sut que le Navarrais, parti un jour pour attaquer le régent, avait eu une longue conférence avec lui et était rentré sans avoir essayé de le combattre. Comme de coutume, on cria de suite à la trahison. Le Navarrais, à son tour effrayé, quitta la capitale, emmena ses troupes et alla s'établir à Saint-Denis.

Marcel, au désespoir, sacrifiant son pays à sa coupable ambition, se résolut à faire appel aux Anglais et à leur livrer Paris. L'exécution de cet abominable complot ne fut arrêtée que par la mort du traître. Dans la nuit du 31 juillet au 1er août 1358, à minuit, l'un de ses anciens partisans, *Jean Maillard*, qui avait su le pacte de Marcel, le trouva à la porte Saint-Antoine, tenant dans ses mains les clefs qui devaient ouvrir aux Anglais les portes de la ville, et, après lui avoir reproché son crime, l'abattit à ses pieds d'un coup de hache sur la tête. Le lendemain il se fit gloire de son action et fut acclamé.

Trois jours après, Bertrand de La Tour eut la joie de voir rentrer le régent dans Paris. Les habitants firent au prince une véritable ovation. Le parti de Marcel n'existait plus et celui du Navarrais perdit le même jour son chef principal à Paris. Robert Lecoq se punit, en effet, de ses intrigues par un exil volontaire (1). On sait qu'il alla mourir en Espagne.

Mais Charles-le-Mauvais ne désarma pas immédiatement. Il continua la guerre civile et envoya un défi au régent. Ses soldats s'unirent aux routiers et les grandes compagnies reprirent de plus belle leurs courses et leurs pillages.

Que faut-il penser d'Étienne Marcel? Quel était son but? Quels furent ses moyens? Ses fonctions de prévôt des marchands lui avaient valu une grande popularité parmi les

(1) Robert Lecoq fut compris, en 1360, après la paix de Brétigny, dans l'amnistie accordée par le roi Jean aux partisans du roi de Navarre; toutefois, le roi Jean exigea sa sortie de France. Robert Lecoq se retira en Espagne où il devint évêque de Calahorre, dans la vieille Castille, et il y mourut.

Digitized by Google

bourgeois et les commerçants de Paris. Son intelligence, son activité, l'élégance de sa parole, son administration, son habitude des affaires en avaient fait le premier magistrat de la ville et lui avaient concilié de vives sympathies. Député du tiers aux États généraux de 1355, il s'y fit remarquer par la hardiesse de ses critiques et il obtint du roi Jean d'importantes concessions. Son ordre en fit son orateur et son président. Certes ce n'était pas un homme vulgaire que celui qui avait conquis une influence décisive d'abord sur le peuple le plus mobile et le plus capricieux du monde, et puis sur une grande assemblée politique dont il faisait partie pour la première fois.

Mais il lui manquait le désintéressement et la modestie qui font les grands hommes et les bons citoyens. Dévoré d'orgueil et d'ambition, il voulut se faire dans l'État la première place et il obéit aux plus coupables suggestions de l'intérêt personnel. Il saisit avec avidité, pour arriver à son but, le moment où la royauté était à terre et le pays sans gouvernement. Au lieu d'user de ses forces et de son crédit pour conjurer une crise dans laquelle la France pouvait périr, il souleva, à son profit, les passions populaires de la capitale du royaume. Une fois engagé dans cette voie criminelle, il ne recula devant aucune combinaison pouvant réaliser ses desseins. L'insurrection, l'assassinat, la guerre civile la plus barbare, les alliances les plus odieuses, et, pour mettre le comble à tous ses crimes, comme le dit le président Hénault, l'abominable résolution de livrer Paris aux Anglais. Tels furent ses moyens pour arriver à son but. Ils méritent, selon nous, toute la réprobation de l'histoire. Flétris par Michelet avec la vivacité de ses impressions, ils ne sauraient être atténués, ce nous semble, par les apparences d'une idée généreuse et progressive. Les théories politiques qui demandent leur triomphe à la violence et au crime doivent être sévèrement condamnées. Le forfait d'Étienne Marcel reçut son expiation lorsqu'il allait s'accomplir ; cette expiation était

Digitized by Google

méritée (1). Sa fin fut celle de Jacques Artevelle en 1344, et celle de Nicolas Rienzi en 1354.

La soumission de Paris au régent ne terminait pas la guerre. Le Navarrais se fit à son tour le fléau du pays. Ses troupes se mirent à ravager les provinces entre la Seine, l'Oise et la Somme; elles se composaient d'une foule d'aventuriers à sa solde. La France devenait de plus en plus malheureuse. Plus de commerce. Les routes n'étaient pas sûres. Plus d'agriculture. Les champs n'étaient pas cultivés. La disette était générale.

Un jour, le Navarrais parut sensible aux maux de la nation; il consentit à signer un traité de paix avec le régent (2); mais la France n'en reçut aucun repos. Les soudoyers licenciés par le roi de Navarre prirent les couleurs anglaises et continuèrent leurs dévastations.

La guerre avec l'Angleterre ne tarda pas à se rallumer. Édouard III avait obtenu de son prisonnier, le roi Jean, un pacte en vertu duquel il acquérait la pleine et entière propriété de la Guienne et du Ponthieu jusque-là soumis à la suzeraineté du roi de France, et de plus celle de 14 provinces françaises. En outre il devenait suzerain de la Bretagne et devait recevoir 4 millions d'écus d'or pour la rançon du roi Jean. Le régent ne voulut promulguer le traité qu'après avoir obtenu l'assentiment des États généraux; il s'empressa de les convoquer. L'assemblée indignée rejeta d'une voix unanime cette odieuse convention (3). Le roi d'Angleterre en fut très irrité (4). En

(1) Au moment même où nous écrivions ces lignes, on élevait à Paris une statue à Étienne Marcel. Il faut en faire honneur non à l'homme mais à l'idée dont il fit un masque à son ambition.

(2) La paix fut négociée par la femme du roi de Navarre et les veuves de Charles-le-Bel et de Philippe VI; elle fut signée à Pontoise en 1359.

(3) En outre de la Guienne et du Ponthieu, les provinces cédées en toute souveraineté à Édouard III étaient la Saintonge, l'Aunis, l'Agenais, le Quercy, le Bigorre, le Périgord, le Limousin, la Touraine, le Poitou, l'Anjou, le Maine; dans le nord de la France: le Boulenois, le comté de Guines, Montreuil-sur-Mer et Calais.

(4) Chose incroyable! le roi Jean en fit de vifs reproches au régent qu'il accusa de céder aux conseils du Navarrais.

Digitized by Google

octobre 1359, il débarqua à Calais avec une puissante armée. Il ravagea impitoyablement et sans trouver la moindre résistance plusieurs de nos provinces. Mais, un jour, un orage effroyable fondit sur son armée et changea ses dispositions. Il en sortit le traité de Brétigny un peu moins dur que la première convention, mais encore très onéreux. Il fallut bien se résoudre à l'accepter (1). Le 8 juillet 1360, après le paiement du premier terme de la rançon et la remise des otages, le roi Jean était remis en liberté. Sa captivité avait duré plus de quatre ans (du 8 mai 1356 au 8 juillet 1360). La veille de la Toussaint, Édouard, ses fils et les otages partirent pour l'Angleterre. Froissart (2) donne les noms de ces derniers et des villes qui fournirent des otages bourgeois. Il suffit de citer ceux qui furent pris dans les rangs de la famille royale et de la plus haute noblesse du royaume pour se faire une idée de l'importance de la maison de La Tour. Les ducs d'Anjou et de Berry, fils du roi, son frère, le duc d'Orléans, ses deux cousins, les ducs de Bourbon et d'Alençon étaient les premiers inscrits. Après eux venaient Jean d'Étampes, Guy de Blois, les comtes de Saint-Pol, d'Harcourt, le Dauphin d'Auvergne, les sires de Coucy, de Ligny, de Montmorency, de Roye, de La Tour-d'Auvergne, d'Englure, de Maulevrier, d'Andresel, de Pruns, d'Estouteville, de Saint-Venant, de Trainiel et plusieurs autres barons que le bon chroniqueur *ne sait ou ne peut* nom-

(1) En voici les conditions principales : cession à Édouard de la Guienne et du Ponthieu en toute souveraineté ; Jean lui donnait en outre le Poitou, l'Aunis, la Saintonge, l'Angoumois et le Limousin. De son côté, le roi d'Angleterre renonçait à ses prétentions au trône de France et diminuait la rançon de son prisonnier d'un million d'écus d'or (3 au lieu de 4) ; sur cette somme 600,000 livres étaient payables dans 4 mois et pour le surplus à payer dans 6 ans ; des otages étaient donnés jusqu'à complète libération.

Le traité est du 8 mai 1360. Le prince de Galles et le duc de Normandie en avaient été les négociateurs. Il fut confirmé à la Tour de Londres le 14 juin suivant (note de M. Siméon Luze, t. VI, p. 5 du sommaire du 1er livre).

On sait comment le roi Jean se procura les 600,000 liv. pour le mariage de sa fille Isabelle à Jean Galéas Visconti.

(2) T. VI, p. 55.

Digitized by Google

mer. Paris, Toulouse, Rouen, Reims, Bourges, Tours, Lyon, Sens, Orléans, Troyes, Châlons-sur-Marne, Amiens, Beauvais, Arras, Tournay, Caen, Saint-Omer, Lille et Douai, en tout dix-neuf villes donnèrent chacune deux otages bourgeois; Paris en fournit quatre.

Lorsqu'il fallut opérer la délivrance des provinces cédées par le roi Jean, un grand nombre de seigneurs opposèrent la plus vive résistance aux commissaires anglais. Jean, leur suzerain, n'avait pas pu, sans leur aveu, dirent-ils, transférer, eux et leurs fiefs, sous la domination d'un souverain étranger. Plusieurs villes et notamment La Rochelle ne se rendirent aux Anglais qu'après plus de huit mois de négociations et sur les instances du roi Jean. « *Nous ne nous soumettrons aux Anglais*, disaient les » opposants, *que de lèvres, mais de cœur, jamais. Nous* » *aimons mieux rester Français et être taillés tous les* » *ans de la moitié de notre chevance.* »

Par une convention postérieure au traité de Brétigny, le roi d'Angleterre s'était engagé à faire évacuer les forteresses occupées en France par les hommes d'armes à sa solde.

Par un autre acte, daté de Calais le 24 octobre 1360, Édouard III chargea le sire de Pommiers Bérard et Arnaud d'Albret de faire évacuer celles du Berry, du Bourbonnais, de la Touraine et de l'Auvergne (1); mais quelques capitaines obéirent seuls aux ordres du roi. Plusieurs, dit Froissart, refusèrent *sous prétexte de guerroyer pour le roi de Navarre*. Le plus grand nombre des soudoyers étrangers, de *mauvais Français ruinés par les guerres*, continuèrent de plus belle leur vie de pillage; ils formèrent de nouvelles bandes et placèrent à leur tête les plus audacieux. En 1362, elles se réunirent sous le nom de Grande Compagnie et réalisèrent un effectif de 15,000

(1) Note 2 du sommaire du 1er livre du t. 6 de Froissart, p. 18, extrait de Rymer, t. 118, p. 546 et 547.

Digitized by Google

combattants. Le plus puissant de ces chefs de brigands, Seguin de Badefol, avait sous ses ordres plus de 3,000 hommes. Froissart donne les noms d'un grand nombre de ces capitaines. Nous n'avons qu'une remarque à faire sur cette longue liste, c'est qu'on y voit figurer plusieurs gentilshommes, des bâtards de grande maison, des seigneurs ruinés ou cédant aux pires instincts, comme ce Bernard de Ventadour, seigneur de Montpensier, ou Guillaume de Cardillac, vicomte de Murat, dans la Haute-Auvergne, *s'alliant avec les brigands étrangers, les recevant dans leurs forts, chevauchant avec eux, tuant les gens, violant les fames, ardant les villes et pillant tout le pays* (1).

Le 23 juillet 1362, le maréchal d'Audrehem (2), autorisé par le roi à traiter avec les chefs des compagnies, fit avec quelques-uns d'entre eux, à Clermont en Auvergne, une convention ratifiée le 13 août suivant, en vertu de laquelle ils s'étaient engagés à évacuer le royaume moyennant une grosse somme d'argent (100,000 florins). L'Auvergne devait en payer 40,000 à Seguin de Badefol qui tenait Brioude.

Henri de Transtamare, un prince espagnol, prétendant au trône de Castille, mais expulsé par le roi régnant, son frère, don Pedro le Cruel, s'était jeté sur le midi de la France et y avait commis de grands ravages. Il figura au traité avec le maréchal et prit à sa solde les routiers.

Bertrand IV ne resta pas longtemps comme otage en Angleterre. Comment en était-il sorti si promptement? Il

(1) Thomas Puynart, procureur général du duc de Berry, formulait cette accusation contre le vicomte de Murat. Les exactions, les cruautés de Bernard de Ventadour, seigneur de Montpensier, donnèrent aussi lieu à des poursuites devant le duc de Berry.

(2) Le nom de ce maréchal est écrit de différentes manières par plusieurs historiens. Mézeray écrit d'Endreghen ; Baluze, d'Andrehan, et le président Hénault, d'Andereham ; M. Siméon Lure écrit d'Audrehem. Nous adoptons son orthographe. Toutefois nous devons dire que, dans un manuscrit latin de la fin du 14e siècle qui se trouve à la Bibliothèque nationale, le nom du maréchal est écrit Andereham. C'est l'orthographe du président Hénault.

Digitized by Google

avait été convenu, au moment du traité de Brétigny, que les seigneurs français faits prisonniers à Poitiers et qui seraient donnés en otage seraient déclarés quittes de toute rançon personnelle. Ils n'avaient donc qu'à s'aquitter de leur part contributive dans celle du roi. Le seigneur de La Tour n'avait pas été tué, nous l'avons dit, dans cette bataille; mais, s'il y avait été fait prisonnier, cette captivité expliquerait tout à la fois et l'erreur de Froissart qui le compte parmi les morts et sa prompte libération comme otage. Ce qui est certain, c'est qu'il était libre et en Auvergne en 1362. Baluze (1) dit qu'il fut commis avec le maréchal d'Audrehem, l'évêque de Clermont (2), le comte de Boulogne, le sire de Montaigu et plusieurs autres grands personnages, pour faire sortir de France les grandes compagnies et les envoyer en Espagne au service du comte de Transtamare.

C'eût été un grand bienfait pour l'Auvergne que de la débarrasser ainsi de toutes ces bandes de malfaiteurs. Malheureusement, l'évacuation ne fut ni sincère ni de longue durée. Seguin de Badefol sortit bien de Brioude après avoir reçu l'argent; mais un de ses lieutenants ne tarda pas à y rentrer. D'ailleurs Badefol ne s'était pas sérieusement éloigné.

Un jour, les compagnies se mirent en marche sur Avignon où les richesses du pays leur avaient été dénoncées comme devant leur donner un immense profit. La Bourgogne, le Lyonnais, le Forez devaient souffrir de leur passage. Le roi Jean irrité de leur mauvaise foi donna l'ordre de marcher contre elles à son cousin, Jacques de Bourbon, alors en Languedoc, pour faire exécuter le traité de Brétigny. Bourbon appela à lui tous les seigneurs de l'Auvergne et des provinces voisines du Lyonnais. Les routiers s'étaient réunis à Brignais et s'étaient rendus maîtres du

(1) Baluze, t. 1, p. 311.
(2) Jean de Mello, d'une noble et ancienne famille de Bourgogne.

Digitized by Google

château; ils se crurent assez forts pour résister à l'armée royale et prirent leurs dispositions pour lutter contre elle. La bataille s'engagea le 16 avril 1362; elle leur donna une grande victoire. Beaucoup de grands seigneurs furent faits prisonniers et Jacques de Bourbon succomba à ses blessures quelques jours après, à Lyon où il s'était fait transporter.

Enhardis par leur succès, les routiers continuèrent leur course sur le Comtat Venaissin où le pape Urbain V parvint à s'en délivrer en en faisant partir un grand nombre pour l'Italie, sous la conduite du marquis de Montferrat. Toutefois, Seguin de Badefol s'en était séparé; il avait gardé avec lui 3,000 combattants et s'était emparé du fort château d'Anse, aux environs de Lyon, d'où il commettait de grands ravages. Il y resta jusqu'au moment où, cédant aux instances de Duguesclin, il consentit à vider les lieux et à le suivre (1). Alors, quelques années de répit se passèrent avant la reprise de la guerre avec l'Angleterre et la rentrée des routiers en Auvergne.

En 1364, selon Baluze (2), le seigneur de La Tour reçut de Louis III, duc de Bourbon, appelé le bon duc, un insigne honneur. Après la mort du roi Jean, le duc de Bourbon *paya au roi d'Angleterre toute la finance* dont il estoit pleige (caution) comme otage et revint en France. Il fut reçu par ses chevaliers et écuyers *moult lies et joyeux du repairement de leur seigneur*. De grandes fêtes furent données à Souvigny. Le bon duc supplia ses invités de l'accompagner à Moulins et de s'y trouver avec lui le premier jour de l'an où *il voulait les estrenner de son cueur et de sa bonne volonté*. Parmi eux se trouvaient plusieurs

(1) Ce Seguin de Badefol était un gentilhomme périgourdin actif, intelligent, plein de courage et d'audace; il était parvenu à exercer un grand empire sur les routiers et avait acquis une très grande fortune. Il se disposait à aller jouir dans son pays de ses richesses, lorsque, chemin faisant, il eut l'idée d'aller réclamer un arriéré de solde au roi de Navarre qui l'avait pris autrefois à son service. Charles-le-Mauvais le paya en l'empoisonnant.

(2) Baluze, t. 1, p. 811.

Digitized by Google

grands seigneurs de l'Auvergne. Le 1er janvier, de bon matin, le bon duc voulut se rendre avec *tous ses chevaliers et gentilshommes* à l'église de Notre-Dame. Mais avant de sortir de sa chambre, les « *voulut estrenner* » *d'une belle ordre qu'il avait faite et qui s'appeloit l'escu* » *d'or*, et en celui escu d'or étoit une bande de perles où » il y avoit escript : Allen (1). *Le premier de cette ordre* » *fut estrenné le sire de La Tour, après lui messire* » *Henri de Montaigu, fils de messire Gilbert Aicelin;* » *messire Guichard Dauphin et un grand nombre d'au-* » *tres chevaliers, notamment le sire de Châtelmorand,* » reçurent la même faveur (2). »

Bertrand IV ne perdit pas de temps pour *aller conquester honneur par fait de chevalerie*, ainsi que l'y engageait sa nouvelle dignité; car, s'il faut s'en rapporter à un document cité par Baluze (3), il prit part, la même année, à la croisade de l'ordre teutonique, en Prusse, contre les Lithuaniens. Il vivait encore en 1368, puisqu'il fut autorisé par des lettres d'amortissement de Charles V, à la date du mois d'août de cette année, à faire une fondation (4).

A son retour de Prusse, s'enrôla-t-il dans l'expédition de Duguesclin qui, en si peu de temps, parvint à chasser les Anglais de la plupart des provinces françaises qu'ils avaient conquises sous le roi Jean ? On sait qu'elle eut lieu en 1368. Nous nous croyons autorisés à le penser, d'autant

(1) Le bon duc expliqua ainsi la signification de ce mot :

« Allen est à dire : Allons tous ensemble au service de Dieu et soyons tous ung en la » deffense de nostre pays et là où nous porrons trover et conquester honneur par fait » de chevalerie. » Cabaret d'Orville, chronique du bon duc Loys de Bourbon, p. 13.

(2) Baluze, t. 1, p. 311. Edition Chazaud. Soc. de l'Histoire de France. Paris, 1876.

(3) Baluze, *loco citato*.

(4) L'amortissement était le prix payé au roi pour avoir l'autorisation de donner des immeubles à des gens de main-morte. Le roi seul pouvait relever ces gens de leur incapacité de recevoir et de posséder des immeubles hors du commerce. Denisart, t. 1, p. 93.

Digitized by Google

plus qu'il est probable qu'il y trouva la mort; car ni le lieu ni la date de son décès ne nous sont connus.

Sa femme, Isabeau de Lévis, avait cessé de vivre le 3 avril 1361; elle fut enterrée aux Cordeliers, à Clermont.

Ils laissaient huit enfants, six fils et deux filles. L'aîné, Guillaume, avait épousé, du vivant de son père, Héliz Roger, nièce du pape Clément VI et sœur du pape Grégoire XI (1). Il mourut sans enfant un an après son mariage. Le second fils de Bertrand IV, qui s'appelait Guy et qui est connu sous le nom de Guyot de La Tour, devint titulaire de la baronnie. Nous aurons donc, à ce titre, à raconter son histoire. Le troisième, Jean de La Tour, entra dans les ordres; Grégoire XI le fit cardinal en 1371. Le quatrième, Bertrand, fut évêque de Toul et du Puy où il mourut en 1381; il fut enterré aux Cordeliers à Clermont. Le cinquième, Bernard de La Tour, évêque et duc de Langres, fut un des plus grands personnages de son temps. Baluze rapporte un extrait du trésor des Chartes (2) duquel il résulte que le duc de Berry, en 1381, accorda à l'évêque de Langres *vingt francs* d'or par jour *pour estre avecques lui en son conseil et compagnie tant comme il lui plaira.* Charles VI l'admit aussi *dans son conseil estroit.* L'évêque avait séance au Parlement. Baluze (3) ajoute que ce fut pour l'avoir sous sa main que le roi lui donna une somme de 2,000 liv. avec laquelle il acheta une maison à Paris. Cette maison, appelée l'hôtel de Langres et située dans la rue Saint-Jacques, fut confisquée sur le seigneur de La Tour (4) par le roi d'Angleterre Henri VI, en 1424.

(1) Ces deux papes étaient de la famille des Roger, du Limousin. Clément VI monta sur le trône pontifical en 1342, et Grégoire XI, son neveu, en 1370; le premier, nous l'avons dit, voulut que le jubilé eût lieu tous les 50 ans; le second quitta Avignon pour se rendre à Rome où désormais fut fixé le siège pontifical.

(2) Baluze, t. 2, p. 594.

(3) T. 1, p. 313.

(4) Bertrand VI.

Digitized by Google

Le sixième fils de Bernard IV, Henry, fut évêque de Clermont en 1376. Ses deux filles furent mariées, l'aînée, Constance, à Louis de Brosse, aïeul du maréchal de ce nom, et la cadette, Isabeau, à Amé Dauphin, seigneur de Rochefort, fils du Dauphin d'Auvergne.

H. BURIN DES ROZIERS.

(A suivre.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Procès-verbal de la séance du 14 décembre 1888.

La séance est ouverte à 8 heures et demie, sous la présidence de M. Bleynie, président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président annonce que, par suite de divers empêchements, il semble nécessaire d'ajourner les élections à la séance de janvier. L'assemblée consultée approuve cette proposition.

On procède ensuite à la nomination d'une Commission chargée d'étudier les moyens d'accroître les ressources de la Société et d'étendre ses publications. MM. Gaultier de Biauzat, David et Dauzat sont désignés pour la composer. Le rapport de cette Commission sera lu dans la séance de janvier.

M. Vimont donne ensuite lecture de son travail intitulé : *Le lac Pavin est-il un cratère-lac ?* Des dessins, des photographies et des plans, destinés à faciliter l'intelligence de la discussion, sont mis sous les yeux des assistants. Le travail de M. Vimont sera publié dans un prochain numéro.

La séance est levée à 10 heures moins un quart.

Procès-verbal de la séance du 9 janvier 1889.

La séance est ouverte à 8 heures et demie.

Le mandat du Président étant expiré au 31 décembre, la Société, par acclamation, prie M. Bleynie de conserver ses fonctions pour cette séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Lecture est donnée par M. David, rapporteur, du rapport de la Commission précédemment nommée pour étudier les moyens d'accroître les ressources de la Société et d'étendre ses publications.

RAPPORT.

Messieurs,

Votre Commission, chargée d'examiner l'état présent de notre Société, d'étudier les moyens d'augmenter ses ressources et d'étendre ses publications, s'est réunie le 17 décembre dernier.

Elle a entendu le rapport sommaire de notre trésorier, qui lui a fait

Digitized by Google

connaître que l'exercice de 1888 se soldera par un excédent de recettes d'environ 200 francs.

Un état détaillé vous sera présenté dans une prochaine séance par notre excellent confrère M. Mathieu, à qui votre Commission a adressé ses remerciements pour les soins apportés à sa gestion et la bonne entente de nos intérêts.

La Société lui confirmera nos éloges et, comme votre Commission, le priera de lui continuer ses bons offices.

Votre Commission s'est ensuite occupée des voies et moyens de donner à la Société d'Émulation de l'Auvergne de plus grandes ressources pécuniaires qui lui permettraient d'étendre son action, ses publications, et de donner ainsi satisfaction à un plus grand nombre de lecteurs, pour lesquels les œuvres de la Société, tant au point de vue littéraire et archéologique que scientifique, sont pleines d'intérêt.

Après discussion de divers moyens d'expansion, votre Commission a été d'avis qu'il y aurait lieu :

1° De solliciter des membres actuels de la Société une active propagande auprès de leurs connaissances, parmi leurs relations, à l'effet d'augmenter le nombre des adhérents, partant des souscriptions ;

2° De procéder à la rédaction d'un prospectus qui serait tiré à 500 ou 1,000 exemplaires, et qui contiendrait l'indication des principaux travaux de la Société, publiés par la *Revue* jusqu'à ce jour, ainsi que de ceux qui déjà sont classés pour 1889.

Ce prospectus serait adressé sous bande, par la poste, à tous propriétaires, fonctionnaires ou autres personnes de la région, dont la position comporterait l'espoir d'une adhésion à notre Société.

Votre Commission s'est aussi préoccupée, Messieurs, et a l'espoir fondé d'obtenir de nouveaux membres qui lui sont acquis et dont la présentation aura lieu en cette séance, d'intéressants travaux qui apporteront à notre publication un intérêt de plus, une plus grande variété.

Enfin, votre Commission vous propose, Messieurs, de publier également, avec une pagination particulière, les documents ou les travaux d'un intérêt tout spécial.

Votre Commission a en outre chargé son rapporteur, et c'est un honneur pour lui, de vouloir bien vous associer à elle pour consigner ici l'expression de nos remerciements à MM. Vimont, Girod, Des Roziers, Pommerol et tant d'autres, nos zélés et savants confrères, dont le mérite et les œuvres ne sont plus à louer, et que nous sommes fiers de compter parmi nous.

La Société approuve les conclusions de ce rapport et vote des remerciements à la Commission.

Digitized by Google

Il est ensuite procédé à la nomination du Président pour 1889-90.

Sur 9 votants, M. Lenoir obtient 8 voix;
— M. Des Essarts, 1 —

M. Lenoir est proclamé Président de la Société.

Une place de vice-président devenant libre, le scrutin est de nouveau ouvert.

M. Bleynie, président sortant, obtient 8 voix,
et il y a un bulletin blanc.

Le Conseil d'administration est ensuite complété par la nomination de M. Gaultier de Biauzat.

M. Ch. Truchot est nommé membre du Comité de publication, et secrétaire des séances, en remplacement de M. Maire.

Le Comité de publication désignera ultérieurement son secrétaire, chargé de la publication de la *Revue*.

Le Bureau est chargé d'étudier les modifications qui pourraient être apportées à la publication de la *Revue*, soit au point de vue du nombre d'exemplaires, soit au point de vue de l'impression ou du papier.

Plusieurs membres nouveaux sont présentés par MM. David et Rouchon.

La Société approuve ces présentations, et admet :

MM. Ponan, publiciste à Guéret;
Dussopt, bijoutier à Clermont;
P. Richet, imprimeur à Clermont.

M. Pommerol donne lecture d'une note intéressante sur le théorème du carré de l'hypoténuse.

La séance est levée à 10 heures.

—

Dans sa séance du 7 janvier, le Comité de publication a désigné M. le Dr Girod comme secrétaire chargé de la direction de la *Revue d'Auvergne*.

CHRONIQUE ET MÉLANGES.

—

— Une nouvelle publication périodique vient de se fonder à Toulouse, sous la direction de M. Antoine Thomas, professeur à la Faculté des lettres de cette ville. Elle porte le titre d'*Annales du Midi*, revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, et paraît tous les trois mois. (Privat, édit., rue des Tourneurs, 45, à Toulouse. — Abonnement 12 fr., prix du numéro 4 fr.). Nous souhaitons d'autant plus sincèrement bon succès aux Annales du Midi, que l'Auvergne se trouve

Digitized by Google

comprise dans la région dont l'histoire fait l'objet de cette revue. Le premier numéro actuellement paru, contient même une note qui nous intéresse tout spécialement, relative au passage à Clermont-Ferrand, en 1420, de Charles VII, alors Dauphin.

En outre de cette note, le premier numéro renferme les articles suivants : *P. Meyer*. La langue romane du midi de la France et ses différents noms. — *L. Delisle*. Un grand amateur français du dix - septième siècle : Fabri de Peiresc. — *Tamisey de Larroque*. Le testament de Peiresc — Mélanges; comptes-rendus critiques ; nécrologie ; chronique ; livres nouveaux.

Le nom seul des auteurs éminents de ces articles est la meilleure recommandation pour une publication qui se présente ainsi sous le patronage de tels maîtres en érudition.

— L'un des collectionneurs les plus érudits et les plus spirituels de Paris, M. Edmond Bonnaffé, a fait paraître à la Librairie de l'Art, un important ouvrage, intitulé : *Le Meuble en France au* XVI*e siècle*, qui ne peut manquer d'intéresser les curieux de notre pays.

M. Bonnaffé, après un rapide exposé de l'histoire générale du meuble en Europe et en France, entre dans les plus grands détails sur nos diverses écoles provinciales. Il n'a garde d'oublier l'Auvergne, — pages 103-110, — puis il passe en revue les divers meubles usités au XVI*e* siècle : le coffre, le dressoir, l'armoire et le cabinet, la table, le lit, le siège, etc.

La plupart des beaux meubles en bois sculpté, qu'il décrit, décoraient les demeures de nos pères. Presque tous ont été vendus et transportés hors de la province. Ils sont définitivement classés dans les musées des grandes villes et les collections particulières des plus riches amateurs, et il est maintenant presque impossible, dans notre propre pays, de se faire une idée de l'habileté de nos huchiers-menuisiers auvergnats.

Dans les beaux dessins qui accompagnent son texte, M. Bonnaffé nous permet de revoir quelques-unes de ces belles œuvres. Voici la liste des meubles auvergnats reproduits par ces dessins et le nom de leurs heureux possesseurs :

Boiserie. Collection de M. Roussel, p. 103.

Détail d'un dressoir. Collection de Carrand, p. 104 (1).

Dossier de la chaire abbatiale de Pébrac. Collection de M. Foulc, p. 105.

Panneaux de coffre. Musée de Clermont-Ferrand, p. 106.

Coffre. Collection de M. Barjot, p. 107.

(1) Ce dressoir, acheté à Brioude par M. Carrand, est maintenant à Florence.

Digitized by Google

Coffre. Collection de Mme veuve Rougier, p. 125.
Coffre du château de Tournoël. Collection de M. Bonnaffé, p. 127.
Coffre. Collection de M. Emile Peyre, p. 128.
Dressoir de chêne. Collection de M. Emile Peyre, p. 139.
Berceau. Collection de M. Montalban de Brioude, p. 210.
Chaire à haut dossier. Collection de M. Martin Le Roy, p. 219. — P. L.

— Les tomes I et II du *Dictionnaire de la décoration et de l'ameublement*, par Henri Havard, qui ont paru au cours de l'année 1888, contiennent diverses mentions et gravures qui intéressent notre province.

Tome Ier, page 1054, est figuré l'un des petits côtés du remarquable coffret du XVe siècle, en cuir gaufré sur fond d'or, avec rebouts de bleu et de vermillon, qui porta le n° 1 du catalogue des objets du Moyen-Âge et conservés au Musée de Clermont. Ce même petit côté et l'un des grands côtés, sont aussi gravés dans le 1er semestre de 1887 de la *Gazette des Beaux-Arts*, p. 109 et 124.

Tome IIe, page 30, est intercalée la gravure d'une coupe en fer damasquiné, et fond d'argent ciselé, due au talent de notre célèbre et regretté compatriote, Morel-Ladeuil. Le sujet est la Toilette d'une dame de Pompeï. Il y a lieu de remarquer la grâce de la composition, l'habile agencement du groupe principal et l'exactitude archéologique des accessoires et du lieu de la scène. — P. 42, modèle de décoration en style ogival flamboyant. « Patron et pourtroit des portaulx de l'église (cathédrale) de Clermont. Fac-similé d'un dessin de l'époque, conservé aux archives du département du Puy-de-Dôme ; reproduit aussi dans l'*Ancienne Auvergne et le Velay*. — A la p. 143 du même volume, le surtout en argent ciselé exécuté par Morel-Ladeuil pour le jubilé de la reine d'Angleterre. — Et enfin p. 790 et 1174, sont reproduits : la fontaine d'Amboise et l'horloge de la ville de Riom, c'est-à-dire la partie supérieure de la Tour élevée pour la contenir.

— Notre collègue, M. Maurice Faucon, a publié dans le IIIe volume des Mélanges d'histoire et d'archéologie, publiés par l'Ecole française de Rome, une note sur la *détention de Cola di Rienzi à Avignon*.

— Dans le même volume de cette publication, M. P. de Nolhac a inséré des *Fac-similés de l'écriture de Pétrarque* avec *appendice au Canzoniè e autographe*. — E. V.

— La Revue archéologique, année 1888, 3e série, vol. XI, p. 254, contient une liste des noms d'oculistes romains mentionnés sur les cachets. Nous reproduisons tout ce qui a trait aux cachets d'oculistes trouvés en Auvergne.

[*Ae*] *lius? Tryfon*. — Trouvé à Collange, dép. du Puy-de-Dôme.

Digitized by Google

Collection Cohendy. — Villefosse et Thédenot, *cachets d'oculistes romains*, 1882. *Mowat*, Bulletin de la Soc. des antiq. de France, 1861, p. 109.

Autre lecture : [*Corn*]*elius ? Tryfo*. — Bulletin Epigraph. de la Gaule, 1882, p. 42.

Gaius Julius Callistus. — Trouvé vers 1878 à Charbonnier, Puy-de-Dôme. Collect. Denier. — Bulletin Soc. antiq. 1886, p. 274.

Sabinus. — Même provenance que le précédent. Collect. Denier. — Bulletin Soc. antiq. 1886, p. 276.

Gaius Titius Balbinus. — Trouvé aux Martres-d'Artières, Puy-de-Dôme. Musée de Clermont-Ferrand. — Villefosse et Thédenot, *loc. cit.*, p. 5.

— L'Imprimerie Nationale vient de publier le troisième volume de l'*Histoire de la participation de la France à l'établissement des Etats-Unis d'Amérique*, par notre compatriote M. Henri Doniol, membre correspondant de l'Institut.

Ce volume n'offre pas moins d'intérêt que ceux qui l'ont précédé et n'est pas moins riche en documents importants et curieux. Il nous montre la France entrant officiellement en scène, par l'envoi au secours des *insurgents* américains d'une flotte de douze vaisseaux et trois frégates. Cette flotte appareilla de Toulon le 13 avril 1778, sous les ordres de Charles-Henri-Théodore d'Estaing, lieutenant général des armées de terre, créé pour la circonstance vice-amiral des mers d'Asie et d'Amérique. Le comte d'Estaing était né en 1729, au château de Ravel, près Billom, en Auvergne, et avait été gouverneur de Saint-Domingue, de 1764 à 1766.

Lafayette était depuis quelque temps déjà auprès de Washington. Quoique compatriote et un peu parent de d'Estaing, il ne le connaissait que de réputation. Cela suffisait pour qu'il désirât ardemment servir sous ses yeux, à côté des troupes françaises. Lorsqu'il eut appris l'arrivée de la flotte française sur les côtes d'Amérique, il adressa à l'amiral commandant la patriotique lettre que voici :

« J'aime à penser que vous porterez les premiers coups sur une » insolente nation, parce que je sais que vous appréciez le plaisir » de l'humilier et que vous la connaissez assez pour la haïr. J'ai l'hon- » neur de vous appartenir par ce sentiment aussi bien que par les » liens du sang et notre titre commun d'Auvergnat ; et il n'y a pas de » motifs dans le monde qui ne se réunissent pour me faire désirer vos » succès avec une ardeur impossible à exprimer. J'espère, monsieur » le comte, vous voir bientôt justifier de nouveau les sentiments dont » j'ai vu à Londres que MM. les Anglais vous honorent. Puissiez-vous » les battre, les couler à fond, les mettre aussi bas qu'ils ont été inso-

Digitized by Google

» lents ! Puissiez-vous commencer le grand œuvre de leur destruction
» qui mettra leur nation sous les pieds de la nôtre ! Puissiez-vous leur
» faire autant de mal qu'ils nous en souhaitent !..... »

Quelques jours après, le 17 juillet, il écrit à d'Estaing une nouvelle lettre et pour qu'il n'y ait aucun doute sur l'authenticité de sa correspondance, il ajoute, sur le conseil de Washington, un post-scriptum dans lequel il cite plusieurs particularités connues de d'Estaing et certainement inconnues des Anglais :

« ..... Je ne crois pas, dit-il, que vous connaissiez mon écriture;
» mais quand je vous parlerai de nos terres d'Auvergne, de mon
» château de Chavaniac, de la belle terre de Pont-du-Château et de
» la belle pêche de saumon de M. de Montboissier; quand je vous
» parlerai de Mme de Chavaniac et de Mlle du Motier, mes tantes, et
» du mariage de ma cousine avec M. d'Abos, ces petits détails de
» famille vous feront me reconnaître pour un franc Auvergnat. Je
» voudrais que vous nous fassiez bientôt aussi connaître votre écri-
» ture ou quelque chiffre qni nous empêchât de donner dans aucun
» panneau..... »

La situation du comte d'*Estaing* vis-à-vis de Lafayette était des plus délicates. Lafayette, en effet, ayant quitté la France au mépris de la volonté du roi, avait été l'objet d'un ordre d'arrestation et cet ordre subsistait toujours. Cependant lorsque d'Estaing eut pu constater tout le dévouement et le patriotisme de Lafayette, lorsqu'il eut reconnu par lui-même de quelle considération Lafayette jouissait aux Etats-Unis, quelle influence il exerçait, il prit sur lui de regarder comme caduque et révoquée la mesure prise autrefois contre son jeune parent. Il hésita d'autant moins que la présence de la flotte française était par le fait une absolution de ce que la conduite de Lafayette pouvait avoir de répréhensible. Il lui écrivit donc le 30 juillet 1778 : « Je
» vous attends, Monsieur le marquis, avec la plus extrême impatience.
» C'est vous qui avez entraîné l'opinion et le secours. Il était de pre-
» mière nécessité. Vous savez tout vivifier..... » Et, dans ses rapports officiels, il disait en parlant de lui : « Personne n'est plus en
» état que ce jeune officier général d'être un lien de plus entre la
» France et l'Amérique. Il jouit ici d'une considération très méritée.
» Elle est due à son zèle, à sa valeur, à sa sagesse..... »

Nous pourrions, par d'autres citations, montrer encore en quelle mutuelle estime se tenaient nos deux compatriotes. Nous pourrions nous étendre davantage sur la part qu'ils prirent aux négociations et aux luttes qui précédèrent la fondation définitive des Etats-Unis. Nous pourrions enfin analyser chacun des treize chapitres composant le volume qui vient de paraître à l'Imprimerie Nationale. Mais cela

Digitized by Google

dépasserait les bornes de cette chronique. Qu'il nous suffise de dire en deux mots que la publication de M. Doniol jette un jour tout nouveau sur une période peu connue de notre histoire nationale.

— Notre érudit compatriote, M. Augustin Chassaing, juge au tribunal civil du Puy, vient de faire paraître, à la librairie Alphonse Picard, à Paris, un *Cartulaire des Hospitaliers du Velay*.

Ce Cartulaire comprend 114 chartes dont les originaux sont conservés pour la plupart aux archives départementales du Rhône. Quelques-uns seulement appartiennent aux archives de la Haute-Loire : La plus ancienne de ces chartes date de 1153; la dernière est du 8 juin 1549. Toutes sont intéressantes surtout pour l'histoire économique et pour la topographie ancienne du Velay.

Dans l'introduction, M. Chassaing trace à grands traits l'origine et les progrès des Hospitaliers dans le Velay. Il explique ensuite la réorganisation des commanderies qui suivit la transmission des biens des Templiers en 1313, puis la création et les vicissitudes de la grande commanderie de Devesset, qui était située dans le diocèse de Valence mais s'étendait dans les diocèses du Puy et de Viviers. Toutes les maisons hospitalières du Velay dépendaient de Devesset, à l'exception de celle de Bessamorel, près Yssingeaux, qui fut rattachée à la commanderie de Chanonat, près Clermont en Auvergne.

L'introduction est terminée par une liste indiquant les noms des *hospitaliers du Velay ou des contrées voisines que l'on retrouve en Orient ou qui ont péri dans les combats*, et par une liste des *chevaliers de Malte, originaires du Velay, depuis le* XVI*e siècle jusqu'en 1790*.

Nous souhaiterions que M. Chassaing voulût bien faire pour les Hospitaliers d'Auvergne ce qu'il a fait pour les Hospitaliers du Velay. Dans un livre publié en 1883 sur le *Grand Prieuré d'Auvergne*, M. Niepce a eu l'intention de retracer les principaux faits de l'histoire des chevaliers de Malte dans notre province ; mais son livre dénote plus de bonne volonté que de science et de véritable érudition. Les Hospitaliers d'Auvergne attendent toujours leur historien. — F. M.

— Les Comptes-Rendus de l'Académie des Sciences contiennent, dans le dernier numéro de 1888, une note de MM. Paul Girod et Elie Massénat : « *Sur une sculpture en bois de renne, de l'époque magdalénienne, représentant deux phallus réunis par la base* ». Elle donne la description précise de cette pièce provenant d'une station récemment découverte à Gorge-d'Enfer, dans la vallée de la Vézère, par les auteurs de la note. Cette sculpture est en bois de renne et complète la curieuse série des pièces sculptées de Laugerie-Basse, qui affirment les dispositions artistiques de l'homme contemporain du mammouth et du rhinocéros.

Digitized by Google

La découverte faite par le docteur Pommerol, à Blanzat, d'une station magdalénienne, donne un intérêt spécial aux questions de cette nature, et la conférence faite à la Faculté des Sciences par le docteur Girod sur « *les premiers habitants de la France et l'âge du renne* », en résumant les points principaux de la préhistoire de ces civilisations primitives, permet de concevoir quelles étaient les populations de l'Auvergne, au moment où les glaciers du Mont-Dore et du Cantal descendaient dans les vallées et où les volcans modernes de la chaîne des Puys poussaient leurs laves incandescentes vers la plaine de la Limagne.

— MM. de Bosredon et Ernest Rupin viennent de publier à Brive, sous ce titre : *Sigillographie du Bas-Limousin*, un beau volume qui intéresse aussi les généalogistes d'Auvergne. Nous y avons relevé les noms de quelques familles qui appartiennent à notre province. Des dessins exacts reproduisent les sceaux et cachets des personnages cités.

Voici quelques noms pris au hasard parmi ceux qui intéressent l'Auvergne : De Noailles, de Roger Beaufort, de Beaufort-Canillac, de Clavières, de Combarel, de Chazeron, seigneur de Cousages ; de Fontanges, de La Roche-Aymon, de Lasteyrie du Saillant, d'Ussel, de Saint-Chamant, de Bosredon-Ransijat, de Pestels, Marmontel ; de La Tour-d'Auvergne, de Lastic, de Comborn (évêque de Clermont) ; Jacques de Veyny d'Arbouze (abbé de Cluny).

— Signalons l'apparition d'une revue nouvelle qui vient de paraître à Moulins, et souhaitons-lui longue vie : *La Revue contemporaine du Centre* publie, sous la direction de M. Jehan Yrneh, des chroniques, de jolies poésies d'Em. Des Essarts, des chansons patoises et même des causeries parisiennes.

— M. Ambroise Tardieu, infatigable, continue ses publications sur l'Auvergne. Aujourd'hui, c'est une très jolie petite histoire des villes d'Auzances et de Crocq, avec beaucoup d'illustrations. M. Boyer, expert-géomètre à Mérinchal, a prêté son concours à M. Tardieu, pour ce petit volume.

Pour le Comité de publication :
Le Secrétaire,
Dr Paul Girod.

Clermont-Ferrand, typographie Mont-Louis, rue Barbançon, 1 et 2.

Digitized by Google

A QUI LE DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME DOIT SON NOM

La ville de Clermont, en fêtant le Centenaire de 1789, a placé une plaque commémorative à la maison de l'un des plus célèbres députés du tiers état de la province d'Auvergne, M. Gaultier de Biauzat.

Nous croyons intéresser les lecteurs de la *Revue*, en leur rappelant la part active que prit ce député à la discussion qui précéda la division en trois départements des provinces de l'Auvergne et du Velay, et comment ce fut lui qui fit prévaloir, par le plus singulier motif, le nom de *Puy-de-Dôme* donné au département de la Basse-Auvergne.

L'Assemblée nationale, qui voulait faire disparaître avec l'ancien état de choses la division de la France en 32 provinces ou gouvernements et détruire par leur fractionnement l'esprit provincial, avait rendu, le 22 décembre 1789, le décret suivant :

« Il sera fait une nouvelle division du royaume en départements, tant pour la représentation que pour l'administration. Ces départements seront au nombre de 75 à 85. »

Ce décret causa dans la ville de Clermont un désappointement général.

Pendant que le projet était en discussion, la municipalité avait vivement insisté auprès de son député Gaultier de Biauzat pour qu'il fît prévaloir, dans la Commission de l'Assemblée, les avantages qu'il y avait de conserver les anciennes provinces pour éviter la centralisation excessive qui résulterait d'un morcellement de la France en 83 parties.

Digitized by Google

Il y avait aussi le désir bien naturel des Clermontois de voir leur ville rester la capitale d'une importante province.

Malgré les efforts de Gaultier de Biauzat, le décret de division fut rendu, et comme la province d'Auvergne était trop étendue pour ne faire qu'un seul département, il fallait s'attendre à ce qu'elle en formât au moins deux.

C'est alors que les habitants de Riom, toujours jaloux de la suprématie de Clermont, songèrent à réclamer pour leur ville le chef-lieu du nouveau département qui allait être formé de la Basse-Auvergne. Ils proposèrent, dans ce but, d'étendre ses limites au nord, du côté du Bourbonnais, en englobant une certaine étendue du territoire de Gannat, qui avait fait partie du gouvernement d'Auvergne, de manière à ce que Riom occupât ainsi une position plus centrale que Clermont.

Malouet, leur député, très-influent dans les Commissions et à l'Assemblée, leur prêta, comme d'habitude, son concours dévoué.

La ville de Clermont s'émut ; elle envoya des délégués à Paris auprès de Gaultier de Biauzat, et aussitôt la lutte s'engagea, ardente et passionnée, entre les députés des deux villes.

Ce fut celui de Clermont qui l'emporta. Et l'Assemblée nationale décida, le 10 février 1790, que du Velay et de l'Auvergne on formerait trois départements, et que celui du bas pays d'Auvergne aurait Clermont pour chef-lieu.

Il ne restait plus qu'à donner un nom à ce département, en dehors de celui de son ancienne province.

On pouvait, comme pour la plupart des autres départements, emprunter ce nom à une des rivières qui le traversent et l'appeler département de l'*Allier supérieur*, ou de la *Dore*, ou de la *Sioule*, ou de deux de ces rivières ensemble.

On pouvait encore lui donner le nom d'un lieu célèbre

Digitized by Google

dans l'histoire, comme *Gergovia*. La Commission de constitution qui était chargée de ce soin préféra lui donner le nom de sa plus haute montagne et l'appeler département du *Mont-d'Or*.

Cette dénomination allait être adoptée, lorsque Gaultier de Biauzat intervint et demanda qu'on lui donnât de préférence le nom de département du *Puy-de-Dôme*.

Les raisons qu'il fit valoir, dans une lettre adressée à la municipalité de Clermont, méritent d'être reproduites :

« Notre département, dit-il, avait été nommé du *Mont-*
» *d'Or*. Deux raisons m'ont porté à faire changer cette
» dénomination en Puy-de-Dôme.

» Une première considération, fort éloignée sans doute,
» m'a fait désirer que notre district fournît le nom de
» notre département ; et, par une seconde considération,
» j'ai préféré la seconde dénomination à la première,
» afin d'éviter que l'on ne conçoive l'idée de richesse en
» prononçant notre nom, et pour prouver qu'il est plus
» facile d'y peser l'air que des écus (1). »

Il faut remarquer que cette seconde raison est sans aucune valeur, parce que le véritable nom de la plus haute montagne d'Auvergne n'est pas Mont-*d'Or*, mais Mont-*Dore* (du nom de la *Dore* qui y prend sa source et qui, réunie au pied même de la montagne à une autre petite rivière, forme la Dordogne).

Si l'idée de l'or, que faisait naître cette dénomination, déplaisait à Gaultier de Biauzat, il n'avait qu'à prier la Commission de rétablir la véritable orthographe du mot, ce qu'elle se serait empressée de faire.

Il n'y songea pas, ou plutôt il préféra le nom de Puy-de-Dôme à celui de Mont-d'Or, et la municipalité de

(1) Lettre transcrite par M. Francisque Mège dans son livre sur la formation et l'organisation du département du Puy-de-Dôme (Aubry, 1874). C'est dans ce livre que nous avons trouvé la plupart des renseignements qui nous ont permis de publier cette notice.

Digitized by Google

Clermont, très satisfaite, le félicita d'avoir rejeté bien loin un nom qui rappelait *un métal si convoité.*

« Nous adoptons ainsi que vous, lui répondit-elle, la » dénomination de notre département. L'air, un des » principaux éléments, est préférable à l'or. Ce métal si » convoité est peut-être la cause de la servitude dont » nous ont tirés les représentants de la nation (1). »

Quelques jours après, l'Assemblée nationale, par son décret du 4 mars 1790, divisait définitivement la France en 83 départements. Le Velay, la haute et basse Auvergne formaient 3 départements, et la basse Auvergne prenait le nom de département du Puy-de-Dôme, avec Clermont pour chef-lieu.

Il y a certainement bien peu de ses habitants qui savent que c'est à Gaultier de Biauzat qu'il doit de ne pas s'être appelé département du Mont-d'Or.

VICTOR LENOIR.

---

(1) Transcrit par M. Francisque Mège sur une copie de la correspondance Biauzat, conservée par sa famille.

Digitized by Google

COURSES DE MANDRIN

DANS L'AUVERGNE, LE VELAY ET LE FOREZ

(1754)

Lors des annexions successives de territoires qui ont fait la France, en tant qu'expression géographique, à peu de chose près, ce qu'elle est de nos jours, le pouvoir royal, pour se conformer à des exigences politiques ou financières, dut tenir compte d'usages locaux, de franchises et de privilèges déjà établis. Il en résulta que ces diverses contrées, si elles étaient soumises à une même autorité administrative, n'étaient pas régies aussi uniformément au point de vue fiscal. On avait laissé exister à leurs frontières des lignes de démarcation, de protection, où l'on avait installé des bureaux de visites chargés de percevoir les droits de péage auxquels étaient assujetties les marchandises sortant d'une province pour entrer dans une autre. Ces taxes, maintenues et aggravées par suite de ce que l'on est convenu d'appeler aujourd'hui des « nécessités budgétaires », étaient multiples et inégales. Il serait trop long de les énumérer toutes. Nous nous bornerons à rappeler que les *traites* ou *douanes* (1) parta-

(1) Un certain arbitraire présidait parfois à la création et au tracé de ces zones douanières, si l'on en juge par un fait dont l'Auvergne eut à souffrir jusqu'à la fin de l'ancien régime.

« Le Roi Louis XIII, étant en Languedoc, voulut que les marchandises qui passaient de cette province en Espagne payassent quelque droit, et pour cela il fallait établir des bureaux entre le Languedoc et l'Espagne. Les peuples de cette province, qui craignaient, par là, la diminution de leur commerce, refusèrent l'établissement de

Digitized by Google

tageaient le sol français en *Provinces des cinq grosses fermes*, *Provinces réputées étrangères* et *Provinces étrangères;* que, de même, en ce qui concerne l'impôt sur le sel, le royaume était divisé en plusieurs régions, pourvues chacune d'un tarif différent, et connues sous les noms de *Pays de grandes gabelles*, *Pays de petites gabelles*, *Pays de salines*, *Pays rédimés* et *Pays exempts*. Indépendamment de ces divisions principales, on voyait encore, au milieu de la plupart d'entre elles, des distinctions fondées sur des causes aussi nombreuses que diverses. Pour ne signaler qu'une de ces exceptions : l'Auvergne était rédimée depuis le règne d'Henri II ; c'est-à-dire qu'au moyen d'une somme d'argent une fois payée, elle s'était libérée des gabelles. Néanmoins, les prévôtés de Brioude, de Langeac, d'Auzon et de Saint-Flour étaient sujettes à cet impôt, à cause de leur voisinage du Languedoc. Les rivières d'Allagnon et de Jordane servaient de limite entre les pays rédimés et ceux qui ne l'étaient pas.

ces bureaux. On eut égard à leurs remontrances, et le Roi leur permit, par une déclaration donnée à Cognac en 1622, le libre usage de leur commerce avec l'Espagne, à condition qu'ils seraient *réputés comme étrangers* à l'égard du reste du royaume, et pour cela il ordonna qu'il serait établi des bureaux de douane entre le Languedoc et l'Auvergne, avec cette clause expresse, qu'aussitôt que les refusants auraient souffert les bureaux aux confins de l'Espagne, ceux-là seraient supprimés. M. de Mesgrigny, intendant d'Auvergne, commis par la Cour pour l'établissement de ces bureaux, trouvant beaucoup de difficulté de les placer entre l'Auvergne et le Languedoc, à cause des montagnes, les établit entre l'Auvergne et le reste de la France, à Vichy, à Gannat et à Montluçon. Les Auvergnats, prévoyant ce qui est arrivé, s'y opposèrent justement ; mais on arrêta leurs plaintes en leur disant que ces bureaux n'étant établis qu'en conséquence du refus qu'avait fait le Languedoc de n'en vouloir point souffrir sur les confins de l'Espagne, on ne ferait payer les droits qu'aux seuls marchands de Languedoc, que ceux d'Auvergne ne payeraient rien, et que ces bureaux ne seraient que des bureaux de *conserve* (?). Dans la suite des temps on a assujetti insensiblement les Auvergnats à payer le même droit que les Languedociens payaient ; et non-seulement ils payent pour tout ce qui sort de la province, mais encore pour tout ce qui y entre. L'injustice qu'on leur fait est d'autant plus grande, qu'on a établi des bureaux entre le Languedoc et l'Espagne, et que, par cet établissement, ceux du Bourbonnais devaient être sur-le-champ supprimés. » (Audigier, *Histoire d'Auvergne*, Bibl. Nat., Ms. Franç., 11477, fol. 108, verso.)

Digitized by Google

« Une pareille bigarrure, effet du temps et de plusieurs » circonstances, disait Necker au roi Louis XVI, a dû » nécessairement faire naître le désir de se procurer un » grand bénéfice, en portant du sel d'un lieu franc dans » un pays de gabelle (on peut appliquer ces paroles » du ministre à tous les produits grevés de droits prohi- » bitifs), tandis que pour arrêter ces spéculations destruc- » tives des revenus publics, il a fallu établir des em- » ployés, armer des brigades et opposer des peines graves » à l'exercice de ce commerce illicite ; ainsi s'est élevée » de toutes parts dans le royaume une guerre intestine et » funeste. Des milliers d'hommes, sans cesse attirés par » l'appât d'un gain facile, se livrent continuellement à un » commerce contraire aux lois. L'agriculture est aban- » donnée pour suivre une carrière qui promet de plus » grands et de plus prompts avantages, les enfants se » forment de bonne heure, et sous les yeux de leurs pa- » rents, à l'oubli de leurs devoirs, et il se prépare ainsi, » par le seul effet d'une combinaison fiscale, une généra- » tion d'hommes dépravés : on ne saurait évaluer le mal » qui dérive de cette école d'immoralité; le peuple, cette » classe nombreuse de vos sujets qui, par leur peu de » fortune, sont dénués des secours de l'éducation, ne » sont contenus dans le devoir que par des ressorts sim- » ples et qui tiennent à la religion, et du moment qu'ils » les ont rompus, on ne sait où peut les conduire l'inté- » rêt ou l'occasion (1). »

C'était au prix d'énormes sacrifices que nos gouvernants tentaient, presque en vain, non-seulement de parer à ces abus, mais encore de garantir les frontières de la contrebande extérieure et de s'opposer à celle qui s'exerçait de province à province, soit pour le sel, soit pour le

(1) *Compte-rendu au Roi, par M. Necker, directeur général des Finances. Au mois de janvier* 1781. (A Paris, de l'imprimerie du cabinet du Roi, page 82, M.DCCLXXXI.)

Digitized by Google

tabac, soit pour les autres marchandises assujetties à des droits de passage.

Un tel état de choses n'était pas nouveau. Déjà il avait soulevé des plaintes aux États généraux de 1614. A la longue, il avait produit les désordres profonds et permanents dont le lamentable tableau vient de passer sous nos yeux.

Cependant, si la contrebande désolait le royaume depuis un siècle et plus, jamais elle n'avait préoccupé aussi vivement l'esprit public qu'en l'année 1754, au cours de laquelle le trop fameux Mandrin exerça cette coupable industrie avec une audace bien supérieure à celle de ses devanciers.

La légende, si facile à créer en France, a fait de ce brigand un précurseur de Fra-Diavolo, une sorte de chevalier errant qui s'était donné la mission de soutenir les intérêts du peuple contre les sévérités parfois exagérées des employés des Fermes (1). Sa méthode, ses allures, nous n'en disconvenons pas, ont pu séduire certains esprits romanesques et servir de thème à de nombreuses variations littéraires. Nous estimons, après mûr examen, qu'il faut considérer cet homme, non comme un vulgaire malfaiteur (son courage et son intelligence le mettaient au-dessus de la tourbe à laquelle il commandait); mais simplement comme un hardi contrebandier, doublé, lorsque l'occasion semblait l'exiger, d'un voleur ou d'un assassin ; pareil en cela à tous ceux qui, autrefois et aujourd'hui, ont pratiqué et pratiquent ce métier périlleux. Son nom est resté populaire parce qu'il a personnifié la résistance du pays au mode de recouvrement de l'impôt alors en vigueur, et parce que ses « *exploits* » ont été, si l'on nous passe l'expression, la résultante des procédés économiques et financiers de son époque.

(1) Il était d'usage, sous l'ancienne monarchie, de confier le soin de percevoir les impôts à une association de financiers qui traitaient à forfait avec l'État et lui payaient une somme déterminée moins élevée que celle qu'ils tiraient des populations. Ce système de *ferme des impôts* a duré jusqu'à la Révolution de 1789.

Digitized by Google

Le récit de la *Vie* et des *Gestes de Mandrin* a tenté souvent des plumes plus ou moins habiles et fidèles; toutefois, son histoire *vraie* est encore à faire. Depuis quelques années, des écrivains dont la précision n'est pas le seul mérite, de sagaces et judicieux chercheurs (1) ont narré, avec une scrupuleuse exactitude, plusieurs épisodes de cette existence si mouvementée; et nous avons appris qu'un très érudit Dauphinois, M. Adolphe Rochas, prépare un travail d'ensemble appelé à avoir, il n'en faut pas douter, la même valeur que les œuvres précédentes de ce savant. De notre côté, nous désirons apporter à cette étude une part contributive; car, notre région ayant été un des principaux théâtres des méfaits de Mandrin, nous ne pouvons nous résoudre à considérer comme suffisant le rapide tableau des exactions qu'il y a commises, tracé par M. Michel Cohendy (2).

Des documents nombreux, puisés aux sources les plus officielles, nous permettront de suivre jour par jour, presque heure par heure, cet audacieux bandit dans ses courses à travers le Forez, l'Auvergne et le Velay. Tous ceux dont nous nous servirons, à moins que nous n'indiquions une autre provenance, sont tirés des Archives départementales du Puy-de-Dôme (3). Nous en devons la connaissance à M. Rouchon, le plus obligeant des archivistes, qui double la valeur de ses communications en n'oubliant jamais que, plus d'une fois,

La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.

(1) A.-Paul Simian, *Mandrin* (Grenoble, Maisonville, 1860). — Harold de Fontenay, *Mandrin et les Contrebandiers à Autun, d'après des documents inédits* (Autun, Michel Dejussieu, 1871). — Ch. Jarrin, *La province au* XVIII*e siècle : Mandrin* (Bourg, L. Grandin, 1875). — Henri Bouchot, *Mandrin en Bourgogne, décembre* 1754, *d'après un mémoire inédit* (Paris, Alphonse Picard, 1881). — Henry Mosnier, *Mandrin à la Chaise-Dieu* (Tablettes historiques du Velay, 7e année, page 49). — Maurice Chanson, *Courses de Mandrin en* 1754 (Brioude, Watel et Allezard, 1882).

(2) *Mémoire historique sur les modes successifs de l'administration dans la province d'Auvergne*, page 132 (Clermont-Ferrand, Ferdinand Thibaud, 1856).

(3) Série C, *Fonds de l'Intendance* : Police. — Contrebandiers et faux-sauniers.

Digitized by Google

I.

Louis Mandrin naquit à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs (Généralité de Grenoble, Élection de Romans), le 11 février 1725, de François-Antoine Mandrin, marchand de chevaux, et de Marguerite Veyron-Churlet. Il embrassa la même profession que son père et fut fournisseur de chevaux des armées du Roi. La misère, causée par la mortalité de ces animaux, et le ressentiment produit par divers comptes non soldés de livraisons faites au gouverneur du Dauphiné furent les causes les plus connues, sinon les seules, des nombreux forfaits de ce célèbre brigand (1). En 1748, accusé de faux-monnayage et poursuivi par la maréchaussée, il se jeta dans une vie aventureuse qui devait le rapprocher bientôt des bandes de contrebandiers. Dès 1750, il commença à s'associer avec eux. Il fabriqua de la fausse monnaie dans la grotte de la Balme, jusqu'en 1752; puis il terrorisa si fort les environs de Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs, qu'un nouveau mandat d'amener fut lancé contre lui le 30 mars 1753. Il échappa encore aux recherches de la maréchaussée, et il se porta à de tels excès que le gouverneur du Dauphiné crut devoir adresser un mémoire au Roi, qui ordonna la formation d'un camp devant Valence, et fit établir deux postes de soldats, l'un à la Côte-Saint-André, l'autre au Grand-Lemps.

Alors Mandrin jugea qu'il était prudent de passer sur les terres de Savoie.

Il rentra en France avec ses compagnons le 5 janvier 1754. Le 7, il tua le brigadier de la maréchaussée de Romans et un des employés de la brigade des Fermes de cette ville. La même décharge en blessa deux autres. Pendant l'hiver et le printemps, il introduisit en fraude

(1) Simian, *loc. cit.*, p. 10.

Digitized by Google

des quantités importantes de marchandises prohibées; mais, gêné par la surveillance de plus en plus active dont il était l'objet, il comprit immédiatement qu'il ne pourrait pas s'en défaire sur le terrain habituel de ses opérations et que, pour en assurer l'écoulement, il était nécessaire de les porter au loin. Son expérience, ou celle de quelque camarade, lui avait enseigné que le grand massif montagneux compris entre le Rhône, la Loire et la Garonne leur offrait un débouché favorable.

Sans doute, il savait que les brigades y étaient clairsemées; peut-être même avait-il entendu dire que, malgré les Grands-Jours envoyés à différentes reprises, ces contrées avaient été longtemps inaccessibles aux représentants de la justice royale, et que malfaiteurs ou criminels y avaient exercé impunément leur métier? Sa rare intelligence lui démontra qu'il avait intérêt à transporter des marchandises d'un prix relativement élevé sous un faible volume, telles que le tabac, la flanelle et les toiles peintes ou indiennes, en les faisant escorter d'un nombre d'hommes assez considérable pour les défendre et résister, au besoin, à une attaque de plusieurs brigades. A cet effet, il n'eut pas de peine à grossir sa troupe d'une foule de déserteurs, de vagabonds, voire même de soldats et d'officiers réformés à la suite de la guerre de la succession d'Autriche, et qui disaient n'avoir pas d'autre moyen pour vivre. Il donnait dix louis d'engagement, trente sous par jour et part au butin. L'offre était alléchante, aussi le nombre des recrues augmentait-il sans cesse (1).

Le 7 juin 1754, Mandrin force le pont de Claix, sur le Drac, près de Grenoble, et y tue un des gardes; le 10, un des employés de la brigade de Taulignan (2) subit le même sort dans le voisinage de cette localité; le 11, il

(1) *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, Édition de la Société de l'Histoire de France, t. VIII, p. 364.

(2) *Taulignan*, cant. de Grignan, arr. de Montélimar (Drôme).

Digitized by Google

fusille, non loin de Saint-Beauzile-en-Vivarais (1), un sergent du régiment de Belzunce qui recrutait dans le pays.

Par quelle route parvint-il en Rouergue et arriva-t-il, le 23 juin suivant, à Saint-Rome-de-Tarn (2); il ne nous a pas été possible de le déterminer.

Le 29 du même mois, il était à Cransac (3). Le 30, à Rodez, il exigea de l'entreposeur des tabacs, 2,494 livres 5 sous, pour le prix de plusieurs ballots de la même marchandise qu'il le contraignit d'accepter. Il eut ensuite l'audace d'écrire au lieutenant-général du Présidial, qui était en même temps subdélégué de l'Intendance, de lui faire rendre, sous peine de la vie, des armes qui avaient été saisies, sept ou huit jours auparavant, à quelques contrebandiers et qui étaient déposées à l'hôtel de ville. Il l'obligea même de les faire mettre en état, ce qui fut exécuté un dimanche (4).

Il passa près de Rignac (5) le 1er juillet, et le surlendemain, il se trouvait dans le Gévaudan, à Mende, où il obtint de l'entreposeur 1,051 livres 10 sous (6). Quel itinéraire suivit-il pour être revenu à Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs six jours après; nous l'ignorons également.

D'après un des biographes de Mandrin, celui-ci entre de nouveau en mouvement dès les premiers jours du mois

(1) *Saint-Beauzile*, cant. de Chomérac, arr. de Privas (Ardèche).

(2) *Saint-Rome-de-Tarn*, chef-lieu de cant. de l'arr. de Saint-Affrique (Aveyron).

(3) *Cransac*, cant. d'Aubin, arr. de Villefranche (Aveyron).

(4) La lettre dominicale de l'année 1754 étant F, le 30 juin se trouva être effectivement un dimanche.

(5) *Rignac*, chef-lieu de cant. de l'arr. de Rodez (Aveyron).

(6) Le chiffre des sommes extorquées à Rodez et à Mende est indiqué dans un mémoire ms. intitulé : *Route tenue par une bande de contrebandiers dans le cours du mois d'octobre 1754 et notte* (sic) *de l'argent qu'ils ont exigé*, adressé à l'Intendant d'Auvergne par l'abbé d'Aurelle. — D'après les renseignements biographiques qu'a bien voulu nous transmettre M. A. Rochas : l'abbé d'Aurelle (Antoine), fut prieur commendataire de Saint-Félix-de-Valence, doyen du chapitre Saint-Apollinaire et vicaire-général du diocèse de Valence jusqu'en 1790. Il mourut dans cette ville, le 16 décembre 1791, âgé d'environ 98 ans.

Digitized by Google

d'août. Le 8, il tue le brigadier du bureau des soies de St-Chamond (1); le 19, il est à Ambert « où il vend des » indiennes sur la place, la bayonnette au bout du fusil. » Les servantes n'en étaient pas plus effrayées que les » maîtresses; elles ne voyaient en lui qu'une charmante » figure aussi appétissante que ses marchandises (2). » Il n'existe aux archives départementales du Puy-de-Dôme aucune trace de cette romanesque apparition dans la capitale du Livradois. Il est probable que ce fait, s'il se fût produit, n'aurait pas manqué d'être rappelé, lors de la rédaction du procès-verbal de la surprise du 12 octobre suivant. Et s'il fût venu antérieurement à Ambert, Mandrin n'aurait pas demandé, ce jour-là, où se trouvait l'habitation de l'entreposeur.

Du reste, la bande de Mandrin, on le verra plus tard, n'était pas la seule qui exploitât alors le pays. Elle était assurément, entre toutes, la mieux commandée, la plus redoutable, la plus connue, et un personnage de l'époque pouvait écrire : « Tout veut être Mandrin, et il sort de » toute part gens qui veulent avoir été de sa société, ou » qu'on dit en être (3). » La suite de cette relation prouvera aussi qu'il n'agissait pas toujours lui-même, et qu'il divisait quelquefois sa troupe en petits corps commandés par des lieutenants, qui le reconnaissaient pour leur chef suprême.

M. Marie, subdélégué à Langeac, signale, le premier, à

(1) *Saint-Chamond*, chef-lieu de cant. de l'arr. de Saint-Etienne (Loire). — C'est, sans doute, à ce fait que l'on doit rattacher les quelques lignes suivantes d'un chroniqueur stéphanois : « En août 1754, les contrebandiers ont fait plusieurs violences » aux buralistes de plusieurs villes des environs, les obligeant de prendre leur mar- » chandise et la faisant payer sur l'instant. » *Abrégé de l'histoire chronologique de la ville de Saint-Étienne-de-Furan en Forez*, par Beneyton, 1772 ? (Mss. de la bibliothèque de Saint-Etienne.)

(2) *Abbrégé* (sic) *de la vie de Louis Mandrin, etc...* attribué à l'abbé Regley, p. 17.

(3) Lettre de l'abbé d'Aurelle à l'Intendant d'Auvergne, du 5 décembre 1754.

Digitized by Google

M. de la Michodière (1), Intendant d'Auvergne, la présence de Mandrin sur le territoire de cette province, dans la paroisse de Saint-Georges-d'Aurac (2), le 25 août 1754. Celui-ci arriva, accompagné de cinquante à soixante hommes, tous bien montés, chez le sieur Compte, aubergiste, pour se reposer pendant la nuit. Les domestiques essayèrent de refuser l'accès de l'auberge et reçurent quelques coups de bourrades (3).

Le 26, avant six heures du matin, les contrebandiers firent leur entrée à Brioude, baïonnette au canon, et posèrent des sentinelles autour de la ville. Ils se dirigèrent aussitôt, au nombre d'environ trente-cinq, vers la maison occupée par dame Angélique de la Guerre, veuve de messire Gilles du Hamel, entreposeuse des tabacs (4). Ils se saisirent des portes et avenues et y pénétrèrent, après avoir tiré un coup de fusil qui était, sans doute, un signal. M. Croze de Montbrizet (5), président de l'Élection de Brioude et M. Jean-François Magaud, conseiller du roi, élu en la même Élection, suppléant le procureur du roi empêché, requis en toute hâte par cette dame, s'empressèrent de se transporter chez elle, assistés de M. Jacques Facy, leur greffier. Mais ces magistrats durent se retirer devant cette troupe armée de carabines, de fusils à deux coups

(1) Jean-Baptiste-François de la Michodière, chevalier, comte d'Hauteville, seigneur de la Michodière, Romène et autres lieux, né à Paris le 2 septembre 1720, mort en avril 1797, fut Intendant d'Auvergne de 1753 à 1757.

(2) *Saint-Georges-d'Aurac*, cant. de Paulhaguet, arr. de Brioude (Haute-Loire).

(3) Coups de crosse de fusil.

(4) Cet immeuble, situé « rue de la Vieille-Cartellerie, paroisse de Saint-Pierre, » appartenait à M. Jean Delcher, sieur de la Rochette, et à dame Geneviève Bayet, son épouse. C'était la maison, aujourd'hui divisée en plusieurs lots, qui forme le coin de la place de la Ganivelle, de la petite rue qui, en face de la fontaine de la place aux Toiles, conduit à l'église, et de la Grande-Rue.

(5) Jean-François Croze de Montbrizet, subdélégué de l'Intendant d'Auvergne, président de l'Élection de Brioude, succéda dans cette charge, en 1736, à son frère, Robert Croze, seigneur de Gizaguet, et fut remplacé, en 1764, par son fils, Jean-François-Vital Croze de Montbrizet ; lequel eut lui-même pour successeur autre Jean-François Croze de Montbrizet, son fils, dernier président de l'Élection de Brioude.

Digitized by Google

et de pistolets. Ils n'avaient, en ce moment, aucune force publique à leur disposition, et la maréchaussée envoyée de Riom, de Clermont et d'Issoire, pour les soutenir, arriva le 29 août seulement à Brioude.

Une fois dans la place, quinze ou vingt de ces bandits parvinrent jusqu'au lit où madame du Hamel gisait dangereusement malade. Ils vomirent contre elle mille imprécations « ... lui représentant qu'elle était la cauze qu'ils » ne pouvaient faire tranquillement et en suretté leur » métier de contrebandiers, et que comme elle leur avait » causé beaucoup de perte, ils étoient venus pour la forcer » à prendre, malgré elle, tous les tabacs qu'ils avoient » actuellement en leurs pouvoirs, sans quoy sa vie ne » seroit plus en suretté, et qu'ils la jetteroient par la fe- » nêtre (1)... » En même temps, ils contraignirent la malheureuse femme à tirer de sa poche les clefs de sa maison et à les leur donner. Ils ouvrirent toutes les armoires où ils trouvèrent 176 louis et demi de 24 livres et un sac de pièces de 18 deniers montant à 114 livres, ce qui faisait un total de 4,350 livres qu'ils comptèrent et empochèrent. Ensuite, ayant fait porter les poids de la ville, malgré la résistance du fermier, ils s'en servirent pour peser les tabacs dont vingt-neuf chevaux étaient chargés et qu'on venait de déposer dans la cour. Après cela, ils retournèrent dans la chambre de madame du Hamel et lui dirent que cette quantité de tabac valait 15,420 livres, somme en déduction de laquelle ils se retenaient les 4,350 livres qu'ils avaient trouvées dans les armoires, et qu'il fallait

(1) Procès-verbal dressé par les officiers de l'Élection de Brioude, le 26 août 1754, d'après les témoignages de « messire Crespin, chanoine régulier de la Congrégation de France, lequel sieur Crespin est résidant au collège de Nanterre; de dame Magdelaine Legay, veuve de messire Yves de la Guerre; de sieur Antoine Bourleyre, ancien chirurgien aide-major de l'armée de Flandre, résidant à Brioude; de messire Grenier, prêtre et curé de Saint-Pierre de Brioude et de M. Guilhaume Combette, notaire royal, habitant de cette ville... »

Ce procès-verbal est annexé à l'inventaire dont il sera parlé ultérieurement.

Digitized by Google

qu'elle se mît en devoir de leur compter la différence dans l'instant, sans quoi ils allaient la jeter par la fenêtre et mettre le feu aux quatre coins de sa maison. La malade essaya de persuader à ces gens que, puisqu'ils voulaient l'obliger de prendre leur tabac, ils pourraient n'en laisser que jusqu'à concurrence des 4,350 livres dont ils s'étaient saisis. Ils répondirent « par des jurements et des blasphèmes exécrables » qu'il fallait, de toute nécessité, trouver le surplus du prix de ces tabacs ou qu'ils la feraient périr et brûler dans sa maison. Elle offrit alors de leur donner quelque vaisselle d'argent; ils refusèrent. Madame du Hamel, à bout d'arguments, pria sa belle-sœur, madame Magdelaine Legay, veuve de M. Yves de la Guerre, qui l'assistait durant sa maladie, d'aller dans toutes les maisons bourgeoises de Brioude pour tâcher de trouver, à titre d'emprunt, ce qui manquait de l'argent exigé d'elle. Madame Legay s'exécuta et fut accompagnée dans ses recherches par trois des pillards. Elle revint apportant la somme de 2,310 livres qu'elle avait empruntée de différentes personnes. Savoir : de M. Bélamy, receveur des tailles, 1,200 livres; de M. Magaud, élu, 420 livres; de M. l'abbé de Chambonas, prévôt du chapitre noble de Saint-Julien, 298 livres et de madame Delcher de la Rochette, 342 livres. Les contrebandiers étaient donc en possession de 6,660 livres, mais ils insistaient toujours pour avoir la totalité du prix de leurs tabacs « continuant » leurs blasphèmes, leurs exécrations et leurs menaces. » Madame Legay profita, pour s'enfuir, de ce qu'ils étaient allés déjeuner. A leur retour, ils la cherchèrent en vain, soit dans l'habitation de madame du Hamel, soit dans d'autres maisons du voisinage, où ils pensaient qu'elle s'était réfugiée, et où ils entraient de vive force. Ne trouvant plus que des meubles dont ils ne voulurent pas se charger, ils se déterminèrent à aller reprendre, dans la cour, la quantité de tabac qu'ils jugèrent à propos, donnèrent un coup de crosse de fusil sur le sein de leur vic-

Digitized by Google

time, maltraitèrent rudement ses deux servantes et se retirèrent vers les trois heures du soir.

M. de Montbrizet put alors dresser le procès-verbal à l'aide duquel il nous a été permis de rendre un compte exact de ces événements. Il y relata qu'il avait trouvé et fait peser deux cents livres, en deux ballots, de tabac de « Saint-Vincent »; quatorze cent onze livres, en quatorze ballots, de tabac « façon de Hollande » et six cent dix-neuf livres, en six bannes, de tabac de « Brézil à fumer ». En tout vingt-deux ballots, qui figurent encore dans l'inventaire rédigé après le décès de madame du Hamel (1), morte le 2 septembre, et dont la fin avait été assurément hâtée par d'aussi violentes émotions. Les témoignages recueillis par ce magistrat infirment, de la façon la plus péremptoire, le dire du premier historien de Mandrin : que celui-ci se montra « infiniment galant » pour l'entreposeuse des tabacs de Brioude.

A la sortie de cette ville, la petite armée se divisa en deux corps. L'un, de vingt hommes environ, prit la route de Massiac; l'autre, de trente hommes, repassa par Saint-Georges-d'Aurac et entra dans le Velay. Au milieu de la nuit du 28 août, ces derniers se présentèrent chez le sieur

(1) Anne-Angélique de la Guerre était veuve de messire Gilles du Hamel, lequel était mort à Brioude, âgé d'environ 45 ans, le 1er octobre 1724, et avait été enterré dans l'église de Saint-Pierre où sa femme, décédée le 2 septembre 1754, à l'âge d'environ 66 ans, fut elle-même inhumée. (Registres paroissiaux de la paroisse de Saint-Pierre.)

Le 29 septembre suivant, Thomas et Sucquet, notaires de la ville et comté de Brioude, dressèrent l'inventaire des meubles et effets délaissés par ladite dame « à la réquisition de dame Magdelaine Legay, veuve du sieur Yves de la Guerre, intéressé dans les affaires du Roy, résidante à Paris, rue de la Ville-l'Évêque, paroisse de la Magdelaine, au nom et comme tutrice de Marie-Magdelaine de Michelet, sa petite-fille, héritière de deffuncte dame Anne-Angélique de la Guerre, veuve de Gilles du Hamel, écuyer, décédée le second du présent, laquelle dame Anne-Angélique de la Guerre avait l'entrepôt des tabacs de cette ville de Brioude et était sœur dud. deffunct sieur Yves de la Guerre, mary de lad. dame Magdelaine Le Gay, requérante... »

A cet inventaire fut joint le procès-verbal des officiers de l'Élection de Brioude cité plus haut. (Etude de Me Noguier, notaire à Brioude. — Minutes Thomas.)

Digitized by Google

Dominique Boulle, marchand et buraliste du tabac de la ville de Craponne (1). Celui-ci était absent ; il leur fut dès lors facile d'obliger sa femme à prendre pour 3,401 livres de faux tabac. Menacée de mort, elle emprunta 2,201 livres à M. Calemard de Montjoly, maire de Craponne, et 1,200 livres à M. Daurier d'Ollias, sous la garantie des sieurs Girard, son père et son frère. Mandrin lui laissa un reçu de cette somme (2).

De là, les contrebandiers se dirigèrent sur Montbrison où, le 29 août, ils forcèrent le receveur des tabacs (3) d'en accepter pour 5,532 livres 7 sous, à raison d'un petit écu (trois francs) la livre pesant. Comme cet employé déclarait n'avoir point d'argent, ils lui répondirent « qu'il n'avait qu'à leur indiquer les personnes chez qui » il y en avait, qu'ils lui en feraient prêter de gré ou de » force (4). » Ils allèrent ensuite aux prisons, délivrèrent huit contrebandiers à qui ils firent ôter les fers par un serrurier, et rendirent ces chaînes, disant qu'elles étaient au roi. Cette troupe passa la Saône, près du Pont-de-Veyle (5), le 2 septembre, et le 5 du même mois, elle gagna la frontière suisse au fort de Joux (6).

Cependant on commençait à s'inquiéter d'une telle audace. Tandis que les victimes de ces déprédations les faisaient constater par des actes authentiques, afin de pouvoir en justifier auprès de l'administration des Fer-

(1) *Craponne*, chef-lieu de canton de l'arrondissement du Puy (Haute-Loire).

(2) Archives départementales de l'Hérault, série C, liasse 1982.

(3) Au dire de M. de la Tour-Varan *(Études historiques sur le Forez. — Chronique des Châteaux et des Abbayes.* — St-Etienne, Montagny, 1854, p. 465). Ce receveur s'appelait de Palmaroux.

(4) Lettre de M. de Rochebaron à l'Intendant d'Auvergne, du 1er septembre 1754. — François de la Rochefoucauld, marquis de Rochebaron, fils de Charles-Ignace, seigneur de Rochebaron et de Madeleine d'Escoubleau, était commandant pour le roi à Lyon et en Lyonnais, Forez et Beaujolais. Il épousa Marie-Anne-Joachim de Foudras et mourut à Lyon, sans enfants, le 26 décembre 1766.

(5) *Pont-de-Veyle*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bourg (Ain).

(6) *Joux*, canton et arrondissement de Pontarlier (Doubs).

Digitized by Google

mes (1); l'Intendant d'Auvergne écrivait au Contrôleur-Général (2) : « qu'il y avait tout à craindre que l'impunité ne grossisse le nombre des malfaiteurs, que les maréchaussées étaient impuissantes à les combattre et insuffisantes à garnir les avenues de la province; enfin, que le peuple, effrayé de l'appareil de guerre avec lequel ces gens-là marchaient, était intimidé et n'osait rien dire. »

Il devenait donc nécessaire d'user de puissants moyens de répression, tels qu'en avait édictés Louis XII, quand il donna commission à Rigaud d'Aureille, le 31 janvier 1512, pour chasser et dissiper les rassemblements de brigands et vagabonds qui infestaient le bas-pays d'Auvergne (3), et tels que le roi Louis XV en avait ordonnés, au mois de mai 1730, lorsqu'il envoya les dragons Dauphin contre les voleurs qui, au nombre de plus de trois cents, occupaient le bois de Bauson (4), sur les confins du Velay et du Vivarais. Les ministres tardèrent toutefois à transmettre des ordres aux troupes réglées, et permirent ainsi à Mandrin de rentrer de nouveau en campagne.

ANTOINE VERNIÈRE.

(A suivre.)

---

(1) Les Fermiers-Généraux ne s'empressaient pas, paraît-il, d'indemniser leurs agents. Au mois de mai 1756, le sieur Boulle se décida à présenter un placet à M. l'Intendant de Languedoc pour le supplier « de faire en sorte que les fermiers-généraux lui accordassent un dédommagement. » Un mémoire adressé au même personnage, par M. de Rachat, subdélégué au Puy, le 25 novembre 1758, c'est-à-dire plus de quatre ans après le passage de Mandrin à Craponne, établit « que ledit sieur Boulle n'a pu recevoir aucun éclaircissement à cet égard. » (Archives départementales de l'Hérault, *loc. cit.*)

(2) Moreau de Séchelles (Jean) fut contrôleur-général des Finances, du 29 juillet 1754 au 25 août 1756.

(3) Bouillet : *Nobiliaire d'Auvergne*, tome I, page 92 (Clermont-Ferrand, Pérol, 1847, in-8°).

(4) *Journal d'un bourgeois du Puy au dix-huitième siècle.* — Tablettes historiques du Velay, tome II, page 139 (Le Puy, Desbenoît, 1872, in-8°).

Digitized by Google

LES VIPÈRES

TRAITEMENT DE LEURS MORSURES

I.

Au moment où vont commencer les excursions zoologiques et botaniques dans nos montagnes où alternent les bruyères et les genêts, dans nos vallées étroites, brûlées par le soleil, vous m'avez demandé de vous entretenir des serpents venimeux que nous rencontrons si fréquemment et dont un de vos camarades a supporté la morsure. Ce sujet inscrit dans nos programmes est doublement à l'ordre du jour, car des publications récentes ont paru coup sur coup qui donnent à la question du venin une importance nouvelle.

Les seuls serpents venimeux qui se rencontrent en Auvergne appartiennent au genre *Vipera*. Comme serpents venimeux, les vipères se distinguent facilement de tous les autres serpents, par leur maxillaire supérieur très réduit qui ne porte que des dents venimeuses : celles-ci sont sillonnées et percées d'un canal sur toute la longueur. Pour faire cette constatation, il faut avoir en main la tête de l'animal et l'ouverture de la gueule lève tous les doutes ; aussi je n'insiste point sur les nombreux caractères qui, dans la forme extérieure, opposent les vipères aux couleuvres agiles et aux inoffensifs orvets. Du reste, toute description serait oiseuse, car le plus simple procédé pour reconnaître de loin une vipère et la distinguer de tel ou tel serpent, est d'acquérir par l'habitude le coup d'œil qui

Digitized by Google

ne trompe point. Il faut manipuler les vipères et les couleuvres conservées dans des bocaux d'alcool, et de plus les prendre sur le vif, dans leur physionomie et dans leurs allures, en pleine liberté. Et je vous rappellerai, pour vous mettre sur vos gardes en toutes circonstances, que Constant Duméril, professeur d'herpétologie au Muséum de Paris, a été victime de l'analogie entre la vipère et la couleuvre vipérine, en saisissant imprudemment une vipère péliade dans la forêt de Sénart (1).

Vous voyez un serpent que vous désirez capturer; soyez prudents. S'il vous importe peu qu'il soit en vie, vous pouvez le frapper à l'aide d'une baguette flexible, et vous l'étourdissez ainsi d'une façon plus ou moins complète; vous pouvez l'approcher et le mettre en sûreté dans un bocal ou dans un sac bien clos. Pour le capturer vivant, la chose est plus difficile; un coup bien appliqué peut l'étourdir, en lui laissant la possibilité de reprendre sa vigueur, mais le plus simple est d'utiliser de grandes pinces, et de saisir le serpent en arrière de la tête. On peut aussi détacher une branche et profiter de l'endroit d'où part un rameau, pour former une petite fourche à long manche. La fourche sert à fixer le cou de la vipère contre le sol et il est facile de passer un nœud coulant, en le glissant de la pointe de la queue vers la tête, et de soulever par ce moyen l'animal impuissant, pour le placer dans le bocal.

Les vipères sortent de leur torpeur au premier printemps; après le long hiver, elles se réchauffent au soleil, souvent dès le milieu de mars. C'est le matin qu'on les rencontre le plus fréquemment, car elles semblent se cacher pendant les fortes chaleurs du jour. Elles sont carnivores; tapies entre les pierres d'un mur éboulé, sous les fagots et les branches, parmi les buissons épais de ronces, sous les genêts et les bruyères, elles poursuivent les petits

(1) E. Brehm : *Les Reptiles et les Batraciens.* — J.-B. Baillière et fils, Paris.

Digitized by Google

mammifères, les batraciens, les jeunes oiseaux et même les insectes.

On dit que la vipère n'attaque point l'homme et les grands animaux, mais il est certain qu'elle se défend lorsqu'elle se croit attaquée, et c'est dans ces conditions que sont faites les morsures que nous avons à redouter. Nous mettons le pied sur une vipère, elle se retourne et nous blesse à la jambe; nous posons la main sur un mur et la vipère blesse la main qui la rencontre; ailleurs, dans un champ, le laboureur couché est piqué au flanc ou à la tête par le serpent. Les vaches, les chevaux, les ânes, les chiens qui vont au bois, la tête baissée, le museau dans l'herbe, rencontrent la vipère qui se redresse et plonge ses crochets dans le nez ou la langue. Tous les chasseurs ont entendu les cris désespérés du chien blessé et l'ont vu s'agiter en tournoyant, pour tomber à terre sans forces et sans mouvements.

L'étude minutieuse des vipères capturées en France permet d'établir trois espèces bien distinctes, dont deux se rencontrent certainement en Auvergne; la troisième, indiquée avec un point de doute, est abondante dans le Dauphiné.

Nous nous contentons de mettre sous vos yeux les caractères particuliers à chacune de ces espèces, vous renvoyant pour plus de détails à l'article « Vipère » donné par J. Chatin dans le nouveau *Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques*, et je remercie l'éditeur J.-B. Baillière, d'avoir bien voulu me prêter, pour illustrer cette conférence, les clichés qui accompagnent ce travail.

Le tableau synoptique suivant, emprunté à Soubeiran (1), met en relief les caractères de chaque espèce, fort bien indiqués sur les figures :

(1) J.-L. Soubeiran : *Rapport sur les Vipères de France.* — Société d'Acclimatation. — Paris, 1863.

Digitized by Google

Tête couverte de plaques sur la partie supérieure et antérieure : *Vipera pelias,* fig. 1;

Tête couverte d'écailles partout, museau comme tronqué : *Vipera aspis*, fig. 2;

Tête couverte d'écailles partout, museau prolongé en une pointe molle, écailleuse : *Vipera ammodytes*, fig. 3.

Le caractère des plaques de la *Vipera pelias* est tellement frappant, comparé aux petites écailles des autres espèces, que l'on a cru pouvoir établir sur ce caractère le genre *Pelias*. En adoptant cette distinction, *Vipera pelias* devient *Pelias berus;* nous n'admettrons pas ce démembrement du genre qui comprendra pour nous la Péliade, l'Aspic, l'Ammodyte.

Avec ces caractères, chaque espèce varie quant à sa coloration générale, et c'est à ces variations dans la robe que se rapportent les expressions : *Vipères grises, vipères rouges, vipères noires*, employées par les habitants de nos campagnes qui affirment une relation étroite entre la coloration du tégument et la force du venin.

En nous plaçant sur ce terrain de la variabilité de la coloration, nous pourrions multiplier à l'infini les variétés de chaque espèce. *Vipera aspis* compte une dizaine de variétés de cet ordre qui ont reçu des descripteurs des dénominations spéciales; je vous en fais grâce pour passer au sujet qui doit nous arrêter plus longuement.

II.

Je ne veux pas insister aujourd'hui sur les symptômes qui suivent la morsure de la vipère; je reviendrai bientôt sur l'étude du venin et sur la symptomatologie raisonnée, en réunissant les connaissances acquises par les praticiens aux données expérimentales que le remarquable travail de M. Kaufmann (1) a mises en lumière et je ne veux vous entretenir que du traitement.

(1) M. Kaufmann : *Du venin de la Vipère.* — Paris, 1889.

Digitized by Google

En présence d'une morsure de vipère, que ferons-nous, quelle marche suivre pour l'administration du remède et, partant, quelles précautions étaient nécessaires pour munir notre trousse de voyage de l'utile, sinon du superflu? Car la morsure de la vipère ne peut pas être considérée comme un accident sans dangers et, sans insister sur les observations de Paulet, de Dubelat, de Goupil, de Prina et d'autres encore, je fixerai votre attention sur celles de Viaud-Grand-Marais (1) et de mon collègue Fredet (2) de l'École de médecine, affirmant que la morsure de la vipère est souvent mortelle.

C'est l'abbé Fontana (3), célèbre physicien de Florence, qui chercha le premier à mettre un peu d'ordre parmi la liste incommensurable de drogues d'origine animale, végétale ou minérale préconisées contre les morsures des serpents. Dès cette époque, Fontana préconise une ligature à la base du membre, des incisions pour enlever l'excès du venin. Il conseille de placer le membre blessé dans l'eau pure ou additionnée de chaux ou de sel, l'émétique à l'intérieur lui semble utile. Quant au traitement même de la morsure, il préconise la *pierre à cautère* qui détruit la vertu malfaisante du venin de la vipère avec lequel on la mêle et que tout concourt à faire regarder comme le véritable et le seul spécifique contre ce poison ; il suffit de l'appliquer sur la plaie après l'avoir agrandie par des incisions convenables. Il nie l'action de l'alcali volatil, de l'acide vitriolique, de l'acide nitreux, de l'acide marin, de l'acide phosphorique, de l'acide spathique, des alcalis caustiques et non caustiques tant minéraux que végétaux, du sel marin et des autres sels neutres.

(1) Viaud-Grand-Marais : *Études médicales sur les Serpents de la Vendée et de la Loire-Inférieure.* — Nantes, 1867-1869.

(2) Fredet : *Considérations sur la morsure de la Vipère.* — Comptes-rendus de l'Assoc. franç. av. sc. 1876.

(3) F. Fontana : *Richerche filosofische sopra il veneno della Vipera.* — Lucca, 1767. — *Traité sur le venin de la Vipère.* — Florence, 1781.

Digitized by Google

En 1880, Viaud-Grand-Marais (1) nous montre que la question est restée à peu près au point où l'avait placée Fontana. La *pierre à cautère* a fait place au *phénol*, *potasse caustique* et *beurre d'antimoine*. Du temps de Fontana, on employait largement le *fer rouge* et tous les médicaments indiqués sont des caustiques énergiques qui peuvent détruire sur place le venin déposé mais sont incapables de l'atteindre au sein même des tissus.

Le traitement général s'est enrichi des toniques qui, comme l'alcool, sont conseillés largement à l'intérieur. C'est à la classe des évacuants que se rapportent la plupart des spécifiques végétaux ou minéraux préconisés à l'intérieur : sudorifiques, vomitifs, purgatifs, même des poisons, comme l'*aconitum ferox*, capables d'imprimer à l'organisme des troubles profonds et durables.

Dans une lecture faite à l'Académie de médecine, le 19 mars 1889, sur « *La morsure de la vipère et ses dangers* », mon collègue Fredet, faisant remarquer le nombre considérable de cas de mort constatés en Auvergne à la suite de morsures de vipères, donne une indication de traitement qui répond à celui que nous venons d'indiquer. « Il y a lieu de recommander et de vulgariser les moyens suivants : le débridement de la plaie, la succion, l'application d'une ligature autour du membre blessé, puis l'application de ventouses et sa cautérisation avec un liquide caustique énergique : chlorure de zinc, d'antimoine, nitrate acide de mercure, acide phénique, potasse caustique étendue à 15 p. 1000. »

« Le vrai moyen de détruire le venin sur place, disait Viaud-Grand-Marais dans son article de 1880, serait d'introduire dans les piqûres un *contre-venin*, c'est-à-dire une substance capable de décomposer ou de neutraliser l'échidnine. Or, il résulte de notre étude qu'une substance

(1) V. Grand-Marais : *Serpents venimeux*. — Dictionnaire encyclopédique des Sciences médicales, tome IX, 1881.

Digitized by Google

chimique possédant d'une façon certaine ces propriétés est encore à trouver. » La communication du docteur Fredet laisse le problème posé dans les mêmes termes; est-ce à dire que des efforts n'ont point été tentés pour découvrir l'antidote du venin des serpents; le résumé des résultats acquis dans cette voie féconde formera la troisième partie de cette conférence.

III.

Au commencement de l'année 1881, un savant brésilien, M. de Lacerda (1), adressait à l'Académie des Sciences une communication au sujet de l'antidote du venin des serpents. Il s'était servi du venin d'un serpent du genre bothrops qu'il recueillait sur du coton qu'on faisait mordre au reptile. Le venin dissous dans l'eau distillée était injecté à divers animaux. Si l'injection du venin était immédiatement suivie de l'injection d'une solution de permanganate de potasse à 1 p. 100, M. de Lacerda voyait les accidents disparaître, tandis que les chiens témoins, non soumis à l'action de ce sel, périssaient avec les symptômes caractéristiques de l'envenimation. Dans une série d'expériences, on attend que les troubles de l'empoisonnement se manifestent pour commencer les injections de permanganate et la guérison arrive chez les animaux qui reçoivent le permanganate. « Je crois donc pouvoir affirmer, concluait M. de Lacerda, que le permanganate de potasse agit comme un véritable antidote du venin de serpent. »

Ces expériences faites sur les animaux étaient bientôt confirmées par M. de Lacerda (2) lui-même dans son grand travail sur *le Venin des Serpents et son antidote*, et M. de

(1) De Lacerda : *Sur le Permanganate de potasse employé comme antidote du venin de serpent.* — Comptes-rendus Ac. sc., tome 93 — 1881.

(2) J.-B. Lacerda : *O veneno ophidico et os seus antidotos.* — Rio-Janeiro, 1882.

Digitized by Google

Quatrefages (1) faisait connaître à l'Académie des Sciences toute l'importance du résultat obtenu.

M. de Lacerda indique de nombreuses guérisons d'indigènes par le permanganate de potasse. Il l'administre en solution à 1 p. 100 d'eau distillée, par des injections faites dans la plaie et dans le tissu sous-cutané du membre atteint et il affirme la guérison, non seulement dans le cas où l'injection a été faite au moment même de la morsure, mais encore onze ou douze heures après, alors que des hémorrhagies multiples annonçaient déjà une mort prochaine.

Dans le cas d'accidents rapides faisant prévoir l'introduction directe du venin dans une veine, de Lacerda préconise l'injection intra-veineuse du permanganate de potasse à 1 p. 100 et cite de nombreux succès obtenus par cette méthode.

L'antidote du venin du serpent bothrops pouvait-il s'appliquer au venin de la vipère? M. Driout, directeur du service de santé du 13e corps d'armée, qui accompagnait une expédition militaire dans l'extrême sud de la régence de Tunis, fit le premier l'emploi du permanganate contre les morsures de la vipère à cornes. Son rapport au Conseil de santé (2) comprend une série d'expériences physiologiques du plus haut intérêt.

La mort d'un chamelier piqué au talon par un ceraste et mourant au bout de quatre jours malgré l'emploi de tous les moyens préconisés en pareil cas — la colonne expéditionnaire n'avait pas de permanganate de potasse — et d'autre part l'abondance du serpent dans les endroits du désert où l'on campait, détermina M. Driout à faire chercher par un cavalier en toute hâte le médicament à l'hôpital de Gabès et à en essayer la valeur pour le cas où des accidents nouveaux surviendraient :

(1) H. de Quatrefages : *Note sur le permanganate de potasse considéré comme antidote du venin des serpents.* — Comptes-rendus Ac. sc., tome 94 — 1882.

(2) G. Driout : *Sur le traitement des morsures de vipères à cornes.* — Archives de médecine et de pharmacie militaires, 3e série, 1882.

Digitized by Google

1° Deux chèvres sont soumises à la morsure de la vipère à cornes.

L'une est traitée par les injections multiples de permanganate; l'état général s'améliore rapidement et le soir du second jour « elle va bien et ne paraît plus être sous l'influence du venin. » Elle guérit en quelques jours.

La seconde chèvre, abandonnée *sans injections*, meurt au bout de 15 heures.

2° Un petit chien de deux mois, mordu par une vipère, reçoit des injections et guérit en deux jours.

L'activité du venin de la vipère cornue est telle qu'un oiseau de la grosseur d'une poule tombe foudroyé au moment de la piqûre.

« Aujourd'hui, dit en terminant M. le Dr Driout, je suis absolument convaincu que le permanganate de potasse est l'antidote du venin de la vipère cornue, à plus forte raison de la vipère commune de France, beaucoup moins dangereuse. »

Il ne manquait aux expériences de Driout que la consécration des résultats par l'observation faite sur l'homme. N'ayant pas eu, pendant l'expédition, de nouveaux cas de morsures de vipères à cornes, il ne put compléter son travail. Le Dr Escard (1), aide-major attaché à l'hôpital de Tebessa confirme, par une observation fort intéressante, l'action du permanganate de potasse contre la morsure de la vipère à cornes et démontre que cette action est puissante non seulement au moment de la morsure, mais même vingt-quatre heures après le développement des premiers symptômes.

« Le traitement n'a été institué que vingt-quatre heures environ après l'accident, alors que le venin était entré depuis longtemps dans l'organisme et que l'affection se trouvait dans la période d'état. La guérison n'en a pas moins été prompte et complète. »

(1) L. Escard.— *Accidents consécutifs à la morsure d'une vipère à cornes*, etc. — Archives de médecine et de pharmacie militaires. Tome 13, 1889.

Digitized by Google

Est-il possible de conclure que le permanganate de potasse est l'antidote du venin des serpents?

Dès 1882, Vulpian (1) avait entrepris une série d'expériences sur ce sujet. C'est la question de l'injection intraveineuse de permanganate qui a fixé spécialement son attention.

Il ne nie pas une action possible directe du permanganate sur le venin déposé dans la morsure, mais il conteste l'action du permanganate, à la dose de quelques centigrammes, sur le venin introduit directement dans le sang. Il faudrait arriver à des doses élevées de permanganate; or une solution au 100e donne déjà des accidents toxiques chez les chiens de forte taille, si l'on injecte dans le sang 25 à 30 centigrammes.

C'est dans ce sens qu'il faut interpréter les réticences de Badolini (2), de Fayrer (3) et de Weir Mitchel (4) contre le permanganate. Pour ce dernier, le permanganate semble une des substances les plus sûres pour atteindre et détruire le venin sur place. Mais les injections intra-veineuses du sel ne répondent point aux espérances données par les premières expériences de de Lacerda; le permanganate n'atteint point le venin dans le sang et ne peut être considéré comme l'antidote physiologique du venin.

Les nouvelles observations de de Lacerda (5), les recher-

(1) Vulpian. — *Etudes expérimentales relatives à l'action que peut exercer le permanganate de potasse sur les venins.* — Comptes-rendus. Tome 94, 1882.

(2) G. Badolini. — *Le permanganate de potasse et le venin de la vipère.* — The Lancet, 25 avril et 5 mai 1883. *L'apparato dentale valenifero della vipera e natura del suo valeno.*— Riv. ital. del terap. — Piacenza, 1884.

(3) J. Fayrer. — *Sur la nature du venin des serpents.* — Brit. med. Journal. — 1883.

(4) S. Weir Mitchel. — *Remarks upon some recent investigations on the venom of serpents.* — Lancet 1883.

(5) De Lacerda. — *Leçons sur le venin des serpents du Brésil et sur la méthode de traitement des morsures venimeuses par le permanganate de potasse.* Rio-Janeiro, 1884.

Digitized by Google

ches de G. Gresswell (1), les succès obtenus par Gaston (2) et Desmond-Sicard (3) mettent en pleine lumière l'action du permanganate contre le venin déposé dans la plaie et montrent que l'action locale du médicament est encore toute puissante alors qu'un temps considérable s'est déjà écoulé. A cet égard, l'observation Desmond est intéressante à rapprocher de celle du Dr Escard.

L'action du permanganate est certaine lorsque l'introduction du venin n'a point eu lieu directement dans une veine. Dans ce dernier cas, la mort survient avec une rapidité extrême et les données acquises sur l'injection intraveineuse du permanganate laissent des doutes sur le résultat heureux d'une intervention de cette nature.

Hâtons-nous d'ajouter que la pénétration directe du venin dans une veine est un fait exceptionnel et que les cas signalés de mort par une semblable blessure peuvent être considérés comme nuls à côté des cas malheureusement trop nombreux qui se sont terminés par la mort, à la suite du développement des accidents locaux de la morsure.

Il faut donc sur cette question de l'injection intra-veineuse du permanganate de nouvelles expériences. Les éléments du problème sont précis, la dose maximum d'une solution de permanganate au 100e, ne peut dépasser en injection intra-veineuse 15 à 20 centigrammes.

C'est donc spécialement de l'action locale du permanganate que nous avons à nous occuper comme d'un fait

(1) G. Gresswell. — *Recent physiological investigations on the action of snake poison, and on permanganate of potassium, as an antidote to its effets.* — Med. Press. et Circ. n. s. T. 41. — Londres, 1886.

(2) Gaston. — *Morsure de serpent traitée avec succès par le permanganate de potasse.* — Brooklyn med. journal. — Mai 1888.

(3) Desmond-Sicard. — *Piqûre de trigonocéphale, traitée vingt-sept heures après l'accident par le permanganate. — Guérison.* — Arch. de méd. nav. — 1888.

Digitized by Google

acquis désormais à la thérapeutique des morsures de serpents. Le remarquable travail de M. Kaufmann présente donc le plus haut intérêt par ses conclusions :

« Après son injection sous la peau, le venin se diffuse lentement dans les tissus voisins et détermine leur altération progressive, tout en ne subissant lui-même aucune altération. Il est en effet possible de retrouver le venin avec toute son activité dans les lésions locales. La sérosité exprimée, inoculée à d'autres animaux développe les effets ordinaires du venin ; cette sérosité renferme donc une certaine quantité de venin actif. — Le venin ne s'accumule pas en quantité appréciable ni dans le foie, ni dans les reins, ni dans les centres nerveux. La sérosité exprimée de ces tissus est restée sans effet sur les animaux auxquels elle avait été inoculée. »

« Le nitrate d'argent n'exerce aucune action atténuante sur le venin de la vipère.

» L'alcali volatil dont se servent la plupart des chasseurs pour traiter les morsures de vipères n'a absolument aucune efficacité, comme l'a démontré Fontana, il y a déjà longtemps.

» Le bichlorure de mercure en solution à 1 p. 100, injecté au point de morsure constitue un antidote assez sûr, mais il a l'inconvénient de déterminer une eschare suivie d'une plaie plus ou moins étendue.

» Le permanganate de potasse, en solution à 1 p. 100, est également capable d'enrayer l'effet du venin.

» Le meilleur antidote local du venin, c'est l'acide chromique à 1 p. 100. Il enraye sûrement les désordres locaux et atténue considérablement les effets généraux, et cela, sans occasionner aucune cautérisation au point d'injection. »

L'acide chromique a produit chez les animaux en expérience des désordres locaux moins graves que le permanganate de potasse. Il faut reconnaître que le nombre des sujets observés dans cette série comparative est si minime

Digitized by Google

que les résultats ne peuvent point entraîner la certitude.

Il faudrait d'autre part déterminer si les injections sous-cutanées d'acide chromique n'exposent point à des troubles généraux comme ceux signalés par Gübler (1) et J. Bruck (2) et qui caractérisent un véritable empoisonnement : saveur métallique, odeur spéciale, vomissements, diarrhée, colapsus profond. Aussi je vous engage à conserver le permanganate de potasse qui est mieux connu dans son action générale sur l'organisme.

De l'exposé que je viens de vous faire de cette longue polémique sur l'antidote du venin de la vipère, il me semble ressortir clairement que le permanganate de potasse peut rendre les plus signalés services pour tous les accidents locaux dus à la morsure, qu'ils soient immédiatement soumis à la médication ou traités après un temps plus ou moins long.

Si vous êtes appelé au moment de la morsure, pressez bien la plaie, lavez-la avec la solution à 1 p. 100 de permanganate et recherchez la place précise des crochets.

Je n'hésite pas à vous déconseiller la succion, car vous ne pouvez répondre de votre bouche au point de vue des lésions superficielles de la muqueuse. Si une solution de continuité existe, vous vous administrez le venin et cela dans les conditions les plus défavorables puisque vous le transportez à la tête, dans la région où les accidents mortels sont les plus fréquents.

Armez votre seringue de Pravaz de la canule mousse et poussez dans chaque plaie, successivement, une demi-seringue de la solution. Complétez le traitement en faisant de chaque côté de la morsure, à un travers de doigt au-dessus,

(1) Gübler. — Société de thérapeutique, 7 mai 1871.

(2) J. Bruck. — *Etudes sur les effets toxiques de l'acide chromique.* — Lester med. chir. Presse. Bd. VIII, n° 7, 1877.

Digitized by Google

vers la racine du membre, une injection hypodermique de la solution de permanganate. Faites transporter le malade au lit; administrez un purgatif léger et faites alterner d'heure en heure l'administration d'une potion stimulante à base de vin d'Espagne avec teinture de vanille et de canelle — et d'une potion antiseptique: permanganate de potasse, 30 centigrammes dans 120 grammes d'eau distillée. — Pansement antiseptique.

Si l'engorgement s'est accentué le lendemain, faites trois à quatre injections hypodermiques de permanganate vers la limite du gonflement et deux non loin de la plaie. — Nouveau pansement.

Continuez le traitement, en augmentant le nombre des piqûres si l'aspect phlegmoneux du membre le commande.

Le traitement que je vous conseille me semble le plus rationnel de tous ceux proposés, comme il vous est aisé de le comprendre maintenant. L'injection hypodermique permet la diffusion du médicament et remplace avantageusement la destruction brutale par le fer rouge, le chlorure de zinc ou le beurre d'antimoine d'un point circonscrit au pourtour de la morsure. Du reste, le permanganate est un agent d'oxydation des plus puissants; il se décompose au contact des substances organiques et laisse dégager l'oxygène qui, à l'état naissant, agit énergiquement sur elles et en provoque la destruction. N'est-ce point là sa façon d'agir sur le venin ferment qui imprègne les tissus tuméfiés de la morsure ?

Les accidents viscéraux consécutifs à la morsure se localisent surtout sur l'intestin et sur le rein (hémorrhagies intestinales et rénales). Or, les recherches d'Odling et Babingson et de Cahn (1) indiquent le rein et la muqueuse intestinale comme centre d'élimination du manganèse. Je signale ce fait et je le rapproche de la fonction hémato-

(1) Cahn. — Archiv. f. exp. pathol. T. 18, p. 129, 1884.

Digitized by Google

gène de ce métal qui pourrait agir sur les modifications apportées aux globules par le venin du serpent.

Je termine par quelques conseils pratiques pour notre trousse d'excursionniste :

Une seringue de Pravaz avec deux canules, l'une mousse et l'autre en biseau effilé. La première sera introduite dans les blessures, l'autre servira aux injections hypodermiques.

Si la peau est tendue, vous piquez la canule obliquement dans les tissus et poussez l'injection. Si la peau est encore flasque et molle, vous la pincez pour former un pli et piquez la canule à la base du pli.

La solution de permanganate de potasse se conserve mal, étant données les impuretés de l'eau soi-disant distillée de nos officines ; la réduction des matières organiques de l'eau s'effectue à son contact. Le meilleur sera donc d'emporter des paquets de 0,1 décigramme de sel et un flacon de la contenance de 10 grammes d'eau. On dissoudra le contenu du paquet au moment de s'en servir.

Telles sont les précautions sur lesquelles je désirais fixer votre attention avant de reprendre nos excursions habituelles. Un homme averti en vaut deux, dit le proverbe ; en tous cas, je vous souhaite de n'avoir jamais à expérimenter sur vous, malgré ma confiance absolue dans le traitement, les effets réducteurs du permanganate de potasse sur le venin de la vipère.

Dr Paul Girod.

(*Conférence faite à l'Ecole de médecine le 9 mai 1889.*)

Digitized by Google

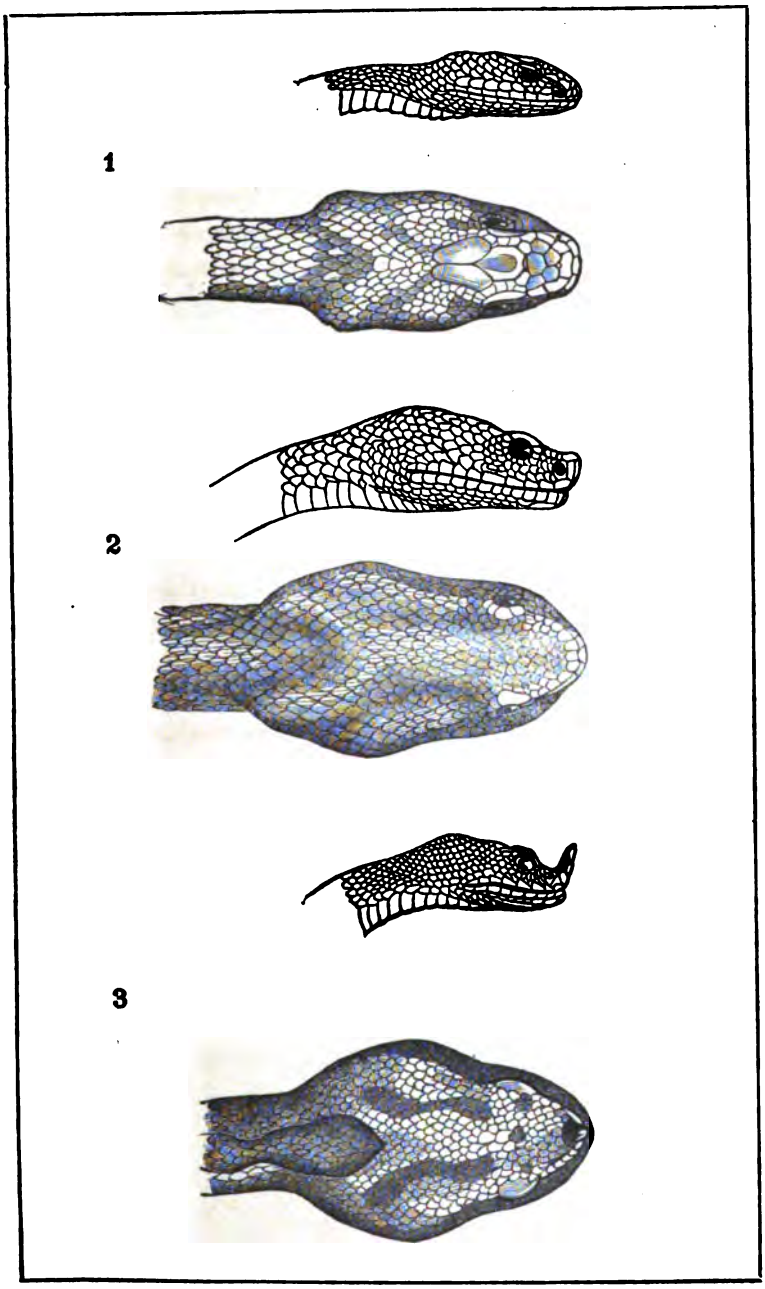

1 Vipera pelias. 2 Vipera aspis. 3 Vipera ammodytes.

Digitized by Google

Digitized by Google

GUILLAUME DE BRUC, ÉCUYER

Les lecteurs de la *Revue d'Auvergne* ont vu par l'exemple de Merigot Marchez (n° de mars-avril 1888), comment les magistrats du Châtelet de Paris faisaient prompte et bonne justice de ces gentilshommes « pillars et robeours », qui s'abattaient sur nos provinces pendant la guerre de Cent-Ans.

C'était encore un de ces bandits que messire Guillaume de Bruc, écuyer, condamné à la peine de mort par sentence du Châtelet de Paris, le 6 octobre 1389.

Originaire de la Bretagne (1), il s'était fait arrêter à Paris le 18 septembre précédent, et avait été conduit à la Conciergerie à la requête de Jacques Reboutin, connétable des arbalétriers de Saintes, qui l'accusait d'avoir dévalisé son hôtel de Chambley-le-Hauberger, le 3 janvier de la même année 1389.

Reboutin avait rencontré Guillaume de Bruc dans une rue de Paris et avait reconnu sur sa tête un chapeau à lui dérobé. Il se hâta de le signaler à la police et de provoquer son arrestation.

Guillaume, appréhendé au corps par un sergent du Châtelet de Paris s'échappa des mains de son gardien et parvint à se réfugier dans l'église Saint-Séverin.

Aussitôt repris il fut conduit devant le Prévôt de Paris et son procès instruit avec la célérité en usage devant cette juridiction, où la question était le principal moyen de provoquer les aveux de l'accusé.

(1) La Bretagne était alors un véritable repaire de forbans (Siméon Luce, *Histoire de Duguesclin*).

Digitized by Google

Interrogé le 18 septembre, il répondit « qu'il estoit de nul mestier, mais gentilhomme et avoit poursuy et poursuivi les guerres et avoit esté au service et en la compagnie de plusieurs gentilshommes ».

Mis à la question il raconta aux juges sa vie et ses méfaits dont plusieurs avaient été perpétrés en Auvergne.

Quelques années avant son arrestation, il avait fait partie de cette bande de pillards qui ravagèrent l'Auvergne et le Limousin, sous les ordres de ce Geoffroi Tête-Noire, dont Froissart raconte les tristes exploits et la mort, après la prise du château de Ventadour (1).

Après plusieurs années de vols et de rapines, Guillaume de Bruc s'était rencontré en Auvergne avec messire Jehan de Pierre Buffière, chevalier, à Châteauneuf.

Comme il chevauchait avec ledit chevalier, il fut surpris par un homme d'armes du fort de Ventadour et conduit auprès de Geoffroi Tête-Noire, auquel il fit aussitôt serment de s'armer avec lui contre tous ses ennemis.

Il y demeura un an et plus, « durant lequel temps il s'est armé et chevauché, aveques ceulx et en leur compaignie, où l'on a pillé, robé, bouté feux, prins prisonniers et admené audit Ventadour (2). »

Sous les ordres de Tête-Noire, il a « plusieurs fois chevauché, porté le bacinet, couru, pillé et rançonné les gens et pays d'alentour (3). »

Toutefois, Guillaume de Bruc n'avait pas attendu pour sortir de la forteresse la mort de Geoffroi Tête-Noire et la prise de Ventadour par Jehan Bonne-Lance. Il s'était retourné en son pays de Bretagne.

(1) Cf. *Excursions Limousines de Tulle à Ussel et à Eygurande* en chemin de fer, par René Fage, avocat à Limoges ; Ussel : Chausson, 1886).

(2) *Registres* du Châtelet, publiés par la *Société des Bibliophiles de France.*

(3) « *Item* que Geoffroy Testenoire breton et ceulx de sa route qui tiennent le fort de Ventadour et ceux qui tiennent et occupent le fors dessus dit dudit païs queurent et pillent et deferment icelui païs que nul n'ose aller par chemins...» (Ms. de D. Verdier-Latour. *Revue* de juillet 1887, p. 265.)

Digitized by Google

Sorti de Ventadour, Guillaume s'était hâté de reprendre sa vie aventureuse. Il avait parcouru une grande partie de la France, le Limousin, le Berry, le Poitou, la Normandie, la Bretagne, la Picardie, et là nouvelles séries de vols avoués devant ses juges. On le retrouve même à Tournon en Vivarais et à Avignon, dans les possessions du Saint-Siège.

La sentence ne pouvait être douteuse.

Le 6 octobre 1389, Guillaume de Bruc fut traîné sur une claie et conduit à la place des Halles à Paris, où l'échafaud était dressé.

Il avoua de nouveau ses crimes et entendit lecture de l'arrêt qui le condamnait à mourir, arrêt exécuté immédiatement selon sa forme et teneur.

Il avait pu longtemps échapper à la justice et celle-ci, finalement, l'atteignait de ce pied boiteux avec lequel elle poursuit le coupable.

MAURICE CHANSON.

Digitized by Google

LA BARONNIE DE LA TOUR-D'AUVERGNE

DEUXIÈME PARTIE

Histoire des barons de La Tour

(2e période)

CHAPITRE XIII

Guy, dit Guyot, 13e baron de La Tour (XIVe siècle).

Sommaire. — Guy, dit Guyot de La Tour, second fils de Bertrand IV, lui succède dans la baronnie. — Son frère aîné, Guillaume, était décédé sans enfant avant la mort de leur père. — Ce nom de Guy venait certainement au baron de La Tour, de son aïeul maternel. — Il n'est pas possible de préciser la date de son avènement à la baronnie. — Mais il est certain qu'il en était titulaire en 1374. — La preuve en résulte d'un acte authentique. — Jean de Mello, évêque de Clermont et lieutenant en Auvergne du duc de Berry emprunte au comte d'Armagnac une somme de 5,000 livres pour déloger à prix d'argent Mandonet de Badefol de la forteresse de Miremont. — Guérison considérée comme miraculeuse de Charles VI, alors dauphin, à Saint-Julien de Brioude. — Guy meurt en 1375. — Enterré aux Cordeliers de Clermont. — Son testament. — Fondations de sa femme. — Ses dons aux églises. — Elle ne meurt qu'en 1426. — Ses quatre enfants.

La succession de Bertrand IV ne put pas être recueillie par son fils aîné, puisqu'il était décédé sans enfant avant la mort de son père (1). Elle arriva à son second fils, Guy de La Tour. Celui-là aussi s'était marié à une demoiselle Roger. Elle s'appelait Marthe et était sœur de la femme de Guillaume (2). D'où lui venait son prénom? manifestement de son aïeul maternel. Le nom de Guy était depuis longtemps dans la famille des Lévis. On n'a pas oublié que

(1) Nous avons dit qu'il s'appelait Guillaume et avait épousé Héliz Roger, nièce du pape Clément VI et sœur du pape Grégoire XI, p. 54 de la *Revue d'Auvergne*, n° 1 de 1888-89.

(2) Le mariage de Guy avec Marthe Roger est du 27 juillet 1353.

Digitized by Google

c'était celui du fameux Lévis de Mirepoix, de la croisade contre les Albigeois.

Guy ou Guyot de La Tour ne posséda pas longtemps la baronnie de La Tour. Dans l'ignorance où nous sommes de la date du décès de Bertrand IV, il nous est impossible de fixer celle de l'avènement de Guy à son principat. Ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'en 1374 il se qualifiait de seigneur de La Tour. Il figure en cette qualité dans un acte authentique de cette année (1). C'était la décharge d'une somme de 5,000 livres versée par Noël Bonnet à Jean de Mello, 73e évêque de Clermont.

Jean de Mello était alors lieutenant de Jean de Berry, duc de Berry et d'Auvergne, et avait été investi par lui du droit de disposer des finances destinées à traiter avec les Anglais (2). Il venait d'obtenir du comte d'Armagnac, qui négociait alors avec les routiers, l'avance d'une somme de 5,000 livres. Ce n'était pas la première fois que ce négociateur réalisait de gros bénéfices en avançant ainsi les sommes non encore perçues des contribuables. Il venait d'obtenir de Mandonet de Badefol, capitaine gascon qui détenait le fort de Miremont (3), la reddition de la forteresse à prix d'argent. L'évêque de Clermont n'avait pas les sommes à payer et il fit un emprunt. Ce prélat joua un assez grand rôle dans les événements de notre province. Savaron lui attribue le fait étrange que voici : En 1370, Charles VI, alors dauphin, fut atteint d'une maladie qui semblait incurable. Les médecins, dit l'auteur, n'y voyant plus goutte, de « l'advis d'un sien domestique, le roi » Charles V envoya son fils à Saint-Julien de Brioude, » où le daulphin s'achemina, rendit ses vœux et en revint

(1) Le comte Dauphin d'Auvergne, le seigneur d'Apchon et Guy de La Tour, ayant charge les uns et les autres des finances d'Auvergne, passèrent en 1374, à Bonnet Noël, bourgeois de Clermont, commis à la levée et à l'emploi des sommes votées par les états de la province pour l'expulsion des Anglais, une somme de 5,000 livres, versée par lui à Jean de Mello, évêque de Clermont. — Baluze, t. 1, p. 367.

(2) Savaron, p. 213.

(3) Miremont est aujourd'hui une commune du canton de Pontaumur, arrondissement de Riom (Puy-de-Dôme).

Digitized by Google

» sain et alègre. Jean de Mello alla offrir à saint Julien, » de la part du roi, un manteau de daulphin et un cha- » peau semé d'aigles, de daulphins et de fleurs de lys, en- » richis de perles et de broderies. Sur le manteau il y » avait des roses de perles garnies de nœuds d'or en » nombre de quarante-deux. Le lendemain de la Magde- » leine, 22 juillet, saint Julien en fut revêtu. L'évêque » dit la messe solennellement et rendit actions de grâces » de cette merveille (1). »

Guy n'eut pas le temps de faire sa place dans les rangs des barons de La Tour. Tombé malade à Clermont en 1375, il ne tarda pas à y mourir et fut enterré aux Cordeliers. Il laissa dans son testament à sa femme l'usufruit des terres de Besse et de Montpeyroux. Elle était enceinte à son décès ; il fit une substitution au profit de l'enfant à naître, s'il était du sexe masculin.

Sa veuve était intelligente, active et très pieuse. Ses sentiments religieux lui firent faire des fondations à la cathédrale de Clermont (2), aux Augustins d'Ennezat, aux Carmes de Clermont et aux Cordeliers de cette ville, où elle fut enterrée.

Elle survécut longtemps à son mari, puisqu'elle vivait encore en 1426. Chargée de la direction de ses quatre enfants, elle fut mêlée à plusieurs des grands événements de la vie de son fils aîné Bertrand V.

Son fils puîné entra dans les ordres et devint prévôt de la cathédrale de Clermont (3). De ses deux filles, l'aînée, Louise, fut mariée par elle au seigneur de Montlaur (4) et la seconde (5) à Étienne de la Garde, selon le sentiment de Baluze.

(1) Savaron, p. 212.

(2) En mars 1386, elle fit don à la cathédrale d'un vaisseau ou joyau grandement beau, de bon argent doré garni de pierres précieuses et perles, dans « lequel estoit une dent de saint Jean-Baptiste. » — Baluze, t. 1, p. 319.

(3) Prévôt, c'est-à-dire doyen du chapitre.

(4) La famille des Montlaur touchait par des alliances à celle des Roger.

(5) Baluze croit qu'elle s'appelait Dauphine, mais il n'en est pas sûr.

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

Bertrand V, 14e baron de La Tour (XIVe et XVe siècles).

Sommaire. — Bertrand V, titulaire de la baronnie de La Tour pendant 47 ans (1375 à 1422), son voyage avec sa mère à Avignon. — Le pape Grégoire XI. — Conduite de Bertrand V aux Etats provinciaux d'Auvergne. — Ses premières armes sous Duguesclin. — Son vote aux Etats généraux convoqués par le régent à l'avènement de Charles VI. — Il répond à l'appel du roi pour la guerre de Flandre. — Bataille de Rosebecque. — Gouvernement tyrannique et violent du duc de Berry. — Insurrection des Tuschins. — Ils sont écrasés. — Dévastation des grandes compagnies en Auvergne. — Expédition du bon duc Louis de Bourbon. — Prise des châteaux forts de la Roche, d'Ambars, de Tracros. — Siège de la Roche-Sonatoire. — Episode Glairins et Perrot de Lignage. — Prise de la forteresse. — L'armée du duc de Bourbon dont faisait partie Bertrand V s'empare des forts de Saint-Angel, Charlieu-le-Pailloux et Charlieu-Champ-Magois. — Après l'expédition, Bertrand V se retire dans ses terres et s'occupe de l'administration de sa fortune. — Impression que lui cause la nouvelle de la fin tragique du roi de Navarre, Charles-le-Mauvais. — Invasion nouvelle de l'Auvergne par les routiers qui prennent le nom d'aventureurs. — Geoffroy Tête-Noire, Aymerigot-Marchez. — Olim Barbe. — Perrot-le-Béarnais, chefs principaux. — Le bourg de Campène. — Le bourg anglais. — Epton Seguin. — Arnaudon. — Benardon-des-Isles, capitaines de second rang. — Prise de Montferrand par Perrot-le-Béarnais. — Où était le château fort de Chalusset? — Mariage de Bertrand V avec Marie de Boulogne, fille unique du seigneur de Montgacon. — Bertrand V reçoit Charles VI à Gannat. — Doléances des bonnes villes d'Auvergne. — Le roi ordonne la mainlevée d'un impôt établi par le duc de Berry sur l'Auvergne, au mépris des prérogatives des états de la province. — Résultats de son voyage en Languedoc. — Le cardinal de Laon, Pierre de Montaigu, meurt de poison. — L'opinion publique accuse de sa mort le duc de Berry. — Aymerigot-Marchez. — Ses regrets de la vie de routier. — Sa rechute. — Siège de la Roche-Vendeix par le vicomte de Meaux. — Prise et destruction de la forteresse. — Aymerigot livré par son parent et décapité à Paris. — Bertrand V s'isole des Bourguignons et des Armagnacs. — Il reste dans sa province. — Mariage de sa fille aînée. — Il se rend à l'appel du roi pour faire la guerre aux Anglais. — Bataille d'Azincourt. — Il n'y est pas tué comme le dit Monstrelet. — Les Anglais maîtres de la France. — Le duc de Bourgogne. — La reine Isabeau. — Le Dauphin. — Bertrand V se range derrière lui. — Mort du duc de Berry. — Sa veuve. — Histoire de cette princesse. — Elle se remarie avec Georges de la Trémouille. — Désunion des deux époux.

Digitized by Google

— Elle avait fait par son contrat de mariage de grands avantages à son nouveau mari. — Elle institue par testament la femme de Bertrand V son héritière générale et universelle. — Le titre de comte d'Auvergne rentre ainsi dans la branche principale de la maison d'Auvergne, d'où il était sorti depuis le xᵉ siècle. — Mais Bertrand V ne peut pas le prendre, puisqu'il meurt avant la duchesse de Berry. Sa veuve lui survit longtemps. — Elle est inhumée en 1437 aux Cordeliers de Clermont. — Ils laissent quatre enfants, un fils et trois filles. — L'aînée s'était mariée à Beraud III, dauphin d'Auvergne, la seconde à Armand de Polignac et la troisième à Claude de Montaigu, seigneur de Coulches, du sang royal de France. — Le fils succède à son père dans la baronnie.

Le fils aîné de Guy de La Tour, Bertrand V, donna à sa maison une importance et un renom qui la mirent au premier rang de la noblesse de France. Arrivé très jeune à la succession de son père, il fut pendant 47 ans titulaire de la baronnie (1). Dès le début de sa vie publique, il montra qu'il était capable de servir utilement son pays. Charles V le chargea en 1376 d'une mission délicate. Neveu par sa mère du pape Grégoire XI, il fut envoyé par le roi auprès du pontife qui résidait à Avignon. Il s'agissait d'empêcher le transfert à Rome du siège de la papauté. Grégoire XI y était vivement engagé par sainte Catherine de Sienne (2). Mais Charles V croyait avoir un intérêt majeur à garder le pape en France et il voulut mettre à profit l'influence de famille qui pouvait être utile à ses desseins. Il fit donc partir Bertrand V et sa mère pour Avignon. Ils devaient seconder les efforts du duc d'Anjou (3). La lutte fut vive et les hésitations de Grégoire XI durèrent assez longtemps. Elles ne cessèrent que lorsqu'il apprit que les États de

(1) Il remplaça son père en septembre 1375 et il mourut en 1422.

(2) Sainte Catherine de Sienne insistait avec son ardeur habituelle sur la nécessité du retour à Rome au point de vue spirituel et temporel.

(3) Le duc d'Anjou, frère de Charles V, disait à Grégoire XI : « Saint Père, si vous allez dans un pays où vous n'êtes guère aimé et si vous y mourez, les Romains seront maîtres de tous les cardinaux et ils feront un pape à leur gré. » On sait qu'un an après son établissement à Rome, Grégoire XI mourut avec le vif regret d'avoir quitté Avignon.

Digitized by Google

l'Église étaient en feu. Mais le jeune baron de La Tour s'était fait remarquer par les qualités d'un esprit fin et délié et le roi lui sut gré de son concours.

Pendant son séjour à Avignon, Bertrand V fit à l'abbé de Cluny, qu'il y rencontra, l'hommage traditionnel dans sa famille de sa terre de La Tour.

De retour en Auvergne, il donna la preuve de la fermeté de son caractère et de son amour du droit et de la règle.

Le duc de Berry, si porté à l'arbitraire, avait de son autorité privée et au mépris des prérogatives des États provinciaux, imposé une lourde contribution aux habitants. Les États protestèrent contre cet abus de pouvoir et l'impôt fut supprimé (1). Le jeune baron de La Tour, comme membre de la noblesse, s'associa énergiquement à cette légitime revendication.

En 1379, il fit ses premières armes sous Duguesclin. On sait que l'illustre homme de guerre, mortellement offensé des soupçons du roi sur sa fidélité (2), prit alors la résolution de quitter la France et de se rendre en Espagne. Mais il avait promis d'expulser en passant les compagnies anglaises qui opprimaient l'Auvergne. Parti avec 300 hommes d'armes il vit sa petite armée se grossir en route d'une foule de barons lui offrant leurs services. Le bon duc de Bourbon le reçut, à Moulins, avec les plus grands honneurs, le décora de son ordre de l'écu d'or, et lui donna dix de ses meilleurs officiers. A Clermont, le connétable trouva l'accueil le plus sym-

(1) On n'a pas oublié que l'un des droits les plus essentiels des États provinciaux était qu'aucun impôt ne pouvait être levé sans leur assentiment.

(2) Aux dernières années de son règne, Charles V voulut incorporer à la couronne la Bretagne, cette grande province qui lui avait donné ses meilleures troupes et ses plus grands généraux. Elle tenait à son autonomie; le roi voulut vaincre sa résistance. Il envoya pour la réduire le breton Duguesclin qui n'eut pas ses succès habituels. Charles V le soupçonna de faiblesse pour ses compatriotes. Le brave et loyal officier s'en offensa et renvoya au roi son épée de connétable. La reprit-il sur les instances des ducs d'Anjou et de Bourbon, députés vers lui par le roi ? Oui, d'après quelques historiens — non, d'après Cabaret d'Orville (p. 112 et suiv.). Ce qui est certain, c'est qu'il partit pour l'Espagne.

Digitized by Google

pathique et le plus empressé. Bertrand V et les principaux membres de la noblesse d'Auvergne se mirent sous ses ordres. Duguesclin les conduisit immédiatement à l'attaque des forteresses occupées par les Anglais. L'une des plus importantes était celle de Chaliers dans la haute-Auvergne (1). Le siège en fut long et difficile, mais le fort fut détruit. De la haute-Auvergne, Duguesclin passa dans le Velay. Au Puy, les habitants le supplièrent de les délivrer des brigands qui détenaient la forteresse de Châteauneuf-Randon, « *ain çoit qu'il se partit du royaume et que* » *ce lui seroit louable mémoire avec les biens qu'il avoit* » *faiz.* » « Allons-y donc, dit le connétable, car à Dieu le » veu, nous les aurons les gars ; et se le souleil y entre, » nous y entrerons. » La citadelle fit une vigoureuse résistance et ne se rendit qu'après un siège de trois semaines et de belles apertises d'armes, dit d'Orville, dans lesquelles plusieurs seigneurs d'Auvergne se signalèrent par leur vaillance (2).

Bertrand V avait été témoin de la mort de Duguesclin; il suivit son convoi jusqu'à Moulins et y assista à la cérémonie funèbre préparée par les soins du duc de Bourbon (3).

Charles V ne devait pas tarder à suivre le connétable dans le tombeau. Il mourut en effet deux mois après lui, le 16 septembre 1380, à peine âgé de 42 ans. Sans doute,

(1) Chaliers est aujourd'hui une commune du canton de Ruines, arrondissement de Saint-Flour (Cantal). Le château fort avait été pris d'abord en 1357 par les Anglais et abandonné par eux en 1370 à prix d'argent. Il retomba ensuite au pouvoir des routiers.

(2) Châteauneuf-Randon est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mende (Lozère). Duguesclin y trouva la fin de sa glorieuse carrière. Le 13 juillet 1380, il fut emporté par une maladie jugée mortelle à son début. Quelques chroniques disent que les assiégés, pour rendre hommage à sa mémoire, vinrent déposer les clefs de la place sur son tombeau, après avoir appris sa mort. D'Orville dit au contraire que les « Anglois se rendirent au bon connétable que *poinct ne sçavoient qu'il fust mort* » (p. 118).

(3) Charles V fit apporter à Saint-Denis la dépouille mortelle de Duguesclin. Cet honneur insigne réparait ainsi les torts du roi envers l'illustre défunt.

Digitized by Google

il laissait à sa mort la France dans une situation bien différente de celle où elle se débattait si péniblement à son avènement. Mais hélas ! ce règne si court ne devait être qu'un rayon de soleil entre deux horribles tempêtes.

Le nouveau roi était mineur et toutes les minorités sont orageuses. Devenu majeur, il fut souvent privé de sa raison qui disparut complètement à la fin de sa vie. Il en résulta d'affreuses calamités qui font du règne de Charles VI le temps le plus désastreux de notre histoire nationale.

Bertrand V fut bientôt appelé à prendre sa part des douleurs du pays. Les oncles du jeune roi s'étaient hâtés de mettre la main sur le gouvernement et les finances de l'État. Le duc d'Anjou exerçait la régence. Les ducs de Bourgogne et de Berry étaient chargés de la garde de la personne royale et de l'administration du trésor public. Le premier, d'une rapacité incroyable, obtint par des menaces de mort, du fidèle trésorier de Charles V, la révélation du lieu où étaient les épargnes en numéraire ou en lingots du roi défunt ; il les divertit à son profit personnel. Pour combler le vide fait par lui, le régent convoqua les États généraux (1). D'un avis unanime, les trois ordres exigèrent, avant d'accorder les subsides demandés, une déclaration publique reconnaissant la nécessité d'une réforme financière. Le sire de La Tour faisait partie de l'ordre de la noblesse. Le régent se soumit au vœu de l'assemblée, mais la déclaration n'arrêta pas ses exactions. De graves désordres se produisirent surtout à Paris (2).

En 1382, nouvelle convocation des États généraux, toujours pour en obtenir de l'argent. Mais les besoins du Trésor étaient urgents. On ne put pas attendre la réunion

(1) Charles V redoutait les États généraux. Il s'efforça pendant son règne de se soustraire à leur action.

(2) Nous voulons parler de l'insurrection des Maillotins. On sait qu'en 1381 les insurgés forcèrent les portes de l'arsenal, à Paris, et y prirent des maillets de fer ou de plomb que Charles V y avait fait déposer. De là le nom de Maillotins.

Digitized by Google

de l'assemblée. Il est plus admissible que le duc d'Anjou voulut éviter leur contrôle et prévenir un refus. En conséquence, il s'adressa directement aux États provinciaux. Le sire de La Tour était présent à ceux d'Auvergne. Quel que fût son mécontentement, il ne crut pas pouvoir méconnaître les besoins de l'État ; et comme les autres membres de la noblesse de la province, il accorda les sommes demandées. Mais il prévoyait qu'elles n'iraient pas toutes au trésor public et ses craintes n'étaient que trop fondées. Le régent en encaissa plus de la moitié dans ses coffres.

A quoi allait être employé le surplus des subsides ? Si le régent était d'une avidité insatiable, son frère, le duc de Bourgogne, était plein d'ambition. Nous avons dit qu'il était l'un des deux préposés à la garde du roi. Il profita de son ascendant sur le jeune prince, d'un naturel ardent et belliqueux, pour l'entraîner dans une guerre contre les Flamands. La France n'avait aucun intérêt à cette expédition. Il n'en était pas de même du duc de Bourgogne; il devait hériter du comte de Flandre, le père de sa femme. Les Flamands, toujours si prompts à la révolte, s'étaient soulevés contre leur comte. C'était pour Charles VI une belle occasion de faire ses premières armes. D'ailleurs, selon le duc de Bourgogne, il était obligé comme suzerain de secourir son vassal.

La guerre fut donc résolue. C'était la première du règne. Le roi fit appel à tous ses sujets. De toutes parts on accourut à Arras, le rendez-vous général. Le sire de La Tour fut convoqué par lettres closes. Mézeray (1) dit qu'il s'y trouva plus de 60,000 combattants, parmi lesquels au moins 12,000 hommes d'armes et presque tous les princes, seigneurs et grands officiers de France. L'expédition ne dura pas longtemps, elle fut terminée par la bataille de *Rosebecque*, dans laquelle les Flamands furent écrasés (2). Elle

(1) T. 2, p. 417.

(2) La bataille de Rosebecque eut lieu le 17 novembre 1382. Philippe Artevelle, fils de Jacques, et un nommé Dubois étaient les deux chefs de l'armée flamande. Philippe

Digitized by Google

n'eut d'autre résultat pour les vainqueurs que d'aggraver un peu plus la pénurie de nos finances.

De son côté, le duc de Berry s'était fait concéder immédiatement après la mort de Charles V, le gouvernement du Languedoc avec des pouvoirs à peu près illimités. Déjà duc de Berry et d'Auvergne, il disposait ainsi de plusieurs provinces riches et de grande étendue. Fastueux comme tous les Valois, prodigue et avare, irréfléchi et violent, il n'admettait aucune borne à son autorité et ne reculait devant aucun abus. Son administration était devenue intolérable. Elle souleva des plaintes, des protestations, des murmures toujours dédaignés par lui. Au commencement de 1384 une formidable insurrection éclata. Des bandes de paysans exaspérés s'organisèrent dans les pays opprimés. En Auvergne, un habitant de la Limagne nommé *Pierre Brugère ou Brugère*, se mit à la tête des insurgés. *Ils se ruèrent partout*, dit le Laboureur, *sur les nobles, les prêtres, les marchands et les bourgeois*. Évidemment ces malheureux n'obéissaient qu'aux suggestions de leur misère ; mais ils augmentaient le mal au lieu de le faire cesser et ils se vengeaient du coupable sur ses victimes. Et cependant ils se couvraient d'une de ces formules menteuses à l'usage des révoltés de presque tous les pays. « Nous voulons, disaient-ils, délivrer le pays des impôts qui l'écrasent et le remettre en son ancienne liberté ! »

Voilà pourquoi ils eurent recours au pillage, à l'incendie, au viol et au meurtre. Leur fureur fut telle que pour s'y soustraire, beaucoup de bourgeois et de marchands se déguisèrent en paysans.

Le stratagème fut découvert et désormais *les tuschins*

avait battu le comte de Flandre quelques jours auparavant. Ce succès l'avait enivré. On raconte que le jour même de la bataille de Rosebecque il dit à ses troupes : « Je veux » qu'on tue tout si ce n'est le roi. Je veux le supporter pour ce que ce n'est qu'un en- » fant. On doit lui pardonner, il ne sait ce qu'il fait, il va ainsi qu'on le mène. Nous » le mènerons à Gand pour lui apprendre à parler flamand. Philippe eut une fin meil- » leure que celle de son père. Il périt sur le champ de bataille. Son corps fut retrouvé, » le lendemain, sous un monceau de cadavres. (*Histoire de Charles VI*, t. 1, p. 87.)

Digitized by Google

(c'était le nom qu'on leur donnait) (1), n'épargnèrent que ceux qui avaient comme eux les mains calleuses.

Le danger commun réunit tous les honnêtes gens de la province. Bertrand V accourut avec son contingent. Vigoureusement attaqués, les tuschins furent promptement anéantis. Ils n'étaient pas suffisamment armés d'ailleurs pour se défendre.. Leur chef et un grand nombre d'entre eux, tombés entre les mains du duc de Berry, périrent dans d'affreux supplices et l'insurrection, intimidée, se dissipa d'elle-même.

Le nouveau règne avait donc mal commencé. La spoliation du trésor de l'État, une guerre étrangère sans intérêt et une victoire sans résultat pour la France, l'appauvrissement des provinces, une administration tyrannique, enfin une horrible guerre civile jetèrent le pays dans un état d'autant plus désolant qu'après tout il était dû aux fautes et aux excès des hommes du gouvernement.

Mais nous tenons à constater que Bertrand V, au milieu de ces tristesses, défendit courageusement et honnêtement les intérêts du royaume aux États généraux contre le duc d'Anjou, ceux de son pays natal aux États provinciaux d'Auvergne contre le duc de Berry, ceux du drapeau français à Rosebecque contre les Flamands et ceux de l'ordre social contre les tuschins.

Il eut à la même époque à combattre un autre fléau qui ravageait l'Auvergne; nous voulons parler des grandes compagnies. Depuis que le mauvais roi de Navarre s'était affaibli jusqu'à être forcé de sacrifier une partie de ses États, elles avaient quitté ses couleurs et pris celles de l'Angleterre au mépris de la trêve intervenue entre les deux

(1) Que signifiait cette appellation? Nous n'avons rien trouvé dans les chroniques qui ait pu nous l'apprendre. Mais il serait bien possible que Littré eût découvert une explication plausible. Il dit que dans certaines villes du Nord on appelait *tue-chiins* des employés chargés de tuer les chiens errants. Les paysans de 1334 tuaient en effet comme des chiens malfaisants ceux qui n'étaient pas de leur état. (Littré, t. 4, v° tue-chiens.)

Digitized by Google

royaumes. Plusieurs chefs s'étaient fortement établis dans des châteaux d'où il était difficile de les déloger. Les États provinciaux faisaient de vains efforts pour arrêter leurs déprédations et leurs crimes. On trouve dans le cours de l'année 1385 de nombreuses décisions de cette assemblée votant des levées de troupes et d'importants subsides (1). Les États étaient peu secondés par le duc de Berry, égoïste et point fait pour le métier des armes. D'ailleurs, il faut le reconnaître, les forces dont il aurait pu disposer n'auraient pas été suffisantes pour lutter avantageusement contre les routiers. Il le sentit lui-même et un jour, à Paris, il alla prier le roi de lui envoyer des troupes auxiliaires. Le bon duc de Bourbon, le seul des oncles du roi qui fût digne de l'estime publique, fut chargé de l'expédition.

« Il y avait, dit d'Orville (2), sept ou huit forteresses qui » moult détruisoient le païs et par espécial on y ot une où » estoit ung capitaine anglais qui bien avoit 300 hommes » d'armes en une place dessus Clermont à deux lieues (3) » que l'on appeloit la Roche-Sennadoire (4) et le capitaine » anglais *Robert Chanel.* »

En septembre 1385, Pierre de Norris, originaire du Nivernais, mais homme de confiance du bon duc Louis de Bourbon, réunit, à Clermont, les États de la province. Le seigneur de La Tour figure dans le procès-verbal de l'assemblée, parmi les représentants de la noblesse (5). On y voit aussi le nombre des députés des principales bonnes villes. Il y en avait deux pour Clermont, deux pour Riom, un pour Montferrand, un pour Aigueperse, un pour Issoire

(1) Bergier et Verdier-Latour déjà cités. — Savaron, édition de 1607, p. 258.

(2) D'Orville, p. 93. — Le duc de Bourbon tenait par sa femme à l'Auvergne. Il avait épousé en 1371 la fille unique de Béraud II, dauphin d'Auvergne.

(3) Ces deux lieues valent aujourd'hui 28 ou 29 kilomètres.

(4) Rupes Sonatoria (la Roche-Sonatoire). — C'était autrefois le siège d'une prévôté.

(5) Bergier, déjà plusieurs fois cité.

Digitized by Google

et un pour Brioude. Les gens d'église et les nobles votèrent un florin à lever par feu sur tous leurs sujets. Ceux des bonnes villes voulurent, avant de s'engager, connaître le sentiment de leurs commettants. Norris leur accorda un délai à l'expiration duquel l'impôt fut voté par eux.

Le duc de Bourbon vint en Auvergne avec les hommes du Bourbonnais. La noblesse de notre province accourut à son devant. Ce prince si humain, si généreux, si bon, se montra tout d'abord impitoyable. Le château de la Roche, bâti sur une hauteur qui domine Aigueperse, fut le premier qu'il assiégea. La place se défendit mollement; elle fut promptement enlevée aux routiers. Le duc fit occire, dit d'Orville, *tous ceux qui étaient dedans* (1). On peut l'excuser par la dure sévérité des lois de la guerre au XIVe siècle. Mais nous croyons être plus près de la vérité en disant que le chef de l'expédition voulut effrayer les routiers par cet exemple. Il mena en effet la campagne avec une grande énergie. Le lendemain de la prise de la Roche, il était devant la forteresse d'Amburs (2). Il y avait dans cette place très forte 80 routiers qui se défendirent vaillamment. Plusieurs de leurs sorties firent du mal aux assiégeants. Mais un jour, dans une escarmouche, l'armée du duc tua quatre routiers et en fit huit autres prisonniers. Bourbon se fit amener ces derniers et les menaça de mort si le fort ne lui était pas immédiatement livré. « *Ils* » *aimèrent plus vivre*, dit le chroniqueur, *que mourir si* » *faitement.* » Les routiers se rendirent. Le duc n'était pas entré d'une heure dans la forteresse, qu'il fit partir

(1) Le château de la Roche, situé dans la commune de Chaptuzat, près d'Aigueperse, arrondissement de Riom, appartenait, au XVIe siècle, à la famille du chancelier de Lhospital. On croit même que le chancelier y vint au monde. Il reste aujourd'hui quelques vestiges de la forteresse, convertie en une belle habitation de campagne, propriété de M. de la Chaise. La légende est qu'on voit encore l'empreinte du pied du chancelier dans un escalier tournant du château.

(2) Ambur ou Amburs est en ruine. Le château était dans la commune de Saint-Jacques-d'Ambur, canton de Pontgibaud, arrondissement de Riom.

Digitized by Google

pour le château fort de *Tracros* (1) une partie de ses troupes. Elles rencontrèrent en route les Anglais qui venaient *gaigner sur elles*, dit d'Orville. Ils furent *rués jus* et ne purent donner aucun secours à Tracros où les gens du duc arrivèrent un peu tard. Mais le duc n'était pas loin. Après avoir examiné le fort, il dit à Jehan de Châtelmorand, son meilleur officier : *Prenez mon pennon* (2) *et allez environner la place. Si que nul n'en saille* (n'en sorte !). La nuit suivante, le capitaine des routiers qui s'appelait *Goudinot* traita avec Châtelmorand. Bourbon ratifia la convention et Goudinot vint se constituer prisonnier avec tous les siens. Mais il n'y avait plus dans la place que 16 routiers. Qu'étaient devenus les autres?

Les brigands de Tracros étaient d'affreux pillards. Ils en voulaient surtout aux églises. Le duc trouva en leur possession 200 marcs d'argent (3) dont moitié était en calices d'églises. « *Ému de pitié, il fit porter ces calices* » *à Clermont et crier partout ès églises qui avoient leurs* » *calices perdus, qu'on venist à Clermont et on les rendroit.* »

Lui-même vint dans cette ville. Il sentait le besoin de se donner de nouvelles forces pour le siège de la Roche-Sonatoire. Il fit appel à la noblesse d'Auvergne et aux milices communales.

« Messeigneurs, dit-il à ceux qui étaient autour de lui, » j'ai délivré trois places et près d'ici est celle qui déserte » tout le païs, car il y a quatre capitaines et 300 hommes

(1) Tracros était situé dans la commune de Gelles, canton de Rochefort-Montagne, arrondissement de Clermont-Ferrand. Il n'en reste rien aujourd'hui.

(2) Le pennon était un étendard à longue queue que portait tout gentilhomme allant à la guerre avec ses vassaux. Chéruel, t. 2, V° Pennon.

(3) Le marc était un poids dont on se servait pour peser l'or et l'argent. Il fut introduit vers la fin du XIe siècle, dit Chéruel, dans le commerce et dans les monnaies. Dans chaque hôtel des monnaies il y avait un marc qui servait d'étalon. Le marc fut évalué à la moitié de la livre et se divisa en huit onces. Chéruel, t. 2, p. 732.

Digitized by Google

» d'armes et la place est non prenable se n'estoit par la » grâce de Dieu. Voulez-vous m'aider à la prendre ? »

« Monseigneur, répondirent les nobles d'Auvergne, » vous nous requérez de ce que nous vous deussions » requérir à mains jointes, car cette place destruit tout » Auvergne et courent tous les jours devant cette ville. »

L'Host prit donc le chemin de la Roche-Sonatoire. Dans les rangs de la noblesse d'Auvergne partant avec le duc de Bourbon, le chroniqueur cite le comte Dauphin (1) le sire de La Tour et le sire de Montravel (2). Il donne une mention particulière au sire de Laqueuille (3), l'un, dit-il, des *plus vaillans hommes de la province.*

Avant de partir, le duc de Bourbon avait fait dire aux paysans des environs d'amener des vivres et des *habillemens* (4) de toutes sortes pouvant servir au siège.

H. Burin des Roziers.

(A suivre.)

---

(1) Le comte Dauphin Béraud II était, nous l'avons déjà dit, le beau-père du duc de Bourbon.

(2) La terre de Montravel était située sur les confins de l'Auvergne et du Forez, près de Viverols, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Ambert (Puy-de-Dôme). La maison de Montravel était riche et puissante au XIVe siècle. La seigneurie de ce nom passa au XVe siècle dans la famille d'Auzon et à la fin du XVIe siècle, en 1597, elle appartenait à René d'Infés, gouverneur de François II.

(3) Le château de Laqueuille était situé dans la commune de ce nom, canton de Rochefort-Montagne, arrondissement de Clermont-Ferrand.

(4) Habillement était une expression du temps comprenant tout ce qui pouvait être de quelque utilité pour la guerre. Ce ne pouvait être que des moyens de transport que le duc demandait à ces pauvres montagnards si cruellement spoliés par les routiers.

Digitized by Google

SUR LES MOEURS ET LES COUTUMES DE L'AUVERGNE

L'Auvergne, cette partie centrale du vieux sol gaulois, conserve encore un certain nombre d'usages qui remontent à une haute antiquité. Dans les villes de la plaine, comme dans les hameaux perdus des montagnes, on retrouve des traces, des survivances des anciennes pratiques de la vie civile et religieuse. Il n'est que temps de recueillir ces débris des âges passés ; chaque année qui s'écoule en emporte ou en altère quelques-uns. Les descriptions qui suivent, se rapportent à des objets, à des coutumes que l'ethnographe ne doit pas laisser tomber dans l'oubli (1).

I. — *L'araire à silex de Loubeyrat.*

Le village de Loubeyrat est situé à 800 mètres d'altitude, sur le grand plateau granitique du puy de Dôme et presqu'à l'extrémité septentrionale de la chaîne des puys. Le terrain, essentiellement formé par la désagrégation des roches cristallines, est maigre, graveleux, et use très vite les instruments de culture. Aussi les habitants ont-ils inventé un araire peu coûteux et très résistant ; les pièces qui le composent sont les suivantes :

1° La pièce supérieure la plus longue et la plus forte constitue l'*araire* proprement dit. Elle est recourbée dans sa partie inférieure, au bout de laquelle viennent se superposer et se joindre les autres pièces maintenues par une large bande de fer. A l'extrémité opposée se remar-

(1) Extrait de la *Revue des Traditions populaires*. — 3e année, n° 3. — Mars 1889.

Digitized by Google

quent les anneaux d'une chaîne (dans l'idiôme local *lous tsadenos*) destiné à rattacher l'araire au timon.

2° Le soc *(le dinto)* est formé d'une pièce médiane principale à laquelle s'ajoutent en arrière deux pièces latérales *(les oreilles)* auxquelles sont fixées en haut et sur chaque bord deux tiges *(las varsadouiras)* longues d'environ 20 centimètres, obliques de bas en haut et de dedans en dehors, et destinées à écarter la terre.

3° Sur le soc repose un grand coin (*le ticou*).

4° Sur le *ticou* est le coutre *(la rilia)*, simple tige de fer à section carrée et à extrémité antérieure pointue.

5° Sur le coutre se trouve un petit coin *(la surilia)*.

6° Entre ce dernier et l'araire proprement dit se place un long manche *(l'itèva)* que le laboureur tient à la main.

7° Enfin le soc est assujetti par deux tiges ou branches *(las tindillas)* séparées inférieurement et fixées au soc même ; supérieurement elles se rejoignent, passent dans un trou de l'araire et sortent plus ou moins de ce trou dans lequel elles sont immobilisées par un petit coin *(le souterro)*. C'est en raccourcissant plus ou moins ces tiges, qu'on donne au soc une inclinaison et une force de pénétration plus ou moins grande.

A l'araire s'attache le timon *(le batrio)* qui est constitué par une forte pièce allongée. A l'extrémité postérieure est fixé un crochet de fer qui s'adapte à la chaîne de l'araire. A l'extrémité antérieure et à une certaine distance est attachée par entre-croisement réciproque une pièce de bois très courte formant la croix. Elle porte au milieu une cheville de 20 centimètres environ de longueur. En avant, le timon est percé d'un trou pour recevoir *la taladouèra* (grosse cheville de fer à tête élargie verticalement) contre laquelle s'appuie le joug quand les bêtes tirent sur l'araire. Au milieu du timon est une *rondelle* de 20 à 25 centim. de diamètre, faite d'un morceau de planche et portant à sa circonférence de petites pointes de fer soigneusement

Digitized by Google

aiguisées. Cette pièce est mise pour empêcher les animaux qui labourent de se pousser latéralement l'un l'autre.

Le caractère le plus curieux de cet araire est d'être garni de silex ou de quartz. A cet effet, on pratique aux *oreilles* spécialement, et au *nez* du *dinto*, une cinquantaine de trous obliques de dehors en dedans et d'avant en arrière, dans lesquelles on enchâsse des pierres siliceuses très dures de la grosseur d'une petite noix. Ces pierres sont généralement des quartz ou quartzites jaunâtres, veinées de noir, qu'on trouve à la surface des champs, dans les terrains granitiques. Elles sont, à leur état naturel, d'un volume plus ou moins considérable, et généralement taillées à facettes irrégulières dont les arêtes, les angles et les surfaces sont plus ou moins usés, polis par les agents atmosphériques, par la pluie et les poussières, les sables, les petits graviers entraînés par le vent. Le charron casse ces quartzites en fragments convenables qui sont enfoncés dans les trous pratiqués avec une tarrière *(ambirou)* à la surface du dinto. Quelquefois, au lieu de revêtir le soc de pierres, le charron y place un certain nombre de vieux fers de vache et de clous à grosse tête. Un araire non garni dure de quinze à vingt jours; avec son revêtement de fer ou de quartz, il dure environ deux ans.

Cet araire ne se trouve pas seulement dans la commune de Loubeyrat. J'ai appris dernièrement qu'il était aussi employé dans les environs de la montagne du puy de Dôme. A l'exception du coutre, de la chaîne et de la bande du bout inférieur de l'araire, les différentes pièces qui le forment sont généralement en bois de frêne et quelquefois de *fayard* ou hêtre.

II. — *La roue de Saint-Amable.*

La fête de Saint-Amable, patron de la ville de Riom (Puy-de-Dôme), se célèbre dans la première quinzaine du mois de juin. Par les cérémonies religieuses du matin, par

Digitized by Google

les jeux et les divertissements de la soirée, elle attire chaque année un grand nombre de pélerins et surtout de curieux. La procession forme un spectacle fort intéressant. La châsse du saint est portée en grande pompe par un groupe de paysans revêtus des culottes et du *gage* en laine blanche des anciens *brayauds;* tout à côté et en avant se trouve la célèbre roue de Saint-Amable, dont le système comprend la roue proprement dite et le *portant* ou brancard qui repose sur les épaules de ceux qui promènent et font tourner la roue.

Le brancard consiste en deux tiges de bois arrondies, parallèles, longues d'environ 2 mètres, et se terminant en boules aux extrémités. Elles sont écartées de 35 centimètres ; à 45 centimètres de chaque extrémité, elles sont reliées par deux traverses de bois. Chaque bout de brancard détermine ainsi un espace rectangulaire ouvert dont les branches latérales sont garnies de cuir et viennent reposer sur les épaules. Aux quatre angles du rectangle sont des trous dans lesquels on fixe des rameaux de lilas garnis de leurs feuilles.

La roue est placée dans l'espace rectangulaire médian formé par les deux traverses et les deux tiges principales. Elle tourne sur un essieu passant par l'axe transversal du rectangle. Elle est formée d'un moyeu de bois d'où partent huit rayons; la jante ou circonférence est faite d'une bande de fer. Des cercles en fils de fer sont placés concentriquement et attachés aux rayons. Cercles et rayons servent à tenir la garniture de fleurs. Tout le système est peint d'une couleur rouge foncée.

Les fleurs sont disposées par bandes circulaires ou anneaux concentriques. Au centre est un disque de verdure parsemé de roses; il est recouvert d'un anneau composé de pieds d'alouette, de violettes et de gueules de loup. L'anneau suivant est entièrement blanc et fait avec des reines des prés. Enfin, le dernier anneau est un mélange de lilas d'Espagne et de roses. La roue présente ainsi un

Digitized by Google

aspect tricolore comme notre drapeau national, disposition certainement faite avec intention. Ainsi garnie, la roue a environ 1 m. 50 de diamètre.

Elle est portée par deux jardiniers de la ville, habillés de vestes et de pantalons noirs; ils abritent leur tête sous les feuilles de lilas, pour la garantir des ardeurs du soleil de juin.

Au son des cloches et des fanfares, au chant des cantiques et des psalmodies, les deux jardiniers vont d'un air solennel l'un devant l'autre; celui de derrière saisit de temps en temps la roue, et de sa main la fait mouvoir rapidement. La roue parcourt ainsi toute la ville. Après la cérémonie, on la dépose sur deux chaises dans une des petites chapelles latérales de l'église de Saint-Amable où les curieux et les croyants viennent l'admirer. Elle reste exposée quelques jours avant et après la fête, et l'on assure que les jeunes gens qui désirent se marier dans l'année ne doivent pas manquer de la faire tourner.

Dulaure est le premier qui ait parlé de la roue de Riom. De son temps, une roue de cire ornée de rubans était promenée en procession le jour de la fête de Saint-Amable (1); le dimanche suivant on la transportait à l'église de Marsat. M. Gomot dit qu'à la Révolution cet usage disparut; on n'alla plus à Marsat, et la roue de cire fit place à la roue de fleurs (2).

Riom n'est pas la seule localité où la roue est venue se mêler aux cérémonies religieuses. A Limoges, la veille de l'Ascension, on offrait autrefois à la Vierge une roue de cire. Jusqu'en 1770, à Douai, une grande roue a fait partie de la procession de Saint-Gayant. Dans plusieurs églises de Bretagne (Comfort, Pouldavid, Saint-Thégonec, Quemperven, Locarn et Lanircat), dans l'église de Saint-Béat;

(1) Dulaure, *Description des principaux lieux de France*, V^e partie, Auvergne, p. 123.

(2) Gomot, *Histoire de Tournoël*, 1881, p. 190.

Digitized by Google

près Bagnère-de-Luchon, existent des roues garnies de clochettes, suspendues à la voûte ou à un des piliers; les fidèles les font tourner pour interroger le destin. La roue de Comfort est, comme celle de Saint-Amable, consultée par les garçons et les filles pour savoir s'ils se marieront dans l'année (1). M. Gaidoz a démontré que les cérémonies et les fêtes populaires où la roue joue un certain rôle, sont les restes d'un ancien culte solaire qui se célébrait à l'époque du solstice d'été. La fête de Saint-Amable qui a lieu ordinairement au milieu du mois de juin est une nouvelle preuve apportée à cette manière de voir.

III. — *La bouteille des conscrits.*

Les conscrits, dans certaines parties du Puy-de-Dôme, accomplissent après le tirage au sort une singulière cérémonie. Ceux de la même commune se réunissent dans une salle d'auberge et achètent au maître de l'établissement une ou plusieurs bouteilles remplies autrefois de vin, mais aujourd'hui de rhum, de cognac ou de kirsch. La bouteille est d'habitude apportée par la femme de la maison qu'en cette circonstance on désigne sous le nom de *tante*, comme dans le compagnonnage. On procède à sa décoration : On colle à la panse une liste contenant le nom des conscrits de la classe et leurs numéros respectifs ; au goulot sont passés des *flots* et des nœuds de rubans donnés par les *bonnes amies*. Un lien est fixé lâchement aux deux extrémités. En présence de la tante, le conscrit premier partant attache à une des solives du plancher deux clous sur lesquels on pose le lien entourant la bouteille qui se trouve ainsi suspendue horizontalement. Et la musique joue, et on danse, la nuit durant, des bourrées avec grand bruit et tapage; les assistants font des vœux pour

(1) Gaidoz, *Le dieu gaulois du Soleil et le symbolisme de la Roue.* Paris, 1886.

Digitized by Google

que les conscrits, le service militaire terminé, reviennent tous sains et saufs au village.

Quand la classe est de retour, les jeunes gens pour fêter leur joie, s'assemblent de nouveau. Le premier revenu décroche la bouteille avec le même cérémonial. On la débouche, on la vide, au son de la musique et au bruit des bourrées.

Au temps où la durée du service était de sept ans, sept bouteilles au moins pendaient constamment au plancher, aujourd'hui on n'en voit que cinq naturellement. Tous les ans on en attache une nouvelle, et on dépend la plus ancienne. Cet usage, je l'ai observé dans la commune de Loubeyrat, canton de Manzat, ainsi que dans la commune de Fayet, canton de Saint-Dier. Il doit se pratiquer probablement dans plusieurs autres localités de la montagne.

Dr POMMEROL.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Procès-verbal de la séance du 20 février 1889.

La séance est ouverte à 8 heures et demie, sous la présidence de M. Lenoir, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Trésorier donne lecture des comptes de l'année 1888.

Une Commission, composée de MM. Mathieu, Jaloustre, et Des Essarts, rapporteur, est chargée d'examiner les comptes présentés par M. le Trésorier.

M. Bleynie rappelle que le bureau, dans une réunion spéciale, a proposé de limiter le tirage de la *Revue* à 200 exemplaires, étant donné que le nombre des membres et des abonnés n'atteint pas 150, et que 25 exemplaires suffisent pour les échanges, de sorte qu'il resterait une réserve d'au moins 25 exemplaires.

La Société adopte, en principe, la réduction du tirage, et prie M. Girod de s'entendre avec l'imprimeur pour les conditions nouvelles qui en résulteraient.

Le projet de budget pour 1889 sera dressé d'après ces conditions.

M. le Président donne lecture de deux lettres de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : la première se rapporte à une enquête sur l'habitat en France, et demande le concours de la Société pour répondre à un questionnaire dressé par le Comité des travaux scientifiques ; ce questionnaire sera communiqué aux membres qui désireraient y répondre. La deuxième lettre concerne les observations météorologiques faites avant 1870, et que M. le Ministre désire centraliser.

M. le Dr Girod lit ensuite une note fort intéressante sur une variété nouvelle du *Satyrus janira*, qu'il a captée au Mont-Dore. Cette note, illustrée d'un dessin représentant ce papillon, sera insérée dans la *Revue*.

M. Ch. Truchot présente un appareil schématique pour l'étude des lois de la réflexion et de la réfraction.

M. Kilian, professeur à la Faculté des sciences, présenté par MM. Girod et Bleynie, est admis comme membre de la Société.

La séance est levée à 10 heures moins le quart.

Digitized by Google

Compte de gestion du Trésorier pour 1888.

Messieurs,

Il résulte du compte qui vous a été présenté à la séance du 1er février 1888, que l'avoir de la Société s'élevait, au 31 décembre 1887, à..... 289f 93

RECETTES.

En 1888, les recettes ont été les suivantes :

146 cotisations de 1888, à 12 francs.	1.752f »	1.908f »	
13 abonnements à la *Revue*, en 1888, à 12 francs.....	156 »		
Subvention allouée par la ville de Clermont-Ferrand en 1888.....		100 »	2.108 02
Produit de la vente des numéros de la *Revue* en 1888.....		29 66	
Intérêts, au 31 décembre 1888, des fonds de la Société déposés en compte courant.....		70 36	
Total des recettes.....			2.397 95

DÉPENSES.

Les dépenses comprennent :

Facture Mont-Louis.	Impression de la *Revue* en 1888 (27 feuilles et demie).....	1.567f 50	1.770f »
	Couvertures des numéros de la *Revue*.....	70 »	
	Envoi de la *Revue*.....	81 50	
	Lettres de convocation.....	51 »	
Facture Ribou-Collay.....			17 »
Frais d'envoi de lettres de convocation, envois des épreuves aux auteurs.....		49 »	175 34
Frais de recouvrement de cotisations en 1888...		76 34	
Rétribution payée au concierge pour le service de la salle.....		50 »	
Total des dépenses.....			1.962 34
Reliquat actif au 31 décembre 1888.....			435 61
Total égal.....			2.397 95

En tenant compte des démissions, la Société comprend actuellement 133 membres et 12 abonnés.

Les cotisations de 1889 étant presque toutes recouvrées, la Société

Digitized by Google

possède dès maintenant les fonds nécessaires pour assurer, dans la forme adoptée, la publication de la *Revue* pendant cette année.

Le Trésorier,
MATHIEU.

Projet de budget présenté par le Trésorier de la Société pour 1889 et adopté.

RECETTES.

Reliquat actif de 1888		435 61
134 cotisations de 1889, à 12 francs	1.608f »	1.752f »
12 abonnements de 1889, à 12 francs	144 »	
Subvention de la ville de Clermont-Ferrand en 1889		100 »
Produit de la vente des numéros de la *Revue*		mémoire
Recettes diverses		mémoire
Total des recettes, sauf mémoires		2.287 61

DÉPENSES.

Impression de la *Revue* (30 feuilles)	1.440f »
Couvertures des numéros de la *Revue*	50 »
Envoi de la *Revue*	80 »
Impression de lettres de convocation	50 »
Reproductions de dessins, plans et photographies	150 »
Frais de recouvrement des cotisations	80 »
Rétribution payée au concierge pour le service de la salle	50 »
Dépenses imprévues	387 61
Total des dépenses	2.287 61

Procès-verbal de la séance du 13 mars 1889.

La séance est ouverte à 8 heures un quart, sous la présidence de M. Lenoir, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Des Essarts, rapporteur de la Commission des comptes, fait un rapport sur les comptes présentés par M. le Trésorier pour l'année 1888. Les conclusions de ce rapport, tendant à l'adoption des comptes, sont adoptées, et la Société vote des remercîments à M. Mathieu.

M. le Trésorier donne ensuite lecture du projet de budget pour 1889. Ce projet est établi d'après les nouvelles conditions obtenues par M. Girod pour la publication de la *Revue*. Le tirage sera réduit à 250 exemplaires, au lieu de 300, et le prix de la feuille sera de

Digitized by Google

48 francs. Dans ces conditions, les ressources de la Société sont suffisantes pour la publication de la *Revue*.

Le projet de budget est approuvé.

M. le Président donne lecture d'une lettre de la Société du Havre réclamant certains numéros des Mémoires de la Société. Cette réclamation sera transmise à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont, à laquelle elle paraît avoir dû être adressée.

M. Jaloustre est prié d'examiner la Revue du Havre, afin de faire connaître à la Société s'il y a lieu de faire l'échange des publications.

La Revue de Marseille, dont un numéro est adressé à la Société, demande également l'échange.

M. le Président communique une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, concernant la prochaine session des Sociétés des beaux-arts des départements, et demandant à la Société de s'y faire représenter. Il sera donné réception de cette lettre.

La parole est donnée à M. le Dr Pommerol pour l'exposition d'une série de nouvelles démonstrations du carré de l'hypoténuse. Un résumé de cette communication, fort intéressante malgré son aridité apparente, sera inséré dans la *Revue*.

M. Pommerol donne ensuite connaissance à la Société de deux notes : l'une sur la coutume de porter une roue de fleurs symbolique à la procession de Saint-Amable, à Riom; l'autre sur les araires garnies de silex en usage à Loubeyrat et dans les pays voisins.

De nouveaux membres, présentés par MM. Girod et Truchot, sont admis ; ce sont :

MM. Coquelut, Poupon, Hommel, Bruyant, Dr Gautrez, Dr Fournial, Dr Fournier, Mosnier, Glaugeaud, Brun (Lucien), Dr Grasset, à Riom.

La lecture de M. Vernière, sur «*Les courses de Mandrin*», est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 10 heures un quart.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

—

CHARLES VII, DAUPHIN, A CLERMONT EN AUVERGNE (1420).
(Extrait des *Annales du Midi.)*

Dans les *États provinciaux de la France centrale sous Charles VII*, ouvrage que j'ai publié en 1879, au tome I, et à la page 183, il y a un article ainsi conçu :

1420, 26 mai, Clermont. Les états (d'Auvergne) accordent au dauphin-régent une aide de 22,161 francs.

Digitized by Google

A l'appui de mon dire se trouve la note suivante :

Arch. Clermont, délib. I, fol. 28 : « Memoria sia que mosenhor le dophi de Vianès, régent le reaume, huita à Clermont le mecre XXIIe jour de may, l'an mil IIII^c et XX... et après IIII jour luy fu doné par les ganz des troes estats de pays d'Overnhe XXII^m et CLXI^e foes *(sic)*. »

Si mes souvenirs sont exacts, c'est en 1877 que j'ai vu pour la première fois le registre des délibérations de Clermont-Ferrand, d'où est extraite la note qui précède. Je ne l'ai revu que tout récemment, en juillet 1888, et j'ai constaté avec humilité qu'en 1877 j'étais un médiocre paléographe. J'en fais l'aveu dépouillé d'artifice, et je vais m'efforcer de réparer ma faute. Tout d'abord le mystérieux *huita* (que j'aurais bien dû accompagner d'un point d'interrogation), doit être lu *hinta*. Cela n'est pas beaucoup plus clair, au premier abord; mais cela le devient immédiatement si l'on remarque que, dans le registre, le début de cette note est précédé de quelques lignes, dont le scribe n'était pas content, apparemment, puisqu'il les a barrées, mais qui nous expliquent *hinta*. Ce faux départ, si je puis m'exprimer de la sorte, est ainsi rédigé : *Memoria soet que monsenhor lo dophi regant le reaume de Francs* (sic) *hintra à Clermon le mecre* XXIIe *jor l'an mil* IIII^c *et* XX, d'où il résulte que, dans la rédaction définitive, *hinta* est une faute pour *hintra*, orthographe fantaisiste du mot français *entra*.

Ce qui est plus mystérieux encore dans ma note de 1879, ce qui l'est resté pour moi jusqu'à mon second passage à Clermont-Ferrand, c'est le chiffre exact et la nature de l'aide accordée au dauphin par les états provinciaux. Au lieu de : CLXI^e *foes*, il y a dans le registre, quand on l'examine minutieusement : 1° un C; 2° un L; 3° un P barré, que j'ai pris jadis pour un X; 4° un I surmonté d'un *a* et suivi du mot *foes*, ainsi qu'il est dit dans ma note. En bon français cela fait (avec XXII^m qui précède) une aide de 22,100 *livres, pour une fois*. Cette dernière formule est celle dont se servaient toujours les états au temps de leur indépendance relative, pour que l'aide qu'ils accordaient *gracieusement* n'engageât en rien l'avenir.

Il me semble que la note du scribe municipal de Clermont mérite d'être publiée en entier. On y trouvera quelques détails que l'on chercherait vainement ailleurs, sur la façon dont le dauphin fut accueilli et sur les présents que lui offrit la municipalité. Voici ce texte *in extenso* :

« Memoria sia que monsenhor le Dophi de Vianès regent le reaume hint[r]a à Clermont le mecre XXIJ^e jour de may l'an mil IIII^c et XX, et luy fu donné II flaco[n]s d'argent sur damas, pezans environ de XVII mars, a XXV ll. le marc, valent IIII^c et XXV ll. t., et IIII espeyes et IIII dages et II fers de lanses de la forge dez freres, que costarent XXXVI ll. X s. t., que montan tout IIII^c LXI ll. X s. t., lesqualz juaux

Digitized by Google

furon prezantés audit monsenhor en l'ostal de monsenhor de Clarmont lodit jour devers lo ser, au verger de monsenhor, par Galhart Noel, Amblart Balbet et Durant Gollafer, esleuz l'an dessus dit, et après IIII jours luy fu doné por lez gans dez troes estas do pays d'Overnhe XXII^m et c. l. por I^a foes. » — A. THOMAS.

La Maison de Graule. Étude sur la vie et les œuvres des convers de Cîteaux en Auvergne au moyen âge, par Ad. DE ROCHEMONTEIX. Paris, A. Picard, libraire; Clermont-Ferrand, Bellet, Aurillac; Bonnet-Picut, 1888. In-8°, 294 pages, 2 planches.

Il existe dans la haute Auvergne, dans l'arrondissement de Murat, entre les villages de Dienne et de Cheylade, de vastes montagnes nommées plateau du Limon, où les archéologues avaient souvent remarqué, sans pouvoir en expliquer l'origine, des restes d'habitations primitives et des vestiges d'une enseinte fortifiée, dite « camp des Anglais. » C'est cette énigme que M. de Rochemonteix a résolu de la manière la plus complète dans ce nouveau volume. L'étude de l'histoire religieuse de la province lui a appris que ces vestiges proviennent d'un établissement de l'ordre de Cîteaux, nommé la Grange, puis la Maison de Graule (en patois d'Auvergne Corbeau), et c'est l'étude de la règle et des constitutions de cet ordre célèbre qui lui a permis de reconstituer l'organisation intérieure de cette forme monastique.

Il faut remonter jusqu'au XIIe siècle pour en retrouver l'origine. A cette époque, le chef de la maison de Dienne, à qui appartenaient ces vastes solitudes boisées, Amblard et ses fils Guillaume et Amblard, donnèrent à l'abbaye d'Obazine en Limousin le mas de la Graule et le droit de pacage sur toutes les terres incultes du Limon (1174). A partir de ce moment et durant une quinzaine d'années, on vit tous les seigneurs du pays s'empresser à l'envi de donner leurs biens à l'abbaye d'Obazine pour faciliter le développement de cette institution religieuse et hospitalière. La Grange reparaît seulement un siècle plus tard, environ en 1296, dans un fort curieux acte de partage entre Amblard II de Dienne et frère Étienne de Gorsse, grangier de Graule, qui détermine exactement les limites des terrains concédés à l'ordre de Cîteaux et permet d'identifier complètement l'emplacement de la Grange elle-même et de ses dépendances.

Après l'examen des lieux, l'auteur passe à l'étude des hommes qui les ont habités et de l'œuvre qu'ils y ont accomplie. A l'aide du beau livre de M. d'Arbois de Jubainville sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes, M. de Rochemonteix a exposé l'établissement et l'orga-

Digitized by Google

nisation intérieure de la Grange. Dans six chapitres successifs, il nous montre d'abord l'exploitation agricole des Cisterciens, qui étaient presque tous des convers (chap. III); l'administration des granges par le cellier ou le grangier, tel est le cas, à Graule, où le grangier *(Geraldo de Chabeau, grangiario de Graula)* apparaît dès le temps de Louis VII et de l'évêque de Clermont, Ponce (chap. IV); le frère hospitalier ou hôtelier; il nous décrit ses fonctions à l'égard des voyageurs et des hôtes, pour lesquels une maison semble avoir été établie en dehors de la Grange au lieu de Ventaillac (était-ce bien un *hospice*, au sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot?); enfin trois chapitres nous font connaître les frères convers, les véritables ouvriers des travaux agricoles de la contrée; leur réception, leur costume, leurs vœux et leurs obligations (chap. VI); la vie intérieure des granges, les repas, le service religieux, qui, par dérogation à ce qui avait lieu d'ordinaire, se faisait à Graule dans un petit oratoire, sans doute à cause de l'éloignement où se trouvait cette maison de l'abbaye-mère (chap. VII); enfin les travaux manuels des convers, chargés un peu de tous les métiers suivant leurs aptitudes, mais plus spécialement occupés de l'œuvre qui est la raison d'être de leur établissement dans ces solitudes, nous voulons dire le défrichement, le drainage et le pâturage. La plupart étaient des bouviers et des bergers, ils ont été les premiers maîtres des paysans de la contrée, qui en sont encore aux méthodes qu'ils ont reçues alors.

L'auteur décrit avec un charme particulier le caractère rêveur et mélancolique de ces populations adonnées de temps immémorial à la vie pastorale qui leur a conservé des mœurs religieuses.

L'établissement de la Grange avait attiré les populations, qui s'étaient groupées autour d'elle et avaient formé de nombreux villages. Mais, soit à cause de la difficulté du recrutement des convers, soit à cause de l'éloignement, l'abbaye d'Obazine, au lieu d'exploiter elle-même, commença, au XIVe siècle, à donner quelques biens en ferme à des laïques, puis, quelques années plus tard, la montagne de Graule était démembrée et louée à des particuliers (chap. IX et X). Les événements politiques vinrent bientôt atteindre cette paisible exploitation rurale. Les bandes de routiers se répandirent en Auvergne; la vallée de Cheylade fut envahie par les Anglais en 1357; ceux-ci, arrêtés par la résistance des châteaux de Dienne et de Chavagnac, se jetèrent pour se dédommager sur les habitants sans défense de la montagne et détruisirent la Grange de Graule. La révolte des *Tuchins*, sorte de jacquerie auvergnate, vint augmenter la détresse des Cisterciens; les Anglais reparurent bientôt, s'établirent aux environs de la Grange, « au camp des Anglais», et alors la maison de Graule fut rasée et ses habitants dispersés. Telle fut la destinée de cette ferme rurale de Cîteaux, qui avait duré quatre

Digitized by Google

cents ans et avait porté dans ces rudes contrées l'exemple du travail et de la prière. L'auteur suit, dans ces conclusions, au moyen de baux, de lièves et de terriers, l'historique de ce pays jusqu'au XVIIIe siècle. Il nous montre l'abbaye d'Obazine conservant jusqu'à la Révolution des droits de cens et de justice sur les terres qui lui avaient été données au XIIe siècle. Il a joint à ces documents le texte et la traduction de la règle des convers de Cîteaux, qui fut la loi des premiers habitants du Limon.

Les détails qui précèdent sont tirés, pour la plupart, des actes conservés aux archives du Cantal. Mais, pour présenter ce court résumé, nous avons fondu dans notre récit les renseignements que l'auteur a extraits du cartulaire de l'abbaye d'Obazine, entré récemment à la Bibliothèque nationale et que M. de Rochemonteix n'a pu connaître qu'à la fin de son travail. Il a donc réuni un supplément de vingt-deux chartes, toutes du XIIe siècle, qui nous donnent non seulement la date exacte de fondation de la Grange, mais encore les noms de ses premiers bienfaiteurs, c'est-à-dire de presque tous les seigneurs de la région du Limon.

Un critique bienveillant (1) a déjà signalé à M. de Rochemonteix certaines erreurs de mots faciles à réparer et une inexactitude plus grave sur un point qui nous intéresse particulièrement, c'est au sujet de saint Robert de Molesme. Comment cet abbé, qui vécut de 1018 à 1110, aurait-il eu à regretter l'insubordination et le relâchement des moines de Cluny au temps de saint Hugues, dont le nom évoque une époque de sage discipline et de ferveur religieuse dans l'ordre qu'il dirigeait? Cette réserve faite, il nous reste à louer le zèle et le soin scrupuleux avec lesquels l'auteur a préparé son livre et l'a rédigé. Au lieu d'une simple monographie, on y trouve un tableau pittoresque, et appuyé sur des documents que l'auteur a eu le mérite de découvrir et de mettre en œuvre de la vie rurale au moyen âge dans les vallées de la haute Auvergne. L'auteur n'est pas seulement un érudit, c'est un témoin qui retrace les spectacles qu'il a eus souvent sous les yeux depuis son enfance. Son ouvrage est encore comme une résurrection d'un établissement religieux disparu depuis des siècles et à peu près ignoré. M. de Rochemonteix a réussi à ranimer et à faire revivre devant nous ces existences éteintes; nous lui devons nos remerciements et nos félicitations.

L'ouvrage est enrichi de deux plans fort bien dressés, celui des ruines de la Grange de Graule et celui de la montagne du Limon entre Cheylade et Dienne, qui montre toute l'étendue des posses-

(1) Dom Fr. Plaine, dans la *Bibliothèque catholique*. Revue critique des ouvrages nouveaux, octobre 1888.

Digitized by Google

sions des Cisterciens. Enfin l'auteur a eu l'heureuse idée d'emprunter au P. Hélyot la gravure des costumes des religieux, des novices et des convers de Cîteaux pour la prière et le travail.

(Extrait de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*. Vol. XLIX, p. 170.)

A. Bruel.

— Les conférences hebdomadaires des Facultés ont pris fin le 12 avril; nous adressons nos félicitations aux conférenciers dont nous rappelons les noms et les sujets choisis pour les conférences :

M. Hurion : Phénomènes optiques de l'atmosphère.

M. Colardeau : Les qualités et les défauts d'un Français.

M. Guichard : La constitution du soleil.

M. Chotard : L'Angleterre, de 1714 jusqu'à nos jours, sous la maison de Hanovre.

M. Parmentier : Les fermentations.

M. le Dr Girod : Les premiers habitants de la France; l'âge du renne.

M. le Dr Gautrez : Du rôle de l'hygiène dans le développement et l'éducation des enfants.

M. des Essarts : Le Théâtre d'Alfred de Musset.

M. Luguet : Georges Onslow; la musique classique en Auvergne.

M. Poirier : Principaux parasites internes de l'homme et des principaux animaux domestiques.

M. Kilian : Formation des montagnes.

M. Ehrhard : Zola jugé par l'Allemagne.

M. le Dr Planchard : Des microbes et des bactéries pathogènes; culture et atténuation des virus; des vaccinations préventives.

— M. Pellet, professeur à la Faculté des sciences, a communiqué à l'Institut de France, (*comptes-rendus*, 25 *mars*,) ses recherches « *sur les caractères cubiques et biquadratiques.* » Il publie, dans le *Bulletin de la Société mathématique*, un important « *Mémoire sur la théorie algébrique des équations* ».

L'idée première de ce travail a été exposée dans une thèse présentée à la Faculté des sciences de Paris en 1878; le but poursuivi est d'établir les théorèmes généraux de la théorie algébrique des équations indépendamment de la théorie des substitutions.

— Le Club Alpin Français, section d'Auvergne, donne dans son 13e *Bulletin* un article de M. Edmond Vimont sur « *les deux principales églises de Clermont, la Cathédrale et Notre-Dame-du-Port* ». Ce travail est, ainsi que l'indique le sous-titre, présenté comme des notes pour servir au *Guide du voyageur en Auvergne*. M. Ed. Vimont a su donner avec sa précision habituelle, non seulement les grandes

Digitized by Google

lignes, mais encore les détails les plus minutieux des édifices si intéressants de notre ville. L'historique tient une large part dans l'ensemble et permet de suivre pas à pas les constructions nouvelles qui peu à peu ont donné à ces deux monuments leur forme définitive. Nous aurons à revenir sur cette intéressante étude en faisant l'analyse du *Guide* que M. Vimont prépare pour les touristes et les amateurs désireux de connaître à fond notre beau pays d'Auvergne.

— La *Revue scientifique* du Bourbonnais et du Centre de la France donne, dans son numéro de janvier, un travail du Dr Girod, professeur à la Faculté des Sciences, sur « *les Spongilles, leur recherche, leur préparation, leur détermination* ». Cet article est inspiré par les premières recherches du professeur sur « *les Eponges d'eau douce d'Auvergne* », parues dans notre *Revue*, et forme un complément qui assure aux chercheurs les moyens de recueillir et de conserver ces intéressants animaux. Une planche accompagne le mémoire et, joint au tableau analytique donné pour la détermination des espèces, il permet, avec la plus grande précision, l'étude des spicules microscopiques enfoncés dans les tissus ou groupés sur les corps reproducteurs. C'est une *Introduction* à l'histoire des *Spongilles de la faune française*, que le Dr Girod prépare pour une publication ultérieure.

— M. Plumandon, météorologiste à l'Observatoire du Puy de Dôme, a développé, dans la même *Revue*, d'intéressants articles sur « *les Gelées de printemps et d'automne* ». Cette étude, à la fois théorique et pratique, fournit des renseignements précis sur les causes de ces gelées, qui touchent si particulièrement nos agriculteurs.

MÉLANGES.

—

Nouvelles démonstrations du carré de l'hypoténuse.

Dans la *Revue scientifique* du 13 octobre dernier, M. L. Barré donnait deux démonstrations du théorème connu sous le nom de *carré de l'hypoténuse*. L'une d'elles purement géométrique s'appuie sur les notions du premier livre de la géométrie; l'autre découle de la valeur algébrique $(a - b)^2$.

Dans le numéro du 1er décembre dernier de la même *Revue*, M. Catalan faisait connaître une troisième solution basée sur l'égalité des quadrilatères, et nullement, comme il l'a écrit, sur l'équivalence des figures.

Nous avons cherché à notre tour, et nous avons découvert plu-

Digitized by Google

sieurs autres solutions parmi lesquelles se trouvent les suivantes, qui, elles aussi, s'appuient sur les notions élémentaires du premier livre de la géométrie.

I.

Soit le triangle rectangle ABC. Sur chacun des côtés construisons les carrés ABKL, BCIH, AFEC. Prolongeons les lignes LK et IH qui se rencontrent en J, les lignes AL et CI qui se rencontrent en D, ainsi que les lignes AB et BC. Par le point F, menons MN parallèle à BC; par le point E menons NO parallèle à AB. Il est facile de voir que les figures ABCD et BHJK sont des rectangles égaux comprenant chacun deux fois le triangle ABC.

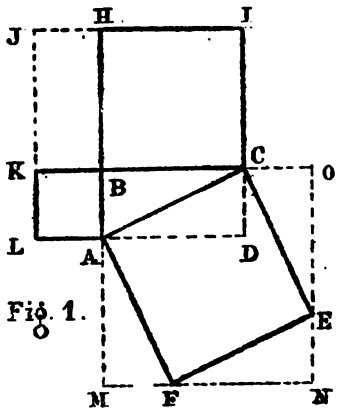

Fig. 1.

Les quatre triangles ABC, COE, ENF, FMA, rectangles par construction, sont égaux comme ayant l'hypoténuse égale et un angle aigu égal; et la figure BMNO, ayant ses quatre côtés égaux et ses quatre angles droits, est un carré dont le côté est égal à AB + BC. Il est visible que la figure JLDI est aussi un carré dont le côté est égal à AB + BC.

Évaluant chacun de ces carrés, nous avons :

[1] Car. JLDI = car. BCIH + car. ABKL + 4 tri. ABC.

[2] Car. BMNO = car. ACEF + 4 tri. ABC.

Les carrés JLDI et BMNO étant égaux, nous avons donc

Car. ACEF = car. BCIH + car. ABKL.

C. Q. F. D.

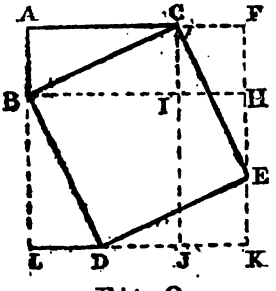

Fig. 2.

Remarque. — La figure 1 peut être remplacée par la construction [fig. 2] où BH est parallèle à AC et CJ parallèle à AB. Le carré ALKF comprend ainsi deux figures superposées égales qu'on évalue séparément. Appelons a le grand côté de l'angle droit du triangle rectangle ABC, b le plus petit côté, et c l'hypoténuse; nous avons :

$$\text{Car. ALKF} = c^2 + 2ab = a^2 + b^2 + 2ab$$
$$\text{ou } c^2 = a^2 + b^2.$$

Digitized by Google

II.

Soit le triangle rectangle ABC. Sur l'hypoténuse BC, construisons le carré BDEC. Menons BF, EK parallèles à AC; DL, CM parallèles à AB. Sur BF, qui est égal à AC, construisons le carré BFHI. Prolongeons DL qui coupe AC en N et HI en J.

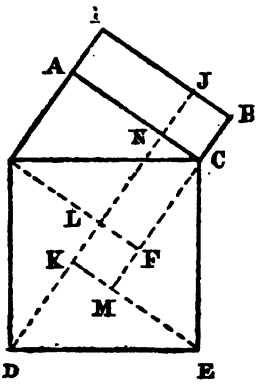

Fig. 3.

Dans le carré BDEC, les triangles BFC, CME, EKD, DLB sont rectangles et égaux au triangle ABC; par suite la figure KMFL est un carré dont le côté est égal à la différence de AC et AB.

Dans le carré BFHI, la figure ABLN est le carré construit sur AB; la figure CNJH est un carré dont le coté est égal à la différence de AC et AB; le rectangle LFCN est égal au rectangle ANJI, ou bien à deux fois le triangle ABC, moins le carré ABLN.

Cela posé, nous avons :

[1] Car. KMFL = car. BDEC — 4 tri. ABC.

[2] Car. CNJH = car. BFHI — car. ABLN — 4 tri. ABC + 2 car. ABLN.

Comme les carrés KMFL et CNJH sont égaux, nous avons :

Car. BDEC — 4 tri. ABC = car. BFHI — car. ABLN — 4 tri. ABC + 2 car. ABLN,

C'est-à-dire :

Car. BDEC = car. BFHI + car. ABLN.

C. Q. F. D.

Remarques. — On voit que les deux démonstrations précédentes, ne s'appuyant que sur l'égalité des triangles rectangles et sur la définition du carré et du rectangle, peuvent prendre place dans le premier livre de la géométrie.

La première est d'une telle simplicité qu'on peut dire qu'elle saute réellement à la vue, une fois la figure construite. On peut l'appeler la démonstration par les propriétés géométriques de $(a+b)^2$. Elle est plus claire, moins longue que la démonstration classique qui se base sur l'équivalence des figures.

La seconde, qu'on peut appeler la démonstration par les propriétés géométriques de $(a-b)^2$ est moins simple, plus longue; elle se rapproche de celle donnée par M. Barré, tout en étant cependant moins embrouillée que cette dernière.

La démonstration de M. Catalan n'est qu'un lambeau ou une con-

Digitized by Google

séquence de notre solution [I]; le raisonnement s'en trouve compliqué, parce qu'au lieu de considérer des triangles rectangles, on se sert de quadrilatères égaux. Elle est obligée de s'appuyer, d'une part, sur la valeur du quadrilatère qui a pour formule $a^2 + b^2 + ab$, et de l'autre, sur ce théorème : *La diagonale d'un carré divise le carré inscrit en deux parties égales.*

Si par le point D [fig. 2] nous menons une parallèle à AB jusqu'à sa rencontre avec AC, et si par le point E nous menons une parallèle à AC jusqu'à sa rencontre avec AB prolongée, nous décomposons le carré ALKF ou $(a + b)^2$ en carrés secondaires et en rectangles. Au moyen de ce carré, on obtient facilement les démonstrations [I] et [II] que nous venons de donner, et on démontre géométriquement les relations algébriques suivantes :

$$(a + b)^2 + (a - b)^2 = 2(a^2 + b^2)$$
$$(a + b)^2 - (a - b)^2 = 4ab^2$$
$$(a + b) \times (a - b) = a^2 - b^2.$$

On résout aussi géométriquement ce problème : *Trouver deux lignes, connaissant leur somme et leur différence.*

III.

Soit ABC un triangle rectangle en A. Sur l'hypoténuse BC je construis le carré BDEC ; je mène la ligne BF perpendiculaire et égale à AB ; je mène la ligne CH perpendiculaire et égale à AC ; je joins les points F, A, H, et il est facile de démontrer que la ligne FAH est une droite. Je mène AI perpendiculaire sur FH et en même temps bissectrice de l'angle BAC.

Les triangles rectangles ABF et ACH sont isocèles ; le premier est égal à la moitié du carré construit sur AB, et le second à la moitié du carré construit sur AC. Le triangle CJH est égal au triangle ACI, de même le triangle BFK est égal au triangle ABI.

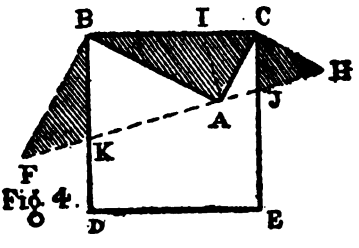

Fig. 4.

La ligne FH ou KJ divise le carré BDEC en deux trapèzes rectangles égaux. En effet, le côté KJ est commun, les côtés homologues DE = BC; EJ = IB = BK; et par suite CJ = DK. De même tous les angles sont égaux respectivement et dans le même ordre. Nous avons :

$$\text{Trap. BCJK} = \frac{\overline{BC}^2}{2} = (ABK + ABI) + (ACJ + ACI).$$

Digitized by Google

Mais ABI = BFK, et ACI = CHJ ; donc

$$\frac{\overline{BC}^2}{2} = (ABK + BFK) + (ACJ + CJH) = \frac{\overline{AB}^2}{2} + \frac{\overline{AC}^2}{2}$$

$$\text{ou } \overline{BC}^2 = \overline{AB}^2 + \overline{AC}^2.$$

Remarques. — Il est aisé de voir que la ligne FH est la diagonale du carré construit sur AB + AC.

La construction précédente démontre aussi ce théorème : *La diagonale d'un carré divise le carré inscrit en deux trapèzes rectangles égaux.*

IV.

Si, sur la figure 1, on prolonge LD jusqu'à la rencontre de ON, si on prolonge ON jusqu'à la rencontre de JI prolongée, si on prolonge MN jusqu'à la rencontre de JL prolongée, si on mène les diagonales IL, MO, IO et LM, on détermine la formation du rectangle $(2a + b) \times (2b + a)$. Au moyen des propriétés de ce rectangle, on démontre le théorème du carré de l'hypoténuse en se servant de deux rectangles secondaires égaux, ou de deux triangles rectangles égaux, ou de deux trapèzes égaux. La démonstration précédente s'y trouve aussi comprise.

La *Revue scientifique* du 16 février dernier a publié quelques-unes des propriétés que nous venons de signaler et que nous lui avions adressées ; en même temps elle a donné plusieurs autres démonstrarions du théorème de Pythagore émanant de divers auteurs.

Elle a aussi donné notre solution I, qui a été communiquée en même temps que nous par MM. Delbœuf, Doawes-Dekker et Bougon.

Enfin, la solution indiquée par notre figure 2 a été publiée dans le même numéro, mais en séparant les deux constructions superposées. En cette dernière forme, elle a été communiquée en même temps par MM. Laisant, Carvallo, Brandicourt, Delbœuf, Chatin et Bougon. Les Indous la connaissaient déjà et lui avaient donné le nom curieux de *la Chaise de la petite mariée.*

Les différentes démonstrations que nous venons d'indiquer s'appuient simplement sur l'égalité des figures, et découlent par conséquent des notions contenues dans le premier livre de la *Géométrie.* Les deux suivantes, que nous croyons inédites, se basent, comme la démonstration classique, sur l'équivalence des figures.

Digitized by Google

V.

Soit ABC un triangle rectangle en B; je construis sur AB le carré ABED, sur BC le carré BCFH. Je prolonge DE et FH qui se rencontrent en I. Je mène BI diagonale du rectangle BHIE; je mène AJ et CK perpendiculaires à AC. Je joins les points J et K.

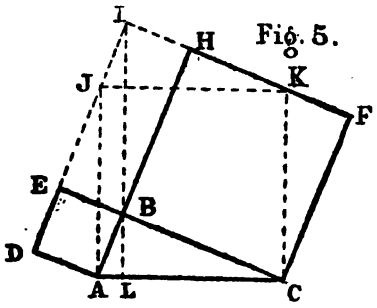

Fig. 5.

Les triangles rectangles BEI, BHI, égaux entre eux, sont égaux au triangle ABC. De même les triangles ADJ et CFK sont égaux au triangle ABC. Donc la figure ACKJ est le carré de l'hypoténuse AC. On démontre aussi que la ligne BL, continuation de la ligne BI, est perpendiculaire à AC. Les figures BCKI et ABIJ sont donc des parallélogrammes : le premier est équivalent au carré BCFH et au rectangle CLMK, comme ayant même base et même hauteur; par la même raison, le second est équivalent au carré ABFD et au rectangle ALMJ. Mais la somme des rectangles ALMJ et LCKM formant le carré ACKJ, il s'ensuit que ce carré est égal à la somme des deux parallélogrammes ABIJ et BCKI ou, ce qui est la même chose, à la somme des deux carrés ABED, BCFH.

VI.

Soit ABC un triangle rectangle; je construis sur AB le carré ABFE, et sur AC le carré ACML. Je mène sur l'hypoténuse BC la perpendiculaire AD que je prolonge jusqu'en H, de manière que DH = BC. Je construis le rectangle BIHD. Par le point I je mène IJ parallèle à AB que je prolonge en P à la rencontre du prolongement de FB.

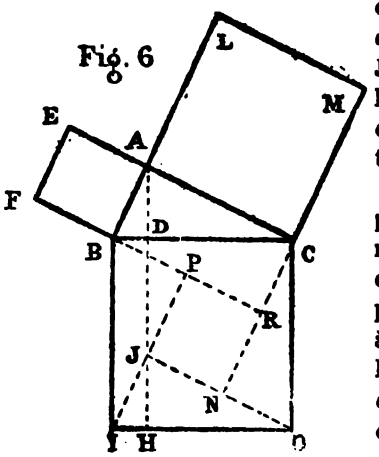

Fig. 6

La figure ABIJ, ayant ses côtés parallèles deux à deux, est un parallélogramme. Les triangles ABC et BIP sont égaux. La surface du parallélogramme ABIJ est égale à la base IJ = AB multipliée par la hauteur BP = AB; elle est donc égale à $\overline{AB}^2$ ou équivalente au carré ABFE.

Mais d'autre part le parallélo-

Digitized by Google

gramme ABIJ ayant même base BI = DH et même hauteur BD que le rectangle BIHD, il s'ensuit que ce parallélogramme et ce rectangle sont équivalents; donc le carré ABFE est égal au rectangle BIHD.

Construisons maintenant le rectangle COHD; menons CN prolongement de MC, et ON parallèle à AC, prolongée jusqu'en J. Il est facile de voir que les lignes OJ et IJ doivent se rencontrer sur la ligne DJ.

On démontre comme précédemment que le parallélogramme ACOJ est équivalent au carré ACML et au rectangle COHD. Donc le carré ACML est équivalent au rectangle COHD. Mais la somme des deux rectangles BIHD et COHD compose le carré construit sur l'hypoténuse BC; par conséquent

Carré BIOC = carré ABFE + carré ACML.

VII.

Dans tout triangle rectangle nous avons la relation $c^2 = a^2 + b^2$. Une équation ne changeant pas de valeur quand on multiplie chaque terme par le même nombre, nous pouvons donc multiplier par $\frac{\sqrt{3}}{4}$, et nous aurons :

$$\frac{c^2\sqrt{3}}{4} = \frac{a^2\sqrt{3}}{4} + \frac{b^2\sqrt{3}}{4}.$$

La surface du triangle équilatéral étant égale au carré du côté multiplié par $\frac{\sqrt{3}}{4}$, il s'ensuit que le triangle équilatéral construit sur l'hypoténuse est égal à la somme des triangles équilatéraux construits sur les deux côtés de l'angle droit.

La surface de l'hexagone étant égale au carré du côté multiplié par $\frac{3\sqrt{3}}{2}$, il s'ensuit que la relation précédente s'applique aussi aux hexagones construits sur les côtés du triangle rectangle.

En multipliant par π chaque terme de l'équation $c^2 = a^2 + b^2$, nous avons $\pi c^2 = \pi a^2 + \pi b^2$; ce qui démontre que la surface du cercle construit avec un rayon égal à l'hypoténuse est égale à la surface des deux cercles faits avec les autres côtés comme rayons. Il en serait évidemment de même si les cercles avaient leur diamètre respectivement égal à ces côtés.

Le théorème du carré de l'hypoténuse n'est donc qu'un cas particulier d'un théorème plus général qu'on peut énoncer ainsi :

La surface de la figure régulière ou irrégulière construite sur l'hypoténuse est égale à la somme des surfaces des figures construites *semblablement* sur les deux autres côtés du triangle rectangle.

Digitized by Google

— Dans la séance du 3 avril dernier, nous avons donné de ce théorème appliqué aux triangles équilatéraux trois démonstrations géométriques nouvelles. Toutes les trois sont basées sur la similitude des triangles. En même temps, la première s'appuie sur l'égalité des figures, la seconde sur l'équivalence des parallélogrammes, et la troisième sur l'équivalence des triangles.

Nous avons aussi démontré géométriquement les deux théorèmes suivants :

1° Le triangle équilatéral construit sur la somme de deux lignes est égal au triangle équilatéral construit sur la première et au triangle équilatéral construit sur la seconde, plus un parallélogramme ayant pour base le côté d'un des triangles équilatéraux secondaires et pour hauteur la hauteur de l'autre;

2° Le triangle équilatéral construit sur la différence de deux lignes est égal au triangle équilatéral construit sur la première et au triangle équilatéral construit sur la seconde, moins un parallélogramme ayant pour base le côté d'un des triangles équilatéraux secondaires et pour hauteur la hauteur de l'autre.

Ces deux théorèmes se démontrent aussi algébriquement en multipliant $(a+b)^2$ et $(a-b)^2$ par $\frac{\sqrt{3}}{4}$, et en donnant à chaque terme des deux trinômes obtenus leur valeur géométrique.

Docteur F. Pomerol.

—

Le Tableau synoptique de la Prévision du Temps

Par M. J.-R. Plumandon,

Météorologiste à l'Observatoire du Puy-de-Dôme,

Et par M. A. Colomès,

Juge au Tribunal civil de Clermont-Ferrand.

Ce *Tableau synoptique* permet à tout le monde de faire la prévision du temps d'une manière mécanique et rationnelle, sans connaissances spéciales, avec toutes les probabilités d'exactitude qu'on peut tirer actuellement de la science météorologique.

C'est qu'en effet la météorologie a fait, depuis quelques années, des progrès qui ne sont niés que par ceux qui les ignorent. Les conjectures, les hypothèses ont fait place à des lois dont la principale est celle qui existe entre la pression atmosphérique et le vent.

Lorsque l'on compare les hauteurs barométriques observées au même moment dans une vaste région, en Europe par exemple, on voit immédiatement qu'elles ne sont pas égales, même lorsqu'elles

Digitized by Google

sont toutes ramenées au niveau de la mer. On trouve presque toujours qu'il existe un ou plusieurs *minima* qui sont généralement inférieurs à la pression moyenne (760^{mm}), et qu'autour de ces minima le poids de l'atmosphère augmente plus ou moins régulièrement. Il en résulte que si l'on trace, sur une carte d'Europe, des lignes passant par les localités où l'on a observé des hauteurs égales, on obtient des courbes fermées, sensiblement circulaires.

Quand une contrée présente ainsi des hauteurs barométriques inférieures à celles des pays environnants, on dit qu'il y existe une *dépression*. Dans cette contrée, l'air atmosphérique tourne alors autour du lieu où la pression est *minima*, et sa *giration* se fait invariablement, pour l'hémisphère boréal, dans un sens qui est l'inverse de celui du mouvement des aiguilles d'une montre : c'est une conséquence des actions simultanées de la chaleur solaire et de la rotation de la terre.

On peut donc dire qu'au sud d'un minimum barométrique il souffle des vents d'Ouest, qu'au sud-ouest de ce minimum il règne des vents de Nord-Ouest, etc. — Si, par exemple, la pression de l'atmosphère augmente autour de Clermont-Ferrand jusqu'au-delà des limites de la France, par exemple, il y aura des vents d'Est à Paris, des vents du Nord à La Rochelle, des vents d'Ouest à Montpellier, des vents du Sud à Lyon, etc.

D'un autre côté, la distribution des météores (pluie, neige, orages, gelées, etc.), dans la région couverte par une *dépression*, est aussi soumise à des lois générales, très complexes il est vrai, mais bien connues dans leur ensemble.

Ce sont ces lois qui ont servi de base à la construction du *Tableau synoptique* de MM. Plumandon et Colomès.

Imprimé en six couleurs et monté sur un fort carton de 0^{m}76 de largeur sur 0^{m}60 de hauteur, il se compose essentiellement d'un cadran, d'un système d'aiguilles, de dix figures et d'une notice explicative. — Le cadran, qui a la forme d'une couronne, est divisé en huit secteurs principaux comprenant 216 cases. — Le système d'aiguilles, qui est mobile autour d'un pivot métallique, sert à trouver la case où il faut lire la prévision du temps.

En somme, le *Tableau synoptique* de MM. Plumandon et Colomès met à la disposition de tout le monde ce qu'on ne pouvait faire jusque-là que dans les observatoires. Et encore, si l'on considère que les prévisions des bureaux météorologiques n'arrivent aux intéressés qu'après de longs retards causés par l'intermédiaire obligatoire du télégraphe et des journaux, on reconnaît que l'avantage est au *Tableau synoptique*.

Ce tableau présente en outre des qualités didactiques spéciales

Digitized by Google

qui permettraient de répandre dans le public ces grandes lois météorologiques qui deviendraient si fécondes si elles étaient connues de ceux qu'elles intéressent le plus. L'agriculture et bien des industries qui perdent chaque année, en France, plus de cinq cents millions par le fait des intempéries, en retireraient évidemment des avantages considérables.

C'est avec une sincère conviction que nous formulons le désir de voir ce tableau adopté pour l'enseignement de la météorologie pratique dans les écoles. — P. G.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

Dr Paul Girod.

Clermont-Ferrand, typographie Mont-Louis, rue Barbançon, 1 et 2.

Digitized by Google

LES BEAUX-ARTS

EN AUVERGNE ET A PARIS

1868-1889 (1)

Vers 1868, et pendant les cinq années qui ont suivi, le nombre de nos peintres et de nos sculpteurs était fort restreint. On ne pouvait alors faire figurer leurs œuvres à côté de celles des artistes en renom. Elles auraient passé inaperçues, près du mérite écrasant des compositions des maîtres. La critique a dû leur réserver des études spéciales, pour leur donner un relief capable d'intéresser, mais assez courtes pour ne pas exagérer leur importance.

Depuis, vers 1874, nos artistes s'affirment et se multiplient, et, pendant une dizaine d'années, ils ont pu entrer dans la lice, à côté des noms les plus célèbres, et figurer, chacun selon son talent, dans les diverses écoles modernes.

A partir de 1884, le nombre et la valeur des œuvres d'art intéressant l'Auvergne ont permis de leur consacrer des chapitres entiers et ont comporté des développements plus étendus. L'école d'Auvergne existe aujourd'hui. Elle se manifeste dans des expositions particulières.

Elle donne la preuve de sa force et de sa vitalité, et tend chaque jour à s'accroître.

Au moment où nous achevons ce livre, le Salon et l'Exposition universelle de 1889 viennent de s'ouvrir et

(1) Cette intéressante étude dont M. Gabriel Marc veut bien nous donner la primeur, forme la conclusion de l'important ouvrage qu'il publie sous ce titre, et dont nous donnons l'analyse dans notre chronique. — P. G.

Digitized by Google

permettent encore de constater les succès de nos compatriotes et d'entrevoir leur glorieux avenir.

Nous nous bornerons à les citer et à les caractériser d'un mot, en commençant par le Salon, où se trouvent les œuvres nouvelles.

M. Alphonse Cornet, dans : *Un coin à Saint-Eustache*, continue la série de ses fortes études sur les déclassés de la capitale. On pourrait l'appeler le peintre des gueux et le comparer à Raffaelli.

M. Franc Lamy, maître désormais de sa formule, nous donne la plus complète expression d'un art bien à lui, dans cette grande et belle toile lumineuse : *Au fond des bois*, où de gracieuses jeunes filles, des nymphes très modernes dans leur chaste nudité, charment le regard par la pureté des lignes et l'exquise délicatesse du coloris.

La *Famille de pêcheurs* de M. de Vergèses nous semble l'œuvre la plus achevée de cet excellent élève de Carolus-Duran. Nous avons eu souvent l'occasion d'admirer ses portraits. Aujourd'hui, c'est un paysage dans les tons clairs, frais et ensoleillé, avec des personnages d'une vérité frappante d'attitudes et de physionomies, qu'il faut louer sans restriction.

M. Charles Maurin, bien connu depuis son portrait de Jean Richepin, expose deux tableaux qu'il appelle trop modestement études. Ce sont deux toiles d'un mérite incontestable, l'une un peu trop réaliste, à notre sens ; l'autre d'une expression ravissante, qu'on pourrait nommer : la belle Hollandaise regrettant sa patrie.

Nos portraitistes se sont aussi distingués. M. Jules Toulot a représenté, avec le talent qu'on lui connaît, notre compatriote, M. Falcimaigne, dans son costume noir et rouge de substitut du procureur général près la Cour d'appel de Paris. Mlle Marie Vasselon a fait un portrait de femme, vigoureusement enlevé, et traité aussi un sujet quelque peu banal, la Madeleine dans le désert, qu'elle n'a pas su rajeunir, tout en y montrant ses qualités de colo-

Digitized by Google

riste. M. Joseph Bernard reproduit, dans de grandes toiles, les traits énergiques du colonel B..., et la figure très étudiée d'une élégante femme du monde, en costume de soirée.

M. Dupérelle nous revient avec un pastel intéressant : *La maison à Cocagne, à Yport. La fenaison*, par M. Lévigne, est une attrayante étude d'après nature, très juste de tons. *La revue du 17e corps d'armée*, par M. Louis Tinayre, se distingue par la netteté de la composition. C'est une peinture fine qui fait songer à la manière de Meissonier. M. Retru, encore élève à l'École des Beaux-Arts, s'inspire de Thiers où il est né, et nous initie au rude travail des émouleurs. Il pourra devenir un peintre original d'intérieurs et de costumes, s'il persiste à chercher ses sujets sur les bords de la Durolle. M. Emmanuel Brun reproduit fidèlement, à l'aquarelle, l'escalier de la Spalette, à Tours. Les miniatures de M. Dinaumare sont charmantes.

Signalons encore quelques noms nouveaux : Mlle Valentine Tournaire, née à Clermont-Ferrand, qui a peint avec talent une vieille paysanne en prière ; M. Corre, né à Aubiat, auteur d'un portrait de jeune fille ; M. Camille Bourget, né à Clermont-Ferrand, moins psychologue que son frère Paul, le célèbre romancier, mais très observateur dans son *Étude de cochons ;* Mlles Martine Coulaux, née à Cournon, et Marguerite Duvivier, née à Aurillac, et leurs gracieux pastels ; M. Édouard Marty, de Tournemire (Cantal), et son superbe hallebardier.

Notre savant architecte, M. Louis Jarrier, nous montre, dans ses châssis, l'état actuel du château de Murol. Quant à nos sculpteurs, presque tous sont représentés au Salon de 1889. M. Jean Coulon obtient un sérieux succès avec sa grande figure très décorative, *Le triomphe de Galatée*. M. Mombur a fait, avec son talent si connu, les portraits de Mlle de Vernon et de M. René Delorme. Citons encore les bustes de MM. Paul Paulin, Channeboux et Marius Barthélemy, né au Puy, dont le nom se révèle pour la

Digitized by Google

première fois, comme celui de Mlle Marie Figuiéra, qui expose une jolie étude. N'oublions pas les portraits de M. Fulconis et la remarquable statue en bronze de M. Peyrol-Bonheur : *Vercingétorix devant César*.

Jamais l'Auvergne n'avait inspiré autant d'artistes.

Schenck est toujours le peintre de nos montagnes, avec cette page grandiose où le berger et les moutons luttent contre une rafale de neige. Le maître Félix de Vuillefroy, le secrétaire infatigable de la Société des artistes français, nous transporte sur les versants boisés de l'Ermitage, près Noirétable, avec son délicieux paysage où les petites vaches du pays viennent se mirer et boire dans l'eau claire de l'étang. Les superbes compositions de Jean Desbrosses continuent la série de ces consciencieuses études de nos vallées, et l'arc-en-ciel, souriant au-dessus des prés verts et des sombres Roches-Thuillière et Sanadoire, peut être comparé à l'orage sur un plateau du Cantal, merveilleux paysage acheté par l'État. Le vieux romantique, Bellel, a encore trouvé dans les gorges de Gironde, près Châteldon, le sujet d'une de ses originales compositions.

M. Munier est un des bons élèves de Bouguereau. On ne peut, du reste, que le louer d'avoir si bien profité des leçons du maître, quand il représente une jeune et jolie fille de nos montagnes, se rendant au marché, plus fraîche et plus rose que les pommes de son panier. *L'après-midi à Châtel-Guyon*, de M. Gagliardini, montre, dans toute sa virtuosité, ce talent souple, audacieux, aux larges touches d'un puissant effet. C'est aussi d'une rue de cette petite station thermale que s'est inspiré, mais avec moins de bonheur, M. Nanteuil-Gaugiran.

M. Gambart, plus attrayant que l'an dernier, n'a pas encore trouvé la note juste pour reproduire les scènes lugubres et touchantes de nos intérieurs de paysans. Il complique trop ses sujets, mais révèle néanmoins de sérieuses qualités. M. de Lalobbe nous conduit au quartier de la Terrasse, à Aubusson, alors que les arbres sont en-

Digitized by Google

core dénudés et que la nature a une teinte un peu monotone. Les quelques maisons du village d'Ayat, aux tons de faïence, font regretter que M. Skrypitzine n'ait pas laissé entrevoir le joli lac, près duquel rêvait Sidoine Apollinaire.

Citons encore les fines aquarelles faites au Mont-Dore par M. Carbonnier : le *Mendiant auvergnat*, par M. Charrière ; la *Maison de Thiézac (Cantal)*, par M. Frédéric Deschamps ; puis, à la section d'architecture, les aquarelles de M. Freynet, représentant le cloître, la tour Clémentine et la porte de l'abbaye de la Chaise-Dieu ; la fontaine et l'église de Saint-Saturnin, par M. Emile Camut, et le projet de restauration de M. Binet, pour le tombeau de notre compatriote, le chancelier de France, Antoine du Prat.

Nous devons signaler l'exposition des œuvres de Morel-Ladeuil, organisée par l'Union centrale des Arts décoratifs. Les 42 compositions du maître le classent désormais parmi les premiers toreuticiens de notre époque. Voici l'énumération de ces œuvres précieuses :

1. La Force. — Figure pour l'ombon d'un bouclier en fer et argent repoussés, exécutés pour l'empereur Napoléon III, en 1854. (Appartient au comte Bacciochi.)

2. La Campagne de Crimée. — Bouclier argent repoussé, exécuté en 1855.

3. Danse des Willis. — Aiguière argent, 1855.

4. Le Crépuscule. — Coupe argent repoussé, exécutée pour MM. Elkington et Cᵉ. (Mention honorable au Salon de Paris 1859.)

5. L'Aurore. — Coupe argent repoussé, 1859.

6. Les Éléments. — Aiguière et plateau argent repoussé, 1860.

7. Les Saisons. — Flacon et bassin argent repoussé, 1860.

8. Les Songes. — Table-somno en argent fondu et argent repoussé. Au pied, trois personnages endormis : un soldat, un poète, un laboureur. Sur le plateau, les Songes des dormeurs ; au-dessus, statuette de la Nuit. (Médaille à l'Exposition universelle de Londres 1862. Appartient à Son Altesse Royale la Princesse de Galles.)

9. Les Inventions modernes. — Vase argent repoussé, exécuté en 1862. (Appartient à M. Champbell, de Londres.)

Digitized by Google

10. La Musique. — Coupe argent repoussé, 1863.

11. La Poésie. — Coupe argent repoussé, 1864. (Appartient à M. Morrison, de Londres.)

12. Sabre d'honneur. — Argent ciselé, exécuté en 1865. (Appartient au capitaine Semmes, de l'Alabama.)

13. Le Paradis Perdu (The Milton Shield). — Bouclier en argent et fer repoussé et damasquiné. Médaillon central : l'Archange Raphaël fait à Adam et Ève le récit de la guerre du ciel (*Paradis perdu*, Chant V). Médaillons latéraux : l'armée des anges rebelles marche à l'attaque ; le Messie foudroie les révoltés ; épisode du combat de Michel et de Satan (Chant VI). Dans les bas-reliefs du haut, Dieu le Père, la Création (Récit de Raphaël, Chant VII). Au bas, le Péché et la Mort, selon l'allégorie du Chant II. (Médaille d'or à l'Exposition de Paris 1867. Appartient au Musée de South Kensington, à Londres.)

14, 15. Les Mois. — Deux grands plats argent ciselé, exécutés en 1867-68. Le Soir et le Matin, aiguière accompagnant les plats.

16. Musique et Poésie (The Helicon Vase). — Grand surtout de table en argent et fer ciselés et damasquinés. Bas-reliefs en repoussé, figures ronde-bosse en argent fondu. Sur le corps du vase, les Muses ; au pied, l'Imagination et la Fantaisie. Sur le plateau, douze bas-reliefs représentant les différentes sortes de musique et poésie. (Diplôme d'honneur à l'Exposition nniverselle de Vienne 1873. Médaille au Salon de Paris 1874. Appartient à Sa Majesté la Reine d'Angleterre.)

17. Danse sur les Sables. — « Venez sur ces sables jaunes, et faites une ronde, etc. » (Chant d'Ariel dans la comédie de Shakespeare, *La Tempête*, acte IV, scène I.) Coupe argent repoussé, 1873.

18. Joyeux satyres. — D'après un passage du poème de Spencer : *La Reine des Fées*. Coupe en argent repoussé, 1873. (Appartient au comte Palfy.)

19. Service a dessert. — Cristal gravé, monté sur argent et fer ciselés et damasquinés, 1874.

20. Les Satyres. — Service argent fendu avec candélabres, 1875.

21. La toilette d'une Pompéienne. — Grande plaque argent repoussé et damasquiné, achevée en 1876.

22. La Charité. — Coupe en argent repoussé, 1876. (Appartient à M. le docteur Vintras, de Londres.)

23. Le Voyage du Pèlerin (The Bunyan Shield). — Bouclier fer et argent repoussé et damasquiné. Au centre, la lutte de Chrétien et d'Apollyon. Dans les deux bas-reliefs au-dessous, la Vallée de l'Ombre de la Mort ; dans les bas-reliefs du haut, la Cité céleste, but du pèlerin. Sous le médaillon central, Bunyan endormi rêve son allégorie. (Médaille d'or et Croix de la Légion d'honneur à l'Exposition universelle 1878.)

Digitized by Google

24. L'Art décoratif. — Médaille argent repoussé, 1879. (Appartient à Sir Philip Cunliffe-Owen, directeur du Musée de South Kensington, à Londres.)

25. Prométhée consolée par les Océanides. — D'après le poème de Shelley. Coupe argent repoussé.

26. Persée délivre Andromède. — Coupe argent repoussé.

27. La Moisson. — Vase-Jardinière en argent.

La Vendange. — Aiguière en argent.

28. Bacchus. — Service de table, argent ciselé.

29. Les Joyeuses commères de Windsor. — Plaque argent repoussé. D'après une ancienne tapisserie de Windsor. (Appartient à Son Altesse Royale le Duc d'Albany.)

30. La Fable. — Coupe en argent et fer repoussés.

31. La Vérité. — Coupe en argent et fer repoussés.

32. Bacchanales. — Jardinière ou « Punch-Bowl », argent et fer repoussés et ciselés.

33. Beaucoup de bruit pour rien. — D'après la comédie de Shakespeare. Claudio : « Reprends-la, Leonato, ne donne pas à ton ami cette orange pourrie. » (Acte IV, scène I). Plaque argent et fer, repoussée et damasquinée, exécutée en 1884.

34. Le Marchand de Venise. — D'après la comédie de Shakespeare. Shylock : « La loi dit-elle cela ? » (Acte IV, scène I). Plaque argent et fer, repoussée et damasquinée, exécutée en 1885.

35. Le Temps disperse les Heures. — Bas-relief en argent repoussé, 1886.

36. Le Bon Samaritain. — Bas-relief argent repoussé, 1887.

37. Amor patrie. — Bas-relief argent repoussé, 1887.

38. Danse a Pompéi. — Modelure inachevée pour un bas-relief d'argent repoussé.

39. La Musique. — Groupe cire inachevé.

40. La Veillée de Noel. — Composition non exécutée.

41. L'Éducation du Cheval. — Projet de bouclier pour un Prix de course.

42. Le Songe d'une Nuit d'été. — Dessin pour un bas-relief non exécuté.

L'Exposition universelle de 1889 est une splendide manifestation du génie français. Il suffira d'indiquer les œuvres d'art intéressant l'Auvergne, pour montrer que notre province figure avec honneur dans ce tournoi merveilleux. Nous le ferons sans commentaires, les œuvres

Digitized by Google

que nous allons citer ayant été presque toutes étudiées dans les précédents chapitres. Notons :

Les toiles de M. Franc Lamy : *Pâquerette*, du Salon de 1888, et *Après le bain*, qui appartient au musée de Poitiers ;

Les portraits de M. Charles Maurin ;

Une miniature de M. Dinaumare, représentant Mlle Marie Perrin ;

Deux groupes de M. Jean Coulon, le beau marbre : *Hébé cœlestis*, et *Flore et Zéphir*, du musée de Moulins ;

Trois œuvres de M. Mombur : *Hébé*, *Paysanne d'Auvergne* (du square de Montrouge, à Paris), et *Un Sauveteur*, qui figure à l'exposition spéciale de la ville de Paris ;

Puis, les sujets pris en Auvergne :

Salle d'inhalation au Mont-Dore, par Albert Aublet (Salon de 1881) ;

Le Mont-Dore au temps d'Auguste, par Félix Barrias (1882) ;

Vue prise à La Roche, près Châteldon, par Bellel (1887) ;

Et du même, aux dessins, *Georges de Montpairou*, *Ravin de Gravenoire*, *Souvenir de Châteldon ;*

Jeunes filles allant à la procession, dans un chemin de La Bourboule, par Jules Breton, de l'Institut ;

Les fonds de La Bourboule, *la Vallée du Mont-Dore*, *les Fonds de la Limagne*, par Jean Desbrosses ;

Un coin à Châtel-Guyon, par Gagliardini ;

Vercingétorix rendant ses armes à César (musée du Puy), par Motte ;

École normale d'Institutrices à Clermont-Ferrand, par Émile Camut ;

Enfin, les trois épisodes bien connus de la vie intime de nos plateaux, par Schenck, les oies, les dindons et les corbeaux.

A l'exposition centennale, il faut citer le superbe ta-

Digitized by Google

bleau de notre grand peintre Prosper Marilhat : *Un Café sur une route de Syrie*, de la galerie Moreau-Nélaton, popularisé par la lithographie de Mouilleron ; et de magnifiques dessins du maître empruntés aux collections du Louvre.

Voici, tant au Salon de 1889 qu'à l'Exposition universelle, à côté des maîtres du siècle, les représentants actuels de l'école d'Auvergne, ceux qui portent haut et ferme la bannière du pays natal ou du pays d'élection, ceux qui s'ouvrent des chemins nouveaux ou qui suivent la trace brillante d'artistes trop tôt disparus, dont nous devons, en finissant, rappeler encore les noms : Marilhat, Devedeux, Antoine Roux, Alphonse de La Fouilhouze, Mouly, Morel-Ladeuil, Nicolas Berthon.

Puissent ceux qui restent et ceux qui viendront ne pas oublier l'exemple de ces travailleurs aux talents divers, mais consciencieux et pleins de foi, et songer que les plus modestes ont leur raison d'être et leur rôle utile dans la marche ininterrompue et la rénovation incessante de l'Art français.

GABRIEL MARC.

10 juin 1889.

Digitized by Google

LE THÉATRE D'ALFRED DE MUSSET

Conférence prononcée à la Faculté des lettres de Clermont, le 8 mars 1889.

Le Théâtre ardent et délicieux dont je viens vous parler ce soir me semble, malgré la beauté des poèmes de Musset, la partie la plus inaltérable de son œuvre et le titre le plus sûr de sa gloire. Création vraiment neuve d'un art exquis, tout y est original, même la destinée de ces « Comédies et Proverbes ». En effet, les maîtres de la scène ont d'ordinaire fait jouer leurs pièces de premier abord, comme Émile Augier, ou bien après une attente de quelques années, comme Dumas fils ou Victorien Sardou. Il n'en fut pas ainsi pour Alfred de Musset. Son *Théâtre* s'est produit dans des conditions spéciales de retard inusité, comme un Prince Charmant qui aurait eu pour parrain un génie, une fée pour marraine, mais qu'on n'aurait pas laissé se présenter dans le monde avant un certain nombre de saisons écoulées. En vertu de quel sortilège ou de quel obstacle? Pour s'en rendre compte il faut remonter aux commencements du poète.

I

Alfred de Musset n'avait pas vingt ans quand il débuta dans les Lettres par les *Contes d'Espagne et d'Italie*, ces poèmes fringants et superbes. Ce fut pour le novateur adolescent, la veille encore au collège, un triomphe passager et un scandale qu'on lui fit longuement expier, aussi

Digitized by Google

bien par l'hostilité du monde officiel, doctrinaire, académique, universitaire, que par la bienveillance mitigée de dédain des critiques d'alors, Gustave Planche, Jules Janin, et même Sainte-Beuve. Musset était entré de prime saut dans la renommée; il n'entra que dix-huit ans plus tard dans la gloire.

Salué maître à son aurore par la juvénile phalange des romantiques, Alfred de Musset voulut envahir à la fois toutes les avenues du succès. Dès le 1er décembre 1830, il se risquait au théâtre avec un petit acte intitulé : *La Nuit Vénitienne*. Cet acte fut joué à l'Odéon : le public de la première représentation se trouvait sans doute acquis au système pseudo-classique. Bref la pièce fut outrageusement sifflée. Alfred de Musset, outré de ce parti-pris brutal, s'éloigna de la scène pour longtemps; car il n'y revint que dix-sept ans après, en 1847, et encore par hasard et comme par surprise.

Une grande artiste, Mme Allan, avait fait un long séjour en Russie. Elle y avait joué devant la cour, devant cette aristocratie russe qui est le faubourg Saint-Germain du Nord, un proverbe de Musset, qui datait de 1837, *le Caprice*. Elle le rapporta en France « dans son manchon », comme on l'a dit spirituellement, et *le Caprice* fut représenté aux Français avec un tel retentissement qu'il put révéler au grand public et désigner par suite à la gloire le poète qui, jusque-là favori des jeunes gens et des artistes, ignoré du monde bourgeois et de la foule, était illustre sans être célèbre. *Le Caprice* détermina l'apparition d'autres pièces d'Alfred de Musset qui furent reçues à peu près toutes avec le même applaudissement.

C'est qu'entre l'échec de *la Nuit Vénitienne* et la réussite du *Caprice*, Musset avait eu le loisir de créer tout un *théâtre* inconnu de la rampe. Il avait composé presque sans relâche sept ou huit ouvrages plus scéniques en réalité qu'il ne le croyait lui-même, et qu'accueillit successivement la sagace hospitalité de la *Revue des Deux-*

Digitized by Google

Mondes. C'étaient *André del Sarto*, *les Caprices de Marianne*, *Fantasio*, *la Quenouille de Barberine*, *On ne badine pas avec l'amour*, que Musset réunit, à la fin de 1835, en deux volumes avec le drame inédit de *Lorenzaccio*. Le reste n'est venu qu'à la suite. Ces deux premiers volumes parurent sous ce titre, employé déjà par Musset à l'occasion d'un recueil de pièces dialoguées : *Le Spectacle dans un fauteuil*. Titre heureux, s'il en fut, pour des pièces que l'avenir réservait à la scène, mais qui, par leur raffinement de style, leur poésie pénétrante et leur charme subtil, ne perdaient rien au demi-jour de la lampe, au voisinage de l'âtre, au silence de la chambre, au calme de la nuit d'hiver, en un mot à tout l'entourage, à tout le décor d'un fauteuil bien capitonné.

II

Le Théâtre d'Alfred de Musset, surtout dans sa première partie, ne se rattache pas à la tradition classique. Il se manifeste comme affranchi des unités, à cet égard même plus émancipé que le drame de Victor Hugo, plus essentiellement romantique. Avec lui, c'est à un théâtre shakespearien que nous avons affaire. Le lieu de la scène change à tout moment, les personnages sont réellement exotiques, l'action se lance en pleine fantaisie, le dialogue s'envole en plein lyrisme. C'est le procédé des comédies de Shakespeare. Musset du reste de bonne heure, par les soins de sa mère, avait connu la langue anglaise. Il s'était initié rapidement à la littérature dramatique de nos voisins, non-seulement dans Shakespeare, mais chez les contemporains de ce poète. Déjà l'incident principal de *la Coupe et les Lèvres* avait été pris à une pièce de Marston. *La Quenouille de Barberine* est une « adaptation » de Philippe Massinger. Et Webster, et Marlowe, et Ben-Jonson se reconnaîtraient chez Musset à maintes reprises : ce qui pourtant ne dérobe rien à son originalité native ;

Digitized by Google

car la faculté d'assimilation a toujours été le propre de tous les hommes de génie, depuis Dante jusqu'à Molière, et bien avant et bien après eux.

L'œuvre de début d'Alfred de Musset, *la Nuit Vénitienne*, n'avait été qu'une brillante esquisse. La première saynète publiée par la *Revue des Deux-Mondes, André del Sarto,* n'était pas encore une œuvre magistrale. C'est avec *les Caprices de Marianne* et *Fantasio* que se découvre et se déploie la nouveauté charmante de ce Théâtre. Nous demanderons à l'une de ces deux pièces, *Fantasio,* les éléments de la Comédie telle qu'Alfred de Musset l'a instituée à son tour. Ces éléments sont : d'abord le mélange du Lyrisme avec l'action, ensuite le Comique à outrance, enfin et surtout la personnalité de l'auteur réflétée et reproduite dans les principaux types qu'il a imaginés. Alfred de Musset est lui-même le héros le plus saisissant de son répertoire : toutes ses comédies ont été jouées dans son âme avant de se fixer sur la page ou de prendre corps sur la scène.

Fantasio se passe dans une Allemagne de jadis, moitié fictive et moitié traditionnelle. Le héros de la pièce est un jeune homme de Munich, dont le nom indique la nature expansive et l'imagination turbulente, Fantasio, c'est-à-dire la fantaisie dans ce qu'elle a de plus inattendu, le caprice incarné, le papillon fait homme, le va-et-vient de la brise dans une tête écervelée d'étudiant. Car Fantasio est un étudiant, comme nos basochiens d'autrefois, n'ayant rien appris de personne, sauf du poète qui l'a créé, dont il tient la vivacité de l'esprit autant que la loyauté du cœur. Fils de famille jetant sa fortune au vent et sa verve aux échos, Fantasio nous apparaît à la fois las de toutes choses, enivré de tout ce qui est bon et beau dans la création. Il est prêt à comprendre toutes les grandeurs, à sentir toutes les tendresses. Mais comme les laideurs et les sottises d'ici-bas le dégoûtent avec raison! Comme à juste droit les hypocrisies et les trahisons le révoltent!

Digitized by Google

Et ce même Fantasio, ramené au sérieux par une réflexion d'un de ses camarades, laissera échapper l'effusion la plus suave, la plus mélancolique, une hymne à la gloire de l'existence tranquille, à la paix du bonheur domestique :

« Quelle belle chose que le coup de l'étrier ! Une jeune » femme sur le pas de sa porte, le feu allumé qu'on aper- » çoit au fond de la chambre, le souper préparé, les en- » fants endormis, toute la tranquillité de la vie paisible et » contemplative dans un coin de tableau ! Et là, l'homme » encore haletant, mais ferme sur la selle, ayant fait vingt » lieues, en ayant trente à faire ; une gorgée d'eau-de-vie, » et adieu ; la nuit est profonde là-bas, le temps menaçant, » la forêt dangereuse ; la bonne femme le suit des yeux » une minute, puis elle laisse tomber, en retournant à » son feu, cette sublime aumône du pauvre : « Que Dieu » le protége ! »

On dirait un rêve que Musset ne put accomplir, le songe de la vie heureuse qu'il ne lui a pas été donné de réaliser. Mais bientôt le naturel fantasque reprend le dessus. Fantasio apprend que le bouffon du roi est mort, et il se met en tête de prendre sa place auprès de la princesse Elsbeth, fille de ce même roi de Bavière. Le voilà donc à la cour en qualité de fou, promenant les grelots, la marotte et le franc parler de la profession. Le voilà divaguant à son aise, mais avec beaucoup de bon sens et de cœur dans sa folie apparente. Il sait que la princesse Elsbeth est fiancée à un être stupide qu'elle ne connaît même pas, le prince de Mantoue. Et il s'est juré de la détourner de ce mariage. Il l'espère avec une sincérité qui ne craint pas d'employer l'ironie. Cependant Fantasio ne tarde pas à s'apercevoir que la princesse n'est point « une serinette de salon », mais une intelligence fine, une nature fière, une âme, et il la délivre lestement du prince de Mantoue en prenant avec un hameçon la perruque de ce potentat.

Ce sera la rupture et même la guerre ; mais il est tout

Digitized by Google

prêt à s'enrôler avec ses camarades et à faire son tour d'Italie, le fusil sur l'épaule, comme Musset voulait s'engager dans les hussards de Chartres, au régiment de son royal ami le duc d'Orléans, à un moment où il y avait de la poudre dans l'air, et quand, au lendemain de 1830, le drapeau tricolore eut aisément flotté de ville en ville et de clocher en clocher.

En attendant, notre ami Fantasio a sauvé la princesse de ce malencontreux hymen. Ainsi finit, sans se terminer réellement (et qu'est-il besoin d'un dénouement plus précis?), cette pièce étrange et ravissante qui résumerait au besoin le « Théâtre » de Musset, ce Théâtre que rien n'avait fait présager en France. Avant lui, rien d'analogue à ces élans de poésie ailée, sinon les adorables intermèdes du *Conte d'hiver*, de *la Tempête*, du *Comme il vous plaira*, de Shakespeare, et surtout du *Marchand de Venise*, quand Lorenzo fait admirer à Jessica le clair de lune endormi sur le banc, et lui chante les louanges de la musique qu'il compare à l'harmonie des sphères célestes, à l'éternelle symphonie des mondes. Avant lui, rien de semblable à ces échappées de verve folle d'un Fantasio, sinon, dans le même Shakespeare, les sorties des personnages sarcastiques, comme le Mercutio de *Roméo et Juliette*, le Jacques de *Comme il vous plaira*, la Béatrice de *Beaucoup de bruit pour rien*, la Rosaline de *Peines d'amour perdues*.

Mais, remarquez-le, même en ce qui semblait aux scrupules de ses détracteurs un flux d'images, un débordement de métaphores, Musset ne manque jamais de s'arrêter à temps. Presque toujours dans son lyrisme il garde la mesure et le tact qui n'appartiennent qu'au génie latin et qui font défaut à Shakespeare par la faute de son époque et de sa race. Ainsi Shakespeare projette souvent des métaphores incohérentes, des images fausses; Musset presque jamais ne risque d'images qui ne soient visibles devant ses yeux. Quand il contrevient à cette loi de la

Digitized by Google

symétrie, c'est par exception. Le lyrisme, d'ailleurs admirable, de Shakespeare contient de la boue et de la fange; celui de Musset a la pureté cristalline des lacs ou l'écume argentée des torrents.

III

Le comique de Musset est encore parent de celui de Shakespeare. C'est également un Comique par grossissement d'expression. Prenons dans *Fantasio* le prince de Mantoue qui, venu pour épouser la princesse Elsbeth, dans sa ridicule prétention de se faire aimer sans être connu, change de costume avec son aide de camp Marinoni. Ce n'est point un des bellâtres ridicules que l'ancien répertoire met en scène sous les traits des fats de province ou des petits marquis sautillant sur leurs talons rouges. Non! C'est plutôt un des sots prodigieux qu'étale Shakespeare. Chez Musset, comme chez son devancier, ces personnages offrent une bêtise pleine d'ampleur, affectant des proportions dithyrambiques. On en peut juger par le langage que le prince de Mantoue tient à son aide de camp.

Cette bêtise est, sinon exagérée, au moins hyperbolique dans l'expression. Ce sera la note dominante du Comique chez Musset, note assurément fatigante si elle n'était produite fort habilement, par intervalles, et pour relever l'attention du lecteur ou de l'auditeur, que pourrait lasser le ton constamment lyrique de ces comédies. Ce sont de savantes dissonances.

Ainsi, dans *les Caprices de Marianne*, Octave, un cavalier plein de verve et foisonnant de saillies, rencontre son cousin Claudio, vieux juge, mais jaloux et de l'espèce des bêtes méchantes. Ils se livrent à une véritable escrime de lazzis, de ripostes et de jeux de mots, à la façon de Falstaff et du capitaine Paroles. C'est un Comique assurément qui peut paraître forcé, disproportionné; mais cette

Digitized by Google

scène est unique dans la pièce, cette clochette facétieuse ne se fait entendre qu'une fois. Les autres dialogues de Claudio le juge et de son greffier Tibia nous semblent appartenir au Comique concentré.

Dans *On ne badine pas avec l'amour*, Musset a donné plus de place à ce Comique bouffon. Il met en présence deux rivaux grotesques, émules d'ambition gastronomique. Ce sont deux cuistres gourmands qui se disputent les meilleurs morceaux à la table d'un riche seigneur de village. L'un, Bridaine, est un parasite, habituel commensal et confident de longue date du Baron; l'autre, Blazius, est un nouveau convive que Bridaine considère comme un abominable intrus. Son élève, le jeune chevalier Perdican, fils du seigneur, l'a amené à sa suite.

Blazius ne tarde pas à dénoncer Bridaine comme un ivrogne fieffé. Bridaine, repris et tancé par le Baron, se croit perdu sans ressources, et, sur un mode pathétique et drolatique, fait ses adieux à la table si bien servie de son maître.

Pas plus que dans la pièce précédente, ce Comique n'est mêlé aux scènes dramatiques sérieuses. De cette façon, l'unité du ton, si chère aux classiques, et qui paraît décidément être une des habitudes de l'esprit national, demeure garantie, même dans ces comédies si romantiques. Ce Comique bouffon sert à produire d'intelligentes diversions. Croyez-le d'ailleurs, Musset n'est jamais si français qu'au moment où il nous semble anglais par l'effusion du Lyrisme ou l'emportement de la bouffonnerie. Le goût l'avertit et la grâce s'interpose. C'est un disciple de Shakespeare à coup sûr, mais un Shakespeare qui a fait son éducation en France et passé ses vacances en Angleterre; c'est avant tout Shakespeare à Paris, Shakespeare à Versailles et parfois même Shakespeare à Trianon.

Digitized by Google

IV

Il nous reste à définir le troisième et principal élément de la Comédie chez Musset, la personnalité du poète reflétée dans un type qui se reproduit sans cesse. Ce type une première fois nous est apparu dans le rôle de Fantasio : c'est le mauvais sujet indépendant et frondeur qui se moque de tout et qui révère tout ce qui est respectable, le fanfaron de vices prompt à s'émouvoir devant l'humble bonheur du foyer, le sceptique ayant gardé dans un coin de son cœur toute la fraîcheur du sentiment comme des violettes cachées dans la mousse. Mélange singulier d'ironie qui s'épanche et d'enthousiasme qui jaillit. Ce type que l'on peut suivre dans la plupart de ses pièces, c'est le « Musset inconnu » qui ne s'est trahi que dans son œuvre et surtout dans son Théâtre.

Il y a longtemps que Racine a dit, après saint Paul :

> Mon Dieu, quelle guerre cruelle !
> Je trouve deux hommes en moi.

Ces deux hommes ont existé simultanément dans Musset, et les principaux types de son œuvre, poétiques ou dramatiques, sont nés de leur voisinage et de leur antithèse. Il y avait chez Musset l'homme extérieur, tel qu'il se montrait vis-à-vis de presque tous ceux qui l'approchèrent, tel que nous l'ont dépeint ceux qui l'avaient fréquemment rencontré, l'homme intérieur comme l'avaient formé les influences de l'hérédité, les penchants les plus intimes, les goûts les plus profonds, comme l'ont connu sa mère, son frère, sa « marraine » et quelques rares amis.

Le Musset extérieur était le plus fréquemment dédaigneux, ironique, sceptique avant tout, visant au lion et au dandy plus qu'au poète et au penseur, comme le sont à première vue la plupart de ses héros. Le Musset inté-

Digitized by Google

rieur était un homme d'une sensibilité discrète et comprimée, malheureux de ses doutes et de ses désillusions, tourmenté du besoin d'aimer et de la soif de croire. C'est ce Musset qui s'attendrit devant

« Le mystère du toit que l'innocence habite »,

s'extasie avec Franck devant le sommeil ingénu d'une enfant de quinze ans, excelle à peindre la jeunesse du sentiment, l'avril du cœur, l'aube en fleur de l'amour. C'est ce Musset qui a trouvé des paroles de flamme pour glorifier toutes les grandes idées qui ont relevé et soulevé le monde, depuis les splendeurs du génie antique jusqu'aux miracles de l'enthousiasme chrétien, qui a su dérouler dans la « Lettre à Lamartine » les litanies de l'âme immortelle, qui pousse le cri de ralliement de l'espoir en Dieu, et qui se réfugie contre les naufrages de la vie dans le sublime asile d'une paternité céleste.

Ce Musset-là n'est ni moins réel ni moins sincère que son frère l'homme extérieur. Vous l'avez vu dans *Fantasio* faisant de l'ironie un des masques de la bonté, de la folie une des armes de la sagesse. Vous le retrouvez dans l'Octave des *Caprices de Marianne*, dans le Perdican d'*On ne badine pas avec l'amour*, dans le Valentin d'*Il ne faut jurer de rien*, dans le Lorenzaccio du drame de ce nom.

C'est encore un sceptique, un moqueur, un étourdi que cet Octave

« Sur son chapeau cassé jouant du tambourin. »

Il écoute d'abord avec stupéfaction les confidences élégiaques de son ami, le mélancolique Célio ; mais il ne tarde pas à comprendre et à admirer une passion si pure, mais il sait plaider la cause d'un amour candide auprès de la coquette Marianne, « comme les roses du Bengale, sans épine et sans parfum » ; mais lui, le railleur, il est prêt pour son ami l'enthousiaste à tous les dévouements, à tous

Digitized by Google

les sacrifices, et, quand Célio tombe dans un piège, Octave n'a plus qu'une pensée, le venger; qu'un but, conserver et honorer sa mémoire.

C'est encore un sceptique, un roué que ce Perdican. Il revient des grandes villes, blasé comme don Juan, capable, hélas! de sacrifier sans le prévoir d'innocentes victimes à l'inquiétude de son imagination, et c'est lui qui soutiendra contre sa cousine Camille, à peine sortie du couvent, l'argumentation des sentiments vrais et de la vraie destinée de l'homme et de la femme, l'amour fidèle dans le mariage heureux. Ce même Perdican, qui se croit un roué tapageur, n'a-t-il pas été remué comme un chanteur d'idylle en revoyant son village natal?

Oh! ce n'est point Perdican, c'est Musset aussi qui a conservé, réservé, préservé toutes ces émotions fraîches et tendres, qui sait les exprimer avec la poésie des vingt ans, comme un fils d'Adam qui n'aurait pas habité l'Eden primitif, légendaire, mais qui en aurait entendu raconter les merveilles et qui porterait toujours en lui la magie devinée des paradis à jamais perdus, l'ardente nostalgie des paradis à jamais regrettés.

Le Valentin d'*Il ne faut jurer de rien* nous offre encore le même problème facile à résoudre, quand on distingue les deux hommes qui vivaient à la fois dans Musset. Au premier acte Valentin, devant son oncle, étale la bravade de son scepticisme ; il joue l'élégant à bonnes fortunes, le contempteur de la vertu féminine, il reprend le thème du doute universel, le jeu de l'ironie continue, le procès de la Société. Et il suffit de la présence, de la vue, de la parole d'une jeune fille bien élevée par une mère pieuse et charitable, d'une jeune fille naïve et tendre, pour le désarmer, le convertir à l'espérance, l'agenouiller devant la sainteté du mariage. Cette jeune fille, Musset ne l'a jamais rencontrée malheureusement ni même cherchée pour son propre compte, mais dans sa Cécile il a su la deviner et la peindre, et mieux que jamais il a fait entendre que

Digitized by Google

la forfanterie et le pessimisme sont des maladies de jeunesse, tandis que la candeur et la bonté demeurent des forces irrésistibles et qu'en définitive, dans la vie bien comprise, le dernier mot appartient à l'union de la morale avec l'amour.

Telle est aussi la portée de cette bienfaisante comédie, *la Quenouille de Barberine*. C'est le triomphe de la fidélité conjugale, c'est la fête radieuse de la vertu. En voici la donnée : un étourdi, Rosenberg, endoctriné par un sot, s'est, en pleine cour, devant la reine de Hongrie, vanté de séduire la femme du brave chevalier Ulric, Barberine, en ce moment seule dans son manoir. Et la reine de Hongrie a tenu le pari contre Rosenberg en faveur de la jeune châtelaine. Le damoiseau va donc à ce manoir ; il il y est reçu courtoisement ; mais, quand il fait mine de galanterie, Barberine lui inflige une leçon dont il se souviendra. On le met dans une chambre en tête-à-tête avec une quenouille et un fuseau ; puis par un guichet, après l'avoir sermonné de la belle façon, la femme d'Ulric lui signifie qu'il faut filer pour manger. Rosenberg se dépite, se débat, se désole, mais il file, il filera comme une Parque ; car, s'il n'a pas en ce moment bonne conscience, il a bon appétit. A sa grande confusion, il n'est délivré que pour voir la reine de Hongrie venir avec sa suite féliciter Barberine et donner à la fatuité juvénile une décisive leçon.

Telles sont les comédies poétiques de Musset, celles où il a fait passer tout son génie. Elles marient une fantaisie éblouissante à une entraînante passion, des effusions délicieuses de tendresse à de superbes mouvements d'éloquence, elles ont le charme et la vérité. Car Musset ne donne pas d'illusions sur la vie. Il ne nous déguise aucun de ses périls, aucune de ses déceptions. Que de fois il nous montre des héros victimes de leur imprudence et de leurs désirs immodérés ! S'il est toujours lyrique, il n'est jamais romanesque. Le romanesque, c'est le faux ; la

Digitized by Google

poésie, c'est l'idéal, l'expression la plus heureuse de la réalité.

Les comédies poétiques, auxquelles il sied de joindre le *Chandelier*, fourniraient à elles seules un théâtre, mais Musset a fait encore des comédies mondaines et son drame de *Lorenzaccio*. Les comédies mondaines sont *le Caprice, Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée, On ne saurait penser à tout, l'Ane et le Ruisseau ;* car *Bettine* et *Carmosine* se rattachent à la première manière du poète ; on applaudira toujours *le Caprice* et *la Porte ouverte* avec des mains finement gantées ; mais franchement ces aimables dialogues témoignent-ils du génie de Musset comme les œuvres précédentes ? Sont-ils supérieurs aux levers de rideau d'Emile Augier, de Pailleron, de Meilhac ? Egalent-ils *le Village* et *le Cheveu blanc* de Feuillet ? Non ! Le génie de Musset est bien plus à l'aise dans le domaine de la fantaisie, dans ce bois qu'il a créé, ce bois qui fait suite à la forêt des Ardennes de Shakespeare. Cependant, même dans ses gentillesses de salon, se retrouve son originalité distinctive, l'imagination dans l'esprit.

Si cet esprit n'était relevé d'imagination, il serait bien au-dessous du lyrisme d'Octave, de Perdican, de Valentin. Nous donnerions volontiers toutes les tirades scintillantes du Comte et de Chavigny, tous les alertes caquets de la Marquise et de Madame de Léry pour les timides aveux de Célio, pour la chanson de Fortunio tremblante comme un aveu, discrète comme un battement de cœur. Et puis, à notre goût, les personnages des comédies mondaines de Musset n'ont pas cette distinction suprême et cette fine élégance des gentilshommes et des grandes dames du dix-huitième siècle. Ce sont des gens du monde, mais qui ne sont pas exempts de vulgarités. Jamais un comte et une marquise de Marivaux, et même de Sedaine, l'ancien maçon, ne se seraient attardés à des plaisanteries tant soit peu bourgeoises. C'est que l'esprit de Musset n'est pas l'esprit de Marivaux ; mais comme il reprend sa re-

Digitized by Google

vanche avec la poésie et le génie. On a pu dire que l'esprit court les rues; la poésie ne s'arrête que sur les cimes!

V

Les chefs-d'œuvre de Musset se trouvent donc dans *le Spectacle dans un fauteuil.* C'est là que notre admiration va chercher l'ouvrage le plus poétique et le plus profond du Maître, le drame de *Lorenzaccio.* Ce drame donne l'idée la plus étendue de son génie et la présomption la plus favorable de ses sentiments. Par protestation contre les fanatiques de Musset qui dénigraient systématiquement et parfois complaisamment Hugo et Lamartine, les jeunes hommes de ma génération ont plus d'une fois taxé le chantre de *Rolla* d'indifférence civique et de coupable insouciance. Plus d'un entre nous a ratifié ce jugement d'un grand poète aussi, qui fut à son heure un grand citoyen, Victor de Laprade :

« Quoi donc dans notre univers, hormis ton faible cœur,
» Rien ne t'a donc parlé qu'un doute âpre et moqueur;
» Tu n'as rien entendu dans l'immense nature;
» Dieu ne te disait rien dans ta propre torture,
» Et le tressaillement des peuples agités
» Ne secoua jamais tes lourdes voluptés. »

A distance et en réfléchissant je suis revenu, je vous l'avoue, de la rigueur de cette opinion. Je n'ai pas besoin de vous dire combien je préfère l'attitude de Lamartine et de Hugo luttant dans la mêlée des idées pour la cause du Droit, luttant toujours, et pour prix de leurs efforts obtenant l'un l'abandon des hommes et la pauvreté, l'autre la proscription devenue un volontaire et stoïque exil. Mais tous les êtres n'ont pas l'aptitude tribunitienne et le tempérament de la bataille. L'important, c'est que l'écrivain ne soit ni un mauvais citoyen, ni un sceptique égoïste. Eh bien, celui qui nous a laissé *Lorenzaccio* n'était ni cet

Digitized by Google

égoïste, ni ce mauvais citoyen. A un jour de sa vie il a pris parti pour les grandes idées qui ont suscité tant de héros et de martyrs. En effet, son drame de *Lorenzaccio* trahit le goût de la justice, respire le génie de la liberté.

Voici le thème historique de cette pièce. Nous sommes en Italie, au XVIe siècle, en 1537. Alexandre de Médicis, bien inférieur à ses devanciers, opprime insolemment la Florence de Dante et de Michel-Ange. Chaque jour l'honneur des foyers est outragé par le maître et ses valets ; chaque jour des bannis partent pour l'exil, regardant une dernière fois les femmes et les enfants qu'ils laissent derrière eux. En face du tyran grossier et cynique, une famille demeure debout, inébranlable, inflexible. C'est la famille des Strozzi. Eux seuls avec quelques amis restent fidèles au vieux droit, à la république des aïeux, comme des hommes de bronze dans cette cité de marbre. Le front haut, l'âme intacte, ils méditent en silence la revanche de la Liberté. Mais un autre homme la prépare ; c'est Lorenzo de Médicis, que l'on surnomme Lorenzaccio, Lorenzo, le cousin de l'usurpateur, et, sous des dehors de connivence, son plus implacable ennemi. Lorenzaccio, pour endormir l'esprit soupçonneux du tyran, simule tous les excès et joue l'irresponsabilité de la folie. C'est le Brutus moderne, le Brutus florentin. Il cache si bien son projet qu'il se dresse comme une énigme vivante devant sa mère encore plus étonnée qu'attristée de ses semblants de débauché, de sa complicité feinte avec le despotisme.

Lorenzo se garde bien de détromper sa mère ; il acceptera sans sourciller les jugements les plus injurieux sur son compte. Il accepte bien d'autres avanies ; car il fait à un certain moment ostentation de lâcheté. C'est que pour lui le mépris public est la rançon et la sauvegarde de sa résolution mystérieuse. Quand il se croit à la veille d'agir, il laisse seulement pressentir son dessein : « Catherine, Catherine, lis-moi l'histoire de Brutus. »

Digitized by Google

Cette perpétuelle vision de Brutus qui hante Lorenzo, d'autre part la fière attitude des Strozzi, pareils aux derniers des Romains, aux Thraséas, aux Helvidius, impriment à ce drame une allure antique, à la Tite-Live, un rare caractère d'héroïsme et de sublimité. La magie de ces souvenirs classiques est si grande encore qu'elle a transfiguré le beau talent de François Coppée et que les nerveux alexandrins de *Severo Torelli* ont été rejoindre la prose éloquente de Musset.

L'heure approche où Lorenzo sortira de Lorenzaccio. Il ouvre son cœur à Philippe Strozzi, qui l'adjure de livrer le secret de la comédie qu'il semble jouer. La scène est émouvante et solennelle. C'est la crise tragique... L'heure est venue, et Lorenzaccio frappe Alexandre de Médicis. Seulement le doute, qui n'a pas glacé sa résolution, mais qui empoisonne son âme, le doute qu'il a exprimé à son vieil ami Philippe, le Caton de Florence, est malheureusement justifié. Le peuple, à peine délivré, réclame un nouveau maître, et, au moment même où Philippe serre dans ses bras Lorenzo, tous deux entendent la proclamation qui met à prix la tête du libérateur.

C'en est fait. Les Médicis domineront encore et les proscrits resteront en exil, et Lorenzo sera assassiné par le premier venu, jeté par la foule dans la lagune. Son corps n'aura pas même un tombeau.

Tel est cet admirable drame aboutissant à une conclusion désespérée, désespérante, mais que nous ne croyons pas fatale, bien que le passé l'ait souvent vérifiée. Que de fois la servitude est retombée, comme un rocher de Sisyphe, sur le front de ceux qui l'avaient soulevée au prix des sueurs de toute leur vie, et par quel héroïque effort! Ici d'ailleurs, si le peuple de Florence est ingrat envers son libérateur, Lorenzo n'est pas sans reproche. Disciple exclusif de l'antiquité, cet homme a tout sacrifié à la souveraineté du but, doctrine de sectaire que réprouve la morale moderne. Il a, pour atteindre à ses fins, simulé le

Digitized by Google

mépris de la vertu. Grave oubli de la dignité humaine! La vertu offensée se venge, comme cet Eros de pierre dont parle Théocrite et qui écrasa l'impie qui l'avait méconnu. D'autre part il a eu recours au meurtre pour assurer le triomphe de ses idées. Or le meurtre politique a toujours été stérile, même quand il semblait un châtiment. Bien plus il s'est retourné contre ses auteurs en aggravant le mal public, en alourdissant le poids de l'esclavage. C'est ainsi que Lorenzaccio, l'émule du premier des Brutus dans sa folie factice et son irrécusable dévouement, est l'héritier du second dans son erreur de conscience et sa finale désillusion.

Malgré cette réserve essentielle, quelle saveur d'héroïsme et d'antiquité dans cette œuvre! Et quel démenti sans réplique à ceux qui stigmatisent encore l'indifférence et l'apathie de Musset! Non! celui-là n'a pas été toujours insensible aux fécondes leçons de l'histoire, étranger aux saintes émotions de la liberté, qui a conçu le rêve de Lorenzaccio, sculpté le groupe héroïque des Strozzi, gravé pour l'avenir des paroles qui renferment un monde d'idées, comme cette réflexion sur les fruits des guerres civiles :

« Les haines s'enracinent; on berce les fils dans les » cercueils de leurs aïeux et des générations entières sor- » tent de terre l'épée à la main. »

Et cette parole qui résume la jeunesse de bien des hommes :

« Je me suis courbé sur des livres et j'ai rêvé pour ma » patrie ce que j'admirais dans l'antiquité. »

Musset, n'eût-il fait que *Lorenzaccio*, serait à notre avis l'un des grands poètes dramatiques de l'humanité. Car nous ne connaissons pas dans un plus magnifique langage, d'œuvre plus haute et plus profonde. Musset nous semble ici non plus seulement l'élève de Shakespeare, mais son égal.

Digitized by Google

VI

Dans son ensemble, ce *Théâtre* multiple d'Alfred de Musset, plein de fantaisie et de vérité, de passion impétueuse et d'amour ingénu, de comique étourdissant et d'esprit délicat, ce *Théâtre* qui reflète une des natures de poètes les plus sensitives, les plus vibrantes, les plus humaines, laisse à tous ceux qui lui reviennent l'impression d'un rêve enchanté, d'une vision de féerie. Quand nous parcourons les « *Comédies et Proverbes* » de Musset, nous croyons assister à un bal masqué de juin. Les salons donnent sur un parc ; les musiques se mêlent au chant un peu lointain des rossignols, aux soupirs étouffés de la brise sous les feuillages ; le parfum des fleurs entre largement par les fenêtres avec les rayons de la lune. Cependant, au hasard de la valse, s'enlacent les causeries de la *Porte ouverte*, du *Caprice*, d'*Il ne faut jurer de rien ;* le rire étincelant de Fantasio, d'Octave, de Valentin, s'accorde aux sonorités de l'orchestre, tandis que, sous les ombrages et parmi les allées, s'isolent les mélancoliques tendresses de Célio, de Rosette, de Fortunio, de Carmosine, et qu'au fond du parc, à l'endroit le plus solitaire, sur un piédestal de marbre surgit, blanche dans la nuit bleue, la tragique image de Lorenzaccio !

EMMANUEL DES ESSARTS.

Digitized by Google

A. BARDOUX

ET

SON ŒUVRE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

CONFÉRENCE

Faite à la Société du Musée de Riom, le 30 mars 1889

Je vais, Messieurs, vous entretenir ce soir de l'œuvre historique et littéraire de M. Bardoux.

Ce n'est point la *critique* des travaux considérables de notre éminent compatriote que j'ai entreprise; ne croyez point que j'aie assez de témérité pour essayer de porter un jugement sur l'homme et sur son œuvre.

Plus modeste est ma tâche.

Je désire seulement vous parler « familièrement », si vous me permettez cette expression, d'un esprit charmant, d'un cœur généreux, que, pour la plupart, vous connaissez; d'une œuvre intéressante à laquelle, sans doute, aucun de vous n'est étranger, car il n'est personne ici qui soit resté indifférent aux travaux d'un de nos contemporains les plus honorés, d'un de nos compatriotes les plus aimés.

Mon ambition sera satisfaite si, en résumant en quelque sorte les travaux historiques qui composent l'œuvre de M. Bardoux, j'arrive à en dégager nettement à vos yeux

Digitized by Google

l'idée maîtresse, la volonté qu'il avait conçue de fixer en traits ineffaçables la série des transformations de la société française.

Mon essai vous paraîtra sans doute incomplet ou insuffisant. Soyez-moi indulgents, car si l'heure d'un discours de réception à l'Académie a sonné, nous ne sommes pas ici, Messieurs, sous la célèbre coupole.

I.

SA VIE. — SES PREMIÈRES ŒUVRES.

Les hasards de la carrière des fonctionnaires firent naître M. Bardoux à Bourges, vers la fin de la Restauration, mais sa famille revint à Clermont peu après sa naissance, et ce fut au lycée de cette ville qu'il fit ses études et contracta de fidèles amitiés qui ne furent pas les moindres joies de sa vie.

On habitait, rue de l'Éclache, une modeste demeure alors ignorée et dont un si grand nombre devait plus tard apprendre le chemin. C'est là qu'Agénor Bardoux commença ses études sur les genoux de sa mère qui devait être si longtemps sa compagne de travail; c'est là que, près d'elle, il lisait les classiques, interrogeait les poètes; c'est à elle, indulgent public, qu'il déclamait les tirades préférées des grandes tragédies; c'est elle qui lui ouvrait les larges aperçus de l'histoire.

Rarement un visiteur franchissait le seuil de cette demeure. On y vivait pour les lettres et aussi pour les arts; Agénor Bardoux avait un frère du nom d'Octave, dont l'âme vibrait autant que la sienne aux sensations artistiques, et dont le violon était l'unique passion.

Infirme comme Filippo, l'ouvrier du *Luthier de Crémone*, il eût pu s'écrier comme lui :

Digitized by Google

« Je joue avec ivresse, et l'instrument vainqueur,
» Que je sens là, tressaillir sur mon cœur,
» Mêle à ces chants d'aurore, où mon âme se noie,
» Un hymne merveilleux de jeunesse et de joie ! »

Les rêveuses improvisations de l'artiste étaient, avec les lectures de son frère, les distractions préférées de cet intérieur animé surtout par l'esprit ardent de la femme supérieure qui y présidait.

Oh ! comme on l'aimait cette mère qui se délectait aux mélodies de l'un de ses fils, mais qui s'appliquait surtout à diriger les travaux de l'autre, adoucissant les aridités, relevant les défaillances, expliquant non seulement avec son cœur, mais avec son grand esprit, aux larges envolées, aux conceptions profondes, les points obscurs de la philosophie de l'histoire !

Et les années se passent dans cet entraînement mutuel, de la mère et de son fils chéri : l'enfant jaloux d'imiter les modèles de hauts faits ou de vertus civiques que lui présente incessamment sa mère; la mère essayant de soulever le voile de l'avenir, impatiente d'entrevoir le rayon de gloire qui touchera le front de son bien-aimé.....

Se voit-elle, quarante ans plus tard (1), présidant la table de ce fils, ministre de l'Instruction publique, Grand-Maître de l'Université de France, et dont le beau triomphe oratoire a été, le jour même, consacré par les applaudissement de la Chambre entière; elle est assise aux côtés de lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre, elle est entourée du corps diplomatique, elle discute avec ses convives les plus hautes questions internationales; elle les étonne par son savoir, les confond par la rectitude et la profondeur de ses vues.....

*
* *

Les études d'Agénor Bardoux sont brillamment terminées; quelle carrière va-t-il choisir?

(1) Mme Thérèse Bardoux est morte le 25 mars 1883.

Digitized by Google

La France, qui a vu s'écrouler le trône de Louis-Philippe, est en pleine révolution.

La démocratie a atteint d'un seul bond l'extrémité de la carrière et il semble qu'une société nouvelle va se fonder dans l'impétueux élan qui suivit les journées de février. L'avenir sera aux défenseurs de la liberté, aux champions de l'égalité, l'influence appartiendra aux légistes.

Bardoux fait son droit, il travaille avec passion et, pour unir la pratique à la théorie, il donne son travail à une étude d'avoué; mais son esprit, s'élevant au-dessus des procédures, s'égare parfois dans l'idéal, et sur les marges des dossiers poudreux il écrit ses premiers essais qui furent des essais de poète.

Ah! si vous parlez à M. Bardoux de son œuvre littéraire, il oubliera de mentionner un modeste volume édité en 1857 par Michel Lévy, sous le titre : *Loin du Monde*, qui contient les premiers épanchements de son âme ; charmant petit livre, dont l'auteur, qui cachait sa paternité sous le pseudonyme d'Agénor Brady, vivait bien « loin du monde ! »

Le jeune poète ne sacrifiait pas à l'idole du jour et ses essais d'imagination ne rappellent point l'écrasant génie qui illumine *Les Orientales* et *Les Feuilles d'Automne*. Son rythme est empreint de la grâce qui charmait les admirateurs des *Méditations;* ses modulations sont toutes parfumées des souvenirs de l'auteur des *Nuits*.

La jeunesse de notre poète avait été mélancolique et son imagination se complaît souvent dans de tristes évocations.

Pourtant, la note réaliste est rarement donnée dans ces charmantes strophes où les tempêtes des passions ne sont point décrites, mais plutôt la fraîcheur des sentiments tendres et délicats.

Les champs, les bois, les tableaux champêtres ont trouvé en notre poète un chantre enthousiaste et convaincu; mais je dois me borner et vous citer seulement les pensées sui-

Digitized by Google

vantes qui me paraissent peindre plus fidèlement l'état de l'âme du jeune rêveur :

« Ne croyez pas trouver la trace
» Des autres baisers que j'aimais !
» Quand on est pauvre, est-on jamais
» Ou Don Juan ou Lovelace?

» Jours de travail, jours inconnus
» C'est mon histoire, elle est sans charme
» Et ma vie est dans cette larme
« Qui mouille vos petits pieds nus (1). »

J'en aurais fini avec ces pages discrètes si je n'avais à noter qu'il s'en exhale une philosophie spiritualiste que nous retrouverons dans les œuvres sérieuses de l'âge mûr, lorsque M. Bardoux abordera les questions sociales qu'il a traitées d'une façon si magistrale et si élevée.

Les sécheresses du droit, les luttes du palais pas plus que le matérialisme des temps ne modifieront ses aspirations poétiques, ni ses conceptions spiritualistes.

Le cœur restera épris d'idéal, l'âme s'inclinera devant la haute conception de la divinité.

J'ai sous les yeux une lettre intime; écoutez comment il exprimait à un ami son impression sur Rome, qu'il visitait en 1885 :

« Rome, 4 octobre.

» Cher Ami,

» Je vous écris de la Ville Éternelle.

» Tout m'y plaît. Je suis dans le milieu de mes goûts, » de mes études et de mes songes. La grandeur et la tris- » tesse, telle est Rome.

» Joignez y l'harmonie parfaite de la désolée campagne » romaine.

» Ne s'y plaît pas qui veut. Je le sens, je le comprends; » mais quand on aime tout cela une fois, on l'aime tou- » jours.

(1) Page 86.

Digitized by Google

» Je suis venu à temps. La révolution modifie à fond le
» pays, et les tramways sonnent du cornet à bouquin. Et
» les psalmodies des moines se sont tues..... »

*
* *

Faut-il s'étonner qu'avec les goûts délicats de ses hôtes, la petite maison de la rue de l'Éclache soit devenue bientôt le rendez-vous des meilleurs esprits de la cité?

Tous ceux qui aimaient les lettres, tous ceux que leurs aspirations éloignaient des sentiers battus s'y rencontraient pour s'y entretenir de leurs préoccupations favorites, pour s'exciter aux contemplations du beau dans les arts, du juste dans la politique.

C'était un vrai salon que celui que présidait avec tant de tact et d'esprit la mère du jeune avocat.

On y rencontrait des professeurs et des savants, non les pédants, mais les plus émérites:

Morel, qui occupe aujourd'hui les hautes fonctions de Directeur de l'Enseignement;

Laugier qui était, lui aussi, appelé à de brillantes destinées, mais que frappa bientôt une mort prématurée;

Lecoq, le savant naturaliste aussi érudit que généreux;

Doniol, qui devint un préfet remarquable et dirige aujourd'hui l'Imprimerie nationale, était l'un des plus assidus avec Blatin-Mazellier, mort aussi aujourd'hui, n'emportant dans la tombe que des regrets.

Fabre, Victor Lenoir abandonnaient volontiers le notariat et la procédure pour apporter leur contingent précieux à ces charmantes réunions.

Alfred Tallon (1), l'un des plus honorables champions de la politique, s'y entretenait de réformes libérales avec Moinier, l'avocat si charmeur, le maire de Clermont si regretté, frappé par la mort dans tout l'épanouissement de sa popularité.

(1) Mort le 17 mai 1889.

Digitized by Google

L'Académie de Clermont se recrutait volontiers dans ce cénacle et M. Bardoux fut accueilli à bras ouverts quand elle lui ouvrit ses portes en 1863.

Ses travaux y furent goûtés et je regrette de ne pouvoir parler que pour mémoire de sa *Note sur la Correspondance de Thomas avec Ducis*, publiée dans les Annales de l'Académie en 1861, de sa *Note sur la Correspondance de Mirabeau et de Chamfort* qui parut peu après dans le même recueil et enfin de sa *Notice sur M. de Fos* qui, publiée en 1870, termine la série des communications faites par M. Bardoux à la docte compagnie.

Ceux de vous qui fréquentent avec l'Académie connaissent ces pages charmantes où, dans un style jeune et plein d'abandon, M. Bardoux donne la preuve de son amour pour les recherches historiques.

Ce sont les petits côtés d'une époque qu'il décrira plus tard avec ampleur, qu'il étudie avec la correspondance de *Thomas*, l'hôte de Mme Necker, avec Ducis, l'imitateur de Shakespeare c'est l'envers de l'histoire qu'il fouille en analysant les rapports de Mirabeau et de Chamfort. En reconstituant les personnages, M. Bardoux reconstitue les époques.

Dans les souffrances de Mirabeau et de Chamfort, il voit la cause du rôle immense joué par l'éloquent tribun.

« Si Mirabeau n'eût pas été en prison, dit-il, s'il n'eût » pas été exilé, aux gages d'un libraire, s'il n'eût pas eu » faim, nous n'aurions pas le Mirabeau de la Constituante, » l'ennemi ardent des privilèges.

» Les souffrances furent son rachat, elles étaient néces- » saires aux desseins que lui réservait la mystérieuse des- » tinée (1). »

Dans ce court opuscule, M. Bardoux n'est pas tendre pour Chamfort.

(1) Ac. de Clermont 1867, 1re série, p. 242.

Digitized by Google

Il lui reproche d'avoir plus que Swift et Labruyère ressenti la perte de l'illusion et le sentiment inguérissable de la misère humaine, de n'avoir pas protesté publiquement lorsque les cendres de Mirabeau, son ami et son disciple, furent jetées à la voirie.

Il le compare sévèrement au chantre divin de la *Jeune Captive*, resté honnête et libéral, et qui monta à l'échafaud méprisant la tourbe de ceux qui flagornaient la multitude comme ils auraient la veille adoré la royauté.

M. Bardoux n'ose pourtant rappeler le dernier mot de Chamfort expirant dans les bras de Siéyès le 13 avril 1794. Vous le connaissez, Messieurs :

« Je m'en vais enfin de ce monde où il faut que le cœur se brise ou se bronze. »

N'est-ce pas là l'explication de la conduite de Chamfort lors de la profanation des restes de Mirabeau?

Notre cher compatriote l'a rejetée, car il n'est pas, lui, de ceux dont le cœur se bronze.

*
* *

M. Bardoux, qui s'était fait d'assez bonne heure inscrire au barreau de Clermont, y conquit, dès l'abord, une place estimée ; c'était encore le temps où les ornements du langage n'étaient pas bannis des discussions du palais ; l'ampleur de son style, la coloration de sa phrase n'ôtaient rien à la solidité de sa dialectique et, quand les maîtres d'alors : Jouvet, Montader, Mège, furent les uns morts, l'autre appelé à de hautes destinées (1), il prit à lui seul la place que tous occupaient avant lui.

La révolution du Quatre-Septembre le trouva dans la pleine possession de son talent, dans tout l'éclat de sa popularité.

(1) M. Mège reçut le portefeuille de l'Instruction publique dans le ministère Ollivier.

Digitized by Google

M. Bardoux remplit en qualité de premier élu les fonctions de maire de Clermont.

La situation fut souvent difficile et quelquefois même périlleuse.

Les tumultes de la révolution et les fièvres du patriotisme secouèrent tour à tour la cité : le talent de l'administrateur dut parfois être soutenu par le courage du citoyen, et plusieurs fois, en face des mouvements populaires qui agitèrent la ville, M. Bardoux sut, à l'exemple de Lamartine, trouver des mots heureux, des accents éloquents qui calment les tempêtes des foules.

Les élections de 1871 l'appelèrent à l'Assemblée nationale.

Je n'ai pas à parler ici de l'homme politique. Vous vous souvenez tous, Messieurs, de la large part qu'il prit aux travaux parlementaires, de la place distinguée qu'il occupa promptement dans les groupes modérés de nos Assemblées, du choix que fit de lui son illustre ami, M. Dufaure, pour l'appeler à ses côtés au sous-secrétariat de la Justice dans le ministère Buffet (1).

Après l'échec du coup d'Etat du 16 Mai, quand M. Dufaure forma, avec l'élite des hommes d'Etat du Parlement, un cabinet libéral (2), notre représentant reçut le portefeuille de l'Instruction publique.

C'est à ce ministère que, le 30 janvier 1879, le Maréchal remit sa démission. Si je rappelle ce fait historique, c'est qu'il m'a paru tenir une grande place dans les souvenirs de notre compatriote, qui ne parle jamais sans émotion de cette scène d'abnégation mémorable.

(1) Ministère du 11 mars 1875. Nous croyons devoir signaler ici ces lignes extraites du manifeste adressé aux électeurs à la fin de la législature, et signé de M. Bardoux, président du Centre gauche : « Nous avons appris par plus d'une ex» périence à respecter dans nos adversaires nos alliés du lendemain. Ne leur rendons » jamais la conversion trop difficile, et laissons-leur toujours la possibilité de venir à » nous avec honneur.

(2) Ministère du 14 décembre 1877.

Digitized by Google

Je ne m'arrêterai pas à vous parler du beau livre de M. Bardoux : *Dix ans de ma vie*, c'est le recueil de ses discours politiques antérieurs à son entrée au Sénat (1).

Vous ne me pardonneriez pas cette incursion sur un terrain si dissemblable de celui où l'on s'exerce ici.

Et, d'ailleurs, pourquoi parlerais-je des actes ou des discours politiques de l'homme d'Etat ? Nous allons étudier ses œuvres littéraires, et vous y verrez les pensées qui ont dominé sa conduite politique, le souffle ardent de liberté vraie et de justice immanente qui a inspiré ses belles et chaleureuses harangues.

II.

LES LÉGISTES.

Les Légistes et *La Bourgeoisie française* sont les deux ouvrages de M. Bardoux qui méritent le plus d'attirer l'attention, si je faisais un panégyrique, je dirais : qui mettront le sceau à sa renommée.

Ce sont deux beaux livres d'une rare érudition, formant à eux deux une véritable histoire de l'élément le plus actif, le plus décisif de la civilisation française, c'est-à-dire du Tiers État.

Après Guizot, après Thierry, M. Bardoux n'a pas reculé devant cette œuvre considérable à laquelle le conviaient à la fois ses fortes études historiques et ses aspirations vers le triomphe final d'une bourgeoisie intelligente, éclairée, libérale.

Tâche immense ! tâche bien tentante aussi que celle de suivre pas à pas dans les ténèbres du passé les efforts d'une classe qui, « inexistante il y a quelques siècles, s'est progressivement étendue, élevée et a d'abord modifié puis-

(1) M. Bardoux fut élu sénateur inamovible en décembre 1882.

Digitized by Google

samment, surmonté ensuite et enfin a à peu près absorbé toutes les autres (1) ».

Dans son *Histoire de la Civilisation*, M. Guizot constate ce fait immense et nouveau dans les fastes des peuples et, après avoir passé en revue les diverses civilisations de l'Asie et de l'Europe, il conclut qu'il est sans autre exemple dans l'histoire du monde.

Il trouve dans leurs destinées presque tous les grands faits qui ont agité la nôtre : mélange de races diverses, conquêtes, vainqueurs établis sur les vaincus, profondes inégalités entre les classes, vicissitudes fréquentes dans les formes du gouvernement et l'étendue du pouvoir.

« Nulle part, dit-il, on ne rencontre une classe de la » société qui, partie de très bas, faible, méprisée, presque » imperceptible à son origine, s'élève par un mouvement » continu et un travail sans relâche, se fortifie d'époque » en époque, envahit, absorbe successivement tout ce qui » l'entoure : pouvoir, richesses, lumières, influence, change » la nature de la société, la nature du gouvernement et » devient, enfin, tellement dominante, qu'on puisse dire » qu'elle est le pays même ! »

Deux périodes de notre histoire marquent surtout cette transformation : celle qui s'écoule depuis le moyen âge jusqu'à l'organisation de la monarchie absolue et celle de la Révolution qui consacra l'avènement de la classe bourgeoise au pouvoir suprême enfin conquis.

En étudiant ces deux périodes mémorables, M. Bardoux put se convaincre que deux influences « pénétrèrent jus- » qu'au fond la France et la jetèrent dans le moule d'où » elle est sortie. D'abord, et avant tout, celle des hom- » mes de loi. Plus tard, celle des hommes de lettres : le » droit et l'imagination.

» Le mouvement social, l'œuvre des premiers, précéda » le mouvement politique ; l'œuvre des seconds..... Les

(1) Guizot, *Histoire de la Civilisation*, t. 5, p. 123.

Digitized by Google

» légistes avaient façonné les caractères lorsque les lettrés » et les philosophes agirent sur les cerveaux ! »

Dans son livre, M. Bardoux, négligeant les divers éléments qui aidèrent à la constitution du Tiers Etat, s'est attaché surtout à mettre en relief l'action décisive des gens de loi que les historiens précédents avaient rapidement résumée. Avec quelle ardeur et quel enthousiasme n'a-t-il pas dû poursuivre son étude, entouré qu'il était, dans ce pays d'Auvergne, des souvenirs des plus illustres chanceliers.

Tout ce qui l'environne ne lui parle-t-il pas de L'Hospital, des Arnaud, de Duprat, d'Anne Dubourg, des Marillac, de Domat ?

Toutes ses recherches dans les archives publiques ou privées ne lui révèlent-elles pas des documents plus ou moins inconnus qui lui découvrent leur rôle, grandissent leurs figures ?

Fidèle à sa méthode, il étudie les personnages, approfondit leurs écrits, parcourt leur correspondance, analyse leurs actes, en recherche le but et la pensée, puis relie leur action à la marche générale des événements et reconstitue ainsi toute une période historique.

Il s'est convaincu que, si les gens de loi traitaient la liberté comme accessoire, les idées d'unité, de concentration de pouvoir, le besoin absolu de justice les inspirèrent profondément.

Remontant par les textes, sinon par la tradition, jusqu'aux temps romains, les légistes, selon l'expression d'Auguste Thierry « s'y établirent en idée. » Basant leurs conceptions sur le droit romain dont ils s'étaient pénétrés, ils entrevoyaient peut-être dans un lointain nuageux l'unité de l'État sous le pouvoir du roi ; mais ce ne fut point à l'œuvre politique qu'ils s'appliquèrent tout d'abord.

Affranchir l'*homme* et le *sol*, fixer à l'encontre de la noblesse et du clergé auxquels ils se heurtaient sans cesse, les droits *individuels* ou *réels* furent les premiers hori-

Digitized by Google

zons de ces hommes qui ne cherchaient à réaliser que le possible et le praticable. Ils commencèrent ainsi, il y a six cents ans, cette tâche considérable où, après eux, s'appliqua le travail des siècles.

L'énumération de ces efforts successifs remplit les premières pages du livre qui nous occupe ; les agréments du style en dissimulent à peine l'aridité.

Aussitôt les premières conquêtes opérées, l'horizon s'élargit, le rôle du Tiers, qui était constitué, se dessine et s'amplifie; l'influence des légistes suit la même progression.

« Il était naturel à la classe bourgeoise, dit M. Bardoux, » de penser que qui faisait bien ses affaires privées ferait » bien ses affaires publiques. Aussi, quand les besoins » plus pressants d'argent, quand les prétentions de la » cour de Rome à la souveraineté temporelle forcèrent la » royauté à convoquer solennellement une assemblée gé- » nérale des députés du clergé, de la noblesse et de la » bourgeoisie des villes; quels sont les représentants du » troisième ordre? Les officiers de justice. Bien plus que » le haut négoce, ils sont dans les États généraux l'es- » prit vivant du Tiers..... Si les classes commerçantes » s'efforcèrent dans les États de faire prévaloir les idées » d'ordre et d'économie, les gens de robe s'attachèrent » particulièrement au triomphe des idées d'unité..... » L'indépendance de la couronne à l'égard du Saint- » Siège, la fixation de l'ordre de succession au trône, la » fondation de l'administration monarchique..... » Voilà les trois victoires qui leur reviennent (1). »

Hélas! ces triomphes sont souvent éphémères. Il semble, quand on étudie cette société si enchevêtrée du moyen âge, qu'à chaque règne tout soit remis en jeu et que les légistes aient à recommencer le travail d'organisation si péniblement élaboré. Heureux quand ils échap-

(1) *Les Légistes*, p. 29 et suiv.

Digitized by Google

pent à la destinée commune des grands révolutionnaires; quand ils ne succombent pas sous la réaction « des intérêts qu'ils ont blessés et des mœurs qu'ils ont refoulées (1)! »

Les calamités qui précédèrent le règne de Charles VII avaient permis à la féodalité de reprendre toute son indépendance. A la faveur de l'invasion, les guerres privées avaient recommencé, les vieux droits de juridiction s'étaient insensiblement rétablis.

Les légistes, qui conseillaient le roi, se hâtèrent de reconquérir le terrain que la couronne avait perdu.

« Au nom du droit de l'État, négation même du droit » féodal, dit M. Bardoux, les privilèges de souveraineté » usurpés pendant les guerres civiles sont repris, les » terres enlevées au domaine royal lui sont restituées; un » dénombrement précis des fiefs et arrière-fiefs est or- » donné avec révision des titres de possession.

» Il est défendu aux nobles d'avoir des gens de guerre » qui vexent ou dépouillent les sujets du roi. Il leur est in- » terdit d'obliger les habitants de leurs seigneuries à leur » payer du blé, du vin pour l'*avitaillement* de leurs places » et forteresses. Ils ne peuvent plus augmenter à leur gré » les droits sur les marchandises qui traversent leurs do- » maines; les paysans reprennent confiance dans le tra- » vail. On leur permet de courir sus aux soldats qui com- » mettent des brigandages..... Les pauvres gens pourront » labourer et semer, ils essaieront encore de recomposer » un petit patrimoine. »

En même temps, Charles VII rendait la noblesse accessible aux bourgeois, ce qui était un moyen de l'affaiblir. Il instituait plusieurs parlements provinciaux, réorganisait les bailliages et les prévôtés et introduisait le principe de la séparation des ordres judiciaire et administratif.

Les légistes triomphent encore vis-à-vis de la papauté. Leur désir d'avoir une Église nationale soumise au pou-

(1) *Aug. Thierry*, p. 29.

Digitized by Google

voir civil est réalisé par la pragmatique sanction de Bourges, aussi M. Bardoux pense-t-il justement qu'à la fin de ce règne auquel les hommes de loi avaient donné une impulsion si vigoureuse, il ne subsistait guère de la féodalité que les habitudes.

Mais si l'avenir n'est point conjuré, ces succès ne seront qu'un point d'arrêt.

Ici je cite l'auteur :

« Depuis saint Louis, que de conquêtes on avait crues » définitives ! Et pourtant, il a fallu sans cesse recom- » mencer la lutte. Ce qui est accordé hier n'est-il pas nié » demain ? Qui se souvient des transactions ? A qui ser- » vent quelques coutumiers transcrits sans autorité par » un praticien ? Le seigneur reconnaît-il un droit, même » rédigé, quand il lui est défavorable ? Que ne peut-il pas » dans cette nuit qui se prolonge !

» Et transportons-nous dans les provinces reculées, dans » les petits bailliages, là où les ordonnances ne s'exécutent » guère ! S'exécuteraient-elles, que de choses négligées ! » Toute la vie privée est presque en dehors d'elles.

» Les légistes comprirent admirablement la nécessité et » l'importance de la fixation authentique du droit et, par » l'ordonnance de Montilz-lès-Tours, ils firent annoncer » le projet de faire rédiger les coutumes plus *solennelle-* » *ment* et plus *exactement* qu'elles ne l'avaient été jus- » qu'alors. Il fallut un demi-siècle pour que ce projet fût » mis à exécution. Quel demi-siècle rempli par le plus » acharné des ennemis de la noblesse, le roi Louis XI (1) ! »

Aucun fait, Messieurs, n'atteste plus haut la transformation sociale que la rédaction des coutumes.

La découverte de l'imprimerie achèvera la réforme.

La loi, tous les justiciables, même les plus humbles, pourront la lire et la connaître.

Les commentaires seront désormais indestructibles

(1) *Les Légistes*, p. 37.

Digitized by Google

comme elle; « la multiplication par les lettres de plomb des coutumes révisées verseront au monde enchaîné les suprêmes consolations de l'équité ! »

*
* *

Nous voici presque au XVIe siècle.

M. Bardoux en a fini avec les aperçus généraux ou les mille petits faits relevés dans les temps obscurs qui ont précédé, il lui tarde d'en revenir à sa méthode favorite de décrire une époque en racontant la vie d'un personnage.

Pour lui, la biographie d'un des grands baillis est une halte sur le chemin de la conquête de l'égalité.

Et il trace alors d'une plume magistrale et savante la vie de Jean de Doyat.

Nous ne pouvons suivre avec lui les péripéties de cette existence partagée entre les luttes du capitaine et les travaux du légiste.

A l'armée comme dans les conseils, Jean de Doyat fut un des plus fidèles collaborateurs de Louis XI.

Retenons seulement que la féodalité expirante voulut perdre ce plébéien affamé de justice comme elle avait perdu Enguerrand de Marigny, Raoul de Presles et tant d'autres; que la haute noblesse voulut venger sur lui les atteintes mortelles portées à ses privilèges et que, pour satisfaire ces haines, la peine de mort ne fut pas trouvée assez cruelle.

Le temps me presse, Messieurs, et c'est à peine si je puis donner au règne de Louis XI un simple souvenir en rappelant que c'est lui qui, en décrétant l'inamovibilité de la magistrature, lui donna l'esprit parlementaire et s'efforça d'assurer la liberté de ses jugements.

*
* *

Nous sommes en plein XVIe siècle. Les jeunes légistes, dans leur ferveur pour la jurisprudence, ne se contentent plus de parcourir les Universités de France, ils franchis-

Digitized by Google

sent les Alpes et reviennent d'Italie la tête pleine des souvenirs de la vieille Rome, plus que jamais épris du besoin d'unité, mais aussi amoureux des arts, ayant même le goût des poésies légères. « Les plus graves, nous dit M. Bardoux, louaient à l'envi, à la suite de Pasquier, la puce découverte sur le sein de la belle Catherine des Roches. »

C'est une époque intéressante à étudier que celle-ci; l'imagination aura sa part dans les transformations qui s'accompliront pendant les luttes religieuses au milieu desquelles les légistes seuls furent doués de vues élevées.

C'est à tort, écrit M. Bardoux, que de nos jours on a voulu les transformer en protestants: « Ceux qui enseignèrent dans les écoles, dit-il, entraînés par les idées » spéculatives, par l'ardeur de la pensée libre, par la curiosité de la science, embrassèrent avec fougue la cause » de la réformation ; les autres, les membres de la magistrature et du barreau, voués depuis trois siècles au » triomphe de l'unité et de la royauté française ne pouvaient aimer les tendances républicaines du protestantisme. »

Du reste, n'étaient-ils pas gallicans? n'avaient-ils pas fait leurs réformes, le jour où ils triomphèrent de la papauté? A la fin du XVIe siècle, il ne demandaient que le retour à la pragmatique sanction abolie par Louis XI.

« En politique, dit M. Bardoux, ils formaient ce tiers » parti dont L'Hospital avait été le ministre, en attendant » que Bodin en fût le philosophe, Pasquier, l'homme de » lettres et de Thou, l'historien.

» S'ils ne furent pas toujours habiles, s'ils doutèrent » parfois de leurs lumières et de leur cause, la faute en » fut à l'opinion qui était contre eux. »

Et M. Bardoux, qui a écrit ces lignes il y a plus de quinze ans, ajoute avec sa grande expérience du passé et sa prescience de l'avenir :

« Les véritables grands hommes, en politique comme » en littérature, ne sont jamais populaires.

Digitized by Google

» Il y a même dans le talent supérieur, un certain mé-
» pris des masses, une susceptibilité farouche, une indé-
» pendance ombrageuse. Tout ce qui est très grand et
» très sage appartient à la minorité. Le peuple, a dit
» Gœthe, ne comprendra jamais que les passions et les
» sentiments. »

M. Bardoux eût pu ajouter qu'heureusement les élites savent le plus souvent distinguer les meilleurs; son élévation récente à de hautes fonctions n'en est-elle pas une preuve éclatante (1)?

*
* *

Jean de Basmaison, dont M. Bardoux place ici la biographie, ne nous paraît pas avoir forcé par son illustration les portes de l'histoire.

M. Bardoux reconnaît lui-même que ce n'est qu'un homme secondaire; il n'en représente que mieux son temps,
« car dit-il, le génie, par l'élévation de ses idées, brise le
» cadre et dépasse son siècle. »

Pourquoi la plume de M. Bardoux n'a-t-elle pas à côté du portrait de Basmaison, retracé la vie de ces légistes illustres et courageux dont les travaux suffiraient à illustrer le grand seizième siècle? J'ai nommé Cujas et Du Moulin.

Sans doute, ceux qui connaissent leur admirable carrière si noblement remplie sentent leur action dans les réformes qu'énumère l'auteur; ils retrouvent leur histoire au cours de ces luttes religieuses.

Si M. Bardoux n'a pas cru devoir écrire après Berriat Saint-Prix la vie de Cujas, ni celle de Du Moulin après Brodeau, qu'il nous permette du moins d'en exprimer le regret, car il eût pu, sans imiter ces historiens, tracer de ces illustres savants de saisissants portraits.

Qu'il nous soit aussi permis de saluer devant vous, Messieurs, ces immortelles figures : Cujas, le fondateur de la

(1) M. Bardoux a été élu vice-président du Sénat le 8 mars 1889 par les groupes modérés de cette assemblée.

Digitized by Google

grande école historique du droit, le vulgarisateur éclairé des textes romains, dont la pacifique influence fut si considérable dans ce siècle ensanglanté par les luttes de l'épée; Du Moulin, aussi persévérant dans l'étude que courageux dans ces persécutions, dont les consultations, selon l'expression d'Anne de Montmorency, avaient mieux combattu les empiètements de la papauté que ne l'eussent fait 30,000 hommes et qui, aussi ardent à rechercher la vérité absolue que les principes d'éternelle justice, changea deux fois de religion pour s'éteindre, enfin, dans le sein de l'Église catholique, plein de sentiments de foi qui illuminèrent ses derniers moments.

*
* *

Nous devons passer rapidement sur la politique d'Henri IV. La sagesse du roi suffit à accomplir les réformes; notons seulement que si, grâce à l'influence grandissante du Parlement, la noblesse de robe se forma et tendit à s'isoler, les avocats et les hommes d'affaires restèrent attachés aux intérêts du Tiers État dont Richelieu devait plus tard briser la représentation politique, comme il avait ruiné les libertés municipales et écrasé la féodalité.

Le pouvoir absolu qu'il a édifié voit son triomphe devenir complet sous Louis XIV et dès lors le principe d'autorité domine la société civile.

La rédaction des coutumes avait renversé en partie les fondements de l'ancien monde : personnalité, famille, patrimoine, tout avait subi une juste réforme. « Des rapports » de personne à personne, il n'avait subsisté que ceux » dérivés des contrats; mais par une déviation regrettable, » la haute bourgeoisie, en acquérant le domaine féodal, » avait, dit M. Bardoux, entraîné la réforme civile vers le » droit noble. Elle avait introduit dans les classes moyen- » nes les prérogatives du fief : l'aînesse, la masculinité, » les retraits, les institutions contractuelles, les majorités » tardives..... l'inégalité dominait encore les relations

Digitized by Google

» juridiques..... L'autorité du père est armée d'une » âpreté inouïe, le mariage, dépouillé de sa nature de » contrat est complètement transformé en sacrement. »

En vain, Domat essayera de faire découler le droit nouveau de la loi divine. Le grand mouvement social qui avait porté la royauté au faîte de sa puissance devait s'épuiser sous les successeurs du grand roi.

« Un autre mouvement préparé par la littérature et la » philosophie commence à agiter la masse de la nation et » c'est l'esprit humain qui succédera véritablement à » Louis XIV. »

Les hommes de lettres prendront la place qu'avaient si utilement occupée les légistes, ce seront eux qui inspireront les jurisconsultes, et la bourgeoisie qui, il y a quelques siècles, n'existait pas comme classe sociale, va devenir la maîtresse des destinées de la patrie. Dans la rapidité vertigineuse de son essor final, elle emportera le trône et constituera en 1789 un État nouveau sur des bases nouvelles.

Le droit césarien avait amené la concentration de tous les pouvoirs aux mains du roi ; l'Assemblée remplaçant le monarque, tous ces droits régaliens que les légistes avaient attribués au souverain passeront dans les mains d'une Assemblée ; à certaines heures, on pourra voir la tyrannie de cette foule anonyme succéder au despotisme d'un seul ; mais la société nouvelle sera impérissable, puisqu'elle s'appuiera sur les principes les plus justes et les plus féconds : la Liberté et l'Égalité.

III.

LA BOURGEOISIE FRANÇAISE.

La *Bourgeoisie française* est, de toutes les œuvres de M. Bardoux, celle qui lui est le plus chère.

Digitized by Google

Le style, à la fois abondant et délicat, y revêt, à de certains moments, une richesse et une coloration inaccoutumées. M. Bardoux aime à rappeler qu'il est le lecteur assidu de la correspondance de Voltaire; on le devine à la finesse de l'observation, à la grâce charmante de son œuvre de prédilection.

Son but a été de fixer les traits divers de la classe bourgeoise dont il a, dans les *Légistes*, raconté la formation: « de rechercher ses qualités maîtresses et aussi ses dé- » fauts avant que la démocratie ait définitivement pris » possession du pouvoir en France par le suffrage uni- » versel. »

Ce livre serait le digne couronnement de ses études historiques, si M. Bardoux devait s'arrêter à 1848 dans l'histoire de la Bourgeoisie et s'il ne s'était imposé la tâche de la continuer jusqu'à nos jours, dans un ouvrage qui paraîtra incessamment.

Ce n'est pas une indiscrétion, mais une bonne nouvelle, dont nous pouvons nous réjouir ici.

La vieille société française a été patiemment étudiée dans les *Légistes;* on a vu par quelles crises diverses elle a passé avant de se constituer, comment les corporations des hommes de loi l'ont servie dans toutes ses transformations, comment elles ont su consolider ses conquêtes.

A la fin du XVIIIe siècle, la Bourgeoisie forme une classe nettement distincte qui sent sa force, veut une considération, une part de pouvoir qui y correspondent; l'égalité, plus que la liberté, forme le fond de ses aspirations; elle est prête à se soulever contre un état social qui froisse encore plus ses vanités que ses intérêts.

Deux fois elle aura satisfaction, après la prise de la Bastille comme après 1830; deux fois son règne s'élèvera sur les débris d'un trône et toujours elle laissera le pouvoir s'échapper de ses mains. Ses défauts expliqueront ces échecs.

Dès sa préface, M. Bardoux se hâte de constater que

Digitized by Google

les bourgeois de 1887, comme ceux de 1830, eurent du moins cette consolation « de sentir près d'eux, pensant » comme eux, lisant les mêmes livres, ayant les mêmes » espoirs, la même éducation, les femmes à qui ils avaient » donné leur cœur et leur nom..... C'est grâce à la forte » unité de la famille bourgeoise, à la gravité générale de » ses mœurs, que la société française put résister aux » corruptions du Directoire..... La plupart des femmes, » avec un esprit enjoué et moqueur, furent des épouses » soumises, d'une rare intelligence d'affaires et d'une » patiente volonté pratique; aidant les enfants des plus » sûrs conseils, dans la conduite de la vie; très ambi- » tieuses pour eux des honneurs publics, très constantes » dans leurs amitiés ».

Ne trouvez-vous pas charmant, Messieurs, ce portrait de nos *bourgeoises* et ne pensez-vous pas, après ce que vous savez de la mère de notre auteur, qu'il ne lui a pas fallu aller loin pour chercher le type de ces nobles femmes françaises?

*
* *

Dans la première partie de son ouvrage, M. Bardoux nous décrit la Bourgeoisie française pendant la période révolutionnaire.

A la fin du règne de Louis XVI, les premiers rangs du Tiers État sont en possession de la plupart des fonctions civiles, des offices de judicature et de finance; ils encombrent les carrières libérales et le haut négoce, et occupent même quelques charges militaires; mais, séparés de la noblesse, ils ne la rencontrent que pour « être » froissés par elle et pour constater, surtout en province, » son infériorité intellectuelle, sa morgue non justifiée, » sa fortune obérée. »

Que de valeur pourtant dans ces bourgeois dont les fortes études dans la famille, au collège, dans le monde, avaient été la juste préparation à leurs fonctions, à leurs charges, à leurs grades!

Digitized by Google

L'éducation des femmes en faisait les dignes compagnes de leurs maris. Le règlement des classes de Port-Royal, qu'avait rédigé Jacqueline Pascal, n'était plus pratiqué dans les couvents, mais l'esprit janséniste avait survécu dans les habitudes domestiques.

« On habituait les jeunes filles au sérieux, on les fa-
» çonnait au respect et d'abord au respect d'elles-mêmes,
» les actes de dévotion n'étaient pas multipliés : ils pa-
» raissaient trop graves pour être accomplis sans trouble
» de conscience..... La mère de famille, dans la haute
» bourgeoisie, était préparée à avoir de l'autorité. Par
» l'effet du caractère et de la dignité de la vie, son ascen-
» dant se maintenait jusque dans la vieillesse. »

Telle était la vigueur morale du monde bourgeois. Que devait-il arriver quand il se trouvait face à face avec la noblesse qui s'efforçait « de plus en plus de racheter, par
» la morgue des manières, une importance effacée et qui
» trouvait dans des privilèges de vanité des compensa-
» tions à une fortune déchue? »

M. Bardoux s'attache à montrer comment les hommes de loi, qui avaient été les premiers guides de la bourgeoisie préparèrent la refonte de la société civile et examine ensuite les opinions religieuses de la classe dont il suit l'évolution.

Il constate d'abord que le clergé paroissial, sorti de la bourgeoisie, était entouré d'une considération méritée; les antipathies étaient réservées aux abbés pourvus de bénéfices; le tempérament ironique de la nation s'adressait surtout aux moines et aux femmes appartenant aux congrégations religieuses.

L'idée d'un clergé dépendant du pouvoir obsédait les novateurs; voilà pourquoi on voulut dissoudre le clergé comme ordre, et on décida que les prêtres ou religieux ne pourraient plus rien acquérir ni posséder qu'individuellement.

Pour M. Bardoux, qui pense comme Montlosier et

Digitized by Google

comme l'abbé Maury, on alla trop loin en exigeant le serment à la Constitution civile; « on retrempa ainsi dans » l'exil et dans la persécution les vertus défaillantes du » clergé du XVIIIe siècle ».

Les événements ont marché avec une rapidité foudroyante.

La Révolution est déchaînée; les factions se déchirent et se détruisent..... Le lecteur est ému par les sombres et poignants tableaux de ces jours néfastes qu'encadrent de piquantes ou de touchantes anecdotes.

La Bourgeoisie partagea bientôt les angoisses de l'aristocratie et les tribunaux révolutionnaires ne l'épargnèrent point dans la méconnaissance absolue des principes tutélaires des biens et des personnes si péniblement fixés dans les siècles précédents.

Le cri d'agonie des Girondins est l'aveu poignant de la défaite et de l'impuissance de la Bourgeoisie.

Il a un écho douloureux dans l'âme de Bardoux, qui salue avec émotion ces jeunes tribuns idéalistes et inspirés.....

Pourtant, comme il n'écrit pas l'histoire de la France, mais seulement celle de la Bourgeoisie, le drame le touche moins que ses causes et ses conséquences.

Il explique l'impuissance de la classe bourgeoise et l'avortement de son œuvre par le peu de netteté de ses vues, le manque de précision de la langue politique; ses conceptions étaient trop théoriques, la métaphysique fut son écueil.

N'y eut-il pas aussi une passion de la rhétorique et cette manie de légiférer et de tout réglementer qu'apportèrent les trois cents hommes de robe que comprenait la Constituante et qui est restée encore de nos jours le caractère distinctif des Assemblées françaises (1)? M. Bardoux, qui

(1) On a calculé que la Constituante avait confectionné en deux ans 2,557 lois; la Législative, en un an, 1,712, et la Convention, en trois ans, 11,210.

Digitized by Google

a une faiblesse naturelle pour les légistes ne le dit pas, mais nous devons le constater, car ces causes ne nous paraissent pas étrangères aux déviations des premières conceptions gouvernementales qui amenèrent, après les violences de la Terreur jacobine, les démoralisations et les scandales du Directoire.

Aussi quand elle eut bien constaté que la Constitution de l'an III ne lui permettait pas de reprendre les conditions de travail et de sécurité dont elle était avide, la Bourgeoisie n'entendit-elle bientôt qu'un seul nom : celui du jeune héros des campagnes homériques de l'armée d'Italie.

Le tableau des années qui précédèrent le dix-huit brumaire nous paraît digne d'être cité :

« La liberté de la presse, la liberté des élections et » l'impunité alternaient avec une répression arbitraire ; » la nation dissoute en individus et déjà livrée à l'éparpillement, au milieu d'une société civile toute nouvelle, » se cherchait elle-même....

» ... Les propriétaires, les négociants qui attendaient la » reprise des spéculations et le retour des capitaux, les » employés des bureaux qui ne voulaient plus être renvoyés pour cause d'opinion, les officiers ministériels qui » avaient ressenti le choc de tous les événements politiques, tous les intérêts groupés, commençaient à être » mécontents et encourageaient les nouveaux élus dans » leur opposition aux conventionnels.....

» ... Les esprits avaient subi des secousses si diverses » que la Bourgeoisie se dégoûtait des fonctions électives ordinaires. Les magistratures municipales n'étaient plus » recherchées. En même temps un mal nouveau naissait. » Tous ceux qui avaient été membres des Assemblées législatives, tous ceux qu'avait éprouvé l'infortune » croyaient qu'ils devaiant être indemnisés par des places » lucratives.....

» ... La Bourgeoisie se demanda alors ce qu'elle devait

Digitized by Google

» garder de la Révolution; les hommes formés à l'école
» instructive des événements, et qui avaient perdu leurs
» préjugés et leurs passions, en arrivèrent à ne plus
» croire à la République et à la liberté. Ils attachèrent
» moins d'importance à la forme du gouvernement qu'à
» la composition de la société. Pourvu qu'elle restât
» fondée sur l'égalité, que l'influence du clergé fût com-
» primée, que l'ancienne aristocratie nobiliaire fût abolie,
» l'essentiel leur parut conservé.....

» Tout avait conspiré pour faire de Bonaparte l'homme
» qui répondit à ces goûts, à cette lassitude. »

Et M. Bardoux retrace en quelques pages l'œuvre admirable du premier consul.

Il n'étudie pas, comme l'a fait M. Thiers dans son livre immortel, les détails de cette réorganisation aussi étonnante par sa rapidité que par sa perfection, il en dégage l'esprit pratique, le principe de concentration qui y présidait, il met en relief la part réservée à la classe bourgeoise et le concours qu'y apportèrent ces grands bourgeois, les Rœderer, les Merlin, les Portalis, les Boulay, les Réal, les Lebrun, les Chaptal, qui semblaient craindre « qu'on ne laissât pas assez libre l'épée qui faisait respecter la France. »

Il nous montre l'élite des plus vigoureux esprits ralliés autour du premier consul, collaborant à son œuvre régénératrice, réorganisant avec lui l'administration et la justice, vivifiant l'instruction publique, rétablissant l'ordre dans les finances, édifiant le Code, rêve si longtemps caressé par les légistes, et éteignant les derniers vestiges de nos discordes religieuses par le Concordat, qui réalisa l'ancienne règle du gallicanisme : « L'Église est dans l'État et non l'État dans l'Église ! »

En présence de ces résultats merveilleux accomplis avec une rapidité presque égale à leur conception, « la
» Bourgeoisie, satisfaite et éblouie par la gloire, fit taire
» ses principes, ses croyances et les souvenirs d'un passé

Digitized by Google

» si près d'elle, elle participa à la fierté commune de la
» nation, qui se croyait invincible et reine du monde. »

Et si nous voulons connaître exactement la note qui dominait en l'an IX chez les jeunes filles de la Bourgeoisie, M. Bardoux nous la donne en citant ces lignes d'une grand'mère racontant à sa petite-fille ses impressions de jeunesse :

« Mes compagnes et moi nous n'avions qu'un rêve,
» qu'un désir : entendre Talma dans *Manlius* ou dans
» *Abufar* et assister à une revue du premier consul. »

*
* *

Ces belles et fières illusions durèrent peu.

La Bourgeoisie se détacha vite de l'Empire, qui ne lui avait pas donné la liberté, lorsque les revers assombrirent la gloire. Dès les premiers désastres de 1814, elle tourna ses regards vers ces Bourbons qu'elle avait chassés et pour lesquels « elle ne ressentait plus ni antipathie ni hostilité ».

Avide de paix, préoccupée de la reprise des affaires et du travail, elle espérait que les Bourbons sauraient vivre avec la France moderne.

Un petit groupe de bourgeois éminents prit bientôt une importance réelle dans l'État. Ils se nomment : Guizot, Camille Jordan, Maine de Biran, Cuvier, de Barante, Mounier et enfin Royer-Collard.

« Ne partageant pas plus les doctrines des jacobins que
» celles des émigrés, acceptant franchement la nouvelle
» société française, ils avaient entrepris de fonder un
» gouvernement sur des bases rationnelles et pourtant
» tout autres que les théories au nom desquelles on avait
» détruit l'ancien régime. »

Ils furent appelés les doctrinaires.

On sent que, de même que les Girondins avaient, sous la Révolution, toutes les sympathies, M. Bardoux étu-

Digitized by Google

diera avec un véritable amour l'accroissement de ce petit groupe, le développement de son influence.

Il le suit même dans les salons, chez Mme Ancelot, chez Mme Anisson, l'aimable et spirituelle sœur de M. de Barante, chez M. Lafitte, chez M. Ternaux, chez Mme Julie Davilier, où nous voyons se mouvoir et penser le groupe des doctrinaires.

Ils pérorent au milieu d'un essaim de jeunes femmes dont la politique anime les beaux yeux et leurs fronts sévères s'éclairent en entendant une chanson nouvelle de Béranger. « C'était le temps où à un bal chez Lafitte une aimable danseuse répondait au jeune D... qui l'invitait à danser : « Au moins, Monsieur, êtes-vous pour la » liberté de la presse? »

Autour de cette phalange d'esprits arrivés à la maturité, s'ébattait une jeunesse enfiévrée d'enthousiasme et de désintéressement. « Ils n'étaient ni légers, ni blasés, ni sceptiques, ces jeunes gens qu'enflammait le général Foy et que Victor Cousin, jeune philosophe de 25 ans, transportait d'enthousiasme en s'écriant : « La vraie » morale est celle qui conduit à la liberté politique, la » fausse morale est celle qui conduit au despotisme et à » l'arbitraire. »

« En toutes choses, dit M. Bardoux, ils étaient le con- » traire des désabusés et, leurs études achevées, ils em- » portaient en province, comme les apôtres, la flamme » et les sentiments qui les animaient, » transformant la nation, préparant le mouvement de 1830.

Nous voici à cette époque capitale de l'histoire de la Bourgeoisie.

Le duc d'Orléans, que Paul-Louis Courrier avait cité comme le modèle des princes, est désigné au trône par le mot fameux du général Lafayette et le roi-citoyen gravit les marches du trône.

Digitized by Google

Il semble qu'il sera facile de concilier la monarchie et la démocratie; les hommes les plus éminents vont s'y employer.

Quels sont-ils? Ceux qui ont grandi dans les luttes contre la Restauration.

C'est M. Guizot, le plus éloquent de tous, qui s'imposait autant par son austérité et ses études profondes que par l'autorité et le charme de sa parole.

C'est Dupin, qui, grâce à son bon sens vigoureux et à son ironique familiarité, fut le meilleur des présidents d'assemblée.

C'est Lafitte, courageux fils de ses œuvres, esprit ouvert, généreux jusqu'à la prodigalité; c'est Thiers, dont l'ambition égalait l'intelligence, à la fois lucide et profond, entraînant par sa verve les plus indécis et les plus timides; c'est Molé, issu de la famille de l'illustre conseiller au Parlement, héritier des bonnes manières de l'ancien régime, ferme et conciliant, le seul qui descendit du pouvoir sans être diminué.

C'est Dufaure, c'est Duchâtel, Duvergier de Hauranne, Rémusat et tant d'autres.

C'est enfin, les dominant tous, Casimir Périer, le vigoureux athlète qui, sous la Restauration, avait été à lui seul toute l'opposition libérale, cœur chaud, tête froide, dédaigneux de l'impopularité, aussi décidé dans l'action que modéré dans les desseins, qui sut à la fois opérer la scission avec l'élément républicain et imprimer à toute cette élite d'hommes d'État le mouvement de concentration qui affermit immédiatement le trône!

Lui, du moins, son œuvre accomplie, descendit dans la tombe et n'assista point à la défaite de la cause à laquelle il s'était dévoué.

Pourquoi ces grands bourgeois épuisèrent-ils leur sève et leur force d'impulsion à se disputer le pouvoir? Pourquoi leurs divisions troublèrent-elles le pays par de vaines

Digitized by Google

agitations, et perdirent-elles le fruit de tant de belles et nobles conquêtes?

C'est que, comme l'avait constaté avec douleur Royer-Collard, « la politique s'est dépouillée de sa grandeur. Les intérêts qu'on appelle matériels la dominent plus que d'autres intérêts bien supérieurs, où les nations doivent chercher leur véritable prospérité et leur grandeur. »

Combien je regrette, Messieurs, de ne pouvoir remettre sous vos yeux les belles pages où sont racontés, dans un style devenu vivant, coloré, enthousiaste parfois, les efforts et les fautes du règne de cette grande Bourgeoisie!

Quoique formé de mille traits, le tableau est magistral. M. Bardoux s'y complaît à rappeler les petits faits, à citer les mots saillants; il n'oublie point les actes de courage des gardes nationaux, protecteurs dévoués et parfois courageux de l'ordre et de leur roi; rien n'y manque et tout s'harmonise; rien n'est omis et l'idée générale reste dominante.

Mais comment tout cela trouverait-il sa place dans cette rapide esquisse?....

Revenons plutôt aux mœurs de l'époque que M. Bardoux décrit si bien, et voyons quelles modifications y a apportées la possession du pouvoir.

Cet essai d'un gouvernement fondé par l'élite des classes moyennes est un exemple unique dans l'histoire.

« Tout est marqué de la même empreinte durant cette » période : goûts, mœurs, langage, habitudes. La société » bourgeoise est l'image frappante du régime politique. »

Il semble que cet avènement de la bourgeoisie, dont M. Bardoux a suivi si amoureusement tous les préliminaires et toutes les phases, va le trouver enthousiaste.

Il n'en est rien cependant.

C'est avec une sorte de mélancolie qu'il décrit ces mœurs bourgeoises.

L'admirateur profond et convaincu du XVIIIe siècle, de son langage, de son style, de ses manières, souffre sans

Digitized by Google

doute de voir la démocratie s'infiltrer trop profondément et pénétrer dans les couches de la plus haute bourgeoisie; il y a une certaine fierté à voir le roi faire danser au Palais-Royal les gardes nationaux et leurs épouses, mais il y a une certaine humiliation à les y voir arriver en omnibus.....

M. Bardoux constate à peine l'essor du mouvement romantique qui s'était dessiné sous la Restauration, et cette « sève de vie universelle qui circulait impétueusement. »

Il paraît heureux de voir que la Bourgeoisie a résisté à ce réveil qui s'était produit dans la poésie, dans le roman, dans la peinture, comme elle résista aux utopies.

Il regrette cette verve du crayon et de la satire qui s'exerce contre ces honnêtes pères de famille qui n'avaient commis d'autre faute que de n'avoir pas lu *Don Juan*, *Manfred* ou *Lara*.

Et pourtant il avoue que les coiffures à la girafe, le haut peigne d'écaille, les manches à gigot, les jupes courtes laissant voir les souliers à cothurne, ne pouvaient guère échapper aux railleries.

L'invasion des mœurs industrielles bruyantes semble le navrer; il mesure avec douleur l'étroit terrain sur lequel se sont réfugiés les délicats, et ne se console point en voyant les plus distinguées des bourgeoises se réserver pour le foyer domestique et pour l'intimité.

La réaction salutaire qui succéda à l'immense fatigue causée au monde romantique par son effort trop violent et que signala le succès de la Lucrèce de Ponsard, le réjouit à peine.

Il ne s'exalte que pour décrire l'enthousiasme excité par les débuts de Rachel, qui « parlait d'une voix d'or la langue des dieux », et pour dire comment la Bourgeoisie, ramenée aux beaux jours de la tragédie classique, fêta « cette inspirée que le rayon divin avait touchée. »

Mais cette réaction ne fut ni profonde ni étendue.

« Les cercles, les cafés, de plus en plus fréquentés,

Digitized by Google

» avaient tué la conversation.... La banalité envahissait
» les petites villes, le sans-façon, aidé du tabac, faisait
» disparaître l'urbanité et les goûts de sociabilité. On ne
» se plaisait plus autant chez soi; bien peu de jeunes gens
» ayant des loisirs étaient préparés à la vie politique.

» Leurs sœurs...., ne vivant plus comme leurs mères
» dans une société éclairée, perdaient la curiosité de l'es-
» prit.... le péril était pour elles ou la vulgarité qui vient
» de l'abaissement des goûts, ou l'exagération des petites
» vanités qui rétrécissent le jugement.....

» Il y avait cependant quelques exemples de cette forte
» race de femmes qui avaient compris les événements,
» qui s'y étaient associés, et qui gardaient dans leur cos-
» tume, dans leurs allures, dans leur langage, la sève
» vigoureuse des caratères faits pour élever une race. »

M. Bardoux a pu, dit-il, lire la correspondance d'une de ces mères énergiques et bonnes.

Voici ce qu'elle écrivait à son fils, étudiant en droit :

« Je passe mes jours et mes nuits à penser à toi, cher
» enfant. Que fais-tu dans cette grande ville, si agitée, si
» tourmentée? Au moins n'as-tu pas froid? Changes-tu
» de chaussures quand tu rentres avec les pieds humides?
» Dis-moi ce que tu fais, si tu travailles bien. Rien de toi
» ne m'est iudifférent dans la solitude où je vis. La neige
» couvre le jardin. Je ne suis sortie, depuis un mois, que
» pour aller à l'église, le jour de Noël. Je voudrais vivre
» longtemps encore pour toi.... Va au Musée du Louvre.
» Il en reste toujours quelque chose de noble dans l'es-
» prit... Tout ce que j'entends dire de Paris me fait peur
» pour ta jeunesse. Songe à ta vieille mère, dont tu es
» l'orgueil, avant de te laisser aller à quelque sottise.
» Vois-tu, mon cher enfant, il ne faut faire que les folies
» qui en valent la peine, crois-en ta maman. Elle a une
» divination supérieure à défaut d'expérience....

» Tu me demandes comment se passent mes soirées.

Digitized by Google

» Nos fidèles C. et G. m'apportent les nouvelles et me
» prêtent le *Journal des Débats*, quand il est intéressant.
» Lorsque les visiteurs me font défaut, je recommence la
» lecture de Madame de Sévigné et de la correspondance
» de Voltaire. Je ne me lasse jamais du bon sens et de
» l'esprit. J'ai repris, l'autre soir, mon Corneille et j'ai lu
» *Don Sanche*. Que c'est beau! que c'est grand! Quand
» tu viendras en vacances, tu m'en liras deux scènes que j'ai
» marquées. Travaille bien! Pense à moi qui t'aime tant!
» Écris-moi souvent! Si tu savais quel visage je montre à
» Madeleine quand le facteur passe devant la porte sans
» s'arrêter! Ce n'est que lorsque je ne serai plus que tu com-
» prendras toute ma tendresse. Adieu, adieu, mon enfant
» chéri, je t'embrasse comme quand tu étais petit.

» Notre ami X..... se rend à Paris pour ses affaires. Je
» l'ai prié de te remettre deux louis, pour que tu ailles
» entendre Mlle Rachel dans Phèdre et dans Hermione.

» Adieu encore. Ta mère,

» T... »

On rencontrait de ces bourgeoises-là en province il y a quarante ans, ajoute l'auteur.

Et on les rencontrait à votre foyer domestique, monsieur Bardoux; car cette noble femme, c'était votre mère. Elle a fait de vous un légiste distingué, un homme d'État honnête et éminent, le digne successeur de Victor Cousin et de Villemain au Ministère de l'Instruction publique, à la tête de l'Université de France!....

*
* *

En perdant ses qualités de race, la haute bourgeoisie perdit pour la seconde fois la partie.

L'émeute éclate, et février 1848 voit tomber ce régime que la bourgeoisie n'a su ni consolider ni défendre.

Le livre de M. Bardoux est terminé, et voici quelques-uns des traits principaux par lesquels il résume cette seconde partie de son œuvre :

Digitized by Google

« La haute bourgeoisie n'avait pas eu un esprit politique assez sagace pour discerner les prétentions injustes » des demandes raisonnables de l'opinion publique. Elle » avait, pendant dix-sept ans, favorisé les progrès matériels de la démocratie, et elle n'avait pas su s'entendre » pour mettre le gouvernement de son choix en harmonie » avec la marche ascendante des idées et en contact avec » le cœur de la nation.....

» Elle avait péri parce qu'elle s'était crue sauvée pour » toujours.... Le retard qu'elle eût pu au moins apporter » à l'avènement du gouvernement démocratique direct, » en opérant des réformes raisonnables, la bourgeoisie ne » le pressentit pas. C'est donc bien à elle-même qu'elle » doit s'en prendre de la chute des institutions qu'elle » avait créées.

» Et cependant, s'écrie en terminant M. Bardoux, » n'est-elle pas encore la source intarissable où la France » puise ses hommes d'État, ses orateurs, ses légistes » comme ses savants, ses artistes et ses poètes? Les fils » ont encore tous les dons de l'intelligence; mais qui leur » rendra les qualités qui avaient permis à leurs aïeux » d'abattre la seigneurie et l'ancien régime, c'est-à-dire » l'esprit de suite, la patience, l'union, le caractère et la » volonté? »

Hélas! parmi les années écoulées depuis l'époque jugée par ce beau livre, les dernières ne fourniront-elles à M. Bardoux, pour le volume qu'il prépare, d'autres descriptions que celles de la décadence plus complète de nos mœurs, d'autres constatations que celle de la marche irrésistible et aveugle d'une démocratie que rien ne dirige?

Comme Gambetta, qui croyait toujours voir surgir le génie des couches profondes de la démocratie, M. Bardoux espérait autrefois que la politique, en pénétrant dans les masses, favoriserait leur éducation, et éviterait peut-être les recommencements de l'histoire.

Digitized by Google

A-t-il toujours une égale confiance dans le remède ? Permettez-moi de répondre par un souvenir personnel.

Il y a environ dix ans, je venais de publier sur une question d'économie politique un travail tout d'actualité ; M. Bardoux daigna m'en entretenir dans son cabinet de la rue de l'Éclache, et la conversation changeant de ton, M. Bardoux m'exprimait sa satisfaction de voir *la vie politique pénétrer partout.*

Puis, me prenant chaudement les mains, il s'écria : Oui, oui ; allez de l'avant ; faites de la politique ! Et soyez tout à la liberté !

J'avais vingt-cinq ans, M. Bardoux en avait cinquante ; nous étions tous deux à l'âge des illusions.

Je rappelais cette conversation il y a quelques semaines à M. Bardoux, et lui demandais : Me donneriez-vous maintenant le même conseil ?

Il me répondit, avec une pointe de mélancolie :

« Je vous dirais : Lisez, lisez ; j'ai beaucoup lu, et je lis » toujours..... »

Vous traduirez comme moi cette réponse, Messieurs, et nous reviendrons, si vous le voulez bien, à la littérature, qui fut de tout temps le refuge le plus assuré contre les tempêtes de la vie.

IV.

LE COMTE DE MONTLOSIER. PAULINE DE BEAUMONT. — MADAME DE CUSTINE.

Les trois derniers ouvrages de M. Bardoux : *Le Comte de Montlosier*, *Pauline de Beaumont* et *Madame de Custine*, sont destinés à compléter, par les images de certains personnages, l'histoire de la période de transformation de notre société française.

C'est, comme je disais en commençant, en étudiant

Digitized by Google

l'envers de l'histoire que l'on fixe peut-être le mieux le sens vrai de ses évolutions, parce que l'on descend plus intimement dans la conscience des personnages qui jouèrent un rôle dans leur accomplissement.

Ce procédé, qui s'appliquerait mal à une histoire générale, convient à merveille à l'étude d'une époque, d'une classe ou d'une transformation déterminées.

Avec *Pauline de Beaumont* et *Madame de Custine*, nous saurons « quelle influence la Révolution a exercé sur » les rares survivants du monde aristocratique. Qu'étaient » devenus la sociabilité et l'esprit ? Le goût des lettres sans » aucune affectation à tenir la plume, l'amour de la conver- » sation, la passion pour ces réunions intimes où l'intelli- » gence éloquente et spirituelle était souveraine, avaient- » elles déserté notre pays remué jusqu'au fond ?

» En était-il des dernières marquises et comtesses » comme de leurs pastels jaunis, fanés, percés de coups » de pique et qu'on vendait à vil prix sur les quais ? Ce » fin sourire qui éclairait leur bouche avait-il disparu » avec les robes à ramages et la poudre à la Maré- » chale (1) ? »

Avec *Montlosier*, ancien gallican, janséniste attardé, « aristocrate égaré dans un monde qui n'en voulait plus », M. Bardoux exposera les phases diverses qu'a traversées la conscience religieuse et expliquera l'effacement politique auquel s'est condamné l'aristocratie.

Je puis à peine résumer rapidement la vie de ce témoin de l'effondrement de l'ancien régime.

Député aux États Généraux, le comte de Montlosier voulut fonder la monarchie constitutionnelle avec ces honnêtes gens qui avaient frayé la route de la Révolution, mais qui furent impuissants à la contenir. Désireux de réprimer les abus du clergé, il repousse tout abus contre lui et proteste contre sa constitution civile; puis

(1) *Pauline de Beaumont*, préface, p. 11.

Digitized by Google

quand les fureurs révolutionnaires grondent, il émigre pour souffrir encore de l'orgueil, de l'ignorance de l'armée de Condé !

Il s'enfuit en Angleterre où il supporte la pauvreté, fonde le *Courrier de Londres*, et où le monde des émigrés lui offre le même spectacle de suffisance et de vanité.

Rentré à Paris dans les premières semaines du Consulat, il s'effraye des effets de la transformation sociale et se retire bientôt dans la solitude, au milieu de ses propriétés d'Auvergne. Là il écrit, il défriche ses landes ; il entend les coups de canon qui annoncent les victoires, et il n'en présage pas moins la fin de l'éblouissante épopée impériale.

La Restauration lui permet de reprendre sa place naturelle entre Châteaubriand, Benjamin Constant, de Barante ; mais bientôt l'action grandissante de la Compagnie de Jésus, l'éclat des doctrines religieuses nouvelles réveillent dans le compatriote de Pascal et d'Arnaud les ardentes convictions gallicanes mêlées au levain janséniste. Ce fut alors qu'il publia son fameux *Mémoire* à consulter et sa *Dénonciation*, œuvres passionnées qui furent cette fois soutenues par l'opinion publique.

Il y aurait de curieux rapprochements à faire entre cette époque et la nôtre, entre les ordonnances de juin 1828 et certaines mesures qui étaient récentes quand M. Bardoux écrivit son livre. Ce n'est point ici le lieu. L'auteur nous donne d'ailleurs l'exemple de l'abstention.

Il ne veut pas prévoir quels seront les incidents nouveaux de ce conflit si redoutable et se borne à affirmer que « la liberté seule pourra signer le traité de paix ».

Montlosier allait plus loin, soit qu'il fût entraîné par l'ardeur des polémiques ou qu'il cédât à sa nature aristocratique et hautaine.

Aussi pouvons-nous nous demander avec M. Bardoux si, en poursuivant avec tant de rigueur le prêtre mo-

Digitized by Google

derne, le comte de Montlosier, qui malgré tout était resté aristocrate, ne voyait pas en lui un « clerc rebelle au donjon ? »

Voulut-on lui rendre haine pour haine, quand, en décembre 1838, tandis qu'il s'éteignait à Clermont, l'Église, demeurée sourde à son appel, refusa de se rendre à son chevet avant qu'il eût signé la rétractation de ses écrits et de ses discours ?

« On ne veut pas de ma confession, dit le moribond, » mais Dieu est juste, et je peux me passer des prières » ainsi refusées. Qu'on m'emporte dans la petite maison » mortuaire qui est toute prête à Randanne, qu'on y » plante une croix pour prouver que j'ai voulu mourir en » catholique. Les pauvres femmes se signeront, leurs » prières me suffiront. »

Et il ne consentit point à signer une formule imposée.

L'évêché lui refusa les funérailles religieuses, et au moment où le funèbre cortège défila sur la place, la porte de l'église des Minimes s'ouvrit à deux battants, offrant en spectacle les autels dépouillés de leurs ornements.

Ce regrettable événement, qui attisa d'une façon extraordinaire les haines religieuses, est ainsi apprécié par M. Bardoux :

« Les véritables notions libérales ne purent de part et » d'autre éclairer les esprits excités. Liberté de l'État à » l'encontre du prêtre dans l'ordre du temporel ; liberté » du prêtre vis-à-vis de l'État dans l'ordre purement » spirituel ; point d'empiètement d'un côté, point de per- » sécution de l'autre ! voilà ce que nous dirions aujour- » d'hui (1).

» On était loin, il y a quarante ans, de comprendre » cette doctrine. »

*
* *

(1) Le *Comte de Montlosier* parut en 1881.

Digitized by Google

La période révolutionnaire, qui n'avait que peu atteint la famille du comte de Montlosier, frappa d'une façon terrible celle de Montmorin, à laquelle appartenait Mme de Beaumont et celle de Mme de Custine.

Aussi l'existence de ces deux femmes offre-t-elle des alternatives bien diverses, et si un double roman, dont Châteaubriand fut le héros, éclaire d'une lueur intense la vie de chacune d'elles, par quels drames affreux leur jeunesse n'a-t-elle pas été flétrie et ensanglantée!...

Peu d'existences furent aussi remplies de contrastes que celle de Delphine de Custine.

Nulle femme n'eut une jeunesse plus calme et plus heureuse que la sienne, qui s'écoula tout entière auprès de sa mère, la veuve du comte de Sabran, l'amie spirituelle et charmante et plus tard l'épouse du galant chevalier de Boufflers.

Delphine épousa à dix-sept ans Philippe de Custine, le fils du vainqueur de Mayence.

Après quelques années d'un bonheur sans mélange et tandis que sa mère, la comtesse de Sabran, s'enfuyait ruinée auprès du prince de Prusse, la hache révolutionnaire lui enleva son beau-père, le général de Custine, et son Philippe bien-aimé.

Elle-même est jetée dans la prison où déjà sont enfermées Mmes de Beauharnais, d'Aiguillon, de Lameth, et ne doit son salut qu'à l'amour silencieux que sa beauté radieuse avait inspiré à un maître maçon du nom de Gérôme, qui, membre du Comité et ayant accès auprès de Fouquier-Tinville, replaçait chaque soir au fond du carton où puisait l'accusateur public, pour fournir aux exécutions du lendemain, la feuille sur laquelle était inscrit le nom de Mme de Custine.

Délivrée après thermidor et rentrée, grâce à Fouché, dans une partie de sa fortune, Mme de Custine était, en 1803, dans tout l'éclat de sa beauté. C'est alors qu'elle

Digitized by Google

connut Châteaubriand et que commença pour elle une vie nouvelle.

Elle consacra ses vingt dernières années à cet amour, qu'elle garda au fond de son âme, même quand elle eut compris qu'elle était définitivement délaissée.

*
* *

Voilà, esquissée à grands traits, ce que fut la vie de Mme de Custine. Écoutez comment M. Bardoux résume celle de Pauline de Beaumont :

« Morte à 33 ans, aucune douleur ne lui avait été épar-
» gnée; elle les avait toutes épuisées. Mariée par conve-
» nance à dix-sept ans à peine, au sortir du couvent, elle
» n'avait pas eu un jour d'intimité avec son mari, plus
» jeune qu'elle d'une année; attachée à son père comme
» Germaine Necker l'avait été au sien, elle avait assisté
» à ses côtés à cette suite d'épreuves qui finirent par le
» massacre de M. de Montmorin; son frère préféré s'était
» noyé à vingt et un ans; elle s'était vu arracher sa mère,
» sa sœur, son second frère; elle s'était vainement ac-
» crochée aux bourreaux pour accompagner sa famille à
» la Conciergerie, mourir avec elle, avec leurs amis, le
» jour où la même hache faucha leurs têtes et celle de
» Mme Elisabeth.

» Dédaignée par le Comité de salut public à cause de
» sa pâleur et de la fragilité de sa personne, voyant ses
» biens confisqués, Mme de Beaumont attendit chez de
» pauvres paysans la fin de la Terreur; rentrée en pos-
» session de son château de Theil, elle répétait volontiers
» le mot de Marguerite d'Écosse : « Fi de la vie! qu'on
» ne m'en parle plus!..... » lorsque Fontanes et Joubert la
» mirent en présence de René (1); elle reçut alors le coup
» de foudre; dévouée jusqu'à l'abnégation, elle se donna
» tout entière au culte de cette violente affection. »

(1) Châteaubriand était âgé de 32 ans.

Digitized by Google

Telles sont les femmes malheureuses et passionnées qui tentèrent la plume si alerte et si fine de M. Bardoux.

A-t-il voulu en retraçant leur existence mouvementée compléter ses œuvres historiques ou bien a-t-il cédé à son goût d'agréable retraite dans le passé?

A-t-il voulu pénétrer encore dans ces salons qu'il avait entrevus en étudiant la haute bourgeoisie et où j'aurais tant désiré vous conduire avec lui?

A-t-il seulement rêvé à ces femmes charmantes d'autrefois dont les pastels l'avaient ravi avant que leur correspondance ne l'eût ému?

Ou bien encore a-t-il voulu, épris du beau style de Châteaubriand, descendre dans la vie intime de ce héros de tant d'aventures galantes dans la pensée qu'après tant d'écrivains, même après Sainte-Beuve, il était possible d'en parler toujours avec intérêt?

A-t-il aussi été jaloux de connaître les muses inspiratrices de ces périodes merveilleuses, de cette musique de mots si douce et si enchanteresse?

Peut-être tout cela l'a-t-il tenté à la fois.

Reconnaissons qu'il a bien choisi ses personnages.

Quoi de plus curieux à scruter que le cœur de ce jeune écrivain dont le génie, autant que le front superbe, le corps élevé, le regard profond et le sourire irrésistible, inspira de si ardentes passions?

Quoi de plus attrayant que d'étudier les secousses de cette imagination qu'une vie aventureuse en exil et des triomphes littéraires inouïs avaient tant surexcitée, et de vérifier si, selon le mot de Joubert, on devait penser que « cet homme naïf et égoïste n'écrivait que pour les autres » et ne vivait que pour lui? »

Quoi de plus charmant à fréquenter par la pensée, que cette délicieuse Delphine si chérie de Mme de Staël, qu'elle voulut donner son nom à l'un de ses plus beaux romans; si belle et si séduisante que Châteaubriand lui écrivait : « L'idée de vous quitter me tue! », qu'il aban-

Digitized by Google

donne cependant pour aller à Rome recevoir le dernier soupir d'une autre de ses victimes et vers laquelle il revient plus épris et plus ardent que jamais !

Mais, hélas ! le charme se rompt, et c'est en vain que Mme de Custine essaie de lutter par son intelligence et son esprit : le volage est déjà aux pieds de Mme de Duras, et Delphine s'éteint dix ans après, s'enveloppant tout entière dans le culte éternel de son immortel ami !.....

Pourtant celui qui lui avait adressé tant de déclarations passionnées ne devait lui consacrer, dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe* que quelques courtes lignes que M. Bardoux juge insuffisantes pour le souvenir d'une femme qui lui conserva son amour pendant plus de vingt ans.

*
* *

Me pardonneriez-vous, Messieurs, de ne rien ajouter maintenant sur celle qui fit un moment oublier à Châteaubriand la fidèle Delphine?

Un petit cercle d'élite s'était formé autour de Mme de Beaumont quand, à son retour à Paris, elle retrouva Joubert, dont la fréquentation avait consolé son exil en Bourgogne.

C'est dans son petit salon, où se donnaient rendez-vous M. Pasquier, Mmes de Pastoret, de Lévis, de Vintimille, que Joubert, après y avoir introduit Fontanes, Molé, Guéneau de Mussy, puis Chênedollé et de Bonald, amena Châteaubriand.

« Quand elle passait, enveloppée d'un châle blanc, toute » mignonne, avec l'élégance de son allure, et toute éclai- » rée dans sa pâleur par l'éclat de ses yeux, on eût déjà » suivi avec sympathie cette ombre qui glissait; mais » lorsqu'elle dirigeait la causerie, qu'elle faisait un » véritable usage des qualités, de la richesse de ses pen- » sées, de l'excellence de son jugement, on s'expliquait » le fécond encouragement que Châteaubriand reçut de » ses louanges. Elle fut plus sensible que personne à ces

Digitized by Google

» effets merveilleux que l'enchanteur tirait de l'alliance
» des mots.....

» ... Ses nerfs même étaient atteints lorsqu'avec le sens
» parfait qu'elle avait du beau langage, elle entendait
» lire cette belle page de René :

« Levez-vous vite, orages désirés ! »

» elle confiait à Mme de Vintimille cet aveu :

« Le style de M. de Châteaubriand me fait éprouver
» une sorte de frémissement d'amour; il joue du clavecin
» sur toutes mes fibres! »

Hélas ! le bonheur de celle qui, dans ces courtes relations, inspira à Châteaubriand le *Génie du Christianisme*, devait être aussi éphémère qu'un songe!

En vain demanda-t-elle au climat de l'Italie le retour à la santé; en vain René la rejoignit-il à Florence, elle n'eut bientôt plus que la force de lui sourire.

« La voiture cheminait au pas. L'automne, en Italie,
» est la plus délicieuse des saisons. La nature se repose
» dans l'harmonie des couleurs et dans la douceur du
» ciel. Tout y apaise le regard. Pauline attachait moins
» ses yeux sur le beau pays qu'elle traversait que sur
» l'homme qu'elle aimait, et admirait tant! Ils avaient
» pris la route de Pérouse. Que m'importait l'Italie? J'en
» trouvais le climat trop rude, et si le vent soufflait un
» peu, les brises me semblaient des tempêtes..... »
« Ainsi parlait, en 1837, après plus de trente ans, René
» vieilli, écrivant ses mémoires. Le cœur lui battait en
» remuant les cendres des tendresses de sa jeunesse (1). »

Pauline mourut peu après son arrivée à Rome. Elle eut cependant le temps d'y douter de la constance de René ; d'éloquentes paroles et des pleurs la rassurèrent, et elle mourut « désespérée et ravie ».

La correspondance et les mémoires de Châteaubriand racontent ses derniers moments :

(1) Bardoux. *Madame de Beaumont*, p. 369.

Digitized by Google

« Nous la soutenions dans nos bras, moi, le médecin et » la garde. Une de mes mains se trouvait appuyée sur son » cœur, qui touchait à ses légers ossements; il palpitait » avec rapidité, comme une montre qui dévide sa chaîne » brisée. O moment d'horreur et d'effroi! Je le sentis s'ar- » rêter. Nous inclinâmes sur son oreiller la femme in- » clinée au repos; elle pencha la tête. Quelques boucles » de ses cheveux déroulés tombaient sur son front; ses » yeux étaient fermés, la nuit éternelle était descen- » due..... »

Dans ce voyage de Rome que fit M. Bardoux et dont je vous parlais il y a peu d'instants, il fut porter son respectueux hommage sur cette tombe de Pauline où Châteaubriand s'était agenouillé.

Il lui semblait qu'après s'être incliné sur ses cendres, il serait plus digne de parler de Pauline de Beaumont et qu'en respirant l'air qui avait recueilli son dernier souffle il y puiserait plus de sympathie pour elle..... Il lui semblait entendre René faisant ses adieux à cette amie charmante et la suppliant, comme dans l'épitaphe grecque, de ne pas boire chez les morts à la coupe qui fait oublier.....

*
* *

Pardonnez-moi, Messieurs, de vous avoir si longtemps retenus dans ce monde d'autrefois, où le philosophe demande au passé les solutions de l'avenir, dans cette société disparue pour toujours où les délicats reconnaissent et honorent leurs idoles. M. Bardoux, qui a su découvrir les secrets de l'histoire et pénétrer leurs enseignements, a su aussi bien garder le culte discret des esprits raffinés et des femmes spirituelles et belles.

Cette religion du passé est la vôtre, Messieurs; qu'elle annoblisse nos sentiments, qu'elle nous préserve des vulgarités de l'heure présente!

FERNAND VENTRE.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Procès-verbal de la Séance du 3 avril 1889.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2, sous la présidence de M. Lenoir, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Jaloustre fait un rapport verbal au sujet de l'échange de la *Revue d'Auvergne* avec la *Revue du Havre*, et propose à la Société d'accepter cet échange. Les conclusions de ce rapport sont adoptées. M. le Secrétaire général voudra bien essayer d'obtenir que cet échange se fasse par l'intermédiaire du Ministère.

M. le Président communique à la Société une lettre de M. H. Renaud, secrétaire de la Commission de surveillance de la bibliothèque de la ville de Troyes.

M. Renaud, dont la famille est originaire de l'Auvergne, désire s'abonner à la *Revue*. La Société est heureuse d'accéder à ce désir, et de mettre à la disposition de M. Renaud les années précédentes, au prix de 10 francs, l'abonnement pour l'année courante étant de 12 francs. Il est bon de rappeler que les membres de la Société peuvent se procurer les années antérieures à leur admission au prix de 8 francs, qui est ainsi porté à 10 francs pour les abonnés étrangers à la Société. M. Rouchon communique cette décision à M. Renaud.

La parole est donnée ensuite à M. le docteur Pommerol, qui donne quelques corollaires et quelques applications complétant sa communication précédente. Puis M. le docteur Girod donne lecture de la première partie du travail de M. Vernière, sur les courses de Mandrin en Auvergne. La suite de cette étude fort intéressante et très bien écrite est renvoyée à une séance ultérieure.

Enfin, M. Girod communique à la Société ses recherches sur quelques acariens des eaux douces d'Auvergne, et décrit notamment le microtome perfectionné qu'il emploie dans ces études. Cet instrument, de grande précision, permet d'obtenir jusqu'à 120 ou 150 coups parallèles dans un animal d'environ 1^{mm} de long, préalablement englobé dans de la paraffine, à la suite d'un traitement spécial.

La Société admet comme membres :

Digitized by Google

MM. A. Huguet, notaire à Billom, présenté par MM. des Essarts et Lenoir;

Victor Taillandier, négociant à Clermont, présenté par MM. Faucon et Lenoir.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Procès-verbal de la Séance du 1er mai 1889.

La séance est ouverte à 8 h. 1/4, sous la présidence de M. Lenoir, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Bleynie apprend que M. Amé, architecte, ayant réuni de nombreux matériaux sur l'origine des noms de lieux de l'Auvergne, désire se mettre en relation avec la Société.

M. Lenoir se charge de faire parvenir à M. Amé quelques numéros de la *Revue* et les renseignements qui pourront lui être utiles.

La parole est donnée à M. Girod, qui lit une note de M. Maurice Chanson sur Guillaume de Brück, écuyer.

Puis M. Lenoir entretient la Société d'une question particulièrement intéressante : Comment le département du Puy-de-Dôme a-t-il ainsi été nommé ?

Enfin M. le Dr Girod résume une conférence qu'il a faite récemment à l'Ecole de médecine, sur le venin des vipères et ses antidotes.

Remarquablement pratique et instructive, cette communication re a, ainsi que les précédentes, insérée dans la *Revue*.

M. Rouchon est prié de rappeler à M. G. Marc de vouloir bien envoyer, ainsi qu'il le fait si obligeamment chaque année, une note sur le Salon.

La Société délègue M. Coquelut pour la représenter à la 13e session des Sociétés des Beaux-Arts du Département.

Sont admis comme membres de la Société :

MM. H. Renaud (de Troyes), présenté par M. des Essarts et Bleynie;

E. Bassiet, avocat, juge suppléant à Gannat, présenté par MM. Chotard et Lenoir;

A. Bouchet, avocat (Issoire), présenté par MM. Chotard et Lenoir.

La séance est levée à 10 heures.

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS

Pour répondre à une question posée en séance, M. le Secrétaire a pris avec l'imprimeur l'arrangement suivant :

Les Auteurs des mémoires insérés dans la *Revue*, peuvent se procurer des tirages à part aux prix indiqués ci-après :

	25 exemp.	50 exemp.	100 exemp.	200 exemp.
Sans couverture :				
Une feuille entière, 16 pages.	6 »	7 »	9 »	14 »
Une demi-feuille, 8 pages...	4 »	5 »	6 »	9 »
Un quart de feuille, 4 pages..	3 »	1 »	5 »	7 »
Couverture blanche ou teintée non imprimée.....	1 »	1 50	2 »	3 50
Couverture avec titre.....	3 »	4 »	5 »	7 »

Les Auteurs sont priés de faire connaître à M. le Secrétaire leur désir touchant les tirages à part, en indiquant sur leur manuscrit le nombre des exemplaires et le genre de couvertures choisies.

Ces tirages sont faits sur le papier de la *Revue*.

Pour des conditions spéciales de remaniement de texte ou de papier de choix, les Auteurs s'adresseront directement à l'imprimeur.

Digitized by Google

MÉLANGES.

—

LES BEAUX-ARTS EN AUVERGNE ET A PARIS

1868-1889 (1).

Sous ce titre, M. Gabriel Marc vient de réunir ses études sur les artistes d'Auvergne. Il nous offre ainsi un volume d'un caractère très particulier, qui forme la troisième partie de cette sorte de trilogie littéraire inspirée par l'Auvergne, comprenant la poésie (*Poèmes d'Auvergne*); les contes du pays natal (*Liaudette*), et enfin la critique d'art. L'Académie française et le public ont accueilli favorablement les deux premiers volumes. Nous pensons que les *Beaux-Arts en Auvergne* seront lus avec intérêt, non seulement par les admirateurs de notre province, mais encore par ceux qui se préoccupent du mouvement artistique en général, et qui trouveront dans ce livre des études raisonnées sur les diverses écoles modernes et sur les principales œuvres exposées aux Salons parisiens.

Nous mettons sous les yeux des lecteurs de la *Revue d'Auvergne* l'avant-propos de l'éditeur, quelques fragments du livre : *Victor Vincelet*, *Chintreuil*, et enfin la *Conclusion*, qui comprend une énumération des œuvres d'art se rapportant à l'Auvergne et figurant au Salon de 1889 et à l'Exposition universelle.

Il faudrait pouvoir tout citer dans une œuvre si pleine de souvenirs artistiques de notre pays; car une analyse ne peut faire saisir la délicatesse et le charme d'une étude comprise d'une façon aussi parfaite, avec une érudition si profonde. Je ne puis mieux présenter l'œuvre qu'en reproduisant les termes mêmes qu'emploie l'éditeur pour la présenter au public.

AVANT-PROPOS.

« Voici un livre de critique d'art, d'un ordre tout spécial.

» C'est l'histoire du mouvement artistique d'une province, dont la réputation, à ce point de vue particulier, commence seulement à s'établir, mais qui mérite de fixer l'attention du public pour ses efforts courageux et persévérants.

» L'auteur de ces études n'a pas la prétention de révéler un genre nouveau, qui s'est affirmé déjà par des publications connues et esti-

(1) Un volume in-18 jésus. — Lemerre, éditeur, 1889, 324 pages.

Digitized by Google

mées, comme l'ouvrage de M. de Liesville, *Les Artistes normands*. Mais il peut dire que, le premier, il a tenté pour l'Auvergne cette sorte de monographie.

» Il a étudié, par le menu et quelquefois à la loupe, les œuvres des peintres et des sculpteurs nés dans son pays, ou s'en inspirant, dans leur valeur intrinsèque et dans leurs rapports avec les diverses écoles modernes. Il a fait l'histoire des Beaux-Arts pour une de nos provinces et, en même temps, une étude raisonnée des principales œuvres exposées aux Salons des vingt dernières années.

» L'éditeur de ce livre a pensé qu'il ne serait pas inutile, pour l'histoire générale de l'art, de réunir ces pages écrites par l'auteur des *Poèmes d'Auvergne*, et qu'il pourrait être intéressant de suivre un écrivain admirateur passionné de son pays natal, dans la critique des œuvres de ses compatriotes, qui l'a conduit jusqu'à l'appréciation de celles des maîtres contemporains. »

Je détache au hasard deux pages charmantes, pleines de parfums, de fleurs et de printemps :

VICTOR VINCELET

NÉ A THIERS.

« En 1869, nous avons signalé pour la première fois son nom. Il avait exposé un bouquet de giroflées qui nous parut ravissant. L'article tomba par hasard sous les yeux du jeune peintre et nous reçûmes un mot de lui, où il exprimait le désir de nous recevoir dans son atelier. Le lendemain, c'était un beau jour de juin, nous partîmes pour la rue des Martyrs où il habitait. Il occupait, au cinquième étage, deux petites pièces fort simples transformées en atelier. Il y avait là très peu de meubles, un lit de fer et à peine deux chaises pour s'asseoir; mais en revanche ce n'étaient partout que tableaux achevés ou ébauchés, esquisses, chevalets, pinceaux, palettes et couleurs. Toutes les toiles représentaient des fleurs de toutes sortes, depuis la rose épanouie et la pivoine éclatante jusqu'à la modeste marguerite des prés. On se serait cru dans un jardin.

» Le jeune peintre avait devant lui un énorme bouquet de fleurs des champs, coquelicots, nielles, bluets, et toutes ces petites fleurettes et ces petites herbes des haies et des clairières si ténues, si délicates et si charmantes.

— « Vous voyez, me dit-il, je suis parti de grand matin. Je suis allé cueillir ma gerbe dans les environs de Paris, et maintenant je me hâte de peindre tout cela. C'est si fragile. »

Digitized by Google

» Nous le regardions faire avec un vif intérêt. C'était un jeune homme d'une trentaine d'années, blond, à l'œil vif et intelligent. Il peignait à la manière de Vollon, avec l'ongle, en faisant des retouches au pinceau. Il obtenait des effets avec une rapidité étonnante. Les petites fleurs, les brindilles, les bluets, les coquelicots naissaient comme par enchantement. — « Mettons par ici un peu de lumière, disait-il ; égayons ce côté, faisons tomber là quelques gouttes de rosée, » — et la lumière, la gaieté, la fraîcheur étincelaient sous ses doigts.

» Il nous fit promettre de revenir. Mais, comme il arrive si souvent dans ce Paris si absorbant, nous nous perdîmes de vue.

» Cette année, en passant près de la rue des Martyrs, un bouquet de fleurs des champs richement encadré, dans la vitrine d'un marchand de tableaux, frappa notre regard. C'était la toile que nous avions vu commencer. Entrons et demandons le prix du tableau :

— « Cinq cents francs, répondit le marchand, les Vincelet se vendent très bien. On en fait même des contrefaçons. En voici deux authentiques que je laisserais à trois mille francs les deux. C'est une bonne affaire. Ils seront bientôt épuisés et vaudront plus tard beaucoup d'argent.

— » Qu'est devenu M. Vincelet?

— » Il est mort pendant le siège. Il faisait partie d'un bataillon de la garde nationale. Après une expédition malheureuse, il est tombé malade, et, dans un accès de fièvre chaude, il s'est coupé la gorge avec son rasoir. »

» Triste fin ! Triste dénouement !

» A côté des noms de Henri Regnault, de Victor Giraud, tombés victimes de cette déplorable guerre, il faut inscrire le nom de M. Victor Vincelet, qui pour n'avoir pas encore atteint son entier développement, n'en était pas moins un artiste d'avenir. Donnons un dernier regret à la mémoire de ce peintre ami des fleurs et jetons en passant une branche de lilas sur sa tombe.

CHINTREUIL.

La froideur paresseuse
De l'hiver a fait son temps,
Voici la saison joyeuse
Du délicieux printemps.

» Qui de vous n'a murmuré, sans s'en douter, ces doux vers de Balf? Qui de vous n'a éprouvé les impressions les plus vives de fraîcheur, de joie et de jeunesse, en voyant les prés reverdis, les coteaux blanchis de la neige des amandiers, et les aubépines fleuries et les pêchers

Digitized by Google

rougissant comme des jeunes filles ? Qui de vous ne s'est rappelé ces strophes charmantes de Théophile Gautier :

Tandis qu'à leurs œuvres perverses
Les hommes courent haletants,
Mars qui rit, malgré les averses,
Prépare en secret le printemps.

Pour les petites pâquerettes,
Sournoisement lorsque tout dort,
Il repasse des collerettes
Et ciselle des boutons d'or.

Dans le verger et dans la vigne,
Il s'en va, furtif perruquier,
Avec une houppe de cygne,
Poudrer à frimas l'amandier.

» Eh bien ! nous, les Parisiens endurcis, sans quitter les boulevards, les théâtres et les Champs-Élysées, sans aller à Sèvres, à Bougival ou à Chaville, où le mois d'avril fait des siennes, tout comme en Auvergne, nous avons pu jouir des mêmes sensations printanières, au milieu de la poussière et du tumulte de la grande ville.

» Pour cela il nous a suffi de suivre les quais tout rayonnants de soleil et d'entrer à l'école des Beaux-Arts, où sont exposés les tableaux de Chintreuil.

» Chintreuil, élève de Corot, est mort en 1873, dans la pleine éclosion de son talent. Il laisse une œuvre de premier ordre, suffisante pour préserver son nom de l'oubli, une œuvre saine et originale. Chintreuil ne s'élève guère au-dessus de la nature. Il n'a pas, comme Corot, le don de la création artistique et de la composition idéale. Il n'est pas, comme Daubigny, le reproducteur exact des paysages de toutes les saisons ; il n'a pas la vigueur de pinceau de Jules Dupré ni la chaleur de tons de Rousseau. Mais il excelle dans l'expression de ces sentiments exquis de joie et de rajeunissement que le printemps nous apporte dans sa corbeille parfumée. Il a une palette d'une délicatesse infinie ; la gamme des verts, depuis ce vert sombre presque noir des coins de prairies humides à l'ombre des chênes, jusqu'à ces verts bleuâtres des lointains au lever du jour, les tons rosés et vaporeux des brouillards légers du matin ; les scintillements des buissons et des prés fleuris sous les baisers du soleil de mai ; toutes ces couleurs fines, joyeuses, fondues dans une ravissante harmonie, éclosent sous ce pinceau merveilleux.

» On se promène au milieu de ces toiles comme à travers une campagne aux mille aspects divers, où les floraisons s'épanouissent, où les orages sont inconnus, où le ciel sourit toujours. Ce sont des haies

Digitized by Google

vives, des églantiers en boutons, de petits sentiers se perdant sous les arbres ; une entrée de village, un bouquet de bouleaux au blanc corsage étincelant sur le fond des verdures sombres. Ici une grande plaine sans montagnes à l'horizon, avec tous les jeux de lumière, avec toutes les couleurs de la nature, des champs de luzerne ou de sainfoins au premier plan. Là, une clairière dans les bois, d'une vérité inouïe, pleine d'arbustes, de touffes d'herbes ténues, de fleurettes, de papillons, de perles et de diamants. Il est inutile de chercher à représenter ces cent tableaux. Il suffit de dire : c'est le printemps avec tous ses éblouissements.

» Deux grandes toiles cependant doivent fixer plus longtemps l'attention. Elles ont figuré aux Salons de peinture et ont contribué à fixer l'opinion sur leur auteur. Rien de plus simple que leur sujet.

» Un chemin à travers champs ; une bordure de pommiers fleuris ; les lointains encore noyés dans le brouillard ; les terres à peine reverdies encore humides de rosée ; quelques paysans travaillant çà et là. Voilà le premier de ces chefs-d'œuvre. Le second est encore moins cherché, si c'est possible. C'est une immense plaine couverte de prés, par un de ces temps où le soleil et la pluie semblent lutter dans l'atmosphère. Rien n'est délicieux comme la vérité de cette bataille en plein ciel. On trouve là tout un monde de sensations, et le peintre d'un pareil tableau peut dire qu'il a lutté lui-même avec Dieu.

» A Chintreuil la gloire d'avoir fixé l'insaisissable et exprimé l'intangible ; d'avoir aimé et fait aimer la nature et la plus belle des saisons. A lui le nom de peintre du printemps. »

La *conclusion* de l'œuvre de notre collaborateur a pris place en tête de la Revue, et permet d'apprécier le soin minutieux apporté par l'auteur aux études successives qu'il a entreprises. Nous espérons que ces quelques citations mettront en pleine lumière l'importance du travail, et que les exemples du passé détermineront de sérieuses vocations et grossiront la phalange de nos artistes de l'avenir ! — P. G.

Digitized by Google

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

M. Emmanuel des Essarts a publié, pendant ces deux derniers mois, une série d'articles fort intéressants dans diverses revues; nous en rappelons les titres qui remettent en mémoire les pages magistrales ou charmantes de notre collaborateur :

1° Dans la *Revue générale*. — Les Conseillers de la Démocratie;

2° Dans la *Revue du Siècle* (de Lyon), — L'Evolution d'un pessimiste, par M. Edouard Rod;

3° Dans l'*Indépendant littéraire*. — Un Essai sur les caractères de la langue française;

4° Dans le *Moniteur du Puy-de-Dôme*. — Un Article sur l'œuvre de M. Alphonse Daudet;

5° Dans la *Quinzaine*. — Un Essai sur « les prêtres voyageurs. »

— M. le Dr Paul Girod a donné, chez J.-B. Baillère et fils, ses *Manipulations de zoologie*. Le professeur a réuni dans cette *première partie* tout ce qui touche aux dissections des *animaux invertébrés*. Le volume de 100 pages est accompagné de vingt-cinq planches en trois couleurs du plus bel effet. Nos félicitations au professeur dont les dessins ont servi à la reproduction photographique des clichés; la netteté des contours est absolue, et les lettres ou renvois se lisent avec la plus grande facilité. Nous insistons sur ce point, car, dans beaucoup d'ouvrages, cette partie si importante est souvent négligée. Ces planches sont toutes nouvelles, et comme le dit le professeur dans sa préface, il est temps de réagir contre l'emploi des vieux clichés qui, à force de passer de livre en livre, ont perdu leur certificat d'origine. La disposition du texte, adoptée déjà dans les *Manipulations de botanique*, est des plus favorables pour l'élève, et ce nouveau travail du professeur complètera utilement le programme qu'il s'est tracé pour la rédaction de ces *guides pratiques*. La méthode est nouvelle et donnera les meilleurs résultats. Cette première partie fait impatiemment attendre la seconde, et je crois être l'interprète des travailleurs, en adressant au professeur, avec nos félicitations, une requête pour la rapide exécution du complément de cet ouvrage.

J. B. G.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

Dr Paul Girod.

Clermont-Ferrand, typographie Mont-Louis, rue Barbançon, 1 et 2.

Digitized by Google

ÉTUDE SUR G. ONSLOW

Un préjugé tenace dénie le sens artistique aux fils de l'Auvergne. Il est toujours temps de s'inscrire en faux contre de semblables erreurs, et de réviser un jugement fondé sur l'ignorance et la facilité de banales plaisanteries. C'est ce que fit, il y a quelques années, M. Gomot, député du Puy-de-Dôme, dans une magistrale conférence donnée au Musée de Riom, sur *Marilhat et son œuvre* (1). Nous aurions voulu que beaucoup d'auditeurs étrangers à notre province pussent entendre l'éloquent orateur; nous ne doutons pas que leur conviction eût été entraînée par des arguments si bien choisis dans le domaine des arts du dessin : architecture, sculpture, peinture, glyptique; et nous pensons que l'histoire de la Musique en Auvergne fournirait, elle aussi, son contingent d'exemples frappants et de preuves irréfutables. En effet, les occasions de les produire et d'en faire l'essai ne nous ont pas manqué.

Les habitants des grandes villes de France, et en particulier les populations fixées sous le climat si doux et si pluvieux du Golfe de Gascogne, ne sont guère en rapport avec les Auvergnats que par ces hommes probes et laborieux qui vont chercher fortune là-bas en y pratiquant les plus modestes et les plus durs offices. De là ces préjugés, de là une source de plaisanteries connues, sur lesquelles

(1) Voir la Monographie consacrée à Marilhat, par M. Gomot.

Digitized by Google

on se jette à défaut d'autre chose, et qui excitent le rire. Aussi communs que le calembour, ces bons mots pourraient être définis comme lui : l'esprit de ceux qui n'en ont pas, avec cette circonstance aggravante qu'ils tendent à propager des idées fausses.

Toute ignorance, même partielle, étant une maladie, surtout quand elle prétend dogmatiser, nous traitons volontiers les ignorants comme les malades, et, sans prétendre faire école, nous indiquerons ici notre procédé :

Quand la source des quolibets est épuisée, et cela n'est pas long! nous ripostons d'abord par l'énumération des noms glorieux qui figurent au panthéon de l'Auvergne, ensuite nous sommons notre interlocuteur de nous en citer autant à l'actif de sa province; car, nous pouvons avoir, et pour plusieurs raisons, nous aussi, notre patriotisme auvergnat.

Noyé sous cette douche réfrigérante, notre partner a besoin d'un instant pour se reconnaître. Avec une instruction générale, il s'en veut quelque peu d'avoir oublié des hommes comme Desaix et Pascal. Homme de loi, il s'incline à la seule mention de la cour et du barreau de Riom. Musicien, il ne se pardonnera pas d'avoir perdu de vue G. Onslow, dont les œuvres lui sont familières. C'est le moment de lui rappeler alors qu'un maître illustre entre tous, Rameau, trouva pendant plusieurs années à Clermont une hospitalité qui lui permit de découvrir sa base fondamentale et de développer, dans des intuitions de génie, le sentiment des vérités démontrées par Helmholtz.

Mais nous ne prenons que les indigènes. Nous citons seulement *Antoine Dauvergne* (1713-1797), qui dut au succès de ses œuvres lyriques le titre de surintendant de la musique de Louis XVI et de directeur de l'Opéra. *Lafont*, le grand violoniste, était de Saint-Flour. *Georges Hainl*, violoncelliste célèbre, chef d'orchestre de l'Opéra, naquit à Issoire. L'illustre pianiste *Marmontel*, le premier profes-

Digitized by Google

seur du monde, est originaire de Clermont (1). Parmi les Clermontois, nous ne pouvons passer sous silence son digne élève, éminent pianiste, compositeur remarquable dans le genre classique, *J. Cazenaud.* Cet artiste, dont notre ville doit être justement fière, a produit des élèves qui lui font le plus grand honneur et sont aujourd'hui des maîtres. L'un, *Edmond Lemaigre,* chef d'orchestre du Casino de Royat, lauréat de la Ville de Paris, organiste-compositeur applaudi du public parisien dans les concerts du Trocadéro. L'autre, *Félix Artance*, qui prit son essor à l'orgue de Saint-Genès-les-Carmes, et étonne aujourd'hui tous les connaisseurs par la perfection de son jeu et l'originalité de ses œuvres.

Clermont peut citer *J. Mignot*, ce violoniste à la verve tour à tour si puissante et si spirituelle. Riom cite *Grasset* dont le talent n'a contre lui que son excessive modestie.

Ussel réclame *Georges Allary,* couronné dans les concours de composition classique, et violoncelliste du quatuor Sivori. G. Allary, dont les savantes compositions ont formé le programme d'un brillant concert à la salle Erard, et ont reçu du public l'accueil le plus sympathique dans les concerts de Colonne.

Ambert revendique avec orgueil *Emmanuel Chabrier* le célèbre auteur d'*Espagna*, de la *Sulamite*, de *Gwendoline* et du *Roi malgré lui*, œuvres qui ont porté à l'étranger le renom des compositeurs français.

Jumeaux est le pays natal de *J.-B. Sabattier,* deuxième violon du quatuor Maurin, qui a fait le tour de l'Europe. J.-B. Sabattier, remarquable critique d'art musical; car, le talent et le goût ne se mesurent pas au nombre des pages, et nous préférons, pour notre part, à de gros volumes, certaine petite brochure sur l'œuvre de Beethoven.

Arrivé à ce point, j'invite mon adversaire à me dire quelle province peut montrer dans son ciel une pléiade

(1) Le grand-père de Marmontel, né à Mirefleurs, était un ami de la famille Onslow. (Marmontel : *Symphonistes et Virtuoses*. Paris, 1881.)

Digitized by Google

aussi brillante ! Mais l'adversaire est muet, la source des mots plaisants est tarie. Je lui tends la main et conclus :

Claudite jam rivos pueri, sat prata biberunt !

Quant à G. Onslow, nous n'en pouvons parler sans constater un curieux phénomène.

On a dressé une carte de France dont les teintes plus ou moins sombres indiquent à l'œil l'état de savoir ou d'ignorance de nos divers départements. Si l'on établissait une carte d'Europe, où la connaissance de l'œuvre d'Onslow et l'exécution de ses compositions de musique de chambre fût représentée aussi par des nuances, on remarquerait sur divers points de la France, dans le nord, dans l'ouest, de Rennes à Bordeaux, par exemple, l'indice d'une culture non moins assidue qu'en Allemagne et en Angleterre. Mais, faut-il le dire? les teintes les moins flatteuses seraient réservées au Plateau central.

Puissions-nous, pour notre humble part, contribuer à changer cet état de choses, en appelant l'attention de nos compatriotes sur la vie et l'œuvre du grand Compositeur auvergnat.

***

Vers 1782, un gentilhomme anglais visitait l'Auvergne. Recommandé à Mme la Supérieure des Ursulines de Clermont, il va la voir et lui exprime son admiration pour ce beau pays, sans se douter qu'il fût si près d'y planter sa tente. Il lui suffit, pour s'y résoudre, d'entrevoir au couvent une jeune fille d'une beauté merveilleuse embellie encore par la grâce des larmes (1): c'était Mlle de Bourdeilles de Brantome, de la branche cadette du fameux chroniqueur périgourdin. Le gentilhomme anglais, qui

(1) Nous ne croyons pas pouvoir admettre la tradition qui veut voir dans ce chagrin accidentel un artifice de séduction employé par Mme la Supérieure des Ursulines. On lui prêterait ainsi un rôle peu conforme à la dignité de la vie religieuse. Une miniature du temps, encadrée dans le médaillon d'un bracelet, reproduit la belle et noble figure de la compagne de G. Onslow.

Digitized by Google

l'épousa, s'appelait lord Edward Onslow (1). Il eut de Mlle de Bourdeilles quatre enfants: George, Maurice, Auguste, Arthur, et mourut à Clermont le 3 octobre 1829.

Son fils George, le célèbre musicien, épousa le 19 juillet 1808 Mlle de Fontanges, fille du marquis de Fontanges et de Mlle de Pont. Il eut un fils qui épousa Mlle Costaz, fille du baron de Costaz, et deux filles; l'une mariée à M. d'Hauterive et l'autre au marquis de Pierre.

Nous insistons particulièrement sur ce dernier nom, parce que ceux qui le portent à Clermont y continuent les traditions d'honneur et d'exquise urbanité qu'il impose; nous le citons, en outre, afin de payer une dette de recon-

(1) Le père du célèbre compositeur était le fils cadet de lord George of Onslow.

Nous donnons ici, d'après les archives de M. le marquis de Pierre, les noms, prénoms et qualités des principaux membres de la famille:

Roger of Onslow, sous le règne de Henri II (1272).

Richard of Onslow, procureur général, orateur à la Chambre des Communes sous le règne d'Elisabeth (1558-1603).

Richard of Onslow, son petit-fils, sous le règne de Charles Ier, mort en 1664.

Arthur of Onslow, son fils aîné, épousa Marie Foot, fille du lord-maire, en 1649; créé baronnet en 1660, mort en 1668.

Richard of Onslow, son fils aîné, orateur en 1708, chancelier de l'Echiquier en 1714; créé baron Onslow of Onslow en 1716, mort en 1717.

Thomas of Onslow, mort en 1740.

Richard of Onslow, son fils, mort sans enfants en 1776.

—

Arthur of Onslow, petit-fils d'Arthur et de Marie Foot, orateur à la Chambre des Communes pendant 33 ans (1727-1761), reçut, par lettres patentes du 20 avril 1761, une pension du roi (3,300 liv. sterl.); mort en 1761.

Arthur-George of Onslow, son fils aîné, baron de Crawley, le 14 mai 1776, le 19 juin 1801, mort sans enfants.

—

George of Onslow, cousin du précédent George et père de Thomas, et Édouard (celui-ci est le père du compositeur de musique), mort en 1814.

Thomas of Onslow, fils aîné de George, mort en 1827.

Arthur of Onslow, fils de Thomas, mort sans enfants en 1859.

William-Miller of Onslow, petit-neveu d'Arthur, lui succède en 1870.

Le nom d'Onslow, illustré au Canada par plus d'un haut fait, fut donné à un comté de la Caroline du Nord, où la famille avait envoyé des émigrants.

Les armes de la famille sont: d'argent à la fasce de gueules, accompagnées de six merlettes d'azur, trois en chef, trois en pointe.

Devise: *Semper fidelis — Festina lente.*

Digitized by Google

naissance à M. le marquis de Pierre qui a bien voulu mettre libéralement à notre disposition les richesses de ses Annales domestiques.

George Onslow naquit à Clermont le 27 juillet 1784, il mourut le 3 octobre 1852 (1). A l'âge de dix ans en 1794, il suivit son père en exil.

Ses premières études ne furent pas longtemps interrompues, ainsi que nous l'apprend une lettre autographe d'Édouard, dont nous citerons l'extrait suivant :

« L'aîné de mes enfants (qui sont tous quatre garçons) a onze ans et demi ; il est (de l'aveu de tous ceux qui le connaissent) extraordinairement doux et docile. Il lit et écrit parfaitement et aime beaucoup la lecture ; mais, il faut qu'elle l'amuse un peu en l'instruisant. Il sait assez bien la géographie et la mythologie. Les commencements

(1) Copie de l'extrait de naissance de George, extrait du registre des actes de naissance de la cy devant paroisse de Saint-Genest, commune de Clermont-Ferrand :

« L'an mil sept cent quatre-vingt-quatre et le vingt-huit du mois de juillet, a été baptisé André-George-Louis Onselow *(sic)* fils légitime d'Édouard Onslow et de Marie *(particule effacée et barrée)* Bourdeille, lequel fils né le vingt-sept de ce même mois de juillet, l'an mil sept cent quatre-vingt-quatre, à huit heures et demie du soir, parrein Jean-André Jouvenceau Dalagnac, ami de George Onslow, dit Cranley, grand-père, et marraine Louise Espinchal-Laiser, cousine de (la citoyenne, *mot effacé et barré)* l'épouse Onslow, qui sont soussignés avec nous et Montboissier signé Edouard Onslow, Jean-André Jouvenceau Dalagnac, Louise Espinchal-Laiser, Montboissier et Beaud, vicaire.

» Les deux ratures ci-dessus sont approuvées.

» Par expédition :

» ABRAHAM.

» Nous administrateurs municipaux de cette commune de Clermont-Ferrand, soussignés, certifions que la signature cy dessus du citoyen Abraham, secrétaire de l'administration municipale de cette commune de Clermont, est sincère et véritable ; fait en Maison commune ce quatre vendémiaire an sept de la République française une et indivisible.

» NICOLAS, CHAPPEL, JACQUEZ,
» com^re. ad mu ad. M.

» Vu par nous administrateurs du département du Pui de Dome pour la sincérité des signatures de l'administration municipale de Clermont-Ferrand (en Département) séance du 4 vendémiaire, l'an 7me de la République française une et indivisible.

» DANBE. VIMAL-LAJARRIGE. LABORIE.

» Extrait babtistaire de George Onslow. »

Digitized by Google

de l'histoire ne lui sont pas inconnus, mais cette branche de l'éducation est encore au-dessus de son intelligence, comme je crois qu'elle serait au-dessus de celle de la plupart des enfants de son âge. Il n'a pas encore commencé le latin, par la difficulté que les circonstances ont occasionnée à trouver une personne en état de l'instruire dans cette langue. J'espère que l'ami de M. Dulondel réparera le temps perdu à cet égard, et que, dans trois ou quatre ans, il lui apprendra le latin aussi bien, et peut-être mieux, que l'enfant ne l'aurait appris par la routine ordinaire et les huit années que l'on était autrefois dans l'usage de passer dans les écoles.

» Il sait bien parler et même écrire l'anglais, mais ne sachant que très imparfaitement la grammaire, il ne l'a pas appris par principe. Une Anglaise, que je n'ai plus depuis deux ans, le lui a appris en restant quatre ans auprès de lui. Je ne lui parle jamais qu'en anglais. Il sait assez bien dessiner; mais, le talent dans lequel il excelle, c'est la musique. Il est bon musicien, et fait, d'une manière fort distinguée pour son âge, du forte-piano, talent que je désire qu'il conserve, ainsi que le dessin. Je crois ces talents aussi utiles qu'agréables, en ce qu'ils remplissent les moments perdus d'un jeune homme dans le monde, qui, sans eux, pourraient être très mal employés.

» *J'ai cru tous ces détails intéressants pour celui qui doit former son cœur et son esprit et qui deviendra par là son premier ami.* »

De cette lettre, nous retiendrons deux traits particuliers. Nous remarquerons d'abord l'esprit égalitaire et le libéralisme généreux avec lequel cet *aristocrate* définit le rôle du précepteur dans la famille.

Nous noterons aussi les dispositions précoces pour la musique manifestée par George dans un âge aussi peu avancé.

Ces dispositions furent cultivées en Angleterre sous la discipline de Hullmandel.

Digitized by Google

En Allemagne, le jeune pianiste eut pour maîtres Dussek et Cramer.

Le père et le fils reviennent en Auvergne vers 1798. George voyagea ensuite en Angleterre et en Allemagne.

Son éducation musicale présente un phénomène très rare et bien digne, par là même, d'attirer notre attention. Longtemps, il ne sembla comprendre et goûter que la partie mécanique et mathématique de l'art musical, sans que sa sensibilité en fût émue. Son seul plaisir était de perfectionner son jeu en prenant pour point de départ la base solide des exercices élémentaires. Car ici, comme en toutes choses, nous n'atteignons jamais qu'à des approximations, même au prix des plus longs et des plus pénibles efforts. Chose étrange! ce musicien passe des années de sa vie à chercher le sens musical, et il finit par le trouver dans des études où la plupart le perdent. C'est que la musique, on l'oublie trop souvent, est à la fois une science et un art. Selon la remarque de Fétis, qu'il faut dégager d'une certaine exagération, elle contient une partie morale et métaphysique à côté de la partie mathématique; « elle appelle à son secours le raisonnement plutôt que le calcul et repose bien plus sur des inductions que sur des formules rigoureuses. De là, la ténuité des liens qui, dans cette science, rattachent les faits entre eux. » Comme art, elle a une liberté, une fantaisie dont la vivacité est presque incompatible avec la science rigoureuse. Heureux qui sait concilier ces oppositions! le succès est à ce prix. G. Onslow n'en était pas encore là. Il raconte lui-même ses souffrances, lorsqu'il enviait le bonheur des admirateurs de Mozart, et s'ennuyait profondément à l'audition de *Don Juan* et de la *Flûte enchantée*. Enfin, une œuvre de Méhul, le chef de l'école française, l'ouverture de *Stratonice* (1), fit vibrer dans son cœur des fibres que rien encore n'avait émues.

(1) Cet opéra datait de 1792.

Digitized by Google

Dans une lettre à un ami, il décrit lui-même ses impressions: « Lorsque j'entendis ce morceau, j'éprouvais une commotion si vive que je me sentis pénétré de sentiments qui, jusqu'alors, m'avaient été inconnus. Aujourd'hui même, encore, le moment est présent à ma pensée. Je vis la musique avec d'autres yeux. Le voile qui m'en cachait les beautés se déchira; elle devint la source de mes jouissances les plus intimes et la compagne fidèle de ma vie. »

Ici se manifeste un nouveau trait saillant du caractère de G. Onslow: la sincérité (1).

La conséquence de cette révélation, car c'en était une véritable, fut l'éveil de l'instinct de la composition. Jusque-là, il s'était contenté de faire une partie de violoncelle dans les quatuors d'Haydn, de Mozart et de Beethoven. Il voulut désormais comprendre ces œuvres, les mit en partitions et acquit ainsi quelques notions pratiques d'harmonie. Sur le modèle d'un trio de Mozart, il compose une série de trios pour piano, violon et violoncelle. C'est après la publication de cette œuvre, de sa sonate pour piano, de son premier quatuor pour instruments à cordes et de ses trois premières quintettes, vers la fin de 1807, qu'un ami du compositeur, M. de Murat, élève de Catel, qui l'avait initié à l'harmonie, lui conseilla de ne plus s'abandonner seulement à l'instinct et de se mettre sous la direction d'un disciple d'Haydn, Reicha, pour apprendre avec lui l'harmonie et la composition (2).

Fétis, qui rapporte ce trait, prétend que ce maître était le plus propre à donner une instruction rapide, qui put se

(1) Cette qualité, remarquable chez son père, avait sans doute influé sur le développement du fils. Édouard, né protestant, resta fidèle à sa religion après avoir conféré toute sa vie avec le curé de N.-D. du Port, qui était son ami, et avec l'abbé de Fontanges, qui lui adressait des lettres sur des sujets de controverses religieuses. Selon les conventions, les enfants furent élevés dans le culte catholique. On cite un exemple de probité et de délicatesse d'Édouard : il insista pour que le vendeur d'une propriété acceptât de lui une somme supérieure au prix de vente, estimant que les terres et la maison n'avaient pas été achetées à leur valeur.

(2) Les premières compositions de George Onslow sont dédiées à M. de Murat.

Digitized by Google

résumer plus en procédés de pratique qu'en connaissance profonde de la science. C'était surtout de ces procédés, dit-il, qu'Onslow avait besoin; quelques essais lui suffirent pour en apprendre ce qui était nécessaire à un artiste déjà pourvu d'un sentiment harmonique développé.

Fétis semble oublier ici ce qu'il a dit, dans maint article, sur les lenteurs exigées pour une pareille initiation, et les admirateurs les plus prévenus du talent de Onslow reconnaîtront eux-mêmes que sa réputation ne peut rien gagner à des exagérations de cette nature.

L'exécution de ces œuvres, chez Pleyel, et leur publication en 1807, étendirent rapidement la réputation du jeune compositeur. Il travailla avec ardeur pendant bien des années, ce qui prouverait qu'il sentait encore son instruction musicale fort incomplète. Mais vient une période de langueur et de découragement profond; deux lettres nous l'attestent. Celle d'abord qui porte pour date :

« Ce 3 may 1817.

» Vous recevrez..... les variations que vous m'avez demandées et qui m'ont fait dire bien souvent, comme Haydn (je ne me compare à lui que dans cette circonstance) : *ma force est perdue*. J'ai si fort perdu l'habitude du travail que mes idées sont entièrement paralysées. Je vous ai maudit cent fois de tout mon cœur de m'avoir tiré de ma paresse et, tout en vous donnant au diable, je me creusais le cerveau pour trouver du piquant, de l'original que je n'ai pu, hélas! rencontrer. Ma muse est morte, et je recule plus que je n'avance..., etc. »

Le 5 octobre 1818, il remarque que les auteurs de premier ordre ont eu tort d'abandonner l'héritage d'Haydn et de Mozart. « Il en résulte que la composition instrumentale est livrée à des inventeurs de solos et de batteries qui plaisent quelquefois à la multitude et ennuient constamment les vrais connaisseurs. J'ai pendant plusieurs années travaillé avec beaucoup d'ardeur à la composition, mais, d'une part, le peu de mérite à mes yeux de mes ouvrages, et

Digitized by Google

de l'autre, l'excessive difficulté qu'ils reçoivent de la nature de mes idées, difficulté qui en rend la bonne exécution très rare, m'ont peu à peu éloigné d'un art pour lequel j'avais eu un penchant que je croyais irrésistible. Depuis longtemps, j'y avais renoncé et borné mes occupations musicales à accompagner le piano ou le quatuor. Si quelque chose peut me faire renoncer à mes projets de paresse, Monsieur, ce sera l'encouragement que je reçois de vous, etc., etc. »

La paresse causée par des difficultés indiquées ici devait réagir sur sa cause et ajouter à tant de motifs de dégoûts ceux qui résultent d'une interruption dans des études qui n'en admettent pas.

Cependant G. Onslow était connu, admiré en France, en Angleterre, en Allemagne (1). Peut-être avait-il besoin d'un stimulant nouveau. Ses amis rêvent alors pour lui une gloire plus éclatante, le détournent de la musique de chambre et le poussent vers la scène lyrique. Il avait près de quarante ans. En août 1824, il donne à l'Opéra-Comique l'*Alcade de la Véga*. Ce sujet, emprunté à l'*Alcade de Zamaléa* de Calderon, avait été exploité en partie par Collot-d'Herbois dans le *Paysan-Magistrat*, et tourné au profit des thèses jacobines.

Pas n'est besoin de dire que le livret accepté par G. Onslow présentait le personnage du roi sous de tout autres couleurs. En deux mots, voici le sujet exposé par un critique de l'époque : « Un grand de la cour a enlevé une jeune fille qui a pour père l'alcade de son village. Elle doit sa délivrance à son frère, jeune militaire plein de courage. Le ravisseur s'échappe dans l'ombre et le monarque qui, dans le même moment, s'est égaré à la chasse, est pris

(1) Quand il fut pris de découragement, il avait composé à l'âge de 34 ans douze quatuors et trois quintettes.

Digitized by Google

pour le coupable. Loin de se faire reconnaître, il se laisse conduire chez l'alcade afin de s'assurer par ses yeux si la justice est convenablement rendue à ses sujets. » Cette scène était bien grave pour l'Opéra-Comique; sur un autre théâtre, elle serait susceptible d'un grand effet. « L'amant téméraire vient lui-même avouer sa faute et on devine déjà que le prince l'unit à l'objet de sa tendresse. »

Le livret, de l'aveu de tous, laissait beaucoup à désirer. A chaque instant se trahissait l'ignorance de la scène. La fable, se déroulant péniblement, était retardée d'une façon lamentable par des motifs musicaux, de telle sorte que les plus beaux passages provoquèrent l'impatience des spectateurs. Martainville explique le fait en disant « que les Français ont plutôt la tête dramatique que l'oreille musicale. » En admettant une part de vérité dans cette sentence, il nous semble pousser sa pensée jusqu'au paradoxe, lorsqu'il prétend qu'une faible musique n'empêchera jamais un beau poème de réussir, tandis qu'un mauvais poème entraînera toujours dans sa chute la meilleure musique. — Combien de fois nous avons vu le contraire!

L'ouverture, le premier et le second acte auraient obtenu grâce devant le public, car l'auteur y fait preuve d'un très réel talent; mais l'effet en avait été singulièrement affaibli par l'insuffisance de l'acteur qui tenait le rôle de l'Alcade.

Enfin, le troisième acte, où il n'y a presque pas de musique, laissa voir dans leur nudité tous les défauts d'un livret insipide, véritable caricature de l'œuvre du grand auteur dramatique de l'Espagne, et sembla donner raison aux efforts persistants d'une ardente cabale. Elle avait réussi par son tapage à interrompre plusieurs fois la pièce. A partir du troisième acte, les auditeurs non prévenus cessèrent de la soutenir. Les critiques, même bienveillants, s'ingénièrent à trouver au compositeur des défauts et allèrent jusqu'à lui reprocher d'avoir omis certains mor-

Digitized by Google

ceaux traditionnels qu'on lui sut gré néanmoins d'avoir épargnés au public.

Un insuccès, dû à de pareilles causes, ne pouvait décourager un musicien aussi bien doué que G. Onslow. Il voulut faire appel d'un premier jugement qui, en réalité, ne l'atteignait pas directement, parce qu'il n'était pas seul en cause.

En 1827, avec un sentiment de confiance en ses forces qui l'honore, il ose aborder de nouveau la scène lyrique et fait jouer le *Colporteur ou l'Enfant du Bûcheron.*

Un ouvrage, alors, paraissait incomplet si le titre qui l'annonçait n'était pas suivi d'un sous-titre. La province conserve encore cette superstition oubliée depuis longtemps à Paris.

Un critique expose le sujet de la pièce en ces termes : « La scène se passe en Russie, dans les premiers temps de la monarchie, c'est-à-dire dans un temps barbare. Un chef de brigands a fait massacrer, il y a vingt ans, pendant la nuit, la famille qui occupait le trône. Un seul enfant a été sauvé de son berceau et élevé dans une cabane de bûcheron ; des amis fidèles veulent le retrouver, mais un colporteur, agent secret du brigand souverain et assassin à ses gages, veut aussi découvrir le prince pour le poignarder ou l'empoisonner. De cette lutte, l'auteur (M. Planard) a su tirer trois actes du plus grand intérêt; des scènes fortement combinées, et nombre de situations ont tenu le spectateur constamment en émoi; une évasion d'une haute tour amenée d'une façon ingénieuse et nouvelle au théâtre; une scène de loterie inventée par le colporteur, pour que le sort lui désigne sa victime, et qui sert en même temps à un officier fidèle pour reconnaître ce même prince dont il veut sauver les jours. »

Les amateurs du genre classique se récrièrent tout d'abord sur l'introduction d'un élément mélodramatique à l'Opéra-Comique. On entend l'écho de ces plaintes dans les feuilletons de la critique musicale du temps. Que dirait

Digitized by Google

donc le public de la Restauration, s'il pouvait assister aux multiples enchantements et aux combats d'Esclarmonde? Déjà les librettistes de théâtre, pour attirer le public, usaient d'artifices poussés depuis jusqu'à l'abus. On allait bien à l'Opéra-Comique pour entendre la musique d'Onslow; mais combien de gens voulaient voir, avant tout, et faire constater qu'ils avaient vu sur la scène ce contraste du climat neigeux de Russie avec une serre chaude où s'épanouissaient les plus riches fleurs de l'Asie!

L'*Année littéraire* prétend que le librettiste, lui-même, s'est courageusement offert en holocauste au compositeur. Elle constate le succès, mais réduit tous ses éloges à cette simple phrase : « La partition de M. Onslow est pleine de science et les plus habiles professeurs ne la désavoueraient pas. » Cette nuance restrictive semblait classer l'auteur parmi les compositeurs qui suppléent, tant bien que mal, à l'inspiration par l'érudition scolastique. Elle est soulignée par cette dernière réflexion : « Bref, pour de la musique d'amateur et surtout de grand seigneur, c'est *presque* un chef-d'œuvre. »

Disons, cependant, que presque tous les critiques se montrèrent plus équitables et accordèrent à Onslow un juste tribut d'éloges (1). Mais, ils ne pouvaient se dépouiller entièrement des préjugés de l'époque. On avait bien de la peine à ne pas condamner tout ce qui s'écartait de Mozart, de Rossini, de Chérubini. Un seul critique ose dire qu'il n'y avait pas de mal à s'écarter un peu des accords plaqués à *puntà d'arco* ou en *pizzicato*. Ceux qui craignent de parler franchement ont recours à des moyens détournés qui sont loin de dissimuler leur sentiment véritable. L'un, par exemple, remarquera que l'ouverture ressemble à une symphonie; un autre conseillera à l'auteur de se méfier du style de *Spohr* et de revenir à de meil-

(1) Le journal la *Pandore* du 23 novembre 1827 constate qu'une « opposition injuste et maladroite a vainement protesté contre le succès du *Colporteur*. »

Digitized by Google

leures traditions; un autre, enfin, ne louera la science de l'harmoniste que pour regretter la rareté des mélodies de la vieille école. Et pourtant, les anciens amateurs eux-mêmes pouvaient citer plus d'un air : solo, duo ou trio, qui obtenait leur approbation sans réserve, parce qu'il était conforme aux habitudes de leur éducation musicale. Combien de fois cette éducation n'a-t-elle pas changé depuis, sans attendre même que les générations se soient renouvelées!.....

Le *Colporteur* obtint un grand nombre de représentations, ainsi que les journaux l'avaient prédit. Il est bon de le remarquer, toutefois, le même nombre, qui était alors la consécration d'un succès véritable, marquerait à peine de nos jours un succès d'estime (1).

Nous suivrons encore ici l'ordre des temps pour mentionner un fait notable dans la vie de l'homme et du musicien, et nous rapporterons une anecdote inédite puisée à une source très sûre :

On sait qu'Onslow était chasseur; il aimait la chasse à la façon de Pline, qui se consolait du vide de sa carnassière en rapportant des tablettes pleines de pensées neuves et ingénieuses. Invité dans un château du Nivernais, il fut froissé d'être compris dans le nombre des victimes d'une plaisanterie d'un goût douteux. Des jeunes gens, qui voulaient rire et n'étaient pas très exigeants sur le choix de ce qu'ils appelaient un *bon tour*, avaient glissé entre ses draps quelques douzaines de grenouilles. On voit d'ici les effets de cette mystification.

Onslow, qui avait annoncé l'intention de ne pas prendre part à la chasse du lendemain, afin de noter quelques idées musicales passées à l'état d'obsession, changea subitement de dessein et se décida à prendre part à la

(1) Le *Colporteur* fut dédié à la duchesse de Berry qui se contenta d'un froid remerciement adressé en son nom à l'auteur par la maréchale Oudinot de Reggio. Nous n'avons pu savoir si la froideur de cet accueil doit être attribuée à une question de goût musical ou à d'autres causes.

Digitized by Google

chasse du jour, afin d'éviter la compagnie des mystificateurs désignés pour rester à la maison. Cette résolution faillit lui être fatale. On poursuivait un sanglier qui se fit battre assez longtemps. Au moment où Onslow, posté sous bois, et assis sur un tronc d'arbre, prenait des notes sur son carnet, il reçut, au côté droit de la face, deux chevrotines dont l'une resta dans la plaie. On l'emporta grièvement blessé; bientôt pris de fièvre et du délire, l'une des chevrotines n'ayant pu être extraite de la plaie, il passa par des alternatives de souffrance qui lui laissèrent un peu plus tard assez de liberté pour modifier l'ébauche dont les motifs l'obsédaient et exprimer les sentiments répondant aux titres suivants : la *Douleur*, la *Fièvre*, le *Délire*, la *Convalescence*, la *Guérison*. Ce quintette (le 15e) fut écrit pour M. Norblin, professeur de violoncelle au Conservatoire. C'est ainsi qu'il donna sa forme définitive à cette composition célèbre sous le nom de *Quintette de la Balle* (1). »

Notons en passant que, dans des circonstances analogues, en 1825, Beethoven, à la suite d'une longue maladie, inséra dans le quatuor dédié au prince Galitzin (op. 132) un *Molto adagio* intitulé : *Canzona di ringraziamento in modo lidico offerta alla Divinita da un guarito.*

C'est un thème en plain-chant du cinquième ton de l'église (fa majeur) avec exclusion du *si bémol*. Un Allegretto coupe les variantes de l'Adagio et porte l'indication : *Sentendo nuova forza.*

Onslow a pu connaître cette belle composition, dont son œuvre, à lui, ne porte point de trace sensible. Sans vouloir établir de comparaison entre les deux, nous dirons, cependant, que le livret en quatre parties de l'auteur français est plus clair et permet de mieux suivre ses développements d'un effet très pathétique.

(1) A la suite de cet accident, Onslow fut sujet à des douleurs névralgiques intenses et il lui resta toujours une surdité de l'oreille droite.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Quand Onslow reçut sa blessure, le premier morceau du Quintette, l'*Allegro* était à peu près terminé. Malgré la défense formelle d'arrêter sa pensée sur un simple motif musical, il se lève la nuit et, inspiré par ses poignantes douleurs, il écrit ce *Scherzo*, où le rythme brisé du 2e violoncelle peint les angoisses du délire. Un matin, pendant sa convalescence, il entendit en rêve un *andante* en sourdine qu'il note à son réveil. C'est une action de grâces touchante (1). L'allegretto du final exprime la douce joie inspirée par le retour à la vie et de la santé. C'est : la *Joie de vivre !* Escudier raconte, dans un feuilleton, qu'à l'une des dernières séances de Tilmant, où l'on exécutait ce Quintette, « un amateur très éclairé et très impressionnable, connaissant l'accident qui avait inspiré le morceau, ne put retenir ses larmes et, après le Scherzo, sauta au cou d'Onslow. »

En 1837, notre compositeur fit un nouvel essai de musique dramatique. Le théâtre est, et sera peut-être toujours la voie la plus sûre pour conduire un compositeur à la gloire, surtout dans un pays comme le nôtre où les amateurs de musique de chambre sont rares et où les plaisirs de l'opéra sont si aisément compris et si recherchés de tous, même de ceux qui ignorent la musique.

Le caractère des peuples se trahit un peu dans sa préférence pour tel ou tel genre de monuments. On a dit : « Quand les Américains fondent une ville, ils bâtissent d'abord une école, les Anglais une salle de conférences, les Allemands une brasserie, les Italiens une église, les Français un théâtre. »

Les événements les plus récents semblent justifier

(1) Il racontait lui-même à ses amis qu'il lui arrivait souvent de reproduire en se réveillant des motifs entendus en songe. Le fait est très rare, même dans la vie des musiciens. Les sensations de son et d'odeur ne figurent dans les rêves qu'à l'état exceptionnel et ne se prêtent point ici à l'analyse comme les sensations de la vue et du tact. Onslow avait toujours sur sa table ou dans sa poche un carnet, afin d'y consigner de suite les motifs qui l'avaient intéressé.

Digitized by Google

cette boutade, car au sortir des ruines accumulées par la guerre étrangère et la guerre civile, et la rançon de la France n'étant pas encore payée à l'Allemagne, l'Assemblée nationale vota la somme énorme nécessaire à l'achèvement de l'Opéra,

Le nouveau livret de MM. Planard et de Saint-Georges, mis en musique par Onslow, était emprunté à l'histoire et d'un caractère très dramatique. Il avait pour titre : *Le duc de Guise*, drame lyrique en trois actes et cinq tableaux. La patience des auteurs fut soumise à une rude épreuve. Au moment où tout était prêt pour la première représentation, une indisposition de l'acteur, chargé du rôle du duc de Guise, vint tout arrêter. Furieux de ce contre-temps, Onslow retourne en Auvergne. C'est au bout de cinq mois seulement que la pièce put être jouée.

On remarqua, tout d'abord, que ce n'était pas là un opéra comique ordinaire, de ceux *où tout ce qui ne peut pas se dire se chante en mauvais vers*. Ce drame de bon aloi eût été mieux placé à l'Opéra. Mais chaque théâtre avait ses *pourvoyeurs attitrés* et la tradition, fondée sur des intérêts de commerce ou de camaraderie, perpétuait cette confusion qui ne trompait d'ailleurs pas grand monde et contre laquelle les critiques élevaient les protestations périodiques de leurs plaintes inoffensives. *La Quotidienne* se borne à demander si le drame lyrique favorise les intérêts bien compris de l'Opéra-Comique, théâtre subventionné au prix de 280,000 francs. « Cette question, dit-elle, vaudrait la peine qu'on s'en occupât, si l'examen que nous avons à faire aujourd'hui d'un grand drame et d'une vaste partition, nous en laissait la place et le temps.

Le feuilletoniste du journal *Le Commerce* fait observer qu'à l'exemple de Scribe, qui avait arrangé la Saint-Barthélemy à sa manière, MM. de Planard et de Saint-Georges ne se sont pas gênés pour accommoder à leur façon les évènements célèbres du château de Blois. Mais les peintres, les romanciers en vogue n'avaient-ils pas donné le

Digitized by Google

même exemple et accrédité une tradition fantaisiste qui n'en laisse pas moins à beaucoup de Parisiens la douce illusion qu'ils apprennent l'histoire dans les romans, dans les musées de peinture et au théâtre. Il y a là, sans doute, des occasions d'apprendre et de se ressouvenir, mais payées bien cher peut-être par l'altération fréquente de la vérité.

Les deux premiers actes méritent ces reproches. Le premier acte nous montre un duc de Guise plus préoccupé de romances aux étoiles et de sérénades au balcon de sa maîtresse, la comtesse de Sauves, que de la conquête du souverain pouvoir. Cela ne l'empêche pas cependant de s'essayer au rôle de roi parmi les députés des États et les seigneurs qui s'empressent autour de lui dans la cour du château. Peut-être les auteurs ont-ils voulu faire ressortir le contraste entre la frivolité du duc de Guise et son ambition démesurée.

Mais les auteurs n'abusent-ils pas de ce moyen en prolongeant ce contraste pendant toute la durée du second acte, où la conspiration du Balafré s'étale aux yeux de tous à travers les péripéties d'un festin et d'un bal, où le principal conspirateur danse un menuet et chante des virelais avec sa jolie maîtresse. Tout à coup, il va cacher dans une chaumière ses amours avec Mme de Sauves, marquise de Noirmoutiers. Là, il injurie Catherine de Médicis et le roi qui se jouent de sa simplicité et lui inspirent, en l'irritant, le dessein de revenir à Blois où ils ont préparé sa mort.

Enfin, le dernier acte nous ramène à la réalité par la reproduction moins fantaisiste des incidents dramatiques qui conduisent le duc à sa perte. — Mais ici, c'est l'histoire vraie qui, grâce au livret, devient invraisemblable — car il était bien plus simple de se débarrasser de Guise dans ce guet-apens que de le ramener au château de Blois.

Malgré l'accumulation de beaucoup d'invraisemblances, l'œuvre eut un très grand succès dont l'honneur revient au compositeur. C'est que la musique vit de sentiments

Digitized by Google

plutôt que d'idées. Les idées se discutent à tête reposée; mais les sentiments s'emparent de l'âme et l'entraînent dans un tourbillon dont le mouvement vous dérobe les faiblesses et les erreurs de la fable.

On n'a pas manqué de reprocher à Onslow sa gravité et sa fougue lyrique, d'autant plus déplacées dans les parties conformes au genre de l'opéra comique proprement dit, qu'elles excitent l'admiration la plus sincère en rehaussant les scènes élevées et pathétiques du drame. Mais il ne faudrait pas exagérer pourtant un manque de souplesse qui, après tout, atténue des oppositions par trop vives.

Au lieu de relever toutes les appréciations de tous les critiques plus ou moins compétents de l'époque, dont nous avons voulu prendre connaissance pour avoir la moyenne de l'opinion publique, nous croyons plus intéressant de résumer ici les impressions d'un maître, de Berlioz.

Dans son feuilleton du *Journal des Débats*, il avoue avec une humilité empreinte de malice que la fable ne lui a pas semblé partout également claire. Sur la foi des indiscrétions qui précèdent toujours la mise en scène des grandes pièces, il s'attendait à retrouver les Huguenots de Scribe, tandis qu'à part la scène du festin commune à beaucoup d'autres opéras, il trouve un drame tout différent. Il note assez plaisamment l'abus des boissons variées: « On va, on vient, on danse, on chante; les dames de la cour boivent du lait, les Écossais boivent du vin, Guise boit du lait, la reine-mère boit du café; je n'ai jamais vu tant boire que dans cette pièce. Enfin, l'assassinat *réussit:* Guise, poursuivi par une vingtaine de soldats, vient tomber sanglant sur la scène; Catherine meurt d'épuisement; Henri III rend grâces à Dieu et retourne jouer à la paume. »

Il reproche au second acte un peu de froideur : « La cause en est sans doute à sa division en trois tableaux, dont chacun nécessite un changement de décorations qu'on n'a pas pu ou pas voulu faire à vue, préférant baisser la toile à chaque changement et interrompre ainsi l'action deux

Digitized by Google

fois de suite, en laissant à l'orchestre le soin de tenir en haleine l'attention des auditeurs, ce dont ils se sont montrés médiocrement satisfaits. »

Il laisse, d'ailleurs, aux hommes de lettres, l'appréciation de la pièce et se bornera à examiner la disposition des scènes pour la musique.

Il lui semble que tous les drames lyriques reposant sur les mêmes données, et il y en a un assez grand nombre, présentent des difficultés insurmontables soit au musicien, soit au poète. « L'amour, l'enthousiasme, la mélancolie, la joie, la terreur, la jalousie, le calme de l'âme sont des sentiments et des passions parfaitement propres au développement des forces musicales; l'ambition, les intrigues politiques, au contraire, ne s'y prêtent en aucune façon. »

Il estime que les personnages politiques ne peuvent figurer dans un opéra sans perdre les principaux traits de leur caractère. Macbeth et Richard III seraient des personnages peu intéressants, l'ambition ne se prêtant point à l'analyse musicale. Appliquée à cette âpre et froide passion, la musique paraîtra toujours comme une robe d'or et de soie sur une statue de marbre.

Les auteurs, qui traitent de pareils sujets, ne l'ignorent pas; aussi travaillent-ils à introduire des scènes fictives presque toujours mal adaptées aux scènes véritables, de là un drame boiteux et grimaçant, qui n'inspire pas le compositeur.

Berlioz avoue que, dans ces conditions, la tâche imposée à Onslow double son mérite et il est tout disposé à lui en tenir compte. Il admire la fécondité de ses inspirations, son rare talent de compositeur, et n'hésite pas à dire que c'est une des plus belles gloires musicales de la France.

Il était compté parmi les plus grands harmonistes de l'époque, aussi était-on dans une grande attente. L'ouverture « est d'une belle et large ordonnance, d'un style franc, vigoureux, incisif, d'une intention dramatique bien évidente et bien rendue. Il ne manque à ce morceau qu'une

Digitized by Google

phrase mélodique plus saillante; le chant épisodique de la clarinette ne me paraît pas tout à fait digne du cadre magnifique où l'auteur l'a placé. »

Dans le premier acte, Berlioz a été surtout frappé des couplets du duc de Guise « pleins d'une originalité charmante; » d'un quintette sans accompagnement et d'une chanson à boire « dont le singulier refrain se formule en une longue gamme, embrassant presque toute l'étendue de la voix; » enfin, du dernier chœur.

Au second acte il signale « une ravissante arabesque instrumentale sous un *canto parlato*, formée d'un dessin de violon essentiellement neuf et délicat. »

Il attendait ici un morceau à dessin *obstiné*, d'effet puissant; mais l'orchestre se tait et, ce silence, trompant son attente, lui donne à penser que l'on a pratiqué là une de ces horribles coupures imposées au compositeur par... n'importe qui. Car parmi les autorités artistiques qui peuvent soumettre le compositeur à la vivisection pendant les répétitions d'un opéra, Berlioz cite non-seulement l'auteur du livret, le directeur, mais les acteurs, le machiniste et, s'il y avait encore des chandelles, le moucheur et le sous-moucheur de chandelles.

Il sait, dit-il, « d'une manière positive, qu'un nombre considérable de fragments et de morceaux entiers d'une grande importance ont été de la sorte retirés de la partition de M. Onslow, et j'avoue que j'eusse été fort curieux de les connaître. » Parmi ceux qu'on a conservés, il ne veut pas oublier de citer « la scène de nuit où la jeune laitière allume son feu dans sa cabane pendant que les sifflements de la bise se mêlent aux crépitations du givre à l'extérieur. » Le *staccato* des violons avec les sourdines, accompagné de traits chromatiques *liés* des altos et des violoncelles, produit un effet vraiment magique, d'une nouveauté et d'un pittoresque achevés; on sent le froid.

Le grand air où le duc de Guise décrit sa prochaine entrée triomphale dans Paris, nous paraît aussi mériter le

Digitized by Google

brillant accueil qu'il a reçu, et par la pompe de son style mélodique, et par le luxe de bon goût de l'instrumentation.

Il remarque que la peur étant toujours à l'opéra comique le grand moyen d'exciter l'hilarité, Couderc exprime d'une façon fort plaisante sa peur obligée dans les couplets terminés en trio dont le chant a une tournure originale.

Berlioz déclare, enfin, qu'il lui est tout à fait impossible de juger définitivement un pareil ouvrage après une première audition; aveu qui, venant d'un maître aussi autorisé, devrait donner un peu plus de modestie aux critiques toujours prêts à légiférer et juger sans appel. Mais il voit là un beau succès pour Onslow (1).

Berlioz ne s'était pas trompé. L'opéra de *Guise ou les États de Blois* occupa longtemps la scène de l'Opéra-Comique.

H. LUGUET.

(A suivre.)

---

(1) Berlioz n'oublie pas de rendre hommage à l'orchestre et à Girard qui le dirigeait avec une habileté consommée.

Digitized by Google

COURSES DE MANDRIN

DANS L'AUVERGNE, LE VELAY ET LE FOREZ

(1754)

II

Pendant le mois de septembre, Mandrin fit à l'étranger les préparatifs d'une autre expédition, c'est-à-dire qu'il se procura des marchandises. Il n'avait plus à se préoccuper de la conduite à tenir dans ses courses; son système d'exactions avait eu trop de succès, et l'on mettait trop de lenteur ou d'indifférence à s'y opposer, pour qu'il pût lui venir à l'esprit de modifier en rien sa manière d'agir.

Le marquis d'Argenson (1), observateur fidèle de tout ce qui se passait à la Cour, écrivait dans son journal, à la date du 7 octobre 1754 : « Il y a une bande de contre-» bandiers, au nombre de plus de deux mille hommes » armés, qui courent les provinces, principalement celle » d'Auvergne. Ils en usent galamment avec la noblesse qui » les soutient; les commis des Fermes sont impuissants à » les arrêter, et l'on croit qu'il sera bientôt nécessaire d'y » faire marcher des troupes (2). » Tandis qu'on délibérait

(1) René-Louis de Voyer, marquis d'Argenson, fils du garde des sceaux Marc-René de Voyer d'Argenson, né le 18 octobre 1694, mort le 26 janvier 1757, fut ministre des affaires étrangères de 1744 à 1747. Il a laissé de curieux Mémoires qui ont eu plusieurs éditions.

(2) *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*. Edit. de la Société de l'Hist. de France, t. VIII, p. 353.

Digitized by Google

à Versailles, Mandrin, à la tête d'un rassemblement considérable, pénétrait en France, le 4 octobre, par le pont de Grezin (1), près du fort de l'Écluse (2); il passait à Bellegarde (3) vers six heures du soir et parvenait à dix heures à Nantua. Il tirait seulement 700 livres du débitant de tabac et ne s'attardait guère, dans la certitude de ne pas avoir un meilleur butin.

Le 5, de grand matin, il fut attaqué par quinze employés des Fermes, qui lui blessèrent deux hommes et un cheval, mais ne réussirent pas à l'empêcher de continuer sa route par Cerdon (4), Poncin (5) et Neuville-sur-Ain (6) jusqu'à Bourg-en-Bresse, où il arriva vers dix heures. Nous renvoyons les lecteurs au curieux livre de M. Jarrin (7). Avec les idées adoptées aujourd'hui en matière de police, ils seront assurément surpris de voir l'Intendant de Bourgogne, Bresse et Bugey, M. Joly de Fleury, alors en tournée dans cette ville, assister presque indifférent à la réquisition forcée qu'eut à subir M. Le Français, entreposeur des tabacs et père du célèbre astronome Joseph-Jérôme Le Français de Lalande. Il est vrai qu'il n'y avait point alors de garnison à Bourg, et que la milice bourgeoise se souciait peu de protéger les intérêts des Fermiers-Généraux.

Cette bande partit à une heure assez avancée de la soirée, dans un état complet d'ivresse, fit halte à Saint-Paul-de-Varax (8) et y coucha. Le 6 octobre, elle exigea 2,500 livres du receveur des gabelles de Châtillon-les-

(1) *Grezin*, comm. de Léaz, cant. de Collonges, arr. de Gex (Ain)

(2) *Fort de l'Écluse*, comm. de Collonges, id.

(3) *Bellegarde*, comm. de Musinens, cant. de Châtillon-de-Michaille, arrond. de Nantua (Ain).

(4) *Cerdon*, comm. du cant. de Poncin, id.

(5) *Poncin*, chef-lieu de cant. de l'arr. de Nantua.

(6) *Neuville-sur-Ain*, comm. du cant. de Pont-d'Ain, arr. de Bourg (Ain).

(7) Ch. Jarrin. *La province au* XVIII*e siècle, Mandrin*; pp. 20 et suiv.

(8) *Saint-Paul-de-Varax*, comm. du cant. de Chalamont, arr. de Trévoux (Ain).

Digitized by Google

Dombes (1); puis elle alla prendre gîte pour la nuit à Thoissey (2). Le 2, elle passa la Saône à Saint-Romain-des-Iles (3), arrêta la diligence qui remontait à Mâcon et alla coucher à Jullie (4). Le 8, elle franchit les montagnes peu élevées qui séparent le Beaujolais du Forez.

Depuis qu'elle s'était mise en marche, la petite armée avait formé une seule colonne; mais, parvenue sur le terrain où ses opérations devaient se développer, son général en chef la divisa en plusieurs corps, avant d'arriver à Charlieu (5). Cent cinquante hommes environ y entrèrent, à dix heures du matin, le 9 octobre. Ils dirent au sieur Chabal, commis de l'entreposeur des tabacs, M. Hue des Côtes (6) qui habitait Roanne, de leur compter 12,000 livres pour le tabac qu'ils allaient lui porter, et ils forcèrent plusieurs particuliers, en les rudoyant, à lui prêter 4,500 livres. Ce commis demanda à leur chef quel était son nom; il lui répondit qu'il s'appelait Louis Mandrin, et il lui donna deux reçus, l'un de 3,000 livres, l'autre de 1,500, après avoir laissé 914 livres de tabac de contrebande.

(1) *Châtillon-les-Dombes* ou *sur Chalaronne*, chef-lieu de cant. de l'arrond. de Trévoux (Ain).

(2) *Thoissey*, chef-lieu de cant. de l'arr. de Trévoux (Ain). — Les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur dirigeaient dans cette ville un collège où D. Verdier-Lateur, notre compatriote, enseigna pendant les premières années de sa vie monastique.

(3) *Saint-Romain-des-Iles*, cant. de la Chapelle-de-Guinchay, arrond. de Mâcon (Saône-et-Loire).

(4) *Jullie*. cant. de Beaujeu, arr. de Villefranche-sur-Saône (Rhône).

(5) *Charlieu*, chef-lieu de cant. de l'arr. de Roanne (Loire).

(6) Un très aimable érudit roannais, M. Octave de Viry, dont la complaisance n'a d'égale que le savoir, nous a communiqué d'intéressantes notices biographiques sur les principaux personnages qui furent mêlés, bien malgré eux, à ces événements. Nous le prions d'agréer l'expression de notre sincère gratitude.

Claude Hue, baptisé dans l'église de Saint-Étienne de Roanne, le 3 janvier 1721, écuyer, seigneur de La Tour et de Bourgneuf, fut d'abord receveur des gabelles de la Clayette et de Charlieu, entreposeur des tabacs dudit lieu, puis receveur du grenier à sel de Roanne. Il épousa, le 22 novembre 1746, Pétronille Duprat de Chassagny, dont il eut huit enfants. Il mourut le 19 septembre 1766, dans la ville de Saint-Jean-de-Lône, à l'auberge du *Lion-d'Or*, quoiqu'il résidât ordinairement à Charlieu.

Digitized by Google

Au départ de Charlieu, une avant-garde de vingt-cinq hommes se sépara du gros de la troupe et prit les devants. Elle pénétra dans la ville de Roanne à quatre heures du soir et vint se mettre en bataille devant l'église de Saint-Etienne. Peu d'instants après arrivèrent cent vingt-cinq autres contrebandiers avec deux fifres à leur tête. Celui qui les commandait forma trois détachements qui se rendirent chez M. Forest (1), entreposeur des tabacs, chez le receveur des tailles nommé de Lyvron, et chez M. Hue, receveur des gabelles. A ce dernier on réclama 24,000 livres, qu'il assura ne point avoir en sa possession. Le chef de la bande ordonna alors d'aller chercher deux chevaux afin d'emmener M. Hue et son fils; il ajouta qu'on paierait bien 50,000 livres de rançon. Quand le receveur se vit traité de la sorte, il demanda l'assistance d'un juge et de son greffier pour procéder à l'ouverture de sa caisse. Le commandant répondit que cela était juste, que, du reste, ses gens n'étaient pas des voleurs. On alla aussitôt appeler M. Geoffroy (2), lieutenant-assesseur au bailliage de Roanne. Tous les trois montèrent dans la chambre où était cette caisse, qui contenait seulement 10,000 livres. Le contrebandier déclara que ce n'était pas son compte et qu'il fallait emprunter dans la ville pour le compléter. L'impossibilité lui en ayant été démontrée, il se contenta de la somme sur laquelle il venait de mettre la main et la fit porter dans une salle basse où il la répartit entre ses

(1) Claude Forest, né le 21 octobre 1706, mort le 29 août 1779 (fils de Jacques Forest, bourgeois de Roanne, et de Jeanne-Marie Page); bourgeois d'Amions, puis directeur de la poste et entreposeur des tabacs à Roanne, dès 1741. Il fut marié, le 14 février 1733, à Madeleine Voiret, dont il eut sept enfants. Son fils aîné, Jacques Forest, a été président du tribunal civil de Roanne, maire de cette ville et député au Conseil des Cinq-Cents.

(2) Antoine-Marie Geoffroy, conseiller du roi, lieutenant-assesseur civil et criminel au bailliage de Roanne en 1754, né le 2 décembre 1728, était fils de Nicolas-François Geoffroy, d'abord marchand épicier à Roanne, puis greffier en chef au bailliage de Roanne (fils lui-même de René Geoffroy, procureur fiscal de Dormans en Champagne). Il épousa, le 8 janvier 1760, Madeleine Reol.

Digitized by Google

hommes. Puis il déposa dix-huit ballots de tabac qu'il prétendit valoir 500 livres chacun, enfin deux autres ballots moins gros et qu'il compta au même prix.

Ces hommes allèrent ensuite chez le curé de Saint-Étienne (1) et lui demandèrent 1,000 livres pour M. Hue. Comme il ne les avait pas, ils le conduisirent dans la maison de ce dernier; mais, sur une nouvelle affirmation, ils le relâchèrent immédiatement.

A la même heure, une autre bande procédait de semblable façon chez M. Forest, entreposeur des tabacs, qui, lui aussi, était absent. Les contrebandiers maltraitèrent ses enfants et les obligèrent à se rendre avec eux chez le receveur des tailles pour y emprunter 5,000 livres. On lui exposa que l'on était venu dans le but de le contraindre à prêter de l'argent à M. Forest pour acheter du tabac. M. de Lyvron (2) avait en mains 2,400 livres qu'il dit être prêt à verser, pourvu qu'on lui donnât un reçu valable, ce que ne pouvaient faire des enfants. S'étant rendus à cette observation, les malfaiteurs prirent le parti de retourner à la maison de l'entrepôt, où ils firent forcer une armoire dans laquelle ils enlevèrent 1,295 livres, somme qu'ils trouvèrent insuffisante. Ils insistèrent violemment, et la fille de M. Forest dut aller emprunter de diverses personnes 1,206 livres. Mandrin lui remit alors cinq ballots

(1) Le curé de Saint-Étienne de Roanne, auquel il est ici fait allusion, se nommait Claude-Marie de Nompère de Pierrefitte, né, le 3 septembre 1706, de Jean-Baptiste-François de Nompère, écuyer, seigneur de Pierrefitte et de Champagny, et de Marguerite Courtin de Saint-Vincent. Il était bachelier en l'un et l'autre droit, docteur en théologie et archiprêtre de Roanne.

M. de Pierrefitte était grand-oncle paternel de M. de Champagny, duc de Cadore, ministre et ambassadeur sous Napoléon Ier.

(2) Jérôme-Emmanuel Goyet de Lyvron, écuyer, seigneur de Taron, Beaucresson, La Tour, co-seigneur par engagement de Renaison et Saint-Haon-le-Chastel, conseiller du roi, receveur des tailles en l'Élection de Roanne, par provision du 15 décembre 1750, sur la résignation de son père, Jean Goyet, sieur de Lyvron, conseiller du roi, receveur ancien des tailles en l'Election de Roanne. Il était né le 6 mars 1725 et fut marié deux fois : en premières noces, le 28 janvier 1745, à Nicole de Pierre de Saincy; en secondes noces, à Marie-Anne Gémier des Périchons.

Digitized by Google

de tabac pesant 400 livres, et une quittance conçue en ces termes : « *Je déclare avoir reçu de M. Forest, buraliste, la somme de 2,501 livres pour cinq balles de tabac de contrebande que je luy ai fourni à Roanne, le 9 octobre 1754.* Signé L. MANDRIN. »

Pendant ces visites domiciliaires, le troisième détachement opérait des perquisitions dans plusieurs maisons de la ville et recherchait M. de La Rochejacquelin, capitaine-général des Fermes, et M. Corson, ancien receveur des tailles (1). Il alla, entre autres endroits, aux Minimes, où ces fonctionnaires s'étaient réfugiés, et d'où ils s'évadèrent, après s'être déguisés, en passant par-dessus les murs du jardin.

Une demi-heure avant leur départ, les bandits se présentèrent aux prisons, qu'ils se firent ouvrir, les armes à la main, par la nommée Antoinette Boudreau, femme du concierge Jean Chartier. Ils mirent en liberté Antoine Servagean, dit Le Bon, et Jacques Audonie, accusés de rébellion envers la maréchaussée de la Pacaudière, poursuivis extraordinairement de l'autorité du siège général de la Connétablie. Ils auraient également élargi les autres prisonniers, si le sous-brigadier de la maréchaussée, le sieur Passavin, ne leur eût observé qu'ils avaient à faire à des voleurs de grand chemin et à des assassins (2).

N'est-il pas curieux de voir ces gens écouter tranquillement les remontrances de la maréchaussée? Et, en présence de pareils faits, doit-on s'étonner des réflexions du procureur du roi Cartier de Boiscurtil (3), réflexions tout

(1) Il existait dans chaque Élection deux offices de receveur des tailles, qui étaient tenus tour à tour par des titulaires différents : l'un exerçait pendant l'année paire, et l'autre pendant l'année impaire. De là les dénominations de *receveur alternatif*, de *receveur biennal*. On appelait *receveur ancien* celui qui n'était plus en charge. Parfois le même titulaire réunissait les deux exercices, comme alors M. de Lyvron à Roanne.

(2) Archives du bailliage de Roannais.

(3) Jean-Louis Cartier de Boiscurtil, né à Roanne le 20 août 1715 (fils de Charles Cartier, bourgeois de Lyon, puis conseiller du roi, receveur des tailles et contrôleur

Digitized by Google

au moins singulières sous la plume d'un magistrat : « J'ai » appris, écrivait-il quelques jours après ces événements, » les actes d'hostilité qu'ont commis dans notre ville les » contrebandiers. Comme ces sortes d'incursions atta- » quent plutôt l'intérêt des fermiers que le bien public, » nos citoyens, *en gens raisonnables,* ont paru indiffé- » rents à leur arrivée (1). » A Roanne, comme à Bourg, il y avait cependant une milice bourgeoise ; mais sans doute *ces gens raisonnables* ne jugeaient pas à propos d'exposer leur vie contre des brigands qui, en définitive, n'en voulaient qu'à celui qui portait « l'argent de la gabelle ». En 1754, comme au temps du bon La Fontaine, volontiers ils lui eussent dit :

Si tu n'avais servi qu'un meunier, comme moi,
Tu ne serais pas si malade (2).

Les cent cinquante contrebandiers, que nous venons de voir à l'œuvre, étaient soutenus par quatre escouades, de cinquante hommes chacune, postées à la distance d'environ une lieue de la ville : une au bas de Perreux (3), une autre au bas de Vernay, une troisième au bois de Combray, la quatrième au bois de Raffin, et par une arrière-garde de soixante hommes qui passa près de Roanne le lendemain à dix heures du matin.

Tous les détachements se réunirent le 10 à Villemon-

des actes des notaires, et de Anne Bouchard), avocat en parlement, écuyer, conseiller du roi, procureur en la Maréchaussée générale du Lyonnais, Forez et Beaujolais à Roanne, marié le 3 juin 1743 à Claudine Chol de Clercy.

(1) Jacques Guillien, *Recherches historiques sur Roanne et le Roannais. — Occupation de Roanne par Mandrin et sa bande*, p. 208. (Roanne, Durand, 1863, in-8°.)

(2) Fables : *Les deux Mulets.*

(3) *Perreux* est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Roanne, siège d'une ancienne prévôté du Beaujolais. — *Vernay*, commune du canton de Perreux, sur les bords de la Loire, est un lieu de pélerinage à Notre-Dame fréquenté depuis un temps immémorial. — *Le bois de Combray* se trouve entre Riorges et Saint-Martin-de-Boisy, sur l'ancienne route de Roanne à Saint-Haon. — *Le bois Raffin* est près de la vieille route de Paris à Lyon, non loin de St-Romain-la-Motte.

Digitized by Google

tais (1). Là, ils *expédièrent*, c'est-à-dire ils firent mourir, un de leurs camarades qui ne pouvait plus les suivre. Nous ne nous expliquons pas les motifs de cet acte inqualifiable. Certainement on ne tua pas cet homme pour s'assurer de son silence. Mandrin agissait au grand jour; la veille, il avait offert à M. Hue de lui donner le nom de tous les gens de sa troupe. Il lui avait dit encore qu'il ne nourrissait à son égard aucune animosité personnelle, qu'il avait seulement déclaré une guerre ouverte aux Fermiers-Généraux, qu'il ne tarderait pas à aller à Lyon, et, à ce propos, il s'était montré très irrité contre M. Adine (2) et M. Caze (3). Il avait enfin annoncé qu'il visiterait avant peu le receveur de Ferrières (4), qu'il irait à Thiers et qu'il reviendrait dans la huitaine à Roanne.

C'était bien en effet à une guerre ouverte, avec les procédés habituels d'occupation armée et de réquisition forcée, que se livrait Mandrin. Ces pratiques avaient si pleinement réussi une première fois qu'il se gardait d'y apporter aucun changement, et qu'il ne les modifiera en rien dans la suite de cette campagne. Aussi prierons-nous le lecteur d'excuser l'inévitable uniformité d'allure de ce récit. L'action de la série de drames qui va se dérouler sous ses yeux ne variera jamais; seuls, le décor, la figure et le nom des personnages changeront suivant les localités.

(1) *Villemontais*, commune du canton de Roanne, sur la route de Roanne à Clermont par Thiers.

(2) Charles Adine était Directeur-Général des traites, gabelles et tabacs de Lyon.

(3) Marie-Joseph-François Caze, né vers 1729 (fils de Jean-François Caze, avocat en parlement, et de Jeanne Magnin), Contrôleur-Général des Fermes de S. M. au département de Forez, épousa à Montbrison (parr. St-André), le 26 août 1749, Marianne Thoynet, fille d'Étienne Thoynet, conseiller du roi et son procureur au baillage de Forez, et de Christine Terray.

M. Caze était ainsi le neveu par alliance du fameux abbé Terray, surintendant des finances et ministre d'État sous Louis XV.

(4) *Ferrières*, cant. de Mayet-de-Montagne, arr. de la Palisse (Allier). Nous ne croyons pas que Mandrin ait passé par Ferrières en octobre 1754.

Digitized by Google

Le 10 octobre, Thiers fut envahi vers les cinq heures du soir. La brigade des Fermes s'empressa de se cacher; puis, à la faveur de la nuit, elle se réfugia à Puy-Guillaume (1). Elle était, du reste, trop faible pour résister utilement. Le corps principal de la troupe de Mandrin fut devancé d'une heure par une vingtaine d'hommes à pied que les habitants prirent d'abord pour les gardes de plusieurs brigades qui ramenaient des marchandises capturées. Les contrebandiers traversèrent la ville depuis la Porteneuve jusqu'à la maison de Mme Mellore (2) et de Mlle Bardin, sa fille, entreposeuses des tabacs. Ils se saisirent de toutes les avenues et établirent des sentinelles, jusqu'à ce que Mlle Bardin la jeune, qui s'y trouvait seule, leur eût démontré l'impossibilité où elle était de leur donner la somme qu'ils demandaient. Mandrin, toujours bien renseigné, la fit conduire par quatre de ses soldats chez M. Riberolles (3), qui occupait à Thiers une importante situation industrielle et avait à Lisbonne un établissement considérable. Cet honorable négociant, alors âgé

(1) Lettre écrite, de Puy-Guillaume, par M. Marlet, capitaine-général, à M. de Boisdarcy, contrôleur-général des finances du roi, à Clermont.

(2) Françoise-Thérèse Renaud de Beaufort « veuve du sieur Mellore », mourut à Thiers, le 9 juin 1770, âgée de 68 ans. Elle avait été mariée en premières noces à Jean-Baptiste Bardin, ingénieur du roi, concessionnaire des mines d'Auvergne. De cette union étaient issues : 1° Jeanne-Thérèse Bardin, née le 9 août 1724, morte à Thiers le 27 septembre 1762, mariée le 17 janvier 1752 à Claude-Ignace Brugière de Mons, capitaine au régiment de Penthièvre, plus tard chevalier de Saint-Louis, anobli en 1776; 2° Françoise-Joséphine Bardin, morte à Thiers le 25 septembre 1762 (deux jours avant sa sœur), mariée le 9 novembre 1761 à Philippe-Philibert Treille de Grandsaigne, seigneur de Chassangues, avocat.

(3) Barthélemy Riberolles (fils d'Antoine, seigneur des Orts, et de Marie Girauld) était arrière-petit-fils de Guillaume Riberolles, originaire de Moissat, établi à Thiers au commencement du XVIIe siècle, et mort de la peste en 1629. Né le 7 septembre 1679, Barthélemy Riberolles, marchand bourgeois, comme son père, seigneur des Orts et de Landrevy, fut anobli par une charge de conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France à la Cour des Aides de Montpellier, qu'il acquit vers 1710, et qui fut revendue vers 1770 à la famille Vimal, d'Ambert. Il fit de grandes opérations commerciales en France, en Espagne et en Portugal. Il avait fondé dans la ville de Lisbonne une

Digitized by Google

de soixante-quinze ans, avait jugé avec raison que, devant un pareil déploiement de forces, il fallait prendre toutes les précautions de nature à rendre difficile l'accès de sa demeure, et il en avait soigneusement fermé toutes les issues. D'une des fenêtres, il déclara à Mlle Bardin et à ceux qui l'accompagnaient qu'il n'en permettrait pas l'entrée à des gens armés. Sur-le-champ son habitation fut investie par plus de cent fusiliers qui cherchèrent le moyen d'y pénétrer de vive force. M. Riberolles comprit dès lors que le seul parti à prendre était de capituler, et, pour parlementer sans déranger les barricades, il fit, à l'aide d'échelles, pratiquer une communication avec un jardin contigu à son immeuble (1), jardin qui appartenait à M. Mignot (2), subdélégué de l'Intendant d'Auvergne, et qui était déjà occupé par les assiégeants. A la même heure, d'autres contrebandiers se rendirent au dépôt du sel, où

maison considérable, dont il laissa plus tard la gestion à deux de ses fils. L'un d'eux y fut tué lors du tremblement de terre du 1er novembre 1755. La maison de commerce perdit de plus, à ce désastre, environ 500,000 livres, somme énorme pour l'époque. Barthélemy Riberolles, qui avait été longtemps premier échevin de la ville de Thiers, y mourut le 19 mars 1763. Il avait épousé, en 1704, Marie-Perrette Vachérias, fille unique d'un riche négociant de cette ville. Elle lui donna vingt-trois enfants, et mourut en 1746.

(1) La maison de M. Riberolles était située rue Conchette, au coin de la rue Clorière. Au nord, elle était attenante à celle de M. Mignot, dont le jardin, par suite de la déclivité du terrain, était surélevé d'environ trois mètres au-dessus du jardin de M. Riberolles, lequel cependant se trouvait lui-même au niveau du premier étage des bâtiments.

(2) Gabriel Mignot, seigneur des Torrents et des Champs, fils d'autre Gabriel Mignot, avocat en Parlement, et de Françoise Torrent, naquit à Thiers le 17 octobre 1717. Il épousa en 1751 Marie-Antoinette Guilllemot. Il fut avocat en Parlement, lieutenant de la châtellenie de Thiers, subdélégué de l'Intendant d'Auvergne à Thiers, premier maire élu de cette ville en 1790, et y mourut le 15 janvier 1791.

Un des arrière-petits-fils de M. Riberolles et un des arrière-petits-neveux de M. Mignot, M. Antoine Guillemot, à qui notre respectueuse reconnaissance ne fera jamais défaut, a bien voulu mettre à notre disposition des notes très soigneusement colligées et rédigées avec une précision dont il semble avoir seul le secret. Nous en avons extrait une courte biographie des habitants de Thiers qui furent victimes des excès de Mandrin.

Digitized by Google

ils trouvèrent le receveur, M. de Manovelly (1), et lui demandèrent 20,000 livres. Celui-ci leur fit voir le fond de sa caisse, dans laquelle il n'y avait pas plus d'une centaine de pistoles. On le prit et on le mena chez plusieurs marchands de la ville, qui se trouvèrent sans argent, enfin chez M. Riberolles, qui avait refusé d'en donner sur billet à Mlle Bardin. L'on arriva juste au moment où celui-ci venait de descendre et discutait avec ses agresseurs. M. de Manovelly le pria de lui prêter ce qu'on lui réclamait, afin de garantir sa vie, qui n'était plus en sûreté : « Je n'ai, dit-il, que mille livres chez moi, et l'on m'en demande vingt mille. » M. Riberolles répondit qu'il s'en manquait beaucoup qu'il possédât pareille somme en caisse, mais que, s'il lui était permis d'entrer, il lui donnerait ce qu'il aurait. Les contrebandiers ne s'y opposèrent pas et les laissèrent aller seuls. M. Riberolles sortit alors trois sacs d'argent; et, dans la crainte que ces malfaiteurs ne commissent quelque désordre pendant qu'on le comptait, il engagea trois d'entre eux à venir pour être témoins qu'on ne perdait pas de temps à les satisfaire.

On les amadoua autant que possible, et ils finirent par signifier qu'ils se contenteraient de six mille livres. M. de Manovelly leur objecta que M. Riberolles était sa dernière ressource et que la somme fournie par son concitoyen, jointe à celle qu'il avait chez lui, s'élevait seulement à 4,600 livres. Sur des instances aussi pressantes, ils rabattirent encore 1,000 livres, mais on dut ajouter aux trois sacs ce qui manquait pour parfaire la somme de 5,000

(1) Louis-Claude de Manovelly, écuyer, receveur du grenier à sel de Thiers, né le 1er novembre 1713, était fils de Louis-Paul de Manovelly, écuyer, aussi receveur du grenier à sel de Thiers, originaire de Crécy-en-Brie, et de Marie Lagarde (fille de Gilbert Lagarde, procureur fiscal de Lezoux, et d'Amable Titasson). Il fut marié, le 28 juillet 1738, à Marianne Arthaud de Viry, fille d'Etienne-Antoine Arthaud de Viry, écuyer, et de Marie Boyer.

La maison de M. de Manovelly, écuyer, était située derrière l'église de Saint-Genès, sur la place dite de la Chabre (alors rue du Château), en face de la maison du Saint-Esprit ou hôtel de ville de ce temps-là.

Digitized by Google

livres. Le prêteur reçut une reconnaissance de M. de Manovelly, à qui les contrebandiers laissèrent neuf quintaux de tabac d'assez mauvaise qualité et un billet signé MANDRIN, ainsi conçu : « *Je déclare avoir resu du sieur Manovelly cinq mille livres pour tabac de contrebande.* »

La nuit était venue. Les rues fourmillaient de bandits qui tiraient sans cesse des coups de mousquets ou de pistolets. Dans le nombre on remarqua plusieurs colporteurs dauphinois, qui déjà auparavant étaient venus vendre à Thiers, et même deux ou trois individus natifs de cette ville. L'un d'eux, nommé Barge, fils de Claude, forgeron, fut reconnu à sa voix, devant la porte de Jacques Londant, où il était allé, avec d'autres, entour l'heure de minuit, pour l'appeler. Ce Londant était soupçonné depuis longtemps d'être de connivence avec les contrebandiers (1). Comme il ne répondait pas, ceux-ci tirèrent deux coups de fusil dans la boutique de Jean Chomette, son beau-père ; une balle vint même percer le chevet du lit de la femme de Chomette. Ils tentèrent plusieurs fois d'enfoncer la porte et se retirèrent enfin, en jurant et en menaçant Londant de revenir pour l'égorger.

Dès la veille au soir, on était allé chercher à la campagne Mme Mellore, entreposeuse des tabacs, et sa fille aînée, Mlle Bardin. Après les avoir accablées de mauvais traitements, de grand matin, on les contraignit à emprunter 2,040 livres, pour lesquelles on leur remit quatre balles de tabac. On retourna de nouveau chez M. de Manovelly et on lui demanda encore 1,000 livres, qu'il emprunta comme la première fois, puis on lui donna deux autres paquets de tabac du poids de deux quintaux. Plus tard le président du bureau des gabelles dressa un procès-

(1) Dans les comptes consulaires de le ville de Thiers pour 168., on trouve qu'il fallut refaire un mur de la prison, en partie démoli par un Londant qui y était enfermé et s'était évadé. S'agissait-il d'un ascendant ou d'un homonyme de celui dont il est ici question?

Digitized by Google

verbal de ces exactions et scella du sceau des Fermes tous les ballots laissés par les contrebandiers.

Ceux-ci partirent le 11, sur les deux heures de l'après-midi ; ils avaient quatre-vingt-dix-huit chevaux. Ils firent une fausse marche dans la direction de Puy-Guillaume ; mais ils revinrent tout à coup sur leurs pas et prirent la route d'Ambert. Ils passèrent la nuit dans plusieurs hameaux distants de trois ou quatre lieues de Thiers, au logis de la Garbière (1), à la Croix-Neuve (2), à la Rodelière (3), aux Genestes (4) et à Chabrelau (5).

Mandrin semble avoir dispersé ses troupes dans plusieurs directions, soit avant d'arriver à Thiers, soit lorsqu'il en partit. Désormais il continuera sa marche à travers l'Auvergne et le Velay, accompagné de cent vingt ou cent cinquante hommes environ ; pendant que certaines bandes inquiéteront Saint-Etienne et d'autres villes du Forez.

Le 12 octobre 1754, il était entour onze heures du matin lorsque les contrebandiers arrivèrent à Ambert par la porte de Clermont, à cheval et les armes hautes. Les documents que nous avons consultés contiennent les détails les plus circonstanciés sur leur séjour dans cette ville et montrent de quelle manière ces brigands se comportaient, tant à l'égard des employés du fisc que de l'habitant. Ils cherchèrent d'abord des écuries pour leurs montures et les logèrent chez Antoine Mayet, Jacques Sabatier, Claudine Caillet, veuve de Jean Chesles jeune ; Gabriel Chaumond

(1) *Garbière* (la Garbier, *d'après la carte de Cassini*) maison isolée, comm. de Vollore-Ville, cant. de Courpière, arr. de Thiers (Puy-de-Dôme).

(2) *La Croix-Neuve*, hameau, comm. d'Aubusson, cant. de Courpière, arr. de Thiers (Puy-de-Dôme).

(3) *Le Rodelier* (la Rodelière, *Cassini*), maison isolée, comm. d'Olmet, cant. de Courpière, arr. de Thiers (Puy-de-Dôme).

(4) *Les Genettes* (la Genetes, *Cassini*), hameau de la comm. et du cant. d'Olliergues (Puy-de-Dôme).

(5) *Chabrier-le-Haut* (Chabrai-le-Haut, *Cassini*), maison de la comm. et du cant. d'Olliergues (Puy-de-Dôme).

Digitized by Google

et Jean-Baptiste Fuzon, cabaretiers ; chez Vital Chaptard, aussi cabaretier et lieutenant de la ville d'Ambert, et chez René Ribeyron, étaminier. Ils obligèrent ces paisibles citoyens à leur donner du foin et de l'avoine pour leurs chevaux, ainsi que de la viande et du pain pour eux-mêmes ; ils payèrent toutes ces fournitures avant de se retirer.

Tandis que certains contrebandiers s'occupaient de ces soins matériels, d'autres marchèrent droit à la demeure de Mme Michelle Artaud, débitante de tabac. Ils y entrèrent et demandèrent s'ils étaient dans la maison de M. Lussigny, entreposeur. Elle répondit négativement ; ils dirent alors qu'ils allaient s'y rendre, mais il en resta quelques-uns qui, avec de grandes menaces, lui réclamèrent 20,000 livres. Ils lui firent « faire son acte de contrition » en lui disant qu'ils voulaient la tuer, et ils frappèrent aussi sa domestique. A force de supplications, la pauvre femme obtint la réduction de cette somme à 1,500 livres, qu'elle emprunta chez différentes personnes, où ils l'accompagnèrent toujours en jurant et en la menaçant. Après s'être emparés de cet argent, ils délivrèrent trois ballots de tabac représentant un poids de 297 livres et donnèrent une quittance ainsi conçue : « *J'ay resu de Madame Michel* » *Artaud la somme de quinze cent livres pour trois bal-* » *les tabac contrebande à Ambert le 12 octobre mil* » *sept cinquante-quatre.* Signé : L. MANDRIN. »

De chez Mme Artaud le plus grand nombre des contrebandiers s'était dirigé vers la place de la Grenette, ou du Marché, et avait mis pied à terre devant la porte de l'entrepôt du tabac. S'adressant à M. Lussigny lui-même, le chef lui demanda s'il était bien l'entreposeur. Sur sa réponse affirmative, les bandits pénètrèrent dans la maison, et celui qui les commandait s'informa de l'argent comptant qui s'y trouvait. M. Lussigny répondit qu'il pouvait avoir mille écus en or. Mandrin, car c'était lui, les compta immédiatement, s'en empara, puis il fit porter six balles de tabac. M. Lussigny demanda une quittance. Mandrin

Digitized by Google

répondit qu'il irait chez tel notaire qu'on choisirait, et ils se rendirent ensemble dans l'étude de Me Herbuer-Laroche. Là, après déclaration de ce qui venait de se passer, acte fut dressé et signé par Mandrin en présence de J.-B. Ratier, peintre, et d'Henri Faure, négociant, qui signèrent aussi avec M. Lussigny et le notaire. Quand il sortit de l'habitation de M. Herbuer-Laroche, M. Lussigny fut entouré de plusieurs contrebandiers, dont un, qui prétendait également être chef, lui mit devant le visage le canon d'un fusil et lui signifia qu'il voulait 20,000 livres ou qu'il le tuerait. Le malheureux entreposeur remontra qu'il venait d'en compter 3,000. Cet homme répartit qu'il s'en f....., et il le força d'entrer chez M. Micolon de Blanval et de lui emprunter 1,800 livres, qui furent aussitôt empochées. Puis, ayant toujours le fusil braqué, il l'accompagna chez M. Vimal aîné. Comme son mari était absent, Mme Vimal envoya chercher un serrurier et fit forcer un coffre d'où l'on tira 1,000 livres que ce contrebandier prit également. Voyant la difficulté de se procurer de l'argent, le scélérat réduisit ses prétentions à 4,000 livres. M. Lussigny se vit cependant contraint d'aller chez MM. Mayet et Cays, négociants associés, qui lui prêtèrent un sac de 600 livres. Revenu dans son habitation, il retrouva les mêmes gens en train d'obliger sa femme à prendre d'autres balles de tabac. Mais le deuxième chef, qui venait pour recevoir l'argent emprunté à MM. Mayet et Cays, leur enjoignit de sortir. Ils se conformèrent à cet ordre, non sans formuler de terribles menaces.

Mme Lussigny montra alors à son mari un paquet de toile peinte contenant vingt-six mouchoirs, en cinq pièces, d'une longueur totale de sept aunes et demie, pour lequel cet homme avait exigé 56 écus et avait remis une quittance signée : *La Faies*. Me Herbuer-Laroche fut de nouveau requis de rédiger un second acte qu'il joignit au premier et dans lequel Mandrin ajouta une autre quit-

Digitized by Google

tance de 4,000 livres (1). Frappé de ce que le reçu de La Faye portait 56 écus pour une si petite quantité de marchandises, il appela ce contrebandier, qui était avec ses camarades devant la porte de la maison et, après lui avoir donné une sévère réprimande, il lui fit rendre 26 écus, parce que, dit-il, les mouchoirs ne valaient pas plus de 30 écus.

Pendant que l'escouade principale opérait à l'entrepôt, d'autres détachements s'étaient transportés chez divers marchands où ils avaient procédé avec une remarquable et parfaite uniformité. Dix ou douze hommes étaient entrés chez Marie Fayolle, cabaretière et débitante, et lui avaient délivré 192 livres de tabac. Elle dut les payer comptant et emprunter 1,000 livres dont on lui donna une

(1) Ces actes, que nous devons aux obligeantes recherches de M. Bravard, notaire à Ambert, sont fort curieux; aussi nous n'hésitons pas à les reproduire dans leur entière teneur, avec l'orthographe primitive, pour en mieux conserver la physionomie originale :

« Anjourd'huy douze octobre mil sept cents cinquante quatre environ l'heure de midy devant le nore souné et en présence des témoins cy apprès nommés, a comparu Mr Jean-Philipe-Joseph Lusiny entre pozeure des tabacs en cette ville d'Ambert y hant avec le sieur Louis Mandrin Marchand et Chef des Contrebandiers à la teste de cent vingt hommes, lequel dt sr Luziny nous a déclaré comme l'a reconnu ledt sr Louis Mandrin avoir pris par forcement dudt sr Mandrin et de sa troupe pour la somme de trois milles livres de tabac de contrebande en six balles pezant environ six quintaux, de laquelle declaration ledt sr Lusiny nous a requis acte ainsy que de l'aveu dudt sr Mandrin icy présent, que luy avons octroyé pour luy valloir et servir ce que de raizon. Fait à Ambert étude du nore souné en présence de Me Jean-Baptiste Ratier peintre et Mr Henry Faure négociant hants de cette ville d'Ambert sounés avec ledt sr Lusiny et ledt sieur Mandrin. Lesde jour et an. — Lussignv. — L. Mandrin. — Rattié. — Faure. — Herbuer-Laroche Nr R. — *En marge* : Conlé à Ambert le traize 8bre 1754 surcis à la perception du droit jusques à la décision. Gladel. »

« Et ledt jour douze octobre mil sept cents cinquante quatre environ quatre heures du soir, nous dt nre souné ayant été mandé de la part dudt sieur Lusiny en sa maison en cette dte ville rue du Marché nous y sommes rendus ou étant en la présence desdes sres Ratier et Faure y avons trouvé plusieurs contrebandiers forçant encore ledt sr Luziny à prendre du tabac de contrebande à quoy ledt sr Luziny ne pouvant résister sans craindre de perdre la vie, il a encore été forcé de prendre desde contrebandiers un paquet de mouchoirs d'indiene pour cinquante six écus et pour quatre milles livres de tabac de contrebande en huit balles suivant les reçus cy joins que ledt sieur Luziny nous a remis l'un du sr Lafaie pour le paquet de mouchoirs d'indiene et l'autre

Digitized by Google

quittance conçue en ces termes : « *J'ay resu de Marie Fayolle la somme de mille livres pour deux balles de tabac de contrebande; à Ambert le douzième octobre mil sept cent cinquante-quatre;* signé : L. MANDRIN. »

Chez Françoise Buisson, célibataire, débitante de sel, deux contrebandiers, dont l'un se nommait Antoine Barge, sans doute le même qui avait été reconnu à Thiers, extorquèrent, avec violence, autres 1,000 livres pour deux paquets de tabac pesant 170 livres, poids de Lyon, et laissèrent une quittance ainsi libellée : « *Je déclare avoir recu de Françoise Buisson la somme de mille livres pour deux balles de tabac de contrebande à Ambert le douze octobre mil sept cent cinquante-quatre ;* signé : MANDRIN (1). »

dud^t s^r Louis Mandrin pour les quatre milles livres pour lesd^es huit balles tabac de contrebande n'ayant autrement voulut lesd^s Lafaye et Mandrin donner leur reçu, de tout quoy nous avons aud^t sieur Luziny ce requérant donné acte en présence desd^s sieurs Ratier et Faure sou^nés avec led^t sieur Luziny. Lesd^s jour et an et clost environ cinq heures du soir que lesd^s contrebandiers sont partis de cetted^te ville et pris leur chemin du cotté de Marsac. — LUSSIGNY. — RATTIÉ. — FAURE. — HERBUER-LAROCHE, No^re R. — *Plus bas est écrit* : Con^lé à Ambert le traize octobre 1754 surcis au payement jusques à la décision. GLADEL.

PIÈCES ANNEXÉES. — Recu de Monsieur Lussigny entreposeur de tabac à Ambert pour un paque de mouchoire d'indiene 56 ecut. *Signé* LA FAIES.

— Je déclare avoir reçue de M. Lusigny la somme de quatre mille livres pour huit balles tabat contrebande à Embert le 12 octobre 1754. *Signé* L. MANDRIN.

— Ces actes sont naturellement rédigés sur du papier *formulé* ou *de la formule* (nom que l'on donnait à cette époque au papier timbré). Quant aux deux reçus, ils sont écrits, l'un au-dessus de l'autre, sur une même feuille de papier *fin* qui porte la marque de fabrique d'Amable Vimal et le millésime de 1742. Le dessin de cette marque au filigrane a été donné par M. Michel Cohendy *Note sur la Papeterie d'Auvergne*, planches I et III, n°s 1 et 18.

(1) A l'exemple de M. Lussigny, Françoise Buisson exigea une déclaration devant notaire. Cet acte vient à l'appui de la quittance jointe au procès-verbal dressé par le bailli d'Ambert et que nous avons déjà reproduite. En voici les termes :

« Aujourd'hui 12 octobre mil sept cent cinquante quatre environ une heure apprès midy a comparu devant les notaires soussignés et la présence de témoins cy-apprès nommés Antoine Barge contrebandier de la troupe de ceux qui ont passé ici au nombre de cent vingt lequel à la réquisition de dem^lle Françoise Buisson, fille majeure habitante de cette de ville débitante de sel présente et acceptante a déclaré avoir forcé lade dem^lle Buisson à prendre de luy deux balot de tabac de contrebande du poid d'environ deux quintaux poid de Lyon moyennant la somme de mille livres qu'il a

Digitized by Google

Toujours à la même heure, rue de la Barrière, trois ou quatre de ces malandrins essayaient d'enfoncer la porte du magasin de Rose-Marie Pailhon, débitante de tabac, lorsque celle-ci se présenta. Ils la menacèrent, la maltraitèrent et exigèrent, en échange de quatre ballots de tabac d'un poids total de 298 livres, une somme de 2,000 livres pour laquelle ils remirent une quittance dont la teneur suit : « *J'ait resu de madame Rose Marie Pallion la somme de deux mille livre pour acquit de quatre balle tabac de contrebande à elle livré. Ambert le 11e octobre 1754.* L. MANDRIN (1). »

Dès l'arrivée de la troupe, les consuls de la ville d'Ambert avaient ordonné de sonner le tocsin, afin de rassembler les populations voisines ; mais ces malfaiteurs s'étaient déjà emparés des serviteurs de l'église et leur avaient ordonné de ne point obéir s'ils voulaient sauver leur vie et éviter de voir mettre le feu aux quatre coins de la cité (2).

Vers midi, Pierre Chometton, maréchal-ferrant, fut forcé de poser huit fers neufs et d'opérer seize relevés

recu de lade demlle Buisson dont la quitte à Ambert étude du notaire soussigné en présence de Claude Brunat, voiturier habitant du bourgt de Bertignat, de sieur Joseph Gourbeyre ancien garde du corps du Roy habitant de cette ville d'Ambert soussignés, ladite demlle Buisson ne l'ayant pu faire à cause de ses infirmités et ledt Barge ayant déclaré ne le savoir faire de ce enquis ayant ledt Barge seulement fais la croix. Dont acte lesde jour et an. — GOURBEYRE. — BRUNAT. — HERBUER-LAROCHE, Nre Ral. — DAVAL. — Contrôlé à Ambert le 13 octobre 1754, surci pour le paiement jusques après la décision . Signé : GLADEL.

(1) L'original de ce reçu est entre les mains de M. Féchet, maire d'Ambert. Il a été paraphé *ne varietur* le 28 novembre 1754, au cours d'une information que M. Mignot de Génety fut chargé de faire à Thiers, à Ambert et à Arlanc.

(2) Ce fait résulte d'une délibération prise à l'effet de solliciter l'envoi de troupes régulières dans la province. Les premières lignes de ce document font connaître les noms des citoyens qui administraient, en cette année, la ville d'Ambert.

« Aujourd'huy, dimanche, treizième jour du mois d'octobre mil sept cent cinquante quatre à deux heures de relevée, pardevant le notaire royal [Gladel] secrétaire de la ville, à la réquisition de Mes Guillaume Peschier, Pierre Perrodon, Damiens Calliet et Pierre Berthiol, tous quatre consuls et marchands de la ville d'Ambert, y demeurant ; apprès que la cloche a sonné pour la convocation des assemblées à la manière ordinaire, dans la maison dudit sieur Peschier premier consul, à cause de l'écroule-

Digitized by Google

aux chevaux ; de plus il fallut panser un de ces animaux d'une enclouure. Ce travail lui fut payé cinq livres et sept sols.

A trois heures, deux contrebandiers ayant sans doute appris que tous les débitants de tabac n'avaient pas été exploités, vinrent à la boutique de Marie Bonnefoy, veuve de François Croix, située rue de la Gaye, et la trouvèrent fermée. Ils enfoncèrent la porte, puis ils se rendirent chez cette femme qui habitait une petite rue attenante. Là, aidés d'un de leurs compagnons, ils lui demandèrent, un pistolet sur la gorge, de leur donner 4,000 livres qu'ils réduisirent bientôt à 21 louis (504 francs), à raison desquels ils lui remirent un ballot de tabac pesant 75 livres et la quittance suivante : « *Je déclare moy la Lancette avoir reçu la somme de vingt un louis pour tabac marchandise délivrée à la veuve de François Croix. Fait à Ambert le 11 octobre mil sept cent cinquante quatre.* Signé : La Lancette. »

A la même heure, deux autres contrebandiers étaient allés aux prisons. En l'absence du geôlier, Benoît Batisse, ils les firent ouvrir par Damienne Jouvain, sa femme. Ils les visitèrent, n'y trouvèrent personne et se retirèrent « sans autrement se mal comporter », rapporte un des procès-verbaux dressés dans la soirée du 12 octobre et le lendemain par M. Madur (1).

Il était environ cinq heures du soir, lorsque toute la bande quitta Ambert, promettant de revenir dans trois

ment de l'hôtel commun de cette ville, se sont assemblés en corps Jean Imberdis marguiller, Michel et Jean-Baptiste Vimal frères, Georges Martin, Jacques Vimal, Pierre Monteillet, Annet Collangettes, Jean Ponchon, Amable Micolon, Vital Caire, Joseph Fuzon, Pierre Degiron, Jacques Laval, Jean Pourrat, Gabriel Dumontel, Jacques Gladel et Pierre Pacros, tous marchands, faisans et représentans la majeure partie des habitans de cette ville, auxquels lesdits sieurs consuls ont exposé..... »

(1) Joseph-Étienne Madur, avocat en Parlement, bailli du comté de Riols et de la ville d'Ambert, et subdélégué de l'Intendant d'Auvergne au département de la ville d'Ambert.

Digitized by Google

semaines, et prit la route de Marsac (1). Le nommé La Faye, à qui Mandrin avait fait rendre une partie de l'argent réclamé pour les mouchoirs, rebroussa chemin à toute bride jusqu'à la maison de M. Lussigny; mais la porte était fermée, et il repartit en jurant avec éclat qu'il se vengerait.

Il résulte des procès-verbaux dont nous venons de parler, que, dans la seule ville d'Ambert, en un seul jour, les contrebandiers ont volé à main armée, car il n'est pas possible de qualifier autrement ce brigandage, 13,094 livres d'argent monnayé et ont déposé 2,039 livres de tabac. On pourrait être surpris de la quantité de cette marchandise, dont ils inondaient tous les lieux où ils passaient, si l'on ne savait pas qu'à cette époque l'usage du tabac était très répandu. On fumait peu, il est vrai, à en juger par la provision relativement minime de tabac de cette sorte que contenaient les entrepôts; mais on chiquait, surtout on prisait, et on prisait beaucoup. Les débits étaient plus multipliés qu'ils ne le sont aujourd'hui, et telle paroisse, dans laquelle il n'y en a actuellement qu'un seul, en comptait trois alors (2). Il suffisait, pour se livrer à ce commerce, d'avoir une commission de l'adjudicataire de la ferme des tabacs de la province; et l'on trouvait avec d'autant plus de facilité des marchands, que la vente du tabac « exemptait des charges de collecte, tutelle, cura- » telle et autres personnellement et si longuement qu'on » était employé à ladite vente ». Toujours en notre pays de France, si amoureux d'égalité, on a recherché avec ardeur tout ce qui procure un privilège, si minime qu'en soit l'importance.

D'après l'abbé d'Aurelle (3), les contrebandiers auraient obtenu 1,200 livres à Marsac. Aucune des lettres adres-

(1) *Marsac*, cant. et arr. d'Ambert (Puy-de-Dôme).

(2) Abbé Pontvianne, *Esquisse historique sur Saint-Georges-l'Agricol*, p. 64 (Le Puy, Prades-Freydier, 1888, in-8°).

(3) *Route tenue par une bande de contrebandiers*, etc.

Digitized by Google

sées à l'Intendant d'Auvergne ne parle du prélèvement de cette contribution.

Le dimanche, 13 octobre, il était dix heures du matin, et on célébrait la grand'messe dans l'église paroissiale du Bourg, lorsqu'ils arrivèrent à Arlanc (1). Ces hommes, dont un témoin oculaire nous a tracé le portrait, « avaient » la figure la plus affreuse ». Tous étaient armés, « cha- » cun d'eux d'un fusil à deux coups, d'une bayonnette » au bout, de deux pistolets d'arçon, de plusieurs armes » à feu qui sont des pistolets de poche et d'autres atta- » chés à leur ceinture, muni chacun d'une gibecière en » bandouillère ». Ils s'emparèrent de toutes les avenues de la ville, de la place de la halle, pour y faire manger leurs chevaux, et de presque tous les cabarets. Ils obligèrent les cabaretiers à leur fournir tout ce dont ils avaient besoin et ils dirent qu'ils étaient venus « en grand nombre » dans le but de faire périr tous ceux qui résisteraient et » de les brûler, ainsi qu'ils en avaient menacé les habi- » tants depuis le 11 mars dernier (2) ». Comme il n'existait pas d'entrepôt de tabac à Arlanc, ils s'étaient saisis, dès leur entrée, des maisons et des personnes d'Antoine Mayet, praticien, et de son fils Pierre, de Pierre Coupat et de son fils Pierre, marchands, et de M. Mary Douvreleul (3), aussi marchand buraliste ; ils demandèrent à

(1) *Arlanc*, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Ambert (Puy-de-Dôme).— Cette localité est formée de deux quartiers distincts éloignés l'un de l'autre d'environ cinq cents mètres, la Ville et le Bourg. Dans cette dernière agglomération se trouve encore l'église paroissiale.

(2) Il résulte de ces paroles que la bande de Mandrin comptait un certain nombre d'hommes qui avaient déjà pratiqué la contrebande dans cette contrée.

(3) La famille Douvreleul ou Douvreleur est ancienne et importante à Arlanc. Un de ses membres représenta cette ville à la réunion tenue à Clermont pour la nomination des députés à envoyer aux États généraux de 1614.

Mary Douvreleul avait épousé Marie Chassaigne. Un de leurs fils, le bénédictin D. Jean-Augustin Douvreleul, né le 21 janvier 1749, fit profession dans l'abbaye de Saint-Allyre le 13 décembre 1770. En 1790, il était religieux au monastère de Saint-Pourçain. Déporté à l'île d'Aix, il y mourut le 18 août 1794, martyr de son attachement à ses croyances.

Digitized by Google

chacun 2,000 livres. Ceux-ci représentèrent qu'il leur était impossible de réunir à eux trois cette somme, quand même ils iraient parcourir la ville et que les gens seraient contraints de la leur prêter. Les bandits mirent alors leurs habitations au pillage, enfoncèrent les portes, forcèrent les armoires, fouillèrent jusque dans leurs poches et tirèrent des coups de fusil qui brisèrent des meubles et des vitres. Plusieurs fois ils couchèrent en joue les malheureux buralistes et déclarèrent que si l'on s'avisait de les soutenir et de sonner le tocsin, ils étaient résolus à tout incendier Pour preuve de leurs mauvais desseins, ils répandirent six livres de poudre dans une paillasse, chez M. Douvreleul, et firent mine d'y mettre le feu ; ils portèrent du chanvre et de la braise dans la maison de M. Mayet, et furent seulement arrêtés par les supplications des intéressés. Ils les emmenèrent alors, liés comme des criminels, et les traînèrent à diverses reprises dans la ville et le bourg d'Arlanc, même jusqu'à Beurières et à Chaumont, en leur disant : « Marchez, J. .-F..., pour » nous fournir de l'argent. Allons partout où il s'en trou- » vera, car s'il en fallait pour nous faire pendre, vous en » trouveriez d'abord. » A la suite de cette triste odyssée, MM. Mayet père et fils versèrent 760 livres, M. Douvreleul 1,000 livres, et MM. Coupat père et fils 1,500 livres, y compris l'argent que ces négociants avaient déjà par devers eux. En outre, les scélérats prirent de vive force, et à vil prix, une certaine quantité de marchandises dans leurs magasins. Ils laissèrent en échange à MM. Coupat trois petits ballots de tabac pesant 279 livres, poids d'Arlanc, et un reçu de 1,500 livres signé par l'un des chefs. A MM. Mayet ils remirent un paquet de tabac d'un quintal environ, évalué 500 livres, plus 33 livres de tabac dans le fond d'un petit sac pour le prix d'autres 200 livres; ainsi qu'il fut établi par une quittance, en deux articles, écrite et signée de la main du même contrebandier, dans laquelle il ne fut pas question des 60 livres qui

Digitized by Google

formaient le complément de la somme exigée de ces Messieurs. Ils forcèrent enfin M. Douvreleul à prendre 275 livres de tabac contenues dans deux balles, pour le paiement de 1,000 livres accusées en chiffre dans le billet sans date qu'ils lui donnèrent, et au bas duquel il y a MONSIEUR MANDRIN écrit de la même main que le corps du billet (1).

La bande entière partit à six heures du soir. Aussitôt le lieutenant au bailliage, assisté des consuls et des principaux habitants, se transporta dans les maisons dont les propriétaires venaient d'être si odieusement rançonnés, scella les paquets de tabac du sceau du seigneur baron d'Arlanc, parapha les quittances et dressa un procès-verbal (2).

Pendant que ce magistrat constatait ces exactions, les contrebandiers se dirigeaient rapidement vers la Chaise-Dieu (3), où ils parvinrent entre huit heures et demie et neuf heures du soir, et où ils se comportèrent comme partout sur leur passage. Conduits par leurs camarades, qui

(1) L'original de cette quittance a été donné à la bibliothèque de la ville de Clermont-Ferrand, le 2 août 1838, par M. André Imberdis, l'auteur de l'*Histoire des Guerres religieuses en Auvergne*. Grâce à une particulière obligeance de M. Vimont, conservateur actuel de ce dépôt, nos lecteurs pourront avoir sous les yeux un fac-similé de ce reçu qui porte, au verso, le paraphe de M. de Vissaguet, lieutenant au bailliage d'Arlanc, daté du 13 octobre 1754.

La comparaison de cette pièce avec d'autres, qui nous ont été communiquées depuis que nous l'avons fait reproduire par la phototypie, ne nous permet pas d'affirmer qu'elle ait été écrite par Mandrin. Nous avons du reste constaté des différences assez marquées dans l'écriture, la signature et l'orthographe des diverses quittances signées du nom de ce contrebandier. Il est dès lors difficile de reconnaître aujourd'hui celles qui sont réellement de sa main.

(2) A ce procès-verbal ont signé MM. de Vissaguet, lieutenant; Mayet, Douvreleul, Couppat, Bravard, consul; Duranthon, consul; Marmier, prêtre; Morel, vicaire; Morel, prêtre; Granet, Bravard, Baudoin, Vachier, Joucerand, Bravard, Pacros, Démasles, Chassaigne, Héritier, Vernaizon, Poncilhon, consul; Mayet, Bravard, Vernaizon, Vachier, Bravard, Meylhard, Fournier, Douvreleul, Thomas, Raud, Meilhard, Clusel, Douvreleul et Poumier, greffier.

(3) *La Chaise-Dieu*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Brioude (Haute-Loire).

Digitized by Google

Jesusigne et confesse [illegible] Vesus de monsieur
naris dauvreleur La somme de 1000 ll pour deux
Balle de tabat Monsieur Mandrin

paraphé ne Varietur suivant nôtre information
du 4e xbre 1754 a Thiers. Mignot Deganets

Domr [illegible]

BIBLIOTHEQUE DE CLERMONT-FERRAND

BIBLIOTHEQUE DE CLERMONT-FERRAND

Digitized by Google

Digitized by Google

Jesusigne et confesse d'avoir Jesus de monsieur
narir d'aucureleur la somme de 1000 ll pour deux
balles de tabac Monsieur Mandrin

paraphé ne varietur suivant notre information
du 4e xbre 1754 a Thiers. Mignot Deganeto

Domrs [illegible]

BIBLIOTHÈQUE DE CLERMONT-FERRAND
BIBLIOTHÈQUE DE CLERMONT-FERRAND
Digitized by Google

Digitized by Google

connaissaient le pays, et nous avons précédemment acquis la certitude qu'il en existait parmi eux, ils se présentèrent chez Jacques Pouzols, hôte du *Cheval-Blanc;* chez Claude Cheneraille, hôte du *Saint-Esprit;* chez Pierre Moulin, Pierre Ducat, Amable Vachier, Claude Martin et Marie Fabvre, veuve de Jacques Moulin, tous hôtes ou cabaretiers, où ils brisèrent les portes qui étaient fermées. A ce spectacle, les habitants voulurent faire sonner le tocsin ; mais ils trouvèrent le clocher occupé par ces gens, qui s'étaient également rendus maîtres de tous les quartiers de la ville. Ils les gardèrent jusqu'à leur départ, et laissaient passer seulement qui bon leur semblait.

Jean Feydin et Jean Michaud, débitants de tabac, eurent le temps de s'enfuir avec leurs femmes avant que les bandits fussent venus à leurs boutiques. Ceux-ci en brisèrent les portes, mais n'ayant trouvé personne, ils se retirèrent.

De son côté, Grégoire Richard, autre buraliste, s'était caché, et sa femme, Marie Richard, était seule lorsqu'ils entrèrent et lui intimèrent l'ordre de leur donner sur-le-champ 6,000 livres pour du tabac qu'ils avaient à lui vendre. Elle leur fit observer qu'il n'y aurait pas moyen de se procurer cette somme dans toute la ville de la Chaise-Dieu ; mais que s'ils consentaient à attendre jusqu'au jour, elle chercherait de son mieux. Ils lui accordèrent ce délai et lui dirent que, si elle manquait à sa promesse, ils n'hésiteraient pas à incendier sa demeure. Après leur départ, elle courut se réfugier ailleurs, et le matin, quand ils revinrent, ils ne trouvèrent qu'un vieillard infirme. Ils renouvelèrent leurs menaces, puis ils s'en allèrent.

Toujours à la même heure de neuf heures du soir, d'autres contrebandiers vinrent à la maison de Joseph Richard, aussi débitant de tabac. Ils la trouvèrent fermée et essayèrent d'y pénétrer. Ce marchand, aidé de M. Pissis, médecin, emporta sa femme qui était au lit malade et,

Digitized by Google

par une porte de derrière, la mit en sûreté chez un de ses voisins. Dans cet intervalle, Jean Richard fils, la servante, Catherine Couessard, et Claude Roussel, soldat au régiment d'Auvergne, compagnie de Sarra, habitant de Sembadel, ouvrirent la porte du magasin qui allait céder sous des coups de crosse nombreux et répétés. Trois contrebandiers entrèrent, tandis que les autres faisaient le guet au dehors. Ils signifièrent à Richard fils que, s'il ne leur remettait sans retard 20,000 livres, ils allaient le fusiller et brûler son habitation. Ils le tinrent ainsi et le maltraitèrent jusqu'à deux heures après minuit, heure à laquelle ils se retirèrent, en lui disant que, s'il ne leur donnait pas quatre mille francs à six heures du matin, ils mettraient tout à feu et à sang ; que, pour le moment, la seule chose à faire était d'aller en avertir son père.

Ils revinrent exactement et en plus grand nombre ; ils trouvèrent la servante seule et ils allaient mettre leurs menaces à exécution, quand celle-ci aperçut dans la rue la demoiselle Marie Pastel et Claudine Richard, fille du maître de la maison et femme de Grégoire André ; elle les informa immédiatement de l'extrémité où elle était. Ces personnes se mirent de suite en quête de l'argent exigé. Dom J. Malevergne (1), cellérier de l'abbaye, leur prêta 936 livres, et elles empruntèrent autres 1,060 livres à M. l'abbé Belletier, vice-gérant, régisseur des revenus de M. le cardinal de Rohan-Soubise, abbé de la Chaise-Dieu (2). Elles firent signer des reconnaissances de ces sommes à Joseph Richard père, qui était caché dans la paille de sa grange, hors de la ville ; puis elles portèrent

(1) D. Jean Malevergne, né à Limoges, fit profession dans l'abbaye de Saint-Augustin de cette ville, à l'âge de 19 ans, le 2 septembre 1707, et mourut dans ce même monastère le 11 novembre 1770.

(2) Armand, prince de Rohan-Ventadour, évêque de Strasbourg, grand-aumônier de France, appelé le cardinal de Soubise. Il mourut le 28 juin 1756 et eut pour successeur à l'abbaye de la Chaise-Dieu Louis-René-Edouard, prince de Rohan-Guémené, son neveu, célèbre par la triste *affaire du collier*.

Digitized by Google

les 2,000 livres chez le nommé Cheneraille, à l'hôtellerie du *Saint-Esprit*. Là, elles supplièrent instamment celui qui paraissait être le chef des malfaiteurs de s'en contenter. Il se décida enfin à accepter, non sans avoir proféré d'autres menaces; il fit jeter quatre ballots de tabac dans le magasin de Joseph Richard et il remit une déclaration datée du 14 octobre, signée : MANDRIN.

Il était deux heures de l'après-midi lorsque la bande prit la route du Velay. M. Marcellin Ollier (1), avocat en Parlement, subdélégué de l'Intendant d'Auvergne, bailli de la ville de la Chaise-Dieu, vint aussitôt reconnaître les dégâts commis par ces brigands. Il fit peser les quatre ballots qu'ils avaient laissés et qui représentaient en tout 340 livres, poids de marc. En dernier lieu, il ordonna à son greffier de les sceller avec des cachets de cire rouge à ses armes, qui étaient, dit son procès-verbal, « de gueules à une croix de Malte d'or et trois étoiles d'argent en chef ».

Que sont devenus les contrebandiers pendant cette soiré du 14, la journée du 15 et la matinée du 16 octobre? Quel chemin ont-ils suivi pour arriver au Puy? Nous inclinons à croire qu'ils se sont tenus dans le Velay et qu'ils ont dû passer par Saint-Just-près-Chomelix (2) et Saint-Paulien (3); car s'ils avaient traversé Allègre (4), l'Intendant d'Auvergne, dont le système d'informations et de correspondances fonctionnait avec une parfaite régularité, en aurait été assurément averti.

M. de la Michodière se trouvait en tournée à Aurillac

(1) M. Marcellin Ollier était bailli de Monistrol-l'Evêque, au diocèse du Puy, lorsqu'il épousa demoiselle Marie-Marguerite Belletier, le 17 juillet 1732, à la Chaise-Dieu. Il mourut dans cette ville le 20 décembre 1777, âgé de 78 ans.

(2) *Saint-Just-près-Chomelix*, commune du canton d'Allègre, arrondissement du Puy (Haute-Loire).

(3) *Saint-Paulien*, chef-lieu de canton de l'arrondissement du Puy (Haute-Loire).

(4) *Allègre*, chef-lieu de canton de l'arrondissement du Puy (Haute-Loire).

Digitized by Google

quand Mandrin mit le pied sur le territoire de la province qu'il administrait. Rentré le 15 octobre à Clermont, il s'empresse de rendre compte au Contrôleur-Général des événements qui viennent de s'accomplir. D'accord avec l'abbé d'Aurelle, il est d'avis qu'après l'incursion de Brioude, en août, il aurait fallu se précautionner. Les Fermiers-Généraux auraient dû garnir les villes frontières de brigades solides; mais auraient-elles été en état de s'opposer à un si grand nombre de contrebandiers réunis ? Du reste, ceux-ci étaient bien armés et surtout admirablement montés. Ne fallait-il pas l'être en effet pour fournir une course de plus de vingt lieues (cent kilomètres), de Thiers à la Chaise-Dieu, en quarante-huit heures, malgré les arrêts d'Ambert et d'Arlanc ?

Nous avons vu plus haut qu'une partie de la troupe, entrée en France le 4 octobre, s'était dispersée dans le Forez. Cinquante ou soixante hommes s'étaient installés à Saint-Étienne et n'avaient pas quitté cette ville ou ses environs. Ils vendaient publiquement du tabac, des indiennes et de la flanelle. Toutes les nuits ils ne cessaient de tirer des coups de fusil et de pistolet pour intimider les habitants; ils se promenaient, par pelotons, dans les rues, en dansant et en chantant au son du tambour de basque.

Le 16 octobre, quatre cavaliers de la maréchaussée du Puy, chargés de conduire deux déserteurs à Lyon, étaient partis de Saint-Etienne vers midi. Ils furent attaqués à Saint-Jean-Bonnefonds (1), en plein jour, par des contrebandiers et furent forcés, après un combat dans lequel personne ne fut grièvement blessé, de relâcher leurs prisonniers. Le peuple se déclara ouvertement, en cette circonstance, pour les révoltés et poursuivit les cavaliers à coups de pierres. Jusqu'alors il avait eu, sans doute, une secrète sympathie pour les contrebandiers, ennemis nés

(1) *Saint-Jean-Bonnefonds*, commune du canton de Saint-Etienne (Loire), à cinq kilomètres de cette ville.

Digitized by Google

des commis de la Ferme dont il avait à souffrir; mais il s'était contenté de rester spectateur de ces violences.

Tels étaient les sentiments et l'attitude avec lesquels la population du Puy accueillit Mandrin. Elle fut médiocrement émue de voir arriver entre midi et une heure, le 16 octobre, cette bande de cent vingt hommes qui pénétra dans la ville par la porte Pannessac, défila, sous ses yeux, jusqu'au milieu de la rue du même nom et s'engagea dans celle du Consulat, où se trouvait l'entrepôt des tabacs tenu par M. Dupin. M. Lejuge, capitaine-général des Fermes, avait pris le parti de s'y retrancher avec vingt employés bien pourvus de munitions, car il était prévenu que, depuis le commencement du mois, les contrebandiers parcouraient l'Auvergne. On montait la garde nuit et jour et l'on avait porté une grande quantité de grosses pierres dans les chambres hautes. De leur côté, les agresseurs avaient été exactement informés de ces dispositions et on leur avait indiqué que, s'ils voulaient les déjouer, il fallait passer sur les toits, par les derrières de la maison, en abattant un mur de peu de résistance. Ils profitèrent de cet avis pour investir sur-le-champ cette habitation et l'emporter d'assaut, malgré les pierres et les coups de fusil tirés par les assiégés qui tuèrent un contrebandier et blessèrent deux ou trois autres. De ce nombre était Mandrin, qui eut le bras gauche traversé de part en part. Deux employés de la Ferme furent blessés, les autres se sauvèrent et se cachèrent.

La femme de l'entreposeur, alors absent, s'était enfuie au début du siège, en sorte que les assaillants se trouvèrent maîtres absolus de la maison, où ils prirent et vendirent tout ce qui la garnissait, jusqu'aux portes. On calcula plus tard que M. Dupin perdit à ce pillage 15,000 livres, sans compter les réparations de l'immeuble qui coûtèrent 1,500 livres.

Il y avait dans le grenier de grandes provisions de blé qui appartenaient, soit à l'entreposeur, soit à divers par-

Digitized by Google

ticuliers; les contrebandiers le vendirent également. Lorsque la maison fut vide, ils voulurent y mettre le feu, ainsi qu'à celle qui lui était contigue, dont le propriétaire avait déjà été contraint d'enlever les meubles. Ils y renoncèrent cependant à la prière d'une religieuse de St-Charles, disent les uns; ou, suivant les autres, à la sollicitation de ce propriétaire lui-même, qui leur représenta que cette maison était son seul bien et qu'il serait ruiné s'ils persistaient dans leur dessein.

Ils débitèrent ouvertement leurs marchandises pendant toute la soirée et allèrent aux prisons pour délivrer Rochette, un de leurs chefs ordinaires, qui y avait été conduit depuis trois semaines. Mais on l'avait transféré en un lieu sûr qu'ils ne purent découvrir.

Maintenant que nous avons raconté le combat du 16 octobre 1754 d'après des lettres de témoins oculaires, confirmées par le récit de l'historien Arnaud (1), il ne nous semble pas inutile de mettre sous les yeux du lecteur la narration de cette attaque donnée par un journal de l'époque (2), sans doute sur les informations des contrebandiers eux-mêmes. Il sera aisé de voir comment ces malfaiteurs préparaient, en grossissant les faits, avec la jactance habituelle aux gens de leur espèce, la légende qui s'est créée si promptement autour du nom de Mandrin (3).

« Les lettres du *Puy*, en *Velay*, contiennent les cir-
» constances d'une de leurs expéditions qui offre des
» traits de conduite et de valeur qu'on louerait dans de
» braves gens qui agiraient pour une bonne cause; mais
» qu'on ne peut s'empêcher de détester dans des brigands

(1) Arnaud, *Histoire du Velay*, t. II, p. 315 (Le Puy, La Combe, 1816, in-8°).

(2) *Mercure historique et politique*, mois de décembre 1754, pages 413 à 416 (La Haye, Scheurleer, in-12, 1754).

(3) Nous avons cherché à établir quel a été réellement le nombre des victimes de cette lutte, sans qu'il nous ait été possible d'y arriver. Les registres, pour l'année 1754, de la paroisse de Saint-Pierre-du-Monastier, sur laquelle était située la rue du Consulat, n'existent plus aux archives de la ville du Puy.

Digitized by Google

» et des scélérats. Voici de quelle manière on dit que les
» choses se passèrent : Le 23 octobre (?), vers les trois
» heures de l'après-midi, Mandrin et son capitaine-lieu-
» tenant, nommé Saint-Pierre, avec 60 des leurs, tous à
» cheval, entrèrent dans la ville en fort bonne contenance;
» ils ignoraient qu'il y avait une centaine de gardes ou
» commis armés de bons fusils et renfermés dans une
» maison de pierre de taille, où par des embrasures pra-
» tiquées aux murs, ceux-ci firent une décharge de 50
» coups de fusil à la fois, lorsque les contrebandiers pas-
» sèrent devant la maison. On ne leur tua pourtant qu'un
» seul homme, mais il y en eut plusieurs de blessés avec
» quelques chevaux. Mandrin et Saint-Pierre, qui ne
» s'attendaient à rien moins qu'à un pareil salut, mon-
» trèrent dans cette occasion le plus grand sangfroid du
» monde, et sur-le-champ prenant leur parti en gens ré-
» solus, ils firent mettre pied à terre à leur troupe pour
» investir la maison. Pendant quelque temps, on tira de
» part et d'autre sur ceux qu'on pouvait découvrir ; mais
» cette petite guerre, qui n'aboutissait à rien, ne con-
» tenta point les deux chefs, qui voulaient vaincre ou
» périr. Après diverses tentatives infructueuses pour faire
» brèche à la maison, ils se procurèrent deux gros mar-
» teaux de maréchal, avec lesquels ils frappèrent à coups
» redoublés sur une porte fort épaisse. Mandrin comman-
» dait le détachement qui tâchait d'enfoncer cette porte,
» pendant que Saint-Pierre, à la faveur d'une muraille,
» monta lui quinzième sur le toit de la maison, qu'il dé-
» couvrit pour s'introduire au lieu où étaient les commis.
» Tout réussit à ces deux chefs. Le toit est découvert,
» la porte cède aux coups de marteau et tombe; ils en-
» trent armés de pied en cap et font un feu continuel sur
» les gardes. L'action dura près d'une heure, et le champ
» de bataille fut pour Mandrin et sa troupe. Il y eut seize
» gardes de tués et beaucoup d'autres blessés. Les contre-
» bandiers ne perdirent que l'homme qu'on leur tua en

Digitized by Google

» passant devant la maison, et à qui le clergé fut obligé » de donner la sépulture. Les deux chefs étaient du nom- » bre des blessés, comme on l'a appris de Carrouge, vil- » lage situé dans les environs de Genève, où ils arrivè- » rent le 2 de novembre pour se faire panser. Mandrin » avait un coup de fusil au bras gauche ; c'était un garde » qui le lui avait lâché. Ils se couchaient tous deux en » joue, et le garde tira le premier ; mais Mandrin, quoique » blessé, ne laissa pas de lui riposter par un autre coup » qui le jeta roide mort sur le carreau. Saint-Pierre était » blessé à la bouche, aussi d'un coup de fusil qui, pre- » nant obliquement, lui a fracassé toutes les dents. Ils » ont été l'un et l'autre 48 heures sans se faire panser. Il » est vrai que leurs blessures n'étaient pas fort dange- » reuses. Aussi dès le 9 se sont-ils trouvés en état de ren- » trer en campagne. Les avis ne s'accordaient pas sur le » nombre de leur troupe, ni sur celui de leurs bandes. On » dit qu'il y en a quatre principales, qui se relèvent alter- » nativement dans leurs courses, de façon qu'il y en a » toujours deux en France et deux sur les frontières de » Genève. »

Le 17 octobre, à Pradelles (1), les contrebandiers exigèrent 2,000 livres de deux débitants, et le 18 ils obtinrent 7000 livres de l'entreposeur des tabacs de Langogne (2). Le 19, par les plateaux élevés et incultes que domine le mont Mezenc, ils se rendirent à Tence (3), où ils arrivèrent fort tardivement le 20, et où ils tirèrent de quatre balles de tabac 2,000 livres.

ANTOINE VERNIÈRE.

(A suivre.)

---

(1) *Pradelles*, chef-lieu de canton de l'arrondissement du Puy (Haute-Loire).
(2) *Langogne*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mende (Lozère).
(3) *Tence*, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Yssingeaux (Haute-Loire).

Digitized by Google

LA BARONNIE DE LA TOUR-D'AUVERGNE

DEUXIÈME PARTIE

Histoire des barons de La Tour

(2e période)

CHAPITRE XIV

(Suite.)

Le voyageur qui suit la route de grande communication de Clermont à La Tour, en passant par le Mont-Dore, a presque perpendiculairement sous ses pieds la gorge au fond de laquelle se trouvent les deux pics de la Roche-Sonatoire. En les voyant, il peut se faire une idée de la passion des routiers pour le pillage, des lieux qu'ils choisissaient pour y porter leur proie et des difficultés qu'on avait à les en déloger.

De quelle fureur d'avoir le bien d'autrui ne fallait-il pas en effet être dominé pour aller s'établir dans un site sauvage, perdu dans les hautes montagnes et presque inabordable comme la Roche-Sonatoire ? La soif de l'or avait donc éteint chez ces hommes les plus simples notions de la morale et du bien ? Chez eux, point de pitié, point de remords ! Les seules émotions du mal remplissaient leur vie. Ils savaient bien qu'après avoir écrasé les autres ils pourraient être écrasés à leur tour et ils se construisaient dans cette prévision des retraites sur des points où la rigueur du climat, l'impraticabilité des chemins, souvent leur absence complète, l'élévation du site, sa configuration, son isolement, étaient

Digitized by Google

autant de moyens de défense contre une attaque, et alors, ainsi défendus, ils dormaient tranquilles pendant le jour, recommençant pendant la nuit leurs courses que la force et le crime rendaient si productives.

Ce qu'il y avait de plus étrange à la Roche-Sonatoire, c'était que les bandits qui l'occupaient étaient sous les ordres de chefs de haut rang, comme le capitaine Chanel et le fils du maire de Londres. Ce qui en rendait le siège difficile et dangereux, c'était qu'il fallait enlever la forteresse à des hommes de guerre expérimentés, résolus, bien armés et pourvus de grandes provisions pour une longue résistance.

Le duc de Bourbon ne l'ignorait pas. Par quel chemin arriva-t-il jusqu'aux pieds de la forteresse ? Le voyageur qui aura vu les lieux ne sera pas embarrassé pour répondre à cette question. Aux trois aspects du Nord, de l'Est et du Midi, la forteresse était inabordable, mais la gorge présentait à l'Ouest une espèce de couloir au fond de la vallée, dans laquelle s'étaient groupées quelques misérables chaumières, autour de prairies d'une certaine étendue. Le duc de Bourbon, arrivé par là avec les hommes à lui, y étendit son pavillon et ses tentes. Son premier soin fut d'ordonner qu'on entourât les deux places, car d'après d'Orville, qui devait être bien informé, il y avait *une citadelle au sommet des deux montagnes qui forment la Roche-Sonatoire*. Il eut bien raison. *La nuit même où il se lougea*, les Anglais firent sortir 60 chevaux conduits par cinq hommes et quelques pages, *pour eux en cuider aller*. Les hommes du duc s'en emparèrent ; *c'était fleur de chevaux*, dit le chroniqueur. Ce premier échec effraya les assiégés. L'emploi des pieux ferrés aux deux bouts avait toujours merveilleusement réussi aux Anglais comme moyen de défense de leurs camps. Les routiers eurent l'idée de s'en servir pour résister aux assiégeants et empêcher d'envahir les forts. Ils construisirent en conséquence entre les deux

Digitized by Google

montagnes ung palis (1) de cent brasses (2) de *long et si hault qu'à peine une arbaleste y eust pu tirer au hault.* Cent hommes d'armes y veillaient jour et nuit. Robert Chanel avait le commandement en chef. Trois autres capitaines au moins étaient sous ses ordres. Le plus remarquable des trois était un gentilhomme gascon, nommé *Olim Barbe*, dont nous aurons encore à parler. Le siège avançait lentement. Ce fut pendant sa durée que se passa l'épisode si dramatique et si connu du combat singulier du bâtard de Glairins, de l'armée du duc, contre Perrot de Lignage, du côté des Anglais. On a eu raison d'y attacher une grande importance. Ce n'était pas en effet une injure, une inimitié particulière, une vengeance personnelle qui avaient dicté le défi et l'avaient fait accepter. Les deux champions ne se connaissaient même pas. Perrot de Lignage reprochait à un seigneur auvergnat, le sire de Montravel, d'avoir faussé sa parole et forfait à l'honneur du gentilhomme. Il offrit de se battre avec l'homme d'armes quel qu'il fût, qui oserait soutenir le contraire. Il s'agissait donc d'une provocation à l'adresse du corps tout entier de la noblesse de l'armée du duc. Le bâtard de Glairins la releva. C'était si bien une affaire d'un intérêt général pour les deux armées en présence, que d'un commun accord les opérations du siège furent suspendues jusqu'à ce qu'elle fût vidée. Autorisés par leurs chefs respectifs, armés de toutes pièces, Glairins et Lignage descendirent dans le champ clos avec solennité. Ils sortirent des belles tentes qui leur avaient été préparées; et lorsque tout fut prêt et que le duc de Bourbon eut pris sa place à cet émouvant spectacle, les hérauts d'armes crièrent très haut : « *Adonc faites votre devoir.* » La scène

(1) Le palis ou palissade se composait non pas de pieux ferrés, mais de grandes perches profondément enfoncées dans le sol. Seulement, à certains endroits, il avait été impossible de les fixer aussi solidement, parce que le rocher était à fleur de terre.

(2) La brasse était la mesure de l'espace compris entre les deux bras étendus.

Digitized by Google

commence et va se précipiter vers son dénouement. La galerie est attentive, silencieuse et suit tous les coups.

Conticuere omnes, intentique ora tenebant.

Le drame a trois tableaux. Le premier est un hommage à l'épée, cette arme loyale de l'homme de guerre et du chevalier. L'*apertise* est belle. Les deux combattants font assaut de courage, de vigueur et d'adresse. Mais l'épée laisse encore trop de distance entre eux. Glairins jette la sienne et s'élance sur son adversaire; il l'étreint avec fureur entre ses bras. Alors vient le second tableau. C'est la lutte corps à corps ; la force musculaire va donner le triomphe. Perrot de Lignage est renversé ; Glairins est son maître, il le tient sous lui, le frappe de son gantelet au visage et le poignard de miséricorde est levé pour accomplir le dernier tableau, lorsque le bon duc de Bourbon, touché des prières de Perrot qui demande grâce et crie merci, arrête le vainqueur en lui disant : *Glairins, vous avez assez faict!* Perrot est sauvé et Glairins sort de la lice couvert de gloire.

Voilà l'épisode! N'offre-t-il pas la peinture la plus saisissante et la plus vraie de ces mœurs féodales qui exaltaient les susceptibilités de l'honneur jusqu'à les rendre cruelles et sous l'empire desquelles en réalité c'était la force qui distribuait les couronnes et résolvait toutes les questions?

Mais le succès de Glairins ne fut pas inutile à l'œuvre des assiégeants ; il donna aux assiégés le sentiment de leur infériorité. Une nuit, Olim Barbe fit entendre des propositions conditionnelles d'évacuation de la forteresse. Le duc de Bourbon fit répondre qu'il voulait avoir les Anglais *en son pouvoir et la place à sa volonté*. Et presqu'aussitôt, un matin, à l'aube du jour, il fit donner un assaut préparé de longue main. Une brèche est faite au palis. Châtel-Morand, le porteur du pennon du duc, y passe et il entraîne avec lui une partie des hommes du

Digitized by Google

Bourbonnais. Les routiers avaient fait une résistance désespérée; elle leur avait coûté la vie de plus de 80 de leurs meilleurs soldats. Le reste veut remonter vers les citadelles où étaient les chefs ; mais Châtel-Morand s'élance à leur poursuite et arrive comme eux à l'un des forts, dont on n'avait pas eu le temps de fermer les portes. De leur côté, les seigneurs d'Auvergne, avec le même élan, avaient poussé si vivement les défenseurs de l'autre fort qu'ils y entrèrent en même temps qu'eux. Il fallut se rendre. Le duc de Bourbon envoya à Clermont six capitaines anglais (1), dit d'Orville, qu'on incarcéra dans la tour de la Monnaie (2).

Les habitants de Clermont en furent *moult lies et joyeulx* ; les routiers qu'on venait de réduire les avaient fait trembler plus d'une fois.

Mais la campagne n'était pas finie. Le duc de Berry tenait à la destruction de la place de Saint-Angel (3), occupée par des bandits de la pire espèce, qui désolaient les environs de Riom. Saint-Angel était une ancienne abbaye convertie par eux en château fort. Le duc de Bourbon, sans perdre de temps, courut l'assiéger. Son bon naturel était revenu. Pendant un jour, il essaya d'amener à composition les assiégés. Sur leur refus, il eut recours à un moyen qui fit périr dans les flammes des hommes et des chevaux. L'abbaye était couverte d'*aissil*, dit le chroniqueur (4). On y mit le feu avec des fusées. Elle fut com-

(1) Le duc s'était trompé sur le nombre de capitaines anglais qui étaient à la Roche-Sonatoire. On se rappelle que, dans son allocution aux seigneurs d'Auvergne avant son départ pour la forteresse, il n'avait parlé que de quatre capitaines et cependant il en envoya six à Clermont après la prise de la place.

(2) La Tour de la Monnaie était près de la Cathédrale. L'emplacement de la Monnaie occupait les terrains entre l'église, la rue des Gras et la place du Marché-au-Poisson.

(3) Saint-Angel est aujourd'hui une commune du canton de Manzat, arrondissement de Riom (Puy-de-Dôme).

(4) C'était une couverture faite avec de petites planchettes de bois qu'on appelle ais. Elle est encore en usage dans plusieurs localités de la Corrèze, du Cher et de l'Allier. On appelle ces ais des bardeaux.

Digitized by Google

plètement incendiée et les valets d'écurie et les chevaux qui y étaient logés y trouvèrent la mort. Les gens d'armes s'étaient retirés dans une tour bâtie par eux et qui *estoit moult belle*. Ils capitulèrent cependant, sous la condition d'avoir la vie sauve. Le duc les traita comme ils le méritaient; il les fit sortir de la place *chacun ung baston en la main*.

Comme il avoit coutume en tous ses fais de louer Dieu et très dévot estoit à la Vierge Marie, il voulut, sa mission terminée, aller en pèlerinage à Notre-Dame d'Orcival (1). Sur son chemin il trouva un autre repaire de brigands établis dans le château fort de Charlieu-le-Pailloux et commandés par un seigneur limousin, Jehan d'Ussel et le commandeur de Belle-Chassaigne (2). Ce fort avait été vainement assiégé déjà pendant quatre mois par les seigneurs d'Auvergne. Le duc de Bourbon fut plus heureux et plus prompt. Il divisa sa petite armée en deux pays, comme il l'avait fait à la Roche-Sonatoire. Les gens du Bourbonnais d'un côté de la forteresse, les gens d'Auvergne de l'autre. Au bout du second jour, la place fut prise d'assaut. Parmi les prisonniers était le neveu de Jehan d'Ussel, *le plus mal homme que l'on peust trouver et qui plus avoit faict de mal au païs d'Auvergne*. Le duc de Berry tenait à l'avoir. Bourbon lui en fit cadeau et Berry l'enferma dans sa tour de Riom. Près de Charlieu-le-Pailloux il y avait une autre forteresse, appelée Charlieu-Champ-Maigois. Le capitaine qui la commandait et qui s'appelait *Bérengon de Chirat* (3), fut bon prince. Il la

(1) Orcival est une commune du canton de Rochefort-Montagne, arrondissement de Clermont-Ferrand. Il y a là, dans une église du XIe siècle, une statue de la Vierge que les populations de l'Auvergne entourent toujours de leur vénération. Un concours très nombreux de fidèles accourt chaque année à la fête en son honneur.

(2) Il y avait donc de tout dans les grandes compagnies, puisqu'on y rencontrait même des commandeurs de Saint-Jean-de-Jérusalem.

(3) Encore un gentilhomme qui s'était fait routier! Nous ignorons le nom de son pays.

Digitized by Google

rendit *franchement au duc et s'en alla dans son païs* (1).

Bertrand V s'était fait un devoir de participer de tout son pouvoir à la délivrance de sa province. Il avait besoin de repos. Il se retira dans ses terres et s'occupa de l'administration de sa fortune. Ce fut alors qu'il mit fin au procès qui durait depuis si longtemps entre sa famille et les d'Armagnacs pour le règlement de la succession de son aïeul maternel, le comte de Rodez. Son esprit de conciliation lui fit accepter la modique somme de 5,000 livres d'or. Ses droits valaient bien davantage.

L'Auvergne avait eu tant à se plaindre des troupes navarraises, et la noblesse attachée à la cause de la royauté nationale était si hostile au mauvais roi de Navarre, que le sire de La Tour considéra tout à la fois comme un événement heureux pour son pays, et comme une punition providentielle l'horrible mort de ce prince (2). Ses griefs contre sa mémoire se ravivèrent par les cruelles dévastations infligées encore à l'Auvergne par de nouvelles bandes de malfaiteurs agissant cette fois sans emprunter les couleurs de personne, mais marchant absolument sur les traces de celles qui les avaient précédées. C'était un assemblage d'aventuriers, Béarnais, Gascons, Limousins,

(1) Les deux Charlieu étaient situés entre Rochefort et Orcival. Mais il n'en reste absolument rien aujourd'hui et il est impossible de préciser leur emplacement. Mazure, dans son livre sur l'Auvergne du XIVe siècle, p. 127, dit que Charlieu-le-Pailloux était en Limousin, près de Saint-Exupéry; il se trompe, le duc de Bourbon n'alla pas de ce côté-là.

(2) On sait que Charles-le-Mauvais, épuisé de débauche et couvert d'une horrible lèpre, se faisait coudre à la fin de sa vie dans des draps imbibés de soufre et d'eau-de-vie pour ranimer ses forces et calmer ses douleurs. Un jour, pendant ce traitement, son valet de chambre mit le feu à l'appareil par imprudence, à l'aide d'une bougie. Le roi ne put déchirer le drap. Malgré ses supplications et ses cris, le valet ne lui vint point en aide, ce qui ferait croire que le fait était volontaire. Au bout de trois jours d'atroces souffrances, le roi de Navarre expira le 1er janvier 1387. Voici son oraison funèbre faite par le vieux Mézeray : « Enfin, par une juste punition du ciel, Charles-le-Mauvais, qui » avait tant excité d'incendies et qui avait brûlé les entrailles de tant de personnes par » des poisons violents, fut ainsi brûlé lui-même. » (T. 2, p. 493 et 494.)

Digitized by Google

Bretons et Anglais organisés d'une façon redoutable et obéissant au mot d'ordre donné par des chefs expérimentés, intelligents, mais avides, insatiables, sans moralité et sans la moindre humanité. Un lien solidaire les unissait les uns aux autres, et lorsque l'affaire en valait la peine, ils se prêtaient mutuellement leurs forces. Quatre d'entre eux dominaient les autres. Ils occupaient les meilleurs postes. Le Breton Geoffroy Tête-Noire, le plus terrible et le plus féroce, détenait le très fort château de Ventadour, près des confins de l'Auvergne et du Limousin (1).

Entre la haute-Auvergne et le Gévaudan et le Velay, un gentilhomme limousin, Aymerigot-Marchez (2), occupait le château d'Alleuse (3), qu'il avait rendu presque imprenable.

H. Burin des Roziers.

(A suivre.)

---

(1) Geoffroy Tête-Noire mourut à Ventadour de sa mort naturelle. Il fit un testament curieux, distribua à ses compagnons ses richesses et se créa deux successeurs avant de mourir. Il ne connut jamais la pitié. Il fut inhumain jusqu'à la férocité. Il avait enlevé le château de Ventadour à la maison de Montpensier.

(2) Nous aurons bientôt l'occasion de parler d'Aymerigot-Marchez. Il s'empara par ruse à l'aide de onze routiers seulement, du fort château d'Alleuse. Il y ajouta de nouvelles fortifications et s'y maintint plus de sept ans. En 1388, il le vendit au comte d'Armagnac, chargé par le roi de négocier avec les routiers, moyennant 10,000 livres d'or.

(3) Alleuse est aujourd'hui une petite commune rurale du canton sud de Saint-Flour (Cantal).

Digitized by Google

MÉLANGES.

Un Roman sur la Vie militaire.

ÉLÈVE-MARTYR

PAR M. MARCEL LUGUET (A. SAVINE, ÉDITEUR).

Le livre de M. Marcel Luguet, « Élève-Martyr, » n'est pas comme tant d'œuvres contemporaines, un roman construit exactement selon la formule naturaliste, — c'est avant tout une œuvre très personnelle et très vivante, œuvre de poète, de penseur autant que de romancier et d'observateur. — Avec une étude très pittoresque et souvent humoristique de la vie militaire, s'entrelace, dans ce roman, une histoire touchante, plus que touchante, d'une tristesse navrante, — mais surtout très humaine. — C'est que les principaux héros de ce roman réalisent un type d'humanité assez relevé pour que nous puissions nous intéresser à eux de tout notre cœur; et ils émeuvent d'autant plus fortement en nous la sympathie du semblable pour le semblable que leurs infortunes procèdent non de vices ou de fatalités physiologiques, mais de sentiments de nature tout à fait normale, contrariés par la seule destinée.

Dès les premières pages du roman qui nous transportent au cœur même de l'action, deux caractères apparaissent nettement posés, celui du brigadier de chasseurs Jean Letrême, et du lieutenant Pichard de la Mairie.

« Le brigadier Jean Letrême (je cite), était un engagé tout frais » promu. Il avait la figure d'une fille, et quoiqu'il n'en confiât jamais » rien, il paraissait malheureux.

» Malheureux ? Pourquoi eût-il été malheureux ? de quoi ? On le » voyait bien, cependant. Ces hommes, ces soldats qui ne sont pas » des observateurs à l'esprit aiguisé trop, en étaient sûrs : ça se sent » ces choses-là à la ponctualité même qu'il met à accomplir sa » besogne, le camarade inconnu, à la douce fatigue qui le prend, » contre laquelle il est sévère : s'il se plaignait, c'est qu'il ne serait » pas malheureux. Un soir, en nettoyant ses armes pour le lende- » main, à la lueur d'un bout de chandelle planté dans son étrille, il » a fait un geste, à son insu.

Digitized by Google

» Ses remarques ne sont désobligeantes pour personne : le jour où » il fut puni pour un autre, comme les autres autour de lui s'échauf- » faient à récriminer contre l'injustice du supérieur, il n'a rien » dit. Peut-être insensible ? — Erreur : excès de sensibilité au con- » traire. »

Jean Letrême est dans le peloton du lieutenant Pichard. Un jour il demande avec instances à son lieutenant de lui accorder une permission de vingt-quatre heures; une permission qu'il lui faut à tout prix; il cherche à le toucher. Ah! s'il pouvait parler! Mais comment lui dire cela à son lieutenant? — Non, à lui, moins qu'à tout autre! — Dans son pays Letrême s'est fiancé à une jeune fille, et cette jeune fille est précisément la sœur du lieutenant Pichard de la Mairie; et cette jeune fille est très malade, se meurt. — Pichard est un désenchanté; de toute sa famille morte il ne lui reste que cette sœur. Très aimant, il a eu la jeunesse d'un René. Une déception d'amour à fait de lui un être froid et las qui refoule au plus profond de lui-même, par un effort de volonté, l'homme sensible et tendre qu'il a été, qu'il est encore à de rares intervalles, et que personne si ce n'est sa sœur, ne connaît.

« Il y avait un second Pichard, très sensible et très découragé » celui-là, très jeune et très désespéré de vieillir, très aimant et très » malheureux de n'avoir rien, personne à aimer, un Pichard bon et » tendre et qui avait trop souffert pour n'être pas désormais soumis à » l'autre par la nécessité, admettant parfaitement qu'il ne pouvait mieux » faire après tout que de se soumettre, mais regrettant cependant la » nécessité de cette soumission. Ce Pichard-là parlait peu, ne parais- » sait jamais; quoique facile à émouvoir, il était très ferme dans ses » résolutions de ne plus se laisser duper ni entamer, et il accom- » plissait strictement ce qu'il avait décrété. On ne le voyait donc ni » au quartier, ni au cercle, ni dans le monde; à peine se montrait-il » chez lui, de loin en loin, et encore y était-il alors forcément pro- » voqué par quelque chose d'insolite, qui dépassait ses prévisions. » Quand il fallait sortir, il disait à l'autre Pichard : — Allons, ton » képi, ton sabre, tes gants. Tu y es? bien. » — Et une fois dehors : « S'il faut parler, raille; s'il faut rire, souris. Fais mine de ne rien » voir, de ne rien entendre : surtout ne t'intéresse à rien, je t'en » supplie. »

Songeant encore au grand chagrin de l'engagé à qui il a refusé sa permission, Pichard reçoit à son tour de la main du vaguemestre la lettre qui lui apprend que sa sœur est très malade. Plus découragé que jamais, il se dit qu'elle va mourir, elle aussi, qu'elle mourra certainement.

« Encore un tour, encore une minute, encore un quart d'heure.....

Digitized by Google

» Lindor trottait sec et long, rasant de près le tapis, et ses sabots, » dans le tan, faisaient un bruit étouffé tandis que sous l'enlevé très » égal du cavalier, le cuir qui recouvre les arçons de la salle criait à » intervalles égaux.

» Oh ! elle mourrait certainement...

» Déjà morte, lui répétait le cuir des arçons ; déjà morte, lui répé- » tait le frottement étouffé des sabots de Lindor dans le tan. »

Puis « voilà que par une association d'idées imprévue et dont le » lien lui échappait, il se met à penser à ce brigadier qui avait l'air » de tant souffrir de ne pas aller en permission, » et il obtient à force d'instances du capitaine qu'on le laisse aller.

Mlle de la Mairie morte, Jean Letrême prend en dégoût le métier militaire ; il n'en voit plus que les petits côtés, lui autrefois si enthousiaste de toutes ces choses qui « aboutissent aux possibilités de la guerre. »

« Maintenant la dureté l'indigne, les passe-droit l'écœurent, l'injus- » tice le révolte. Car il voit dureté où il avait vu sévérité, passe-droits » où il avait vu bienveillance, et ce qu'il prenait pour de l'exigence, » il le juge être de l'injustice... » — Des vices, des vilenies trop réelles, mais inhérentes moins à l'état militaire qu'à la nature humaine et « aux hommes qui sont partout les mêmes » lui apparaissent grossis, et le faisant croire à une décomposition sociale, le confirment dans son découragement. Tous ses enthousiasmes, toutes ses ambitions s'en sont allées. Voici maintenant que son unique ami est tué en duel. Et de même que le malheur semble s'acharner après lui, comme si la destinée poursuivait contre lui un plan prémédité, de même autour de lui le mal lui paraît toujours l'emporter sur le bien. Une dureté du lieutenant Pichard, dureté qui ne procède que d'une attitude préméditée qu'il s'est imposée vis-à-vis de Letrême, par crainte de céder à la sympathie fraternelle qu'il éprouve pour celui que sa sœur lui a nommé en mourant son fiancé, achève de le pousser à bout. Il déserte, est mis en prison et Pichard, qui se rappelle avec amertume qu'il avait promis à sa sœur mourante de veiller sur lui, — pour le sauver du suicide, de la honte, ou d'une condamnation, ne peut que le faire évader, après quoi il quitte le service.

Les quelques extraits entremêlés dans cette analyse peuvent donner une idée du style ferme et original dans lequel est écrit le livre de M. Marcel Luguet.

Cette histoire si simple que nous venons de résumer, se complique d'épisodes variés dans lesquels l'auteur excelle à mettre sur pied, à faire vivre nombre de personnages, ou dans lesquels il sait admirablement dégager ce que recèle de poésie exquise et touchante la vie du quartier, envisagée dans ses particularités qui semblent les plus

Digitized by Google

indifférentes. — Cette variété d'épisodes ne porte pas d'ailleurs atteinte à l'unité de composition, unité plus réelle et substantielle qu'apparente. Cette unité est souvent obtenue, chose curieuse, comme en musique, par le rappel de motifs dominants. M. Marcel Luguet sait aussi admirablement faire voir comment, dans les états d'âme de ses personnages, avec le sentiment dominant, tristesse, angoisse, espoir, se combine tel fait matériel extérieur, bruits, actes machinaux dont leurs sens sont occupés au même moment. « Déjà morte, lui répétait le cuir des arçons, » etc. (Voir plus haut.) Il mêle aussi, d'une façon plausible, sous forme d'allégorie, le fantastique au réel, chose parfaitement acceptable dans une œuvre d'imagination.

Tel épisode, mi-réel, mi imaginaire au moyen duquel il rend concret un pressentiment funèbre dont l'âme de son héros, alors en proie à l'espérance, est un moment traversée, et jette un jour sur sa destinée future, procure à l'esprit du lecteur cette délicieuse minute d'hésitation entre le réel et l'illusion qui est une des sensations psychologiques les plus rares. C'est, dans le wagon, en revenant de Paris, un petit chasseur rencontré par Jean Letrême, l'air maladif et souffrant et enfoui sous sa pèlerine; peut-être réel, peut-être image apparue à Jean Letrême comme dans un miroir, image de son moi de demain. C'est, à cette entrevue avec son amante qu'il ne sait pas être la dernière, cette parole d'elle qui sonne lugubrement dans sa mémoire : « Ce sont mes dernières paroles ! » Il y a dans ces sortes d'anticipation un procédé artistique fort curieux et qui fait ressembler étonnamment l'œuvre de M. Marcel Luguet à une composition musicale.

Un autre trait qui le rapproche encore d'une œuvre musicale est que son unité est plutôt unité d'impression qu'unité de plan.

J'ai dit que l'histoire qui fait le fond du roman est une histoire triste. Mais l'impression qui se dégage de ce récit est non moins douce que triste. La douleur humaine en effet y apparaît sans mélange aucun de ressentiment de haine, de regret ou d'espoir et par là même elle atteint à la sérénité du renoncement.

Car les infortunes des héros de ce roman procèdent, je l'ai dit, non des autres hommes, non d'une lutte dans laquelle ils ont eu le dessous, mais de la destinée seule, et contre la destinée il n'y a évidemment lieu ni de lutter ni de se mettre en colère. De là cette impression de paix, de résignation, de renoncement qui se dégage de ce livre, très proche parent des livres de Tolstoï et de Tourgueneff. — PÉRÈS.

Digitized by Google

Le duc Jean de Berry.

(Jean, duc de Berry, d'après des documents nouveaux, par Siméon Luce; *Correspondant* du 25 avril 1889.)

Après quatre siècles écoulés, la figure de Jean, duc de Berry et d'Auvergne, a l'insigne privilège d'attirer l'attention des curieux et des chercheurs.

L'histoire semble délaisser les autres fils du roi Jean qui se sont distingués sur tant de champs de bataille, pour s'attacher au troisième, lequel fut par dessus tout un curieux, « plus soucieux de ses plaisirs que de ses devoirs des choses d'éclat et de luxe, des beaux livres enluminés, des riches joyaux, des élégantes ciselures, des reliques enchâssées dans l'or et les pierres précieuses, des somptueux édifices, que des peines et des travaux du gouvernement et de l'administration : nature vaniteuse, sensuelle, avide de jouissances, un peu grossière à en juger par le type lourd et commun de son visage, et qui n'était relevée et ennoblie que par un amour extrême pour les arts; grand seigneur dominé par ses valets, prenant de l'argent de toutes mains pour le répandre sans discernement; bon homme au fond, mais de cette bonté que tout le monde exploite; très dévot, mais ne comprenant guère de la religion que le côté extérieur et pompeux (1). »

Depuis que la courte étude consacrée par nous au séjour de ce prince en Auvergne a vu le jour dans la *Revue d'Auvergne* (2), plusieurs écrivains se sont occupés de ce duc Jean de Berry.

Après les articles de M. de Champeaux dans la *Revue archéologique* de 1887, c'est le tour de M. Siméon Luce d'entretenir les lecteurs du *Correspondant*, des faits et gestes du frère du roi Charles V, à l'aide du registre récemment reconstitué des dépenses de la maison ducale de 1373 à 1378, c'est-à-dire de la trente-troisième à la trente-huitième année de la vie de ce prince. Il montrait dès lors, dit M. Siméon Luce, cette curiosité universelle, qui devait faire de lui le plus grand amateur de son temps. Reliques de saints, châsses, bijoux, manuscrits, miniatures, statues, tableaux, instruments de musique, animaux extraordinaires, végétaux étrangers, fruits savoureux, le duc recherchait avec passion tout ce qui était précieux et n'épargnait rien pour l'acquérir.

Ainsi introduit-il le premier ou l'un des premiers dans les églises, l'orgue à pédales, inventé par Louis van Vaebeke, mort en 1358.

Investi du gouvernement du Périgord, le duc Jean y connut la truffe,

(1) Louis Raynal, *Histoire du Berry*, II, p. 375 et 376.

(2) *Deux châteaux royaux en Auvergne au temps des Valois*, juillet 1887.

Digitized by Google

à peine appréciée au nord, et contribua à en étendre la vogue et à l'introduire dans les cuisines royales et princières.

Ce prince aimait les exercices violents et surtout la chasse au sanglier. Il s'y livrait, nous dit M. Siméon Luce, « dans les forêts qui avoisinent le château de Nonette, » autour duquel il n'y a guère de nos jours, ni forêts, ni sangliers.

A défaut de truffes, il demandait à l'Auvergne des chiens de grande taille, appelés les mâtins de l'Auvergne. Il les achetait à tous prix et les prenait de toutes mains. Le chenil principal se trouvait au château de Nonette, d'où l'on peut conclure que le duc devait probablement les employer sous une forme ou sous une autre à la chasse au sanglier.

On devait en mai 1375, allouer quarante sous tournois à Jean de Saint-Flour, valet du commandant de Celles, qui venait de lui présenter de la part de son maître « quatre grans mastins. » En 1376, il envoya quérir certains mastins à l'abbaye de la Chaise-Dieu. Plus tard il en reçoit du comte de Sancerre, de Dudon du Drac, du sieur d'Apchon en Velay, et du prieur de la Voulte. Il en offre deux à l'empereur d'Allemagne Charles IV, qui visite Paris.

Le Velay confine à l'Auvergne. A ce pays de montagnes le duc demande une autre espèce d'hôtes plus sauvages que les « mastins. »

Le 7 novembre 1377, il accorde 6 francs à un messager de l'abbé d'Aurillac « qui avoit apporté à Monseigneur deux petits *hours* que l'abbé li envoya à Nonette; » le 19 décembre 1378, 4 livres à un messager de l'évêque du Puy « qui a présenté à Monseigneur deux *hours* à Nonette. » C'étaient là des goûts fort singuliers et qui justifient pleinement cette conclusion de M. Siméon Luce :

« S'il faut réserver à Charles V le beau titre de *Sage*, Jean de Berry mérite plus justement qu'aucun autre prince de son temps d'être surnommé le *Curieux*. »

MAURICE CHANSON.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

— La revue historique *La Révolution française* donne dans ses numéros d'avril et de mai 1889, une étude de M. Paul Gaffarel sur l'*opposition littéraire sous le Consulat*. Mme de Staël, La Harpe, Mercier, Châteaubriand, Népomucène Lemercier etc., figurent à juste titre parmi les littérateurs opposants. Mais on est étonné de voir à côté d'eux paraître notre compatriote Delille.

Ce fut le poème de *La Pitié* qui lui valut d'être rangé parmi les en-

Digitized by Google

nemis du premier consul. « Ce poème, dit M. Gaffarel, fut accueilli » avec des transports d'enthousiasme par les émigrés, dont se com- » posait l'élite de la société renaissante, car il évoquait d'augustes » infortunes, flétrissait les assassins et attaquait les acquéreurs de » biens nationaux. Les Jacobins qui entouraient le premier consul » lui dénoncèrent aussitôt, comme un crime d'État, cette expression » de regret et de deuil. *Pas de pitié pour la* PITIÉ ! s'écriait un déla- » teur anonyme. Rœderer fut chargé d'attaquer l'ouvrage dans le » *Journal de Paris*..... Ainsi provoqué à la sévérité, Bonaparte fit » saisir l'ouvrage.....

» Pourtant Delille n'avait pas cherché à se poser en adversaire des » institutions consulaires. C'était sincèrement qu'il avait pleuré la » mort du roi et des princesses. On affecta néanmoins de le consi- » dérer comme un royaliste fervent et militant. Lui, de son côté, ne » fit rien pour dissiper cette erreur. »

— Dans sa séance du 18 mai dernier, l'Académie des sciences morales et politiques a décerné le prix Le Dissey de Penanrun, d'une valeur de deux mille francs, à notre compatriote M. Henri Doniol, directeur de l'Imprimerie nationale, pour ses différents travaux dont le plus considérable est, comme on sait, l'*Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique*.

— Le grand peintre Bonnat a terminé récemment le portrait de notre compatriote Marmontel, dont le nom est inséparable de l'histoire de l'enseignement musical en France, et a brillé pendant plus d'un demi-siècle au premier rang de nos professeurs du Conservatoire. « C'est, dit un chroniqueur, une œuvre de premier ordre. Sur » un fonds à peine frotté, la figure se détache avec une puissance » de relief qui donne l'émotion de la vie même. Tous les accessoires » sont sacrifiés à la mise à l'effet de la tête. M. Bonnat, avait été » séduit par le désir d'exprimer au naturel ce double caractère d'é- » nergie et de douceur qui met autour du front de M. Marmontel le » rayonnement des vieillesses sereines et fortes. »

— A la séance de la Société nationale d'acclimatation, du 1er mars 1889, notre compatriote, M. Magaud-Daubusson, a fait une communication sur le *syrrhapte paradoxal* et sa naturalisation spontanée en Europe. Le syrrhapte tient du pigeon et des gallinacées ; il ressemble un peu à une forte perdrix avec le ventre noir et roux ; c'est un excellent gibier, originaire des grandes steppes de l'Asie centrale, où il paraît cantonné. A des époques différentes, on a cependant constaté des migrations de cet oiseau vers l'Europe, notamment en 1863 et en 1888. On a donc pu étudier le passage du syrrhapte aux mois de mars

Digitized by Google

et d'avril derniers en Russie, en Pologne, en Allemagne, en Hollande, en France et en Angleterre. On en a suivi également des bandes en Silésie, en Hongrie et en Espagne.

Ces migrations ont été attribuées aux pluies persistantes du printemps de 1888. Dans les pays où des mesures ont été prises pour en interdire la destruction, en Angleterre, en Allemagne et en Russie, on a pu constater qu'ils ont niché et on signale d'assez nombreuses couvées dans ces trois régions. Il serait donc sage, aujourd'hui qu'on sait que ce gibier s'acclimate facilement en Europe, de prévoir de nouvelles migrations et de lui assurer une protection intelligente.

M. Magaud-Daubusson est connu par d'importants travaux sur l'ornithologie.

— Le volume 29 (année 1887) des *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand*, qui vient de paraître il y a deux mois seulement, contient : une *notice sur M. Martha-Beker*, par M. Marcellin Arraud; — le *Voyage au Mont-Dore* effectué en 1786, par notre compatriote Monnet, inspecteur général des mines; ce voyage est publié avec des notes de M. Henry Mosnier; — la fin de l'*Histoire de Gerzat*, par M. Elie Jaloustre; — une *Notice sur le docteur Pierre Bertrand*, ancien directeur de l'Ecole de médecine, par M. le docteur Fleury; — la suite de l'*Histoire de M. de Bonal et du diocèse de Clermont pendant son épiscopat*, par M. l'abbé Chaix, chanoine archiprêtre de la Cathédrale; — la suite du *Bullaire d'Auvergne* (1227-1254), par le même auteur; — et enfin d'intéressants documents sur *Jean de Doyat*, publiés et annotés par M. Emmanuel Teilhard, ancien élève de l'Ecole des Chartes.

A l'avenir, paraît-il, les *Mémoires de l'Académie de Clermont* seront publiés par fascicules séparés. Le premier fascicule, actuellement sous presse, doit contenir une étude détaillée de M. Francisque Mège, sur la vie et la correspondance de Gaultier de Biauzat, député à la Constituante.

— M. Alfred Franklin, continue la série de ses intéressantes publications sur *la Vie privée d'autrefois, Arts et métiers, modes, mœurs et usages des Parisiens, du* XIIe *au* XVIIIe *siècle*. Le volume le plus récemment paru (avril 1889), traite des *repas* et particulièrement du service des mets, du service des boissons et de la civilité de la table.

Pour nous donner une idée exacte des préceptes de civilité suivis dans la bonne société, M. Franklin cite, par ordre chronologique, des extraits de tous les ouvrages qui ont traité cette matière.

Parmi les auteurs qui se sont occupés de ce sujet d'apparence peu sérieuse, nous voyons les peronnages les plus graves, les plus sa-

Digitized by Google

vants : Au XIIe siècle, Hugues de Saint-Victor, chanoine de l'abbaye Saint-Victor à Paris, un des plus doctes théologiens de l'époque; — au XVIe siècle, le grand érudit philosophe Erasme, dont la *Civilité*, publiée en 1530, fut en moins d'un siècle traduite ou imitée par trois auteurs français, Pierre Saliat en 1537, C. Calviac en 1560, Claude Hardy, en 1613; — au XVIIIe siècle, J.-B. de La Salle, le pieux fondateur de l'Institut des frères des écoles chrétiennes, qui fit paraître vers 1713 un volume sur *les règles de la bienséance et de la civilité chrétiennes*.

Mais il est un de ces jurisconsultes en savoir-vivre qui intéresse plus spécialement l'Auvergne, c'est notre compatriote Antoine de Courtin (né à Riom en 1622, mort en 1685), le même qui, sous le ministère de Colbert, représenta la France auprès des puissances du Nord.

Son livre intitulé : *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens*, parut en 1695.

Nous ne voulons pas reproduire intégralement les extraits donnés par M. A. Franklin; mais quelques citations permettront de juger de la bonhomie avec laquelle le diplomate auvergnat présentait ses leçons de civilité ;

« C'est au maistre ou à la maistresse de la maison, et non à d'autres, » d'inviter à manger, mais civilement et de loin à loin, sans avoir » toujours l'œil sur une personne, de peur que celui qu'ils pressent » de manger ne crut au contraire qu'on l'observast et qu'on se scan- » dalisast peut-estre de ce qu'il mangerait trop : la table estant un lieu » où il faut donner une entière liberté. C'est pourquoi, généralement » parlant, il ne faut jamais estre attentif à voir manger et boire les » autres. Il vaut mieux les animer par le bon visage et une certaine » gayeté, qui les persuade que c'est de bon cœur qu'on les traite, et » qu'ils ne sauraient faire de plus grand plaisir que de se bien traiter » eux-mêmes.....

» C'est une faiblesse très mal séante de dire hautement : *Je ne » mange pas de cecy, je ne mange pas de cela, je ne mange jamais de » rôty, je ne mange jamais de lapin, je ne saurais rien manger où il » y a du poivre, de la muscade, de l'oignon, etc.* Comme ce ne sont » qu'aversions imaginaires, que l'on pouvait corriger facilement si » l'on eust eu dans sa jeunesse quelque bon amy, et que l'on peut » encore vaincre tous les jours si on veut souffrir un peu la faim, on » n'aimer pas tant sa personne et ses appétits : Aussi, ne faut-il ja- » mais que telles répugnances soient connues. Il faut prendre civi- » lement tout ce qu'on vous présente; et si le dégoust en est natu- » rellement invincible, comme il s'en rencontre en effet, il faut sans » faire semblant de rien laisser le morceau sur l'assiette et manger

Digitized by Google

» d'autre chose, et quand on n'y prend pas garde, se faire desservir
» ce que l'on a aversion de manger.....

» Quand on mange, il ne faut pas manger viste ni goulument,
» quelque faim que l'on ait, de peur de s'engouer. Il faut en man-
» geant joindre les lèvres pour ne pas laper comme les bestes.

» Moins encore faut-il en se servant faire du bruit et racler les
» plats, ou ratisser son assiette en la déseichant jusqu'à la dernière
» goutte. Ce sont cliquetis d'armes, qui découvrent comme par un
» signal notre gourmandise à ceux qui sans cela n'y prendraient peut-
» estre pas garde.....

F. M.

ERRATUM.

Dans la chronique du dernier numéro, au cours de la note sur les publications de M. des Essarts, page 224, ligne 12, *au lieu de* : M. Daudet, *lire* : Madame Daudet; ligne 13, *au lieu de* : prêtres voyageurs, *lire* : poètes voyageurs.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

Dr Paul Girod.

Clermont-Ferrand, typographie Mont-Louis, rue Barbançon, 1 et 2.

Digitized by Google

COURSES DE MANDRIN

DANS L'AUVERGNE, LE VELAY ET LE FOREZ

(1754)

(Suite.)

Une partie de la troupe qui parcourait le Forez avait rejoint celle qui venait du Velay, lorsque les deux bandes réunies, composées de vingt hommes de pied, de cent trente cavaliers et de trente chevaux, entrèrent le 21 octobre, à quatre heures du soir, dans la ville de Saint-Didier-en-Velay (1), sur les frontières de l'Election de Saint-Etienne, à deux lieues de Firminy. L'infanterie, après s'être assemblée dans le faubourg, vint se ranger en bataille sur la place; un quart d'heure après la cavalerie arriva et se plaça derrière l'infanterie. Les chefs demandèrent le logement que les habitants accordèrent sans difficulté, puis ils établirent des gardes chez M. Mollin (2),

(1) *Saint-Didier-du-Velay,* aujourd'hui *Saint-Didier-la-Séauve,* chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Yssingeaux (Haute-Loire).

(2) On fait encore voir à Saint-Didier, dans la maison de M. Mollin, une canne que la chronique dit avoir appartenu à Mandrin et qu'il aurait oubliée à son départ. Il n'est guère de ville, par où il ait passé, qui ne montre un objet auquel on attribue la même provenance, oubli ou don. Sans vouloir contester absolument l'authenticité de ces sortes de reliques, pour la plupart cependant nous les croyons apocryphes.

On a dit également que Mandrin occupait à Saint-Etienne, rue du Gris-de-Lin, un appartement dans lequel il venait se reposer et où il avait laissé des papiers, lettres, comptes, etc..., enfin toutes les archives d'une comptabilité commerciale. Il n'y a rien d'impossible à cela, il est vrai; mais il est bien extraordinaire que les documents de l'époque, si précis sur tant d'autres points, soient muets au sujet de ces largesses répétées et de cette succursale de Saint-Etienne. Somme toute, il nous semble que la légende tient une grande part dans ces traditions.

Digitized by Google

entreposeur des tabacs, et chez les revendeurs de sel à qui ils réclamèrent 4,000 livres ; mais ils obtinrent seulement 2,289 livres, grâce à la médiation de quelques citoyens. Une partie de la nuit fut employée à piller et à saccager les maisons des agents des Fermes qui s'étaient enfuis. Celle d'un seul employé fut épargnée, parce qu'il tenait cabaret et avait fourni du vin aux contrebandiers.

Le lendemain, 22 octobre, à leur départ, ceux-ci payèrent leurs dépenses dans les auberges et dans les maisons particulières. Ils dirent qu'ils allaient à Aurec (1), où ils feraient accepter à M. de Seneuge (2), seigneur du lieu, pour 4,000 livres de tabac et d'indienne; qu'ils se rendraient ensuite à Saint-Bonnet-le-Château et de là à Saint-Etienne, avec 80,000 livres de marchandises que les receveurs des fermes, du tabac, du sel et des aides seraient bien forcés de leur prendre (3).

Il ne paraît pas que ces gens aient passé à Aurec, ou qu'ils s'y soient arrêtés. Le même jour, à trois heures de l'après-midi, ils se présentaient à la porte de l'entrepôt des tabacs de Saint-Bonnet-le-Château (4), et ils demandaient

(1) *Aurec*, commune du canton de Saint-Didier-la-Séauve, arrondissement d'Yssingeaux (Haute-Loire).

(2) Jacques de Genestet de Séneujols, baron de Saint-Didier-en-Velay, seigneur d'Aurec et autres lieux, marié à Marguerite de Fay de la Tour-Maubourg.

(3) Pour ces localités situées en dehors de l'Auvergne, nous avons tiré nos renseignements de la correspondance très suivie qu'échangèrent, en cette circonstance, M. Bertin, Intendant à Lyon, et M. de la Michodière, Intendant à Clermont. Ces magistrats recevaient de promptes informations, par des sources diverses ; ce qui leur permettait de les contrôler. Aussi avons-nous préféré leur témoignage aux narrations plus ou moins romanesques de M. de la Tour-Varan. *(Etudes historiques sur le Forez. Chroniques des Châteaux et des Abbayes*, pp. 461 et suiv.), et de M. Touchard-Lafosse *(La Loire historique*, t. I, pp. 79 et 80, pp. 434 à 437 et p. 484), qui nous ont été communiquées par notre excellent ami M. Maurice Chanson.

Quelque caractère d'authenticité qu'il présente, et malgré notre désir, nous n'avons pas pu trouver place, dans notre exposé, pour l'épisode du passage de Mandrin à Feurs rapporté par M. Auguste Broutin *(Histoire de la ville de Feurs et de ses environs.* Saint-Etienne, Chevalier, 1867).

(4) *Saint-Bonnet-le-Château*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montbrison (Loire).

Digitized by Google

à M. Gaudin, qui était en même temps receveur du grenier à sel, 12,000 livres en retour de la marchandise qu'ils lui livreraient. En vain il leur démontra l'impossibilité où il était de leur remettre pareille somme, parce que sa recette était de peu d'importance et qu'il en versait le produit tous les mois. Toutefois il leur offrit 1,816 livres en or, argent, monnaie ou vieilles espèces, qu'il leur montra dans un cabinet où était sa caisse et où il fut accompagné par plusieurs de ces bandits. Ceux-ci répondirent à M. Gaudin qu'il fallait compléter ces 12,000 livres, faute de quoi ils lui feraient un mauvais parti; ils le menacèrent avec leurs armes et même ils le frappèrent. Pendant plus de deux heures, et à trois reprises différentes, ils le conduisirent dans toutes les maisons de la ville pour chercher de l'argent. Enfin plusieurs habitants, touchés de sa situation et du péril qu'il courait, lui prêtèrent 2,184 livres. Ce furent : M. Bouchetal, avocat et contrôleur du grenier à sel, 43 louis faisant 1,032 livres; M. François, receveur des Fermes, 456 livres; M. Vial, marchand, 228 livres; M. Rony, changeur et notaire, 264 livres; M. Vialaron, marchand, 144 livres; M. Grimaud, prêtre, 60 livres. Ces subventions et l'argent versé personnellement par le receveur formaient un total de 4,000 livres, dont il lui fut délivré un reçu signé L. MANDRIN, et pour lesquelles on lui donna huit balles de tabac.

Ces faits se passèrent sous les yeux de M. de Chambarant, ancien capitaine d'infanterie; de M. de Chazelles, capitaine au régiment de la Couronne, l'un et l'autre chevaliers de Saint-Louis; de M. l'abbé Boyer; de M. Duvernet, habitants de Saint-Bonnet-le-Château et de M. de Saint-Hilaire, écuyer, demeurant à Montbrison, qui tous se trouvaient chez M. Gaudin au moment de l'arrivée des contrebandiers et y restèrent jusqu'à leur départ. Ces Messieurs signèrent au procès-verbal qui fut dressé le lendemain par M. Jacques-Laurent Verchère, conseiller du roi, capitaine châtelain, juge royal, lieute-

Digitized by Google

nant criminel et lieutenant général de Saint-Bonnet-le-Château (1).

D'après d'autres procès-verbaux du même magistrat, quelques hommes de la bande laissèrent à la femme Chapot, veuve d'Antoine Tarchier, débitante de tabac, 48 livres de cette denrée contre 300 livres, et ils lui remirent une quittance signée aussi L. MANDRIN.

Vers quatre heures du soir, ces malfaiteurs allèrent chez Anne Chambonnet, épouse de Jean Chalus, brigadier des Fermes, alors en tournée. Cette femme avait barricadé ses portes. Les assaillants pénétrèrent dans la maison par une fenêtre, en brisant un châssis, et après avoir forcé les meubles, ils firent passer par cette voie, le linge, les habits et la batterie de cuisine. Ils emportèrent les papiers, prirent onze louis d'or, une paire de pistolets, une épée et plusieurs pièces d'étoffes données à la femme Chalus pour travailler à son métier de tailleuse.

Ils entrèrent également chez Catherine Faure, femme d'André Gagnaire, employé des Fermes, où ils s'emparèrent des vêtements et de quatre écus de six livres.

Mathieu Andrieux, Marie Arnaud, femme de Marcellin Valette, la veuve de Nizier Bourgier et Jeanne-Marie Curtil, femme de Jean-Baptiste Bernard, hôteliers, avaient été forcés de recevoir les chevaux et les contrebandiers. Ceux-ci partirent de Saint-Bonnet-le-Château entre huit et neuf heures du soir, s'arrêtèrent, dit-on, à Moingt (2),

(1) Dans le tome quatrième du *Recueil de Mémoires et Documents sur le Forez publiés par la Société de la Diana*, p. 161, M. Vincent DURAND a donné les procès-verbaux dressés par le juge Verchère, et les a accompagnés d'un fac-similé du reçu remis par Mandrin à M. Gaudin, d'après les originaux que possédait alors M. T. Buhet, notaire à Saint-Etienne. A la vente de ce collectionneur, en mars 1884, un honorable magistrat, originaire de Saint-Bonnet-le-Château, M. Bouchetal-Laroche, est devenu acquéreur de ces précieuses minutes, où le nom d'un de ses ancêtres est rappelé, et qui constituent pour lui, si l'on peut s'exprimer ainsi, un titre de famille.— Cf. Abbés CONDAMIN et LANGLOIS, *Histoire de Saint-Bonnet-le-Château*, T. II, pp. 323-331. (Paris. Picard, 1888, in-8°.)

(2) *Moingt*, commune du canton de Montbrison (Loire).

Digitized by Google

pour dormir, et parvinrent à Montbrison le 23 octobre, à onze heures du matin.

Ils se rendirent directement à la maison du receveur du grenier à sel, M. Baillard du Pinet (1), qui avait eu avis de leur arrivée et s'était enfermé chez lui. Mais, comme ces bandits heurtaient violemment et qu'ils menaçaient d'enfoncer la porte, il leur cria qu'il ouvrirait, s'ils lui promettaient de ne pas le tuer et d'entrer en petit nombre. Sur l'assurance qui lui en fut donnée, il laissa pénétrer dix ou onze contrebandiers qui réclamèrent aussitôt 20,000 livres. Le receveur les reçut dans une salle et les accueillit avec calme; là, ayant cru reconnaître le chef à sa façon de parler en maître, il le pria d'en imposer à son monde qui voulait envahir la maison. Ce chef, qui n'était autre que Mandrin, s'empressa de le faire, et donna ses ordres par la fenêtre. Il lia ensuite conversation avec M. Baillard du Pinet, sa femme, sa sœur et sa mère, il leur dit qu'il venait du Puy où il avait été blessé et il leur demanda un chirurgien. Tous ceux qu'on pria d'abord de venir s'y refusèrent. Mme Baillard

(1) Pierre Baillard du Pinet, écuyer, seigneur de la Grange, issu d'une famille du Velay, était fils de Marcellin Baillard des Combeaux et de Marie Ferrier. Né vers 1679, il mourut le 26 avril 1757 pourvu d'un office de secrétaire du roi en la chancellerie de la cour des Monnaies de Lyon. Il était receveur du grenier à sel de Montbrison depuis l'année 1716.

Touchard-Lafosse a édité, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Etienne, un récit de cette entrevue de Montbrison, dans lequel il donne pour interlocuteur à Mandrin M. de Palmaroux qui succéda à M. Baillard du Pinet en 1757 seulement, et fut lui-même remplacé en 1775, par M. d'Hauteroche.

M. de la Tour-Varan, de son côté, a fait une erreur que nous avons reproduite plus haut, en disant que M. de Palmaroux tenait l'entrepôt du tabac de cette ville, lors du premier passage des contrebandiers le 29 août 1754. L'entreposeur réquisitionné à cette date était M. Antoine Faure, déjà en possession de cet office le 11 avril 1751 et qui semble l'avoir conservé jusqu'en 1790.

S'il nous est permis de rétablir aujourd'hui la succession chronologique de ces fonctionnaires, c'est grâce à l'obligeance infatigable de M. Louis Chaleyer, de Firminy, à qui nous avons fréquemment recours dans nos recherches, et qui a bien voulu consulter, à cette occasion, les *Almanachs de la ville de Lyon et des provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais*, dont il possède la collection complète.

Digitized by Google

du Pinet proposa d'aller elle-même tenter de les décider, et fut suivie par le lieutenant Chevalier. Ils réussirent à en amener un qui opéra le pansement de la blessure. Elle traversait le bras gauche d'outre en outre, sans être dangereuse.

Dans l'intervalle de cette recherche, Mandrin accepta un bouillon qu'on lui avait offert. Ses compagnons insistaient toujours et réclamaient les 20,000 livres. Le receveur l'engagea alors à entrer dans son cabinet, où il avait mis sa recette, et il lui justifia qu'elle s'élevait à environ sept mille livres par mois, versées à l'expiration de chacun d'eux, et que, le mois courant n'étant pas fini, il avait seulement 5,002 livres qu'il lui montra. Mandrin, touché par les prières de M. Baillard du Pinet et de sa mère, promit de les tenir quittes pour 6,000 livres, mais il leur recommanda le secret vis-à-vis de sa troupe. Il ajouta que, pour parfaire cette somme, il fallait aller emprunter au receveur des tailles, à qui il ferait prêter de force, s'il ne le faisait pas de bonne volonté. En effet, il commanda à quatre de ses gens armés d'accompagner son interlocuteur chez M. Lecomte. Ils l'obligèrent à ouvrir sa porte et à prêter 1,000 livres sur le billet que lui fit son collègue du grenier à sel. Au retour, les quatre contrebandiers jugeant que ce dernier apportait trop peu d'argent voulurent le contraindre à retourner chez M. Lecomte pour en prendre davantage; mais il les tranquillisa en leur disant qu'il avait tout celui que le chef exigeait. Après avoir reçu les six sacs de 1,000 livres, Mandrin prétendit qu'il était nécessaire de dresser un procès-verbal, ainsi que cela avait été fait dans les autres villes. On eut de la peine à trouver des officiers de justice qui voulussent venir. Le procureur du roi se décida enfin, non sans avoir été requis, et formula cet acte en présence de deux conseillers au Présidial. Lorsqu'il fut question d'énumérer les marchandises laissées au receveur pour ces 6,000 livres, Mandrin ne voulut comprendre dans le

Digitized by Google

procès-verbal que douze ballots ; et comme il en avait fait décharger une quantité proportionnée apparemment à la somme qu'il demandait en premier lieu, il ordonna, au grand murmure et mécontentement de sa troupe, de recharger le surplus.

Pendant ce temps un détachement était allé aux prisons, avait brisé les portes à coups de fusils et de haches, et avait mis en liberté onze prisonniers. Quelques autres contrebandiers avaient forcé un débitant de leur payer 42 livres pour 10 livres 14 onces de tabac.

Ces brigands étaient encore dans la ville quand M. Baillard du Pinet envoya, par un exprès, à l'Intendant de Lyon le récit de cette affaire. Dans sa lettre il dépeignait Mandrin comme « un homme grand, froid dans la con-
» versation, tenant des discours modérés, qui convient
» qu'il fait un mauvais métier, mais qui s'excuse de ne
» l'avoir entrepris à force ouverte que depuis les saisies
» réitérées qui lui avaient été faites de marchandises de
» grande valeur. Il dit que celles arrêtées à Montpellier
» montaient à 50,000 livres ; que ces pertes l'avaient forcé
» à armer ses gens pour se dédommager des captures qui
» avaient tourné au profit des Fermiers par les ventes
» qu'ils avaient faites. Sur ce qu'on lui représentait que
» sa blessure exigerait du repos, il répondit qu'il ne pou-
» vait le prendre en France, mais qu'il serait bientôt
» dans le pays étranger. Les deux autres chefs qu'il avait
» avec lui, nommés Chevalier et Major, sont des jeunes
» gens qui n'ont pas paru avoir grande qualité pour leur
» métier. On a su que lorsqu'ils se retiraient ensemble ils
» lui avaient fait querelle de ce qu'ils emportaient peu
» d'argent ; au surplus ils ont menacé de revenir et de
» faire quelque coup d'éclat pour finir. »

Le même jour, 23 octobre, la même bande, réduite à cent hommes environ, se rendit de Montbrison à Boën (1), où

(1) *Boën-sur-Lignon*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montbrison (Loire).

Digitized by Google

les choses furent traitées amiablement et de gré à gré, ainsi que cela résulte du document que nous allons reproduire *in extenso*, car il nous paraît encore curieux malgré tout ce que nous avons déjà vu :

« Cejourd'hui, vingt-troisième octobre mil sept cent » cinquante quatre, sur les dix heures du soir, pardevant » nous, Gilbert Girard, avocat en Parlement, juge ; Jean- » Baptiste Gaudin, capitaine-châtelain ; Joseph Ferrand, » procureur fiscal ; tous officiers de la ville et prévôté de » Boën ; au logis où pend pour enseigne la *Croix-* » *Blanche*, appartenant à la veuve du sieur Jean Paignon, » sont comparus : les sieurs Antoine Poix, André » Jacquet, Anne de Lorme, Nicolas Allognier, Jean- » Baptiste Fournet, Jean-Baptiste Dupuy, André Chirat, » Barthélemy Laroche et Claudine Berger, veuve de » Jacques Pinay, tous marchands et débitants de tabac en » cette dite ville, qui nous ont dit qu'une troupe de con- » trebandiers étant arrivée en cette dite ville sur les sept » heures du soir, ils se seraient transportés dans leurs » maisons, en leur disant qu'ils avaient du tabac et de » l'indienne à débiter, et qu'ils exigeaient d'eux une » somme de 2,000 livres pour la valeur desdites mar- » chandises. Sur quoi les comparants leur ont remontré » qu'ils étaient hors d'état de leur payer ladite somme, et » que n'y ayant point de ressources dans ledit lieu, ils » allaient s'adresser à M. le curé et aux recteurs de l'hô- » pital dudit lieu ; et effectivement les sieurs recteurs » dudit hôpital leur ont prêté la somme de 1,200 livres, » qui est provenue de quelques remboursements faits » audit hôpital, et les 800 livres pour parfaire lesdites 2,000 » livres ; lesquelles ont été comptées à l'instant au sieur » Louis Mandrin, chef de ladite bande ; lequel à l'instant » aussi a remis auxdits comparants débitants quatre ballots » couverts en serpillière, dont deux ballots de tabac et deux » d'indienne : lesquels quatre ballots ont été cachetés du » sceau et armes dudit sieur juge, et laissés en dépôt et

Digitized by Google

» au pouvoir de ladite veuve Paignon, qui s'en est chargée
» et a promis de les représenter quand il en sera par
» justice ordonné. De tout quoi lesdits comparants débi-
» tants nous ont requis acte, *ensemble ledit sieur Mandrin*,
» que nous, officiers susdits, leur avons octroyé, pour
» servir en temps et lieu, ce que de raison, et avons signé
» avec lesdits débitants, *ledit sieur Mandrin* et ladite
» veuve Paignon et le sieur Puy, son gendre, l'un des
» recteurs dudit hôpital et notre commis-greffier.

» *Signé :* L. MANDRIN, DE LORME, JACQUET, LAROCHE,
» POIX, ALLOGNIER, FOURNET, CHIRAT, DUPUY, BERGER,
» veuve PINAY, PUY, veuve PAIGNON, GIRARD, juge;
» GAUDIN, capitaine châtelain; FERRAND, procureur fiscal;
» FERRAND, commis-greffier (1). »

Dans la nuit du 23 au 24 octobre, cette troupe se sépara en deux corps à Villemonteix, sur la route de Boën à Roanne. L'un passa dans la principauté des Dombes, et le 26, à dix heures du matin, il arrêta, entre Chalamont (2) et Meximieux (3), M. Poirier, receveur à Coligny (4), lui fit vider ses poches et lui prit onze louis d'or, sur lesquels il y avait 139 livres 19 sous destinés à M. Adine pour le compte de MM. les intéressés à la marque des fers. M. Imbert, secrétaire de l'Intendance de Lyon, veut que Mandrin ait conduit ce détachement et qu'il se soit fait panser pendant une halte à Trévoux.

L'abbé d'Aurelle, qui jusqu'ici s'est toujours montré bien informé, et le jugement de condamnation de Mandrin vient à l'appui de cette opinion, assure que celui-ci était à la tête d'une seconde bande qui, après avoir traversé Roanne le 24 octobre, exigea du receveur de Charlieu une nouvelle contribution de 1,000 livres pour une petite

(1) A. BERNARD : *Histoire du Forez*, t. II, pp. 283 à 287 (Montbrison, Bernard aîné, 1835).

(2) *Chalamont*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Trévoux (Ain).

(3) *Meximieux*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Trévoux (Ain).

(4) *Coligny*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bourg (Ain).

Digitized by Google

quantité de tabac et d'indienne. Ces contrebandiers repartirent de cette ville le 25 à huit heures du matin, passèrent à Cluny (1), à Pont-de-Vaux (2), à Saint-Trivier-de-Courtes (3), et arrivèrent à Saint-Amour (4), le 27, avant le jour. Leur chef s'y fit panser de sa blessure. Ils y dînèrent, puis ils rendirent la liberté aux prisonniers qui étaient détenus pour dettes. De là ils gagnèrent la Suisse, le 29 octobre, par Orgelet (5), Saint-Laurent (6) et les Rousses (7).

Les ministres avaient fini par comprendre que l'affaire des contrebandiers devenait sérieuse, et ils s'étaient décidés à envoyer contre eux deux mille hommes de troupes réglées qui se composaient des régiments de Maugiron cavalerie, Montmorin infanterie, d'un régiment de dragons, de la compagnie de Fischer et des dragons de la Morlière.

L'armée obéissait, mais elle entreprenait avec répugnance cette campagne à l'intérieur. « Les officiers qui » marchent à cette guerre, rapporte le marquis d'Argen- » son, y vont à contre-cœur et ne parlent que de leurs » désagréments (8). »

Tous les contrebandiers n'avaient pas suivi Mandrin à l'étranger, un assez grand nombre était resté dans le Forez. Ils allaient et venaient en conservant toutefois Saint-Etienne comme centre de leurs opérations. Ils s'y promenaient ouvertement dans les rues et sur les places.

(1) *Cluny*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mâcon (Saône-et-Loire).

(2) *Pont-de-Vaux*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bourg (Ain).

(3) *Saint-Trivier-de-Courtes*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bourg (Ain).

(4) *Saint-Amour*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lons-le-Saunier (Jura).

(5) *Orgelet*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lons-le-Saunier (Jura).

(6) *Saint-Laurent-du-Jura*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Saint-Claude (Jura).

(7) *Les Rousses*, canton de Morez, arrondissement de Saint-Claude (Jura).

(8) *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, édition de la Société de l'Histoire de France, t. VIII, p. 386.

Digitized by Google

Ils achetaient des armes; et ils marchandèrent même deux de ces pétards chargés qui se fabriquaient journellement dans cette ville pour l'armement des navires, mais ils ne purent pas s'entendre sur le prix. Ils s'approvisionnèrent de munitions avec d'autant plus de facilité qu'ils étaient maîtres de la ville pendant la nuit, que les habitants craignaient de sortir et que d'ailleurs les ouvriers leur étaient tout dévoués.

Cet état de choses ne pouvait pas durer plus longtemps. Le 3 novembre, M. de Rochebaron donna ordre à un détachement du régiment de dragons du roi de s'emparer des contrebandiers qui étaient restés à Saint-Etienne.

« Dans la nuit du 4 au 5 novembre 1754, rapporte un » chroniqueur contemporain, sont arrivés en cette ville » cent huit dragons du régiment du roi. Sur la minuit *(sic)* » ont surpris cinq contrebandiers couchés au logis de » *Saint-Denis*, l'un desquels ayant fait mine de chercher » ses pistolets au chevet de son lit, un officier lui plongea » la baïonnette de son fusil entre les côtes, dont il mourut » le lendemain, 6 dudit mois. Les quatre autres furent » conduits au cachot du *Lion d'Or*. Ce même jour les » quatre compagnies de la bourgeoisie de cette ville ont » donné 9 hommes par compagnie, faisant 36, pour faire » la garde à la maison de ville, à la prison et à la place, » conjointement avec les dragons. Notez que les dragons » la faisaient seuls, à la place, devant le *Grand Versailles*.

» Le 6 dudit, à huit heures du matin, MM. les cavaliers » de la maréchaussée de cette ville, escortés des dragons » et de la garde bourgeoise jusqu'aux portes de la rue de » Lyon, ont conduit les quatre contrebandiers, bien liés et » enchaînés, aux prisons de la ville de Lyon (1)... »

Parmi les hommes arrêtés se trouvait le nommé La

(1) *Abrégé de l'histoire chronologique de la ville de Saint-Etienne-de-Furan et Forez*, par Ben. yton, 1772? (Manuscrit de la bibliothèque de Saint-Etienne, que M. l'abbé Chausse a eu la bonté de dépouiller à notre intention.)

Digitized by Google

Mouche que l'on disait être un des chefs de bande et un de ceux qui signaient : Louis Mandrin.

Quelques jours plus tard le régiment de Maugiron occupait le Forez et le Beaujolais. Deux compagnies prenaient position à Villefranche, une à Belleville (1), une à Anse (2), une à Neuville (3), une à Charlieu, une à Feurs (4), et une à Montbrison. Des postes de gardes étaient établis entre Belleville et Mâcon, entre Villefranche et la Saône à Rioly, et entre Neuville et Anse auprès de la Salle.

Les contrebandiers ne seront plus à l'avenir les maîtres absolus du pays.

III

Cette campagne de vingt-cinq jours avait rapporté à Mandrin ou aux siens plus de 97,000 livres, sans compter les autres profits. Elle avait occasionné une très profonde émotion dans le Forez, le Velay, l'Auvergne, et même dans les provinces avoisinantes, car la nouvelle de ces surprises à main armée s'était répandue au loin. Les masses populaires suivaient avec intérêt les mouvements de cet aventurier hardi, pour qui elles avaient une sympathie peu dissimulée, parce qu'il s'attaquait aux Fermiers-Généraux, réputés trop riches, et vendait, croyaient-elles, les marchandises à meilleur marché. Elles ne se préoccupaient guère de deux autres bandes qui, sous les ordres des nommés Martin et Sibourg, faisaient une contrebande bien plus active et importante, mais qui traitaient avec les seuls négociants.

Au fur et à mesure que l'on s'éloignait du lieu où ils

(1) *Belleville-sur-Saône*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Villefranche (Rhône).

(2) *Anse*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Villefranche (Rhône).

(3) *Neuville-sur-Saône*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lyon.

(4) *Feurs*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montbrison (Loire).

Digitized by Google

s'étaient produits, les événements que nous venons de retracer étaient ou enflés, ou dénaturés, par la renommée. Les bruits les plus faux et les plus étranges couraient au sujet du légendaire contrebandier. Les mauvais plaisants, il n'en a jamais manqué chez nous à aucune époque, se mirent eux-mêmes de la partie. Un jour, l'exempt de la maréchaussée d'Aurillac reçut la lettre suivante :

« Je dois me rendre au premier jour dans votre ville, » Monsieur, avec un détachement de 50 hommes que j'at- » tends ici; je sçai que vous avés des ordres contre moy, » et contre ma troupe; je n'ignore point votre zele pour le » service, mais je dois vous presvenir que dans le cas ou » vous fairés le moindre mouvement, contre moy ou contre » ma troupe, ne trouvés pas mauvais, si vous nous trouvés » sans quartier; ma troupe doit vaincre ou mourir, et si » quelqu'un oublioit ma devise, je le fairois arquebuser à » votre porte.

» Je suis avec considération,

» Monsieur,

» Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

» DE MANDRIN. »

Cette singulière missive fut communiquée par le subdélégué d'Aurillac, M. Pagès de Vixouse, à l'Intendant d'Auvergne, qui se hâta de répondre :

« 14 décembre 1754.

» Je ne doute pas, Monsieur, que la lettre écrite à » l'exempt de la maréchaussée et signée MANDRIN ne soit » une mauvaise plaisanterie qu'on ait voulu luy faire. La » preuve s'en tire du moyen même dont on s'est servi » pour la lui faire tenir; parce qu'elle s'est trouvée dans » la boëtte du bureau de la poste il faut qu'elle y ait été » mise par quelque habitant d'Aurillac, et si elle avoit été » réellement écrite par Mandrin, il l'auroit receue timbrée » et par la poste dans la forme ordinaire..... » M. de la Michodière fait, en outre, remarquer à son correspon-

Digitized by Google

dant qu'une lettre semblable a été adressée à un officier de dragons, au Puy.

Enfin, le nom de Mandrin était dans toutes les bouches, et l'on ne doutait pas de voir reparaître au premier jour le héros de tant de coups de main audacieux. On se rappelait lui avoir entendu dire « que les fermiers-généraux » lui devaient deux millions cinq cent mille livres et qu'il » en ferait le recouvrement la campagne prochaine; qu'il » avancerait vers Paris; qu'il en saisirait quelques-uns » à leur campagne et qu'il en pendrait, s'ils ne lui fai- » saient pas de lettre de change sur la Conservation de » Lyon (1). »

L'on était tellement convaincu de ce retour que les instructions les plus minutieuses, pour la surveillance des frontières de la Suisse et de la Savoie, avaient été transmises des conseils du roi aux troupes qui avaient été envoyées à cet effet et dont nous avons vu plus haut l'énumération. La majeure partie des volontaires de Flandre étaient à Pont-de-Beauvoisin, commandée par M. de la Morlière (2), le régiment de Montmorin à Belley, le régiment d'Harcourt à Vaudrey en Franche-Comté, le régiment de Champagne en Bourgogne.

Les contrebandiers s'étaient assemblés au-dessus de Chambéry, du côté d'Aix et sur les bords du Guier; mais

(1) Cette juridiction connaissait des paiements à faire aux échéances des quatre foires de Lyon. — *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson.* Edit. de la Société de l'Histoire de France, t. VIII, p. 435.

(2) Alexis Magalon de la Morlière naquit à Grenoble, en 1707. Successivement lieutenant, lieutenant des grenadiers et capitaine au régiment de Bourgogne, les 30 mars 1728, 7 février 1735 et 26 août 1738, il obtint le rang de lieutenant-colonel d'infanterie par commission du 15 décembre 1744. Lieutenant-colonel d'un régiment de grenadiers royaux par ordre du 10 avril 1745, il leva, par commission du 16 octobre suivant, un régiment de troupes légères de son nom, qui fut réuni à la paix avec le régiment de Grassin et les volontaires bretons, et ne fit plus qu'un seul corps sous le nom de volontaires de Flandre, dont il eut le commandement. Créé brigadier par brevet du 27 juillet 1747, il fut (1753) employé dans le midi de la France à faire la chasse aux contrebandiers. Il contribua puissamment à la prise de Mandrin (1755), et ce fut lui qui l'amena prisonnier à Valence. Ce service, dont aujourd'hui on apprécie diffici-

Digitized by Google

ils se sentaient observés et ils ne bougèrent pas pendant plusieurs semaines. Le 10 ou le 11 décembre, au nombre d'environ deux cents, ayant Mandrin à leur tête, ils abandonnèrent ces parages et remontèrent très près de Genève, longeant le territoire français où l'on s'attendait à les voir pénétrer par les Rousses. Ils firent mine de se jeter du côté de l'Alsace ; mais, dessinant tout à coup un crochet pour éviter les postes, ils perçèrent aux environs de Pontarlier (1), le 15 décembre, dans un endroit où il n'y avait point de chaîne de gardes, et ils couchèrent à trois lieues de Besançon. Ils s'arrêtèrent, pendant la nuit du 16 au 17, à quatre lieues de Dôle (2). Prévenu de leur approche, M. le duc de Randan (3), qui se trouvait dans cette ville, dépêcha aussitôt des courriers à M. de Saux-Tavannes, lieutenant pour le roi en Bourgogne; à M. de Rochebaron, gouverneur de Lyon; aux intendants des provinces voisines, aux magistrats, maires et échevins des principales villes des régions que les malfaiteurs avaient l'habitude de parcourir. En même temps, il mit à leur poursuite cent cinquante dragons de Beaufremont, cinquante cavaliers de Fumel, cent vingt cavaliers d'Harcourt, soixante

lement l'importance, lui valut toutes les bonnes grâces de la cour. Le 10 février 1759, il fut nommé maréchal de camp, et, après s'être démis de son régiment, il obtint le grade de lieutenant-général par pouvoir du 25 juillet 1762. Il mourut en 1799.

La *Biographie des Contemporains* dit que son fils conservait le fusil du célèbre contrebandier et qu'il lui fut enlevé par les Cosaques en 1814. Il est à présent, dit-on, dans le cabinet de l'empereur de Russie. (*Table historique de l'état militaire de France*. Paris, Guillyn, 1766. — Adolphe Rochas, *Biographie du Dauphiné*, t. II, pp. 95-96. Paris, Charavay, 1860, in-8°.)

(1) *Pontarlier*, chef-lieu d'arrondissement du département du Doubs.

(2) *Dole*, chef-lieu d'arrondissement du département du Jura.

(3) Guy-Michel de Durfort, fils de Guy-Nicolas de Durfort et de N... Chamillart, fut mestre de camp du régiment de cavalerie de son nom en 1720, lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne et Franche-Comté en 1730, brigadier de cavalerie en 1734, maréchal de camp en 1740, chevalier des ordres du roi en 1745, lieutenant-général la même année, et enfin maréchal de France en 1768. Il avait épousé Elisabeth-Adélaïde de Poitiers-Riz. Le duché de Randan lui était venu de sa tante Geneviève-Marie de Durfort, duchesse de Lauzun, morte en 1740. (Vicomte de Bastard, *Recherches sur Randan, ancien duché-pairie*. Riom, Thibaud, 1830; in-8°.)

Digitized by Google

cavaliers de Moûtiers et deux compagnies de grenadiers de Courten. Ce petit corps de cinq à six cents hommes était placé sous le commandement du marquis d'Espinchal (1), lieutenant-colonel du régiment de Fumel. De son côté, M. de Rochebaron donna des ordres dans le même sens à un détachement des volontaires de Flandre qui regagnait le Dauphiné et au corps franc de Fischer (2) qui était en cantonnement à Pont-de-Vaux. De plus, il envoya à Roanne et à Charlieu les dragons du roi qui se tenaient à Saint-Étienne.

« Voilà donc, écrivait l'abbé d'Aurelle à M. de la Mi-
» chodière, au milieu de la plus grande paix, tout l'ap-
» pareil d'une petite guerre et nos soldats employés à
» donner la chasse à un tas de coquins. L'avarice des
» fermiers-généraux, comme vous l'avez très bien remar-
» qué, est cause du mal. S'ils avoient continué de prendre
» les fermes de Savoie ou que, suivant les mémoires d'un
» de leurs directeurs, ils eussent doublé leurs brigades,
» nous ne verrions pas de pareil scandale. »

Le 17 décembre, les contrebandiers arrivèrent à Seurre (3), rendirent la visite accoutumée aux employés du fisc et allèrent coucher à Corberon (4). Le 18, vers midi, ils occupèrent Beaune. On y était averti de leur prochaine venue et l'on veillait; mais deux des sentinelles furent surprises avant d'avoir pu donner l'alarme et tuées

(1) Louis d'Espinchal, fils de Thomas et de Marie-Anne-Josèphe de Chavagnac, fut page du roi Louis XV, capitaine au régiment de Royal-Roussillon en 1740, lieutenant-colonel du régiment de Fumel avant 1754, chevalier de Saint-Louis en 1755, mestre de camp d'un régiment de cavalerie de son nom le 10 février 1759, brigadier d'armée n 1766, et maréchal de camp en 1770. Il mourut le 31 janvier 1781, laissant, de Charlotte-Pétronille-Henriette-Ursule de Chavagnac, Joseph-Thomas, marquis d'Espinchal, auteur de curieux mémoires inédits sur la Révolution, conservés aujourd'hui à la Bibliothèque de la ville de Clermont-Ferrand.

(2) Jean-Chrétien Fischer, de simple domestique devenu chef d'une compagnie franche de chasseurs, puis en 1759 brigadier d'infanterie, mort le 1er juillet 1762.

(3) *Seurre*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Beaune (Côte-d'Or).

(4) *Corberon*, canton de Seurre, arrondissement de Beaune.

Digitized by Google

à leur poste. Ils repartirent à quatre heures de l'après-midi, non sans avoir rançonné M. de Saint-Félix, receveur du grenier à sel, et M. Étienne, entreposeur des tabacs. Ils couchèrent à la Rochepot (1). Le lendemain, à une heure du soir, ils se présentèrent sous les murs d'Autun, qui ouvrit ses portes pour empêcher le pillage et l'incendie du séminaire et des abbayes situées en dehors de la ville.

Il n'entre pas dans notre cadre de faire le récit détaillé des événements dont la Bourgogne fut le théâtre ; aussi nous renvoyons le lecteur à la substantielle étude de M. Henri Bouchot (2) et au remarquable travail de M. Harold de Fontenay (3). A ce dernier ouvrage nous emprunterons toutefois la description du costume de Mandrin : « Il était habillé, nous apprend le savant » éduen, de drap gris avec une veste de panne rouge » à petits carreaux, une cravate de soie, un chapeau re- » troussé et bordé d'or, et une large ceinture où pendait » un couteau de chasse. Il portait un fusil à deux coups » et à baïonnette, et une paire de pistolets. Ses gens » étaient armés de même, mais presque tous couverts de » haillons (4). »

Ceux-ci ne manquèrent pas d'aller à la prison et de rendre la liberté à six prisonniers détenus pour dettes ; mais ils ne relâchèrent pas les criminels. M. Pasquier et M. Duchemain, l'un receveur du grenier à sel et l'autre entreposeur des tabacs, durent fournir une contribution de 9,400 livres. A six heures du soir, la bande quitta

(1) *La Rochepot*, canton de Nolay, arrondissement de Beaune (Côte-d'Or).

(2) Henri Bouchot, *Mandrin en Bourgogne, décembre 1754, d'après un mémoire inédit.* (Paris, Alphonse Picard, 1881, in-8°.)

(3) Harold de Fontenay, *Mandrin et les contrebandiers à Autun, d'après des documents inédits.* (Autun, Michel Dejussieu, 1871 ; in-8°.)

(4) Harold de Fontenay, *Op. cit.*, p. 18 ; d'après l'*Histoire de Beaune*, par Rossignol.

Digitized by Google

Autun, suivit la route de Montcenis, et s'arrêta, pour passer la nuit, à Gueunand (1).

Au premier avis, Fischer s'était mis en marche sur Beaune. Il y parvint huit heures après le départ des contrebandiers, et fut informé qu'ils avaient pris la direction de Nolay. Il se rendit dans cette ville, que rien n'avait troublée; il fit une halte de deux heures seulement et gagna Autun le 19, à onze heures du soir. Là, sa troupe fut renforcée de quarante dragons du régiment de Beaufremont; elle se reposa jusqu'à quatre heures du matin et repartit dans l'obscurité la plus profonde, au milieu de laquelle, faute de guide, elle dut suivre la trace des chevaux de Mandrin à la lueur des torches jusqu'à Gueunand.

La situation topographique de ce village en rendait la défense facile. « Adossé à un rocher à pic sur le côté » droit, écrit M. Bouchot, d'après le rapport de Fischer » lui-même (2), Gueunand était, à gauche, défendu par » des vergers et des palissades qui pouvaient permettre » une résistance d'autant plus terrible que la partie de » terrain approchant les vergers était découverte.

» Au moment où le corps expéditionnaire arrivait, » c'est-à-dire au petit jour, trente contrebandiers étaient » déjà à cheval et s'apprêtaient à gagner de vitesse. On » leur dépêcha la moitié des hussards et quelques dragons, » et l'attaque commença.

» Elle fut terrible. En un clin d'œil, les soldats essuyè- » rent des décharges meurtrières venant de trois mai- » sons différentes et des haies. Deux officiers tombèrent, » le capitaine des chasseurs de Fischer et le lieutenant » des hussards. D'autres hommes étaient blessés et cha-

(1) *Gueunand*, hameau de la commune de Brion, canton de Mesvres, arrondissement d'Autun.

(2) *Motifs et conduite de M. de Fischer dans l'attaque des contrebandiers à Gueunand.* (Pont-de-Vaux, Borjon de Scellery, 1786, in-18. Réimprimé à Bourg-en-Bresse, Milliet-Bottier, 1856, in-8o, par Alex. Sirand.)

Digitized by Google

» que minute augmentait leur nombre. Voyant alors que » les contrebandiers ne voulaient point quitter une des » maisons, M. de Fischer la fit incendier (1) ».

Tout ce qui s'y trouvait périt. Mandrin s'échappa alors, abandonnant derrière lui toutes ses marchandises, quarante-deux chevaux, quarante fusils ou pistolets, deux chefs prisonniers, dix hommes brûlés et trente autres plus ou moins blessés. Fischer resta une heure et demie sur le champ de bataille ; ses soldats valides étaient exténués et n'avaient plus que trois cartouches. Il avait perdu de son côté deux officiers, quatorze hommes et le nombre des blessés s'élevait environ au même chiffre. Il attendit l'arrivée de renforts, conduits par M. de Clamoux, pour se lancer à la poursuite des fuyards.

Mais avant d'entreprendre avec les vaincus et les vainqueurs une course vertigineuse, nous allons voir quel trouble l'annonce de l'entrée en campagne de Mandrin avait jeté dans les villes d'Auvergne et quelles dispositions furent prises afin de les défendre contre de nouvelles exactions.

Prévenu par des lettres de l'Intendant de Lyon, du duc de Randan et de M. de Rochebaron, M. de la Michodière fit aussitôt prendre les armes, non-seulement à la bourgeoisie de Clermont, mais aussi aux troupes qui s'y trouvaient en quartier ou en semestre. Il expédia sur-le-champ des courriers à tous ses subdélégués et leur écrivit que le plus sûr moyen d'arrêter les contrebandiers et de se mettre à l'abri de toute contribution était d'armer les milices bourgeoises. Ces ordres furent ponctuellement exécutés à Riom jusqu'au 27 décembre, date à laquelle on fut informé de la dispersion définitive des contrebandiers (2). Il en fut d'abord de même à Billom. Ce zèle eut une courte durée, car dans la nuit du 23 au 24, le

(1) H. Bouchot, *Op. cit.*, p. 24.
(2) Bibliothèque de la ville de Clermont-Ferrand, *Ms. Tiolier*, p. 36.

Digitized by Google

commandant de la gendarmerie de cette ville trouva les postes abandonnés, quand il voulut les visiter à trois heures du matin.

A Ambert, les habitants, tout à leur industrie et à leurs affaires, n'entendent pas en être distraits. Ils s'adressent à l'Intendant d'Auvergne, le 24 décembre, pour solliciter un envoi de troupes ; mais en même temps ils lui font observer qu'ils ne peuvent les loger, que le couvent des PP. Récollets est très spacieux, que ce monastère, bâti sur la route de Clermont et de Thiers, est muni d'une terrasse avantageusement placée, d'où l'on pourrait tirer sur les bandits à leur approche, comme à l'abri d'un rempart. Ils exposent, en outre, qu'ils n'ont pas vingt fusils et point de munitions, que la ville est à découvert et n'a aucune muraille, qu'elle est surchargée d'impôts et ne peut en supporter de nouveaux. Enfin ils demandent qu'il soit ordonné aux habitants des paroisses voisines de se joindre à eux.

Loin d'accéder à ces vœux, M. de la Michodière répond le lendemain : « De toutes les villes de mon département auxquelles j'ai fait prendre les armes pour se » mettre à l'abri des exactions des contrebandiers, votre » ville est la seule qui ne se soit occupée qu'à délibérer lorsqu'il fallait de l'action et du courage. Plusieurs villes » moins importantes qu'Ambert ont par leur attitude éloigné les brigands. Cependant, lorsqu'il me sera possible » de procurer à votre ville de plus grands secours que » ceux qu'elle a, je m'y porterai avec empressement. »

Le 22 décembre, le détachement de cavalerie qui était cantonné à Lavoûte-Chillac reçut l'ordre de se rendre à Brioude. Une assemblée fut tenue dans cette ville, le 25 décembre, à la diligence de M. Julien-Léonard de Reyrolles, premier consul, et de M. Pierre Grenier, second consul, en présence de M. Jean-François Croze de Montbrizet, subdélégué. Il y fut arrêté que l'on organiserait une milice bourgeoise, à la tête de laquelle serait placé

Digitized by Google

M. Martinon Saint-Ferréol, avocat; que tous les jours un détachement monterait la garde dans la maison du sieur Vernière, chanoine hebdomadier de l'église de Saint-Julien, qui était sise rue du Collège et vacante pour le moment; que ce détachement serait composé de douze soldats et d'un sergent commandés par un capitaine et un lieutenant (1). Pour n'en point encore porter le nom, les milices d'alors avaient les allures des gardes nationales de nos jours; et M. de Montbrizet, en transmettant copie de cette délibération à l'Intendant d'Auvergne, ne peut s'empêcher de lui faire remarquer que les officiers ou sergents forment le tiers des habitants en état de porter les armes, que cela n'est pas régulier et a été ménagé dans l'unique but d'éviter d'être de service trop souvent. N'y aurait-il pas eu aussi dans cette large distribution de grades quelque chose de cette épidémie du galon qui a sévi avec tant d'intensité à des époques plus rapprochées de nous?

(1) Cette assemblée était composée de MM. Croze, avocat, syndic; Martinon Saint-Ferréol, avocat; Dupuy, avocat; Dalbine, avocat; Devauzelles fils, bourgeois; Rochette, bourgeois; Sucquet aîné, notaire royal; Vairon père, bourgeois; Martinon, apothicaire; Maigne fils, marchand; Maigne père, bourgeois; Thomas, marchand cirier; Alluys, marchand drapier; Grenier, marchand épicier; Allemand, chirurgien, et Jacqueton, greffier de la ville.

Les officiers désignés furent: M. Martinon du Pointel et M. Ant. Thomas, notaire royal; — M. Sucquet aîné, notaire royal, et M. Dupont de Mauriat; — M. Martinon Corce, apothicaire, et M. Belmont, procureur; — M. Dubreuil-Bélamy et M. de Bussac; — M. Marie, bourgeois, et M. Gueyffier du Buisson. — M. Devauzelles, bourgeois, et M. Pouchon fils; — M. Vairon père et M. Vissac, notaire royal; — M. Mahias et M. Dejax jeune, avocat; — M. Pagès, bourgeois, et M. Marie, apothicaire; — M. Nozerines père et M. Vairon fils; — M. Fornet père, notaire royal, et M. Roux, marchand; — M. Couguet, procureur du roi, et M. Beauregard, bourgeois; — M. Dalbine cadet et M. Dupuy cadet; — M. Maigne fils, marchand, et M. Nozerines fils; — M. Couguet, médecin, et M. Maigne, bourgeois; — M. Dalbine, avocat, et M. Grenier fils, marchand; — M. Alluys aîné, marchand drapier, et M. Combette, notaire royal; — M. Magaud, avocat, et M. Alluys cadet; — M. Dupuy, avocat, et M. Chinaud, marchand; — M. Sucquet jeune, notaire royal, et M. Thomas, marchand cirier; — Bélamy-Douradour et M. Dulac; — M. Couguet, procureur d'office, et M. Grenier, notaire royal; — M. Martinon-Dintillac, avocat, et M. Fabre, bourgeois; — M. Rochette, bourgeois, et M. Dejax aîné, avocat; — M. Croze, avocat, et M. Cougnet de Florat; — M. Montbrizet fils, avocat, et M. Pissis, bourgeois.

Digitized by Google

Issoire forma deux compagnies de soixante hommes chacune, sous les ordres d'un commandant en chef, de deux capitaines, de huit lieutenants et d'un major.

« Cette troupe, écrivait le subdélégué, M. Lafont de » Saint-Mart, sera en état de faire le service demain ; » l'on placera des corps de garde sur les avenues, au » moindre signal l'on sonnera le tocsin (1). »

Un détachement de quarante cavaliers du régiment de Lénoncourt, commandé par le chevalier de Larnage, avait été envoyé à Thiers ; mais il n'en parut pas moins prudent à la municipalité de tenir un corps de cent cinquante bourgeois en état de défense, afin d'éviter toute surprise (2). Le subdélégué de cette ville, M. Mignot, s'était empressé, aussitôt qu'il avait été averti, d'envoyer des exprès dans tous les environs, à Ferrière, à Courpière, à Vollore, à Vertolaye; à Noirétable, à M. Perdrigeon, receveur des tailles; à Cervières, à M. Barge, receveur du grenier à sel; à Saint-Rémy, à Paslières, à Dorat, à Noalhat, à Peschadoires, à Escoutoux.

(1) L'érudit et bienveillant M. Sauret, juge honoraire au tribunal civil d'Issoire, nous a transmis le texte de la délibération des habitants de cette ville. En voici les préliminaires :

« Aujourd'hui, 25 décembre 1754, à la diligence et convocation de M. Joseph Girot et de Jean Laurant, consuls de la ville d'Issoire, en exercice l'année présente et icelle 1755, se sont assemblés dans l'hôtel commun de cette ville, portes et fenêtres ouvertes à la manière accoutumée, MM. du Cheylat, gentilhomme ; du Chambon d'Estaing ; Matussières, président ; Chassaing, Mauzat, Gardes, officiers de l'Élection; J.-B. Daugerolles, Jean Raphanel, Auteroche, Benoît Levé aîné, Charles Lebrun de Verrières, bourgeois ; Benoît Levé jeune, Pierre Bonfils, Marc Peyronon, Joseph Espaignon, Etienne Saulnier, Antoine Plantade, Antoine Bouniol, Michel Bagel, Christophe Lafont, Blaise Monteillet et autres habitants de ladite ville. »

— L'état-major de ces deux compagnies était composé de MM. du Cheylat, colonel ; Desmaison et Domingon, capitaines ; Barry, major ; Chassaing, aide-major ; Matussières, président, Duclaux, lieutenant en l'Election, Levé aîné, Mozeilles, Daugerolles, Peyronon et Mauzat, lieutenants.

(2) L'ordonnance prise par MM. Noyer, maire ; Jean Guillemot et Joseph Favier, échevins, le 28 décembre 1754, a été publiée par M. G. Saint-Joanny dans l'*Album de Thiers* du 3 mars 1861. Elle a été reproduite par la *Revue des Sociétés savantes*, 1864, 1er semestre, p. 83.

Digitized by Google

Dans la Haute-Auvergne, à Saint-Flour, on refit les portes de la ville, on plaça deux couleuvrines à chacune d'elles et l'on établit trois corps de garde.

La rapidité avec laquelle la ville d'Aurillac prit les armes fit croire aux provinces voisines, le Quercy et le Bas-Limousin, que les contrebandiers occupaient déjà le territoire de cette Election.

En Bourbonnais, le subdélégué de Gannat, M. Veytard, disposa des postes le long de la rivière d'Allier depuis le port de Charmeil jusqu'à celui de Chazeuil.

Beneyton nous a appris qu'on ne resta pas inactif également dans le Forez : « Le 20 décembre 1754, a-t-il » écrit, les dragons du régiment du Roi, qui faisoient » garde en cette ville, aussi bien que la bourgeoisie, sont » partis pour aller au secours de la ville de Roanne contre » les contrebandiers.

» Le même jour, on a transporté la garde de la maison » de ville au corps de garde que les dragons occupoient » à la place, au bas de la rue Neuve, qu'on a doublé de » douze à vingt-quatre fusiliers.

» Le 22 dudit, on a fait la revue de la milice bour- » geoise, dont les deux compagnies faisoient plus de deux » mille hommes.

» Le 25 dudit, jour de Noël, sur la nouvelle que les » contrebandiers remontoient la Loire, MM. les éche- » vins de cette ville ont fait faire des barrières sur les » principales entrées et des fossés de six pieds de largeur » et de six pieds de profondeur au travers de toutes les » avenues, et toute la milice bourgeoise a eu ses gardes » établies en sept ou huit endroits.

» Le 27 dudit, M. Decouten (de Courten), commandant » des dragons, est arrivé en cette ville, avec ses cent dra- » gons, sans avoir rien fait. Il en est parti avec ses deux » compagnies le 30 dudit (1). »

(1) *Abrégé de l'histoire chronologique de la ville de Saint-Etienne-de-Furan en Forez*, déjà cité.

Digitized by Google

Après avoir rallié à la hâte les débris de sa troupe, Mandrin chercha, soit à rejoindre les bandes de contrebandiers qu'il savait occupées à exploiter le Forez, soit à gagner les régions montagneuses où, grâce à sa connaissance du pays, il lui serait plus facile d'échapper à des poursuites inévitables. S'écartant le plus possible des localités populeuses, il vint passer l'Arroux à la Boulaye (1); il arriva le 21 décembre, à quatre heures du matin, au port de Saint-Aubin (2) sur la Loire, traversa le fleuve, se rendit à Dompierre (3), d'où il repartit à deux heures du soir. Il était à Vaumas (4) vers sept heures et il alla coucher à Servilly (5).

Le lendemain les fuyards traversaient le village du Breuil (6), près de la Palisse, et ils se proposaient vraisemblablement de passer sans s'arrêter, lorsqu'ils entendirent une femme qui s'écriait : « Voici les contrebandiers, » il faut aller chercher la brigade de Vichy, qui est chez » le cabaretier Arpaja. » Profitant de cet avis inattendu, ceux-ci se portèrent aussitôt dans cette maison, y rencontrèrent quatre gardes et leur chef, en tuèrent deux dans le cabaret, deux autres dans un champ limitrophe et blessèrent mortellement le capitaine (7). Ils obligèrent un homme

(1) *La Boulaye*, canton de Mesvres, arrondissement d'Autun (Saône-et-Loire).

(2) *Saint-Aubin-sur-Loire*, canton de Bourbon-Lancy, arrondissement de Charolles (Saône-et-Loire).

(3) *Dompierre-sur-Bèbre*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Moulins (Allier).

(4) *Vaumas*, canton de Dompierre-sur-Bèbre, arrondissement de Moulins (Allier).

(5) *Servilly*, canton et arrondissement de la Palisse (Allier).

(6) *Le Breuil*, canton et arrondissement de la Palisse (Allier).

(7) Extrait des registres de la commune du Breuil, canton de la Palisse :

« L'an mil sept cent cinquante quatre et le vingt trois décembre monsieur le bailli » de Saint martin juge du breuil accompagné de ses officiers et d'un chirurgien a fait » lenlevement de quatre employes de la brigade de vichi només jean baptiste simon, » antoine renar, charle camar, charle blanchardet qu'il nous a dit avoir été tué le » vingt deux à coup de fusil par la bande de Mandrin, après qu'il a eu posé le cachet » sur leurs fronts, ils ont été inhumés dans le cemitière de cette église en présence de

Digitized by Google

du Breuil à leur servir de guide et ils continuèrent leur route par Arfeuilles (1) et par Châtel-Montagne (2), où ils firent panser plusieurs de leurs blessés et achetèrent deux chevaux. A Saint-Clément (3), ils tuèrent une femme et un homme qui avaient refusé, l'une de les conduire chez le débitant de tabac, l'autre de les mener à Saint-Priest-la-Prugne. Le lendemain, Fischer, à qui M. d'Espinchal avait amené des troupes fraîches, passait dans ces mêmes lieux avec trois cents cavaliers ; mais, moins bien servi en espions que les contrebandiers, il les suivait à une assez longue distance.

Ceux-ci arrivèrent à Cervières (4) dans la nuit du 22 au 23 décembre, entre onze heures et minuit. Ils allèrent chez Mme Barge, lui prirent 46 louis et lui remirent un reçu, sans lui laisser de marchandises. Ils les avaient toutes abandonnées sur le champ de bataille de Gueunand et ils ne songeaient plus, dans leur fuite précipitée, au simulacre habituel d'échange ou de vente. Ils partirent le 23,

» francois durantet. laurent forjat, sergiers, germain et claude tachon, cha[r]boniers, » tous de cette paroisse qui nont sceu signer de ce enquis selon l'ordonnance. — » TOUZET, curé. »

» L'an mil sept cent cinquante quatre et le vingt huit du mois de decembre, a été » inhumé dans le cimetière de cette église gilbert bourage decede dhier muni des » sacrements age denviron trente trois ans employe dans la brigade de la gabelle de » vichi, les témoins ont été gilbert corate, germain tachon, claude duvergier, et louis » salomon qui nont sceu signer selon l'ordonnance. — TOUZET, curé. » (Communication de M. Royet.)

Voyez également : *Histoire du château et des seigneurs de Châteaumorand*, par M. l'abbé REURE, p. 60. —Le savant curé de Saint-Martin-d'Estreaux nous a fait l'honneur de nous envoyer un extrait d'une lettre tirée des archives de Châteaumorand, écrite le 1er janvier 1755 par le régisseur de cette terre à la marquise de Lévis-Châteaumorand, dans laquelle ces faits sont confirmés. La justice du Breuil appartenait aux seigneurs de Châteaumorand, qui la rendaient par l'entremise de leurs officiers.

(1) *Arfeuilles*, canton et arrondissement de La Palisse (Allier).

(2) *Châtel-Montagne*, canton de Mayet-de-Montagne, arrondissement de la Palisse (Allier).

(3) *Saint-Clément*, canton de Mayet-de-Montagne, arrondissement de la Palisse (Allier).

(4) *Cervières*, canton de Noirétable, arrondissement de Montbrison (Loire).

Digitized by Google

à onze heures du matin, pour Noirétable (1), où ils firent contribuer légèrement M. Perdrigeon, qui trouva le moyen de ne pas leur donner plus de douze louis et ne reçut ni quittance ni tabac.

La nuit du 23 au 24, ils couchèrent à la Paterie (2). A leur départ, ils emmenèrent deux filles d'auberge qui, d'après la réflexion d'un des correspondants de M. de la Michodière, « selon toute apparence, ne durent pas être » forcées. »

Le 24, à onze heures du matin, les contrebandiers passèrent en vue d'Ambert, à une lieue au-dessus de la ville; ils étaient exténués de fatigue et s'arrêtèrent environ deux heures, puis ils continuèrent jusqu'à Marsac. Là, ils forcèrent M. Dupuy de la Grand'Rive (3) à leur fournir de l'avoine qu'ils firent manger précipitamment sur leurs manteaux étendus à terre. Ce riche et honorable industriel observa que la bande se composait seulement de quarante-deux hommes mal vêtus et de quarante-six chevaux qui étaient blessés, harassés et n'étaient point chargés. Plusieurs contrebandiers avaient un bras en écharpe. Les chefs les pressaient continuellement d'avancer et de faire diligence. Ils se remirent en marche à trois heures du soir, traversèrent la ville d'Arlanc au galop, sans s'arrêter, se dirigeant du côté de la Chaise-Dieu. Mandrin était resté avec deux compagnons à Marsac; mais, apprenant que les troupes royales étaient parvenues à Ambert, il décampa en toute hâte. Les soldats de Fischer étaient extrêmement

(1) *Noirétable,* chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montbrison (Loire).

(2) *La Paterie*, commune de Marat, canton d'Olliergues, arrondissement d'Ambert (Puy-de-Dôme), non loin de Vertolaye. C'est là que se trouve placée aujourd'hui la gare de ce nom.

(3) M. Dupuy de la Grand'Rive était propriétaire d'une des plus anciennes et des plus importantes manufactures de papier de l'Auvergne. Un des moulins qui y servaient à cette fabrication est donné comme modèle par M. de la Lande (planche 2) dans l'*Art de faire le papier. — Description des Arts et Métiers faite et approuvée par MM. de l'Académie des Sciences.* (Paris, 1761-1789, in-f°.)

Digitized by Google

fatigués ; ils couchèrent et repartirent à quatre heures du matin.

Les contrebandiers firent halte à la Chaise-Dieu et mirent ce temps à profit. Comme à leur premier passage, ils s'emparèrent des clochers et se rendirent maîtres de tous les quartiers de la ville. Ils se logèrent, eux et leurs montures, chez Jacques Pouzols, hôte du *Cheval-Blanc*, et chez Marie Fabvre, veuve Moulin, à l'*Ecu de France*.

Joseph Richard, marchand buraliste, averti de la présence des contrebandiers et désireux de se soustraire aux excès et aux violences dont son fils Jean avait été victime deux mois auparavant, avait fermé les portes de son habitation. Les bandits, n'ayant pas pu les ouvrir, cassèrent les contrevents d'une fenêtre, rompirent les vitres à coups de fusil et se retirèrent en proférant des menaces.

Un autre buraliste, Grégoire Richard, et sa femme s'étaient empressés de se sauver ; mais leur servante, Marguerite Martin, fut surprise chez eux. Les contrebandiers la frappèrent de plusieurs coups de crosse de fusil en différentes parties du corps, puis ils la menacèrent de la tuer et de mettre le feu à la maison, si elle ne leur ramenait pas son maître. Elle leur promit de s'en occuper, ils lui accordèrent la liberté ; elle alla se cacher et on ne la revit plus. Ces malfaiteurs enfoncèrent alors les portes de la boutique de Grégoire Richard qui était contiguë à sa demeure, brisèrent la « banque » (1) et prirent tout l'argent qui y était enfermé, ainsi que cinq douzaines de bagues d'argent.

Quatre contrebandiers s'étaient rendus, de leur côté, chez un troisième marchand de tabac, Jean Michaud, qu'ils trouvèrent au coin du feu avec sa femme, Magdeleine Vachier. Ils s'emparèrent de sa personne et lui di-

(1) On nomme *banque*, en langage local, le banc ou comptoir sur lequel s'opère la vente des marchandises et qui est généralement muni d'un tiroir où l'on enferme la recette.

Digitized by Google

rent que s'il s'était évadé le 14 octobre précédent, il n'en serait pas de même cette fois-ci, et qu'il fallait leur compter à l'instant 10,000 livres ou qu'ils lui brûleraient la cervelle. Michaud et sa femme leur représentèrent l'absolue impossibilité où ils étaient de leur donner cette somme. Ils furent contraints d'ouvrir leurs armoires et tous les endroits où les brigands pensaient qu'on avait pu cacher de l'argent. Ceux-ci n'arrivèrent pas à réunir plus de 60 livres et ne voulurent point les recevoir. Ils emmenèrent alors le malheureux buraliste à l'auberge de Marie Fabvre, puis ils revinrent signifier à sa femme que, si elle n'apportait pas sans retard la somme fixée, ils allaient le tuer ou l'entraîner à leur suite, attaché à la queue d'un des chevaux. Par de vives instances, elle obtint 50 livres de M. Langlade, agent d'affaires du comte de Bressolles, et les joignant aux 60 qu'elle avait déjà, elle offrit les 110 livres à ces hommes qui acceptèrent et lui donnèrent un reçu, dans sa maison, en présence d'Anna Martin, servante de Richard, et de Marguerite Bonneval, servante de M. Langlade. Cette quittance fut délivrée par un nommé Prêt-à-Boire, et portait pour signature trois lettres à peu près indéchiffrables. Les contrebandiers ne relâchèrent pas cependant leur prisonnier, sous le prétexte que l'on avait envoyé à Craponne requérir les fantassins qui y étaient en quartier. Ils lui rendirent la liberté à onze heures du soir seulement, lorsque, à l'arrivée de Mandrin et à l'annonce que les troupes royales gagnaient de vitesse, ils s'enfuirent précipitamment.

Conduits par un sieur Landau, de la Chaise-Dieu, ils marchèrent à travers les bois, évitèrent la ville d'Allègre, et arrivèrent à Fix-Saint-Geneix (1) chez la veuve Fontaine, cabaretière, comme l'on sortait de la messe de minuit. Ils entendirent la messe du jour, restèrent jusqu'à onze heures du matin, puis ils partirent pour Beys-

(1) *Fix-Saint-Geneix*, canton d'Allègre, arrondissement du Puy (Haute-Loire).

Digitized by Google

sac (1), paroisse de Saint-Jean-de-Nay, où ils s'arrêtèrent encore.

M. de Turby de Larre (2), commandant les volontaires de Flandre et de Dauphiné envoyés par Fischer à la poursuite des fuyards, avançait à grandes journées. Il rencontra Landau, qui se retirait, et l'obligea de le mener jusqu'à Beyssac. Là, il fut informé, dans l'auberge où les contrebandiers s'étaient rafraîchis, qu'ils avaient pris pour guide un habitant du village, nommé Mathieu Fabre, et qu'ils devaient passer la nuit du 25 au 26 décembre près de Pradelles.

Deux chemins allaient dans cette direction. Les contrebandiers avaient choisi le plus mauvais afin de dérouter la troupe qui parvint à la Sauvetat (3) vers trois heures et demie du matin, environ une heure avant eux.

M. de Turby de Larre crut les avoir manqués; il jugea utile de faire prendre haleine à ses hommes et de donner l'avoine aux animaux. L'on vaquait à ce soin, lorsqu'un factionnaire, qui était placé à la porte d'une écurie, entendit, dans l'obscurité, le pas de plusieurs chevaux et cria: Qui vive! Personne ne répondit, mais un des nouveaux arrivants, s'étant approché, lui tira un coup de pistolet qui, heureusement, ne partit pas. Pour se défendre, cette sentinelle tua d'un coup de fusil le cheval de son agresseur qui lui-même tomba par terre. Puis, ayant prestement saisi un pistolet à l'arçon de la selle de ce dernier, elle lui cassa une cuisse et le traîna dans l'écurie. Au bruit de ces détonations, les compagnons du blessé firent une

(1) *Beyssac*, commune de Saint-Jean-de-Nay, canton de Loudes, arrondissement du Puy (Haute-Loire).

(2) M. Diturbie de Larre (les lettres de cet officier sont signées *de Turby de Larre)*, major de la légion de Flandre le 1er avril 1757, lieutenant-colonel le 11 juillet 1759 et brigadier par brevet du 20 février 1761, est mort à Gœttingen le 30 mai 1762, de la suite des blessures qu'il avait reçues dans un détachement quelque temps auparavant. (*Table historique de l'état militaire de la France*, p. 86; Paris, Guillyn, 1766, in-12.)

(3) *La Sauvetat*, canton de Pradelles, arrondissement du Puy (Haute-Loire).

Digitized by Google

décharge de leurs armes à laquelle les soldats ripostèrent. Pendant deux heures, une vive fusillade régna de toutes parts. Il y eut plus de vacarme que d'effet. La seule victime de ce combat fut un maréchal-des-logis qui s'était trop écarté de ses camarades et fut tué par un brigadier qui le prit pour un contrebandier (1).

Au point du jour, l'on fit une perquisition générale dans le village et aux environs, l'on trouva deux chevaux abandonnés et l'on sut que les contrebandiers avaient jeté leurs armes dans un marais, puis s'étaient dispersés. Mandrin s'était sauvé avec quatre des siens.

Les volontaires étaient à bout de forces. Leur commandant les ramena au Puy, afin de leur procurer quelques jours de repos. Il apprit bientôt que l'on gardait dans les hameaux circonvoisins de la Sauvetat plusieurs blessés de l'affaire du 26. En conséquence, il s'y rendit à la tête de trente cavaliers. Deux maréchaux-des-logis, travestis en contrebandiers et porteurs de sacs de tabac, furent envoyés en avant. Les paysans, trompés par ce déguisement, leur dirent qu'il y avait aux alentours trois blessés et ils les conduisirent dans une maison où ils trouvèrent le nommé Charles Levasseur, dit le Normand. Ils le saisirent et s'emparèrent de son cheval et de ses armes. Les deux autres, prévenus par leurs hôtes, purent s'échapper. Levasseur était atteint d'un coup de feu à la cuisse; il reconnut l'avoir reçu à la Sauvetat. Il déclara, en outre, que la

(1) Extrait des registres de la commune de Landos, canton de Pradelles (La Sauvetat n'a jamais été une paroisse; elle appartenait et appartient encore à celle de Landos) :

« L'an mil sept cent cinquante quatre et la nuit du vingt cinquième au vingt » sixième décembre le corps de messieurs les volontaires de flandre étant à la pour- » suite des contrebandiers Mr dominique pinaty maréchal des logis compagnie de » Mr de lar resta sur le carreau d'un coup de fusil à la rencontre desd. troupes et » contrebandiers dans la maison de Mr belut à la Sauvetat et fut enterré par moy sur » certificat de Mrs les officiers de la catholicité le 26e susd. au soir. Présents pierre » chastel et antoine alary de Landos illes. Signé Raccart curé. » (Communiqué par M. Abeillon, instituteur à Landos.)

Digitized by Google

bande était en déroute et qu'il avait lieu de croire que Mandrin, le Major, le Canonnier et Lecamus avec leurs domestiques avaient rétrogradé en Auvergne pour se réfugier dans un château, près d'Ambert, où Mandrin avait des connaissances.

Le 1er janvier 1755, M. de Turby de Larre se transporta de ce côté avec vingt hommes. En même temps, il fit partir du Puy le reste de la cavalerie pour ses quartiers, en Dauphiné, et il donna l'ordre de conduire le prisonnier blessé à Valence (1). Il s'adjoignit la brigade de maréchaussée d'Ambert, puis il alla à la Paterie et à Marat; mais, après de nombreuses recherches dans le voisinage, il revint sans avoir trouvé aucun contrebandier.

Le bruit de la défaite et de la fuite de Mandrin s'était promptement répandu. Tous les colporteurs, tous les rôdeurs de campagne étaient pris pour des gens de sa bande et signalés aux autorités locales. Malgré cette surveillance, on a toujours ignoré cependant par quelle route il gagna la frontière. Les conjectures du Normand semblent être confirmées par une lettre de M. Madur. Le subdélégué d'Ambert écrivit, en effet, à M. de la Michodière le 8 janvier 1755 : « On a vu icy, aujourd'huy, sur les quatre » heures après midy, passer dans les prairies neuf contre- » bandiers à cheval et chercher par eux à gayer notre » rivière en bien des endroits en la cotoyant et ensuite, » rebutés sans doute par les glaces, courir à notre pont » pour le traverser et prendre la route de Saint-Amand- » Roche-Savine, allant fort vite, comme s'ils étoient » poursuivis. Celui qui étoit au centre de la troupe a été » reconnu pour Mandrin, portant un manteau écarlate et » monté sur un cheval gris pommelé qu'on luy avoit vu » à Marsac la dernière fois qu'il y passat la veille de Noël

(1) On avait institué à Valence une commission chargée de juger souverainement les procès des contrebandiers et faux-sauniers en Dauphiné, Languedoc, Provence, Lyonnais, Auvergne, etc.

Digitized by Google

» dernière. Nous n'avons point vu ny sçu icy personne à » leur poursuite. »

Cette nouvelle fut sans doute communiquée à M. de Saint-Roman, lieutenant-colonel du régiment de Vatan, en garnison au Puy, qui répondit à M. de Saint-Seine, subdélégué à Clermont et secrétaire de l'Intendant d'Auvergne : «..... Il est bien surprenant qu'on ait vu Man- » drin neuvième dans vos cantons; on me marque du » Vivarais l'avoir vu dans le même temps, quelqu'un se » trompe sûrement ou bien Mandrin a le don de se re- » produire..... »

D'autre part, on lit dans la chronique de Beneyton : « Le 29 décembre, Mandrin, capitaine des contrebandiers, » a passé *incognito* au travers de cette ville (Saint-Etienne), » et fut jusqu'aux Farges (1) de cette ville, où il prit » compagnie pour aller à Saint-Chamond. »

Quoi qu'il en soit, un mystère, que ni la tradition ni les actes judiciaires n'ont pu éclaircir, plane sur l'existence du célèbre bandit depuis le 26 décembre 1754 jusqu'au dimanche 11 mai 1755, jour où les troupes de Magalon de la Morlière (2) l'arrêtèrent près de Saint-Genis, en Savoie, au château de Rochefort. Cet acte donna lieu à de fort vives réclamations de la part de la cour de Turin. Le comte de Noailles y fut envoyé en ambassade extraordinaire pour s'excuser sur l'intérêt public de la violation du territoire de la Savoie. Le gouvernement français paya 35,000 livres de dommages à divers particuliers d'Avressieux et de Rochefort (3).

Mandrin, conduit à Valence, fut emprisonné le mardi 13 mai, à neuf heures du matin. Le 24 mai, il fut jugé et condamné au supplice de la roue. Le 26, à cinq heures et

(1) Faubourgs.

(2) D'après le marquis d'Argenson (*op. cit.*, t. IX, p. 8), c'est M. *Diturbi* de Larre qui prit Mandrin au château de Rochefort.

(3) Victor de Saint-Genis, *Histoire de Savoie*, t. III, p. 82.

Digitized by Google

demie du soir, eut lieu son exécution devant plus de six mille spectateurs.

« Les portes de la ville étaient closes, rapportent les » *Annales de la ville de Valence* (1), le régiment de » Talaru et les brigades de maréchaussée de Tournon et » de Saint-Vallier escortant Mandrin, il fit amende hono- » rable à la porte de l'église de Saint-Apollinaire. Le » R. P. Gasparini, jésuite, son confesseur, l'accompagna » à l'endroit du supplice. Louis Mandrin, après avoir » montré un grand repentir de ses crimes, monte avec » courage à l'échafaud dressé sur la place aux Clercs, » défait les boutons de ses manches, retrousse sa chemise » et sa culotte et reçoit d'un air calme, sans le moindre » soupir, neuf coups sur les bras et sur les jambes. Huit » minutes après, on l'étrangla. »

Ainsi mourut cet homme, sans se douter assurément du rôle posthume que devaient lui faire jouer, dans leurs écrits, les économistes, les pamphlétaires ou les romanciers, et de l'immense popularité qu'allait acquérir son nom (2). Il

(1) *Annales de la ville de Valence,* extrait publié par M. Martin, curé de Clausayes, dans la *Revue de Vienne*, année 1840.

(2) Pour bien se rendre compte de l'incroyable popularité dont ce personnage a été l'objet, il faut consulter la *Bibliographie des Écrits relatifs à Mandrin,* récemment publiée par M. Edmond Maignien, conservateur de la bibliothèque de Grenoble.

On peut, en outre, s'en faire une idée par la quantité de pièces fugitives qui furent composées à cette époque. Le célèbre contrebandier était tellement le héros du jour qu'il servait même de sujet aux exercices classiques. La chanson qu'on lira ci-dessous ne peut pas être autre chose, en effet, qu'un devoir d'écolier. Elle a été transcrite par l'abbé Tailhandier à la fin de son recueil sur les patois de l'Auvergne intitulé *Thesaurus linguæ limanicæ*, manuscrit de la seconde moitié du XVIIIe siècle qui appartient à la bibliothèque de la ville de Clermont-Ferrand (*Mss. Auvergne*, 119a, p. 203).

— Mandrin s'adresse à un de ses camarades qui semble faiblir au moment de monter à l'échafaud :

Age, scande scalas, nebulo,
Tenebrio,
Homuncio !
Ego neque mortem timeo,
Nec prætorem,
Nec tortorem,
Ego neque mortem timeo,
Nec funem in jugulo.

Nulla mihi sors est dulcior,
Nec pulchrior
Nec blandior
In hac ego sorte glorior
Dum in scalis
Item cum alis;
In hac ego sorte glorior,
Dum in furca morior.

Digitized by Google

était entré en scène à une de ces heures où l'esprit public éprouve spontanément le besoin d'incarner dans un individu, souvent obscur, indigne même quelquefois, son hostilité à un état de choses abusif ou suranné.

Quelqu'un a dit (1), et l'on a répété depuis, à diverses reprises, que Mandrin avait eu le tort de venir au monde quarante ou cinquante ans trop tôt. Telle n'est point notre opinion. Y aurait-il eu rien d'étonnant, avec ce que nous savons de son caractère, qu'il eût pris une part active aux sanglants excès qui marquèrent en France la fin du XVIIIe siècle? Qui sait s'il ne fût pas devenu célèbre au même titre qu'un autre chef de contrebandiers, né en Velay, Jourdan Coupe-Tête, dont nous ne tarderons pas à parler au cours de la dernière partie de cette étude? Et si ces hypothèses, qu'on est en droit d'émettre sans crainte d'être taxé d'une vaine témérité, eussent alors été vérifiées, aurait-il jamais été possible de créer un *héros*, d'établir une *légende*?

ANTOINE VERNIÈRE.

(A suivre.)

Erit mihi furca loculus
Et tumulus
Et foculus;
Carne hac vescetur corvulus,
Edent vermes
Et inermes
Carne hac vescetur corvulus
Donec ero pendulus.

Quando tua flabunt flamina
O Zephire!
O Borea!
Ego agitabo viscera,
Hinc et inde
Et subinde;
Ego agitabo viscera,
Nec me prement marmora.

Super me lucescent sidera,
Tam lucida,
Tam placida!
Subter me virescent gramina;
Flos florebit,
Ros rorabit,
Subter me virescent gramina,
Flores inter folia.

(1) DE RIVOIRE LA BATIE, *Armorial du Dauphiné*, article *Levet*.

Digitized by Google

ÉTUDE SUR G. ONSLOW

(Suite.)

Après le succès éclatant de *Guise*, G. Onslow pouvait espérer conquérir une belle place, et peut-être même l'une des premières, parmi les maîtres de la scène lyrique. Il avait victorieusement parcouru cette « route escarpée et couverte d'obstacles (1). » Il avait attiré la foule à ce « brillant monument où tous les arts se confondent, où l'architecte, le peintre et le sculpteur ont déployé leur magie, où le poète vient partager la couronne du musicien dont il inspire les chants, dont il féconde l'ardeur, antique asile où Glück et Cimarosa, et d'autres encore, ont respiré le souffle créateur qui animait Sophocle et Euripide. »

Au moment même où il semblait près d'atteindre le but de tant d'ambitions humaines, Onslow s'arrêta tout à coup, revint en arrière et changea de voie. Il prit, pour n'en plus sortir désormais, cette « avenue où des sons doux et timides se perdent dans les airs, se mêlent au bruit des molles fontaines, au froissement des feuilles doucement sonores; sous l'ombre de cette route mystérieuse se dérobe une retraite ignorée, un asile éclairé d'un demi-jour tranquille : là, quelques hommes amis de l'art, touchés de ses beautés intimes, écoutent avec recueillement de suaves inspirations que méconnaît le vulgaire, et savourent avec délices le murmure discret des mélodies qui se cachent et d'accords réservés aux sages. »

« M. Onslow choisit l'avenue paisible et enveloppée d'ombre dont nous venons de parler (2). »

(1) V. F. Halévy : Éloge de G. Onslow.
(2) Id., ib.

Digitized by Google

A ces accords réservés aux sages, G. Onslow avait dû sa renommée naissante; s'il avait pu l'oublier, cette même année 1837 devait le lui rappeler par le précieux témoignage qu'elle lui apporta de l'étranger. Le Comité de la Société perpétuelle de Musique de Berlin lui adressa la lettre suivante pour le remercier de l'envoi d'un quintette :

« Monsieur,

» M. Zimmermann nous a remis le 22e de vos quintuors que vous avez bien voulu destiner à notre Société. Jamais cadeau ne fut accueilli avec plus de joie et de gratitude. Nous ne saurions vous laisser ignorer, Monsieur, que notre association musicale, depuis sa formation, se voue avec une prédilection toute spéciale et bien naturelle à l'étude de vos ouvrages, et que notre satisfaction est au comble toutes les fois que nous parvenons à saisir les intentions de notre auteur favori, en exécutant avec précision ses productions délicieuses, marquées au coin du génie, et justement célèbres par un style original et brillant, un goût pur et des chants aussi vifs qu'animés.

» Jugez donc, Monsieur, du plaisir que nous avons éprouvé en obtenant de la part même de l'auteur vénéré l'un de ses derniers chefs-d'œuvre. Aussi conserverons-nous soigneusement le 22e quintette comme un dépôt auquel nous attachons d'autant plus de prix que les mots obligeants tracés en tête du quintuor forment l'autographe du grand maître, qui par ce souvenir précieux vient de nous honorer infiniment.

» Veuillez agréer, Monsieur, avec la bonté qui vous caractérise, l'expression de notre reconnaissance et l'hommage de notre vénération.

» Berlin, le 30 juin 1837.

» *Le Comité de la Société perpétuelle de Musique :*

» HOFFMANN. KEMPF. KŒHLER. NITSCHK. VITHOVIUS. »

Digitized by Google

G. Onslow avait terminé alors 22 quintettes et 26 quatuors. Il était considéré comme le véritable continuateur des grands compositeurs de musique de chambre : Haydn, Mozart, Beethoven. Cette gloire moins brillante, mais non moins solide que l'autre, pouvait bien le tenter.

Les encouragements ne lui manquaient pas, et prenaient parfois la forme la plus flatteuse. Ainsi, à la dédicace d'un nonetto composé en 1840, le prince Albert, époux de la reine d'Angleterre, répondit par l'envoi de ses œuvres gravées dans une édition unique, spécialement destinée au compositeur français, avec cette dédicace de sa main : *To Geo. Onslow esq., Albert* (1).

Il reçut un hommage plus flatteur encore, d'un maître fantasque, irascible, redouté de tous. On connaît la sévérité proverbiale de Chérubini, ce tyran du Conservatoire, qui semblait copier les colères violentes et les façons autocratiques de son maître impérial. Jamais il n'accordait de louanges à personne, et on lui prêtait ce mot : « Quand zé né dis rien, c'est qué zé souis content. » Or, un jour, à l'audition d'une symphonie d'Onslow au Conservatoire, on le vit monter le théâtre, se diriger vers le pupitre du chef d'orchestre, déchirer une feuille de la partition et l'emporter. Les exécutants étaient fort émus, et l'auteur encore davantage. Son inquiétude ne se calma qu'en recevant d'un serviteur du célèbre maëstro la page symphonique copiée de la main même de Chérubini, avec cette assurance flatteuse que depuis longtemps il désirait un autographe de lui. Cet échange flatteur le rassura, car il avait oublié que le maître n'avait rien dit, et qu'en consé-

(1) A propos de signature, j'en ai vu une qui m'a fait un sensible plaisir. Le prince Albert, le fournisseur des héritiers présomptifs de la couronne d'Angleterre, m'a envoyé la collection de ses œuvres musicales, avec cette inscription : « To George Onslow esq., Albert. » Vous pensez, Madame, qu'une telle forme d'envoi m'a été agréable. Aussi vais-je lui adresser mon Nonetto, avec cette différence que mon écriture ne se bornera pas aux mots : « To Albert, George Onslow. » (Lettre à Mme d'Espinay, 28 mars 1849.)

Digitized by Google

quence *il était content* (1). Ainsi que le remarque Halévy, Chérubini, par un hommage aussi flatteur que délicat, semblait indiquer d'avance aux suffrages de l'Académie celui qu'elle choisit pour lui succéder.

Après son élection (1842), G. Onslow reçut d'un ami :

Une marche pour trompettes et cornets en *la*,
pour cors en *la*,
pour cors en *mi* nat.,
pour 1er et 2e trombones,
pour 3e trombone et ophicléide,
pour timbales en *la*.

Après une Introduction *allegro maëstoso strepitosissimo*, vient le récitatif suivant :

A ce poste d'honneur que tout le monde leur envie,
Que l'intrigue parfois escamote au talent,
George, on t'a nommé ; c'est à l'Académie
Que j'adresse mon compliment.

Suit un Andante préparé par la mention : *Inchinandosi*, 1ers violons, 2es violons, violes, violoncelles, violonards, d'une ligne seulement.

On lit au bas de cette deuxième page :

« Paris, le 22 novembre 1842 de la fête de notre sainte patronne. »

Un sceau de cire rouge est encadré de la mention suivante :

« *Ne varietur*. Signé de notre sceau de cire rouge, ce qui veut dire que je n'aime pas les variations et que je ne voudrais pas être avarié. Tout cela ne m'empêche pas d'ajouter une variante. »

L'écriture ressemble beaucoup à celle d'Halévy.

Sa réputation de compositeur s'étend et grandit en

(1) Chérubini déconcertait tout le monde par ses boutades inattendues. Un chanteur célèbre dans le Midi avait réussi à le charmer par la beauté de sa voix et son réel talent. Malheureusement, ce n'était pas un Adonis. Chérubini lui dit : « Mon ami, vous entrerez certainement à l'Académie nationale de musique, et parmi les premiers, quand on y admettra les singes. »

Digitized by Google

Europe. Partout on joue ses œuvres, et partout il a des admirateurs enthousiastes. En 1846, la grande association musicale des trois villes d'Aix-la-Chapelle, de Dusseldorf et de Cologne, l'invite à un concert où l'on devait jouer ses œuvres. Cette fête avait lieu le dimanche de la Pentecôte et les deux jours suivants. Les chœurs sont composés de six cents chanteurs. L'orchestre est formé des artistes et amateurs des trois villes, au nombre de trois cents. Il suffit de lire dans les journaux la relation de ces imposantes cérémonies, ou dans le livret qui contient les paroles des chœurs et les noms des exécutants, pour avoir l'idée de l'importance de ces réunions et de la passion inspirée aux Allemands par l'exécution des chefs-d'œuvre musicaux. Il y a là une institution nationale qui rappelle les fêtes de la Grèce, et contribue à développer l'esprit patriotique sans nuire à la gloire des maîtres étrangers.

Onslow raconte dans une de ses lettres qu'il suffit de quatre répétitions pour assurer une exécution des plus remarquables avec les nuances les plus fines.

Au moment décisif, on voit le chef d'orchestre s'avancer vers Onslow et lui remettre sa propre baguette. Ce chef d'orchestre était Félix Mendelssohn-Bartholdy. Quel plus bel hommage que celui du grand symphoniste de l'Allemagne s'effaçant ainsi gracieusement devant le grand compositeur français!

Ceci se passait à Aix-la-Chapelle, le 3 juin 1846.

L'année suivante, il était convié à la fête de Cologne avec Spontini.

Un journal de cette ville, daté du 20 mai 1847, relate en ces termes les apprêts de la fête qui eut lieu le lendemain :

« Hier au soir, vers dix heures, il régnait dans les rues aboutissant au Rhin une affluence et un joyeux empressement qui dénote un des traits caractéristiques de l'amour des arts qui anime nos habitants.

» Les grands maîtres de l'art musical, Spontini et Onslow, étaient arrivés par le chemin de fer belge-rhénan

Digitized by Google

fort tard dans la soirée, venant de Paris pour assister au festival, et avaient été reçus à la station par une députation du Comité directeur. Maintenant c'était le corps entier des Enfants d'Apollon qui, le maître de chapelle Dorn à leur tête, venaient, à la lueur des flambeaux, leur donner une sérénade vocale et instrumentale.

» La beauté de la soirée, le silence et l'ordre parfait qui régnait dans cette foule malgré sa vive émotion, l'excellente exécution des différents morceaux, tout se réunissait pour donner un caractère singulièrement solennel à cet hommage rendu au génie, comme le prouvèrent l'émotion et les vifs remerciements des deux lauréats, qui, quoique déjà vétérans d'âge, ont encore toute la chaleur de sentiment de la jeunesse.

» Ils vinrent au milieu des groupes des chanteurs, et, tandis que Spontini, après leur avoir témoigné toute sa gratitude, retournait auprès de sa famille, qui l'a accompagné ici, le cœur chaud et expansif d'Onslow l'entraînait à ne pas se séparer encore d'eux. Il les suivit à la salle de l'ancienne Bourse, d'où le cortège était parti et où il resta longtemps avec eux, écoutant leurs chants et leur témoignant la plus franche cordialité. »

Les Allemands savaient alors distinguer entre la cordialité française et l'égoïsme italien!... L'avenir leur prouvera peut-être qu'ils ont eu tort de l'oublier.

L'éclat de ces grandes fêtes n'enlevait rien pour lui au prix des cérémonies plus modestes qui le rappelaient dans sa ville natale. Ceux qui l'ont connu peuvent dire que les théâtres d'Aix-la-Chapelle et de Cologne avaient pour lui moins d'attrait que la tribune de l'église Saint-Genès, dont il était marguillier. On se souvient encore de la joie qui éclatait dans ses inspirations brillantes lorsqu'il inaugura les orgues de sa paroisse en 1847.

En souvenir de l'accueil enthousiaste qu'il avait reçu au-delà du Rhin, et de la conscience avec laquelle les artistes étrangers étudiaient et exécutaient ses œuvres,

Digitized by Google

il dédia à ceux de Cologne un quintette qui lui valut un précieux cadeau : c'est une lettre de remerciements, écrite sur vélin et encadrée de miniatures dignes des plus beaux missels du moyen âge (1).

Les plus grands artistes exécutaient publiquement ses œuvres. Thalberg, le célèbre pianiste, venant demander au public parisien la consécration de sa renommée, choisit pour débuter le grand septuor de notre compositeur. Onslow fut le premier auteur vivant dont l'orchestre du Conservatoire fit entendre les symphonies.

Voici donc un ensemble de faits qui portent avec eux leur commentaire. Ils signifient que G. Onslow n'a pas eu seulement une réputation locale, mais une renommée universelle. Il a connu la gloire, il a joui de ses trésors les plus riches et de ses dons les plus gracieux. Il en a connu aussi la menue monnaie, la monnaie de billon, un peu lourde parfois, et qui laisse aux mains une trace importune. Car un homme célèbre ne peut avoir ses admirateurs sans avoir aussi ses fâcheux, et il est parfois bien difficile de distinguer les uns des autres. Rien ne ressemble autant à un fâcheux qu'un admirateur enthousiaste, et réciproquement, si le premier sait bien jouer son rôle. Il faut l'épreuve du temps, car la distinction disparaît suivant le moment plus ou moins opportun, d'une visite ou d'une rencontre ; c'est plus tard seulement que l'on sait bien à qui l'on avait affaire. Ceci soit dit en passant pour répondre à une plainte très mal fondée, selon nous, contre l'hospitalité du château de Bellerive. On n'a pas réfléchi que les pélerinages pieux, mais trop fréquents, transformaient les visites en corvées d'exhibitions ininterrompues ; qu'à ce compte, une maison privée serait bientôt transformée en hôtellerie, et que, pendant la durée des stations thermales, il aurait fallu créer dans la famille un emploi spécial de *montreur* de G. Onslow.

(1) Voyez à l'Appendice.

Digitized by Google

Même en temps ordinaire, soit en Auvergne, soit à Paris, il recevait souvent des demandes de secours et y répondait généreusement. Une dame de grande famille déchue, qu'il a obligée en rachetant son piano et son mobilier, en lui fournissant même du bois, abuse de ces circonstances pour le prier d'insérer dans ses œuvres un thème de sa composition. Excellente occasion, sans doute, de passer avec lui à la postérité.

Les Allemands avaient publié dans leurs journaux une de ses petites compositions autographiées (1). De toutes les parties de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Amérique, les musiciens implorent des autographes.

Une lettre du célèbre Baillot signale au maëstro deux dames suissesses absolument folles de ses œuvres et de lui. L'une d'elles lui écrit dans des termes exaltés dont la sincérité ne paraît pas devoir être suspectée. Nous en donnons ici un extrait à titre de curiosité.

Voici d'abord la lettre de Baillot :

« Mon cher monsieur Onslow,

» Je me suis présenté chez vous pour avoir le plaisir de vous voir et pour vous renouveler mes remerciements des nouveaux trésors de votre composition dont vous m'avez enrichi : j'ai eu bien du regret de ne vous avoir pas rencontré.

» Je voulais aussi m'acquitter d'une commission qui m'a été donnée par la très aimable dame G. G. (2), dont vous devez vous rappeler toutes les perfections pour peu que vous l'ayez rencontrée une fois. Elle m'écrit entre autres choses, de Lausanne où elle réside, ce qui suit sur votre compte :

« Si vous rencontrez M. Onslow (à la condition qu'il se » *souvient* de moi), dites-lui que j'en deviens folle, en » compagnie d'A. (jeune et très intéressante amie de

(1) Voir à l'Appendice.

(2) Suit le nom et le prénom, que nous ne croyons pas devoir reproduire.

Digitized by Google

» Mme G.). Nous le tenons au piano, et quoiqu'il n'ait
» jamais consenti à m'écrire quelques lignes pour mon
» orgue, j'ai trouvé bonne et succulente nourriture. Quel
» bel adagio dans sa symphonie en *la!* Il se partage à
» merveille entre 4 pattes, orgue et piano. J'espère qu'il
» compose toujours. Je viens de copier en vraie gour-
» mande tout le quinzième quintette, œuvre 38, arrangée
» à 4 mains. A. le joue avec bien de l'intelligence et
» déchiffre remarquablement bien. Le bon Dieu me l'a
» décochée pour que je n'aille pas tout à fait au fond du
» bourbier. »

» Mettez-moi à même, je vous prie, de répondre à cette excellente dame ce qu'elle peut espérer de votre bon souvenir... un de vos plus doux accords et votre nom au bas... en attendant quelques-unes de vos belles inspirations. Jamais elles ne pourraient tomber en de plus dignes mains! Jamais âme plus élevée, talent plus sublime, cœur plus généreux ne saura mieux les apprécier! Je partagerai sa reconnaissance avec tous ceux qui vous admirent et qui vous aiment, et j'ose me dire un des premiers

» Votre dévoué et affectionné serviteur,

» BAILLOT,

» Rue de la Chaussée-d'Antin, 33.

» Paris, 20 avril 1835. »

Certes, le grand violoniste n'a pas failli à sa mission; l'insistance de sa lettre le prouve. Mais Mme G. G. vient s'adresser directement au maître. Après quelques phrases superflues, elle exprime ainsi ses sentiments :

. . . . . .

« Tout ceci doit vous paraître bien inutile; mais j'avais besoin de causer avec vous, de vous remercier de cœur de tout ce que vous communiquez de pensées sérieuses, profondes et consolantes. La musique telle que vous la créez, telle que Beethoven, Hændel et Palestrina l'ont comprise, a un but bien plus élevé que celle qui ne parle qu'aux oreilles. Celle qui cherche l'âme ne la trouve que pour la retrem-

Digitized by Google

per, pour lui rappeler sa noble origine et lui en porter un reflet. Que ne puis-je entendre exécuter tout ceci, comme autrefois, par notre excellent ami M. Baillot. Je regrette, à ne jamais en prendre mon parti, de ne pouvoir plus courir à ces soirées de quatuors. Que de choses dites et senties! Que de nuances! On en sort avec mille émotions, qui toutes tendent à porter au bien. . . . . »

Enfin — et c'est le dernier trait de ce genre que nous nous permettrons de citer, — il lui est arrivé, ainsi qu'à plus d'un homme célèbre, d'inspirer non-seulement les mamans, mais encore les petites filles. Au lendemain d'une audition, une dame lui adresse un morceau que l'audition est censée avoir inspiré dans la nuit à sa fillette, âgée de dix ans. La piécette existe encore; nous l'avons eue sous les yeux; elle est certainement enfantine de caractère, et paraît écrite de la main d'une enfant. C'est tout ce que nous pouvons garantir. G. Onslow recevait gracieusement tous ces assauts avec l'aménité d'une exquise politesse qui ne veut pas se défendre. Aussi son obligeance universellement connue, sa haute compétence le faisait rechercher pour siéger dans des jurys où l'on n'exigeait que sa collaboration, sans demander sa présence. Il fut appelé à juger de cette façon les concours de Hollande sur l'invitation formelle du roi. Mais bien souvent il n'en était pas quitte à si bon compte, en province surtout, où il assistait sans sourciller et avec une bonne grâce parfaite, non-seulement à des examens, à des distributions de prix, mais encore à ces auditions d'élèves qui peuvent être la joie des familles, mais ne représentent pour un artiste que des séances d'orthopédie musicale.

A part ces petites misères avec lesquelles les hommes illustres paient les intérêts de leur renommée, Onslow semblait avoir pour lui toutes les conditions de bonheur: une famille charmante, où on l'adorait, des amis nombreux et fidèles. Il était respecté et aimé de tous ses concitoyens; il jouissait d'une belle fortune. Le nombre de ses

Digitized by Google

admirateurs allait croissant tous les jours, en France et à l'étranger. Les marques de distinction, les honneurs lui venaient de tous les pays civilisés. Il trouvait en France une seconde famille dans la société de ses collègues de l'Institut, qui n'avaient pas tardé à apprécier les hautes qualités de son esprit et de son cœur (1).

Maint homme de génie, et d'un génie supérieur au sien, nous pouvons citer Berlioz par exemple, n'a pas obtenu de son vivant ces honneurs qui ressemblaient parfois à une apothéose. Eh bien! malgré tout, G. Onslow n'était pas heureux! Que lui manquait-il donc?... Ah! c'est que dans ce concert de louanges universelles il entendait, lui, une voix dissonante, et c'était la sienne, cette voix de la conscience à laquelle on n'impose pas silence comme l'on veut. G. Onslow était le seul qui ne fût pas content de lui, et il faisait, à ce propos, la dure expérience de la parole du Fabuliste :

Les délicats sont malheureux,
Rien ne saurait les satisfaire.

Nous avons vu poindre ce secret mécontentement, cette sorte d'amer dédain de son œuvre dans deux lettres de 1817 et de 1818, citées plus haut. Ce sentiment revit par intervalles, se fait jour dans une lettre à Mme d'Espinay, et ne semble pas s'affaiblir à la fin de sa carrière :

« Je n'ai pu hier, sans émotion, entrer dans ce petit salon où votre délicieux talent m'a si souvent charmé, et où j'allais voir ma nièce qui l'occupe actuellement. Je voyais la place de ce bon piano, celle du portrait de notre excellent M. d'Espinay ; il me semblait encore lire sur sa figure le bonheur qu'il tenait de vous. Il me faudrait le retour de ces douces sensations pour me rendre à mon goût pour la musique qui m'a abandonné. J'ai composé, dans le cours de l'été dernier, un Quintette pour instruments à vent et un second pour instruments à archet. Je

(1) Voir à l'Appendice quelques lettres intéressantes attestant ces relations.

Digitized by Google

crois que ces deux ouvrages auront quelque succès; mais plus j'examine ce qui sort de mon cerveau, et plus il me semble que je manque d'invention. Je ne dis pas qu'il n'y ait quelquefois du charme dans mes inspirations, mais elles ne me semblent pas neuves, et cette pensée me donne du souci. »

Daté de Clermont, le 31 décembre 1850.

Bien des circonstances, d'ailleurs, se réunissaient pour le faire rentrer en lui-même et lui inspirer de pénibles réflexions. Il avançait en âge : peu à peu se développaient des infirmités cruelles. Cette funeste blessure qui lui avait inspiré le Quintette de la Balle dont il avait dit : « Je ne voudrais pas pour beaucoup ne l'avoir point fait, » cette blessure était guérie en apparence, mais elle avait provoqué des douleurs névralgiques parfois intolérables. Il avait besoin de consolations, et à ce moment, les plus douces de toutes, celles de son art, menaçaient de lui faire défaut. Il trouvait aussi des souffrances aiguës dans les interminables lenteurs de l'édition de ses œuvres :

« Vous avez la bonté de regretter l'ajournement de la publication de *notre* Septuor. La contrariété que j'en éprouve est extrême et a contribué au découragement que je sens pour la composition. Outre l'œuvre que j'ai eu tant de bonheur à vous consacrer, mon Nonetto, et l'un de mes meilleurs Quintettes auront été un an ensevelis... J'ai insisté, Madame, pour que le Septuor fût publié le premier. »

Bellerive, 12 juin 1850. (Lettre à Mme d'Espinay.)

En dernier lieu, il faut l'avouer, puisqu'en un certain sens c'est un honneur pour lui, G. Onslow ne pouvait se plier aux exigences de la vie parisienne. Il trouvait même ses devoirs de membre de l'Institut trop souvent incompatibles avec sa liberté. Il refusait de se contraindre même aux visites par lesquelles on cultive de puissantes camaraderies, n'admettant que le public pour juge et disant

Digitized by Google

volontiers comme Alceste : j'ai tort ou j'ai raison ! De plus, la dignité de son caractère et ses instincts de gentilhomme provincial le faisaient regimber contre des obligations de nature presque servile qui préparent et entretiennent des officines de publicité. On en usait alors ; quel abus n'en a-t-on pas fait depuis ? G. Onslow appartenait à cette élite de plus en plus rare d'artistes qui vont à l'hymen de la gloire, mais se détournent avec horreur du proxénétisme de l'opinion. On en jugera par les extraits suivants :

« Madame,

» Mon séjour à Paris s'est prolongé cette année plus qu'à l'ordinaire, par suite de l'absence d'Halévy, que les répétitions d'un opéra ont appelé à Londres. Il m'a fallu le remplacer dans l'examen et le jugement du concours d'essai, fonctions que j'ai jusqu'ici déclinées ; mais il m'a bien fallu céder aux instances de mes collègues, et le 8 de ce mois, je me suis nourri de onze fugues depuis 9 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir. Le lendemain, j'ai repris la route d'Auvergne et mon premier soin a été de vous adresser par la diligence les différents morceaux de musique de piano que je vous ai choisis, etc. »

Bellerive, 12 juin 1850. (Lettre à Mme d'Espinay.)

Dans une lettre de Paris, 20 février 1850, il apprend à sa correspondante l'ajournement de la publication du Nonetto de son Sextuor et du Quintette écrit pour *ses sectateurs* de Cologne. Son éditeur avait été retenu par la maladie six mois en Bohême. Il faut attendre janvier de l'année suivante.

« Ceci est pour moi une très fâcheuse nouvelle, en ce que des compositions récentes ne pourront être éditées qu'en 1852. C'est me mettre à la *retraite*, et je la prends. »

— Il fait, dit-il, d'excellente musique chez Mlle de Malleville.

Digitized by Google

« Elle a joué, samedi dernier, un Septuor de moi qui a été écouté avec faveur, et pour qu'il ne se suivît pas trop d'amour-propre de ce succès, j'ai entendu le lendemain un Quintette, ma dernière composition, que j'ai trouvée détestable. »

« Mme Onslow, retenue en Auvergne par la première communion du Benjamin de ma tribu, ne m'a accompagné. Je suis remplis donc seul (*sic*) le rôle de *cerf aux abois* et cours du matin au soir poursuivi par la nécessité d'entretenir des relations avec 500 personnes, et l'on veut qu'avec cette vie-là je passe six mois de l'année à Paris! Au bout de six semaines de tortures, je cède et ne demande qu'à rentrer dans le calme et la monotonie de la province. »

Il connut de bonne heure et éprouva longtemps les déboires des compositeurs dont le talent ne suffit pas à assurer l'exécution de leurs œuvres. Vers la fin de sa carrière, il recevait une lettre, datée du 1er mars 1849, chef-d'œuvre de diplomatie, pour laquelle le secrétaire de la Société des Concerts du Conservatoire lui annonçait, avec tous les ménagements possibles, qu'on ne jouerait pas ses symphonies. « Les nombreux et fidèles abonnés, dit-il, ont tracé un cercle dont la Société ne peut guère sortir. Cependant, on hasarde quelques tentatives pour *faire apprécier des modernes Popilius* des œuvres remarquables, quoique non signées, de Haydn, Mozart et Beethoven, et celles dont vous avez été l'objet sont un puissant témoignage que nous n'avons pas toujours tort. Or, cette année, nous plaçons dans nos programmes les noms de plusieurs compositeurs qui n'ont point encore affronté la terrible épreuve d'un public pour lequel le talent et le génie sont beaucoup, sans doute, mais qui n'en comprennent toute la valeur que lorsque les auteurs ont cessé de vivre. Cette injuste prévention ne nous touche nullement en ce qui vous concerne, etc., etc. »

Oui, mais le coup est porté, et de main de maître.

Digitized by Google

G. Onslow l'a senti.

Aussi dans une lettre du même mois (28 mars 1849) à Mme d'Espinay, il s'en explique dans des termes dont la brièveté concentrée en dit plus que de longues phrases.

« Des engagements avec Halévy, Mme Farren, Berlioz, etc., m'ont tout naturellement fait mettre de côté. Je m'en suis consolé il y a quelques jours, en étant le témoin du froid accueil fait par un public prévenu, à tout ce qui n'est pas signé : Beethoven. »

Il est donc désolé qu'on ne joue pas sa musique au Conservatoire ; mais, par une aggravation douloureuse, il est saturé de musique, dit-il, avec un régime de deux concerts par jour. Enfin, quand on exécute ses œuvres, on les joue trop souvent.

« ..... Il vous suffira de savoir, Madame, que j'ai entendu, vendredi dernier, mon Sextuor (l'aîné) pour la dixième fois ! ! et vous voulez que j'aime ce malheureux enfant ! Au reste, et maintenant que le mal est fait, j'en prends mon parti. Ma musique de piano, si longtemps ignorée, est devenue à la mode. Mes deux duos à quatre mains sont sur beaucoup de pianos. » (Lettre à Mme d'Espinay, 16 avril 1851.)

Ces compensations bien méritées étaient trop rares. A la même date, il avait aussi la joie d'annoncer à son excellente amie Mme d'Espinay l'envoi du Sextuor qu'il lui a dédié. — Mais cette joie n'est pas sans mélange. A mesure qu'il se sentait vieillir, vers 1850, il était très affecté de cette idée que ses compositions récentes ne pourraient être publiées qu'après un délai de deux années. Quand il atteignit cette date fatale, il dut se rendre à Néris pour chercher un remède à une cruelle névralgie. De là, il écrit encore à sa fidèle amie, se plaint de sa surdité, de la perte de l'œil gauche. Il craint de devenir aveugle, et avoue que ces appréhensions le rendent taciturne et sauvage.

Digitized by Google

« Je ne vous parle musique que pour mémoire, dit-il, car, depuis un an, je ne m'en suis nullement occupé. »

Sa bonté naturelle reprenant le dessus, il termine par ces mots délicats :

« *Votre* Sextuor a eu beaucoup de succès à Paris. »

Il mourut le 3 octobre de la même année (1852).

Souvent il exprimait la crainte de se survivre, en quelque sorte, à lui-même, d'être témoin de la disparition graduelle de ses facultés, et d'assister ainsi à ses propres funérailles. Ces appréhensions ne furent pas justifiées, car il conserva jusqu'au dernier instant son aménité, sa politesse et sa bonté.

A cette date de 1852 figurent plusieurs notices nécrologiques dans l'album conservé pieusement par M. de Pierre, son petit-fils. Aucune ne nous a plus touché qu'une lettre, la dernière de toutes, adressée à la veuve du grand compositeur ; elle est signée de la main de ces mêmes musiciens de Cologne jadis si fiers de la dédicace d'un Quintette.

On aime à voir ces amis des premiers jours rester les amis de la dernière heure. On aime à croire que, pour les nobles cœurs, il est un autre attrait que celui du bonheur et de la gloire. Ces artistes en donnèrent bien la preuve et s'honorèrent eux-mêmes par ce suprême honneur rendu à celui qui n'était plus !

Nous résumerons brièvement la vie de G. Onslow en y distinguant trois périodes. Dans le cours de la première, qui s'étend jusque vers 1818, il cherche d'abord sa vocation et prépare sa technique musicale.

La deuxième est marquée par le succès, les honneurs, la gloire. Mais la satisfaction qu'il en ressent n'est jamais sans mélange. Sa musique ne pouvait être populaire ; il le savait bien ; il en avait pris son parti et répondait spirituellement à ceux qui prenaient la peine de le constater : « Croyez-vous que je n'en souffre pas assez ! car enfin je ne m'entendrai jamais jouer sur les orgues de Barbarie. »

Digitized by Google

— Mais il s'infligea à lui-même de véritables tortures, à partir du jour où il conçut des doutes sur l'originalité, cependant très-réelle, de son œuvre! Ce sentiment, s'ajoutant à l'effet de l'âge, devait préparer une période de caducité physique dont son esprit ne ressentait aucune atteinte appréciable dans son œuvre. Ce grand artiste possédait l'art suprême, le charme qui conjure toutes les défaillances, l'inaltérable bonté toujours souriante même à la douleur.

H. LUGUET.

(A suivre.)

Digitized by Google

LA BARONNIE DE LA TOUR-D'AUVERGNE

DEUXIÈME PARTIE

Histoire des barons de La Tour

(2e période)

CHAPITRE XIV

(Suite.)

Dans la basse-Auvergne, Olim Barbe, celui que nous avons trouvé à la Roche-Sonatoire, s'était établi dans la forteresse d'Onzac (1), qu'il avait enlevée à l'évêque de Clermont. Il tenait la plaine, tandis que, dans la région montagneuse de cette partie de la province, Perrot le Béarnais, dont le nom indique son origine, détenait le fort de Chalusset (2). Entre ces quatre chefs il y avait des capitaines de second rang dans des places de moindre

(1) Onzac, Jonsac, selon Mazure, p. 138, nous paraît être l'ancien nom de la localité qu'on appelle aujourd'hui la Roche-Blanche. La Roche-Blanche est une commune du canton de Veyre-Monton, arrondissement de Clermont-Ferrand.

(2) Où était Chalusset? Chabrol, t. 4, dit qu'il y avait en Auvergne deux Chalusset, l'un dans la commune de Gelles, canton de Rochefort-Montagne, près de la seigneurie de Banson; l'autre dans la commune de Bourg-Lastic, canton du même nom, arrondissement de Clermont-Ferrand, près de la terre de *Preschonnet*. Cette dernière terre était sur la limite de l'Auvergne et du Limousin. On avait toujours cru jusqu'ici que le Chalusset occupé par Perrot le Béarnais était l'un des deux châteaux forts dont nous venons de parler, plus généralement le dernier. Mais voici qu'un érudit distingué, M. Guibert de Limoges, place aux environs de Limoges le Chalusset de Perrot. N'ayant pas pu trouver à la bibliothèque nationale le livre de M. Guibert, malgré les recherches les plus obligeantes, il nous est impossible de combattre les raisons d'une opinion que nous ne connaissons pas. Nous supposons qu'elle s'appuie sur un passage de Froissard (chap. 99 du t. 2 de l'édition Buchon), qui dit que le Chalusset d'où partit Perrot pour Montferrand *sied* en Limousin. Certes le témoignage de Froissard est imposant. Il avait appris à Orthez, chez Gaston Phœbus, d'un complice de Perrot, tous les détails de l'affaire de

Digitized by Google

importance. Nous nous contenterons de citer les noms du bourg (bâtards) de Compène, du bourg anglais d'Apton-Seguin, d'Arnaudon et de Bernardon des Isles.

Notre malheureuse province n'avait donc pas été délivrée de tous les brigands qui l'opprimaient. L'expédition du duc de Bourbon n'avait produit que des résultats partiels. On ne pouvait pas toujours avoir sous la main des troupes auxiliaires. On en revint aux tentatives d'évacuation à prix d'argent. Une somme de 250,000 livres, destinée à ces négociations, devait être payée par les habitants du Quercy, du Limousin et de l'Auvergne. (Baluze, t. 1, p. 202.) La trêve entre la France et l'Angleterre existait toujours. Mais un grand nombre de routiers, même ceux qui disaient être du parti des Anglais, comme Perrot, par exemple, gardaient leurs positions et continuaient leurs ravages. Le comte d'Armagnac négociait toujours et réussissait quelquefois. Ce fut ainsi qu'à force de caresses et moyennant une somme importante, il obtint d'Aymerigot-Marchez sa sortie de la forteresse d'Alleuse. Le comte d'Armagnac considérait Aymerigot-Marchez comme un homme de guerre de grande valeur et sur la parole duquel il pouvait compter. Il voulait se l'atta-

Montferrand, Mais nous croyons qu'il se trompe sur la situation de Chalusset, et voici nos raisons : D'abord il dit que le Chalusset dont il s'agit n'est qu'à 14 lieues de Montferrand. Si grandes qu'elles fussent au XIVe siècle, elles étaient loin de représenter la distance qui sépare Limoges de Montferrand. Froissard ajoute que Perrot fit appel aux capitaines des environs de Chalusset. Or, quels étaient les capitaines qui répondirent à l'appel et d'où venaient-ils ? C'étaient ceux qui étaient maîtres de Valon, de Carlat dans la haute-Auvergne, de la Roche-d'Onezat et de Chevenon dans la basse. Aucune de ces forteresses n'était en Limousin. Enfin, et ce dernier argument nous paraît décisif : Dans le traité intervenu entre Charles VI et l'Angleterre, après celui de Brétigny, le monarque anglais s'était engagé à défendre aux routiers qui tenaient en son nom des châteaux forts en France, de se livrer à de nouvelles entreprises et à leur faire rendre les forts moyennant finances. Une clause de cet acte mentionnait spécialement dans la haute-Auvergne *Alleuse*, détenue par *Aymerigot-Marchez*, et *Carlat* pnr Amandon ; — dans la basse, *Onzac* par *Olim Barbe* et *Chalusset* par *Perrot le Béarnais*. Nous croyons pouvoir conclure de ce qui précède que Froissard commet une erreur topographique et qu'il faut maintenir l'opinion si longtemps accréditée que le Chalusset de Perrot était en Auvergne.

Digitized by Google

cher. Mais beaucoup de chefs de routiers préféraient leur vie de rapines et d'aventures. Plusieurs semblaient même être devenus plus audacieux depuis le départ du duc de Bourbon. La prise de Montferrand par Perrot le Béarnais en est la preuve. Qui ne sait comment elle s'accomplit? Perrot ne ressemblait en rien à Geoffroy Tête-Noire. C'était un homme avisé, prudent, ennemi des rigueurs inutiles et ne prenant un parti qu'après avoir sérieusement calculé toutes ses chances de réussite.

Montferrand était une ville riche, importante, bien habitée et très fortifiée. Sa situation en pleine Limagne, aux portes de Clermont, semblait la mettre à l'abri d'un coup de main. Il fallut les révélations et l'insistance d'un lieutenant digne de confiance comme Géronet de la Durand, pour vaincre les hésitations et l'incrédulité de Perrot. Mais lorsque le Béarnais fut convaincu de la possibilité du succès, il prit si bien ses mesures qu'aucun obstacle ne vint l'arrêter. Pourtant en route, aux environs de Clermont, il rencontra dans la nuit Aymerigot-Marchez qui se rendait à Carlat (1). Il s'efforça de l'entraîner à Montferrand. Leur conversation est curieuse : « Perrot, » lui dit Aymerigot, c'est trop mal fait ce que vous faites; » car vous savez que nous sommes en traité avec le comte » d'Armagnac et ce pays; et sont aussi toutes les villes » et châteaux comme demi assurés, et ferez trop grande- » ment votre blâme si vous faites ce que vous dites et si » rompez tous nos propos et traités. »

« Venez, venez avec nous, répondit Perrot. L'affaire » est bonne, elle est à peu près sûre et les Anglais ne » nous en feront pas de reproches. »

Tout n'était donc pas entièrement mauvais chez ces malfaiteurs! Mais ils n'avaient que des éclairs de moralité; Aymerigot, qui prêchait à Perrot le respect des

(1) Carlat, où était l'un des plus forts châteaux d'Auvergne, est aujourd'hui une commune du canton de Vic-sur-Cère, arrondissement d'Aurillac (Cantal).

Digitized by Google

traités, devait, peu de temps après sa sortie d'Alleuse, manquer à son tour à la foi jurée. C'était à la veille de la grande foire des Provisions à Montferrand. Géronet de la Durand, déguisé en muletier provençal, avait devancé son maître et l'attendait logé à l'hôtel de la Couronne. Il lui avait affirmé que la ville était très mal gardée, et le temps était si mauvais cette nuit-là, que le guet abandonna son poste. Géronet fut ainsi maître de réaliser ses promesses, et moitié par ruse, moitié par menaces, il introduisit les routiers dans la ville. La stupeur des habitants fut grande à leur réveil. Perrot ne commit aucune faute. Il défendit sous les peines les plus sévères à ses hommes le pillage et la violence, mais il s'empressa de mettre la main sur l'argent et tous les objets mobiliers de valeur qu'il trouva dans toutes les maisons qu'il fit fouiller. Il en retira un butin immense et compléta son gain en faisant prisonniers les citoyens les plus riches, qu'il rançonna. Perrot comprit très bien que ce coup de fortune ne devait pas se prolonger. Il fit subitement ses préparatifs de départ et dès le lendemain il prenait la route de sa demeure. La ville de Clermont fit un semblant de résistance. Perrot n'en fut pas dupe et il s'en débarrassa avec quelque honte pour ceux qui l'avaient tentée. Ce ne fut qu'à Onzac, chez son ami Olim Barbe, que se fit le partage du butin ; puis le routier rentra paisiblement à Chalusset. L'émotion de la province avait amené la réunion des seigneurs d'Auvergne, parmi lesquels se trouvait le sire de La Tour. On se lamenta beaucoup, on se promit d'être plus vigilant à l'avenir et on ne fit plus rien. Montferrand eut beaucoup de peine à réparer ses pertes. La diminution des charges qui pesaient sur la ville ne lui apporta qu'une insignifiante compensation.

Depuis son avènement à la baronnie, Bertrand V avait passé 14 ans de son existence dans les agitations de la vie publique. Il était en 1389 à la veille d'un événement de la plus haute importance pour sa maison et pour lui.

Digitized by Google

Le 25 février de cette année 1389, il épousa Marie de Boulogne, fille unique de Godefroy de Boulogne, seigneur de Montgacon (1). C'était une magnifique alliance qui devait le devenir encore plus par les événements d'un avenir prochain.

Bertrand V venait de se marier lorsqu'au mois de septembre de la même année il eut l'insigne honneur de recevoir Charles VI à Gannat (2). Sa jeune femme était de grande race et d'une beauté remarquable. Le roi lui-même était beau et plein d'amabilité pour les jeunes et jolies femmes. Il était gai, spirituel, et amoureux des belles fêtes. Mais tous ces plaisirs ne lui firent pas oublier le but de son voyage. Les bonnes villes d'Auvergne lui envoyèrent

(1) Nous n'avons pas à faire l'histoire des seigneurs de Montgacon. Toutefois il convient de faire connaître l'origine du beau-père de Bertrand V. Il était fils puîné de Robert VII, comte d'Auvergne et de Boulogne, et de Marie de Flandre, seconde femme de Robert. Dans les partages de famille, la terre de Montgacon échut à Godefroy, et il en prit le nom. Nous avons précisé l'importance de cette terre dans la première partie de notre monographie, p. 27 et 30.

(2) Gannat, chef-lieu d'arrondissement du département de l'Allier. Le roi se rendait alors dans le Midi. L'administration tyrannique et violente de son oncle, le duc de Berry, avait exaspéré les populations de ces contrées. Des plaintes étaient arrivées jusqu'au pied du trône. Au mois de septembre 1388, Charles VI réunit à Reims un Conseil de gouvernement. Il avait 21 ans. Des serviteurs fidèles et courageux lui demandèrent de prendre lui-même les rênes de l'État. En présence des ducs de Bourgogne et de Berry, le cardinal de Laon, Pierre de Montaigu, de la grande famille des Montaigu d'Auvergne, ne craignit pas de stigmatiser les vices de l'administration des provinces et des affaires de l'État. Les deux princes coupables en furent profondément ulcérés, mais se continrent devant le roi. L'archevêque de Reims se joignit au cardinal de Laon et Charles VI se rendit à leurs vœux. Ce fut un véritable coup d'État. D'anciens ministres de Charles V devinrent ceux du roi. Le connétable de Clisson et le bègue de Vilaines, l'un des meilleurs élèves de Duguesclin furent chargés *du fait de la guerre*. Les deux oncles du roi furent éconduits avec de grands témoignages de reconnaissance pour les services rendus; mais le voyage du roi était résolu. On lui dit en outre, qu'il devait visiter ses provinces méridionales et qu'il y trouverait l'argent nécessaire à ses dépenses; car, dit d'Orville : *il en dépensait tant qu'il ne pouvait fournir*. Il partit donc accompagné de son frère le duc d'Orléans et de ses deux oncles le duc de Berry et le duc de Bourbon. Il avait une escorte de 400 hommes d'armes. Le duc de Berry lui fit une réception magnifique dans son beau château de Mehun-sur-Yèvre en Berry. Le cortège royal vint ensuite à Gannat. Là, dit le chroniqueur, *le sire de La Tour festoya liement le roi avec les dames et les demoiselles du pays*.

Digitized by Google

des députés chargés de lui soumettre leurs doléances. Il les reçut avec bienveillance, les écouta avec intérêt et promit de faire droit à leurs demandes, si elles étaient fondées. Il leur tint immédiatement parole. De Gannat il se rendit au Puy en traversant Cusset. Là, il fit justice d'un impôt illégal et excessif établi sur les habitants de l'Auvergne et spécialement sur la ville de Clermont par le duc de Berry; il en donna main-levée. Le sire de La Tour servit donc utilement en cette occasion les intérêts de ses compatriotes. Qu'il nous soit permis de rendre hommage, en passant, à l'honnête et généreuse nature du roi Charles VI. Éclairé sur la légitimité des griefs articulés contre le duc de Berry, il fit publier au Puy où il demeura trois jours, que *toutes gens à qui on avoit forfait venissent par devant lui, car il estoit venu au païs pour faire raison à ung chascun.* Il en fut de même à Béziers, Montpellier, Carcassonne, Narbonne et Toulouse. Il séjourna assez longtemps dans cette dernière ville où excédant un peu son droit de faire grâce, dit le chroniqueur, *à tout le monde*, il rendit une ordonnance en faveur des femmes publiques de la cité. Obligées de se renfermer dans ce qu'on appelait alors leurs *clapiers*, et de porter les marques de leur ignoble métier, il leur était également défendu de se parer de certains vêtements. Le roi leur octroya à elles et à *celles qui leur succéderaient*, la permission de s'habiller à leur guise, à la seule condition qu'elles auraient à leurs bras une jarretière d'une couleur déterminée. Plus tard, la jarretière fut remplacée par une aiguillette sur les épaules, d'où vint la locution « courir l'aiguillette, » c'est-à-dire courir les femmes galantes. Ce qui peint le temps et la confusion qui régnait alors, c'est que l'ordonnance était revêtue de la signature d'un évêque, celui de Noyon, de celles du vicomte de Melun, d'Enguerrand Daudin, et de d'Estouteville, c'est-à-dire de trois grands seigneurs de haut rang. Sauf cette exagération de bon vouloir, le voyage de Charles VI produisit les meil-

Digitized by Google

leurs effets, et l'ordre et la bonne administration revinrent dans ces provinces si malmenées par le duc de Berry. Ce dernier se vengea, dit-on, du cardinal de Laon en le faisant empoisonner. Il est certain que le cardinal mourut subitement peu de jours après l'assemblée de Reims, attribuant sa mort au poison. L'histoire, il nous semble, n'a pas donné une assez grande place à Pierre dans Montaigu. S'il faut honorer ceux qui ont le courage dans la vie civile d'affronter les plus grands périls en vue du bien public, on n'a pas accordé à sa mémoire les éloges qui lui étaient dus.

Quoi qu'il en soit, pendant que ces événements s'accomplissaient dans les hautes sphères de l'État, les routiers d'Auvergne reprenaient la série de leurs méfaits. Le plus célèbre d'entre eux, Aymerigot-Marchez, surnommé le roi des pillards, s'était mis à la tête d'une bande de ces malfaiteurs qui s'intitulaient les aventureurs. Il s'était solidement établi dans un fort appartenant au sire de La Tour, celui de la Roche-Vendeix.

Qu'était-ce donc que cet Aymerigot-Marchez? De tous les routiers venus en Auvergne, il fut sans contredit le capitaine le plus redoutable et le plus en renom; par ses derniers exploits il est celui qui intéresse le plus notre monographie. On nous pardonnera donc quelques détails sur lui.

Baluze fait connaître son origine (1). Aymerigot appartenait à deux familles nobles du Limousin. Il était fils de Marguerite d'Ussel qui, selon toutes les probabilités, était de la maison de Ventadour, et d'Aimery-Marchez, seigneur de Chaslus et de Nollac (2).

Froissard dit que c'était un *homme de teste* et *d'ailleurs entendu au fait de la guerre.* Enfin nous savons que le comte d'Armagnac en faisait cas et voulait se l'attacher. Il

(1) T. 1, p. 289.

(2) Cette généalogie paraît d'autant plus certaine, que nous trouverons à la Roche-Vendeix un Guyot d'Ussel qu'Aymerigot appelle son oncle.

Digitized by Google

est certain que comme chef Aymerigot exerçait sur ses compagnons un véritable ascendant. Il avait, en effet, montré en diverses circonstances du calcul, de la finesse, de l'expérience et de la résolution. Une fois son parti pris, rien ne l'arrêtait. Il ne connaissait ni scrupule, ni pitié. Il inspirait partout de la terreur, et les populations si cruellement traitées par lui l'avaient surnommé le roi des pillards.

En 1380, il s'était emparé, par surprise, avec une poignée d'hommes, du très fort château d'Alleuse dans la haute-Auvergne, et il s'y était maintenu jusqu'à son traité avec le comte d'Armagnac. Il se repentit de cette convention, et s'il faut en croire l'expression de ses regrets, il se faisait chaque année, à Alleuse, par ses rapines et ses brigandages, un revenu de 200,000 liv. Plusieurs capitaines de routiers lui devaient leur position. C'était lui qui avait investi Arnaudon du fort de Carlat, et Perrot le Béarnais, de Chalusset. Nulle part il ne fut plus audacieux qu'à la prise du château de Mercœur (1).

Lorsqu'il évacua le fort d'Alleuse, il avait une grande fortune. Il pouvait donc se retirer dans son pays et y reprendre une vie régulière. Mais non ! un an ne s'était pas écoulé qu'il était redevenu routier. Froissard (2) rend compte de cette retraite en termes saisissants. Aymerigot s'ennuyait; la vie d'aventures lui manquait.

(1) Le château de Mercœur dans la basse-Auvergne était au-dessus de la petite ville d'Ardes, qui est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Issoire (Puy-de-Dôme). Il appartenait au dauphin d'Auvergne, occupé aux guerres de Flandre, lorsque Aymerigot le prit. La comtesse dauphine était alors seule dans son château d'Ardes. Mercœur était gardé par son capitaine appelé Giraudon. A l'attaque des routiers il se réfugia dans une tour imprenable. Aymerigot lui jura qu'il ne lui serait fait aucun mal s'il en donnait les clefs. Il lui demanda sa main par une fenêtre étroite. Le brigand la saisit, la tira fortement, et allait la percer de son épée, lorsque Giraudon tendit les clefs. *Oh ! le bon tour !* dit Aymerigot, et il entra dans la place. Il ne la rendit à la comtesse que moyennant la somme de 5,000 liv., sur laquelle, par un de ces bons mouvements qui ne lui étaient pas habituels, il consentit à laisser mille liv. au profit des enfants du comte.

(2 T. 3, p. 62, édition Buchon.

Digitized by Google

« Il n'est temps d'ébattement ni gloire en ce monde, » disait-il, que de gens d'armes de guerroyer par la ma- » nière que nous avons fait. Comment étions-nous réjouis » quand nous chevauchions à l'aventure et que nous pou- » vions trouver sur les champs un riche abbé, un riche » prieur, marchand ou une route de mules de Mont- » pellier, de Narbonne, Limoux, Béziers, Toulouse et » Carcassonne, chargés de draps de Bruxelles ou de Mon- » tivilliers, de pelleteries venant de la foire du Landit (1), » ou d'épiceries venant de Bruges, ou de draps de soie » de Damas ou d'Alexandrie! tout estoit nostre ou ran- » çonné à nostre voulonté! tous les jours nous avions nouvel » argent. Les vilains d'Auvergne et du Limousin nous » pourvéoient et nous amenoient en nostre châtel les blés, » les farines, le pain tout cuit, l'avoine pour les chevaux et » la litière, les bons vins, les bœufs, les brebis et les mou- » tons tout gras, la poulaille et la volaille. Nous étions » gouvernés et étoffés comme rois; et quand nous che- » vauchions tout le païs trembloit devant nous! tout était » nostre allant et retournant. Comment prîmes-nous Carlat, » moi et le bourg (bâtard) de Compane (Compène)? et » Chalusset, moi et Perrot le Béarnais? Comment échel- » lâmes-nous le fort château de Merqueur (Mercœur)? je » ne le tins que cinq jours, et si en reçus sur une table 5,000 » liv. et encore quitté-je mille liv. pour l'amour des enfans » du comte dauphin! Par ma foi! cette vie était bonne et » belle et me tiens pour trop déçu que j'ai rendu et vendu » *Aloise* (Alleuse), car il fesait à tenir contre tout le monde; » et si j'étais au jour que le rendis pourvu pour vivre et » tenir sans être refraîchi d'autres pourvéances sept ans! » je me tiens trop vilainement déçu de ce comte d'Armi- » gnac (Armagnac). Olim Barbe et Perrot le Béarnais » le me disoient bien que je m'en repentirois. Certes de ce » que j'ai fait je m'en repens trop grandement. »

(1) L'une des plus grandes foires de France qui se tenait à Saint-Denis.

Digitized by Google

Si nous en avions le temps, et si notre cadre était moins resserré, que de réflexions n'y aurait-il pas à faire sur les causes des regrets d'Aymerigot? de quelles perversions ne sont donc pas susceptibles les hommes engagés dans la mauvaise voie! En voilà un qui vit depuis plusieurs années dans le crime : piller, brûler, assassiner, il appelle cela guerroyer, et déclare qu'il n'y a de plaisir et de gloire en ce monde que dans cet horrible métier! Il rappelle ses exploits avec orgueil, et trouve dans l'énumération de ses attentats un enivrement dont il ne peut plus se passer! Voilà la vie bonne et belle! dit-il, et je me repens trop grandement de l'avoir quittée! Il va courir après elle, la rattraper et s'y replonger avec délices. Voyons ce qu'il fait.

Un jour, il se promenait triste et rêveur dans la campagne. Des routiers inoccupés et qui cherchaient un chef le rencontrèrent, s'aperçurent de son chagrin et cherchèrent à le consoler. « Il fait si bel et si bon voler en » Auvergne et en Limousin, lui dirent-ils, que meilleur » ne peut faire, en s'emparant d'un bon fort dans ce pays- » ci. Le comte Dauphin, son frère, plusieurs chevaliers et » écuyers sont en Barbarie avec le sire de Courcy, gou- » verneur de la province, et le duc de Berry est à Paris, » où il se donne du bon temps. — Et la trêve avec l'Angle- » terre? réplique Aymerigot. — Vous n'êtes pas homme » de France, répondirent les routiers, vous ne lui devez » rien. Votre héritage, lequel est tout perdu et détruit, » sied en Limousin; par conséquent vous êtes homme du » roi d'Angleterre et les Anglais ne diront rien. — Quant » à nous, nous avons sujet de faire la guerre, car nos *pactis* » (ce qu'on nous a promis) ne sont pas bien payés. — Soit! » répartit Aymerigot; or, en avant! mais où pourrons-nous » à ce commencement loger pour nous recueillir? — Nous » savons, dirent-ils, un fort désemparé sur l'héritage du » seigneur de La Tour que nul ne garde. — Et où gît ce » fort? — A une lieue de la ville de La Tour. — Par ma foi!

Digitized by Google

» vous dites vrai, s'écria Aymerigot ravi; nous l'irons » voir, si le prendrons et le fortifierons. »

Le fort plut à Aymerigot et on en prit immédiatement possession. Il l'approvisionna d'abord d'armes et de vivres, en releva et en agrandit les fortifications. Il fit, dit Froissard, *une feuillée sous laquelle il abrita les chevaux*, et de tous côtés il lui vint des pillards qui ne lui demandèrent qu'une seule chose, *la retenue près de lui*. Les voilà donc établis à la Roche-Vendeix.

Les dévastations commencèrent et jetèrent l'effroi dans tous les environs.

Lorsque le sire de La Tour, dit Froissard, sut les brigands logés si près de sa *meilleure ville* de La Tour, il en fut épouvanté et se hâta de fortifier ses châteaux et de *les garnir* de gens d'armes. — La comtesse Dauphine en fut encore plus terrifiée; elle suivit l'exemple de Bertrand V. De leur côté, les gens des bonnes villes d'Auvergne, notamment les habitants de Clermont, de Montferrand et de Riom envoyèrent demander du secours au roi.

Robert de Béthune, vicomte de Meaux, fut chargé de l'expédition. Il donna rendez-vous à Chartres aux chevaliers de l'Ile-de-France et de la Picardie, de sa connaissance. Il lui vint plus de 200 lances de ce côté. La noblesse du Bourbonnais, de l'Auvergne et du Limousin se réunit à Orcival. L'armée qui alla faire le siège de la Roche-Vendeix se composa de 400 lances et de 120 arbalétriers génevois.

Froissard décrit exactement la Roche-Vendeix : *Elle est, dit-il, divisée (séparée) des montagnes qui sont à l'environ moult hautes et dures et est une roche à part. Sur un des lez (côtés), il y a un pan de roche qu'ils avaient fortifié et fait leurs manteaux et leurs atournemens pour eux garder et défendre et ne pouvait-on les assaillir de nul côté fors que par devant et par des escarmouches* (1).

(1) Ce qui n'est pas exact dans le récit de Froissard, c'est qu'il place la Roche-Vendeix aux Marches du Rouergue dont elle est fort éloignée. D'ailleurs, ce qui reste du fort

Digitized by Google

Le premier soin d'Aymerigot, en apprenant l'arrivée du vicomte de Meaux, fut d'envoyer ses chevaux à Saint-Exupéry, en Limousin, où étaient sa femme et ses enfants. Puis il donna l'ordre à tous ses hommes de ne pas sortir de la forteresse et d'éviter toute espèce d'engagement en dehors des barrières.

C'était au mois d'août de l'année 1380. *Le temps était sec et l'air côi et chaud*, dit le chroniqueur. Le vicomte de Meaux et ses hommes s'étaient assez bien établis. La comtesse Dauphine lui avait envoyé d'Ardes deux belles et bonnes tentes du comte Dauphin. De son côté, Bertrand V faisait venir de sa ville de La Tour tout ce dont les chefs pouvaient avoir besoin. L'armée ne manquait pas de *pourvéances;* il lui venait des vivres de toutes parts et à bon marché. Mais les opérations du siège marchaient lentement. Aymerigot s'ingéniait tantôt à décourager par fausses nouvelles ses ennemis, tantôt à se procurer des secours ou une intervention utile. — Un jour, il fit répandre le bruit que les routiers d'Onzac et de Chalusset étaient en marche pour lui venir en aide et tomber sur les assiégeants. Robert de Béthune, peu facile à émouvoir, expédia sur-le-champ un courrier à Olim Barbe et à Perrot le Béarnais. L'un et l'autre accueillirent à merveille l'envoyé du vicomte, le gratifièrent d'une somme de dix francs, et donnèrent la plus complète assurance de leur soumission à la trêve entre la France et l'Angleterre. Ils firent plus! ils défendirent énergiquement à Ayme-

suffit pour faire comprendre les difficultés du siège. Une route nouvelle vient d'être ouverte de la Bourboule à la Roche-Vendeix. Elle donne le spectacle complet du site et de la force de la place. Le rocher à part, comme dit Froissard, sur lequel elle était assise était inabordable au nord-ouest. Les côtés par lesquels on pouvait y arriver avaient été couronnés de fortifications dont il existe encore quelques vestiges. Pour rendre le siège plus facile et plus prompt, il aurait fallu pouvoir entourer le fort, le bloquer, ne laisser aucune issue aux assiégés, et le vicomte de Meaux n'avait pas pour cela une armée suffisante. Aymerigot, en habile capitaine, profita de cet avantage à diverses reprises; et si ses ordres eussent été ponctuellement suivis, il n'est pas sûr que les assiégeants eussent réussi.

Digitized by Google

rigot et à ses gens de venir chez eux. Déçu de cette espérance, Aymerigot fit partir pour l'Angleterre un homme sûr, porteur de trois lettres, l'une pour le roi, la seconde pour le duc de Lancastre, et la troisième pour les ministres anglais. Pour avoir leur appui il fit un mensonge, et leur dit que la Roche-Vendeix était en Limousin.

Le messager fit si rapidement son voyage, qu'il revint après quelques jours d'absence, accompagné de deux officiers anglais chargés de lettres pour Robert de Béthune et le duc de Berry. Le roi d'Angleterre se plaignait de l'inobservation de la trêve, revendiquait Aymerigot comme son homme, puisque le fort détenu par lui était en Limousin et demandait la levée du siège. Robert de Béthune ne savait pas lire. Après avoir reconnu la sincérité du sceau des lettres, il fit lire celle qui était à son adresse. Lorsqu'il sut qu'on avait trompé le monarque anglais, il réunit un conseil composé du sire de La Tour, du comte Dauphin, revenu de Barbarie, de Guillaume le Boutellier, de Louis d'Aubière et de Bureau de la Rivière, donna connaissance aux officiers anglais du mensonge d'Aymerigot, et leur déclara qu'il ne lèverait le siège que sur un ordre de son maître le roi de France. Les députés anglais allèrent alors remettre au duc de Berry la lettre pour lui. Il était à Nonette (1). Avec sa légèreté habituelle il promit d'intervenir et ne fut pas mieux écouté par le vicomte de Meaux, ce dont il fut très mécontent. Comme les envoyés anglais attendaient sa réponse, il s'éloigna sans les prévenir de l'Auvergne, et se retira dans son château de Mehun-sur-Yèvre, en Berry.

Désespéré, Aymerigot suivi d'un seul page, sortit secrètement du fort et alla chercher lui-même en Périgord des

(1) Nonette est aujourd'hui une commune du canton de Saint-Germain-Lembron, arrondissement d'Issoire (Puy-de-Dôme). En 1213, il y avait déjà un château fort démoli par les ordres de Philippe-Auguste. Guy de Dampierre envoya au roi la liste des munitions et des vivres qu'il y trouva (Baluze, t. 2, p. 81). Le duc de Berry y fit au 14e siècle construire un château très fort dont il fit sa résidence préférée. Ce château fut démoli en 1658.

Digitized by Google

routiers béarnais et gascons qui ne demanderaient pas mieux que de le suivre. Mais il tint plus que jamais à ce que ses hommes ne fissent pas l'imprudence d'ouvrir les barrières. Il laissa le commandement du fort à son oncle Guyot d'Ussel, en lui renouvelant la même recommandation. « Si vous le faisiez, lui dit-il, vous pourriez y plus » perdre que gagner. — Je m'en garderai bien, dit d'Ussel, » tout restera clos tant que vous reviendrez ou enverrez » des nouvelles. »

Robert de Béthune ne pouvait pas tenter un assaut. Il tendit un piège aux assiégés. Il mit en embuscade douze hommes d'élite *sous une vieille croûte en dehors du fort*, dit Froissard (1), puis il envoya de jeunes seigneurs, dont deux étaient auvergnats, escarmoucher devant les barrières et simuler un assaut. En les voyant manœuvrer si maladroitement : « Par Saint-Georges ! dit d'Ussel, ils me » paraissent ne pas connaître les armes ! » Il fit ouvrir les barrières et sortit le premier. Les jeunes seigneurs, fidèles à la consigne, se mirent à fuir en feignant de se défendre : Ils sont à nous, cria le vieux routier, et il s'élança à leur poursuite. Les hommes de l'embuscade se précipitèrent sur lui tandis que les seigneurs firent volte-face. Guyot d'Ussel et ses gens furent pris, désarmés et conduits devant le vicomte de Meaux et son conseil. Les barrières du fort restèrent ouvertes. Guillaume le Boutellier fit décider que les prisonniers seraient menacés de mort si le fort n'était pas immédiatement livré. Adonc, dit Froissard, s'appareillèrent Robert de Béthune, le sire de La Tour,

(1) Où donc était cette vieille croûte ? était-ce une surface de terrain durcie ? était-ce une croûte de rocher ? dans tous les cas elle ne devait pas être loin des barrières du fort. Nous avons vainement cherché sur les lieux un emplacement, un site pouvant répondre à la signification de ce mot. Il n'y a qu'un enfoncement sous le rocher à pic à l'ouest, et de ce côté il n'y avait pas de barrières, elles n'étaient pas nécessaires. L'escalade ne pouvait même pas y être tentée. — Froissard donne les noms de neuf des douze hommes embusqués, les voici : Louis de la Glivelle, Robert de Bettencourt, Vendelle, Guillaume de la Sauçaye, Guyonnet de Villerogue, Pierre de Saint-Vidal, Pierre le Col, Andrieu de la Roche et Jean Salmagne. Aucun de ces noms, si ce n'est le dernier, ne rappelle le souvenir de familles d'Auvergne.

Digitized by Google

le comte Dauphin et les autres, et vinrent devant le fort le plus près qu'ils purent. « *Ou la vie ou la mort, dit le* » *vicomte de Meaux à d'Ussel. — Rendez-nous le fort et* » *nous vous lairrons aller quittes et délivrés, — sinon,* » *vous et les vôtres seront décapités.* « *— Sire, répondit* » *d'Ussel, je me mettrai en peine.* » *Alors il alla à la barrière et fit tant qu'il put se faire entendre de ceux qui étaient là-haut dans le fort, et la capitulation fut convenue.* Les routiers sortirent avec la permission de garder la propriété de tout ce qu'ils pourraient emporter.

Aymerigot n'était pas revenu de son voyage. Lorsqu'il apprit la reddition de la place, il tomba dans un profond désespoir et crut à une trahison. *Traître vieillard!* s'écria-t-il en parlant de son oncle. *Encore si je pouvais me réfugier en Angleterre et y mettre en sûreté ma femme et mes enfants! Mais comment y parvenir sans être pris par quelqu'un de ceux que j'ai tant courroucés?* Le malheureux eut l'idée d'aller demander l'hospitalité à un gentilhomme des environs d'Aurillac, le seigneur de Tournemire, qui était son parent. *Vous voulez donc me perdre et me déshonorer?* lui dit ce dernier en le voyant arriver chez lui et il le fit jeter dans un cachot. Aymerigot n'en sortit que pour être livré au sénéchal d'Auvergne et envoyé à Paris, où il fut condamné à mort, et non pas pendu mais décapité à cause de sa noblesse de race. Ses biens furent confisqués et donnés à Pierre de Magnac, secrétaire du roi.

Telle fut la fin d'Aymerigot-Marchez. Voué au mal avec obstination, il avait recherché toute sa vie les émotions du crime; à ses derniers moments, il ressentit celles de l'expiation. S'inclina-t-il devant la justice de Dieu? Il avait pour cela assez d'intelligence. Ce qui put lui manquer, ce fut cette voix intérieure de la conscience qu'il avait depuis si longtemps étouffée.

H. Burin des Roziers.

(A suivre.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Procès-verbal de la séance du 5 juin 1889.

La séance est ouverte à 8 heures 1/4 sous la présidence de M. Lenoir, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Lenoir communique à la Société une lettre de M. Ventre, avoué à Riom, qui désire présenter à la Société sa conférence sur M. Bardoux.

Cette conférence sera lue au Comité de publication de la *Revue* dans sa prochaine réunion.

Il en sera de même pour la conférence de M. Luguet sur Onslow, et de celle de M. des Essarts sur Alfred de Musset. M. Chotard entretient la Société d'une proposition du ministère de l'Instruction publique, tendant à la fusion du *Bulletin de l'Académie* (universitaire) avec la *Revue d'Auvergne*. Une subvention serait alors accordée à la Société.

Une discussion s'engage entre MM. Chotard, Lenoir, Bleynie, Girod et quelques autres membres.

La Société décide qu'il y a lieu d'étudier cette proposition, qui peut être avantageuse pour le développement de la *Revue* et de la Société, et nomme dans ce but une commission composée de MM. Lenoir, Chotard, Bleynie et Girod.

Sur la proposition d'un membre, la Société décide ensuite de créer des membres correspondants, dont la cotisation serait de 6 francs.

La lecture de M. Bruyant sur les mœurs des fourmis de l'Auvergne, est renvoyée à la prochaine séance.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Digitized by Google

MÉLANGES.

LES AUVERGNATS EN RUSSIE.

NOTES BIOGRAPHIQUES.

La *Revue des Deux-Mondes* du 1er décembre 1887, contient une étude de M. Alfred Rambaud, intitulée : *Le duc de Richelieu en Russie et en France*. Dans cette étude, l'auteur expose particulièrement les immenses services rendus à l'empire des czars par le futur ministre de la Restauration, alors gouverneur d'Odessa et de la Russie méridionale, et il rappelle en passant les noms de plusieurs Français qui furent ses collaborateurs et qui ont contribué au succès de ses efforts. Parmi ces noms nous rencontrons, à côté de celui de l'ingénieur Bazaine, père du trop fameux maréchal, le nom de l'Auvergnat Jeudy-Dugour.

Jeudy-Dugour a occupé de hautes fonctions en Russie. Mais il n'est pas le seul de nos compatriotes dont le passage dans le grand empire slave ait été signalé. Sans rappeler ceux qui furent retenus prisonniers après les sanglants désastres de la Grande-Armée de Napoléon, sans parler de la petite colonie auvergnate qui depuis nombre d'années occupe une place honorable dans le commerce de Saint-Pétersbourg, nous pouvons citer à côté de lui, comme ayant habité ou séjourné en Russie à des titres divers : Gilbert Romme, de Riom ; Cuinet, d'Issoire ; Ricard, de Montferrand.

I.

Antoine Jeudy-dugour était le fils d'un notaire de Nohanent, près Clermont-Ferrand (1). Né le 29 janvier 1766, il fit ses études au collège des Oratoriens de Riom, et devint ensuite non pas prêtre, mais membre de la congrégation enseignante des Doctrinaires. L'année 1789 le trouva professeur de belles-lettres à la Flèche, au collège que cette corporation dirigeait avec le plus grand succès depuis 1776.

Fort inquiet de la perturbation que les événements politiques ne tardèrent pas à jeter dans la situation de tous ceux qui de près ou de loin se rattachaient à l'ordre du clergé, incertain aussi sur la ma-

(1) La biographie de Jeudy-Dugour n'a jamais été écrite complètement. Nous avions cru pouvoir arriver à en réunir les éléments, grâce surtout aux communications que l'on nous faisait espérer de la part de madame Bongard, sa fille. Malheureusement cette dame est morte pendant nos démarches.

Digitized by Google

nière dont il pourrait à l'avenir organiser son existence, il prit son compatriote, le député Gaultier de Biauzat, pour confident de ses perplexités, et lui demanda en même temps conseil sur la façon dont il fallait procéder pour faire hommage à l'Assemblée nationale d'une histoire d'Henri IV qu'il était sur le point de publier. « On dit, écrivait-» il, que le dessein de l'Assemblée nationale est de détruire jus-» qu'aux congrégations enseignantes ; mais en conservera-t-on les » membres dans les emplois qu'ils occupent en les détachant de leur » corps? Et, si on conserve les Oratoriens et les Doctrinaires, vivraient-» ils encore en communauté, ou bien s'ils formeraient une asso-» ciation où chaque particulier pourrait disposer, à son gré, des » émoluments attachés à sa place, en vivant comme il lui plairait ? » Et il ajoutait : « Je ne vous écris pas comme à un membre de l'As-» semblée nationale, mais comme à un compatriote et à un ami. » Ce sont des conseils que je vous demande ; je les regarderai comme » des ordres..... (1) ».

Nous ne connaissons pas la réponse de M. Gaultier de Biauzat. Il est à croire qu'elle ne dût pas encourager les plans que Jeudy avait pu former pour rester au collège de la Flèche. Quoi qu'il en soit, Jeudy-Dugour ayant quitté l'enseignement, se retira à Paris où les nécessités de la vie l'obligèrent d'avoir recours à sa plume pour se créer des ressources. C'est alors qu'il publia différents livres à l'usage principalement des établissements d'instruction scolaire, tels que l'*Histoire publique et secrète de Henri IV roi de France et de Navarre.* Paris, Garnery, 1790, in-8°. — *Coup d'œil sur l'histoire de France pour servir d'introduction à la géographie de la France.* Paris, 1791, in-8°. — *Géographie de la France d'après la nouvelle division en 83 départements.* Paris, 1791, in-8°. — *Rhétorique nouvelle à l'usage des jeunes demoiselles,* par l'auteur de l'histoire publique et secrète de Henri IV. Paris, Bossange, 1792, in-12. Il prépara aussi, ce sont ses expressions, *un ouvrage sur l'éducation qui pût faciliter l'enseignement hors des collèges et donner aux parents les moyens d'instruire eux-mêmes leurs enfants,* mais nous ne savons si cet ouvrage a été publié.

Jeudy-Dugour n'était pas, comme certains de ses actes pourraient le faire croire, un partisan déclaré de la Cour et de l'aristocratie ; il était au contraire, il le disait hautement, *passionné pour la liberté* et ennemi de tous les despotismes. Mais par goût non moins que par prudence, il se tenait le plus souvent à l'écart de la politique. Les événements du 20 juin et du 10 août 1792 le firent sortir de la réserve qu'il s'était imposée. Indigné et outré des accusations dirigées contre Louis XVI et

(1) Cette lettre datée de la Flèche, le 29 novembre 1789 est signée : *Dugour de la doct. chr., prof.* (Papiers Biauzat provenant de la collection Desbouis.)

Digitized by Google

des intentions sanguinaires ouvertement manifestées par bon nombre de députés à l'égard de ce malheureux prince, il voulut qu'une voix au moins, exprimant les sentiments intimes de la majorité de la nation, se fît entendre pour protester contre le crime qui allait être perpétré *au nom de tout le peuple français*. Avec un courage d'autant plus méritoire qu'il était absolument désintéressé, il se fit de sa propre volonté, l'avocat d'office d'un prince auquel il ne devait rien, dont il n'attendait rien.

Sans autre but que celui de faire triompher la vérité (1), de résister au despotisme démagogique et d'éviter à son pays un acte inique et déshonorant, il publia, au péril de sa vie, un *Mémoire justificatif pour Louis XVI, ci-devant roi des Français*. Ce mémoire parut en cinq cahiers ou livraisons séparées chez Dufart, imprimeur-libraire, rue Saint-Honoré, les 20, 24 et 31 décembre 1792, 7 et 12 janvier 1793. Tout d'abord Dugour ne se nomma pas, il ne voulait pas être arrêté avant d'avoir terminé son œuvre. Mais dès le second cahier, le titre était accompagné d'une note ainsi conçue : « Des considérations » importantes ont empêché l'auteur de se faire connaître; mais il » promet de se nommer à la fin de l'ouvrage. » Et il tint scrupuleusement sa parole. Le cinquième et dernier cahier porte après le titre ces mots : *par A. J.-Dugour*, et se termine par cette signature : *A. J.-Dugour, auteur de l'histoire publique et secrète d'Henri IV*.

Dans ce mémoire il discutait pied à pied, paragraphe par paragraphe, toutes les inculpations contenues dans l'acte d'accusation qui fut lu au roi le 11 décembre 1792, ne craignant pas de prendre ouvertement à partie les puissants du jour comme Marat, comme Robespierre, et flétrissant tous les révolutionnaires en général dans des pages d'une énergie presque éloquente.

« Le bouleversement et les atrocités dont nous sommes témoins, » disait-il dans son cinquième cahier, n'ont été que le produit de » votre volonté arbitraire; et si partout où une volonté arbitraire » peut commander, il n'y a plus de liberté, vous avez donc plongé » la nation dans l'esclavage le plus humiliant. Je dis humiliant, » car à quels hommes obéit-elle? Quels sont ceux parmi vous qui » n'ont pas été antérieurement flétris par les lois? En est-il beaucoup

(1) « Je sais tous les dangers que je cours, et certes il y en a de grands à embrasser » un parti qui a trouvé si peu de défenseurs; je sais que les limiers de la Commune, » lancés par des tigres qui ne s'abreuvent que de sang, chercheront à étouffer ma voix. » Mais quelles peines, quels sacrifices peuvent balancer dans une âme sensible, le » plaisir, la jouissance de défendre un malheureux, et surtout un malheureux calomnié, » un malheureux en qui on trouve l'assemblage de toutes les vertus ! » (*Mémoire justificatif*, page 54.)

Digitized by Google

» qui puissent dire : *ma conscience ne me reproche rien. J'ai toujours* » *obtenu par ma probité l'estime de mes compatriotes.* Il serait vraiment » curieux le tableau moral des individus qui ont l'audace de tyran- » niser vingt millions de citoyens et de régenter tous les potentats » de l'Europe. On y verrait des moines apostats, des prêtres sans » mœurs, des magistrats prévaricateurs, des négociants sans bonne » foi, des écrivains sans morale, et..... qu'il m'en coûte de le » dire!..... de vrais assassins, des scélérats qui ont égorgé des » vieillards, des enfants, des femmes enceintes. Lorsqu'un peuple est » parvenu à un tel degré de corruption que de se laisser repré- » senter par de tels monstres, ce peuple est indigne de la liberté; » il faut qu'il subisse le joug de la tyrannie pendant des siè- » cles (1). »

Qu'advint-il de Jeudy-Dugour après ce courageux plaidoyer? Certainement il dut être obligé de se cacher pour éviter d'être traduit au tribunal révolutionnaire. Mais nous n'avons aucun renseignement précis sur cette période de son existence. Peut-être se réfugia-t-il en Auvergne et profita-t-il de sa retraite pour préparer les chapitres de l'histoire qu'il se proposait de consacrer aux événements de la Révolution (2) !

Après le 9 thermidor, nous le trouvons à Clermont, où il épouse le 12 vendémiaire an III (3 octobre 1794) miss Clarisse Oliver, jeune personne venue en France à titre d'institutrice des enfants d'un gentilhomme anglais marié en Auvergne, lord Edouard Onslow (3).

Quelque temps après son mariage, il fut désigné par le district de Clermont pour suivre les cours de l'Ecole normale qu'un décret

(1) Après cette tirade J.-Dugour a soin d'ajouter en note : « Je parle dans tout cet » article de certains députés du Comtat et d'Avignon, des membres du comité de sur- » veillance que la Convention a eu la sagesse d'expulser il y a deux jours, des promo- » teurs, des Marat, des Chabot, etc., des massacres du 2 septembre, et des autres » tyrans de Paris qui, heureusement, ne le sont plus, grâce à la Convention. »

(2) « Ce serait une chose fort curieuse que de faire remarquer comment l'Assemblée » nationale est parvenue d'abord à secouer toutes les formules d'étiquette, ensuite à » s'exprimer avec assurance, et enfin à commander en despote, et de montrer qu'elle » a suivi de même une marche graduelle pour détruire de fond en comble la monar- » chie. Mais cet examen nous mènerait trop loin, et je le réserve pour l'histoire de » nos deux révolutions que je médite depuis longtemps. » *(Mémoire justificatif)*, page 72. — Nous ignorons si Jeudy-Dugour put mettre à exécution son projet d'histoire.

(3) Voir la note que nous avons publiée dans l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, tome XII, année 1879. — Edouard Onslow est le père du compositeur Georges Onslow.

Digitized by Google

de la Convention du 9 brumaire an III (30 octobre 1794) avait créée à Paris.

L'Ecole normale ayant été supprimée le 30 floréal an IV (19 mai 1795), Jeudy-Dugour entra comme employé dans une librairie de Paris, ce qui ne l'empêcha pas de solliciter une chaire dans une des Ecoles centrales dont la loi du 3 brumaire an IV avait doté chaque département. Son ambition n'était pas mince. Se fondant sur ce qu'il avait composé plusieurs ouvrages historiques entr'autres une *Histoire de Cromwell* qui fut publiée en 1795 à la librairie Gabon, et une *Histoire de l'établissement de la république des Suisses*, non encore imprimée ; et sur ce qu'il avait traduit *avec notes critiques*, le traité de Puffendorf sur le droit de paix et de guerre, il ne demandait rien autre qu'une chaire d'*Histoire philosophique des peuples et d'économie politique* (1).

Cette chaire ne lui fut pas octroyée ; mais le 11 prairial an IV, le jury central du Puy-de-Dôme le nomma professeur d'histoire à l'Ecole centrale organisée à Clermont.

A la grande surprise des membres du jury, Jeudy-Dugour n'accepta pas et notifia son refus par une lettre du 9 thermidor an IV (27 juillet 1796). Il tenait à rester à Paris, où il négociait à ce moment l'achat d'un fonds de librairie, situé rue Serpente, et appartenant à un sieur Cuchet. La vente fut signée le 30 prairial an V (18 juin 1797). Elle comprenait entr'autres la propriété d'un ouvrage assez estimé alors, le *Cours d'agriculture* de l'abbé Rozier.

A l'occasion de cet ouvrage, Jeudy-Dugour eut à soutenir en l'an IV un grand procès contre plusieurs contrefacteurs entr'autres un sieur Detterville, libraire à Paris et différents libraires ou imprimeurs de Lyon. Son principal avocat fut Jeudy-Dumonteix, son parent, professeur de législation à l'Ecole centrale du Puy-de-Dôme. De plus, pour faire valoir ses droits, Jeudy-Dugour avait lui-même rédigé un mémoire où il soutenait, dit Quérard *(Supercheries littéraires dévoilées)*, que les contrefaçons étant un délit de propriété, devaient faire traduire leurs auteurs devant les tribunaux correctionnels; et le Directoire adopta cette jurisprudence qui est ensuite devenue générale dans toute la France.

Jeudy-Dugour ne se contenta pas de continuer la publication du *Cours d'agriculture*, il y ajouta une *Notice sur la vie et les écrits de l'abbé Rozier*. Il édita aussi plusieurs autres ouvrages entr'autres : les *Lettres de Platon, traduites du grec par Papin*; une Collection de pièces intéressantes sur les grands événements de l'histoire de France pendant les années 1789 et suivantes; une réimpression à l'usage des

(1) Voir dans la *Revue d'Auvergne*, année 1886, une excellente notice de M. Elie Jaloustre sur l'*Ecole centrale du département du Puy-de-Dôme* (1796-1804).

Digitized by Google

Ecoles centrales du livre de Condillac, *Les principes généraux de grammaire pour toutes les langues avec leur application particulière à la langue française; les Tablettes chronologiques des révolutions de l'Europe depuis le déluge jusqu'à la reddition de Mayence aux Français, par le citoyen Koch, membre de l'Institut, etc.*

Mais toutes ces publications ne réussissaient pas à amener à Dugour la vogue et la fortune qui l'accompagne. Malgré un travail assidu et une activité infatigable il ne put faire prospérer son commerce, et se mit en quête d'une occupation moins aléatoire.

Par l'influence de nous ne savons quel personnage, il obtint un emploi de professeur à l'Université, que le czar avait fondée en 1804 à Kharkhoff, dans la Russie méridionale (1). Rapproché ainsi du duc de Richelieu, qui employait alors tout son zèle à civiliser les provinces russes des bords de la mer Noire, il fut un des auxiliaires les plus actifs de ce grand Français dans l'organisation des écoles d'Odessa.

En 1812, lorsque commença la grande guerre qui amena successivement l'invasion de la Russie et celle de la France, Jeudy-Dugour fut mis en demeure de se prononcer et de rentrer en France ou de se faire naturaliser Russe. Ayant trouvé le repos et une existence assurée en Russie, il ne voulut plus courir de nouveau les aventures et se fit naturaliser. Un ukase spécial de l'empereur Alexandre l'autorisa à russifier son nom. Dugour devint Degouroff.

Patriotisme à part, il n'eut pas à regretter sa décision. Appelé à Saint-Pétersbourg vers 1817, il fut nommé en 1825, recteur de l'Université de cette ville, conseiller d'Etat, etc.

L'époque de la mort de Jeudy-Dugour ne nous est pas exactement connue. Certains auteurs la fixent à 1840.

Pendant son séjour en Russie, Jeudy-Dugour a publié un certain nombre d'ouvrages : *Critique et défense de l'histoire.* Discours prononcé à l'Université de Kharkhoff, en 1807. — *Des révolutions opérées dans l'état social au quinzième siècle.* Kharkhoff, 1809, in-4°. — *De la civilisation des Tartares Nogaïs dans le midi de la Russie européenne.* Kharkhoff, 1816, in-8°. — *Mémoire sur l'état actuel de l'hôpital impérial des pauvres malades à Saint-Pétersbourg, avec des détails sur la nouvelle institution des veuves de la charité.* Saint-Pétersbourg, Pluchart, 1817, in-8°. — *De la direction donnée à l'enseignement dans les Universités.* Discours. Saint-Pétersbourg, 1823,

(1) Trois autres Français étaient avec Jeudy-Dugour, professeurs à l'Université de Kharkhoff. C'était l'abbé Delavigne, professeur de botanique; Paquis de Sauvigny, professeur-adjoint de philosophie, et Belin de Ballu, auteur d'une *Histoire de l'éloquence grecque* qui, paraît-il, n'est pas sans quelque mérite.

Digitized by Google

in-8°. — *De l'influence des lumières sur la condition des peuples.* Discours. Saint-Pétersbourg, 1826, in-8°. — *Du rapport des lettres avec la morale.* Discours. Saint-Pétersbourg, 1828, in-8°. — *Essai sur l'histoire des enfants trouvés depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, servant d'introduction aux recherches sur les enfants trouvés et les enfants illégitimes en Russie et dans le reste de l'Europe.* Paris, imprimerie Didot, 180 pages in-8°, 1829. — *Recherches sur les enfants trouvés et les enfants illégitimes en Russie, dans le reste de l'Europe, en Asie et en Amérique, etc.* Paris, F. Didot, 1839, in-8°.

(A suivre.) FRANCISQUE MÈGE.

LE COURS D'HISTOIRE D'AUVERGNE A LA FACULTÉ DES LETTRES

PAR M. ROUCHON.

S'il est une contrée au monde que la nature se soit plu à combler de ses dons, à orner de ses splendeurs, c'est certainement l'Auvergne; et, cependant, ce pays si riche en sites incomparables l'est davantage encore en souvenirs historiques.

Son histoire est en quelque sorte le livre d'or de la France : tout grand événement, même accompli en dehors de ses frontières, y a eu son écho et laissé son reflet. Il n'est pas un point du sol auvergnat, pas un recoin de ses plaines ou de ses montagnes dont le nom ne rappelle un épisode célèbre, une institution illustre. Il suffit de s'arrêter, de voir, d'interroger, et pour peu qu'on fouille les vieilles archives, l'étincelle cachée sous la cendre des siècles jaillit, et mille faits, mille détails qu'on pouvait croire à jamais oubliés apparaissent tout à coup et sollicitent l'attention.

Le poète l'a dit : *Ignota placent*, rien ne plaît tant que l'inconnu. Et n'est-ce pas l'inconnu que ces siècles qui nous ont précédés et dont il nous faut aujourd'hui conquérir, à force de patience et de labeur, la vie intime et les étranges secrets? dont il nous faut pénétrer les ombres, dépister les ruses, déchiffrer les parchemins? Besogne ingrate, mais passionnante aussi, et pour laquelle nul n'était mieux préparé que l'archiviste du Puy-de-Dôme, M. Gilbert Rouchon.

Lors de l'inauguration du cours d'histoire d'Auvergne à la Faculté des lettres de Clermont, au mois de décembre 1887, nous avions pu juger le conférencier et apprécier la sûreté de sa méthode, la netteté de ses explications, l'élégance et la pureté de sa diction. Un compte-rendu des premières leçons a été fait ici même, l'année dernière, par M. Albert Maire, avec un ensemble de détails pouvant donner une idée de l'importance du cours. A notre tour, nous allons essayer de résumer, pour ceux qui n'ont pas eu la bonne fortune d'entendre M. Rouchon, les conférences de cette année-ci.

Digitized by Google

Reprenant le fil de son histoire au point précis où il l'avait laissé l'année précédente, c'est-à-dire au commencement du VIe siècle, le professeur nous annonce tout d'abord qu'il ne faut point compter sur des faits bien précis à ces époques sombres où nos annales provinciales se réduisent presque à des légendes contre lesquelles doit se tenir en garde la critique historique, mais qui cependant ne sauraient être absolument négligées. A vrai dire, le principal auteur de toutes ces merveilleuses histoires n'est autre que le peuple lui-même, qui a apporté dans ces relations naïves toutes les fleurs de sa pensée, toutes les richesses de son imagination. Le seul travail de l'annaliste a été de recueillir et de consigner dans son œuvre ce qu'il entendait raconter autour de lui. Et quel charme pénétrant, quel sentiment suave recèlent la plupart de ces vieilles chroniques! M. Rouchon nous a redit avec une délicatesse exquise la délicieuse légende des « Deux Amants de Saint-Alyre », rapportée par Grégoire de Tours, cette légende où apparaît dans toute sa beauté cette sainteté de l'amour que la philosophie antique poursuivait dans ses rêves, mais dont elle n'avait jamais ni contemplé ni donné l'exemple, et que le christianisme seul a pu réaliser.

Quelle époque obscure et voilée que la période mérovingienne, et notamment le dernier siècle des rois chevelus! *L'Histoire ecclésiastique des Francs*, de *notre* Grégoire de Tours, est presque l'unique source de l'histoire des premiers Mérovingiens, et encore on peut reprocher à ce chroniqueur la confusion de son récit, sa partialité pour les rois orthodoxes, quels que soient leurs forfaits. Cependant, ainsi que le dit M. Rouchon, Grégoire de Tours a été un témoin intelligent, et le témoignage qu'il apporte a sa valeur.

En l'année 475, notre province avait passé des Romains aux Wisigoths, en vertu du traité conclu entre ces derniers et l'empereur Julius Népos ; mais elle resta peu de temps aux mains de ces barbares, que Clovis défit à Vouillé : les Francs devinrent ses maîtres, et, sous les fils de Clovis, l'Auvergne connut toutes les horreurs de l'invasion (532). Thierry, frère de Clotaire et de Childebert, s'empara de la cité d'Auvergne, saccagea tout le pays alentour, et laissa notre patrie frémissante sous le talon d'un impitoyable gouverneur, Sigewald.

Puis, à la mort de Théodebald (555), l'Auvergne tombe sous la domination de Clotaire, et, celui-ci disparu, elle échoit à son fils aîné, Sigebert. C'est alors qu'une obscurité épaisse enveloppe notre histoire locale. On dirait un chaos d'où émergent, dans un demi-jour crépusculaire, les farouches physionomies de quelques chefs barbares et quelques radieuses figures de saints. C'est le patrice Hector ; c'est sa

Digitized by Google

victime, l'évêque Préjectus ; c'est le comte Genesius, dont les vies racontées par les légendaires éclairent seules d'une vague lueur les mœurs et les événements de ce temps.

***

Ces périodes ténébreuses, M. Rouchon les a heureusement franchies, et, dans sa quatrième leçon, abordant le VIIIe siècle, il nous a montré l'Auvergne faisant partie du duché d'Aquitaine, dès l'année 718, sans que l'on connaisse au juste les circonstances de ce fait. Et pourquoi donc, en ces temps lointains, les chroniqueurs sont-ils muets et comme indifférents à l'égard de notre pays d'Auvergne? C'est qu'appartenant presque tous à la France septentrionale, ils n'ont pas connu le Midi, qui toujours a été pour eux le pays ennemi, rebelle à l'autorité de leurs maîtres. Ils ne font mention des provinces transligériennes que pour célébrer les courses dévastatrices des princes austrasiens à travers ces contrées, et encore leurs narrations, d'une désolante sécheresse, sont-elles à ces endroits pleines de contradictions et d'erreurs. Leur parole est comme un écho lointain qui se distingue à peine sous le bruit des effondrements et des ruines. A la forme traînante, à la pénible lenteur de leurs récits, on sent qu'ils marchent eux-mêmes en tâtonnant au milieu des ténèbres, et, dans leur manière de nous narrer ce qu'ils savent, il y a encore nous ne savons quoi de triste et de lugubre, comme si leurs mélancoliques histoires empruntaient, en passant par leur bouche, une mélancolie de plus.

Cependant, sous l'autorité des comtes délégués par les ducs d'Aquitaine pour le gouvernement de notre province, l'Auvergne s'était organisée politiquement et socialement; elle avait son personnel administratif, ses seigneurs moyens et petits, ses évêques, dont l'autorité morale primait le pouvoir naissant des féodaux et protégeait les petits et les humbles. Mais cette tranquillité relative ne sera pas de longue durée. En 731, une formidable invasion musulmane pénètre en Gaule par les Pyrénées, et, malgré les efforts du duc d'Aquitaine, Eudes, le flot dévastateur se répand dans les bassins de la Garonne et de la Loire.

Les Sarrasins furent arrêtés et défaits par Charles Martel, entre Tours et Poitiers, et ce fut, sans doute, dans leur retraite précipitée que les envahisseurs traversèrent l'Auvergne pour retourner en Espagne. Ils détruisirent la basilique de Saint-Julien de Brioude, ainsi que le relate un diplôme de Louis-le-Débonnaire, daté de 825, et la tradition populaire veut que l'antique muraille en ruines que l'on voit à Clermont, au terroir des Salles, et qui est connue sous le nom de « Muraille des Sarrasins », soit une trace de leur passage dans la

Digitized by Google

capitale de l'Auvergne. Mais, comme l'a très bien fait remarquer M. Rouchon, le « Mur des Sarrasins » est incontestablement une construction romaine. Cette construction a-t-elle été ruinée par les envahisseurs? « Je n'y verrais pas de difficulté, a dit le savant confé-
» rencier, si l'on ne trouvait des dénominations de ce genre dans
» des pays où sûrement l'invasion musulmane n'a jamais pénétré.
» Il faut donc croire, ce qui est très vraisemblable, que cette appel-
» lation a pris naissance en plein moyen âge, et qu'elle est due à
» l'imagination populaire, qui ignorait absolument les Romains,
» mais par contre connaissait les Sarrasins et leurs dévastations par
» les chansons de geste, alors très répandues. »

***

Le duc des Aquitains, Eudes, après la victoire de Poitiers, avait été obligé de reconnaître la souveraineté du duc des Francs, Charles Martel. Son petit-fils Waifre essaya de secouer le joug du vainqueur et fut le héros de l'indépendance de l'Aquitaine. Pendant huit ans il tint tête à Pépin-le-Bref, devenu roi en 752. L'Auvergne fut le premier champ de bataille des combattants. Les Aquitains ayant ravagé la Bourgogne, Pépin envahit notre province, assiégea et prit le « château de Clermont » (760).

La guerre d'Aquitaine ne prit fin qu'en 768. La conquête était terminée, et Pépin ne s'occupa plus que de réparer et de faire oublier dans les pays soumis les maux occasionnés par la lutte.

Le royaume d'Aquitaine, constitué par Charlemagne dès l'année 778, comprenait l'Auvergne. Le comte Ithier fut le premier qui administra la contrée au nom de l'empereur. Le nom de ce seigneur, qu'on a prétendu être l'auteur de la famille de Mercœur, nous est connu par une chronique et par une inscription qui se trouvait encore, au siècle dernier, dans la cathédrale de Clermont. Elle existait sur un reliquaire faisant partie du trésor de cette église, et mentionnait que ce reliquaire avait été donné par Charlemagne la dix-huitième année de son règne, et que Ithier était alors comte d'Auvergne.

L'Auvergne, comme les autres provinces du Centre, réparait ses ruines; la vie religieuse renaissait; Bérenger, comte de Brioude, fondait en l'année 825 le chapitre de Brioude, qui servira de type aux ordres du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem, établis trois siècles plus tard; le pays avait une sorte de gouvernement qui certainement ne valait pas celui de l'empire romain, mais qui, en définitive, obéissait à des principes civilisateurs. Malheureusement, la plus complète anarchie se manifesta dès le règne de Charles-le-Chauve, et une nouvelle invasion, celle des Normands, ne trouva aucun obstacle, aucune défense.

Digitized by Google

***

L'histoire d'une province ne doit-elle pas comprendre aussi l'existence de ses grands hommes? Ce sont des pages glorieuses dans les annales d'une contrée, que celles où sont inscrites les dates de naissance des hommes qui font honneur à l'humanité, et M. Rouchon n'a pas négligé de rappeler à notre souvenir tous les titres de gloire de l'Auvergne. Il a ainsi consacré sa cinquième leçon à retracer à grands traits la vie de ce moine fameux, de ce Gerbert d'Aurillac, qui devint pape sous le nom de Sylvestre II, et qui, après la longue nuit du IXe au Xe siècle, fut le premier à sonner le réveil de la pensée, le premier à rallumer le flambeau de la science, si bien qu'étonné de ses vastes connaissances, le monde de son temps l'accusa de magie. Triste temps, d'ailleurs, sombre et malheureuse époque que ce Xe siècle auquel Baronius a donné le nom de siècle de fer! L'an 1000 approchait; partout se multipliaient les légendes et les prophéties; partout se répandait l'attente de la fin prochaine du monde. Tout favorisait cette croyance : et le vaste désordre qui régnait en Europe, et ces guerres locales qui la ravageaient, et les épidémies terribles qui épouvantaient les populations décimées.

Cependant l'époque fatale s'acheva sans catastrophe, sous le règne du saint roi Robert. Aussitôt les peuples semblèrent renaître, et, pleins d'une immense aspiration à la paix, ils acceptèrent avec enthousiasme la *Trève* ou *Paix de Dieu* proposée par les évêques.

Le premier document où l'on trouve trace de ces efforts de l'Eglise pour amener une paix si désirée est le procès-verbal d'une sorte de concile mixte tenu à Clermont dans le cours de l'année 959 : « En l'année 958, y est-il dit, les principaux seigneurs de l'Auvergne étaient en guerre les uns contre les autres; mais, par la grâce de Dieu et sous le règne d'Etienne, évêque d'Auvergne, la paix, le bien souverain, a été enfin rendue à nos contrées. »

Sous la date de 990, un document plus décisif atteste la part active prise par les évêques d'Auvergne à la pacification des peuples : c'est la première ordonnance rédigée au Puy pour le rétablissement et le maintien de la paix, dans une assemblée où figurait Begon, évêque de Clermont. Cette ordonnance fut dans la suite prise pour modèle dans les conciles qui se succédèrent pour poursuivre le même but, à Narbonne, à Limoges, à Poitiers.

***

Le démembrement définitif de l'empire de Charlemagne inaugura la féodalité. Cette nouvelle forme de la société barbare naquit du génie même de la race germanique et elle s'étendit sur toute l'Eu-

Digitized by Google

rope. Organisation puissante et répondant réellement aux besoins du temps, la féodalité enlaça la société dans un vaste réseau de droits et de devoirs. Le goût de l'indépendance se développe chez ces seigneurs, dont l'éloignement du pouvoir central augmente la toute-puissance. « La noblesse féodale, a dit M. Rouchon dans sa septième » leçon, se constitue au IXe siècle par l'accumulation de la richesse » et par l'usurpation des droits régaliens. » Et passant immédiatement de ce principe général aux faits particuliers de notre histoire d'Auvergne, le professeur a ajouté : « Au début de la période méro- » vingienne, la province d'Auvergne est administrée par un officier » assez analogue à nos préfets, mais qui réunit en ses mains tous les » pouvoirs. Cet officier, souvent de basse naissance, est choisi par le » roi dans son entourage immédiat : il gouverne la cité au nom du » roi, et rarement il demeure longtemps dans la même province. » Cependant voici qu'à la fin du IXe siècle nous trouvons à la tête de » la contrée une sorte de souverain presque indépendant. Il a entre » ses mains tous les pouvoirs : justice, finances, commandement de » l'armée, et tous ces pouvoirs il les exerce en son nom propre et » nullement au nom du roi. Le roi n'est pour rien dans sa nomina- » tion ; toute cette autorité est héréditaire. »

A quelle date exactement commencent les comtes héréditaires d'Auvergne? Quel fut le premier comte héréditaire? Serait-ce un certain Warin ou Guérin, de la famille de saint Guillaume de Gellone, ou saint Guillaume du Désert, célèbre dans les chansons de geste sous le nom de Guillaume Fierebrace, Guillaume au court nez, Guillaume d'Orange? Aucun document ne nous éclaire à cet égard. Le premier comte héréditaire d'Auvergne dont les chroniques nous aient conservé le souvenir bien précis, s'appelait Gérard et vivait aux environs de l'année 840. S'il n'était pas le fils de ce Warin qui vivait quinze ans auparavant, il est impossible de rien dire de son origine. Il mourut en 841, à la bataille de Fontenay, laissant un fils et un frère.

Son frère, Guillaume, lui succéda dans ce comté d'Auvergne, et son fils, Ranulphe, fut nommé dans la suite comte de Poitiers.

Guillaume-le-Pieux, qui vivait dans les dernières années du IXe siècle et qui appartenait à cette famille des premiers comtes d'Auvergne, porta à son apogée la gloire de cette maison. Très puissant dans le Midi, car il était aussi marquis de Gothie, Guillaume se mit en révolte ouverte contre le roi Eudes, qui vint en Auvergne, mais qui n'osa attaquer le rebelle et ne put le réduire (893). C'est à ce seigneur qu'on doit les fondations des monastères de Moissat, de Sauxillanges, de Déols et de Cluny.

***

Digitized by Google

Le récit de la première croisade a fait l'objet de la huitième leçon. « La première croisade, a dit M. Rouchon, ne fut pour le grand » nombre de ceux qui en firent partie qu'un immense et solennel » pèlerinage. » Et citant Michelet, le conférencier a ajouté : « Le goût » de pèlerinages est, d'ailleurs, un des faits saillants du premier » moyen-âge. Ne pourrait-on pas dire, au surplus, que ce goût est » universel. L'homme est pèlerin de sa nature ; il y a longtemps qu'il » est parti, et qui sait quand il arrivera? »

C'était la première fois qu'on allait voir une guerre désintéressée, le sang répandu pour une idée, une foule d'hommes allant chercher loin de leur patrie et de leurs intérêts un périlleux devoir à remplir.

En 1095, au moment où s'ouvrit le concile de Clermont, tout était prêt pour la croisade. L'empire grec menacé ne cessait d'appeler les Latins à son secours. La France qui, à la bataille de Poitiers, avait sauvé le monde chrétien, prit l'initiative de cette lointaine expédition, et le rôle qu'elle joua alors fut si grand et frappa tellement d'admiration les contemporains, que l'un d'eux, Guibert de Nogent, n'hésita pas à donner à son histoire le titre de *Gesta Dei per Francos.*

Un ermite de Picardie, du nom de Pierre, donna le signal. Il vint trouver le pape Urbain II, un Français, lui aussi, ancien prieur de Cluny, et lui communiqua son enthousiasme. Le premier concile se tint à Plaisance, au mois d'août 1095. Le 14 novembre de la même année, le Souverain-Pontife faisait son entrée à Clermont, entouré des archevêques d'Italie, des prélats les plus illustres de France et d'Espagne, et d'une foule immense de comtes et de seigneurs. « La ville de Clermont et les villages des environs, écrit un témoin oculaire, se trouvaient remplis de peuple, et plusieurs furent contraints de dresser leurs tentes et leurs pavillons au milieu des champs et des prairies, bien que la saison et le pays fussent d'une extrême froidure. »

Un seul des évêques du Centre manquait à l'assemblée : c'était Durand de Clermont. Il se mourait au moment de l'ouverture du concile qu'il avait contribué à préparer.

Les historiens ne disent pas dans quel lieu furent tenues les séances de ce concile fameux, mais une tradition soigneusement recueillie supplée au silence de l'histoire. Nous apprenons par elle que les premières séances se tinrent dans une église qui se trouvait à peu près à l'endroit qu'occupe aujourd'hui la rue Godefroy-de-Bouillon. Les Dominicains, ou Jacobins, prirent plus tard possession de cette église et de ses dépendances : il n'en reste plus aucune trace actuellement.

Le moine Robert, qui assistait au concile, raconte que Pierre l'Er-

Digitized by Google

mite et le pape Urbain II parlèrent au peuple sur une place spacieuse, proche de l'église en question. Cette place est de nos jours la place Delille, beaucoup plus vaste en ce temps-là qu'elle ne l'est à notre époque. Là, au cri de : Dieu le veut! des milliers d'assistants prirent la croix avec un enthousiasme indescriptible. La noblesse d'Auvergne partit sous la conduite de Raymond, comte de Toulouse, et les chroniqueurs témoignent qu'elle servit fidèlement.

***

Le comte d'Auvergne, Guillaume VI, ne partit pour la croisade qu'en 1102. Il ne puisa pas dans ce pieux voyage les sentiments de justice et de paix qu'on aurait pu attendre de lui après un tel acte de dévotion, car, à son retour, il s'empressa de déposséder l'évêque de Clermont de la seigneurie de sa ville épiscopale; puis, maître de la Cathédrale et des bâtiments y attenant, il s'y fortifia et tint tête à tout le pays.

Le roi Louis-le-Gros prit en main la cause de l'évêque et, à deux reprises, fit campagne en Auvergne pendant les années 1121 et 1126. C'est lors de la seconde expédition du roi de France que fut pris et brûlé Montferrand, dont le nom rappelle l'ancien possesseur du terroir, quelque étranger d'origine germaine, comme l'indique la dénomination *Ferrand*.

Le successeur de Guillaume VI fut Robert III, dont le frère et le fils, tous deux appelés Guillaume, se partagèrent à sa mort le comté d'Auvergne. Ils prirent l'un et l'autre le titre de comte d'Auvergne; mais le jeune Guillaume, fils de Robert, ajouta à son nom celui de Dauphin. La branche delphinale conserva tout l'ouest de la province; l'autre branche possédait la Combraille, Riom et Vic-le-Comte.

A l'exemple de son père, Guillaume Dauphin résida à Montferrand; il y tint cette cour dont la réputation est venue jusqu'à nous, grâce aux troubadours qui ont chanté l'hospitalité et la courtoisie du comte, poète lui aussi à ses heures, et en même temps, hélas! grand pilleur d'églises et rançonneur de couvents. De ce côté-là, il n'avait, paraît-il, rien à envier à son oncle Guillaume-le-Vieux, dont les brigandages jetaient l'épouvante dans les abbayes et les monastères, si bien que les malheureuses victimes de ces nobles détrousseurs ayant imploré le secours du roi de France, celui-ci entra en Auvergne avec une armée formidable. Les deux Guillaume furent pris avec le vicomte de Polignac, leur complice, et on ne les relâcha qu'après leur avoir fait promettre, avec serment et sous caution, de ne plus récidiver et de réparer le mal qu'ils avaient fait (1165).

***

Digitized by Google

L'Auvergne, nous l'avons vu, relevait du duché d'Aquitaine avant la réunion de ce duché à l'Angleterre. Richard Ier, celui que les historiens ont surnommé Cœur-de-Lion, voulut, comme son père Henri II, exercer chez nous le droit de suzeraineté. Ce fut l'occasion d'une guerre entre ce prince et Philippe-Auguste. L'Anglais, à force de belles promesses, parvint à mettre dans ses intérêts le comte et le dauphin d'Auvergne. Irrité de la conduite des seigneurs auvergnats, le roi de France envoya en Auvergne des troupes qui s'emparèrent d'Issoire et de plusieurs autres places, sans que le roi d'Angleterre fît le moindre mouvement pour défendre ses alliés. Ceux-ci, se voyant lâchement abandonnés, implorèrent la clémence de Philippe-Auguste, qui leur accorda la paix, mais en gardant tout le territoire que ses soldats avaient conquis (1195). Ce territoire forma la *terre d'Auvergne* et fut administré au nom du roi par un officier appelé connétable.

L'influence française triomphait définitivement dans notre province. Elle se fit sentir de nouveau en 1197, lors de la grande querelle qui éclata entre le comte d'Auvergne et son frère Robert, évêque de Clermont.

Le comte était Guy II de La Tour, vrai type de bandit féodal, tenant sous la terreur, du haut de son château de Tournoël, Riom, Clermont et toute la Limagne. La lutte entre les deux frères fut acharnée de 1197 à 1213. Enfin, l'armée royale, sous le commandement de Guy de Dampierre, s'étant emparée de toutes les places fortes du comte, celui-ci s'avoua vaincu, et le roi prononça la confiscation du comté au profit de la couronne de France.

***

En vérité, il nous fallait la dixième leçon de M. Rouchon pour nous reposer un peu du tumulte de toutes ces luttes seigneuriales et royales, de ces disputes interminables où la force prime toujours le droit, où le plus faible est toujours écrasé sans pitié. Nous avions besoin de respirer un moment, de reprendre nos sens au milieu de ces chaudes mêlées féodales où vous étourdit le bruit des grands coups de lance donnés sur les boucliers et les cottes de maille. Pour prendre cet instant de répit bien mérité, le conférencier nous a conduits à Montferrand, à la cour du Dauphin, au milieu des troubadours, et c'est de la façon la plus agréable qu'il nous a mis au courant des us et coutumes de la maison.

C'est la langue romane que l'on employait dans le palais du Dauphin, et cette langue c'est simplement le latin populaire ayant emprunté quelques mots au gaulois et plus encore aux idiomes germaniques des envahisseurs, pour désigner des objets nouveaux et ex-

Digitized by Google

primer des idées nouvelles. Selon M. Rouchon, ce roman est le patois que parlent encore aujourd'hui les paysans auvergnats. Les siècles l'ont modifié, l'ont altéré, mais dans sa structure intime, c'est toujours la même langue.

Tous les patois ont donc une origine commune : le latin populaire, qui s'est transformé peu à peu, de génération en génération, et a formé ainsi un nombre indéfini de dialectes. C'est qu'en effet on n'écrivait pas ce latin vulgaire, on se contentait de le parler, et c'est le sort de toute langue qui n'a point d'œuvres écrites, de changer avec une inconcevable rapidité.

En Gaule, le latin populaire se trouvant en présence de deux races rivales, celle du nord et celle du midi, donna lieu à deux idiomes distincts : celui du midi ou *langue d'oc*, celui du nord ou *langue d'oil*. Ces noms bizarres proviennent de l'habitude fréquente, au moyen-âge, de désigner les langues par le signe de l'affirmation. Dante appelle l'italien *langue de si;* de même langue d'oil, langue d'oc viennent de ce que *oui* était *oil* au nord, *oc* au midi.

C'est du xe siècle que datent les premiers monuments littéraires qui nous soient parvenus de ces deux langues sœurs : la langue d'oil a la cantilène de sainte Eulalie, la langue d'oc a le poème de Boëce. Une littérature poétique, pleine d'originalité, une poésie lyrique, pleine de grâce et d'éclat, se développeront du xie au xiiie siècle, et dans ce brillant mouvement littéraire l'Auvergne occupera une place distinguée. Dauphin, comte de Clermont ou d'Auvergne, aide puissamment, dans son château de Montferrand, à cette renaissance des lettres, et à ce propos M. Rouchon a signalé, d'après M. E. Teilhard, une erreur commise par presque tous ceux qui ont écrit sur notre province. On parle toujours de la cour splendide que tenait à Vodable Robert Dauphin d'Auvergne. Or, le protecteur des troubadours, celui qui nous occupe et qu'ont illustré ses goûts littéraires, celui-là ne résidait pas à Vodable, mais bien à Montferrand, et il s'appelait Dauphin et non pas Robert.

Dauphin, qui aimait les jouissances de l'esprit jusqu'à piller le prieuré de Saint-Robert de Montferrand pour se procurer des livres rares, attira à sa cour les poètes les plus célèbres de son temps : Peyrols, Pierre d'Auvergne, Pierre Vidal, Perdigon, Gaucelin Faydit. Il échangeait des vers avec eux et les comblait de présents. L'un des plus intéressants parmi les hôtes du Dauphin était certainement Peyrols, chevalier sans fortune, né au château de Peyrols, près de Rochefort-Montagne. Peyrols avait choisi pour « dame de ses pensées » Azalais, sœur de Dauphin, femme de Béraud de Mercœur. Désavoué par sa dame, il partit pour la troisième croisade. De retour en

Digitized by Google

France, Peyrols se maria à Montpellier, où il mourut à la fin du XIIe siècle.

M. Rouchon ne s'est pas contenté de nous faire la biographie des principaux troubadours d'Auvergne ; il nous a lu, pour nous les faire mieux connaître, d'importants extraits de leurs œuvres, et dans toute cette poésie, au souffle original et quelquefois puissant, apparaît le changement que la chevalerie porta dans le sentiment de l'amour. Ce sentiment, grâce à une sorte de culte pour la femme, est étroitement uni au sentiment de l'honneur, à la bravoure, à la passion de la gloire, et si la chevalerie est morte, la galanterie et la politesse lui ont survécu.

***

C'est l'honneur et le privilège de notre espèce, a dit un philosophe contemporain, que l'homme ne puisse se rapprocher de l'homme sans profit pour le genre humain. Dans les croisades, rois, chevaliers, valets et manants se sentirent tous chrétiens devant l'infidèle ; la distance qui séparait le serf de son maître parut un instant supprimée; l'unité de la race humaine, que l'Eglise enseignait depuis longtemps, se montra moins entourée de voiles ; de nouvelles idées se firent jour ; les peuples ramenèrent de l'Orient un nouveau monde.

L'expression de ce monde nouveau sera l'association communale, et le savant conférencier, dans sa onzième leçon, nous apprendra quel ressort, quelle vitalité cette association imprimera pour des siècles au plus petit de nos bourgs, au plus humble de nos villages. C'est qu'en effet le mouvement communal ne s'est pas fait sentir seulement dans les villes, il a également entraîné les campagnes; les paysans se sont levés et ils ont voulu eux aussi que cet idéal de justice, qu'on avait fait briller sur eux, descendît en réalité dans leurs sillons. Dans un travail qu'a récemment publié l'Académie des sciences et lettres de Clermont, un membre de cette Académie, fouillant les vieilles archives de la commune de Gerzat, s'est efforcé de mettre en lumière la vie communale dans nos campagnes d'Auvergne, et M. Rouchon, s'aidant de cette publication, nous a initiés, dans sa onzième conférence, aux anciennes coutumes de cette forte race rurale dont la sève puissante a dans tous les temps fourni ses plus grands génies à l'humanité, et entr'autres notre Pascal, dont la mère, Antoinette Begon, appartenait à une famille de paysans de Gerzat.

***

La douzième leçon n'a pas été la moins intéressante. Elle nous a promenés à travers ce vieux Clermont « qu'un Clermontois ne

Digitized by Google

» peut pas n'aimer point ». Mais démêler les origines de notre ville, donner des détails topographiques, nous représenter ce qu'elle fut du XIIIe au XVIe siècle, tout cela n'est pas précisément chose facile. Il faut feuilleter les vieux auteurs, déchiffrer les antiques registres de délibérations, les terriers dressés par les communautés religieuses, compulser nombre de documents contenus dans les archives publiques et privées. M. Rouchon a commencé cet important travail et il nous a donné les prémices de son œuvre. Toute cette leçon serait à rapporter d'une façon textuelle; nous regrettons que le défaut d'espace nous oblige à n'en donner qu'une très mince partie, et nous profitons de l'occasion pour exprimer le vœu que ce « cours d'histoire d'Auvergne » que M. Rouchon a inauguré et qu'il poursuit avec tant de succès, soit un jour imprimé et devienne le *vade-mecum* de tout bon Auvergnat.

On ne sait rien de ce que fut, à l'époque préhistorique, le monticule où s'élève Clermont. A peine si l'on peut supposer que ce lieu fût habité à l'époque gauloise. Les faits certains ne commencent qu'avec l'occupation romaine. Elle portait alors le nom de *Nemetum*, *Augusto-Nemetum*, et garda ce nom jusqu'aux invasions barbares, où elle prit celui d'*Arverna civitas*, *Urbs arverna*, ou simplement *Arvernum*. Dans la suite, on prit l'habitude de désigner la ville d'Auvergne par le nom de la citadelle qui occupait le sommet du monticule et qu'on ne trouve jamais appelée autrement que *Castrum Claromontis*, le Château de Clermont.

La muraille dont les Romains avaient entouré la ville a subsisté assez tard, et le mur dit *des Sarrasins*, à l'allée des Salles, dont nous avons parlé plus haut, ne semble être qu'un fragment de cette première enceinte. La ville d'Auvergne comprenait alors une étendue de terrain très considérable; elle se serait étendue de l'ouest à l'est, depuis Chamalières jusqu'aux bâtiments actuels de la Gare, et du nord au sud depuis les Bughes jusqu'au delà du cimetière de Rabanesse. L'ancienne muraille romaine fut détruite et remplacée par une autre que l'on voit mentionnée dans les terriers du XIIIe siècle. L'entretien de ces fortifications était, on le comprend, fort coûteux, et, en temps de paix, on se dispensait volontiers d'une dépense assez considérable. Pendant les guerres anglaises, il fallut relever complètement les remparts. Commencé en 1356, ce travail n'était pas encore terminé à la fin du siècle, et cependant on avait, dans un but d'économie, singulièrement resserré l'ancienne enceinte.

La cité, c'est-à-dire le sommet de la ville, avait aussi ses fortifications particulières, percées de six portes : la porte du Terrail, celle des Dalmas, celle de la Terrasse, la Poterle (aujourd'hui Poterne), la porte de la Tour de la Monnaie, et enfin la porte appelée Arc de

Digitized by Google

Boulogne. La garde de cette enceinte appartenait au chapitre de la Cathédrale.

Le professeur a complété l'histoire des fortifications de notre ville par d'intéressants renseignements sur nos rues et nos places : le Terrail, *terralium*, sorte de terrasse à l'intérieur des remparts; la place de Jaude, appelée le *grand jalde* dans les vieux terriers; la rue de *las Crotas*, dans le quartier de Saint-Genès, et dont le nom rappelle d'antiques grottes naturelles qui servirent de refuge aux habitants de Clermont, lors des invasions normandes.

Nous le répétons, toute cette leçon serait à reproduire littéralement; elle a vivement intéressé ses nombreux auditeurs autochthones.

***

Reprenant l'histoire du mouvement communal dans notre pays, M. Rouchon a, dans sa dernière leçon, remonté aux origines mêmes de cette vie municipale qui, chez nous, fut si brillante au XIIe et au XIIIe siècle. Il nous l'a montrée active dans le municipe romain, presque éteinte durant les invasions barbares et sous les premières races, puis se réveillant tout à coup, sous des influences diverses, dès le commencement du XIe siècle.

A Clermont, où l'évêque était souverain temporel de la cité, ce fut contre l'évêque même, en tant que seigneur féodal, que fut dirigée toute la lutte municipale. Les habitants profitèrent des embarras de Robert de La Tour, alors en lutte avec son frère Guy II, pour arracher au prélat, en l'année 1198, une charte communale rédigée en dialecte auvergnat. Cinquante ans plus tard, les bourgeois voulurent plus encore, et comme ils s'assemblaient dans la chapelle de l'hôpital de Saint-Barthélemy, ils s'engagèrent par serment les uns envers les autres, et formèrent la confrérie de l'*Hôpital juré*, après avoir élu des magistrats municipaux appelés consuls.

L'évêque, qui était alors Guy de La Tour, lança l'interdit sur les conjurés. L'affaire fut portée à Paris, devant le Parlement, et le prélat ayant eu gain de cause, les consuls furent supprimés et la charte de 1198 redevint la loi communale (1253). La paix ne rentra pas pour cela dans la cité; pendant dix ans, l'évêque et les habitants furent en état de guerre, jusqu'au jour où les Clermontois, s'adressant à Alphonse de Poitiers, qui avait des prétentions sur la suzeraineté de la ville, le prièrent d'accepter leur hommage. Effrayé du danger que courait son pouvoir temporel, Guy de La Tour, à qui Alphonse venait de prendre son château de Beauregard, finit par consentir aux bourgeois de Clermont une charte nouvelle, plus libérale que celle de 1198. Mais le triomphe des bourgeois dura peu. Dès 1269, le roi Louis IX, nous ne savons pour quelle cause, mit la main sur le sceau,

Digitized by Google

les clefs, la garde des murs, et supprima en même temps les autres franchises de la ville. Le duel entre le pouvoir municipal et le pouvoir épiscopal se prolongea ainsi longtemps avec des alternatives de triomphes et de défaites de part et d'autre.

M. Francisque Renaud, dans un substantiel travail cité par M. Rouchon, et intitulé : *Histoire de la Commune de Clermont*, a raconté en détail les péripéties de cette lutte qui devait finir par la victoire du pouvoir central, par la perte des libertés communales. Ces juridictions que les villes et les bourgeois avaient conquises au prix de leur sang seront détruites à tout jamais ; cette vie politique, cette éducation de l'homme libre, à l'abri des immunités des antiques cités, seront perdues sans retour : l'asservissement et le silence succèderont aux grandes et tumultueuses luttes que virent les XIIe et XIIIe siècles.

M. Rouchon racontera, dans ses prochaines conférences, quelles transformations successives ont subies nos institutions provinciales du XIIIe au XVIIIe siècle. Il redira les grands faits de notre histoire locale pendant la guerre des Anglais ; il évoquera les douloureux souvenirs des guerres religieuses du XVIe siècle, et, après avoir parcouru tout le XVIIe et le XVIIIe siècle, il s'arrêtera au seuil de la Révolution. Nous ne doutons point que le succès de ses leçons n'aille toujours en grandissant. Un courant indéniable porte aujourd'hui tous les bons esprits vers les travaux désintéressés et paisibles de l'érudition. Dans les luttes et les combats de l'heure présente, dans la mêlée des idées politiques et religieuses, il semble que la majorité intelligente recherche un champ de travail commun à tous, une terre libre d'irritantes compétitions ; et quel terrain où puissent mieux germer les semences d'union et de concorde que celui qui porte l'empreinte des âges passés, les traces des générations disparues ? En voyant se dérouler devant soi les travaux des ancêtres, leurs pensées et leurs gestes, leurs vicissitudes et leurs triomphes, on sent ses passions s'apaiser et le calme se faire dans son esprit, si agité qu'il soit, parce que au-dessus des formes qui passent, au-dessus des ruines qui s'amoncellent, on voit clairement apparaître la justice et le droit ayant presque toujours le dernier mot et le profit des victoires remportées par chaque siècle.

Devant cette communauté d'efforts vers le même but, le progrès ; devant ce magnifique ensemble d'héroïques tentatives qui se poursuivent à travers les âges, dans la majestueuse harmonie des temps, un vif sentiment de l'unité et de la solidarité humaine vous saisit et vous domine ; on ne comprend plus dès lors qu'une seule ambition entre tous les enfants d'un même pays : la grandeur de la patrie.

Encore une fois, toutes nos félicitations, tous nos remerciements à M. Rouchon pour la tâche patriotique qu'il a entreprise et dont il s'ac-

Digitized by Google

quitte avec tant de talent et de science. Son cours va prochainement reprendre : nous lui prédisons qu'autour de sa chaire vont se presser plus nombreux que jamais ceux qui tiennent pour cette parole si connue et si vraie de Sidoine Apollinaire : Le sol qui nous a vus naître s'arroge à bon droit la plus large part dans nos affections ! (*Sidon. Apollinar.*, lib. III, ep. 3.)

E. J.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

— Dans une vente d'autographes, qui a eu lieu à l'hôtel Drouot, à Paris, le 25 juin dernier, figurait une lettre d'un ancien député du Puy-de-Dôme, le colonel Charras.

Dans cette lettre, datée du 4 janvier 1853, Charras augure mal du règne qui commence : « Je crains même beaucoup, dit-il, qu'il ne » finisse pas sans attirer sur notre malheureux pays d'épouvantables » catastrophes. Je ne sais si je me trompe, mais je vois la guerre » sortir de l'Empire, la guerre contre toute l'Europe à la fois, la » guerre au nom du despotisme dans l'intérêt d'un homme et d'une » poignée de hideux coquins. »

Cette lettre a été vendue treize francs. Une autre du général Desaix a été adjugée au prix de quarante francs.

— Un écrivain thiernois, M. P. Chassaigne de Néronde, vient de publier dans la *Revue française de l'Étranger et des Colonies* (numéro du 1er septembre) un article sur les *Peintres étrangers à l'Exposition*.

— Un ancien professeur d'histoire du lycée de Clermont, M. Corréard, a fait au mois d'août dernier, à Coutances (Manche), une conférence très applaudie au profit de l'*Alliance française*. C'est une œuvre éminemment patriotique que de provoquer des adhésions à une société qui s'est donné pour mission de propager la langue française dans les colonies et à l'étranger, et qui définit ainsi son but : « *La langue française donne des habitudes françaises; les habitudes françaises amènent l'achat des produits français. Celui qui sait le français devient le client de la France.* »

Que ne vient-on plus souvent prêcher cette bonne cause dans notre Auvergne !

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

Dr Paul Girod.

Clermont-Ferrand, typographie Mont-Louis, rue Barbançon, 1 et 2.

Digitized by Google

a Paris chez Basset le jeune rue S. jaques au coin de la rue des Mathurins
avec permission de Mr Berger.

Digitized by Google

Digitized by Google

COURSES DE MANDRIN

DANS L'AUVERGNE, LE VELAY ET LE FOREZ

(1754)

(Suite et fin.)

La prise et la mort de Mandrin n'eurent d'autre effet que de disperser sa bande et de permettre aux troupes envoyées pour la combattre de rentrer dans leurs garnisons respectives. Comme par le passé, la contrebande ne cessa pas de désoler le royaume. Les causes qui l'avaient fait naître n'avaient point encore disparu. D'ailleurs, pouvait-on supprimer en un jour tous ceux qui vivaient de cette lucrative et criminelle industrie? Tromper le fisc était alors passé dans la commune habitude de la majorité de la nation. Le mal était invétéré, et il en reste aujourd'hui quelque chose, ne serait-ce que le malin plaisir que tant de gens éprouvent à frauder l'octroi.

Parfaitement éclairées sur cet état de choses, les autorités ne cessèrent pas de veiller, et les mesures de sûreté publique furent maintenues aussi rigoureuses. Dès les premiers jours de janvier 1755, M. Madur envoyait à Clermont un sieur Sapin, de Choupeyres, paroisse de Beurières (1), un certain Grangeon et la nommée Gilbertas, de la Paterie, soupçonnés de relations avec les contrebandiers.

(1) *Beurières*, commune du canton d'Arlanc, arrondissement d'Ambert (Puy-de-Dôme).

Digitized by Google

Un des chefs dont il a été question précédemment, Rochette, qui s'était évadé des prisons du Puy, s'était réfugié chez les Récollets d'Ambert. Le 5 février, comme on allait l'arrêter, il sauta du jardin de ces religieux dans la rue de Gromessome; il suivit cette voie jusqu'au coin de la maison du sieur Tiolière, qui se trouvait sur le chemin de Valcivières (1), et il prit la fuite dans la direction de ce village, lorsqu'il aperçut à la planche de la Portelle des gardes ou employés des Fermes.

M. Bertin, Intendant à Lyon, écrivait à ses subdélégués, le 25 février, que l'on s'attendait chaque jour à voir les contrebandiers rentrer en France. Le 7 mars, il assurait qu'une nouvelle bande, après avoir passé l'Isère et subi une attaque, s'était jetée dans les montagnes pour tâcher de gagner la Provence et le Comtat-Venaissin.

Tout voyageur inconnu qui se permettait, dans les auberges ou sur la route, des questions un peu trop précises sur le pays et ses habitants, devenait aussitôt suspect. A plusieurs reprises, on prétendit avoir reconnu Mandrin. D'après une autre version, un de ses anciens lieutenants, Bouillé, dit Vivarais, lui avait succédé, et il avait déjà recommencé la guerre en exerçant de grandes cruautés contre les commis. L'imagination populaire allait son train.

Pendant ce temps, le tribunal extraordinaire établi à Valence continuait à fonctionner, et il y eut, dans le courant de cette année 1755, treize individus exécutés pour l'affaire de Mandrin; douze furent roués et un pendu. Le dernier pris de la bande fut roué en 1760. Deux de ces malfaiteurs, qui étaient Savoyards, furent livrés à la Cour de Turin (2).

D'une façon presque périodique, les Intendants étaient

(1) *Valcivières*, commune du canton et de l'arrondissement d'Ambert (Puy-de-Dôme).

(2) *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, édition de la Société de l'Histoire de France, t. IX, p. 63.

Digitized by Google

informés de l'apparition des contrebandiers sur différents points de l'Auvergne, du Velay, du Forez ou des provinces voisines.

La contrebande servit, plus d'une fois, de prétexte à des vols audacieux. C'est ainsi que le 26 juin 1756, vers deux heures et demie du soir, les habitants du château de Chenereilles (1) virent arriver cinq hommes montés et armés. L'un d'eux resta à cheval, enveloppé d'un manteau bleu, à trois portées de fusil des bâtiments, sur une éminence d'où l'on découvrait toutes les avenues, et près du grand chemin de Marols à Sury-le-Comtal. Les quatre autres se présentèrent à l'entrée du château, où deux s'emparèrent d'un petit local nommé le corps-de-garde, et les deux autres, rencontrant dans l'escalier M. Vital Reynaud, maître chirurgien, de Saint-Jean-Soleymieux, lui demandèrent où était M. de Grozelier (2), puis se firent conduire

(1) *Chenereilles*, commune du canton de Saint-Jean-Soleymieux, arrondissement de Montbrison (Loire).

(2) Jean-Claude de Grozelier, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison et couronne de France près le Parlement de Grenoble, était né, le 14 janvier 1707, de Pierre de Grozelier, chevalier, seigneur d'Essertines, Lérigneux et autres places, lieutenant général d'épée au bailliage de Montbrison, et de dame Etiennette de Mazenod de Pavezin.

Jean-Claude de Grozelier était devenu seigneur de Chenereilles par son mariage contracté, le 21 février 1729, avec Alix Perrin de Chenereilles.

— Suivant une tradition respectable, M. de Grozelier aurait déjà subi une semblable agression et il aurait reçu dans son château des Serrots (commune des Salles, canton de Noirétable) la visite de Mandrin, à une époque qu'il est difficile de préciser au juste, mais qui doit se rapporter à celle où, poursuivi par les troupes royales, celui-ci passa à Cervières et à Noirétable, c'est-à-dire à une petite distance des Serrots (23 décembre 1754). Ce chef, qui, nous l'avons vu, ne suivait pas toujours exactement le gros de sa bande, était en train de rançonner le maître de céans, lorsque tout à coup apparut Mademoiselle Marie-Anne de Grozelier, alors âgée de 17 à 18 ans, devenue plus tard Madame des Pomeys. La courageuse jeune fille épaulait un fusil et s'apprêtait à faire feu sur le célèbre contrebandier. Pris d'admiration pour cet acte d'héroïsme, Mandrin, qui était quelquefois capable d'un mouvement généreux, et qui, du reste, à cette heure n'avait plus le temps de s'attarder à une lutte dont il ne pouvait pas prévoir les conséquences, se contenta de demander des rafraîchissements pour ses compagnons, et il fit présent à Mademoiselle de Grozelier d'une curieuse étoffe d'indienne que l'on conserve encore de nos jours au château des Serrots.

Digitized by Google

dans les appartements. Ils furent aussitôt rejoints par un de ceux qui étaient restés à la porte. Ils abordèrent le gentilhomme et lui proposèrent d'acheter de l'indienne. Comme celui-ci, malgré leur insistance, répondait qu'il n'en voulait point, un de ces brigands lui mit sur la poitrine les canons de son fusil et de son pistolet, et tous lui déclarèrent qu'il leur fallait une somme de 60,000 livres, autrement qu'ils lui casseraient la tête ainsi qu'à Mlle de Grozelier et à tous ceux qui se trouvaient dans la maison. M. de Grozelier se détermina alors à leur donner ses clefs. Ils prirent, dans sa chambre, un certain nombre de chemises, un fusil à deux coups, une gibecière et une bourse qui contenait 31 louis d'or. Quatre heures durant ils fouillèrent partout et bouleversèrent les armoires ; enfin ils forcèrent M. de Grozelier à leur remettre 4 louis d'or, qu'il avait dans sa poche, et ils lui laissèrent quinze mouchoirs d'indienne commune. Ils donnèrent ensuite l'ordre à Mlle de Grozelier d'apporter de l'encre et du papier, et ils contraignirent son père à signer un billet de 20,000 livres pour marchandises reçues. Mais, après réflexion, un de ces hommes représenta à ses camarades que ce billet ne leur serait d'aucune utilité. Ils le déchirèrent au même instant et ils dirent à M. de Grozelier de tenir cette somme prête ; qu'ils viendraient, au nombre de trente, la chercher dans quinze jours et qu'ils massacreraient tous les habitants du château, si on faisait la moindre résistance.

Celui des bandits qui avait mis un fusil et un pistolet armés sur la gorge de M. de Grozelier était un homme d'environ cinq pieds six pouces, le visage petit et long, un peu gravé de la petite vérole, les yeux petits et bleus, la barbe peu épaisse tirant sur le roux, ainsi que les cheveux. Il répondait au nom de Sicard et n'avait pas l'accent du Forez. Le second avait à peu près cinq pieds quatre pouces, le visage rond et plein, les yeux bleus, les cheveux noirs ; il avait aussi l'accent étranger. Le troi-

Digitized by Google

sième pouvait avoir cinq pieds deux pouces ; il était un peu voûté, avait le visage ovale, ses yeux et ses cheveux étaient noirs ; il avait l'accent du pays. Ils étaient tous les trois en vestes grises et brunes et ils avaient laissé leurs habits sur leurs chevaux (1). La description du costume de ces gens est confirmée par une lettre de l'Intendant d'Auvergne au Contrôleur Général. Ce signalement a permis de les reconnaître et de les suivre fort exactement partout où ils ont passé.

Le samedi 3 juillet, à onze heures du matin, ils arrivèrent à l'abbaye royale des Chazes (2), près de Langeac, en Auvergne. Tandis que l'un d'eux gardait les chevaux à la porte du monastère, les trois autres pénétrèrent dans le logis abbatial, où les dames religieuses s'étaient assemblées. Ils vomirent toutes les horreurs imaginables, déclarèrent qu'ils allaient mettre le feu si on leur résistait; enfin ils demandèrent une assez forte somme à l'abbesse, Mme de Charpin de Genetines. Les domestiques, saisis de frayeur, n'osèrent pas bouger. Les curés des deux paroisses de Saint-Julien (3) et de Sainte-Marie-des-Chazes (4), ainsi que l'aumônier du couvent, voulurent approcher; mais on les repoussa avec violence et on les menaça de les tuer si, de nouveau, ils faisaient mine d'avancer. L'abbesse n'avait que fort peu d'argent; on parlementa, et, avec l'aide de ses douze religieuses, elle parvint à

(1) Archives départementales de la Loire, série B, liasse 360.

— Nous sommes heureux de rappeler ici que nous devons la communication du dossier de l'affaire de Chenereilles à M. Octave de Viry, qui, avec sa complaisance habituelle, a bien voulu l'accompagner de renseignements sur les personnages foréziens qui furent victimes de cette bande de malfaiteurs.

(2) L'abbaye des religieuses de Saint-Pierre-des-Chazes, dans l'ancien diocèse de Saint-Flour, était située sur l'Allier, dans une vallée fort étroite, à 12 kilomètres au sud-est de Langeac.

(3) *Saint-Julien-des-Chazes*, commune du canton de Langeac, arrondissement de Brioude (Haute-Loire).

(4) *Sainte-Marie-des-Chazes*, idem.

Digitized by Google

réunir 40 louis de 24 livres, dont les bandits se contentèrent.

Le même jour, ils allèrent coucher au village de Villeneuve (1), paroisse de Saint-Julien-de-Fix, où ils furent rejoints par deux autres coquins, et le lendemain, dimanche 4 juillet, ils se rendirent à Auteyrac (2) pour vendre des marchandises; de là ils gagnèrent le Velay.

L'alarme s'est, encore une fois, répandue dans la contrée. On craint que la bande des contrebandiers ne devienne plus nombreuse, et M. Marie, le subdélégué de Langeac, écrit à l'Intendant d'Auvergne pour le prier d'envoyer dans cette ville M. de Saint-Paul (3), capitaine au régiment de Poly, avec sa compagnie, qui est cantonnée à Gerzat. Cet officier, dit-il, a sollicité le quartier de Langeac; « il est du voisinage des Chazes, de distance » d'environ une lieue et demie, et il a une de ses sœurs » religieuse dans l'abbaye. »

Le 5 juillet, les quatre mêmes hommes forcèrent le curé de Vernassal (4), diocèse du Puy, de leur donner 9 louis d'or. Ils emportèrent aussi son manteau et d'autres effets. Une brigade de gardes et huit dragons du roi, envoyés à leur recherche, les obligèrent à se tenir toute la journée du 6 dans les bois qui couvrent sur ce point les limites de

(1) *Villeneuve-Sainte-Eugénie* ou *Villeneuve-de-Fix*, commune du canton de Paulhaguet, arrondissement de Brioude (Haute-Loire).

(2) *Auteyrac*, commune du canton de Langeac, arrondissement de Brioude (Haute-Loire).

(3) Antoine-Placide de Langlade, chevalier, seigneur-comte de Saint-Paul, vicomte de Vazeilles, seigneur de Longueval, la Rode, Andreugeols et autres places, marié à Marie-Anne de Langlade du Chaylard, résidait au château de Beauregard, paroisse de Saugues. (Cabinet de M. Fournier-Latouraille. — Notre aimable ami et compatriote ne néglige jamais une occasion de nous faire profiter du résultat de ses longues et laborieuses recherches.)

(4) *Vernassal*, commune du canton d'Allègre, arrondissement du Puy (Haute-Loire). — Le prieur de cette paroisse, en 1756, était messire Jean Chapuis, fils de Jacques Chapuis, procureur d'office, habitant de Domeyrat (canton de Paulhaguet), et de h. f. Anne-Marie Guithon. (Bienveillante communication de M. Emmanuel Grellet de la Deyte, membre du Conseil général de la Haute-Loire.)

Digitized by Google

l'Auvergne et du Velay. Malgré cette surveillance, ces quatre individus se rendirent, le mercredi 7 juillet, sur le soir, au château de Chardon (1), paroisse de Monlet, chez M. des Roys (2), qu'ils trouvèrent en société de M. le comte d'Ally et de M. Pélissier de Montredon, du Puy. Ils lui réclamèrent le paiement d'un billet de vingt écus pour indiennes et autres étoffes que Mandrin lui avait autrefois cédées. M. des Roys leur dit qu'il ne devait rien à Mandrin, mais que, sur la remise du billet, il était prêt à s'exécuter. Ces gens lui répondirent qu'ils n'étaient point faits pour écouter de telles raisons, qu'ils avaient besoin de vingt pistoles et de les leur donner sur-le-champ. M. des Roys s'empressa d'obtempérer à une demande ainsi formulée.

Le lendemain, dans l'après-midi, la même petite troupe opérait dans le château de Chassignolles (3), situé entre Champagnac-le-Vieux et Saint-Germain-l'Herm. L'un des contrebandiers resta en sentinelle à la porte, les trois autres entrèrent chez M. de Navette (4), dont les domestiques étaient absents. Ce gentilhomme menaça ses agresseurs de les faire arrêter; ceux-ci le couchèrent en joue et lui prirent 20 écus. Il y avait, dans une salle du rez-de-chaussée, des fusils qu'ils eurent la précaution de tirer en l'air pour les décharger, même ils en trouvèrent à leur gré un à deux coups et l'emportèrent.

(1) *Chardon*, commune de Monlet, canton d'Allègre, arrondissement du Puy (Haute-Loire).

(2) Antoine-Amable de Chardon des Roys, écuyer, seigneur de Chardon, Souffleyt, Serre, le Chazellet, etc..., était fils de Claude de Chardon des Roys, chevalier, seigneur de Pouzols et de Chardon, trésorier de France à Riom, puis conseiller du roi en la Sénéchaussée d'Auvergne, et de demoiselle Marie Ligier. Il avait épousé, le 21 décembre 1740, Anne-Marie-Julienne Brun de Lanthenas, dame de Borne, Lanthenas, La Chazotte, etc. Il mourut au Chazellet, paroisse de Vieille-Brioude, le 2 juin 1777. (Archives de M. Emm. Grellet de la Deyte.)

(3) *Chassignolles*, commune du canton d'Auzon, arrondissement de Brioude (Haute-Loire).

(4) Aymard de Navette, écuyer, seigneur de Chassignolles et des Olières, marié à Marie de Beauverger-Chambaud. (Cabinet de M. Fournier-Latouraille.)

Digitized by Google

De Chassignolles, ces brigands se rendirent à Saint-Amant-Roche-Savine (1), où ils arrivèrent à cinq heures du soir, le 9 juillet, et logèrent à l'auberge de Fayolle. Ils portaient six fusils, tous à deux coups, l'une de ces armes était cassée; ils avaient, en outre, des pistolets d'arçon et de poche. Ils dirent qu'ils étaient des contrebandiers; et, probablement pour en imposer à leur hôte, ils lui demandèrent s'il avait assez de logements pour cinquante hommes qu'ils attendaient; ils ajoutèrent que si leur troupe était rassemblée ils seraient au moins cinq cents. Ils restèrent toute une journée à Saint-Amant sans inquiéter personne, et ils repartirent le 10 à cinq heures du soir. Ils suivirent le chemin de Bertignat (2), passèrent la rivière de Dore au bateau de Gerbaud (3), vis-à-vis de Marat, et gagnèrent le Forez. Le 15, ils volèrent plus de 5,000 livres à un particulier de Pouilly (4), près de Feurs. Le lendemain 16 juillet, M. de Clercy (5), lieutenant de la maréchaussée de Roanne, les attaqua à Violay (6), en tua

(1) *Saint-Amant-Roche-Savine*, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Ambert (Puy-de-Dôme).

(2) *Bertignat*, commune du canton de Saint-Amant-Roche-Savine.

(3) *Gerbaud*, hameau de la commune de La Chapelle-Agnon, canton de Cunlhat, arrondissement d'Ambert (Puy-de-Dôme).

(4) *Pouilly-les-Feurs*, commune du canton de Feurs, arrondissement de Montbrison (Loire). — M. de Clercy écrivait, le 1er août 1756, à M. de la Boulaye, greffier de la maréchaussée de Montbrison : « Ce sont les mêmes qui ont volé à l'abbaye des » Chazes, en Auvergne, chez le gentilhomme Chassignol et de Grozelier, Vidal, le » curé de Vernassal, Froget et Charfetain, chevalier de Saint-Louis. »

Or, il existait en 1756, à Pouilly-les-Feurs, un sieur Pierre Froget, seigneur de Noally (en cette paroisse), lequel mourut le 14 mai 1766. A la même époque, vivait à Feurs noble Marc Frère de Charfetain, chevalier, ancien capitaine au régiment royal-cavalerie et chevalier de Saint-Louis.

Nous ne savons rien du sieur Vidal.

(5) Claude Chol de Clercy avait été pourvu par lettres de provision du 28 mai 1753 de la charge de lieutenant de prévôt de la maréchaussée de Roanne. Il avait servi pendant six ans dans les gardes du corps du roi et il était né à Lyon, le 16 août 1716, de François Chol de Clercy, procureur ès cours de Lyon, et de Anne Chazal. Il devint plus tard (avant 1762) prévôt général de la maréchaussée du Lyonnais, Forez et Beaujolais. Il fut marié à Charlotte Dupuy de Bullieux.

(6) *Violay*, commune du canton de Néronde, arrondissement de Roanne (Loire).

Digitized by Google

deux et fit prisonnier les deux autres. Un des morts était Broc, dit le Piémontais, ancien compagnon de Mandrin (1), dont il avait mis à profit les leçons.

Ces excès, nous le répétons, avaient jeté la terreur dans le pays. Comme toujours, la peur en avait exagéré l'importance et le nombre. Le bruit avait couru que ces quatre voleurs étaient allés au château de Lugeac (2), chez la marquise de Lugeac, et lui avaient enlevé 6,000 livres; que, de là, ils s'étaient dirigés vers Lamothe (3), pour traiter de même M. de Montchal; mais que les habitants de Lugeac s'étaient armés, avaient poursuivi ces malfaiteurs et les avaient arrêtés à Lamothe. Cette nouvelle avait été débitée, à Clermont, par un bénédictin de la Chaise-Dieu qui venait de cette abbaye et passait à Saint-Allyre. Il la racontait avec des circonstances qui la rendaient très vraisemblable. M. de la Michodière n'avait cependant reçu aucun avis de ce genre du subdélégué de Brioude; toutefois, croyant qu'il n'avait rien à négliger, sans perdre de temps, il fit partir en poste l'exempt de la maréchaussée de Clermont et lui ordonna de prendre toutes les mesures nécessaires pour ramener les prisonniers. Cet agent de la force publique put facilement se convaincre que rien de tout ce qui avait été raconté à Clermont n'était vrai. Aucun contrebandier n'avait été vu, ni à Lugeac, ni à Lamothe.

Mme de Chavagnac, abbesse de Blesle (4), qui avait sollicité de l'Intendant d'Auvergne l'envoi de troupes desti-

(1) *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, tome IX, p. 49. — Il existe un portrait à cheval du capitaine Broc, dit le Piémontais, *successeur du général Mandrin*, avec l'épigramme : *Uno avulso non deficit alter.*

(2) *Lugeac*, hameau de la commune de Lavaudieu, canton et arrondissement de Brioude (Haute-Loire).

(3) *Lamothe-Canillac*, commune du canton et de l'arrondissement de Brioude (Haute-Loire).

(4) L'abbaye de religieuses de Saint-Pierre de Blesle, ordre de Saint-Benoît, était située dans le bourg de ce nom, qui est actuellement un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Brioude (Haute-Loire).

Digitized by Google

nées à défendre son monastère contre les « Mandrins », en fut quitte pour quelques jours de vaine frayeur.

En novembre de cette année 1756, il parut aux environs de Roanne seize déserteurs du régiment de Fischer. Ils s'annonçaient comme contrebandiers, bien qu'ils portassent encore l'uniforme de ce corps. Ils passèrent, le 11 novembre, à Néronde (1), puis à Saint-Symphorien-le-Châtel (2), où ils forcèrent le receveur des gabelles, M. Dareste (3), qui était en même temps subdélégué, de leur donner 5,000 livres. De plus, ils lui prirent sa montre et trois louis d'or à sa femme. Ils descendirent ensuite du côté de Lyon, traversèrent le Rhône au port de Pierre-Bénite, près d'Oullins, et entrèrent en Dauphiné.

En 1757, une bande de contrebandiers troubla la foire de Joyeuse, en Vivarais (4).

Il serait trop long de relever tous les actes de même nature signalés dans la correspondance des Intendants entre eux ou avec les Ministres. Nous terminerons la nomenclature, déjà trop longue, de ces exactions en parlant d'un homme qui, vers la même époque, se livra également à la contrebande, mais qui s'est fait un nom dans l'histoire à un autre titre que celui de contrebandier.

Nous n'allons pas entreprendre un récit nouveau et circonstancié de l'existence beaucoup trop dramatique de Jourdan-Coupe-Tête ; mais tenons seulement à repro-

(1) *Néronde*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Roanne (Loire).

(2) *Saint-Symphorien-le-Châtel* ou *Sain'-Symphorien-sur-Coise*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lyon (Rhône).

(3) Jean-Jacques Dareste, sieur de la Plagne, conseiller du Roi ; receveur des fermes de Sa Majesté et subdélégué de Monseigneur l'Intendant à Saint-Symphorien-le-Château, était fils de Barthélemy Dareste, écuyer, seigneur de Sacconay, gentilhomme de la grande vénerie du roi, et de Claire Guillet de Sacconay. Il avait épousé, le 22 septembre 1743, Françoise Gavault. Il a été la tige de la branche des seigneurs de la Chavanne, encore représentée de nos jours par MM. Dareste de la Chavanne, qui se sont avantageusement distingués dans la littérature, dans les sciences et dans la magistrature.

(4) Archives départementales de l'Hérault, série C, liasse 1981.

Digitized by Google

duire une lettre déjà publiée par M. Mortimer-Ternaux (1), parce que ce document n'est point étranger au sujet que nous traitons. Il émane d'un des compatriotes de Jourdan, le conventionnel Balthazar Faure, d'Yssingeaux (2) :

« Jourdan n'est connu sous ce nom que depuis la Révolution ; il s'appelait auparavant Jouve dit Lamothe, et tant lui que sa famille n'étaient connus que sous ce dernier nom de *La Mothe* (3). Il est originaire de Saint-Jeure-de-Bonnas (4), à une lieue et demie d'Yssingeaux,

(1) *Histoire de la Terreur*, t. I, p. 372.

(2) Balthazar Faure, juge au tribunal d'Yssingeaux, fut élu le deuxième par l'assemblée électorale du département de la Haute-Loire, séant à Brioude, pour la nomination des députés à la Convention, le 3 septembre 1792. Il obtint 193 voix sur 325 suffrages exprimés.

(3) Lisez : *La Mathe.*

(4) « Mathieu Jouve, fils légitime à Pierre et à Jeanne-Marie Gibert, du lieu et paroisse de Saint-Jeures-de-Bonas, est né le cinq et a été baptisé le six octobre mil sept cent quarante-six. Parrain, sieur Mathieu Béal, notaire royal ; marraine, demoiselle Anne Peyrot de Saint-Jeures, soussignés : Béal ; Béal ; Gérenton ; Titoulet, curé de Saint-Félicien ; Titoulet, curé ; Anne Paroit. »

« L'an mil sept cent soixante-six et le trois février, toutes les formalités requises ayant été observées, Mathieu Jouve et Anne Rousset, de Pouzols, ont reçu la bénédiction nuptiale dans l'église paroissiale de Saint-Jeures par nous vicaire soussigné, en présence de Michel Jouve, Antoine Jouve illétrés, Jean-Pierre Defours et Michel Jouve soussignés de ce requis : Jouve, Defours, Jouve et Delolme vicaire. »

« Anne-Marie Jouve, fille légitime de Mathieu Jouve et d'Anne Rousset, mariés du lieu de Pouzols, paroisse de Saint-Jeures-de-Bonas, est née le deux et a été baptisée le trois janvier mil sept cent soixante-sept. Son parrain a été Pierre Jouve illétré, sa marraine Jeanne-Marie Gibert soussignée ; ont été présents Michel Jouve, Etienne Brioude soussignés de ce requis, Jibert, Jouve, Brioudes et Delolme, vicaire. » (Archives municipales de la commune de Saint-Jeures, canton de Tence, arrondissement d'Yssingeaux (Haute-Loire). — (Communication de M. Surrel, secrétaire de la mairie.)

— Ces trois actes résument la première partie de l'existence de Mathieu Jouve. Il ne paraît pas avoir eu d'autre enfant, et il ne tarda pas, du reste, à abandonner sa femme et sa fille pour courir les aventures.

Ses parents étaient logeurs et bouchers ; ils habitaient le bourg de Saint-Jeures, où leur maison est désignée sous le nom de maison de *la Mathe.* Ils appartenaient à une des bonnes familles de la paroisse et ils étaient honnêtes sous tous les rapports. Ils avaient trois enfants : Pierre, l'aîné, Mathieu et une fille qui, dit-on, entra en religion. Actuellement il n'existe à Saint-Jeures plus personne de cette famille Jouve.

Digitized by Google

département de la Haute-Loire. Ce Jouve a toujours été regardé dans sa jeunesse comme vicieux; il y a environ vingt-six ans (1) qu'il courait le pays à la tête d'une douzaine de brigands armés et montés; cette bande prenait le nom de contrebandiers, et, sous ce nom, ils volaient et pillaient à force ouverte. Ces brigands arrivèrent une nuit au petit ci-devant château de Paulin (2); ils y entrèrent, placèrent leurs sentinelles et se rendirent à la chambre du maître, qu'ils enfoncèrent à coups de fusils et carabines chargés à balle, volèrent de vingt à vingt-quatre mille livres (j'ai vu moi-même les trous faits par les balles (3). Ils se retirèrent, allèrent partager dans un bois, furent ensuite attaqués par les gardes de la ci-devant ferme. Jouve fut blessé et fut forcé de se retirer à Mont-Faucon, où il fut saisi et de là traduit à Valence, où son procès a été instruit; il s'évada des prisons la veille de son supplice, il vint ensuite à Paris et entra, comme palefrenier ou garçon maréchal, chez le ci-devant cardinal de Rohan; on prétend qu'il a été ensuite marchand de vins à l'une des barrières de Paris et qu'il fit banqueroute; arriva ensuite la Révolution, il parut sur l'horizon avec le nom de Jourdan. J'ignore sa conduite dans la Révolution, ainsi que dans le cours de son absence depuis

(1) Cette lettre a été écrite, sans doute, après l'arrestation de Jourdan, c'est-à-dire dans les premiers mois de 1794. L'acte de brigandage qu'elle signale aurait donc eu lieu en 1768.

(2) *Paulin*, commune et canton de Monistrol-sur-Loire, arrondissem. d'Yssingeaux (Haute-Loire).

(3) D'après une tradition de famille que la marquise de Pons, née du Fournel du Roure, petite-fille de Jean-Gabriel du Roure, se plaisait à raconter, en attribuant cette attaque à Mandrin, les faits ne se seraient pas passés absolument comme les rapporte le conventionnel Faure. Les agresseurs n'auraient d'abord pas pu pénétrer dans le château, sur la porte duquel on voyait, il y a quelques années, et on voit peut-être encore la trace des balles. Le siège restant sans effet, ils soudoyèrent un domestique qui leur montra une grille d'égout ou un soupirail communiquant à l'habitation. La sœur de M. du Fournel fut prise et conduite par ces brigands à la porte de sa chambre; on la menaça de l'égorger sur place si elle persistait à refuser d'ouvrir ou de livrer son argent et ses autres valeurs.

Digitized by Google

son évasion des prisons; reste le fait du vol commis à Paulin, près Monistrol, à force ouverte et à la tête d'une douzaine de brigands dont il était le chef. Ce fait est certain et serait attesté par l'entier district; d'ailleurs, la procédure existe au greffe de la Commission de Valence.

» Le bruit courait au pays que ce même Jouve, avant le vol dont il s'agit, avait assassiné une fille; mais je ne connais ce fait que par bruit vague. Enfin, ce Jouve avait la réputation au pays d'un scélérat hardi et dangereux, et lorsqu'il s'évada d'Avignon [Valence], on craignit qu'il vînt au pays, et on était résolu à tirer dessus comme sur une bête féroce.

» Il est à observer qu'environ dix ans après son absence, il vint au pays muni d'un sauf-conduit d'un des ci-devant princes, y resta environ un mois, il repartit et n'y a plus reparu.

» Voilà ce que je sais. Lemoine (1), mon collègue, peut en dire autant.

» Le ci-devant noble de Paulin, volé, vit encore; il s'appelle Jean-Gabriel du Fournel (2), habitant au lieu de Paulin, commune de Monistrol, département de la Haute-Loire. Je le crois en arrestation; sa sœur habite la ville du Puy, chef-lieu.

» FAURE, *député de la Haute-Loire.* »

Le signataire de cette note ne peut pas être suspect d'avoir aggravé les faits à la charge de Jourdan; il était lui-même un ardent révolutionnaire qui vota la mort de Louis XVI et son exécution dans les vingt-quatre heures. On remarquera même qu'il ne mentionne pas les crimes commis

(1) Sur le conventionnel Jean-Claude Lemoine de Vernon, voir : *Voyage de Monnet, inspecteur général des Mines dans la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme* (1793-1794), publié par M. Henry MOSNIER, page 59. (Le Puy, Marchessou, 1875.)

(2) Jean-Gabriel du Fournel, fils de messire Louis du Fournel, seigneur du Roure, et de dame Anne-Marie de Rochebonne, dame de Paulin, naquit à Paulin, paroisse de Monistrol-l'Evêque, le 5 février 1725. Il avait épousé Anne-Adélaïde de Giry, et il mourut à Paulin, le 11 décembre 1810. (Cabinet de M. Paul Le Blanc.)

Digitized by Google

par son compatriote depuis la Révolution. Ils étaient nombreux cependant; mais, par son atrocité, celui de la Glacière d'Avignon (1) a rejeté les autres au second plan, et le souvenir de cet horrible massacre semble seul être attaché au nom de Jourdan. Ce n'est pas toutefois pour tant d'abominables forfaits qu'il fut dénoncé au Comité de sûreté générale. Il avait osé braver le proconsul du Comtat-Venaissin et de la Provence, le terrible Maignet. Traduit devant le tribunal révolutionnaire, il y parut la poitrine couverte d'un immense portrait de Marat. Il fut néanmoins condamné et exécuté le 8 prairial an II (27 mai 1794), comme coupable d'avoir participé à une conspiration tendant à détruire la République par l'immoralité. Ignorant, crapuleux, ivrogne, Jourdan était de taille moyenne, trapu, et son visage portait la trace de ses habitudes bachiques (2).

Dans un livre aussi plein de charme que d'aperçus élevés, *La vie de province au* XVIIIe *siècle*, M. Anatole de

(1) Dans les premières années de la Restauration, on a publié à Avignon un placard destiné à conserver le souvenir de ce tragique événement. La partie supérieure est remplie par une gravure sur bois, de 33 centimètres de largeur sur 18 centimètres et demi de hauteur, où sont représentés les principaux acteurs de cette scène sanglante. Au premier plan, on voit les malheureuses victimes poursuivies et assassinées par les satellites de Jourdan. Parmi elles, on distingue le vénérable curé de Saint-Agricol d'Avignon, l'abbé Antoine de Nolhac, notre compatriote, qui attend, agenouillé et avec résignation, le coup qui doit le frapper. Des hommes relèvent les cadavres et les précipitent dans la *glacière*. Plus haut, sont les patriotes notables qui dirigèrent cette affreuse tuerie : le major Peytavin, une canne à la main, empanaché et traînant un sabre; les trois administrateurs provisoires de la ville, etc.... Enfin, tout en haut, Jourdan se montre à une fenêtre et donne des ordres d'un geste impératif. Il est en costume militaire, la tête couverte d'un chapeau également empanaché. Tous ces personnages sont accompagnés de numéros qui les renvoient à une légende explicative. (Cette curieuse pièce fait partie des collections importantes, par le nombre et le choix, du meilleur de nos amis, M. Paul Le Blanc. Collections dans lesquelles il nous autorise libéralement à puiser chaque jour et en toutes circonstances. Qu'il veuille bien accepter ici l'expression de notre bien affectueuse gratitude.)

(2) Dans les *Mémoires sur divers événements de la Révolution et de l'Emigration* (Paris, Hubert, 1825, 2 vol. in-8°), livre peu répandu, Anne-Henri de Dampmartin a tracé un curieux portrait de Jourdan.

Ce littérateur, qui d'abord avait embrassé la profession des armes, à laquelle il re-

Digitized by Google

Gallier a consacré un chapitre à Mandrin et à la contrebande. Il cite une lettre, qu'il pense avoir été écrite en 1775, d'après laquelle les contrebandiers auraient marqué cette année-là leur présence en Auvergne d'une façon plus particulière que d'habitude :

« Les contrebandiers, y est-il dit, font-ils de vos côtés des incursions comme de ceux-cy (en Lyonnais et Forez) et en Auvergne, où dans plusieurs villes ils ont, à l'exemple de Mandrin, enlevé l'argent de la recette dans les

vint après l'Empire, fut employé en 1791, sous les ordres du général Choisy, à réprimer les troubles qui venaient d'ensanglanter la ville d'Avignon.

« ..... Nous avions à peine mis pied à terre, dit-il (tome 1, chap. IX, page 269), que Jourdan lui fit demander une audience. J'éprouvai l'envie pressante et naturelle de connaître un personnage dont le nom retentissait depuis plusieurs mois dans les papiers publics avec l'affreux accompagnement de *coupe-tête;* je ressentais en outre de la répugnance à laisser le général seul avec ce scélérat, qui sans doute ne comptait pour rien un crime à commettre ou pour le moins à tenter. Ma demande de ne pas m'éloigner me fut accordée après quelque résistance. Je vis un homme d'environ quarante ans, de taille médiocre, fort gros, le visage couperosé, l'œil farouche et la démarche pesante. Il portait l'uniforme de la garde nationale avec les épaulettes de colonel. Un énorme sabre pendait à son côté : deux pistolets d'arçon, fixés par une ceinture, se croisaient sur son estomac (page 270) et de plus petits s'apercevaient hors des poches de sa veste. Il paraissait convaincu que rien ne manquait pour lui donner un air imposant.

« Sa première parole fut une réclamation contre ma présence ; mais le général ayant répliqué que je devais être regardé comme son fils, il prit un ton mêlé d'embarras et d'audace. Son discours avait pour objet la demande de ne pas être confondu « *parmi ces gens coupables de vilainies ; je suis général et gouverneur ; que l'on me considère, comme de droit, sous ces deux titres, et je découvrirai des choses de grande valeur.* » Ses propos se noyaient dans un fatras long et diffus, qui prouvait autant le manque d'esprit que celui d'éducation.

(Page 290) « ..... Né dans une basse condition, il avait reçu de la nature un corps robuste, un goût invincible pour le vin, une passion effrénée pour les femmes ; mais son cœur ne s'endurcit pas assez dans le crime pour étouffer tout sentiment humain ; plus d'une fois on le vit tendre la main aux malheureux, on l'entendit pousser des soupirs sur ses forfaits. Les boissons fortes devenaient un secours nécessaire pour enflammer son tempérament irascible. La *tasse de miséricorde*, vase plein de café, de sucre et d'eau-de-vie, couronnait ses orgies et mettait fin à ses remords. Sa fureur ensuite ne connaissait plus que la soif du sang. Lorsqu'à la suite d'un de ses transports de fureur quelques symptômes d'humanité se laissaient entrevoir, des menaces le réduisaient au silence. Son courage factice et son humeur ouverte lui valaient l'amitié de la foule sans lui donner le crédit suffisant pour braver les véritables chefs..... »

Digitized by Google

bureaux? On les dit au nombre de plus de huit cents et armés au plus fort. Jusque-là ils n'ont fait aucune pillerie dans les châteaux où ils sont allés. On les a bien fait boire et régalés, et ils n'ont fait mal à personne. Cependant, si on n'y met ordre, il y a bien à craindre du danger pour l'avenir. Malheur aux cavaliers qu'ils rencontrent en chemin, car sans autre compliment ils disent : « Le cheval nous convient; ayez, monsieur, la bonté de nous le donner », vous laissant l'homme à pied, sans le voler autrement, et continuent leur route. On assure qu'ils ont à leur tête un gentilhomme limousin, capitaine d'infanterie réformé, qui se fait appeler *Bras-de-fer*. Dieu nous préserve de leur visite! Il y a peu qu'il en passa une troupe de plus de cent à Bessenay, qui conduisoient un convoy de marchandises considérable (1). »

On retrouve à chaque page, dans ce qui reste des archives des tribunaux d'élection, la trace de saisies ou de poursuites exercées à raison de l'achat ou de la vente de marchandises prohibées (2).

Enfin, à la veille des grands événements qui devaient amener la chute de l'ancien régime, Necker exposait au roi que le corps de brigades chargé de s'opposer à la contrebande était composé de plus de vingt-trois mille hommes et coûtait huit millions quatre cent mille livres. Le nombre des contrebandiers envoyés annuellement aux galères dépassait trois cents; il atteignait au bagne celui de dix-huit cents. C'était à peu près le tiers des forçats (3).

(1) Anatole DE GALLIER, *La vie de province au* XVIIIe *siècle*, p. 116. (Paris, Rouquette, 1877, in-8°.)

(2) L'action répressive était dirigée également contre l'acheteur et contre le vendeur. On voit impliqués dans ces poursuites non-seulement des colporteurs, mais aussi des marchands, des bourgeois, des gentilshommes, et même des chanoines-comtes de Brioude.

(3) Note de Necker, *De l'administration des finances de la France*, II, p. 57 et 58 (1784).

Digitized by Google

La contrebande intérieure se maintint donc jusqu'à ce que les barrières et les tarifs inégaux, qui l'avaient fait naître, eussent été supprimés par une nouvelle organisation des finances.

ANTOINE VERNIÈRE.

Digitized by Google

PROBLÈMES ET DOCUMENTS INÉDITS D'AUVERGNE

—

LE QUARTIER ET LES RUES DES NOTAIRES

A CLERMONT AU MOYEN-AGE

RECONSTITUTION TOPOGRAPHIQUE DU XVe SIÈCLE

I

LE CORPS DES NOTAIRES A CLERMONT A LA FIN DU XVe SIÈCLE.

Je ne sais si la physionomie paterne et moderne de son nom a été pour quelque chose dans la débaptisation de la *rue des Notaires*, remplacée par la *rue de l'Hôtel-de-Ville* lorsque la municipalité de Clermont a remanié le nom de ses rues, il y a quelques années, après un travail généralement bien conçu du reste.

S'il en était ainsi, si le public avait cru que le nom de la rue des Notaires était un nom moderne, dû seulement à la rencontre de l'habitation de quelques garde-notes en ce point, et assimilable, par exemple, à celui de *rue des Orfèvres*, nom éphémère qu'elle a simultanément porté pendant quelque temps à une époque beaucoup plus récente, ce serait une erreur.

Le nom de *rue des Notaires* est le nom primitif de cette voie, qui fut, pendant des siècles, la plus belle de notre ville. Il ne remonte pas seulement à 1544, première

Digitized by Google

date citée par M. Tardieu (1), il remonte au moyen-âge, n'a jamais péri, et rappelle le souvenir d'une organisation disparue. Il dut, en effet, son baptême au groupement systématique et voulu de toute ou presque toute la corporation notariale, corporation très puissante, qui a mené la cité depuis le XIIIe siècle jusqu'au règne d'Henri IV, concurremment avec celle des changeurs, banquiers ou marchands d'argent. Elle trouva une force singulière dans le rapprochement et les relations quotidiennes de ses membres.

Clermont a toujours été une ville éminemment bourgeoise, une ville de tiers-état, et le corps notarial était la quintessence de sa bourgeoisie. Refuge, comme celle des banquiers et des traitants, de l'élite de la classe moyenne, instruite, aisée, sensée par tempérament, la corporation des notaires de Clermont, presque souveraine dans les élections, fournissait d'ordinaire un membre à l'échevinage ou au consulat annuels, un personnel tout préparé aux grandes charges administratives et judiciaires d'où ses fils accédaient à la noblesse, de même que les cadets de petite noblesse entraient chaque jour dans ses rangs, par un va-et-vient continuel, qui la rendait exempte, autant que possible de cette hostilité haineuse contre la classe supérieure, aussi funeste que la platitude en politique (2).

Les principaux notaires cumulaient avec leur office ceux de baillis, d'intendants, de gardes du scel des hauts barons. C'est ainsi qu'Antoine Dohet, notaire en Basse-Auvergne, mari d'Alix Bompart (3), fut aussi chancelier et garde du scel du comte d'Auvergne et de Boulogne vers 1475. J'en connais un, Géraud Pollier, qui cumulait, avec sa charge de notaire à Saint-Flour, quatre autres charges

(1) Hist. de Clermont, I, 683.

(2) On ne se doute pas du nombre de familles nobles qui compteraient des notaires dans leur arbre généalogique, s'il était complet.

(3) Ancêtres de la maison de Douhet.

Digitized by Google

dont plusieurs incompatibles, celles de lieutenant du bailli de Montagnes, de lieutenant de son chancelier, de lieutenant du garde du petit scel de Montpellier en Haute-Auvergne et de receveur des aides pour le roi dans le même pays (1400-1427) (1). La compagnie des notaires de Clermont tenait les grands seigneurs par le conseil, par les affaires, par l'argent, et leur faisait tête au besoin quand il y allait de ses intérêts.

On le vit en 1491, lorsque Godefroy III de La Tour-Boulogne, neveu de Bertrand VII, comte de Boulogne et d'Auvergne (2), voulut, à l'occasion de son mariage avec Antoinette de Polignac, célébré cette année-là, dresser le bilan de ses revenus dans Clermont en faisant renouveler son terrier de la Maison de Boulogne. La *Maison de Boulogne*, que les auteurs locaux ont prise jusqu'à ce jour pour un simple hôtel, était un fief qui vaudrait aujourd'hui deux millions au bas mot (3). L'hôtel de Boulogne n'était que le chef de ce fief nommé Maison de Boulogne.

Le précédent terrier remontait environ à une cinquantaine d'années. Les guerres de la Ligue, du Bien public, les pestes surtout, celles de 1430, 1469-1470, 1482-1484 avaient, pendant cet intervalle, créé un tel enchevêtrement de successions par la multiplicité des décès, et un tel sous-morcellement des droits particuliers, occasionné la perte de tant de titres (4) et consommé tant de prescriptions,

(1) Archives municipales de Saint-Flour, chap. III, *passim*. Il fut banni de Saint-Flour comme partisan du duc de Bourgogne. Il avait voulu livrer la ville aux Bourguignons. Les Pollier, Poullier, Poulhès émigrèrent, au moins en partie, à Clermont.

(2) Godefroy III, sieur de Montgacon, du Pays de Livradois, de la maison de Boulogne, avait pour père Godefroy II de la Tour-Boulogne, second fils du comte d'Auvergne Bertrand VI et pour mère Anne de Beaufort-Canillac. Il était le cousin germain de Jean III de la Tour-Boulogne, dernier comte d'Auvergne de ce nom. Il est l'ancêtre des ducs de Bouillon par sa fille aînée, Anne de la Tour, mariée en quatrièmes noces à François de la Tour, de la branche d'Olliergues.

(3) Je compte publier une note, avec pièces à l'appui, sur ce grand fief de Clermont, si les loisirs le permettent.

(4) Godefroy III indique lui-même, dans une requête au roi Charles VII, les causes du désordre de son fief dans Clermont, *dont il n'a aucun terrier ne enseignement*,

Digitized by Google

que le bilan de la seigneurie de Boulogne dans Clermont ne pouvait plus se faire sans recourir aux minutes notariales.

Or, Godefroy III était le seigneur des notaires par excellence. Il en comptait 23 dans son fief urbain de Clermont, presque tous intéressés dans la question et aussi embarrassés que leur suzerain par les mêmes causes, s'il avait fallu établir les origines de leurs propriétés. Ajoutez à cela que les consuls de Clermont, avec qui ils faisaient cause commune, avaient, en 1459, retenu ou gardé dans leurs prisons le père de sa femme, le vicomte Armand XIII de Polignac. Non-seulement ils refusèrent tous renseignements, mais aux appels réitérés que leur fit faire l'intendant du prince, Jean Guérin, prieur de Maringues, ils ne répondirent que par le silence. Cela dura ainsi jusqu'en 1494, date à laquelle Charles VIII entreprit une tournée dans les provinces centrales du royaume. Godefroy, que le roi venait de faire son chambellan, obtint de lui, le 2 septembre 1494, une ordonnance signée à Moulins, qui mit fin à la résistance des notaires. Elle prescrivait à Guichard d'Albon Saint-André, grand bailli de Montferrand, c'est-à-dire d'Auvergne, son chambellan aussi, de commettre immédiatement un notaire pour le dénombrement des terres de Godefroy dans Clermont, sa banlieue et celle de Montferrand; enjoignait aux sujets de Godefroy de se présenter sur-le-champ devant cet officier public pour y faire leurs déclarations par serment sous les peines les plus sévères; aux magistrats de juger sans délai les différends à naître, et conférait enfin à son bailli d'Albon le droit d'évoquer tous les litiges, en dessaisissant tous les juges ordinaires. Ceci était le grand point, les juges ordinaires des justices de Clermont,

obstant ce que, à l'occasion des guerres et divisions, tant par mortalitez que par le trespaz desdits tenenciers, ils ont esté perdus et adirez, tellement que ledit exposant ne les a peu ne pourroit recouvrer. » (Texte reproduit dans les Lettres royaux du 2 septembre 1494 au Terrier de Clermont.)

Digitized by Google

Chamalières et Montferrand étant les amis, les alliés, les parents ou les cointéressés des notaires. Le 14 octobre 1494, Guichard d'Albon commettait Me Motier; le lendemain 15, celui-ci ouvrait le terrier avec son collègue Antoine Menude. La plupart des tenanciers, menacés de confiscation, se présentèrent, et ce terrier était clos cinq semaines après, tour de force inouï pour l'époque. Il n'avait pas moins fallu que l'intervention du roi et la suspension des règles du droit commun pour vaincre la coalition (1).

La minute existe encore sous la rubrique *Terrier de Clermont* (2), et c'est avec elle surtout que nous allons reconstituer l'état du quartier, choisissant ce document de préférence, non parce qu'il est le plus ancien qui fasse mention de la rue, mais parce qu'il va nous permettre de photographier toute la corporation à une même heure.

Les 27 notaires au moins que Clermont possédait de 1472 à 1494, et qui représenteraient plus de 70 études pour la ville actuelle, toute proportion gardée de population, demeuraient au centre de la ville, entre la cathédrale, le derrière de la prison, le haut de la rue du Port, la Poterne, la rue Tour-de-la-Monnaie et la rue Boirot, pour nous servir des noms modernes. Ils étaient là au centre de la vie, du commerce, de la justice et des affaires, près de l'officialité, de la cour temporelle du bailli épiscopal, de la Monnaie, du marché du blé, du marché du Mazel (3) ou Grande-Boucherie, de la demeure de l'évêque seigneur de la ville, de l'ancien palais des Comtes, de l'hôtel de Boulogne, demeure de leurs puînés, des hôtels des plus grands seigneurs et des magasins des plus grands marchands.

(1) La moyenne de la confection d'un terrier de baronnie était d'au moins 5 ares. J'en connais un de 1616, pour le duc de Bouillon, qui a duré 62 ans à Maringues, par suite de contestations et d'incidents.

(2) Il appartient aujourd'hui à M. François Boyer, qui a bien voulu me le communiquer en 1875, avec sa complaisance accoutumée.

(3) *Macellum*, marché (Ducange).

Digitized by Google

Rien que dans « la *rue des Notaires* » ou « le *cartier des Notaires* », ils étaient 19 en 1494, et comme cette rue n'était pas longue, ils la remplissaient. Les quelques commerçants et chanoines intercalés entre eux étaient leurs frères, leurs cousins ou leurs pères ou leurs oncles, possessionnés en ce point par suite de la subdivision de la maison de l'auteur commun entre ses divers enfants; c'était, en effet, la coutume des grosses familles de la bourgeoisie du temps, qu'il y eût un notaire, un marchand, un cadet d'église, un traitant, receveur ou fermier d'impôts, et, si on avait autant de crédit que d'enfants, un officier de justice.

Les notaires de Clermont occupaient, au rez-de-chaussée de leur demeure, d'étroites boutiques éclairées par un arceau surbaissé surmonté d'un auvent de bois, assez semblables à celles des marchands. Elles s'appelaient, dans le langage local des terriers des XIIIe, XIVe et XVe siècles, *bouticles* et plus souvent *obradors* (1), ce qui est le pur nom roman, *omireurs* ou *omereurs*, ce qui était la déformation auvergnate de ce nom, quelquefois *homeneaux*. L'homeneau (2) toutefois désigne d'une façon plus particulière une espèce d'échoppe fort étroite où se tenait le petit notaire de dernière catégorie, réduit par le peu de clientèle à remplir en même temps l'office d'écrivain public. Assis là devant une table avec son encrier et une pile de papier ou de parchemins neufs, il était à la disposition des passants les jours de marché, pour la rédaction d'une supplique, d'une lettre, d'un acte ou même, s'il le fallait, pour un conseil de chicane. Une grande distance le séparait, comme on pense, des gros bonnets de la corporation.

Les 27 notaires vivant à Clermont en 1472-1494 étaient: Antoine et Jean Motier, Etienne et Mathieu Cisternes,

(1) De *operatorium*.

(2) Je retrouve l'*homeneau* dans le Terrier de Maringues de 1392-1394, dressé par Jean de Monthardon et Toniguet-Bessolle, notaires royaux de Maringues. Le mot vient-il d'*homo, hominis*, échoppe ne pouvant contenir qu'un homme?

Digitized by Google

al. de Cisternes, Jacques Godebyete, Gilbert Ribier, Martin et Mathieu Sealme, Seaulme ou Seaume (plus souvent appelés Celme ou Selme à Clermont), Sébastien Choral, fils de Catherine Celme, Etienne Portal, Jean Pommier, Jean et Robert Champagnat, fils de Guillaume, notaire aussi, Pierre Odin, Pierre Duprat *al.* Doprat, Antoine Morin, Nicolas Albiat, Michel et Bernard Morial *al.* Morial et Morel, Annet Bresson *al.* Brosson, Antoine Menude, Austremoine Vidal, Gabriel Charmalat, Martin Cellier, Jean Tournay, Guillaume Gilbert, Jean de la Chapelle. Les 19 premiers au moins demeuraient dans la rue appelée de tous temps *des Notaires*, trois autres au moins dans le quartier dit des Notaires. Chaque profession avait son quartier spécial, mais aucune corporation n'était plus groupée que celle des notaires.

Tout ce monde, plus ou moins uni par les liens de l'alliance et du sang, formait une tribu compacte. Les Motier, les Cisternes, les de la Chapelle, les Bresson, les Pommier, les Seaume (Selme ou Celme), les Ribier tenaient à la plus grosse bourgeoisie, comptaient des parents dans la petite noblesse, dans le haut négoce, la banque, le clergé et parmi les intendants ou chanceliers qui gouvernaient les affaires des princes. La couche des principaux notaires du siècle précédent avait déjà pénétré dans le premier corps de l'Etat par les hauts emplois de justice, de finance ou d'administration.

Comme les officines de la rue des Notaires se louaient admirablement à cause de la concurrence, on en avait déjà réduit l'emplacement aux moindres dimensions possibles par des subdivisions. C'est ainsi que « quatre omireurs attouchans *au cartier de la rue des Notaires* » dépendaient de la maison du notaire Jacques Godebyete et de son frère Michel, qui en firent leur reconnaissance devant leur confrère Motier, par acte du 15 octobre 1494 (1).

(1) Terrier de Clermont de 1494, fol. 6.

Digitized by Google

II

LE QUARTIER ET LES DEUX RUES DES NOTAIRES.

Le « quartier des Notaires » se composait de deux rues de ce nom, la grande et la petite, ainsi qu'il résulte de la reconnaissance du notaire Morin, en date du 17 novembre suivant, qui déclare tenir de monseigneur Godefroy de Boulogne « un omireur situé *en la Grande rue des Notaires jouxte la rue commune appelée des Notaires* » (1). La rue simplement qualifiée ici des Notaires était la Petite.

La Grande allait de la place de la *Croix*, devant la cathédrale, à la petite porte, *portula*, dont on a fait *poterla*, *poterle* et *poterne*, devant la place qui porte encore ce nom, en passant devant l'hôtel de Boulogne. La Petite partait du commencement de la Grande, contournait par derrière l'hôtel de Boulogne, en passant sur l'emplacement de la prison actuelle, et aboutissait à l'ancien Palais des Comtes d'Auvergne, toujours debout à l'époque dont nous parlons, au commencement de la *Grande rue du Port*. — On honorait de cette qualification la rue qui nous paraît aujourd'hui si étroite et si laide. — Elle la rencontrait à peu près en face de la rue Beauregard, qui longeait les dépendances du vieux Palais. L'hôtel de Boulogne et son pâté de maisons formaient ainsi un îlot circonscrit par les deux rues des Notaires en forme d'arc, dont la Petite représentait le bois et dont la Grande figurait la corde.

§ 1. — *Grande rue des Notaires.*

Nous sommes donc en 1494, et nous partons de la cathédrale en lui tournant le dos. A gauche de la porte et au nord de cet édifice, très près de lui, au devant de l'em-

(1) *Ibid.*, fol. 17.

Digitized by Google

placement du tribunal de commerce actuel est la chapelle de Saint-Nicolas ou « *Saint-Nicolas-des-Notaires* (1) » ; les assemblées de la corporation s'y tiennent, on y fête le grand saint Nicolas, on y célèbre les offices des confrères défunts, on y laisse en dépôt la bannière de la Compagnie tissée à ses armes. Une ruelle la sépare de la naissance des deux rues des Notaires, qui commencent à la *place* ou *Cartier de la Croix*, nommé ainsi dans le terrier de Clermont à cause d'une croix plantée au devant et en face du porche de la cathédrale, sur un terre-plein séparé de la rue par un escalier à plusieurs marches qu'on voit dessinées, ainsi que la croix elle-même, sur le plan de Belleforest, dressé en 1576 (2). Le peuple appelait aussi cette place « *Devant Clermont* », de même qu'il nommait place de « *Derrière Clermont* » la place située derrière l'église métropolitaine (3).

La voie qui est en face de nous est la *Grande rue des Notaires*. Elle a la même largeur à peu près que celle d'aujourd'hui, quoique moins régulière. C'est la plus large, c'est la gloire de la ville. Elle est des deux côtés hérissée de tours de diverses grandeurs, jaillissant du fouillis des toitures des hôtels privés, généralement séparés de la chaussée par une bordure de maisons basses à boutiques.

(1) Mentionnée plusieurs fois dans les délibérations de la ville à la fin du xve siècle ; notamment en 1464, date visée par l'Hist. de Clermont. Tardieu, I, 36.

(2) *Cosmographie. Description du pays d'Auvergne.*

(3) La dénomination de *Clarus mons*, très répandue sous les formes Clairmont et Montclar, etc.... et toujours s'appliquant à des hauteurs fortifiées, était, à l'origine, spécialement affectée au sommet de la ville, où était le château avant la construction de la première cathédrale et où il resta, accoté à cet édifice sous les Mérovingiens Le *castrum Claremunte* est nommé pour la première fois dans la première des formules mérovingiennes applicables à l'Arvernie à une date variant entre 407-422 et la fin du Ve siècle ou même le VIe (*Miscellan.* Bol. lib. VI, p. 546, *formulæ Arvernenses*). C'était le château de l'*urbs Arverna* d'alors, de l'*Augusto-Nemetum* du premier siècle, du *Neimheid* gaulois, devenue ville augustale peu d'années avant la venue du Christ. Les balmes qui l'entourent circulairement en sont un indice. La tradition est ainsi restée vivante dans le nom des deux places qui circonscrivaient le Clermont primitif.

Digitized by Google

La première de ces maisons à droite, faisant l'encoignure de la place de la Croix et des deux rues des Notaires; est celle du « notaire » Jacques Godebyete. Il y a sa boutique sur la Grande rue à côté de celle de son frère Michel, le marchand (1). Elle paraît leur être advenue par le mariage de leur père avec une Cisternes.

La seconde est celle de Me Mathieu Cisternes *al.* de Cisternes « notaire »; elle confine aux deux précédentes. Celle de son frère Composte, le marchand (2), continue au nord la maison de Mathieu, de même que la maison de leur frère Jacques, chanoine à l'église collégiale de Saint-Genès, continue celle de Composte, toujours au nord. Le mur nord du chanoine s'adosse à l'hôtel de Boulogne. Cette maison Cisternes évidemment subdivisée, est la plus grande du quartier; d'elle dépendent une partie des balmes ou des souterrains du quartier appelé *Crotas*, *Croites*, *Croictes*, *Croctes* au terrier de Clermont (3). Elle ne figure plus en 1576 dans le plan de Belleforest, qui

(1) Les confins donnés par le terrier de 1494 à cette maison sont : de nuit et de midi les voies communes, de jour et de bise les maisons de messire Jacques Cisternes, chanoine, de maître Mathieu Cisternes et de leur frère Composte.

(2) Ce prénom de Composte n'était autre que celui de saint Jacques de Compostel en Galice, l'un des pèlerinages les plus fréquentés par les habitants de l'Auvergne au moyen-âge. On appelait certains garçons Jacques, Composte, comme on appelle encore en Espagne certaines filles Marie, Luz, Crux, Sol, Dolorès, Annonciade, etc., tous vocables de sanctuaires de la Vierge Marie.

(3) Terrier de Clermont. Reconn. de Composte Cisternes du 16 décembre 1494 (fol. 34 et 35), et de Jean Boheyre du 18 octobre 1494 (fol 21). Composte reconnaît tenir de Monseigneur « une maison, omireur, granges et aises attouchans, ensemble une *croete* quest au dessoubz de la maison de maistre Mathieu de Cisternes etc... » Ces souterrains existent encore, en partie inondés, sous l'Hôtel-de-Ville et les maisons du quartier. Les balmes primitives agrandies, aménagées et augmentées par l'évêque Etienne II, pour loger provisoirement les habitants après la destruction de Clermont par les Normands, à la fin du xe siècle, se compliquent sans doute des souterrains du moyen-âge. — Delarbre a cité un titre *de visu* du 24 sept. 1447 mentionnant ces *Crotas*. (Notice sur l'ancien royaume des Auvergnats et la ville de Clermont, p. 50-52). J'ai vu le nom de *las crotas* inscrit en noir au coin de la rue ainsi baptisée près de l'évêché. Tout le quartier s'appelait ainsi en 1805. (Delarbre, ib.)

Digitized by Google

n'est d'ailleurs qu'approximatif pour les constructions d'ordre secondaire.

L'hôtel de Boulogne a sa façade principale sur la Grande rue des Notaires. Il a deux cents ans d'existence à peu près; il est quelque peu vieillot. C'est une sévère demeure seigneuriale, vaste pour le temps, en parallélogramme avec cour et petit jardin intérieurs. Une assez grosse tour au nord avance sa plate-forme crénelée et sans toiture au-dessus des fortifications de la ville. Une vaste salle au rez-de-chaussée de cette habitation où Godefroy III de la Tour-Boulogne réside fort peu, sert aux hommages et reconnaissances des vassaux, aux audiences du prince; on y rend parfois la justice; Godefroy et son père l'ont louée ou prêtée aux bourgeois pour y tenir les assemblées municipales. La « *Salle de Boulogne* » ou « *Salle de Monseigneur* », est même assez grande pour avoir servi à la tenue des trois États de la province. Robert VI ou son fils Robert VII, comtes d'Auvergne et de Boulogne-sur-Mer, paraissaient avoir construit cet hôtel entre 1280 et 1323, et Marie de Flandre, seconde femme de ce dernier, le répara pendant son veuvage. Il avait reçu le nom de *Maison de Boulogne*, parce que ses maîtres portaient de préférence le nom de leur comté flamand illustré à la cour avant eux par des membres de la famille royale et des princes que l'on croit être du sang de Charlemagne. Il servit d'apanage aux cadets de la famille après le partage de 1334 entre les trois fils et les deux filles de Robert VII et de Marie de Flandre d'une part, le comte Guillaume XII, leur frère aîné du premier lit, d'autre part (1).

Mais la façade des maisons Cisternes et Godebyete sur la Grande rue des Notaires, loin d'être rectiligne, offre des retraits et des saillies formées par d'autres maisons plus petites plaquées contre elles. De ce nombre est celle

(1) Baluze. Mais. d'Auv. II, 185, 160, 157.

Digitized by Google

des mineurs Moutardier, fils de Robert et de Jacmette Arnauld, petit-fils d'un notaire « située en la *rue des Notaires* », confinant à l'omireur de Composte Cisternes de midi, le chemin par lequel l'on va à la chapelle Saint-Jehan de bize, ladite chapelle devers jour, et « la *rue des Notaires* devers nuyt (1). »

La maison de feu Michel Phelet (*al.* de Phelet, Phelut, Phelupt), ancien notaire et père d'un notaire, tenue en usufruit par sa sœur Louise Daniel, et confinant à l'hôtel Godebyete, est aussi de celles-là. Un omireur de cette maison vient en 1494 d'être vendu à la famille Boutheron sans cesser de contenir une étude de notaire, car Jacquette Boutheron, la Boutheronne comme on dit, l'a apportée en dot, avec l'office, à son mari Etienne Portal « notaire », qui l'occupe.

La maison de Phelet confine à son tour « à l'ostel de Me Gilbert Ribier, notaire, et à la rue commune appelée la *rue des Notaires* (2). La maison Ribier touche aussi à l'hôtel de Boulogne. Il est probable que sous Catherine de Médicis, propriétaire de la maison de Boulogne par héritage, la reine a acheté ces diverses constructions et les a fait abattre pour déblayer son hôtel, ou que la municipalité a fait faire ces réparations lorsque la reine lui eut fait don de l'ancienne résidence de sa famille maternelle.

A côté de la maison Ribier, celle du « notaire » Champagnat, en recul.

Après l'hôtel de Boulogne, voici la maison Celme (Seolme, Seaulme), où le « notaire » Martin Celme tient boutique sur la Grande rue. Cette famille Seaulme, Seaume, Seolme dont on a fait Celme à Clermont, ainsi que celle des notaires Ribier, Champagnat, Moutardier (3), de

(1) Même terrier de Clermont.

(2) Même terrier, fol. 6 et suiv., 34, 35, 36, etc.

(3) Pour les Moutardier et Champagnat, voir notamment arch. de St-Flour précité : *Rôles et impositions*.

Digitized by Google

même encore que celle d'Antoine Dohet « notaire » à Riom de Limagne, était originaire de Haute-Auvergne; et, comme elle, avait eu des membres sortis de pair par les grandes charges de judicature.

Jean Seaulme *al.* Seaume, issu d'une famille de bourgeois de Saint-Flour et de Chaudesaigues, fit fortune par la traite des impôts dans le Haut-Pays et fit un très grand mariage. Il épousa entre 1380 et 1398, Dauphine de Murat, fille de Renaud Ier, fils du vicomte Guillaume; les mariages d'argent ne datent pas du siècle de Louis XIV. Il est vrai que Renaud et son père étaient alors dépossédés de la vicomté par les Cardaillac et fort gênés, bien que Renaud possédât encore les terres de Barrès en Rouergue de son chef, et la baronnie de Châteauneuf de Malet, en Haute-Auvergne (communes de la Vastrie et de Sarrus, arrondissement de Saint-Flour), par sa femme Jeanne de Châteauneuf. Il leur rendit des services d'argent, prit les armes avec son beau-frère Renaud II, qui récupéra sa vicomté de Murat par un siège en 1404, pour la reperdre par un autre siège en 1409, tint avec lui le parti de Bourgogne, et rentra en grâce avec lui après la paix d'Arras, en 1415. Anobli, nommé sergent, puis premier sergent d'armes du roi Charles VI par la faveur du vicomte Renaud II, dont ce prince fit à la même époque son chambellan, il succéda à son beau-frère comme bailli des Montagnes en 1416, et exerça ces fonctions jusque vers 1427. Il devint seigneur d'Espeyrac (commune de Lieutadès, canton de Chaudesaigues) et de Châteauneuf de Malet, par la donation que lui en fit Jeanne de Châteauneuf, sa belle-mère, en 1398, pendant que ses collatéraux restaient dans le notariat et la finance. Plusieurs se retirèrent à Clermont avec les Pollier (*var.* Poullier, Poulhès), dont l'histoire est la répétition du même roman d'aventures à la même époque, en la personne de Géraud Pollier, notaire de Saint-Flour, et lieutenant du bailli de Haute-Auvergne pour le roi. Banni de Saint-Flour pour avoir voulu livrer

Digitized by Google

la ville au vicomte Renaud II, les Champagnat, et avec d'autres encore, qui fuyaient les réprésailles du parti d'Auvergne resté vainqueur des vicomtes de Murat et de leurs partisans bourguignons (1), se réfugièrent en Basse-Auvergne.

Guillaume Ribier, originaire des environs de Mauriac et de Champagnac, était lieutenant du bailli des Montagnes pour le duc d'Auvergne et de Berry en 1394 (2); Bernard Champagnat, bourgeois de Saint-Flour, exerçait les mêmes fonctions près d'Amaury de Montal, bailli des Montagnes pour le roi en 1435-1436 (3); et son fils Etienne Champagnat, bourgeois de la même ville, lui succéda en 1439-1440 (4). Les Duprat ou Doprat, étaient aussi d'une famille marchande, consulaire et notariale de Saint-Flour. Antoine Duprat « citoyen de Saint-Flour », fut chancelier du duché d'Auvergne pour le duc, de 1413 à 1434 au moins (5). On en peut dire autant des Pommier, dont l'un bailli de l'évêque de Saint-Flour, à la fin de la guerre de Cent ans, était probablement de la famille de Pierre Pommier, notaire à Clermont et consul de cette ville en 1408, grand-père de Jean Pommier, consul de Clermont, en 1462 et notaire en 1494.

Martin Sealme ou Celme et Gilbert Ribier, eux aussi, venaient d'obtenir les honneurs du consulat de Clermont,

(1) Arch. mun. de Saint-Flour, chap. III, art. 5, n° 4; art. 2, n° 16; art. 1, n° 6, etc.—Nobil. d'Auv. VI, 172. Dict. hist. Cantal IV, v° Murat, ch. III, 554. Jean Seaulme était qualifié en 1417 : *Nobilis et sapiens vir Johannes Seaulme domicellus, dominus de Spiraocet de Castronovo, bayllivus Montanorum Arvernie pro domino nostro Rege, primus serviens Regius.* (Mêmes arch., ch. III, art. 5, n° 4, etc.)

(2) *Arch. mun. de Saint-Flour,* chap. III, art. 1, n° 6 : *Kalendrier de témoins* entendus dans une enquête par tourbe, au cours d'un procès contre les consuls de Saint-Flour et l'évêque. *Orig. sur papier.*

(3) Mêmes arch., chap. IX, art. 2, n° 23, 24, 25. Orig. sur parch.

(4) Ibid. Acte de 1439, des 28 mai et 12 juin 1440. Orig. sur parch.

(5) Archives généalogiques de la maison de Sartiges par le baron de Sartiges-d'Angles, p. 368, etc. — Nobil. d'Auv., V, 182 : article du même M. de Sartiges.

Digitized by Google

le premier en 1484, le second en 1488 (1). Ce fut même le notaire Martin Celme qui, de concert avec ses deux collègues du consulat, acheta au nom de la ville, le 3 août 1484, la maison de feu Jacques de Nopces, bourgeois de Clermont, derrière le sommet de la rue des Notaires, pour y installer le premier hôtel-de-ville qu'ait eu la cité (2). Encore une famille de bourgeois étrangers enrichis dans la finance que ces de Nopces. Ils venaient de Saint-Pourçain après avoir passé par la Haute-Auvergne.

Cela dit de la colonie notariale des Montagnes à Clermont pour donner une idée de la position qu'occupe la compagnie dans la hiérarchie sociale, sous le règne de Charles VIII, continuons notre visite de la rue des Notaires.

A la maison du notaire Martin Celme confine au nord la maison de Pierre Audin, *al.* Odin « notaire », dont la grange donne par derrière « sur la cour de la maison de Boulogne jouxte la tour et le jardin de ladite maison de Boulogne de deux parties (3). »

Puis, Sébastien Choral « notaire », fils de Guillaume, notaire, et de « Catherine *Sealme* » ou Celme, dont l'immeuble provenait du chef maternel, ainsi qu'il appert de sa reconnaissance du 25 octobre 1494 (4). Ici nous rejoignons la partie inférieure de la petite rue des Notaires et le quartier des Granges de Boulogne.

(1) Origines de Clermont; Savaron : liste des consuls reproduite par M. Tardieu (Hist. de Clermont, I, 528-529).

(2) Ibid. I, 543, d'après arch. municip. de Clerm. — Jacques de Nopces était le descendant de Barthélemy de Nopces « bourgeois de Saint-Pourçain », receveur du roi en Haute-Auvergne. (Arch. municip. de Saint-Flour). Jacques avait pour héritiers en 1484, les membres de la famille Court, d'Hérisson ou Bourbonnais, qui traitèrent avec les consuls de Clermont.

Barthélemy de Nopces était trésorier de guerre en Languedoc le 26 août 1831. (Lettre à lui adressée par Jean de Berry. Hist. du Lang. Privat. X. 1655). Avant d'entrer dans les finances, *Discretus vir, Bartholomeus de Nossis, burgensis Sancti Porciani* était en 1378 chancelier du bailli des Montagnes pour le duc de Berry et d'Auvergne. (Arch. de St-Flour). C'était un protégé de ce prince.

(3-4) Terrier de Clermont, fol. 32.

Digitized by Google

Sur la rive gauche de la Grande rue des Notaires, les tabellions sont moins nombreux. Cependant, MMes Jean Duprat, Annet Bresson, un des Motier, un des Moréal ou Moriat, et peut-être Martin Cellier, paraissent y avoir leurs omireurs entre la rue et un grand hôtel seigneurial dont l'histoire est assez curieuse au point de vue féodal pour que nous y revenions un jour, car une partie de la haute ville dépendait de lui, avec des terres dans la banlieue et des dépendances dans les faubourgs.

§ 2. — *Petite Rue des Notaires*, *Rue Beauregard et Halles de Boulogne.*

Nous avons vu que la Petite rue des Notaires partait du sommet de la Grande, contournait par derrière en arc l'hôtel de Boulogne, et qu'elle débouchait au sommet de la rue du Port vers la rue Beauregard. Cette dernière, l'une des plus anciennes de la ville, n'était autre chose qu'un primitif chemin de ronde longeant l'intérieur des remparts depuis le Palais comtal jusqu'aux environs de la porte Barnier, et sur la rive droite de laquelle étaient construits des hôtels privés. Guillaume de Limons, chevalier, seigneur de Limons, famille qu'on a confondue avec celle de Limoges, Chatard de Mezel, Jacques de Mastres et les héritiers de Pierre Girard le jeune, chanoine de la Cathédrale, y avaient leurs résidences en 1352 (1). La rue Beauregard, ainsi appelée à cause du splendide coup-d'œil dont on y jouissait sur une partie de la Limagne en montant sur le rempart qu'elle desservait, figure en 1223 dans le *Mémorial de Jehan Bernat*, *chanoni dal Port*, et en 1242 dans le *Terrier Dogue* du chapitre du Port, sous le nom de « *chareyri de Belregart* » et de *carteir de Belregart* (2). » Elle est depuis nommée fort souvent dans une quantité de documents.

(1) Archives nationales, J. 1085, nº 13. — Les Girard sont encore d'une famille d'origine notariale et financière.

(2) Arch. départ. Puy-de-Dôme. Fonds Port.

Digitized by Google

En arrivant dans le haut de la rue actuelle du Port, la Petite rue des Notaires, nommée simplement, dans la plupart des titres, « *rue ou voie commune des Notaires* », sans autre qualification, tombait dans le « *cartier del Palais* (1). » Une ruelle, qui n'est peut-être que le bras de potence de la rue Beauregard, conduisait à la porte du Palais et se nommait, à cause de cela en 1472 et 1494, « *rue du Palais* (2). »

Ce Palais était un vieux et haut donjon carré, datant au moins de 1000 à 1095, coiffé d'une toiture conique, flanqué au sommet de quatre tourillons à moitié ruinés, qu'on voit dessiné dans le plan du héraut d'armes Guillaume Revel, dit Auvergne, dressé par lui entre 1450 et 1460, et dans celui de Belleforest. Il mérite une notice à part.

Dans cette partie inférieure de la Petite rue des Notaires, là où elle arrive au quartier du Palais, se trouvent les demeures du notaire Etienne Cisternes ou de Cisternes (3), des héritiers du notaire Guillaume Choral, de Jean Pomier ou Pommier « *notaire et praticien* (4) », et la maison de l'un des notaires Champagnat, qui a succédé à son père, le notaire Guillaume (5).

(1) Terrier Dogue. Terrier de Clermont précité.

(2) Terrier de Clermont, fol. 22. Reconn. du 27 oct. 1494.

(3) Reconn. d'Etienne de Cisternes, notaire, du 16 octobre 1494 : « Maison située au *cartier du Palais, en la Grand'rue du Port*, jouxte la maison de Pierre Chamalières d'une part, *le puys d'eau* (citerne ou puits public) d'autre part, court dudit confessant et de Jehan Morland d'autre, le chazal des hoirs de feu maistre Guillaume Champaignat d'autre partie. »

(4) Jean Pommier « *notaire* » fit sa reconnaissance en ces termes, le 18 février 1472, à Bertrand VII, comte d'Auvergne et de Boulogne, pour « son houstel dans la cité de Clermont *à la voye appelée du Palais* jouxte la voye commune de midy, l'oustel *maistre Guillaume Cisternes* devers nuyt et le mur de ladite ville devers bize. » (Terrier de Saint-Beauzire, reçu Chabaure, not.)

(5) « Houstel avec ses entraiges et droitz et appartenances queulzconques situé à Clermont en la charriéri de Belregart jouxte l'oustel de maistre Champaignat notaire devers oryent, la voye commune devers midy, une autre voye commune devers occident et devers bise. » (Terrier de Saint-Beauzire de 1472, fol. 79. Rappr. cet acte de la reconn. précitée de Me Etienne de Cisternes en 1494.)

Digitized by Google

Les constructions qui font le coin des deux rues des Notaires, à leur rencontre, sont celles de Me Antoine Morin « notaire », dont les bâtiments, dépendances comprises, vont de l'un à l'autre. Cet Antoine Morin a été premier consul en 1485.

Elles sont contiguës à la maison du notaire Etienne Portal et à un immeuble du notaire Mathieu Cisternes (1). Etienne Portal confine encore aux bâtiments de Me Gilbert Ribier et à ceux du notaire Pierre Audin, consul l'an passé [1493] (2).

Mais les maisons sont trop exiguës dans ce quartier excessivement fréquenté pour que tous ces sages et discrets hommes, qui possèdent généralement un cheval ou un roussin, aient leurs écuries et leurs granges à côté de leur étude. Ils ne peuvent les avoir ni dans leur grande rue, ni aux deux amorces de la petite. Alors ils les logent avec leur fenil au milieu de cette dernière, à leur portée, derrière l'hôtel de Boulogne, qui a là aussi ses écuries et ses granges. La plus grande, parallèle à la façade principale de l'hôtel (emplacement de la prison actuelle), est la grange *dimière*, celle où l'on emmagasine les redevances en nature du fief et celles de la leyde de Clermont, dont une portion considérable dépend de la maison de Boulogne (3).

Les granges et écuries des notaires Etienne de Cisternes, Antoine Morin, Gilbert Ribier, Pierre Audin, Sébastien Choral, fils de feu Guillaume, aussi notaire en son vivant, et de plusieurs autres personnes, étaient en ce point.

(1 à 3) Il occupait cette maison en 1494 avec son frère Géraud Morin, prêtre. L'omireur de ce notaire est ainsi confiné dans la reconnaissance de Me Gilbert Ribier, du 16 octobre 1494 (Terrier de Clermont, fol. 17) : « *En la rue des Notaires jouxte la rue commune appelée des Notaires* devers nuyct, l'omireur de maistre *Estienne Pourtal* devers midy, l'omireur de Me *Anthoine Morin notaire* par devers bize et la maison de maistre *Mathieu Cisternes notaire* devers jour. » — La reconnaissance d'Antoine Morin place son « omireur *en la Grande rue des Notaires jouxte la rue commune appelée des Notaires.* » Les omireurs Portal et Mathieu Cisternes lui sont aussi donnés pour confins. (Ib., fol. 17.)

Digitized by Google

Les granges Audin et Choral confinaient « *à la grange de Monseigneur* (1) », c'est-à-dire à la grande grange dimière de Boulogne, située en face de la voie dénommée rue des *Halles de Boulogne* jusqu'au dernier remaniement. Je ne me rappelle plus si elle a été débaptisée. Nous avons ainsi la raison de cette dénomination que Mr Tardieu a prise dans son sens ordinaire de halle ou marché couvert. Je ne trouve pas de trace de halle en cet endroit ; mais il est certain que le mot halle est aussi synonyme de grange au moyen-âge et encore à la fin du xve siècle. J'ai rencontré plus d'une fois ces expressions « *halle* ou *grange* » dans les terriers de l'époque en Auvergne.

Nous aurions terminé notre visite du quartier des Notaires, si quelques-uns d'entre eux, n'ayant pu se loger dans les deux rues de leur nom, bondées de leurs collègues, n'avaient été obligés de descendre de trente ou quarante pas, à la porte Laurent, et nous les y laisserions s'il n'y avait encore une erreur de topographie historique à rectifier au sujet de cette porte.

MAURICE BOUDET.

(A suivre.)

---

(1) Me Pierre Audin fait sa reconnaissance le 17 octobre 1494, en présence de Jean Reignat, curé de Proulhat, de Pont-du-Château, à Monseigneur Godefroy de Boulogne pour « *une grange* avec ses appartenances, paroisse de N.-D. du Port, confinant de jour à l'ostel du confessant, de nuit à *la grange* des hoirs de feu Me Guillaume Choral et de midi à *la grange de Monseigneur*. » (Terrier de Clermont, fol. 22. Reconn. résumée.) — Sébastien Choral pour « *une grange* confinant à la cour de ladite maison de Bouloigne jouxte la tour et le jardin de ladite maison de Bouloigne de deux parties, *la grange* de maistre Odin notaire d'autre et la voye commune d'autre partie. » (Ibid., fol. 32. Acte du 25 octobre 1494.)

Digitized by Google

ÉTUDE SUR G. ONSLOW

(Suite.)

Nous devons maintenant rassembler les traits principaux de cette étude dans un ordre plus restreint et envisager chez George Onslow l'homme et l'artiste.

L'homme nous apparaît de bonne heure ; nous l'avons vu poindre dans l'enfant, lorsqu'avec une maturité précoce se développaient ses qualités natives de sensibilité affectueuse, d'intelligence et de volonté.

Une lettre de son père nous apprend les ressources inappréciables que sa riche nature offrait à l'exilé :

« Aussitôt que ma femme a vu qu'il était impossible de rien obtenir pour moi, elle m'a proposé de me donner mon George pour me consoler ; vous devinez que je n'ai pas pu résister à sa proposition, et il n'a pas eu la moindre difficulté d'obtenir tous les certificats et passeports nécessaires pour venir me joindre. Mon domestique de même (qui n'a jamais voulu m'abandonner, malgré les sollicitations de sa femme) a obtenu les passeports qu'il lui fallait, et nous sommes tous trois établis ici. J'ai trouvé un logement commode, un bon instituteur pour George (l'abbé de Mire....., grand-vicaire de l'ancien évêque d'Autun). Il va avoir un bon maître de piano et de dessin, et j'ai lieu d'espérer que son éducation ne souffrira pas pour avoir quitté le reste de sa famille et pour m'avoir donné des marques de tendresse et de piété filiale que je crois sans exemple, qui honoreraient un fils de trente ans, et qui se-

Digitized by Google

raient toute ma consolation et tout mon bonheur, s'il m'était possible d'être heureux. »

Lettre à Mme d'Alagnac, de Hambourg, 23 janvier.

Sa volonté droite et énergique, dirigée par une intelligence vive et éclairée, le portait naturellement à rechercher la vérité en tout, sans tenir compte des préjugés et de la mode. Il faut toujours une grande sincérité et une certaine force de caractère pour résister au goût du jour et refuser son admiration au génie que tout le monde adore. G. Onslow avoue franchement, quoiqu'il en souffre, que l'œuvre de Mozart le laisse insensible. Par combien d'hommages multipliés et d'actes d'adoration effaça-t-il plus tard ce blasphème involontaire envers Mozart, qu'il considéra comme un dieu jusqu'à la fin de sa vie!

Il attirait d'abord les regards par la beauté de sa physionomie, la noblesse et la grâce naturelle de son attitude, qui au témoignage de tous ceux qui l'ont connu, l'auraient fait remarquer partout où il paraissait. Ecoutons Marmontel :

« Ses amis peuvent se rappeler quelle vive sympathie pour l'homme se joignait naturellement à la vive admiration pour le compositeur. Le portrait le mieux réussi de G. Onslow est celui de Grevedan, mais je n'ai pas besoin de le consulter pour retrouver dans ma mémoire cette noble figure aux traits réguliers et purement dessinés, un des plus beaux spécimens de la grande race britannique, tempéré et complété par un heureux mélange de grâce française. Le front haut, le nez bourbonien, l'ovale correct de la figure, la bouche arquée et souriante, le regard franc et bienveillant attiraient et charmaient par la douceur et par la bonté. La taille au-dessus de la moyenne, la démarche vive, l'abord résolu complétaient cet ensemble à la fois imposant et sympathique. »

Dans la vie ordinaire, il était calme, taciturne et rêveur. Il vint un jour de Bellerive à Clermont sans dire un seul mot à son fils. Mme d'Espinay eut souvent l'occasion

Digitized by Google

de lui dire : « A quoi rêvez-vous donc? Vous composez sans doute? » Il semblait se réveiller alors et avouait qu'il cherchait des combinaisons harmoniques. Il tirait souvent de sa poche un petit cahier réglé sur lequel il notait les motifs qu'il craignait d'oublier.

Dans les réunions d'artistes ou d'amateurs, il était tout autre. Sa franchise, la naïveté de sa nature expansive éclatait en mille saillies imprévues. Un jour, à la Chassagne, chez M. de Riberolles, il adressa des reproches sévères, en termes assez crus, à Mlle de Malleville, sur l'interprétation de certains morceaux classiques. Pourquoi donc avait-on commis l'imprudence de lui demander son avis, en essayant de lui imposer par des applaudissements une admiration de commande? « Mademoiselle, dit-il, vous avez joué comme un petit..... » (La crudité de l'expression devançait le langage d'un héros de l'*Assommoir*.) Mlle de Malleville lui demande une leçon, reprend la pièce à son tour. Onslow lui prend les mains et sur le ton d'un profond repentir : « Pardon, Mademoiselle, c'est moi qui suis un gros..... (1).

Une autre fois, à peine avait-il frappé le dernier accord d'un morceau à quatre mains joué avec Mme d'Espinay, il se lève, brûlant d'enthousiasme, embrasse l'éminente pianiste devant tout le monde et s'écrie : « Madame, nous ne faisons qu'un. »

« Quoi qu'il essaie, dit un critique du journal le *Pays*, on peut être sûr que la chaleur, la verve, l'élan ne lui feront pas défaut, et qu'un bond vigoureux le portera au but. C'est là le trait saillant, le côté intéressant du talent de M. Onslow : une sève, un feu, un entrain dont ceux qui ne le connaissent point ne sauraient avoir une idée. Assiste-t-il à l'exécution de « sa musique », ses encou-

(1) Musart s'excusait un jour d'avoir mérité ses reproches par une mauvaise interprétation de son œuvre. « Nous avons perdu l'habitude de la musique classique, disait-il. » « Alors, reprit Onslow, vous devriez bien aussi perdre l'habitude de jouer mes compositions !.... »

Digitized by Google

ragements ardents électrisent les artistes; son expressive pantomime les entraîne, son inspiration les enlève de terre. Impossible de rester froid devant un pareil homme. Le plus glacé dégèlerait à ce foyer (1). »

Quelquefois il lui arrivait de concilier d'une façon très comique son désir d'encourager les artistes et sa crainte de passer pour dupe. Un témoin nous a raconté que, lorsqu'il dirigea à Clermont la représentation du *Duc de Guise*, il applaudissait à tout rompre, lançant ses mains vers la scène et retournait la tête vers ses amis en leur disant d'un air navré : « Mon Dieu, que c'est donc mauvais ! » En même temps il semblait rire et pleurer.

Un vif sentiment de la valeur de son œuvre lui inspirait des paroles d'une franchise et d'une naïveté incomparables. Pendant la première représentation de *Guise*, la musique qui accompagnait la chute du grésil était fort applaudie. Onslow s'écria de la coulisse : « Ecoutez-les ! entendez-vous? Ah ! tout à l'heure, quand viendra le Trio, ce sera bien autre chose ! »

Heureusement, toute cette fougue était tempérée par une exquise politesse, politesse que nous appelons de l'ancien temps, sans nous douter qu'elle était en décadence sur celle d'une époque plus ancienne encore. Ainsi les maîtres de politesse du XVIIe siècle avaient été remplacés, au XVIIIe, par les maîtres d'agréments. La reine Marie-Antoinette, ennemie du cérémonial, avait banni en riant beaucoup d'anciens usages sous le nom de Mme de l'Étiquette. Elle inaugurait elle-même une petite révolution contre l'une des formes du despotisme qui gênait tout le monde à toutes les heures du jour. Bientôt la mode s'en mêla, et Monteil nous apprend que la science, le bon ton des salons, ne consista guère qu'à entrer hardiment, qu'à

(1) Marmontel dit qu'il applaudissait si volontiers les autres, et avec tant de chaleur, que la fréquence de ses applaudissements fut prise parfois pour une affectation de cordialité. Ceux qui jugeaient ainsi ne le connaissaient pas.

Digitized by Google

sortir hardiment, qu'à parler tout haut, qu'à passer la tête haute, qu'à tenir les mains dans les goussets ou dans les poches.

G. Onslow était du nombre des gentilshommes de province qui n'avaient pas suivi ce progrès, si c'en est un. Il avait conservé beaucoup des manières, des attitudes et des formules solennelles maintenues par la fréquentation des salons. Il abordait volontiers une dame en lui disant qu'il aurait bientôt l'honneur d'aller la voir chez elle et de lui faire sa cour.

Ces façons surannées, ridicules peut-être chez d'autres, ne choquaient pas chez M. Onslow; d'autant plus que sa politesse ne fut jamais, comme pour tant d'autres personnages, le mur de glace qui les sépare de tous les hommes d'une classe différente considérés comme importuns. C'était chez lui un moyen non pas d'écarter les gens, mais de les attirer et de les séduire.

On le savait bien à Clermont, où il était prêt à obliger tout le monde. Il se montrait particulièrement bon, gracieux et aimable envers les jeunes gens qui cultivaient l'art musical; il les considérait comme faisant partie de sa famille. Parmi ceux-ci il avait remarqué un jeune pianiste et ne manquait jamais d'aller le voir à Paris, l'encourageant au travail, servant de trait d'union entre ses maîtres, ses parents et lui. Il répond à toutes ses lettres.

« Mon cher Jules..... Je n'ai pas besoin de vous dire que les vœux que je forme pour votre succès, votre bonheur, ne peuvent s'affaiblir. Je le disais ce matin à vos bons parents, à qui je me suis empressé d'aller donner de vos nouvelles, et ils ont très justement fait remarquer que j'avais pour vous les sentiments d'un père.

(Lettre à J. Cazenaud. Clermont, janvier 1851.)

— « Vous êtes revenu à Paris, mon cher Jules, avec une étude que j'ai trouvée très bonne..... Cette œuvre, votre début, ne peut que faire honneur à son auteur, par l'unité de pensée, le piquant de quelques modulations et

Digitized by Google

l'effet qu'on obtiendra en l'exécutant bien..... Comme c'était mon projet, j'arriverai à Paris dans le cours de février et m'empresserai d'aller voir votre cher maître, pour lequel je professe autant d'estime que d'affection; rappelez-moi, je vous prie, à son bon souvenir. »

(Lettre à J. Cazenaud, 2 janvier 1852.)

Dans cette atmosphère d'universelle sympathie créée par l'excellence de sa nature, sa prédilection l'attirait vers un petit cercle d'amis plus intimes, ceux qui partageaient son goût pour la musique : M. de Murat, qui l'encouragea et le guida le premier de ses conseils; Mme d'Espinay, dont le beau talent faisait valoir ses compositions; M. de Riberolles, M. Monestier, M. du Bouchet, M. de Navas, M. Meyrand. Il y recourait sans cesse, et la sphère plus brillante où il vivait à Paris, parmi ses collègues de l'Institut et les premiers artistes du Conservatoire, lui donnait bientôt la nostalgie de son coin de la province dont il avait su faire un paradis (1).

Nous laisserions à regret la vie de l'homme privé, si la vie de l'artiste ne nous promettait le plaisir de voir ce beau caractère complété et orné par un beau talent.

« Les leçons de Cramer, dit Marmontel, étaient très recherchées, et l'aristocratie anglaise avait en bonne estime le digne émule de Clementi. Mon vieil ami, G. Onslow, le célèbre symphoniste, a été l'un de ses disciples favoris (2). »

De cette école célèbre de Muzio Clementi sont sortis : Cramer, John Field, Zenner, Klengel, Bertini Kalkbrenner. Marmontel reconnaît qu'Onslow n'atteignit jamais, sans doute, leur grande virtuosité, mais il lui accorde une brillante exécution, entretenue par la constante

(1) Dans sa correspondance, G. Onslow parle quelquefois d'une charmante petite fille qu'il appelle : *la petite reine*. Avec sa pénétration étonnante, il semble avoir deviné les promesses d'un magnifique talent chez la fille de Mme d'Espinay, Mme Chauvassaignes, qui a justifié l'horoscope tiré par le grand compositeur.

(2) Marmontel : *Les Pianistes célèbres*, p. 130.

Digitized by Google

habitude d'improviser, soit au piano soit à l'orgue. Il n'a pas oublié, dit-il, ses qualités *caractéristiques* et *personnelles*, la belle sonorité, l'excellent mécanisme, le style correct et pur qu'il apportait à l'exécution des maîtres (1).

Ce qu'il emprunta à son autre maître Dusseck forme avec tout cela un ensemble exquis.

Le célèbre professeur du Conservatoire va nous dire ce qu'il faut penser de l'improvisateur :

« C'est en 1824 que j'ai entendu pour la première fois G. Onslow improviser en public. Je devais retrouver cette jouissance artistique bien souvent, soit à son hôtel de Clermont, soit à son château de Chalandrat, à Mirefleurs, à sa magnifique résidence de Bellerive sur les bords de l'Allier ; et mes impressions restent aussi nettes qu'au lendemain de la première audition. Les improvisations du grand symphoniste français n'avaient pas les audaces géniales de Beethoven; on n'y retrouvait pas davantage le métier vraiment incomparable, l'habileté transcendante de Hummel ; mais, en l'écoutant, sans parti-pris de comparaison, en se laissant aller au charme sympathique, à l'émotion pénétrante, on sentira l'irrésistible influence des belles traditions du style lié, puisées aux sources pures de S. Bach de Clementi, et de Mozart. Les deux grands duos à quatre mains dédiés à Ignace Pleyel et aux frères Jacques et Henri Hertz restent comme des monuments de haut style, construits symphoniquement, développés avec une fermeté de mains que n'auraient pas désavoués Mozart et Beethoven. » (Marmontel, *ib.*, page 204.)

Des témoins nous ont raconté qu'on le priait parfois de faire danser au piano. Il ne refusait jamais, commençait par un air des plus entraînants ; mais, peu à peu, les danseurs s'arrêtaient ébahis, impossible de continuer, la mesure,

(1) *Id.*, *ibid.*

Digitized by Google

le rythme, tout était changé; les habitudes du compositeur avaient repris le dessus et lui avaient fait oublier sa promesse. On respectait son inspiration, l'on s'asseyait pour l'entendre en se promettant d'avoir recours à un autre pianiste.

On sait que Beethoven fut souvent le héros de semblables aventures et ne réussissait presque jamais à satisfaire les danseurs.

Onslow avait donc un remarquable talent de pianiste virtuose. On en a conclu, un peu à la légère, qu'il excellait aussi sur le violoncelle. Sans doute, les parties de cet instrument sont toujours traitées par lui avec une remarquable compétence. Il avait assez de talents pour qu'on ne lui fasse pas grand tort en lui refusant celui qu'il n'avait pas. Il faut donc regretter l'erreur commise par un des maîtres de la critique (1). Son assertion est rectifiée par plusieurs amis de Onslow. Leur témoignage unanime sur ce point nous a appris qu'il n'osa jamais essayer la partie de premier violoncelle. Maintes fois même, il attendait avec appréhension le trait qu'il sentait au-dessus de sa force, s'interpellait tout haut : — « Tu vas encore le manquer ! » Et, après un essai malheureux, s'écriait encore en se gratifiant d'un terme plus que vif : — « Je t'avais bien dit que tu le manquerais !... »

Les morceaux qu'il composa pour le piano sont encore aujourd'hui très goûtés des amateurs les plus distingués. Ils rappellent ce beau style lié de l'école qui les a inspirés et exigent les qualités de même nature pour être mis en valeur.

Ce fut à vingt-deux ans, vers 1806, qu'armé de son courage et stimulé par l'enthousiasme de ses amis, il s'avisa d'aborder la composition de la musique de chambre, sans

(1) « Onslow n'était pas seulement un pianiste très habile, il jouait aussi du violoncelle avec une grande perfection de virtuosité. Les traits bien doigtés et sonores qu'il a toujours confiés à cet instrument dans sa musique de chambre, en fournissent la preuve évidente. » — Marmontel, *ib.*, p. 204.

Digitized by Google

s'être préparé à ce travail par l'étude indispensable du contre-point et de la fugue. On sait que les artistes les mieux doués ne peuvent dissimuler, dans ce cas, leur inexpérience; on reconnaît toujours dans les œuvres de ces harmonistes d'intuition, le manque d'art lorsqu'ils exposent ou développent un sujet. Pour faire mieux qu'un travail de décalque ou de marquetterie, il prit un grand parti, et comme Haydn à quarante ans, il entreprit ce travail de libération qui devait lui permettre de faire autre chose que des pastiches de Mozart.

Cette résolution virile, soutenue pendant une période assez longue de travail énergique, eut pour fruits une série de productions remarquables à divers titres : L'*Alcade de la Véga*, le *Colporteur*, le *Duc de Guise*, sept trios pour piano, violon et violoncelle; trente-six quatuors, trente-quatre quintettes, un sextuor, un septuor, un nonetto, des duos pour piano et violon, des sonates pour piano et violoncelle; deux grands duos à quatre mains, une sonate pour piano seul, des thèmes variés (1).

H. LUGUET.

(A suivre.)

(1) V. Marmontel, ib.

Digitized by Google

LA BARONNIE DE LA TOUR-D'AUVERGNE

DEUXIÈME PARTIE

Histoire des barons de La Tour

(2e période)

CHAPITRE XIV

(Suite.)

L'expulsion des routiers de la Roche-Vendeix causa une grande joie dans la province. Les habitants des campagnes environnantes se portèrent immédiatement sur le fort et le démolirent entièrement. Bertrand V fut le seul qui conserva un pénible souvenir de cette expédition. Il l'avait rendue nécessaire par sa négligence. Les habitants de la terre de La Tour la lui avaient justement reprochée. Il sentait sa faute et s'efforça de la réparer.

Mais son séjour dans ses domaines ne dura pas longtemps. Contre l'avis de son conseil, le roi venait de se résoudre à châtier par les armes le duc de Bretagne, qui refusait de lui livrer Pierre de Craon, l'auteur d'une tentative d'assassinat sur le connétable de Clisson (1). Bertrand V se rendit à la convocation royale. Il fut profondément attristé de l'étrange événement qui fit tomber Charles VI en démence (2). Sa foi monarchique et son

(1) On sait qu'au mois de juin 1392, Pierre de Craon fit frapper traîtreusement, dans la rue Sainte-Catherine, à Paris, le connétable de Clisson, à qui il imputait sa disgrâce.

(2) Nul n'ignore qu'en traversant la forêt du Mans, Charles VI, déjà fatigué par les ardeurs d'un soleil brûlant, se vit arrêté tout à coup par un grand homme noir, hâve et couvert de haillons, qui sauta à la bride de son cheval et lui cria : *Roy, ne*

Digitized by Google

amitié pour le roi s'alarmèrent des conséquences que produirait certainement ce terrible accident, s'il était durable. Comme le roi ne tarda pas à recouvrer sa raison, il crut à une guérison complète. C'était une fausse espérance. La folie revint à la suite du danger couru par le roi au bal du 19 janvier 1393 (1).

Le sire de La Tour comprit alors que de grands malheurs allaient fondre sur la France. Le gouvernement devait revenir à des princes sans patriotisme et d'un égoïsme dangereux. Il n'était pas difficile de prévoir que des factions rivales se disputeraient le pouvoir, et que la guerre civile, attisée par les plus violentes passions, mettrait en péril les intérêts les plus chers du pays et de la monarchie.

Bertrand V appartenait à une famille qui n'avait jamais eu en politique qu'un parti, celui de la France, et un culte, celui de la royauté. Ne pouvant plus servir le roi et ne voulant arborer les couleurs d'aucun de ceux que l'amour de la domination armait les uns contre les autres, il s'isola de toutes les compétitions coupables qui remplirent les premières années du xve siècle, et ne prit ni l'écharpe blanche des Armagnacs, ni la croix rouge de Saint-André des Bourguignons. Jusqu'au moment où d'odieuses machinations menaçèrent, non-seulement la monarchie, mais encore la nationalité française, il resta dans sa province et s'occupa de ses devoirs de père de famille.

passe pas outre; tu es trahi! et puis s'enfonça dans la forêt. Le cerveau du roi en fut fortement ébranlé. A la sortie du bois, la chaleur était encore plus intense. Au bruit d'une lance tombée sur le casque du roi porté par un page, Charles VI entre en fureur, se dresse sur ses étriers et s'élance, l'épée nue, sur son entourage en criant : Trahison! trahison! Le malheureux était fou.

(1) A un bal donné à l'hôtel Saint-Paul, le roi parut déguisé en satyre. Cinq jeunes chevaliers travestis comme lui l'entouraient. Un vêtement de toile, recouvert de filasse de lin collée par de la poix, prit feu par une imprudence du jeune duc d'Orléans. Le roi ne fut sauvé que par le courage et la présence d'esprit de la jeune duchesse de Berry. Elle le bouta, dit Froissard, sous la queue de sa robe et l'en couvrit pour eschever le feu. Mais il retomba en démence.

Digitized by Google

Le 22 juillet 1409, il maria sa fille aînée, Jeanne de La Tour, à Beraud III, Dauphin d'Auvergne, comte de Clermont et de Sancerre (1).

Mais il se hâta de sortir de sa retraite, lorsqu'après la prise de Harfleur par le roi d'Angleterre Henri V, Charles VI manda à *tous nobles et tous autres aïant puissance et coustume de eulx armer et à tous autres gens de guerre et de traict qu'ils venissent hastivement devers lui pour bouter l'Anglais hors du royaume* (2). Son patriotisme retrouve toute son énergie. Il accourut à Bapaume (3), où était le rendez-vous général. Tel était alors l'état de la France, que le roi crut devoir envoyer des ambassadeurs aux ducs d'Orléans et de Bourgogne pour leur demander, non pas de venir en personne, il craignait qu'ils *ne eusent noise l'un à l'autre*, mais de lui fournir chacun cinq cents bacinets (4). Néanmoins, le duc d'Orléans vint lui-même *avec toute sa puissance*. Le duc de Bourgogne, au contraire, n'envoya personne et resta dans ses terres.

Néanmoins, l'armée française était si nombreuse et si forte qu'Henri V, redoutant l'issue d'une bataille, fit comme le prince de Galles à Maupertuis : il offrit de rendre Harfleur, les prisonniers sans rançon, et de garantir ces engagements par des otages, si on lui laissait la liberté de reprendre le chemin de Calais sans être inquiété. Les hommes les plus expérimentés et les plus

(1) Il constitua à sa fille une dot de 26,000 livres. Cette alliance unissait les deux plus grandes familles de la province. Parmi les grands personnages qui y assistèrent, Baluze cite, du côté de la future, son grand-oncle Henry de La Tour, évêque de Clermont, et, du côté du futur, Louis d'Apchon, Hugues Dauphin, seigneur de Saint-Cirgues, Robert Dauphin, seigneur de Ruines, et Louis d'Escoraille (t. I, p. 209).

(2) Monstrelet, t. III, p. 99 et suiv.. — Le mandement du roi était du 20 septembre 1415.

(3) Bapaume, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Arras (Pas-de-Calais).

(4) Dans l'ornement féodal, on donnait le nom de bacinet à une calotte de fer qui se mettait sous le casque, dit Littré. Chéruel le définit ainsi : espèce de casque qui ne couvrait que le crâne. Les ornements donnaient souvent et presque toujours leurs noms aux soldats qui en étaient revêtus.

Digitized by Google

sages de l'armée française étaient d'avis d'accepter ces propositions ; les princes et la jeune noblesse les firent repousser, convaincus, dit Monstrelet, que, *veu le grand nombre qu'ils estoient, que les Anglais ne pourroient échapper de leurs mains* (1).

On sait que cette première faute fut suivie d'une autre faute plus grande encore : une mauvaise disposition de nos troupes, une bravoure chevaleresque mais irréfléchie, une indiscipline poussée jusqu'à la folie amenèrent le désastre d'Azincourt, aussi calamiteux que les désastres de Crécy et de Poitiers, mais qui devait avoir des conséquences (2) plus douloureuses encore.

Dans le supplément 93, tome III, de l'édition Douet-d'Arcq (3), Monstrelet cite le sire de La Tour parmi les morts de distinction restés sur le champ de bataille. Il se trompe, comme Froissard s'était trompé pour Bertrand V à Poitiers. Bertrand V put y être blessé assez grièvement, et la gravité de ses blessures a pu faire croire qu'il y avait succombé. Mais nous allons voir qu'il vécut assez longtemps après le désastre d'Azincourt.

Henri V n'était pas homme à ne pas mettre à profit les faveurs de la fortune. Elle venait de lui livrer la France. Tout lui souriait. Le duc de Bourgogne, le puissant duc d'Occident, était son allié. Ce qui restait du gouvernement français était entre les mains de la reine Isabeau, cette femme avare, ambitieuse et galante, dit le président Hénault (4), dévouée à nos ennemis, animée d'une haine implacable contre son fils le Dauphin, épouse infidèle, mère dénaturée ; et le jeune prince qui pouvait lui opposer quelque résistance n'avait ni les ressources, ni le carac-

(1) Monstrelet, t. III, p. 104.

(2) La bataille d'Azincourt est du 25 octobre 1415.

(3) Monstrelet, édition Douet-d'Arcq, t. III, p. 115 et 116. Du reste, le chroniqueur prévient qu'il n'a dressé la liste des seigneurs tués à Azincourt que sur la déclaration de plusieurs hérauts d'armes ; il n'en prend donc pas la responsabilité.

(4) P. 240.

Digitized by Google

tère, ni les aptitudes qu'exigeait la gravité des circonstances.

Ce fut pourtant derrière lui qu'alla se placer Bertrand V avec tous ceux qui avaient du cœur, l'amour du devoir et la volonté de sauver leur pays. Il y mena avec lui son fils aîné, qui, nous le verrons, se montra digne de son père.

Toutefois, en 1416, le sire de La Tour fut dédommagé de tous ses efforts patriotiques par un événement dont nous devons maintenant parler.

Sa femme, Marie de Boulogne, était cousine germaine de la seconde femme de l'oncle de Charles VI, le fameux Jean, duc de Berry; cette seconde femme était comtesse de Boulogne et d'Auvergne; et comme son histoire tient une grande place dans celle de la maison de La Tour, il faut bien qu'on nous pardonne de la raconter.

Jeanne II, seconde femme du duc de Berry, était fille unique de Jean II, surnommé le *mauvais ménagier*, comte d'Auvergne et de Boulogne (1), et d'Éléonore de Comminges (2). Ce mariage ne fut pas heureux. Peu de temps après la naissance de Jeanne, la mésintelligence se mit entre

(1) Le comté de Boulogne entra en 1224 dans la maison d'Auvergne; il fut apporté en dot par Alix de Brabant à Guillaume X, comte d'Auvergne. Le fils de ce Guillaume, Robert V, prit, le premier, le titre de comte de Boulogne; mais, dit Baluze (t. I, p. 88), il ne fit passer cette qualification qu'après celle de comte d'Auvergne, et il eut raison; le comté d'Auvergne était un fief mouvant *nuement*, c'est-à-dire directement de la couronne de France, tandis que celui de Boulogne n'était qu'un arrière-fief mouvant de comté d'Artois. Pourtant les descendants de Robert prirent de préférence le titre de comtes de Boulogne, par considération, selon le même auteur, du voisinage de la cour, ou peut-être aussi à cause de l'importance donnée à ce comité par le mariage de la fille unique de Dammartin avec Philippe, fils de Philippe-Auguste. — Ce titre de comte de Boulogne resta deux cent cinquante-trois ans dans la maison d'Auvergne et quatre-vingt-huit ans dans celle de La Tour.

(2) Les Comminges étaient de très grands seigneurs du Midi. Alliés à plusieurs familles royales, ils avaient de riches possessions aux pieds des Pyrénées. Saint-Bertrand, leur capitale autrefois si importante, puisque trois routes romaines y aboutissaient, n'est plus aujourd'hui qu'un petit bourg du canton et de l'arrondissement de Saint-Gaudens (Haute-Garonne).

Digitized by Google

les deux époux. L'aversion du mari pour sa femme était telle, dit Froissard à qui nous empruntons notre récit, qu'il ne pouvait *ni la voir ni l'oyr*. De son côté, la femme détestait son époux. Jean était prodigue, débauché, livré à des favoris et des magiciennes. Il dissipa la dot de sa femme et s'occupait peu des droits qu'elle pouvait avoir. Le comte de Comminges n'avait laissé que deux filles. Il avait fait au profit de l'aînée, mariée à Jean III d'Armagnac, une institution d'héritier que la femme du comte d'Auvergne voulait contester. « *Mon mari*, disait-elle, *est trop mol chevalier pour cela; il ne veut que ses aises de boire, manger et allouer le sien follement.* » Exaspérée contre lui, elle enlève sa fille, quitte le domicile conjugal et part pour l'Espagne. En route, elle s'arrête à *Orthez*, chez son parent Gaston Phœbus, comte de Foix. Chose étrange! elle lui confie son enfant, à peine âgée de trois ans, et lui fait promettre qu'il ne la mariera pas sans l'en prévenir. Puis elle continue son voyage et va s'établir en Espagne, chez son oncle le comte d'Urgel, petit-fils d'Alphonse IV, roi d'Aragon.

Jeanne resta neuf ans chez le comte de Foix, qui l'entoura des soins les plus tendres et les plus éclairés; heureusement pour elle, car ses parents ne s'en occupèrent pas.

A l'âge de douze ans, elle était remarquable d'intelligence et de beauté. Les leçons du comte de Foix en avaient fait une jeune fille charmante. Sa naissance, sa fortune, sa position de fille unique lui valurent beaucoup de prétendants des plus hautes maisons. Gaston Phœbus en écarta plusieurs soit à cause du jeune âge de sa pupille, soit parce qu'ils appartenaient à des familles qu'il n'aimait pas.

Tout devait être extraordinaire dans la vie de Jeanne. Un jour, un prince du sang demande sa main. Il a plus de cinquante ans, est veuf et père d'enfants dont l'un, âgé de plus de vingt ans, a échoué dans la recherche de Jeanne. C'est l'oncle du roi, c'est Jean, duc de Berry, lui-

Digitized by Google

même (1). Le comte de Foix ne pouvait pas y croire. Il supposa que le prince cédait à un entraînement passager; il voulut gagner du temps. Ce n'était point l'affaire du duc de Berry, qui se fit recommander auprès de lui par le pape Clément VII (2), parent de Jeanne. « *Dépêchez-vous,* » écrivit le pontife à Gaston Phœbus ; *ma cousine ne* » *pourra jamais être si hautement mariée comme au duc* » *de Berry.* »

La négociation n'en dura pas moins plus d'un an, mais elle aboutit.

Le roi Charles VI qui jouissait de sa raison lorsque son oncle vint lui faire part de son mariage, voulut lui en faire sentir le ridicule et le danger : « Bel oncle, lui dit-il, que » ferez-vous de la fillette? elle n'a que douze ans et vous » en avez soixante (3) ! C'est grande folie de penser pour » vous à cette chose. — Eh ! répondit le duc, si la fille est » jeune je l'espargneray trois ou quatre ans! — Voire, » répliqua le roi, bel oncle! mais elle ne vous espargnera » pas! »

Lorsque le mariage fut arrêté, le comte de Foix fit partir Jeanne avec une escorte de 500 lances. Les ambassadeurs de France la conduisirent à Avignon où le pape, dit Froissard, *la baisa sur la bouche à cause du lignage* et lui donna un dîner qui coûta 10,000 fr. Elle fit visite en passant à Orange à sa parente, la femme du seigneur de cette ville et elle arriva à Riom où l'attendait le duc de Berry. Elle y trouva son père qui lui donna en dot le comté d'Auvergne, la ville de Lunel (4) et la terre de

(1) Le duc de Berry était né en 1340. Il était donc âgé de 48 ans lorsqu'il se mit sur les rangs.

(2) Clément VII était pape à Avignon, tandis qu'Urbain VI l'était à Rome. Il fut élu par quinze des cardinaux qui, cinq mois auparavant, avaient donné la tiare à Urbain.

(3) Le roi exagérait peut-être à dessein pour mieux faire comprendre au duc l'importance de cette différence d'âge.

(4) Lunel est aujourd'hui un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montpellier.

Digitized by Google

Gailhargues (1) en Languedoc. Il lui assura après sa mort le comté de Boulogne et ses seigneuries en Beauvoisis et en Vermandois. Mais la mère de Jeanne n'assista pas au mariage de sa fille.

La cérémonie nuptiale se fit à Riom, dans la chapelle du château, le 5 juin 1389, à 2 heures du matin, dans la nuit du samedi au dimanche de la Pentecôte. Elle fut suivie de fêtes splendides auxquelles fut conviée toute la noblesse d'Auvergne. Le sire de La Tour et sa femme y furent en outre engagés comme parents de la mariée.

D'une nature élevée, compatissante et généreuse, la nouvelle duchesse fit le plus noble usage de son influence à la cour et de son ascendant sur le duc de Berry (2). Depuis le service qu'elle rendit à Charles VI dans le bal de janvier 1393, elle eut toujours de l'empire sur lui. Le duc de Berry mourut en 1416 et la laissa sans enfant. Remariée pour son malheur, en novembre 1417, à Aigueperse, à Georges de la Trémouille, elle se laissa aller à lui faire de grands avantages dans leur contrat de mariage. Elle ne tarda pas à se repentir de cette union. La vie commune devint insupportable. Elle s'éloigna de son époux et en vécut séparée jusqu'à sa mort arrivée en 1422, à Saint-Sulpice, dans le Languedoc (3).

(1) Ce Gailhargues, d'après l'acte, dépendait de la sénéchaussée de Beaucaire. Est-ce celui qui se trouve maintenant dans le Gard, ou celui qui est situé dans l'Hérault ? Il est difficile de le dire avec précision, la sénéchaussée ayant été divisée entre ces deux départements.

(2) Nous nous contenterons de citer ce qu'elle fit pour arracher à la mort Bureau de la Rivière. Cet ancien ministre et confident de Charles V avait encouru le ressentiment des ducs de Bourgogne et de Berry. « Monseigneur, dit-elle à son mari, vous vous laissez des ennemis et haineux informer diversement sur ce vaillant chevalier et prud'homme le seigneur de la Rivière. On lui fait purement tort, se nul n'ose parler pour lui fors moi. Il eut tant de peine et travail pour nous mettre ensemble ; vous l'en remerciez petitement. Monseigneur, je ne le dis pas de feint courage, mais de grande volonté, s'il meurt sur la forme et estat que vous l'esclandrez je n'auray jamais joie. » Elle le sauva.

(3) Saint-Supplice, aujourd'hui Saint-Sulpice, est une commune du canton et de l'arrondissement de Lavaur (Tarn).

Digitized by Google

Elle fit une donation testamentaire en faveur de la femme de Bertrand V, dont elle était la cousine et lui laissa toute sa fortune. Son testament, fait à Pontgibaud le 12 octobre 1418, est rapporté en entier par Baluze, t. II, p. 621. Il mérite d'être connu dans quelques-unes de ses dispositions.

Jeanne donna à son héritière le comté d'Auvergne et voulut que Bertrand V en fût immédiatement investi au nom de sa femme et de *ses hoirs*. Toutefois elle s'en réserva la jouissance pendant sa vie. Deux motifs, d'après l'acte, dictèrent ses libéralités à la testatrice : — d'abord le lien de parenté entre elle et la dame de La Tour, qui était *sa plus prochaine parente* — ensuite les *innombrables services* que Bertrand de La Tour et sa femme avaient rendus et rendaient chaque jour à Jeanne. Elle en attendait de plus grands encore; probablement c'était surtout contre la Trémouille qu'ils lui paraissaient nécessaires. On lit en effet dans le testament que le sire de La Tour jure par sa *foy loyaulté et serrement de son corps de la secourir en tous ses affaires, besoignes, et nécessitez envers tous et contre tous qui auculne chose vouldroient lui demander ou méfaire.*

Ses inquiétudes n'étaient pas sans fondement. Son second mariage lui avait valu de redoutables hostilités. Le duc de Bourgogne avait considéré cette union comme une mésalliance et il était l'ennemi personnel de la Trémouille. Un jour, les officiers royaux arrivèrent à Saint-Sulpice; ils mirent sous la main de justice tous les biens de Jeanne situés en Languedoc. Un grand personnage l'avait dénoncée comme coupable d'émission de fausse monnaie. On avait aussi fait croire au roi qu'elle était en rapports secrets avec le roi de Portugal, alors l'allié des Anglais.

Jeanne mourut avant de s'être disculpée. Bertrand V n'avait pas pu la secourir contre ses ennemis, puisqu'il était mort avant elle. Mais sa veuve, Marie de Boulogne, et son fils aîné Bertrand VI, remplirent ses engagements.

Digitized by Google

Nous verrons qu'ils obtinrent et dans les conditions les plus favorables, du nouveau roi Charles VII, la levée de la saisie. Seulement le duc Philippe de Bourgogne, surnommé le Bon, ne se fit pas scrupule de mettre la main sur le comté de Boulogne qui par cette usurpation à main armée ne fut jamais en la possession effective de la maison de La Tour (1).

L'hérédité de Jeanne ne pouvait pas ne pas donner lieu à de vives discussions entre Marie de Boulogne et Georges de la Trémouille. Après la mort de sa femme, Georges se hâta de se mettre en possession des biens dont elle lui avait donné l'usufruit durant sa vie par leur contrat de mariage. La veuve de Bertrand V, de son côté, prit immédiatement le titre de comtesse de Boulogne et d'Auvergne en vertu de sa qualité d'héritière générale et universelle, et se saisit de toutes les terres et seigneuries dont elle put s'emparer. Il en résultat un long procès qui ne se termina que longtemps après par le mariage de la fille de Georges avec le petit-fils de Marie de Boulogne (2).

Nous ne connaissons pas exactement la date et le lieu du décès de Bertrand V (3). Ce qui est certain, c'est qu'il ne prit pas de son vivant le titre de comte d'Auvergne que sa famille avait perdu au xe siècle et qui lui revint au xve siècle par une voie héréditaire dont assurément aucun de ses membres n'avait eu l'idée.

Sa veuve lui survécut longtemps puisqu'elle ne mourut que le 7 août 1437. Elle fut inhumée aux Cordeliers de Clermont.

(1) Monstrelet dit (t. III, p. 161 et 162 édition déjà citée) que le duc de Bourgogne qui n'aimoit pas le seigneur de la Trémoille, époux de la duchesse de Berry, *laquelle estoit de son héritage comtesse de Boulonnois*, envoye le seigneur de Fosseux, alors gouverneur d'Artois, en la ville de Boulongne *pour icelle saisir et mectre en sa main, et fut este chose ainsi faicte.* »

(2) Georges de la Trémouille, après la mort de Jeanne, se remaria avec Catherine de l'Isle-Bouchard et en eut une fille appelée Louise qui épousa Bertrand VII, petit-fils de Marie de Boulogne.

(3) Baluze croit qu'il mourut quelque temps avant Jeanne.

Digitized by Google

Ils laissaient quatre enfants, un fils et trois filles. — Nous savons que l'aînée épousa en 1409 Beraud III, dauphin d'Auvergne. — La seconde fut mariée en 1419 à Armand de Polignac et la troisième à Claude de Montaigu, seigneur de Coulches, prince du sang royal de France.

Nous allons, dans le chapitre suivant, écrire l'histoire de leur fils qui devint baron de La Tour sous le nom de Bertrand VI.

H. Burin des Roziers.

(A suivre.)

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Procès-verbal de la séance du 3 juillet 1889.

La séance est ouverte à 8 h. 1/2 sous la présidence de M. Lenoir, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Chotard ne peut donner aucun renseignement nouveau sur la question de la fusion proposée par le Ministère du Bulletin de l'Académie (universitaire) et de la *Revue*. Il s'en occupera activement lors de son prochain voyage à Paris.

Lecture est donnée des principaux chapitres du travail de M. Bruyant sur les mœurs des fourmis de l'Auvergne. Cette étude remarquablement écrite et très complète sera insérée dans la *Revue*.

M. A. Nuger, avoué, présenté par MM. Pestel et Lenoir,

Et M. A. Berthoule, secrétaire général de la Société nationale d'acclimatation, Paris, présenté par MM. Girod et de Bleynie,

Sont admis membres de la Société.

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Procès-verbal de la séance du 23 octobre 1889.

La séance est ouverte à 8 h. 1/4, sous la présidence de M. Lenoir, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Rouchon donne lecture du travail de M. Boudet sur la rue des Notaires au XVe siècle.

Sont admis membres de la Société :

M. Genest Aubert, présenté par MM. Combaud et Rouchon, est admis au nombre des membres de la Société.

La séance est levée à 9 h. 1/4.

Digitized by Google

Procès-verbal de la séance du 4 décembre 1889.

La séance est ouverte à 8 h. 1/4, sous la présidence de M. Lenoir, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

M. Bleynie donne lecture du travail de M. Ledos; il s'agit de deux documents relatifs aux Compagnies en Auvergne, après 1360. En raison de l'importance de ces documents pour l'histoire de cette époque, la Société décide de les insérer dans la *Revue*, avec une pagination spéciale, de sorte que les pièces de même nature pourront plus tard être réunies.

La lecture de M. le Dr Girod est remise à la prochaine réunion.

M. Vimont entretient la Société d'un épisode curieux relatif au puits de Durtol, et relaté dans une lettre de rémission; il y aurait là tout un travail d'ensemble à faire, bien des erreurs à rectifier.

La suite des travaux de MM. Luguet et Vernière sera insérée dans le prochain numéro de la *Revue*.

Quelques démissions (MM. Kilian, Richard, Bergson, Fulconis), sont parvenues à M. le Président. Par contre, plusieurs présentations sont faites.

Sont admis membres de la Société :

M. Gilbert, à Saignes (Cantal), présenté par MM. de Dienne et Vimont;

M. G. Ledos, archiviste-paléographe, présenté par MM. Chotard et Bleynie;

M. Ch. Grellet, conseiller d'Etat, présenté par MM. Lenoir et Des Essarts.

La séance est levée à 9 heures.

C. T.

Digitized by Google

MÉLANGES.

—

LES AUVERGNATS EN RUSSIE.

NOTES BIOGRAPHIQUES.

(Suite.)

II.

Avant Jeudy-Dugour, Gilbert Romme (né à Riom en 1750, mort sur l'échafaud le 29 prairial an IV (17 juin 1795), avait passé plusieurs années en Russie.

Qui ne connait le rôle de Gilbert Romme à la Convention nationale, et sa mort dramatique en compagnie de ses collègues Soubrany, Goujon, Bourbotte? Mais ce que l'on ignorait et ce que M. Marc de Vissac a si bien mis en lumière dans son livre de *Romme le Montagnard* (1), ce sont les débuts de l'existence du futur représentant du peuple.

Romme a habité la Russie pendant six années environ et l'a parcourue à plusieurs reprises en naturaliste et en observateur. Choisi par le comte Alexandre Strogonoff pour être le gouverneur, l'*outchitel*, selon l'expression slave, de son fils, il entra en fonctions à Paris, le 1er mai 1779, et arriva à Saint-Pétersbourg le 1er décembre suivant.

La situation des *outchitelis* en Russie n'était rien moins qu'agréable. Outre le discrédit attaché à une profession subalterne, il leur fallait endurer bien des affronts, bien des humiliations de la part de la haute société à la fois barbare et civilisée, au milieu de laquelle ils étaient appelés à vivre. Romme ne tarda pas à s'en apercevoir (2).

Mais il observa une prudente réserve, et l'étude jointe à l'exercice consciencieux de ses fonctions, le sauva de l'ennui et le préserva en même temps de toute révolte et de toute défaillance. « Toujours » sérieux, écrivait à son sujet un de ses amis, toujours réfléchi, il ne

(1) *Un conventionnel du Puy-de-Dôme, Romme le Montagnard, par Marc de Vissac.* 1 vol. in-8°, Clermont, Dilhan-Vivès, 1883.

(2) « ... Mon devoir seul, écrivit-il un jour à la mère de son élève, me fera accom- » pagner votre fils dans la société. Le discrédit et l'espèce de déshonneur dont sont » couverts les gouverneurs dans ce pays-ci, alarment trop ma délicatesse pour que je » n'aie pas la plus grande attention de n'inquiéter que le moins possible par ma pré- » sence ceux de votre société qui auraient de la répugnance à respirer le même air » qu'un *outchitel*. C'est déjà d'après ma propre expérience que je plains de tout » mon cœur les êtres sensibles qui sont réduits à courir ici la même carrière que moi. » (*De Vissac. — Romme le Montagnard*, page 77.)

Digitized by Google

» vit que pour parler, pour procurer à son élève des connaissances » nouvelles et augmenter les siennes. »

Romme n'était d'ailleurs pas trop mal partagé. Le père de son élève, le comte Strogonoff, recevait une société choisie de savants et d'hommes politiques. Admis dans ce cercle d'élite, Romme, malgré sa taciturnité et sa sauvagerie naturelles, y noua des relations qui le dédommagèrent de bien des amertumes. C'est là qu'il rencontra entr'autres l'ambassadeur de France le comte de Ségur, le naturaliste Pallas, le poète Bogdarowitsch, Jean-Albert Euler, etc.

Grâce à ces relations, il put assister aux séances de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg qui, bien que placée alors sous la direction d'une femme, la princesse Daschkoff, recevait d'intéressantes communications.

Romme n'échappa pas à la séduction qu'exerçait l'impératrice de Russie sur tous ceux qui en Europe tenaient une plume ou un pinceau. « Admis, dit M. de Vissac, à baiser la main de Catherine dans le » palais de Tzarskoézélo, il avait été moins ébloui par le porphyre, le » lapis lazuli, le malachite qui enrichissaient cette fastueuse résidence, » que par la majesté de la souveraine drapée dans son costume » moscovite, imposante en public, bonne et naturelle en société, » dont la gravité conservait de l'enjouement et la gaieté de la dé- » cence.

» Il en a tracé un portrait flatteur dans ses *Notes intimes*.

» Par l'intermédiaire du comte Strogonoff, Romme fit agréer par » la czarine une écritoire, merveilleux travail de mécanique, auquel » il avait consacré de longues veillées. En l'ouvrant on apercevait le » mouvement du soleil, de la lune et des planètes; les mois, les jours » et les heures y étaient marqués; des marmousets ingénieusemen tarti- » culés présentaient du papier, de l'encre, des plumes, de la cire, — » ouvrage un peu puéril, amoureusement parachevé pour une reine, » par la même main qui devait élaborer quelques années plus tard » une constitution régicide. »

La rigidité des principes de Romme ne lui permettait pas d'approuver les irrégularités de conduite de la czarine, mais son admiration pour elle était telle, qu'il ne trouvait pour ce qu'il appelait *les faiblesses* de son idole, aucune parole de blâme. Sa tolérance n'alla pas cependant jusqu'à absoudre tous les désordres et toutes les immoralités que l'exemple de la souveraine avait acclimatés dans la haute société de Saint-Pétersbourg.

L'inconduite du comte et de la comtesse de Strogonoff étant devenue notoire, Romme ne voulut pas que leur fils pût en être le témoin et fût exposé à perdre le respect de ses parents. Il organisa donc, ce qui rentrait d'ailleurs dans le programme d'études qu'il avait arrêté

Digitized by Google

d'accord avec la famille, il organisa des voyages d'exploration en Russie.

Pendant trois ans il parcourut avec son élève toutes les parties de ce vaste empire. Le premier voyage, en 1784, eut pour but la région des monts Oural et la Sibérie, pays d'origine des Strogonoff. Dans le second, la même année, l'exploration porta sur les provinces voisines de la Suède et les rivages de la mer Blanche et de l'Océan glacial. L'année suivante ce fut du côté de Nowogorod et de Moscou que Romme dirigea ses pas. Enfin, en 1786, la visite des côtes de la mer Noire et de la Crimée vint clore cette série d'excursions où maître et élève firent ample moisson d'observations de toute sorte.

Les notes que Romme avait prises au cours de ses pérégrinations devaient servir à la composition d'un *Voyage pittoresque en Russie*, que le comte Strogonoff préparait à grands frais. Cet ouvrage ne parut cependant pas, non plus que la traduction française faite par Romme d'un important travail de Hablits intitulé : *Description physique de la Taurique ou petite Tartarie* (1).

Romme rentra à Riom avec son élève au mois de septembre 1786. Il le mena de là en Suisse où ils restèrent pendant vingt mois, puis enfin à Paris. Ils y arrivèrent au milieu de la fièvre causée par l'annonce de la réunion des Etats généraux. Tout à la joie de voir se préparer la réalisation des réformes qu'il avait souvent rêvées, Romme sortit de sa réserve habituelle et oublia les engagements qu'il avait contractés envers lui-même et envers la famille de son élève. Au lieu de vivre loin de la mêlée, de se borner à observer et surtout de tenir le jeune Strogonoff à l'écart de toutes les excitations du moment, il le produisit en public; il lui fit lire tous les journaux, toutes les brochures qui pouvaient gagner son esprit à la cause de la Révolution; il le conduisit régulièrement aux séances de l'Assemblée nationale, dans les réunions publiques, dans les clubs. Il le fit affilier avec lui au club des Jacobins. Enfin il l'enrôla parmi les premiers membres d'un club particulier que lui-même fonda le 10 janvier 1790 sous le nom de *Club des Amis de la loi* et qui tenait ses séances chez Mlle Théroigne de Méricourt.

Comme précepteur c'était dépasser toutes les limites permises. In-

(1) Parmi les manuscrits laissés par le conventionnel Romme et qui font aujourd'hui partie de la collection de Vissac, voici les titres de ceux relatifs à son séjour en Russie :

Aperçu topographique, physique et politique de l'empire russe. — Voyage à la mer Blanche, 1784. — *Voyage de Pétersbourg à Moscou*, 1785. — *Voyage en Crimée*, 1786. — *Lettre sur la Crimée. — Mémoire et notice sur le commerce de Cherson dans la mer Noire. — Journal anecdotique et scientifique de G. Romme, en Russie.*

Digitized by Google

formée par son ambassadeur à Paris, des exagérations d'opinion et de conduite de Romme, l'impératrice de Russie manifesta à plusieurs reprises son extrême déplaisir, et le comte Strogonoff, désireux d'ailleurs d'arracher son fils aux influences démagogiques qui l'entouraient, dut lui prescrire de rentrer sans délai dans sa famille. Romme et son élève se séparèrent donc le 1er décembre 1790.

Cette séparation, qui brisait des liens formés depuis douze années, fut extrêmement pénible à Romme. « Il est parti hier soir, écrivit-il à » son ami Dubreuil, à Riom..... N'exigez pas que je vous donne des » détails sur cette douloureuse séparation. Dans ce moment je suis » trop étourdi par le chagrin..... Une autre existence commence pour » moi; sera-t-elle moins agitée? Je me résigne à ma destinée; mais » un de mes vœux c'est que les occupations publiques ou privées » soient assez actives pour qu'elles m'absorbent tout entier et qu'elles » me garantissent des souvenirs amers du passé. »

Une existence nouvelle commença, en effet, pour Romme; une existence fiévreuse, agitée, qui lui apporta des occupations tellement absorbantes qu'elles le menèrent à une mort prématurée.

Toutes les péripéties de cette période sont connues et ont été retracées en détail, surtout dans les intéressantes publications de M. Jules Claretie (*Les derniers Montagnards*. Paris, Lacroix, 1867); et de M. Marc de Vissac (*Romme le Montagnard*. Clermont, Dilhan, 1883). Nous n'y reviendrons pas.

III.

Un autre Riomois, Démichel, fut aussi précepteur en Russie. Après une jeunesse assez décousue, après avoir été tour à tour aspirant oratorien, confiseur comme son père, commis-bijoutier, valet de chambre, ce Démichel, grâce à l'appui de Romme, dont il était l'un des amis intimes, devint secrétaire du comte russe Golowkine, puis précepteur du jeune baron de Strogonoff, cousin de l'élève de Romme.

Il était plein de bonne volonté, mais son instruction laissait à désirer et il manquait de caractère. Du reste, il reconnaissait volontiers son insuffisance. « Je me mettrai ainsi que mon élève sous la direc- » tion de Romme, disait-il; au lieu d'un élève il en aura trois, mais » ce n'est pas trop pour sa bonne tête. Pourquoi aussi s'est-il imaginé » de me faire gouverneur? »

Lorsque Romme conduisit son élève en Auvergne, en 1787, Démichel le suivit avec le sien. Tous quatre parcoururent ensuite ensemble les diverses provinces de la Suisse; puis, ils se séparèrent pour se retrouver à Paris au mois d'avril 1789. A ce moment arriva la nouvelle de la mort du baron de Strogonoff. Sur la demande de la fa-

Digitized by Google

mille, Démichel ramena aussitôt son élève à Saint-Pétersbourg, et, malgré les offres avantageuses qu'on lui faisait pour l'engager à entreprendre une nouvelle éducation dans une autre grande famille russe, il rentra en France et s'établit à Strasbourg.

Plus tard, Romme ayant été nommé député du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative, Démichel se proposa pour remplir auprès de lui les fonctions de secrétaire ; mais ses offres de service ne furent pas acceptées.

M. de Vissac, à qui nous empruntons ces détails (1), ne nous a pas dit comment finit ce personnage.

IV.

Joseph Cuinet, qui se faisait appeler CUINET D'ORBEIL, du nom d'un village où sa famille avait peut-être des propriétés, était né en 1753, à Issoire. Il était le fils d'André Cuinet, marchand, que l'on trouve en 1758 exerçant dans cette ville les fonctions de consul.

Parti pour Paris vers 1778 (2), Cuinet d'Orbeil chercha à se faire un nom dans les lettres et publia divers ouvrages : *Une Ode au Roi et à la Reine* (Paris, 1779); une *Ode au comte d'Estaing* ; une comédie en un acte, mêlée d'ariettes, intitulée *L'Automate* (Paris, Brunet, 1781), etc. Mais ces élucubrations médiocres n'eurent vraisemblablement aucun succès.

L'espoir de trouver en Russie la réputation qui le fuyait en France, le fit aller à Saint-Pétersbourg, où l'impératrice Catherine se montrait si accueillante pour les hommes de lettres français. Son ambition fut-elle satisfaite? Arriva-t-il à se créer une situation avantageuse? il est à croire que non.

Ce que l'on sait de positif à son sujet, c'est qu'en 1787 il obtint de faire publier un volume de poésies à l'imprimerie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg (3). C'est aussi que, quelques années plus tard, faute de s'être tenu au courant des changements que les événements de la Révolution française avaient fait subir aux idées et aux dispositions de la Czarine, il eut une fin précoce et misérable. « Cet obscur homme de lettres, dit M. Pingaud, d'après les Mémoires

(1) *Romme le Montagnard*, par Marc de Vissac.

(2) Le 28 octobre 1778, probablement avant son départ pour Paris, Joseph Cuinet, voulant faciliter des arrangements de famille, donna par acte reçu Bonfils, notaire à Issoire, une procuration généralе au sieur Benoît Levé, son beau-frère.

(3) Un exemplaire figurait, dans le catalogue de la bibliothèque de M. Desbouis, sous ce titre : *Poésies de M. Cuinet d'Orbeil* (d'Issoire). Saint-Pétersbourg, imprimerie impériale des sciences, 1787 ; in-12.

Digitized by Google

» de Masson, arrivant de la capitale à Péterhof, est abordé par un » courtisan: — *Vous savez la nouvelle, monsieur le démocrate: Le » roi est échappé de Paris.* — *Oui, monsieur le comte; mais j'en sais » aussi une plus grande, c'est qu'il a été repris.* — Stupéfaction gé- » nérale. On sut bientôt que les deux courriers, annonçant l'évasion » et l'arrestation de Louis XVI, étaient arrivés presque en même temps » et que le second avait été retenu, à Saint-Pétersbourg, comme un » trouble-fête probable pour l'entourage impérial. D'Orbeil paya cher » une indiscrétion involontaire; il fut, dès lors, attentivement sur- » veillé. Sur quelques mots favorables à la Révolution sortis de sa » bouche, il fut impliqué dans je ne sais quel complot imaginaire, » enlevé de nuit et transporté à fond de cale d'un vaisseau. Il se noya » en voulant s'échapper (1). »

V.

L'architecte Auguste Ricard qui, sous le nom d'Auguste de Montferrand s'était créé une grande situation en Russie, est aussi un Auvergnat d'origine, sinon de naissance.

Selon Quérard, il aurait vu le jour à Montferrand, près Clermont, où sa mère était sage-femme. Selon d'autres, c'est à Chaillot, près Paris, qu'il serait né le 24 janvier 1786. Ce qui paraît certain, c'est que sa famille était bien originaire de la ville de Montferrand, dont lui-même a ensuite pris le nom (2).

Après avoir été un des élèves les plus distingués des architectes Percier et Fontaine, il entra, en 1813, dans les gardes d'honneur de l'empereur Napoléon. Mais il n'avait pas la vocation militaire; il quitta le service après nos désastres.

Parti pour la Russie en 1816, il obtint, par la protection du ministre de la maison de l'empereur, Wolkensky, le titre d'architecte du ca-

(1) *Les Français en Russie et les Russes en France,* par Léonce Pingaud. Paris, librairie Didier-Perrin, 1886, 1 vol. in-8°.

(2) Le 31 janvier 1786, Ligier Ricard, architecte à Montferrand, maria sa fille Michelle Ricard, à un lieutenant du régiment de Royal-Navarre, originaire de Franche-Comté, François Thévenot, qui devait obtenir en 1793 le grade de général de brigade et qui eut pour fils M. Étienne-Hormisdas Thévenot, l'un des restaurateurs de la peinture sur verre.

Ce Ligier Ricard était lui-même le fils d'un Augustin Ricard, maître architecte et entrepreneur à Montferrand, et avait pour sœur dame Anne Ricard, mariée à Etienne Chaix, conseiller-procureur du roi à la maîtrise des eaux et forêts.

Ligier Ricard est mort à Montferrand, à l'âge de 86 ans, le 6 fructidor an XI (24 août 1803). S'il n'était pas le père d'Auguste de Montferrand, il en était probablement l'oncle.

Digitized by Google

binet et arriva bientôt au premier rang parmi les architectes de Saint-Pétersbourg. On lui doit la construction du palais du Ministère de la Guerre, l'achèvement de l'église Saint-Isaac, l'érection de la colonne *Alexandrine*, que l'empereur Nicolas commanda, en 1829, en mémoire de son prédécesseur. Elle est en granite d'un seul bloc. Sa dernière œuvre, que la mort ne lui a pas laissé achever, est le monument équestre ordonné en 1856 par Alexandre II, en l'honneur du czar Nicolas.

Ricard de Montferrand est mort à Saint-Pétersbourg, le 11 juillet 1858. Il a laissé plusieurs ouvrages relatifs à sa profession : *Plan et détails du Monument consacré à la mémoire de l'empereur Alexandre.* Paris et Saint-Pétersbourg, 1836 ; in-folio. — *L'église Saint-Isaac ; Description architecturale, pittoresque et historique.* Paris et Saint-Pétersbourg, 1845-1848, in-folio (1).

VI.

Après les noms des compatriotes dont nous venons de rappeler le séjour en Russie, un autre nom doit être mentionné, celui d'un homme que Diderot avait recommandé à l'impératrice Catherine, et qui, malheureusement, disparut avant d'avoir pu donner entièrement sa mesure.

Né en 1755, à Parent, près Vic-le-Comte, dans la Basse-Auvergne, Pierre Chabrit fut élevé au collège de Billom, dont les jésuites venaient d'être dépossédés depuis quelques années. Ayant obtenu son diplôme d'avocat au parlement de Paris, il vint s'établir à Clermont, et là, en attendant une clientèle, aussi problématique pour les débutants alors qu'aujourd'hui, il fonda la *Feuille hebdomadaire pour la Haute et la Basse-Auvergne,* dont le premier numéro parut le 7 octobre 1779, à l'imprimerie d'Antoine Delcros.

Plein d'illusions juvéniles, il s'imaginait pouvoir intéresser ses compatriotes aux réformes administratives, judiciaires et sociales que demandaient les grands écrivains du siècle et pour lesquelles l'opinion commençait à se prononcer. Il croyait naïvement arriver par son journal à leur inculquer non pas la science, mais au moins le désir de l'acquérir et leur faire connaître leur propre pays et les moyens de lui être utiles. Il voulait, enfin, les préparer avec les ménagements qu'exigeaient les institutions existantes, à tenir ce rôle d'homme libre dont on pressentait que chaque individu allait être

(1) *Dictionnaire général des Artistes de l'École française*, par Bellier de la Chavignerie.

Digitized by Google

prochainement chargé. « Sous le titre : *Mœurs, Législation, Jurisprudence,* disait-il entr'autres dans son prospectus, on examinera, » lorsque des raisons légitimes et suffisantes sembleront le demander, » de quel avantage il est pour la province de conserver ou de réformer telle ou telle loi, telle ou telle administration ; quels usages, » quelles mœurs y pouvaient être bons ou mauvais ; et dans tout cela, » on ne perdra jamais de vue ce qu'un honnête homme doit à son » pays, à la confiance de son souverain, en traitant ces matières délicates (1). »

Outre son journal, il publia un opuscule, le premier livre paru en Auvergne, où fussent abordées des questions touchant à ce que l'on appelle aujourd'hui l'économie politique (2).

Mais livre et journal n'eurent que peu de lecteurs, et Chabrit, désabusé, prit le chemin de Paris vers le mois de mai 1780.

Ayant été assez heureux pour se faire recommander à titre de compatriote au duc de Bouillon, seigneur de Vic-le-Comte, etc., il obtint de la générosité de ce grand personnage les fonctions rétribuées de *conseiller au conseil souverain de Bouillon*. Mis ainsi pour le moment à l'abri du besoin, il se livra avec ardeur à l'étude du droit.

Non content d'examiner dans les lois leurs rapports avec l'équité naturelle et de rechercher, à travers les obscurités des textes, les intentions des législateurs, il voulut, à l'exemple de Montesquieu, dont il avait fait son modèle et dont il possédait à fond les œuvres, il voulut surtout se rendre compte de la raison d'être de ces lois, des circonstances au milieu desquelles elles étaient nées et des effets de leur application. De cette étude poursuivie sans relâche sortit un livre historique intitulé : *De la Monarchie française et de ses lois*, qui fut imprimé à Bouillon en 1783. « La méthode suivie par l'auteur, dit » M. Doniol (3), consiste à classer chaque législation suivant les » grandes époques de l'histoire, puis à étudier chacune dans son » principe, dans les événements qui l'ont engendrée, modifiée ou » perdue, dans son texte et dans ses monuments. Les meilleurs esprits » de nos jours, à coup sûr, ne dédaigneraient pas une semblable » méthode pour une œuvre pareille ; et, sans contredit, Chabrit aurait » écrit le plus beau livre de son temps si l'exécution eût répondu au » plan remarquable qu'il s'était tracé. Par malheur, il n'en fut pas » ainsi. Une recherche outrée du langage concis et sentencieux enlève

(1) Sur la *Feuille hebdomadaire* voir les *Journaux et Écrits périodiques de la Basse-Auvergne*, par F. Mège. Paris, Aubry, 1869.

(2) *Le Compatriote ou Du Luxe dans la Limagne*, par Chabrit, avocat. 1779.

(3) *Notice historique sur P. Chabrit*, par Henry Doniol (Tablettes historiques de l'Auvergne. Année 1845, page 252).

Digitized by Google

» à l'ouvrage beaucoup de son mérite intrinsèque en le rendant quel-
» quefois obscur, trop souvent incomplet.....

» Quoi qu'il en soit, le livre *De la Monarchie française et de ses lois* » rappelle parfaitement les dispositions morales du temps où son au- » teur vécut. Par l'esprit de rénovation qui le domine, par son but » qui était de pousser à l'unité de législation, par sa forme senten- » cieuse, il correspond très exactement aux idées, aux sentiments, à » la manière d'être de cette société ardente et enthousiaste, disposée à » tout changer, qui pressait le mouvement social de 1789..... »

Aussi l'œuvre de Chabrit fut-elle accueillie de la façon la plus flatteuse pour lui. Garat lui consacra dans le *Mercure* un article sévère mais plein de bienveillance. L'Académie française lui décerna une de ses récompenses; les savants, les érudits les plus en renom lui firent fête comme à un des leurs. L'encyclopédiste Diderot, enthousiasmé du début plein de promesses du jeune auteur auvergnat, adressa le premier volume de *La Monarchie française* à l'impératrice Catherine de Russie en lui recommandant de s'attacher sans retard un homme dont elle pourrait espérer les plus grands services pour l'exécution de ses projets de réforme. « C'est un jeune homme, écrivait-il, il a des pen- » sées honnêtes..... Il désire d'être utile. Il a profondément étudié nos » lois, nos usages, nos coutumes, les progrès de notre civilisation. Il » a le sens juste, le caractère doux et simple, des mœurs pures, des » connaissances qu'une souveraine, qui songe nuit et jour au bonheur » de ses sujets, ne saurait manquer d'ambitionner. »

La réputation et la fortune littéraires de Chabrit semblaient définitivement fondées et son avenir complètement assuré. Cependant, c'est à ce moment même que le sort se montra plus rigoureux envers lui. Soit que ses dépenses ne fussent pas proportionnées à ses appointements, soit que la publication de son livre eût été très onéreuse, il ne tarda pas à être à bout de ressources. D'autre part, le paiement de la récompense décernée par l'Académie tardait à être effectué. Enfin, pour un motif quelconque, la réponse de la Czarine à la chaleureuse recommandation de Diderot n'arrivait pas.

Découragé, désespéré, Chabrit ne sut pas réagir contre les obstacles qu'il rencontrait. Un matin d'un des premiers mois de l'année 1785, on le trouva mort chez lui. Il s'était empoisonné (1).

(1) Voici comment cette mort est mentionnée dans le journal manuscrit de l'avocat clermontois Tiolier : « 1785... M. Chabrit, fils d'un paysan de Parent, devenu conseiller » de M. le duc de Bouillon, est mort à Paris, à la suite d'un sommeil léthargique qui » a donné lieu à beaucoup de conjectures. Ses dettes montent à quarante mille francs » et sa fortune à zéro. »

(Notes tenues par M. Jean Tiolier sur les événements de la ville de Clermont, depuis 1772 jusqu'en 1789. — Manuscrit de la Bibliothèque de Clermont.)

Digitized by Google

« Il emporta, dit M. Doniol, les regrets profonds de ceux qui » l'avaient connu et qui perdaient en lui un homme d'un commerce » sûr, attrayant, de mœurs douces, plein de dévouement, d'un esprit » élevé, d'un caractère ouvert et généreux, à qui les événements au- » raient fait une existence glorieuse ou un beau trépas. »

FRANCISQUE MÈGE.

CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE.

—

ETUDES D'UN AUTRE TEMPS

PAR A. BARDOUX

(Calmann Lévy, éditeur.)

M. Bardoux vient d'ajouter à ses ouvrages déjà nombreux un nouveau volume intitulé : *Études d'un autre temps*. M. Bardoux est un vaillant. Pendant de longues années, il a été mêlé, comme député et comme ministre, aux luttes ardentes qui se sont produites jusqu'en 1875 dans l'Assemblée unique que le pays avait nommée, et de qui il attendait une Constitution, et ensuite dans les deux Assemblées qui lui ont succédé. Il avait mis au service de la France son intelligence et sa parole, et il en avait fait un judicieux et noble emploi. La faveur publique l'animait et le soutenait. Mais tout d'un coup, par un de ces mouvements subits qui étonne d'autant plus qu'on a plus de peine à les comprendre, elle l'abandonna; elle lui refusa un nouveau mandat, et il dut rentrer dans la vie privée; mais il y rentra avec toute la conscience de sa valeur, et bien résolu à ne pas se laisser abattre ; il est de ces hommes qu'un revers stimule, et qui ne sont jamais plus forts, plus énergiques que lorsqu'on les croit le plus atteints, et qui se concentrent, pour ainsi dire, en eux-mêmes pour porter plus loin encore leurs dignes efforts et leur juste ambition. Il s'enferma dans l'étude; la tribune politique lui était fermée ; il n'avait plus à faire usage de la parole, il entreprit d'écrire. Il n'en était pas à son coup d'essai : il avait déjà publié divers articles, diverses études, et un livre considérable sur un de ses compatriotes, qui a laissé dans l'Auvergne la réputation méritée du libéralisme le plus éclairé, le comte de Montlosier, et il avait donné à ce livre un sous-titre, *le Gallicanisme*, qui en exprime toute la pensée, et qui montre que l'auteur était en parfaite communion de principes avec l'homme éminent qu'il étudiait. Ces deux libéraux, en effet, aussi clairvoyants que modérés, étaient dignes de s'entendre.

Digitized by Google

Ne comptant que sur le travail pour oublier une déception politique bien imméritée, et pour ramener à lui une opinion un moment égarée, M. Bardoux prépara lentement et mit au jour, après une consciencieuse incubation, nn bel ouvrage sur la comtesse Pauline de Beaumont. Il commençait sur le dix-huitième des études parallèles à celles de Victor Cousin sur le dix-septième siècle. A son tour, il se passionnait pour de grandes dames, qui avaient comme éclairé et réjoui de leurs gracieux visages et de leur brillant esprit une société élégante et raffinée; et à côté de ces grands portraits de l'âge précédent, il fixait de charmants pastels, c'est son expression, aussi aimables dans ses œuvres que sous les douces couleurs écrasées et étendues par les doigts habiles des Rosalba et des Latour.

A Pauline de Beaumont devait succéder Mme de Custine, et dans l'intervalle paraissait ce tableau de la Bourgeoisie française, si bien compris, si vrai. M. Bardoux est un bourgeois de la grande école; il descend en droite ligne de 89; il en a reçu en naissant l'inspiration, et il en a senti en grandissant germer et se développer dans son esprit toutes les grandes idées et tous les grands principes.

Que ne reconquiert-on pas par de tels travaux? La popularité aime les heureux et leur revient toujours. Une nouvelle tribune lui a été ouverte : sorti de la Chambre des députés, il entra après quelque temps au Sénat; et, sans abandonner la plume, il put reprendre la parole; mais parler ou écrire, c'est toujours pour lui combattre pour le pays qu'il aime et le servir.

M. Bardoux est un libéral, et, nous l'avons dit, son nouveau livre que nous annonçons le démontre, pour ainsi dire, à chaque page; et, comme il renferme des études qu'il a écrites depuis 1855 jusqu'au Centenaire de 1789, il établit que ce qu'il est aujourd'hui, il l'a toujours été. C'est avec un plaisir réel que l'on constate qu'un homme qui a joué un rôle important dans les affaires d'Etat, qui même, en a, comme sous-secrétaire et comme ministre, à son heure dirigé la conduite, a suivi constamment une même ligne sans en dévier. Il est libéral et en même temps modéré, c'est-à-dire éloigné de tout excès, ne se portant jamais trop en avant et ne revenant jamais trop en arrière, par conséquent toujours à égale distance d'une extrême droite et d'une extrême gauche. Chez un homme d'un pareil tempérament, les variations, les changements de direction peuvent être apparents et ne sont jamais réels; mais il est exposé, comme cela a été si sagement exprimé, à être toujours le radical ou le clérical de quelqu'un.

Ce sort n'a-t-il pas été celui de tous les hommes de 89, de tous ceux qui en avaient adopté avec sincérité les tendances et les inspirations? Après s'être portés audacieusement en avant, il vint un jour où ils durent s'arrêter; car, comme le dit lui-même notre auteur, on peut tout

Digitized by Google

approuver ou presque tout dans 89, mais on ne peut que regretter et souvent maudire 93.

Au milieu des fluctuations souvent si vives et si soudaines de l'opinion des masses populaires, fluctuations qui ont comme leur remous dans les assemblées dirigeantes, un homme inspiré par ces grands principes de prudence et de modération est exposé à être méconnu; on peut croire qu'il change quand il s'arrête, et cette erreur se produit autour de lui au moment même où il est le plus ferme dans sa pensée et dans ses convictions ; on le blâme, alors qu'on devrait le louer. Il faut en effet, à de certains moments, un grand courage pour ne pas se laisser entraîner au-delà de sa volonté; il est quelquefois plus facile de mourir, comme l'a prouvé Vergniaud qui est monté héroïquement sur l'échafaud, et qui, après avoir combattu la condamnation de Louis XVI, avait voté sa mort.

C'est par leur unité de vues que nous séduisent les *Études* d'un autre temps; fidèle miroir, elles reflètent un auteur qui est partout et toujours le même depuis le premier jour où il a pensé, jusqu'au dernier où il a écrit, fidèle au précepte d'Horace :

Denique sit, quod vis, simplex duntaxat et unum.

Il est, du reste, tout entier dans la dernière étude intitulée *Notes* d'un Bourgeois sur des questions à l'ordre du jour. Ce titre de Bourgeois lui est cher, c'est une évocation de la fin du dix-huitième siècle et il s'est plu à l'appliquer à de grands esprits qui ont beaucoup travaillé à la grandeur du pays; il a même célébré de grandes Bourgeoises qui ont été d'heureuses inspiratrices; il les connaît bien, lui qui a si généreusement subi la bienfaisante influence de l'une d'elles. Ces questions du jour, il les a toutes abordées et il les juge sans hésitation : instruction publique, religion, magistrature, politique, littérature, il n'a rien omis. Il reconnaît que c'est en France seulement « qu'a été savamment établi cet enchaînement d'études générales aboutissant comme terme à la classe de rhétorique et de philosophie. Partout ailleurs, le collège n'est, pour ainsi dire, qu'un vestibule ou une préparation. C'est chez nous seulement qu'existe ce corps spécial des professeurs recruté en majorité dans la plus illustre des écoles, ce corps animé d'un souffle de puissante solidarité et qui compte un nombre si grand d'intelligences hautes et fermes qu'il représente presque seul aujourd'hui l'histoire, la philosophie, la philologie et la critique... On peut affirmer, l'internat aidant, que le caractère des classes moyennes en France est façonné dans les années passées au collège. C'est l'Université qui marque d'un trait indélébile ces générations destinées à remplir les carrières civiles et militaires. Aussi, est-ce avec une sorte d'anxiété que nous suivons des yeux l'exécution

Digitized by Google

des nouvelles réformes... l'éducation et l'avenir de la bourgeoisie française en dépendent ». Et ailleurs : « Ne pourrait-on pas dans quelques grands lycées, en province et surtout à Paris, maintenir les grandes traditions de l'instruction classique ».

Le clergé, il le veut indépendant et blâme les mesures oppressives qu'on pourrait lui imposer : « le pire de tous les esprits est l'esprit sectaire ; il détruit l'équilibre du jugement, il enlève la plus essentielle des qualités gouvernementales, l'entente et le respect des croyances des autres, droits légitimes tant qu'ils ne menacent pas le défenseur des droits de tous, l'Etat... Est-ce donc par haine contre des sentiments ou des dogmes que des machines de guerre sont préparées ? Alors la justice et la liberté se dressent et viennent à plus forte raison s'opposer aux projets annoncés. La monarchie de Juillet eut-elle besoin de pareils instruments quand, dans les premières années de son origine, elle vint résolûment combattre l'influence politique usurpée par une partie du clergé sous la Restauration ?... Il suffit d'être impartial pour être rassuré. »

La magistrature a également besoin d'être indépendante et honorée. « Il est impossible qu'en France on ne soit pas exigeant pour les garanties à donner aux justiciables... Quand on aura énuméré les quelques inconvénients théoriques de l'inamovibilité, inconvénients auxquels une sagesse profonde se résigne comme à une rançon pour échapper à des maux intolérables, il en faudra bien venir à examiner les vices, plus inévitables encore chez nous qu'ailleurs, de l'amovibilité... Ils détruiront l'estime qui entoure la justice française dans le monde entier... L'essai partiel fait pendant la Révolution n'a-t-il pas été décisif ?... Nous nous refusons aussi à croire que l'on puisse essayer d'un système de juges nommés à temps, inamovibles seulement pendant la durée assignée à leurs fonctions. Où trouvera-t-on alors des magistrats attachés à leurs devoirs, ayant consacré leur vie à l'étude du droit ? Préoccupés de savoir si leur mandat sera renouvelé, les yeux fixés sur l'échéance, que feront-ils ? Ne tentons pas trop la nature humaine et ne poussons pas trop loin notre confiance en elle. Ne demandons pas aux hommes au-delà de ce qui leur a été donné. Bien loin de trouver que dans notre démocratie l'inamovibilité soit un danger, nous la voudrions, si c'était possible, plus complète encore. Nous voudrions, pour calmer la maladie incurable de l'avancement, que les améliorations du traitement et la diminution du nombre des sièges pussent permettre la suppression des classes dans les cours et tribunaux. »

Les jugements sur la politique sont aussi sains ; il demande s'il est impossible de voir se régulariser dans la Chambre des députés les moyens de gouvernement. M. Villemain aurait-il raison de dire :

Digitized by Google

« Dans des pages émouvantes où resplendit la figure mélancolique et sympathique de M. de Serre... que ce qui nous manque le plus, c'est l'oubli des vanités personnelles quand on s'engage sous le drapeau d'une politique raisonnée, le désintéressement nécessaire pour la bien servir et surtout cette tenue d'esprit, ce respect de la contradiction, cette persévérance dans les convictions libérales, qualités sans lesquelles on n'acquiert pas d'autorité. » Voilà un idéal qu'il est bien difficile de rencontrer! « La confusion des idées en politique n'a jamais été plus complète ; chaque jour s'affaiblissent les ressorts du gouvernement en même temps que diminue la confiance dans l'accord de la démocratie et de la liberté. »

Avec quelle justesse l'influence de la littérature est-elle appréciée ! « La France a dû à l'instruction littéraire les qualités les plus rares, et ces qualités mises au service de la politique lui apportaient le sentiment du possible et du relatif et ne diminuaient pas les sentiments patriotiques quand l'honneur du pays était en jeu. Le sens littéraire cultivé dans la portion éclairée de notre démocratie a guéri des idées fausses et des chimères en inspirant les plus saines discussions et les pamphlets les plus mordants. Il est urgent, si nous ne voulons pas verser définitivement dans l'américanisme, de construire une digue à ce torrent de vulgarités qui envahit le théâtre, la presse, la conversation et qui supprime le goût. Puisqu'il n'y a plus de salons pour arbitres des élégances et du beau langage, fortifions du moins dans les jeunes hommes, par les humanités, les instincts élevés... » Comme il importe d'approuver un pareil langage! L'homme n'est vraiment homme que lorsqu'il se livre à la recherche du beau, du bien, du bon, de l'idéal en un mot, c'est-à-dire de l'art. Je n'oublierai jamais que, me trouvant un jour dans une conversation engagée avec des savants, je revendiquais les droits de l'art : — « L'art, qu'est-ce que c'est cela ? » me dit-on. — Mais c'est ce qu'il y a de plus généreux, de plus élevé dans l'humanité. Que deviendrait-on si on n'avait que la science? L'amour des chefs-d'œuvre de l'esprit est la meilleure préparation aux batailles de la vie, et il conduit au grand et vrai libéralisme.

Si nous avons fait beaucoup de citations, et nous en ferons encore, c'est que nous avons voulu faire entrer notre auteur dans notre article ; nous ne pouvions mieux faire que de le faire parler, pour qu'il séduise, comme il nous a séduit, nos lecteurs et qu'il expose lui-même cet esprit libéral qu'il a toujours eu, qui se révèle à chaque pas dans sa vie que nous allons saisir en en remontant le cours. Félicitons l'homme politique qui a été si constant avec lui-même et qui est resté dans l'âge mûr ce qu'il était dans les ardeurs de la jeunesse.

Entendons-le à propos du Centenaire : « Où est l'esprit de 89? qui nous le rendra?... Sans être suspect de pessimisme, on peut affirmer

Digitized by Google

qu'il n'existe plus. Ce n'est pas impunément qu'une démocratie comme la nôtre a traversé tant d'épreuves; elle a laissé en route l'enthousiasme, la foi dans les idées. De plus en plus conduite par des sensations et de moins en moins par des doctrines, elle a conservé, sans tenir compte de l'expérience, son instinct inaltérable, la mobilité. Le sentiment de solidarité a fait place en toutes choses à un individualisme outré. Cette puissance d'expansion, qui caractérisait la race française et son rôle dans le monde, s'est momentanément retirée d'elle, avec toute œuvre élevée, saine et forte. La confiance en nous-mêmes, par suite des désillusions et des mécomptes, s'en est allée et a fait place au dénigrement systématique ou à l'indifférence. Rien n'intéresse plus dans le domaine des idées, jamais le groupement désintéressé des intelligences dans la vie parlementaire n'a été plus difficile... »

« Le goût de la liberté, si facile à décourager, à effrayer et à vaincre, ce goût si noble que, quand une fois il est entré dans l'âme, l'on ne peut plus l'en chasser, semble ne s'acclimater que dans une classe de plus en plus restreinte... La passion de l'égalité, au contraire, nous étreint de plus en plus... Si l'esprit de 89 existe encore quelque part, c'est dans une partie de la bourgeoisie que les années n'ont pas désanchantées des convictions libérales de la jeunesse. On y garde encore sous la cendre la flamme ardente des aïeux. Presque partout ailleurs elle est éteinte, quand elle n'est pas remplacée par les haines révolutionnaires. »

On ne saurait mieux dire dans un meilleur langage; quel appel au bon sens, à la sagesse, au patriotisme. C'est avec de tels hommes, d'un libéralisme aussi éclairé que modéré, que notre société politique aurait chance de s'asseoir.

Et comme on devine ce qu'ils doivent aimer. S'ils veulent former une bibliothèque, ne sait-on pas d'avance les livres qu'ils choisiront? peu nombreux, mais tous excellents, tous marqués au coin du génie; leurs auteurs, depuis Homère jusqu'à Victor Hugo, ont pris, pour ainsi dire, l'humanité dans leurs mains pour la porter en avant.

Les livres sont des amis qui ne sont plus, et dont la voix n'est que l'écho du passé. Mais les amis avec lesquels on a vécu, avec lesquels on vit, quelle joie de les trouver en communauté de cœur et d'esprit. Passons-les en revue et suivons M. Bardoux dans ses appréciations si justes et si vraies.

M. Allou, le grand avocat, fut mêlé autant que qui que ce soit, à la vie mondaine; il développa dans son esprit vif et alerte les facultés d'observation et de critique; il devint plus profond analyste que les romanciers les plus en renom, ayant sur eux cet avantage d'être le confident des plus intimes douleurs; il fut remarquable dans l'exposé

Digitized by Google

et le récit des faits, dans l'art très français de tout insinuer, et il a été une des « originalités » de notre nation. Un trait le caractérisa, c'est le sentiment de la liberté et le respect du droit des autres. Tel il s'était montré au Palais, tel il se montra au Sénat. La République, suivant lui, doit protéger tous les grands intérêts sociaux, respecter l'administration de la justice, même et surtout dans ses résistances, et se refuser à toute proscription. Quand il avait eu, en 1868, à défendre le livre de Proudhon, *De la justice dans la Révolution*, il avait une éclatante profession de foi libérale. « C'est au nom de la libre pensée et de ses franchises, dit-il, que je viens défendre l'ouvrage de M. Proudhon. Je ne partage pas ses doctrines, mais j'aime comme lui, plus que lui, je le crois, la liberté. » Plus tard, en 1867, il défendit aussi énergiquement Emile de Girardin, « ce vigoureux journaliste, qui avait pu défier qu'on citât un seul jour où la liberté eût été d'un côté et où il se fût trouvé de l'autre. » M. Allou avait reçu de la haute bourgeoisie, à laquelle il appartenait, l'amour des fortes études littéraires, sans lesquelles on n'est ni un homme politique ni un avocat complet.

Personne ne pouvait mieux parler de M. Dufaure que M. Bardoux ; il avait été son secrétaire général, il l'avait approché dans des heures difficiles, et il avait pu suivre sa pensée et son action. Sous des formes rudes, c'était, dit-il, un caractère généreux, et la brusquerie de ses gestes et de sa parole révélait plutôt qu'elle ne cachait la bonté de son cœur. Cet homme bourru aimait la nature humaine. Esprit sûr et droit, s'il ne voyait pas très promptement, il voyait bien. Il n'était arrivé à la vie publique qu'après une lente préparation, et il était arrivé digne du pouvoir; mais il ne sut jamais se plier au joug des partis, et pas plus dans l'opposition que dans le gouvernement, il n'abdiqua sa volonté. « Avec le secret de ces ironies dont une diction mordante doublait la puissance, il gardait à travers les révolutions sa raison hautaine, sa foi à la pratique virile de la liberté et ses qualités supérieures de gouvernement. Sous la République de 1848, comme en 1878, il ne se lassait pas de combattre les sophismes de ceux qui voulaient énerver la loi. » Il a été du reste admirablement loué à l'Académie française par son successeur, M. Cherbuliez, ce digne descendant d'une famille de réfugiés, ce grand romancier si libéral, ce politique si profond, et par M. Renan, qui l'a opposé à ces présomptueux, vrais ennemis de la chère patrie, qui flattent ses défauts et enchérissent sur ses erreurs.

En peignant Charles de Rémusat, il a peint aussi sa mère, qui a laissé de si curieux mémoires où elle a si bien représenté et critiqué le despotisme éclatant du premier Empire, et où devant tant de libertés confondues et renversées, elle fait pressentir une chute plus re-

Digitized by Google

tentissante encore que l'élévation. Bien que doctrinaires, les Rémusat sont des libéraux, et à côté d'eux se placent les grandes figures qui ont marqué dans la lutte contre la Restauration, Royer-Collard, Molé, Prosper de Barante et Guizot. Ces hommes, et tant d'autres encore, Camille Jordan par exemple, savaient grandir les discussions. Charles de Rémusat n'oublia jamais celle d'où sortit, sous le ministre de Serre, la loi électorale.

Ernest Picard a bien sa place dans ce merveilleux concert. Cet orateur, qui intervenait avec tant d'à-propos dans un débat, qui savait si bien relever par un mot bien lancé l'attention fatiguée et donner le coup de fouet au moment où il le fallait; et aussi Edouard Laboulaye, qui avait pris en Amérique l'horreur du provisoire. « A l'Assemblée constituante profondément divisée, il demanda, le 29 janvier 1875, de ne pas faire de politique historique, de laisser au passé ses fautes et ses crimes, de ne lui emprunter que des leçons; et de ces leçons, la plus vraie n'était-elle pas que toute violence détruit les partis et qu'on ne peut vivre que par la modération ? » Il voulait qu'on jetât dans les fondations de la République la justice et la liberté.

Quant à M. Thiers, pour le bien apprécier, il faut avoir vécu au milieu des douloureux événements de 1871. On s'étonne de lui trouver toujours un esprit si clair, si juste, si alerte, à qui les années n'ont rien enlevé de ces dons; on admire ce cœur français, toujours ému de nos malheurs; ce grand homme d'État, si expérimenté, aimait la France comme dans ses jeunes années, plus encore peut-être, et il ne pouvait sans pleurer rappeler ce traité de paix auquel il s'était résigné à apposer sa signature. Dans l'assemblée et dans son salon, il ne parlait que « pour relever les courages abattus, plein de confiance dans les ressources et le génie de la France, ne redoutant que l'abus de nos divisions et l'anarchie des intelligences; il n'hésitait pas à proclamer dans le monde que nous avions été malheureux sans doute, mais que si nous savions être virils et sans illusions, nous pouvions supporter les charges écrasantes qui allaient peser sur nous. Supérieur aux partis, qui déjà ne lui pardonnaient pas de ne pas leur appartenir, il faisait abstraction de ses convictions personnelles, à la tête du pouvoir, et le promettait en définitive au plus sage. »

Voilà comme on aime et comme on sert son pays; et c'est cet amour et ce dévoûment que M. Bardoux signale comme les traits caractéristiques de Monseigneur le duc d'Aumale, auquel il consacre les pages de son livre les plus émues peut-être. Il voit en lui « un Français sans tache, un soldat de soixante-sept ans, comme Bayard, sans peur et sans reproche ». Il nous a été donné de le voir quand il est venu prendre à Besançon le commandement du 7e corps d'armée; dans un banquet il s'est trouvé en face de savants qui avaient pris parti

Digitized by Google

pour l'Alésia franc-comtoise, tandis que dans un bel article de la *Revue des Deux-Mondes* il s'était déclaré pour l'Alésia bourguignonne. On attendait ses paroles ; mais il ne fit à la lutte encore vive qu'une allusion discrète, ajoutant que de nos jours, entre Edues et Séquanes, il n'existait plus que le grand intérêt de la France, « dont nous sommss tous les enfants et que nous devons aimer et servir ». Il la servira jusqu'à son dernier jour : en effet, si la guerre éclate, il ne demande qu'à être placé au premier rang et à mourir d'une balle prussienne. Il est aussi grand citoyen que prince, ennemi de toutes les compromissions où les partis les plus honorables perdent leur probité politique. Avec quelle vivacité il laissa échapper sa vraie pensée, quand en 1888, dans son Etude sur son maître Cuvillier-Fleury, il rappela ses études grecques. Thucydide qu'il avait lu, il le relut en Sicile, et il s'émut des misères des vieilles républiques grecques. Son émotion dépasse les rivages de la Sicile : « Ah! que Dieu nous préserve, dit-il, des Alcibiades! Relisons Thucydide. Puissions-nous être éclairés par le spectacle que présentent les démagogies d'Athènes, de Corcyre et d'Agrigente ! »

Nous avons prévenu le lecteur que nous remontions le cours des années; nous rencontrons donc 1848. Lamartine, malgré son éducation aristocratique, était un libéral de nature, et entré dans la Chambre avec la droite, il fut bientôt avec la gauche. On souriait de ces pérégrinations, comme nous le disait un député de l'époque; mais elles aboutirent à une révolution qu'il contint et dirigea par son éloquence. Qui pourrait oublier les belles paroles qui sauvèrent le drapeau tricolore menacé par le drapeau rouge : «le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ-de-Mars traîné dans le sang, et le drapeau tricolore a fait le tour du monde porté par la victoire ». — Lamartine a créé « un idéal de république libérale, conservatrice et pacifique; il est encore un modèle incomparable pour ceux qui envient son courage et sa haute raison, aux heures où l'anarchie est déchaînée. » Il se rattache directement à 89 : et il en est de même de Guizot, plus absolu sans doute dans ses principes, mais aussi sincère, et gardant aussi la flamme communicative et pure des premiers mois de la Constituante.

Nous n'oublierons pas les premiers écrits de M. Bardoux, déjà animé du même esprit, soit qu'il juge Rivarol, Mirabeau et Chamfort, ou Thomas et Ducis. Mais comme il parle avec grâce du sentiment qui unit en deux couples les quatre derniers, de l'amitié qu'il connaît et pratique si bien, qu'il fait à tous moments déborder de son propre cœur, et qu'il répand avec joie sur ses nouveaux amis de Paris et sur ses anciens amis de Clermont. Quelles charmantes pages il a écrites sur Andrieux et sur Collin-Harleville! avec quelle grâce il a célébré leur union! Il parle du petit hôtel qu'ils habitaient à Paris avec quel-

Digitized by Google

ques jeunes gens, voués comme eux au culte des lettres ; ils vivaient chichement; ils étaient malheureux : c'était là le bon temps. Il se plaît au tableau de leurs causeries du soir, où l'art, la pensée et l'éloquence même charmaient les esprits; il est naturellement bien inspiré pour nous les décrire, lui qui, dans sa modeste rue de Clermont, avait vécu comme Andrieux, avec de jeunes et bienveillants amis, qui mettaient en commun leurs sentiments, leurs idées primesautières et vivaces, leurs ardentes aspirations vers le beau et le bien, vers l'idéal. Il se reposait ainsi des luttes du barreau, et préludait aux grands travaux qu'il a depuis accomplis, aux grandes luttes qu'il a depuis soutenues. Ses amis le suivent toujours d'un cœur joyeux et aimant, et applaudissent au talent qu'ils ont vu éclore et dont ils avaient prédit l'heureux développement.

C'est assez dire sur un livre qui est bon, et il n'est pas besoin d'insister davantage; les citations que nous avons faites sont la meilleure recommandation.

H. CHOTARD.

— Dans la séance du 24 octobre, M. le duc d'Aumale a fait à l'Académie des sciences morales et politiques une intéressante lecture sur la vie et les œuvres de son prédécesseur à ladite Académie, M. Rosseuw-Saint-Hilaire, auteur d'une histoire d'Espagne en 14 volumes.

« A côté de la Castille, dit M. le duc d'Aumale, un autre grand royaume espagnol se fonde, se complète avec Jayme el Conquistado et Pedro el Grande; celui-ci n'attend pas que la péninsule soit entièrement délivrée des émirs arabes pour réunir la couronne de Sicile à celle d'Aragon, donnant ainsi le premier signal de ce mouvement d'expansion qui entraînera si loin l'Espagne. La victoire de Rio Salado (1340) a mis un terme aux invasions africaines. Il reste encore des Maures en Espagne, mais cantonnés dans un coin de l'Andalousie. Et voilà qu'un gros nuage vient du Nord. Une courte trève a suspendu la terrible Guerre de Cent ans; la chevalerie de France et d'Angleterre, les « grandes Compagnies », et les piétons de l'Aquitaine, ont passé les monts. Sur une scène nouvelle, Duguesclin se retrouve en face du prince Noir. Il est battu et pris à Nazara (1367).

» Duguesclin et ses compagnons prisonniers sont amenés devant le vainqueur. Le roi don Pedro — le Cruel, disons-nous : le Justicier, dit-on ailleurs ; le Fou, devrait-on plutôt dire — Don Pedro cherche à exciter la colère d'Edouard de Galles : il voudrait des exécutions. Tout à coup, parmi les captifs, le prince Noir a reconnu un autre chevalier français et l'apostrophe violemment : « Maréchal d'Audenham, vous avez déjà été mon prisonnier à Poitiers : je vous ai mis à une faible rançon. Vous avez engagé votre foi que, si ce n'était en suivant le

Digitized by Google

roi de France, votre seigneur, ou aucun de son lignage des fleurs de lis, vous ne porteriez les armes ni contre le roi mon père, ni contre moi, vous êtes un traître et un félon. — Monseigneur, je suis prisonnier et vous êtes fils de roi. Je ne puis vous répondre comme je le devrais, mais désignez douze chevaliers, quatre français, quatre aquitains, quatre anglais, je me soumets à leur jugement... »

» Le prince de Galles accepta l'arbitrage, soutint lui-même l'accusation avec beaucoup de force, et les douze chevaliers baissaient la tête voyant que le cas du maréchal de France était mauvais et qu'ils ne pourraient pas épargner la mort à un vieux soldat jusqu'alors sans reproche. Mais Audenham répliqua : « Monseigneur, souffrez ce que je vais vous dire. Il s'agit de mon honneur et de la vérité. Si je ne suis pas sous les ordres de mon roi ni des sires des fleurs de lis, vous n'êtes pas davantage sous la bannière d'Angleterre. Je ne peux pas vous reconnaître comme chef de bataille; votre capitaine est don Pedro comme le mien est don Enrique, vous êtes gagé et soudoyé comme moi, et vous n'avez le droit de me rien reprocher! »

» Et les douze arbitres déclarèrent que le maréchal avait bien répondu, qu'il était dans son droit et qu'il devait être acquitté. Le prince Noir s'inclina heureux de voir qu'un si brave chevalier n'avait pas commis de félonie.

« Quelques jours après il s'entretenait avec le plus illustre de ses prisonniers :

« Que dit-on en France, messire Bertrand?

— « On dit par tout le royaume et ailleurs que vous ne vous souciez » guère de me rencontrer en campagne et que vous ne m'osez mettre » hors de votre prison.

— « Dit-on cela? Eh bien! mettez-vous vous-même à rançon; » fixez la somme et fût-ce la valeur d'un fêtu de paille, c'en sera » assez pour vous racheter.

— « Tout pauvre chevalier que je suis, je crois bien valoir cent » mille francs d'or et je vous donnerai bonne caution. »

» Et avant que notre roi Charles V eût pris la dette à son compte, les compagnons du grand capitaine avaient envoyé au prince de Galles leurs sceaux, leurs anneaux d'or, et la légende veut que toutes les femmes de France se mirent à filer pour payer leur petite part de la rançon de Bertrand Duguesclin, le vaillant champion de la Patrie. »

Le vieux maréchal d'Audenham dont la fière réponse au prince Noir est relatée par le président du conseil de guerre de Trianon, a longtemps commandé les armées royales dans le Velay, le Lyonnais, l'Auvergne et le Gévaudan. Il a contraint les « Grandes Compagnies » à lever le siège de Saugues.

Comme lieutenant du roi, son nom se trouve au bas d'une foule

Digitized by Google

de lettres de rémission accordées aux combattants après la guerre, notamment à Jehan de Quincampoix, lequel avait suivi messire Thomas de la Marche dans la rébellion contre le roi Jean.

Une intéressante étude lui a été consacrée par M. Em. Molimes, dans la *Collection des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.*

La plupart des lecteurs de la *Revue* ont visité la ville du Puy. Tout près des bords de la Borne, à une petite distance du chemin de fer, se trouve l'église Saint-Laurent. Dans la nef orientale à l'extrémité nord, au-dessous d'un autel, un chevalier armé de pied en cap est couché tenant entre ses mains l'écu de France. On y lit que c'est ici que repose « *Bertrand de Claiquin* ». Telle était au XIVe siècle l'orthographe du nom du grand connétable, mort sous les murs de Châteauneuf-Randon.

Enfin il y a quelques années, un paysan ramassait au milieu des ruines du château de Montpensier, un vieil anneau d'or et le portait au maire de la commune.

Cette relique des vieux âges se trouve aujourd'hui à Paris, chez quelque riche collectionneur. Si l'on en croit les journaux judiciaires de l'époque, on aurait reconnu l'anneau du prince Noir !

M. C.

— Le numéro de l'*Intermédiaire des Chercheurs*, paru le 25 août dernier, contient quelques détails sur la montagne de Montoncelle (1) et celle de Redsoul situées sur les limites des départements de l'Allier, de la Loire et du Puy-de-Dôme.

Selon l'auteur de l'article — un de nos compatriotes les plus érudits — les habitants des villages situés au pied de Montoncelle, du côté de l'Allier, les *Pions*, c'est le nom qu'on leur donne — passent pour avoir des mœurs bizarres et un caractère peu endurant; mais ils ne sont pas des adorateurs du soleil, comme quelques-uns l'ont prétendu.

— Dans le même numéro (25 août) de l'*Intermédiaire*, on rappelle, à propos du grand tragédien Talma, qu'en 1827, le docteur Biett, de Clermont (2), médecin ordinaire de l'hôpital Saint-Louis, lut à l'Aca-

(1) A la fin de 1793, lorsque gens et localités se débaptisaient pour se mettre au diapason des sectaires jacobins de Paris, Saint-Remy-sur-Durolle, chef-lieu de canton du district de Thiers, prit le nom de Montoncelle.

(2) Le docteur Biett n'était pas né en Auvergne. Son pays d'origine était le canton des Grisons (Suisse). Mais il était venu très jeune à Clermont où Théodore Biett, son père, exerçait la profession de cafetier, et c'est à Clermont qu'il avait passé son enfance et qu'il avait été instruit.

Digitized by Google

démie de médecine un mémoire intitulé : *Histoire de la maladie de Talma*; 20 pages in-4°.

L'autopsie de Talma, à laquelle Bielt avait assisté le 20 octobre 1826, avait été faite par un autre Auvergnat, Gilbert Breschet (né à Clermont en 1783, mort à Paris le 10 mars 1845), chirurgien ordinaire de l'Hôtel-Dieu et professeur d'anatomie à l'École de Médecine. Dans ses *Recherches et observations sur l'Anévrisme faux consécutif du cœur et sur l'Anévrisme vrai des artères* (30 pages in-4°), Breschet consacre son *observation neuvième* au cœur de Talma représenté par la planche VI.

— Dans une note présentée à l'Académie des sciences (Comptes-rendus, t. CVIII, p. 1113), « *Sur la présence du sulfate de soude dans l'atmosphère* », M. Parmentier, professeur à la Faculté des sciences. croit pouvoir considérer comme acquis « que cette présence tient à ce que, en présence des corps humides et poreux dont la croûte terreste est formée, il cristallise en filaments très ténus que le moindre souffle peut emporter et répandre sur les corps. »

M. P. Marguerite Delacharlonny, qui avait donné une première « note sur l'*entrainement des corps dissous* », (Comptes-rendus, t. CIII, page 1128), revient sur cette question pour contester les conclusions de M. Parmentier. (Comptes-rendus, t. CVIII. p. 1307), et admet « que la simple évaporation à l'air libre d'une solution de ce sel doit être la cause de la présence du sulfate de soude dans l'air. » M. Parmentier pense qu'un corps soluble ne se trouve pas nécessairement dans l'atmosphère; son contradicteur affirme le contraire. Il y a là un sujet de recherches intéressantes.

— M. Paul Bourget. — *Les Cousines* sont, paraît-il, d'excellentes inspiratrices. Bien des lecteurs de la *Revue d'Auvergne* se rappellent certainement ces charmantes lettres que publiait jadis Edmond About sous le titre de *Lettres d'un bon jeune homme à sa cousine Madeleine*.

Aujourd'hui, un de nos critiques les plus distingués, M. Jules Lemaître, normalien aussi, je crois, comme About, donne régulièrement dans le *Temps* de spirituels *Billets du Matin* adressés également à *sa cousine*, et y traite agréablement de tous les sujets.

Le *Billet* du 27 juin 1889 contenait un portrait très bien touché d'un écrivain que nous comptons au nombre de nos compatriotes, M. Paul Bourget. Nous tenons à le reproduire :

« Paris, 27 juin.

» Vous me demandez, à propos du *Disciple*, si je connais Paul Bour-
» get. Mais oui, ma cousine, je le vois assez souvent et je l'aime beau-
» coup. — Et comment est-il ? — A peu près le contraire de ce que le
» public veut qu'il soit. Parce que Bourget s'est quelquefois occupé

Digitized by Google

» des femmes, et parce que les « passions de l'amour » ne pouvant » avoir tout leur développement que dans un monde oisif et riche, » il s'est plu, dit-on, à nous décrire les élégances extérieures de ce » monde-là, beaucoup se représentent l'auteur de *Cruelle Énigme* sous » les espèces d'un délicieux jeune homme paré, coquet, affecté, effé- » miné et languide...

» Eh bien, ce n'est pas ça du tout, ma cousine, — mais, là, pas du » tout ! »

» Je vous le dis, parce que je le sais : il n'est pas d'esprit plus sé- » rieux ni plus mâle que Bourget. Cet efféminé travaille dix ou douze » heures par jour. Ce dandy a une conscience et des préoccupations » de prêtre. Pas une lettre d'adolescent en peine à laquelle il ne ré- » ponde gravement et longuement (et je vous assure, ma cousine, qu'il » faut pour cela un fier courage). Ce mondain raffiné sait, quand le » devoir commande, secouer cette tyrannie : la peur du ridicule. » Il l'a bien prouvé dans sa préface du *Disciple*. Ce languissant est » dévoré de curiosité et d'inquiétude; c'est, avec Maupassant, celui » de nos écrivains qui voyage le plus et qui s'accommode le mieux » de la solitude absolue. Enfin, si vous passez son œuvre en revue, si » vous considérez l'austérité de quelques-uns de ses sujets, la pro- » bité scrupuleuse de l'exécution, l'effort continuel vers quelque » chose de nouveau (sans nul souci du public qui aime qu'on recom- » mence les mêmes choses), vous sentirez peut-être ce que tout cela » suppose de volonté et d'énergie patiente.

» Oui, vous dis-je, Bourget est un Auvergnat, — comme Pascal. Il » a d'ailleurs le nez, il a le menton volontaire, le menton romain des » hommes de sa province... Pourtant, ma cousine, je ne voudrais pas » le faire plus Auvergnat qu'il n'est, et je tiens à vous dire que sa » force est très enveloppée de grâce. Le poète des *Aveux* (si vous » voulez lui être agréable, parlez-lui de ses vers) a une extrême gen- » tillesse de façons, beaucoup d'esprit, et du plus jaillissant (lui qui » n'en met presque jamais dans ses livres), un visible désir de plaire, » et, dans sa voix imperceptiblement et joliment nasillarde, quelque » chose de doux, de caressant et, volontiers, d'un peu plaintif. Ajou- » tez une sensibilité excessive, un besoin de bienveillance autour de » lui, un art merveilleux et déplorable de se faire souffrir avec rien » ou pas grand'chose... disons donc, si vous le voulez bien, qu'il a, » avec une intelligence et une volonté viriles, des nerfs un peu fémi- » nins. C'est là une combinaison très distinguée.

» Mais, je vous le répète, pas du tout « romancier des dames » ! » Un peu « esthète », oui, c'est tout ce que je puis accorder. Au fond, » un montagnard pensif. Parfaitement ! Le malheur, c'est qu'à Paris » on vous juge sur quelques traits qui ont d'abord frappé et qui font

Digitized by Google

» oublier les autres, et en voilà pour votre vie ! Si vous croyez, par » exemple, que l'on connaît Renan, que l'on se fait une idée juste de » sa personne et de son caractère ?... Mais à une autre fois, ma » cousine. »

(*Le Temps* du 29 juin 89.)

— Le 2e fascicule des *Stations de l'Age du Renne*, publié par notre collègue, le docteur Paul Girod, professeur à la Faculté des Sciences, en collaboration avec Elie Massenat, de Brive, vient de paraître. Le texte est consacré à la description de la station classique de Langerie-Basse, et permet de prendre une idée précise des habitations et des mœurs des troglodytes de la Vezère. Grâce aux détails minutieux donnés par les auteurs, on peut reconstituer la superposition des foyers et, en groupant les objets retirés de la couche archéologique, rendre la vie à ces populations primitives contemporaines des glaciers et des anciens volcans de l'Auvergne. On peut dire qu'à l'heure actuelle ces premiers habitants de la France sont connus avec la même certitude que les Lapons et les sauvages actuels de l'Océanie. Nous félicitons vivement les savants qui ont pu reconstituer cette page de notre histoire primitive, et le livre de MM. Girod et Massénat restera comme un des documents les plus précis se rapportant à ce passé si longtemps oublié. M. Girod a voulu mettre sous les yeux de tous les pièces à conviction; nous admirons les dix superbes planches qui accompagnent le fascicule, elles sont dignes de leurs aînées et nous promettent un atlas de la plus réelle valeur au point de vue de la précision de l'esquisse et de la façon artistique dont les dessins sont rendus.

C. T.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE L'AUVERGNE

Liste des Présidents depuis la fondation.

1884. — M. le Dr NIVET, *président d'honneur*.
1885. — M. le Dr POMMEROL.
1886. — M. Emmanuel DES ESSARTS.
1887-1888. — M. le pasteur BLEYNIE DE CHATEAUVIEUX.
1889. — LENOIR (Victor).

Conseil d'administration pour 1889.

Président : M. LENOIR.
Vice-Présidents : MM. MÈGE, CHOTARD, BLEYNIE DE CHATEAUVIEUX.
Secrétaire général : M. G. ROUCHON.
Secrétaires des séances : MM. C. JALOUSTRE, CH. TRUCHOT.
Trésorier : M. MATHIEU.
Archiviste : M. GAULTIER DE BIAUZAT.

Comité de publication.

MM. CHOTARD, *président;* Dr P. GIROD, *secrétaire;*
DES ESSARTS, Dr CHIBRET, COLOMÈS, GASQUET, Dr POMMEROL, CH. TRUCHOT.

Liste des Membres.

MM. ALANORE, pharmacien, à Clermont.
ALBESSARD, avocat, à Mauriac.
ANIEL, agent d'affaires, à Clermont.
BALLIÈRE, architecte, à Clermont.
BARADUC, docteur en médecine, à Montaigut-en-Combrailles.
BARRIÈRE, conseiller général, ancien député.
BASSIET, avocat, juge suppléant, à Gannat.
BAUDONNAT, chef de division honoraire à la préfecture.
BAUDRY, négociant, à Clermont.
BELLET, ancien notaire, adjoint au maire, à Montferrand.
BERTRANDON, notaire, aux Martres-de-Veyre.

Digitized by Google

MM. Bideau (Léon), inspecteur en chef de la marine, à Paris.
Bidet, ancien notaire, à Montferrand.
Bihet, percepteur, à Clermont.
Blatin (Antoine), docteur en médecine, ancien député.
Bleynie de Chateauvieux, pasteur de l'Eglise réformée de Clermont.
Bonnaud, ancien député, maire de Saint-Pourçain.
Bonnet, avoué, à Clermont.
Bonnevie de Pognat (comte de), au château d'Aubiat.
Bonneville, notaire, à Clermont.
Bouchet, clerc de notaire, à Beaumont.
Bouchet, avocat, à Issoire.
Boudet (Marcellin), président du Tribunal civil de Saint-Flour.
Bouillard, inspecteur d'assurances, à Clermont.
Boyer-Rochefort, maire, à Murols.
Brilhat, conducteur des ponts-et-chaussées, à Pontgibaud.
Brocard, administrateur de la Compagnie des Eaux de Royat.
Bruyant, étudiant, à Clermont.
Burin des Roziers (Hyacinthe), président honoraire de la Cour d'appel de Paris.
Chabory (Léon), conseiller général, au Mont-Dore.
Chabrol (Jean), pharmacien, à Clermont.
Chabrol (Ulysse), ancien directeur du Musée de Clermont.
Champomier, ancien juge de paix, à Billom.
Chanson (Maurice), à Lyon.
Chassaigne, avocat, à Ambert.
Chassaigne, procureur de la République, à Aubusson.
Chassant, ancien régisseur de l'Etablissement thermal de Royat.
Chaudessolles, avocat, à Clermont.
Chauvassaignes (Frank), conseiller général, à Theix.
Chibret, docteur en médecine, à Clermont.
Chotard, doyen de la Faculté des lettres de Clermont.
Clausels, avocat, à Riom.
Colombier, avocat, à Clermont,
Colomès, juge au Tribunal civil de Clermont.
Combaud, attaché aux Archives départementales.
Coquelut, pharmacien, à Clermont.
Côte-Blatin, conseiller général, à Clermont.
Cousté, ancien directeur de la manufacture de tabac.
Dalbine (Antoine), greffier de la justice de paix, à Clermont.
Dalbine, architecte, à Clermont.
Dauzat, ancien contrôleur des Contributions directes.
David, négociant, à Clermont.

Digitized by Google

MM. Deschamp, docteur en médecine, à Riom.
De Dienne (comte), au château de Cazideroque (Lot-et-Garonne).
Des Essarts, professeur à la Faculté des lettres de Clermont.
Doniol, directeur de l'Imprimerie Nationale, à Paris.
Ducharne, président de la Ligue d'enseignement, à Clermont.
Dulier, agent-voyer en chef du département du Puy-de-Dôme.
Dussopt, négociant, à Clermont.
Espéret, professeur au lycée de Brives.
Eusébio, professeur au lycée du Puy.
Faucon (Albert), agréé, à Clermont.
Faucon (Félix), collectionneur, à Paris.
Faucon (Maurice), ancien élève de l'Ecole de Rome, à Arlanc.
Fontaine (Alexis), ancien avoué, à Clermont.
Fouilhoux, juge de paix, à Clermont.
Fournial, docteur en médecine, à Clermont.
Fournier, docteur en médecine, à Clermont.
Fournier-Latouraille, avoué, à Brioude.
Fulconis, professeur de dessin au lycée de Clermont.
Gaillard (Etienne), trésorier de la Caisse d'épargne, à Saint-Flour.
Gaillard (Gilbert), sénateur du Puy-de-Dôme.
Gasquet, professeur à la Faculté des lettres, maire de Clermont.
Gaultier de Biauzat, ex-ingénieur en chef des houillères du Creusot, à Clermont.
Gautier (Léger-Paul), préparateur à la Faculté des sciences de Clermont.
Gautrez, docteur en médecine, à Clermont.
Génébrier, notaire, à Echandely.
Gibert, substitut, à Riom.
Girard-Col, professeur d'agriculture, à Clermont.
Girod (le docteur Paul), professeur à la Faculté des sciences de Clermont.
Glangeaud, préparateur à la Faculté des sciences de Clermont.
Gourbeyre, docteur en médecine, à Ambert.
Grasset, docteur en médecine, à Riom.
Hommelle, professeur au collège de Riom.
Huguet (Adrien), notaire, à Billom.
Jaloustre (Cirgues), chef de division honoraire à la préfecture.
Jaloustre (Charles), chef de division à la préfecture.
Jaloustre (Elie), percepteur, à Clermont.
Jay (Philibert), maire de Sayat.
Julien, professeur à la Faculté des sciences de Clermont.
Kilian, professeur à la Faculté des sciences de Grenoble.

Digitized by Google

MM. Kuhn (Emile), à Clermont.
Labourier (Emile), avoué, à Clermont.
Lachenal (Jacques), receveur particulier des finances, à Brioude.
Lacoche (Hector), directeur des Contributions directes, à Lons-le-Saunier.
Langlais, agréé au tribunal de commerce, à Clermont.
Leblanc (Paul), à Brioude.
Lesmaris (Louis), ancien notaire, à Clermont.
Longy (Albert), à Issoire.
Lenoir (Etienne-Victor), président du tribunal civil, à Gannat.
Marc (Gabriel), ancien membre du Comité de la Société des gens de lettres. à Paris.
Marignier, conseiller général et maire de Joze.
Mathieu (Jean-Baptiste), ancien notaire. Clermont.
Mège (Fernand), avocat et député du Puy-de-Dôme.
Mège (Francisque), propriétaire, à Clermont.
Michel, notaire, conseiller général, maire de Combronde.
Morin, docteur en médecine, à Riom.
Mosnier, préparateur à la Faculté des sciences de Clermont.
Nivet, docteur en médecine, à Clermont.
Nuger, avoué, à Clermont.
Ossaye (Arthur), ancien négociant, Chamalières.
Perrier, conservateur des hypothèques, à Saint-Quentin.
Pestel (Léon), ancien agent de change, à Clermont.
Pireyre, docteur en médecine, à Saint-Amant-Tallende.
Pironon-Conchon, banquier, à Clermont.
Plicque, docteur en médecine, à Lezoux.
Pommerol, docteur en médecine, conseiller général, à Gerzat.
Pommerol, avocat, à Paris.
Ponsonnaille, receveur des finances, à Riom.
Ponin, imprimeur, à Guéret.
Poupon jeune, négociant, à Clermont.
Rellier (Emile), avocat, à Clermont.
Renaud, ancien sous-inspecteur des Domaines, à Troyes.
Reynard (Joseph), agent-voyer d'arrondissement, à Riom.
Ribou-Collay, libraire, à Clermont.
Richard, notaire, à Clermont.
Richard, licencié ès-sciences naturelles, à Paris.
Rouchon (Gilbert), archiviste du département, à Clermont.
Rouchon (Louis), architecte, à Paris.
Richet (Paul), imprimeur, à Clermont.
Sauret, ancien juge, à Issoire.
Taillandier, négociant, à Clermont.

Digitized by Google

MM. Teilhard (Emmanuel), à Clermont.
Teisset (Louis), négociant, à Clermont.
Thibaud, docteur en médecine, à Saint-Nectaire.
Torrilhon (Gabriel), à Chamalières.
Truchot (Charles), professeur à l'École de médecine de Clermont.
Treille-Barge, à Thiers.
Trévis (Antoine), entrepreneur, à Clermont.
Valentin, avocat et maire de Marcenat (Cantal).
Vazeilles (François), ancien avoué, à Clermont.
Ventre, avoué, à Riom.
Vernière, avocat, à Brioude.
Verru, directeur de l'imprimerie Mont-Louis, à Clermont.
Vignancourt, avocat, à Clermont.
Vimont (Edouard), bibliothécaire de la Ville, Clermont.
Voluisant, maire de Blanzat.

Pour le Comité de publication :

Le Secrétaire,

Dr Paul Girod.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Pages.

Annales du Midi, fondation..... 58

Archéologie. — Noms d'oculistes romains, 60. — Sur une sculpture en bois de renne, 63. — Sur les mœurs et les coutumes de l'Auvergne, 119-125. — Les deux principales églises de Clermont, 135.

Bardoux (A.). Etudes d'un autre temps. — Analyse..... 452

Beaux-Arts. — Le peintre riomois A. Audien, de Clermont, 1-4. — Le meuble en France au xvie siècle, 59. — Dictionnaire de décoration et d'ameublement, 60. — Les beaux-arts en Auvergne et à Paris, 145-153, 219-223. — Etude sur G. Onslow, 223, 331, 421.

Bonaffé (E.). — Meuble (le) en France au xvie siècle, analyse..... 59

Bonnat. — Portrait de Marmontel..... 293

Boudet (Maurice). — Problèmes et documents inédits de l'Auvergne. Première partie : Le quartier et les rues des Notaires à Clermont au moyen-âge..... 402-420

Burin des Roziers. — La Baronnie de La Tour-d'Auvergne. 15-55, 104-118, 279-286, 348-362, 430-440.

Cartulaire des Hospitaliers du Velay, par Augustin Chassaing. Analyse. 63

Chanson (Maurice). — Guillaume de Bruc, écuyer..... 100-103

Id. — Le duc Jean de Berry..... 291-292

Charras. — (Lettre de)..... 384

Chotard (H.). Analyse d' « Études d'un autre temps » de Bardoux.... 452

Compte de gestion du Trésorier..... 127

Conférences hebdomadaires des Facultés..... 134

Corréard. — Conférence sur la langue française. Résumé..... 384

Des Essarts (Emmanuel). — Le Théâtre d'Alfred de Musset..... 154-171

Doniol (Henry). — Histoire de la participation de la France à l'établissement des Etats-Unis. Analyse..... 61

Id. — Prix de l'Institut..... 293

Faucon (Maurice). — Détention de Cola di Rienzi à Avignon..... 60

Digitized by Google

GIROD (Paul). — Les Vipères, traitement de leurs morsures..... 84-99
ID. — Sur une variété nouvelle du *Satyrus Janira*, L. (var. *Lactea*). 5-7
ID. — Les Spongilles, leur recherche, etc. Analyse..... 735
ID. — Manipulations de zoologie. Analyse..... 224
ID. et MASSÉNAT (Elie). — Sur une sculpture en bois de renne. Analyse. 63
ID. — Les stations de l'âge du Renne, 2e fascicule..... 466
GRAFFARD (Paul). — Opposition littéraire sous le Consulat. Analyse... 292
HAVARD (H.). — Dictionnaire de la décoration et ameublement. Analyse. 60
HISTOIRE. — La Baronnie de La Tour-d'Auvergne, 15. 104, 279, 348, 430. — Détention de Cola di Rienzi à Avignon, 60. — Histoire de la participation de la France à l'établissement des Etats-Unis, 61. — Cartulaire des Hospitaliers du Velay, 63. — Sigillographie du Bas-Limousin, 64. — A qui le département du Puy-de-Dôme doit son nom, 65-68. — Charles VII, Dauphin, à Clermont en Auvergne, 129. — La maison de Graule, 131. — Le duc Jean de Berry, 291-292. — Le duc de Richelieu en Russie et en France, 364-370. — Cours d'Histoire d'Auvergne, 370-384. — Duguesclin et le maréchal d'Audenham. Notes, 461. — Problèmes et documents inédits d'Auvergne, 402. — Courses de Mandrin dans l'Auvergne, le Velay et le Forez, 69, 248, 297, 385.
LEBLANC (Paul). — Le peintre riomois A. Audien, de Clermont..... 1-4
LEMAITRE (J.). — Portrait de Paul Bourget..... 464
LENOIR (Victor). — A qui le département du Puy-de-Dôme doit son nom..... 65-68
Liste des membres de la Société..... 467
LITTÉRATURE. — Le Théâtre d'Alfred de Musset, 154-171. — A. Bardoux et ses œuvres historiques et littéraires, 172-215. — Elève martyr. Analyse, 287-289. — Opposition littéraire sous le Consulat, 292. — Vie privée d'autrefois, 295. — Les Auvergnats en Russie, 364-370, 443-452. — Portrait de Paul Bourget, 464. — Études d'un autre temps de A. Bardoux, analyse, 452.
LUGUET (E.) — Etude sur G. Onslow..... 225-247, 331-347, 421-429
LUGUET (Marcel). — Elève martyr. Analyse..... 287-289
MAGAUD-DAUBUSSON. — Syrrhapte paradoxal..... 293
MARC (Gabriel). — Les beaux-arts en Auvergne et à Paris..... 145-153
ID. — Les beaux-arts en Auvergne et à Paris. Extrait. 219-223
MÉGE (F.). — Les Auvergnats en Russie..... 364-370, 443-452
Mémoires de l'Académie de Clermont. Analyse..... 294
Noms d'oculistes romains. Revue archéologique..... 60
PELLET. — Sur les caractères cubiques et biquadratiques. Analyse..... 134
PÉRES. — Analyse d'Elève martyr..... 287-289
PLUMANDON. — Gelées de printemps et d'automne. Analyse..... 135
ID. et COLOMÈS. — Tableau synoptique..... 143

Digitized by Google

Procès-verbaux des séances.... 56, 57, 126, 128, 128, 129, 316, 217, 218, [363, 441, 442
POMMEROL (Dr). — Sur les mœurs et les coutumes de l'Auvergne... 119-125
ID. — Nouvelles démonstrations du carré de l'hypoténuse..... 136-142
RAMBAUD. — Le duc de Richelieu en Russie et en France. Analyse. 364-370
REVUES — Annales du Midi, 58. — Revue contemporaine du Centre, 64. — Académie de Clermont, 294.
ROCHEMONTEIX (A. DE). — La maison de Graule. Analyse..... 131
ROUCHON. — Cours d'histoire d'Auvergne à la Faculté des lettres. Analyse..... 370-384
Sigillographie du Bas-Limousin, par de Bosredon et E. Rupin. Analyse. 64
TARDIEU (A.). — Publications sur l'Auvergne..... 64
THOMAS (A.). — Charles VII, Dauphin, à Clermont en Auvergne (1420). 129
TRAVAUX SCIENTIFIQUES. — Sur une variété nouvelle du *Satyrus Janira*, 5-7. — Les Vipères, traitement de leurs morsures, 84-99. — Le lac Pavin est-il un cratère-lac? 8-14. — Sur les caractères cubiques et biquadratiques, 134. — Les Spongilles, 135. — Gelées de printemps et d'automne, 135. — Nouvelles démonstrations du carré de l'hypoténuse, 136-142. — Tableau synoptique, 143. — Manipulations de zoologie, 224. — Syrrhapte paradoxal, 293. — Station de l'âge du Renne, 466.
VENTRE (Fernand). — A. Bardoux et son œuvre historique et littéraire..... 172-215
VERNIÈRE (Antoine). — Courses de Mandrin dans l'Auvergne, le Velay et le Forez..... 69-83, 248-278, 297-330, 385-401
Vie privée d'autrefois, Franklin. Analyse..... 295
VIMONT (Ed.). — Le lac Pavin est-il un cratère-lac?..... 8-14
ID. — Les deux principales églises de Clermont. Analyse..... 135

Clermont-Ferrand, typographie MONT-LOUIS, rue Barbançon, 1 et 2.

Digitized by Google